



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



**UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL**

École doctorale Humanités Nouvelles

Conférence Universitaire de Suisse Occidentale

Centre de recherche ÉCRITURES (EA 3943)

Institut de Littérature française

Mémoires et mémorialistes : fonder un idéal familial (1571-1753)

Thèse présentée par M. Yohann Deguin

pour l'obtention du doctorat en littérature française

Composition du jury

Mme Anne-Elisabeth Spica (Université de Lorraine) – Directrice

M. Jean-Pierre van Elslande (Université de Neuchâtel) – Directeur

Mme Marie-Gabrielle Lallemand (Université de Caen)

M. Emmanuel Bury (Université Paris-Sorbonne)

M. Alain Cullière (Université de Lorraine)

M. Jean Garapon (Université de Nantes)

M. Jérôme Luther Viret (Université de Lorraine)

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Jean-Pierre van Elslande, co-directeur de thèse, professeur, Université de Neuchâtel ; Mme Anne-Elisabeth Spica, co-directrice de thèse, professeure, Université de Lorraine, Metz ; M. Emmanuel Bury, professeur, Paris IV, Paris Sorbonne ; M. Jean Garapon, professeur, Université de Nantes ; M. Jérôme Viret, professeur, Université de Lorraine, Metz ; M. Alain Cullièrre, professeur, Université de Lorraine, Metz ; Mme Marie-Gabrielle Lallemand, professeure, Université de Caen autorise l'impression de la thèse présentée par M. Yohann Deguin en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 2018



Le doyen
Pierre Alain Mariaux

REMERCIEMENTS

À l'issue de cette thèse, je tiens à adresser mes remerciements aux institutions qui ont hébergé et financé mes travaux : les universités de Lorraine et de Neuchâtel et la Fondation Thiers de l'Institut de France. C'est grâce au soutien de l'école doctorale Humanités Nouvelles-Fernand-Braudel, du laboratoire Écritures et de l'Institut de Littérature française de Neuchâtel que j'ai pu bénéficier de conditions idéales pour mener à bien mon travail. J'adresse des remerciements tout particuliers aux membres du personnel administratif, qui ont su se montrer d'une grande efficacité au cours de ces années.

Je me dois désormais de faire preuve d'une gratitude infinie à mes deux directeurs de recherche : Mme Anne-Elisabeth Spica et M. Jean-Pierre van Elslande. J'ai eu la chance de travailler sous deux regards aussi bienveillants qu'exigeants, toujours disponibles et de bons conseils. Leur constance à me relire, à m'aiguiller, à m'inviter à la remise en question, leur intérêt permanent pour l'avancée de mes recherches en a fait un binôme idéal, auquel je n'adresserai jamais suffisamment de remerciements.

Je remercie Mme Marie-Gabrielle Lallemand, M. Emmanuel Bury, M. Alain Cullière, M. Jean Garapon et M. Jérôme Viret, qui me font l'honneur de participer à mon jury et d'éclairer cette thèse de leurs précieux avis.

Je remercie les collègues et amis qui m'ont apporté leur soutien et leurs conseils : Julien Abed et Bruno Trentini qui composaient de mon comité de suivi, Nicolas Brucker, Sandrine Caroff-Urfer, Jean-Frédéric Chevalier, Pierre Degott, Claire Placial, Quentin Pral, Marine Roussillon, Clément Salviani, Christophe Schuwey, Miriam Speyer, Bruno Tolaini, Maxime Triquenaux, Clément van Hamme, Charles-Éloi Vial. Merci à une grande Mademoiselle, Catherine Maire, qui m'a mené à la littérature et au Grand Siècle, un jour qu'elle lisait *Andromaque* devant une classe de Seconde.

Merci à ceux qui ne manquèrent jamais de me sortir la tête de ce Grand Siècle, mes « copinoux du Ventron », avec qui j'ai partagé les grandeurs et misères du doctorant : Anna-Livia Morand, Anaëlle Milon, Florian Brix, Maxence Reberol. À Alexis Schweitzer-Doucet grâce au canapé et à la bonté duquel j'ai pu passer tant d'heures en « rez-de-jardin ».

Merci à Claude et Marie-France Targa, pour leur gentillesse et leur générosité sans failles. Merci à mes parents, Michel et Filomène, et à mes grands-parents, qui n'ont jamais cessé de croire en moi ni d'exprimer leur fierté.

À ma famille élue : Fanny, Nicolas, Stéphane, Marius, parce que c'était eux ; parce que c'était moi.

À Franck, enfin, « qui est un autre moi-même ».

INDICATIONS PRELIMINAIRES

1. Contrairement à l'usage français, mais conformément à l'usage anglo-saxon qui nous a paru s'imposer depuis plusieurs années dans le cadre du corpus retenu, nous avons pris la décision de ne pas recourir au titre « Madame », pour les auteures que nous traitons. Nous préférons aux formes *Mlle de Montpensier*, *Mme de la Guette*, *Mme de Sévigné*, *Mme de Lafayette*, les formes *Montpensier*, *La Guette*, *Sévigné*, *Lafayette* (sauf dans les citations), comme il est d'usage pour les auteurs masculins¹. On conservera néanmoins à Montpensier ses prédicats officiels de *Mademoiselle* (tout-court) ou de *Grande Mademoiselle*.

2. Nous avons décidé de respecter les choix graphiques des éditions utilisées.

3. Les auteurs de notre corpus principal sont cités, sauf mention contraire, dans l'édition de référence indiquée en bibliographie. Pour chaque citation, nous indiquons le nom d'auteur, suivi le cas échéant du tome et de la page. Pour Bussy-Rabutin, nous précisons si la citation vient de ses Mémoires ou de sa correspondance.

4. Certains propos ont pu faire l'objet de présentations orales ou publiées, qu'il se soit agi de séminaires de présentation des travaux de thèse, de colloques ou de journées d'études. Ils ont ici été largement remaniés pour intégrer le propos général de la thèse et ne pas nuire à sa nature inédite.

¹ Sur le bien-fondé de cette position, voir Maxime Triquenaux, « Le nom des gens. Quelques réflexions sur les enjeux épistémologiques de la désignation des personnes », *Carnet Hypothèses. Imaristo : Imaginaires du pouvoir et de la noblesse (XVIII^e-XIX^e siècles)*, 2017, <https://imaristo.hypotheses.org/193> [consulté le 1/09/2018].

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

Notre thèse se propose d'envisager l'écriture des Mémoires, de la seconde moitié du XVI^e siècle à la première moitié du XVIII^e siècle, à l'aune d'une écriture de l'idéal familial. Il nous semble en effet que la famille permet de lire à nouveaux frais ces textes pour y voir non plus exclusivement l'expression d'un « je » singulier, mais en réalité d'un « je-nous », d'une identité qui se fait à la fois singulière et collective. En effet, les mémorialistes aristocrates de la Première Modernité investissent, dans leurs Mémoires un espace dans lequel refonder les valeurs de la lignée aristocratique pour affirmer une image d'eux-mêmes au sein de l'espace social et curial : pour ce faire, ils fabriquent un récit familial, une légende de la famille à transmettre au gré de mythes familiaux et de généalogies. Ils construisent une fiction de solidarité au sein d'une famille choisie, qui reconfigure les frontières de la parenté objective pour intégrer à une parenté rêvée des personnages et des collectifs que seule l'écriture peut configurer en membres d'une famille d'encre.

RÉSUMÉ EN ANGLAIS

Our work proposes to consider the writing of Memoirs, from the second half of the sixteenth century to the first half of the eighteenth century, in the light of a writing of a familial ideal. It seems to us that family enables a new way of reading Memoirs, in order to see not only the expression of a singular "I", but in fact an "I-we", an identity that is both singular and collective. Indeed, the aristocratic memorialists of the early modern period invest, in their Memoirs, a space in which they can regenerate the values of the aristocratic lineage to assert an image of themselves within the social and curial space: to do so, they build a family story, a legend of the family to be transmitted using family myths and genealogies. They build a fiction of solidarity within a chosen family, which reconfigures the boundaries of objective kinship to integrate, into a dreamed kinship, characters and collectives that only writing can configure as members of an "ink family".

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	13
Bilan historiographique et état de la question	17
Problématique	22
Corpus de travail	24
Plan de la thèse.....	29
PARTIE 1 LA FAMILLE D'ENCRE : DIRE LA FAMILLE CHOISIE	33
I. LA VOIX DU MEMORIALISTE : UN « SINGULIER-COLLECTIF » ?	35
1. DIRE « JE », C'EST DIRE « NOUS »	35
a) Le statut du singulier : « je-nous »	35
b) Le statut du pluriel : « nous-je ».....	40
c) Les autres moi-même : « lui-moi ».....	42
2. LES MOTS DE LA TRIBU.....	49
a) Famille et ses substituts : maison, race, lignée	49
b) Normes	52
c) Usages	56
II. EXTENSION DU DOMAINE DE LA FAMILLE : RESEAUX DE SOLIDARITE.....	59
1. FAMILLE, AMITIE ET PARENTES FICTIVES	59
a) Parents et amis : un renfort à la solidarité.....	62
b) Parentés plurielles et troubles dans les liens : le cas de Mademoiselle et Louis XIV.....	65
c) La famille royale : une famille mère ?.....	68
d) Parent substitué, parent dédoublé : usage affectif du lien.....	72
2. LES RESEAUX CLIENTELISTES.....	76
3. « UN POUR TOUS, TOUS POUR UN » : SOLIDARITES FAMILIALES.....	86
a) Le partage des disgrâces	87
b) Le partage des faveurs	93
4. LE MARIAGE : SE MARIER ET MARIER AUTRUI	96
a) Marier les autres	98
b) Se marier	102
Bassompierre et Montpensier: des célibataires souvent mariés	102
Le couple : le sang retrouvé ou les affinités spirituelles.....	110
III. LE MEMORIALISTE ET SES LECTEURS : « TU-NOUS ».....	115
1. LES DESTINATAIRES FAMILIAUX DES MEMOIRES	116
a) Ceux qui font écrire : la famille et le public	116
b) Ceux pour qui l'on écrit : les Mémoires aux enfants.....	119
2. LES ARCHIVES FAMILIALES	124

IV. TYPOLOGIES DES FIGURES FAMILIALES : DONNER VIE.....	131
1. PERES ET MERES : DE QUI L'ON NAIT	132
a) Présenter et désigner.....	133
Désigner sans nommer : assurer sa situation	133
Désigner et nommer : prétendre à une situation	137
b) De l'enfant terrible à l'enfant sage : conflits d'autorité.....	141
Enfants terribles : le risque du désordre	141
Des enfants sages : l'harmonie retrouvée.....	150
2. FRATRIES : AVEC QUI L'ON HERITE.....	155
a) Ordonner sa fratrie.....	156
Les sœurs d'une femme et les frères d'un homme : Sophie de Hanovre et Henri de Campion	157
Ordonner par substitution d'identité : Marguerite de Valois	159
Une élection par la plume : Marie et Hortense Mancini.....	161
Mort de l'aîné, aînesse du puîné : Bussy-Rabutin	162
b) Les rivalités fraternelles : de l'ordre au désordre	164
3. ENFANTS : RETOUR VERS LE FUTUR.....	171
a) Une collection d'héritiers	172
b) Individualités exemplaires	178
4. COLLATERAUX : DYNAMIQUES DE RAPPROCHEMENTS ET D'ELOIGNEMENTS.....	181
a) Oncles et tantes : filiations niées, filiations rêvées ?	181
Retz et l'archevêque de Paris : un oncle repoussoir	181
Montpensier, Louis XIII et Anne d'Autriche : un père et une mère rêvés ?	183
b) Le cousinage, un espace de la parenté à remplir.....	185
CONCLUSION PARTIELLE.....	191
PARTIE 2 D'ENCRE, DE TERRE ET DE SANG : FABRIQUER LA LEGENDE FAMILIALE	193
I. LE MEMORIALISTE EN CHARON : RECITS DE MORTS AU SEIN DES FAMILLES.....	195
1. TYPOLOGIE DES MORTS DE LA FAMILLE : LES LARMES ET LE SANG	198
a) Mort des pères	198
Une « mort-spectacle » : le lit de mort de Claude de Saint-Simon	199
Une mort en sourdine : la fausse mort de Léonor de Bussy-Rabutin.....	203
pietas et gloire publique	204
b) Mort des mères	209
c) Mort des épouses	215
d) Mort des enfants	221
Deuil d'un enfant, affinités électives et transmission posthume des vertus familiales	222
« Que ce mien livre finisse par luy » : fin de la lignée, fin des Mémoires ?	228
II. MYTHE, MERVEILLEUX ET HISTOIRE FAMILIALE	233
1. MERVEILLEUX MYTHOLOGIQUE.....	237
a) Merveilleux mythologique et fable familiale	237

b) Le cas de Saint-Simon : un Olympe burlesque.....	241
2. MERVEILLEUX GAULOIS, MERVEILLEUX CHRETIEN : ENTRE TRADITION ALLEGORIQUE ET ACTUALISATION DES IMAGES	247
a) Imaginaire national et merveilleux féérique : fées et amazones	247
b) Merveilleux chrétien et éternité familiale.....	250
III. LE RECIT GENEALOGIQUE : UN LIEU PAS SI COMMUN.....	257
1. MEMORIALISTES ET GENEALOGISTES	257
a) Place et autonomie.....	259
b) La mémoire artificielle des familles	262
c) Généalogistes, biographes et fabulateurs	271
c) Identité mémorielle et fiction de l'origine	276
d) L'Histoire généalogique de la maison de Rabutin : un cas limite ?.....	279
2. D'HAGIOGRAPHIES EN « DIVERS PORTRAITS » : REINVENTER LE RECIT GENEALOGIQUE	284
a) Intégration plaisante l'économie narrative	285
Le prétexte héraldique et terrien : Montpensier.....	285
L'invitation au voyage : Bussy-Rabutin.....	288
b) Généalogies, hagiographies, encomiastique	289
Hagiographies spirituelle.....	290
Hagiographies laïques	292
c) Généalogies et portraits galants.....	294
IV. L'ENCRE DE LA TERRE, « UNE MATIERE QUI DURE ETERNELLEMENT »	301
1. LA TERRE DES ORIGINES : OU NAITRE ET RENAITRE.....	304
a) Le lieu de la naissance : redessiner le lien familial.....	305
b) Le lieu de la renaissance : lieux de naissance pluriels	307
2. LE DOMAINE DE L'EXIL : ESPACE DE LA REFONDATION	309
a) Reconstruire pour (se) rétablir.....	309
b) Acquérir, construire, s'établir.....	311
3. LA GALERIE DE PEINTURES : UN ESPACE DE MEMOIRE FAMILIALE MATERIEL ET VERBAL	315
a) Bussy-Rabutin : du château au « livre-musée ».....	317
b) Montpensier : la famille éternelle et ses espaces infinis	320
4. LES DERACINES : MARGUERITE DE VALOIS, THOMAS DU FOSSE ET MARIE MANCINI.....	325
a) Se déraciner pour se réinsérer : Marguerite de Valois et Thomas du Fossé	325
b) Se déraciner pour errer : le cas de Marie Mancini	332
CONCLUSION PARTIELLE.....	335
CONCLUSION GENERALE	337
BIBLIOGRAPHIE.....	341
I. USUELS	341

II. SOURCES	341
1. CORPUS.....	341
a) Manuscrits.....	341
b) Éditions citées.....	342
c) Autres éditions utilisées.....	342
d) Autres Mémoires cités.....	343
2. SOURCES SECONDAIRES.....	344
a) Sources antiques.....	344
b) Sources modernes.....	344
III. CRITIQUE	347
TABLE DES ILLUSTRATIONS	369
INDEX DES NOMS DE PERSONNES	371
ANNEXES	I
I. GENEALOGIES	I
LEGENDE	I
1. GENEALOGIE DE BASSOMPIERRE D'APRES SES MEMOIRES.....	II
2. GENEALOGIE DE BUSSY-RABUTIN D'APRES SON HISTOIRE GENEALOGIQUE.....	III
3. GENEALOGIE D'ARNAULD D'ANDILLY D'APRES SES MEMOIRES.....	V
4. GENEALOGIE DE CAMPION D'APRES SES MEMOIRES	VI
5. PARENTE D'ANNE-MARIE-LOUISE DE MONTPENSIER AVEC SOPHIE DE HANOVRE ET ANNE DE GONZAGUE...	VII
II. TABLE ANALYTIQUE	VIII
III. CHRONOLOGIE	IX

INTRODUCTION

Il, ou elle, est assis. Seul, il écrit. Il ne regarde ni la nuit, ni le jour, dehors, dans la cour du château : il écrit, et lorsqu'il, ou elle, lève la tête, la lueur de la bougie ou celle du rayon de soleil lui présentent les visages de ceux qu'il a connus, et qui ne sont plus. N'est-ce pas souvent un peu ainsi que nous représentons les mémorialistes ?²

Cette image stéréotypée et volontiers romantique du mémorialiste relégué dans la solitude d'un château de province, exilé à l'étranger ou simplement dans un cabinet d'écriture, en fait l'artisan d'une œuvre intime. Loin du monde et du bruit, le rédacteur aristocrate produit, de ce point de vue, un écrit du for privé, un divertissement personnel hors de la société, des « Mémoires que pour [s]oi³ ». L'affirmation de la première personne, la tendance à l'introspection, l'évocation de souffrances personnelles ne sauraient cependant nous suffire pour voir exclusivement dans les Mémoires des espaces de l'intime. Au contraire, nous aimerions montrer qu'il s'agit d'un lieu où s'exprime un collectif, certes revu à travers le filtre d'un *moi*, mais d'un *moi* qui ne s'envisage jamais hors d'une communauté. C'est à la communauté familiale, fondamentale dans la constitution de l'identité des mémorialistes d'Ancien Régime, que nous nous intéresserons ici. Ce sont surtout des aristocrates qui, de la seconde moitié du XVI^e siècle à la première moitié du XVIII^e siècle, entreprennent de rédiger des Mémoires⁴. On parle souvent des Mémoires du XVII^e siècle comme d'une unité isolable comme si ce genre naissait, ou tout du moins prenait un essor nouveau, au XVII^e siècle. Il conviendrait néanmoins de voir un *continuum* plus net des Mémoires du milieu du XVI^e siècle à ceux du début du XVIII^e siècle. Comme l'a démontré Nadine Kuperty-Tsur⁵, c'est au XVI^e siècle que débute la vogue française pour l'écriture mémorialiste, dans le sillage de Philippe

² Delphine Mouquin de Garidel, « Au fantôme ! Quelques revenants dans les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle à Chateaubriand », dans Christian Zonza (éd.), *Vérités de l'histoire et vérité du moi : hommage à Jean Garapon*, Paris, H. Champion, 2016, p. 281.

³ Montpensier, vol. 1, p. 285. Il s'agit là d'un *topos* répandu chez les mémorialistes. De la même façon, Sophie de Hanovre « ne prétend qu'à [s]e divertir », p. 35.

⁴ Marc Fumaroli, dans un article qui a fait date, voir en effet dans les Mémoires un « acte de résistance de la grande aristocratie à l'historiographie royale », voir « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », *XVII^e siècle*, n° 94-95, 1971, p. 7-37, réédité ensuite dans *La diplomatie de l'esprit : de Montaigne à La Fontaine*, Paris, Gallimard, 2001, p. 196, que nous citerons désormais. Voir aussi « Les Mémoires ou l'historiographie royale en procès », *La diplomatie de l'esprit, op. cit.*, p. 217-246.

⁵ Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance*, Paris, Vrin, 1997.

de Comynes, de Marguerite de Valois, de Charlotte du Plessis-Mornay ou encore de Blaise de Monluc. Si nous avons le sentiment que le XVII^e siècle marque la naissance de cette pratique d'écriture au gré des événements historiques – les Frondes et les disgrâces nobiliaires qui leur font suite, notamment –, c'est parce qu'elle est saisie très largement en leur nom propre par les représentants d'une classe sociale qui précédemment faisait écrire : la noblesse. En rend compte d'ailleurs la prolifération des écrits mémorialistes et de leurs variantes au XVIII^e siècle (romans-mémoires, mémoires fictifs, histoires secrètes), qui invite – mais disons-le d'emblée un tel empan chronologique et un tel corpus considérés dans leur intégralité excéderont notre propos – à considérer l'inscription de ce processus sur le temps long, dans le contexte d'une monarchie qui va de la naissance de l'absolutisme à son déclin.

Les mémorialistes sont issus de strates diverses de la noblesse française, de la famille royale à la petite noblesse provinciale⁶. C'est souvent, nous venons de l'évoquer, la disgrâce et l'exil qui motivent l'écriture mémorialiste : « presque tous les mémorialistes ont été victimes d'une disgrâce venue briser net une carrière jusque-là glorieuse⁷ ». Cette situation empêchant de fait la présence du mémorialiste au sein de la société mondaine et aulique⁸ où se disculper et rétablir son honneur, le mémorialiste est ainsi poussé à mettre en scène sa présence virtuelle dans le monde social dont il est exclu à travers le seul lieu qui lui reste car c'est aussi le seul à relier virtuellement l'espace occupé et l'espace interdit : un lieu de papier sur lequel écrire le récit de sa vie et la justification de ses actions. « L'écriture des Mémoires joue un rôle palliatif et compensateur : retravaillant la représentation de la disgrâce, elle en atténue la gravité et de façon générale se prête à la reconstruction d'un passé glorieux pour atténuer l'amertume d'un présent solitaire⁹ ». Il nous semble qu'un autre espace s'ouvre au mémorialiste et se conjugue à celui-là, pour réaliser cette opération de compensation, un espace jusqu'à présent laissé de côté par les études consacrées aux Mémoires d'Ancien Régime. Si le Mémorialiste est seul à tenir la plume, en revanche il ne se conçoit pas comme un individu isolé dans sa disgrâce aristocratique : à travers lui, c'est toute sa famille,

⁶ Voir *infra*, p. 22-27, les principes de constitution de notre corpus.

⁷ Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 151.

⁸ Sur la cour et son système comme cœur politique du royaume, voir Monique Chatenet, *La cour de France au XVI^e siècle : vie sociale et architecture*, Paris, C. Picard, 2002 ; Norbert Elias, *La Société de cour*, Roger Chartier (éd.), P. Kamnitzer et J. Etoré-Lortholary (trad.), Paris, Flammarion, 2008. Alexandre Rubel, dans « Une question d'honneur : la fronde entre éthique de la noblesse et littérature », *XVII^e siècle*, n° 254, 2012, p. 83-108, propose un état des contradictions et nuances qui ont été apportées aux travaux de Norbert Elias, notes 102-103. Voir aussi Fanny Cosandey, *Le rang : préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.

⁹ Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 43.

ascendante et descendante, qui est comprise nécessairement dans cet opprobre. Dans ces conditions, le discours de justification n'a de chance d'opérer qu'en intégrant cette dimension collective et familiale. Ce cadre nous apparaît alors comme le lieu symbolique de réinsertion de soi dans l'histoire, le passé familial permettant de récupérer un présent qui a exclu le locuteur mémorialiste. Au lieu de s'opposer, famille et individu se conjuguent pour conjurer la solitude de la disgrâce : pour être personnelle, l'identité du mémorialiste, « c'est-à-dire, dans la langue du XVI^e siècle, son honneur¹⁰ », est nécessairement familiale. Les Mémoires assurent dès lors l'expression d'une solidarité de la famille autour du mémorialiste au gré de stratégies d'écriture et de destination, qui rachètent *in fine* le nom¹¹ disgracié en affirmant sa légitimité et partant, la libération de sa parole pour raconter et revivre l'histoire une première fois vécue.

La portée familiale des Mémoires évolue, d'une borne à l'autre de la période envisagée, des dernières décennies du XVI^e siècle aux premières du XVIII^e siècle : le règne de Louis XIV présente un tournant dans la manière d'écrire des Mémoires¹². Une grande enquête lancée par Louis XIV le 22 mars 1666 par un arrêt du Conseil¹³ engagea, en effet, les aristocrates du temps à traiter plus urgemment la question familiale. Il s'agissait pour le souverain de dresser un état des lieux de la noblesse du royaume, de confondre les usurpateurs et de rétablir pour ces derniers le paiement de la taille, en sus d'amendes. Il fallut dès lors fournir des preuves attestant de ses quartiers de noblesse et de ses alliances. Dans le même

¹⁰ *Ibid.*, p. 34.

¹¹ Le nom, qui est familial, n'a d'existence que par la famille qui, elle-même, n'a d'enracinement que dans l'arrimage de la lignée à l'histoire d'une société de familles.

¹² Marc Fumaroli remarque bien l'évolution de la pratique mémorialiste, de Monluc, à la fin du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XVII^e siècle, dans « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », art. cit., p. 214. Voir aussi la justification du corpus d'Emmanuèle Lesne-Jaffro, dans *La poétique des mémoires (1650-1685)*, Paris, H. Champion, 1996, p. 15-18. Les Mémoires ont donné lieu à de nombreuses études générales qui questionnent leur définition et leur évolution. Nous renvoyons à Marie-Thérèse Hipp, *Mythes et réalités: enquête sur le roman et les mémoires, 1660-1700*, Paris, Klincksieck, 1976 ; Noémi Hepp et Jacques Hennequin (éd.), *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979 ; Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994 ; Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (éd.), *Le genre des mémoires : essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995 ; Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance : les mémoires au XVI^e siècle*, Paris, J. Vrin, 1997 ; Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire : les mémoires français du XVII^e siècle*, Québec, Canada, Presses de l'Université Laval, 2000 ; Marie-Paule de Weerd-Pilorge, *Mémoires des XVII^e et XVIII^e siècles : nouvelles tendances de la recherche*, Tours, Université de Tours, 2003 ; Jean-Jacques Tatin-Gourier et Marie-Paule de Weerd-Pilorge (éd.), *La réception des Mémoires d'Ancien Régime : discours historique, critique, littéraire*, Paris, Le Manuscrit, 2009 ; Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, littérature, témoignage : écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009 ; Marie-Paule de Weerd-Pilorge, *Mémoires et journaux sous l'Ancien Régime*, Paris, Le Manuscrit, 2012 ; Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone (éd.), *Le sens du passé : pour une nouvelle approche des mémoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

temps, les offices royaux cessèrent d'être le seul apanage des grandes maisons du royaume, leur caractère héréditaire s'est trouvé affaibli par la préférence donnée à la vénalité des charges : la noblesse dut fournir les preuves de son statut et le pouvoir absolu du monarque transforma, surtout après la Fronde, les grands féodaux en grands courtisans¹⁴. Ces bouleversements entraînèrent au sein de la noblesse un surcroît d'intérêt pour la généalogie et pour les affaires de famille, motivant plus encore les échos d'un discours familial et ses motifs, dont les déclinaisons et les modulations sur l'ensemble de la période retenue feront l'objet de notre étude.

Les mémorialistes aristocrates trouvent dans l'espace familial un moyen privilégié d'assurer leur existence sociale : en tant qu'ordre propre d'abord, dont la distinction se voit affirmée parmi les trois classes qui composent la société française d'Ancien Régime ; en tant que caste ensuite, unité solidaire et fermée soucieuse d'assurer la défense de ses privilèges. Fortifiée par un imaginaire vivace, par des textes et par une culture partagés par ses membres, elle s'ancre et se déploie à partir de l'un de ses paradigmes fondateurs : la famille¹⁵.

¹³ Voir Pierre Charles Armand Loizeau Grandmaison de, *L'Abrégé chronologique d'édits concernant le fait de la noblesse*, Paris, J.-P. Migne, 1861, p. 921-924.

¹⁴ Voir William Doyle, « Colbert et les offices », *Histoire, économie et société*, vol. 19, n° 4, 2000, p. 469-480 ; Sophie de Laverny, *Les domestiques commensaux du roi de France au XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002 ; Roland Mousnier, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue, 1598-1789*, Paris, Presses universitaires de France, 2005.

¹⁵ Nous l'entendons ici dans son sens courant et actuel de « groupe des personnes unies par les liens du mariage, par les liens du sang » (*Trésor de la Langue Française*, désormais *TLF*). Pour un ensemble de définitions diachroniques, voir le chapitre que nous consacrons aux « mots de la tribu », *infra*, p. 47-57.

Bilan historiographique et état de la question

La notion de *famille* a largement été étudiée par les historiens¹⁶, à la suite de Philippe Ariès dont les travaux, qui ont fait date, ont largement été enrichis et nuancés depuis les années 1960. Dans un article de synthèse, Jean-Philippe Luis retrace en détail l'historiographie de la famille à l'époque moderne¹⁷ : elle n'était, jusqu'à Philippe Ariès, guère abordée que dans les études de démographie historique ; les travaux d'Ariès se sont inscrits, eux, dans une perspective d'histoire des mentalités et furent les premiers à recourir à des sources littéraires et iconographiques. Plus récemment, c'est l'histoire sociale qui s'est emparée de ce sujet, afin d'étudier plus précisément les comportements familiaux, en particulier au sein des espaces ruraux. C'est aujourd'hui la question des réseaux qui intéresse plus particulièrement les historiens de la famille, qui cherchent à déterminer l'existence de « stratégies familiales¹⁸ ». Les études littéraires, toutefois, ont été dans une moindre mesure le lieu d'un intérêt pour les représentations de la famille d'Ancien Régime, y compris au sein des écrits dits du for privé. En effet, à ce jour, la question de la famille dans les Mémoires n'a pas fait l'objet d'une étude d'ensemble. Elle est une thématique secondaire et un levier herméneutique occasionnel au sein d'articles consacrés à des thèmes plus régulièrement

¹⁶ Sur l'histoire de la famille d'Ancien Régime, voir Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Points, 2014 [1960] ; Philippe Ariès et Georges Duby, *Histoire de la vie privée*, 2 et 3, Paris, Seuil, 1985-1986 ; Jean-Louis Flandrin, *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1995 ; Michel Nassiet, *Parenté, noblesse et états dynastiques : XV^e-XVI^e siècles*, Paris, EHESS, 2000 ; André Burguière, « L'État monarchique et la famille (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Paris, EHESS vol. 56, n° 2, 2001, p. 313-335 ; Aurélie Du Crest, *Modèle familial et pouvoir monarchique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2002 ; Anne Defrance, Denis Lopez et François-Joseph Ruggiu (éd.), *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle*, Tübingen, Narr, n° 172, 2007 ; Sylvie Mouysset, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; Stéphane Minvielle, *La famille en France à l'époque moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, 2010 ; André Burguière, *Le mariage et l'amour en France : de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Seuil, 2011 ; Naomi J. Miller et Naomi Yavneh, *Gender and early modern constructions of childhood*, Burlington, Ashgate, 2011 ; Didier Lett, « L'histoire des frères et des sœurs », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 34, 2011, p. 182-202 ; Jack Goody, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Marthe Blinoff (trad.), Paris, Armand Colin, 2012 ; Jérôme Viret, *Le sol et le sang : la famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Paris, CNRS, 2014 ; Fabrice Boudjaaba, Christine Doussot-Seiden et Sylvie Mouysset (éd.), *Frères et sœurs du Moyen Âge à nos jours*, Bern, Suisse, Peter Lang, 2016. Voir aussi les pages que Fanny Cosandey consacre au modèle de la famille royale comme modèle de référence pour les familles d'Ancien Régime dans *La reine de France : symbole et pouvoir, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 2000.

¹⁷ Jean-Philippe Luis, « La famille comme objet historique en histoire moderne et contemporaine », dans Pascale Auraix-Jonchière (éd.), *Balzac et consorts : scénographies familiales des conflits historiques dans le roman du XIX^e siècle*, Brill, Pays-Bas, Rodopi, 2015, p. 17-34.

¹⁸ Voir Claire Lemerrier, « Renouveler l'histoire de la famille », *Informations sociales*, n° 147, 2008, p. 94-103. Voir aussi Jérôme Viret, *Le sol et le sang : la famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 10-15.

questionnés¹⁹ – la cour, la culture, la vérité, la politique, l’opposition, la parole, les lettres, le voyage – ou au sein de monographies sur divers auteurs²⁰. Au sein des études générales consacrées aux Mémoires, la famille est soit envisagée comme motif supplémentaire à l’isolement du mémorialiste qui, selon Frédéric Briot « se désarrime²¹ », soit comme seule expression de l’appartenance nobiliaire : ils « visent en effet à transmettre la vertu gentilece le long de la lignée aristocratique²² » et font le « compte exact de la balance [...] des échanges entre une grande famille et la dynastie régnante²³ ». Pour Philippe Ariès, « les Mémoires avant le nom²⁴, ont été [...] des histoires de familles ou de grandes maisons²⁵ » ; ils paraissent par-là « destinés aux descendants directs, non pas encore dans le but éducatif de les édifier, mais pour leur fournir des *dossiers* utiles à leur établissement²⁶ ». En définitive, « comme les tombeaux, les premiers et plus anciens Mémoires étaient d’abord des monuments destinés à assurer et à transmettre la gloire chevaleresque d’un individu et de sa maison²⁷ ».

Chacun s’accorde à faire de la dynastie, du nom, du sang, de la lignée²⁸, des paradigmes importants des Mémoires, parce qu’ils sont constitutifs de l’*ethos*, c’est-à-dire de

¹⁹ Voir Noémi Hepp (éd.), *La cour au miroir des mémorialistes, 1530-1682*, Paris, Klincksieck, 1991 ; Madeleine Bertaud et André Labertit, *De l’Estoile à Saint-Simon : recherche sur la culture des mémorialistes au temps des trois premiers rois Bourbons*, Paris, Klincksieck, 1993 ; Marie-Paule de Weerdt-Pilorge, *Les Mémoires de Saint-Simon : lecteur virtuel et stratégies d’écriture*, Oxford, Voltaire Foundation, 2003 ; Jean Garapon et Marie-Paule de Weerdt-Pilorge (éd.), *L’idée de vérité dans les mémoires d’Ancien Régime*, Tours, Université de Tours, 2004 ; Marie-Paule de Weerdt-Pilorge (éd.), *L’idée d’opposition dans les Mémoires d’Ancien Régime*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2005 ; Jean Garapon (éd.), *Mémoires d’État et culture politique en France (XVI^e-XIX^e siècles)*, Nantes, Defaut, 2007 ; Jean Garapon (éd.), *La parole dans les mémoires d’Ancien Régime (XVI^e-XIX^e siècles)*, Nantes, Defaut, 2013 ; Myriam Tsimbidy, *La Mémoire des lettres : la lettre dans les Mémoires du XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2013 ; Jean Garapon (éd.), *Les mémorialistes d’Ancien Régime à la découverte de l’étranger : XVI-XIX^e siècles*, Nantes, Defaut, 2015.

²⁰ Voir, par exemple, André Bertière, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1978 ; François-Antoine Mertens, *Bussy-Rabutin, mémorialiste et épistolier*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1984 ; Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste : une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989 ; Mathieu Lemoine, *La faveur et la gloire : le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2012.

²¹ Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d’Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 74.

²² Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », art. cit., p. 199, cité par Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l’histoire*, *op. cit.*, p. 111.

²³ *Ibid.*, p. 194.

²⁴ La catégorie décrite par Philippe Ariès dans son article semble renvoyer aux livres de raison. La filiation entre les livres de raison et les Mémoires est importante : nous y reviendrons.

²⁵ Philippe Ariès, « Pourquoi écrit-on des Mémoires ? », dans Noémi Hepp et Jacques Hennequin (éd.), *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 14.

²⁶ *Ibid.*, p. 15.

²⁷ *Ibid.*, p. 16.

²⁸ Sur cette constellation lexicale, voir *infra*, p. 47-57.

« l'image de soi que l'énonciateur impose dans son discours afin d'assurer son impact²⁹ », du mémorialiste aristocrate. De même que les ancêtres des Mémoires, des *res gestae* aux livres de raison, établissent la gloire de l'individu en tant que membre de sa maison, il nous semble que les Mémoires ne travaillent pas moins à une telle expression. S'il s'agit d'y fonder une gloire personnelle, elle ne se désolidarise jamais de la gloire de la lignée car s'y joue une dialectique efficace entre identité personnelle et identité collective, au sein d'une pratique d'écriture qu'on attache souvent et trop exclusivement, nous semble-t-il, à l'émergence de la conscience individuelle, d'un privé singulier, et qu'on associe de manière topique aux genres de l'intime ou du for privé³⁰. On a pu écrire que le « ton familial est presque de règle au début des Mémoires aristocratiques³¹ ». Plus qu'un ton, nous aimerions voir dans les Mémoires la fondation d'un espace littéraire familial dans lequel se réfracte une identité à la fois personnelle et collective. Il semble qu'on a trop souvent cantonné les éléments empruntés par les Mémoires à la geste familiale aristocratique à un motif pittoresque et ponctuel, dont l'expression la plus vive – et donc la plus étudiée – serait la généalogie. Cependant, la famille n'est pas réductible à la généalogie. Les Mémoires intègrent certes des écrits généalogiques, c'est-à-dire des listes d'ancêtres et de descendants, mais ce n'est là qu'une modalité de l'écriture familiale.

Lorsqu'autrefois Marc Fumaroli affirmait que pour « écrire des *Mémoires*, il faut avoir fait acte de renoncement au monde, ou plutôt cette rédaction elle-même constitue cet acte de renoncement », il remarquait en même temps que ceux du XVII^e siècle « visent à laisser à la famille de l'auteur un témoignage authentique qui permette de contester le cas échéant telle version de l'histoire officielle qui ne donnerait pas à l'ancêtre l'éclairage qui lui revient », révélant l'écart, presque la divergence, entre deux aspects fondamentaux du genre : œuvre spirituelle et document familial. Impossible pourtant de considérer que la majorité des

²⁹ Jérôme Meizoz, *Postures littéraires*, Genève, Slatkine, 2007, p.22. Voir aussi Ruth Amossy (éd.), *Images de soi dans le discours : la construction de l'ethos*, Lausanne, Suisse, Delachaux et Niestlé, 1999 ; Ruth Amossy, *La présentation de soi : ethos et identité verbale*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.

³⁰ Voir Frédéric Briot, « De l'usage privé de l'histoire (Étude d'un passage des Mémoires de Henri de Campion) », *XVII^e siècle*, n° 153, 1986, p. 323-329 ; Rolf Wintermeyer et Corinne Bouillot, « *Moi public* » et « *Moi privé* » dans les mémoires et les écrits autobiographiques du XVII^e siècle à nos jours, Mont-Saint-Aignan, France, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2008 ; Hélène Merlin-Kajman, « Sentir, ressentir : émotion privée, langage public », *Littératures classiques*, n° 68, 2009, p. 335-354 ; Jean-Pierre Bardet, Elisabeth Arnoul et François-Joseph Ruggiu, *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010.

³¹ Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », art. cit., p. 200.

Mémoires n'en sont pas de véritables parce qu'ils ne font pas la preuve du détachement de leur auteur ou de son sens de la lignée : unifier à ce prix un *corpus* hétérogène revient à dire non pas ce que les Mémoires sont mais ce qu'ils devraient être. Nous préférons envisager tout le genre à la manière d'un concept obtenu par sommation, qui jamais ne s'incarnerait entièrement dans les œuvres singulières, mais dans lequel on puisse les reconnaître toutes, grâce à certaine intuition unificatrice qui les oppose dans leur diversité à la pratique historique de leur temps.³²

Il est intéressant, ici, de constater que les « deux aspects fondamentaux du genre » sont résumés à une nature double d'« œuvre spirituelle et [de] document familial ». Considérer que certains des principaux enjeux des Mémoires associés à la famille – la transmission, la généalogie – font tendre les Mémoires vers le document et les archives, nous paraît cependant opérer une classification trop rapide des éléments constitutifs des Mémoires, suggérant en filigrane qu'il faut réserver certains à l'historien et d'autres au littéraire. C'est l'objet d'un débat vivace quant à la définition des Mémoires, ou bien comme genre, ou bien comme pratique d'écriture.

La dernière définition que donne Furetière à l'entrée « Mémoires (s.m.) », dans la liste qu'il propose, est la suivante : « MEMOIRES, au pluriel, se dit des livres d'Historiens écrits par ceux qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été tesmoins oculaires, ou qui contiennent leur vie ou leurs principales actions : ce qui répond à ce que les Latins appeloient commentaires³³ » : y sont mises en lien, dans les « livres d'Historiens », aussi bien des « affaires » publiques et politiques que des « vies ». L'observation, même synoptique, de la production mémorialiste invite en ce sens à considérer la conjonction de coordination « ou » employée par Furetière comme inclusive, ici, des diverses déclinaisons du contenu des Mémoires qu'il identifie. Héritiers du mémoire judiciaire³⁴, apparentés à bien des égards aux

³² Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'Histoire : les Mémoires français du XVII^e siècle*, Québec, Canada, Presses universitaires de Laval, 2000, p. 8. L'auteur cite l'introduction de Marc Fumaroli aux *Mémoires* d'Henri de Campion, p. 11 et 35.

³³ Antoine Furetière, s.v. « Mémoires ».

³⁴ À l'origine, les mémoires sont des recueils de documents qui servent aux archives d'une famille, et qu'on se transmet. Bussy-Rabutin (t. 2, p. 221) et Campion (p. 3), par exemple, emploient le terme en ce sens. Voir aussi Philippe Ariès, « Pourquoi écrit-on des Mémoires ? », dans Noémi Hepp et Jacques Hennequin (éd.), *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Strasbourg-Metz, Klincksieck, 1979, p. 13-20 et Myriam Tsimbidy, *La Mémoire des lettres : la lettre dans les Mémoires du XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2013.

livres de raison et aux Histoires, les Mémoires sont comme l'a souligné Marc Fumaroli « à la croisée des genres en prose³⁵ ». Puisqu'ils échappent à toute définition poétique stricte³⁶, ils s'avèrent un genre profondément plastique sur le plan formel, sur le plan stylistique, mais aussi sur le plan thématique. Dans un article intitulé « Les Mémoires, un genre errant³⁷ », Driss Aïssaoui retrace l'histoire des tentatives récentes de définition des Mémoires :

La nature insaisissable des Mémoires et les difficultés de méthode qu'ils posent aux théoriciens sont le résultat d'une difficile co-existence entre les différentes composantes génériques qui les constituent : il n'est pas facile, en effet, de se positionner au carrefour de deux axes dont les polarités semblent à chaque fois inconciliables : le premier opposant la dimension collective du témoignage historique à la nature personnelle de la peinture de soi, le second mettant en rapport les matériaux du réel et les données de la fiction. Appelés à choisir entre les ressorts inestimables que procure l'hétérogénéité formelle de leurs écrits et le cantonnement dans des perspectives bien délimitées, mais rigides et étroites, les mémorialistes, inspirés sans doute par un vœu de liberté, préfèrent errer dans ce qui ressemble à un *no man's land* générique dont on sait seulement, à la suite de Marc Fumaroli, qu'il est à la croisée des genres en prose.³⁸

Un essai de définition des Mémoires tend toujours à les envisager par le biais d'autres genres ou par la négative, expliquant d'abord ce qu'ils ne sont pas. La contradiction apparente entre « la dimension collective du témoignage historique à la nature personnelle de la peinture de soi » nous semble moins relever de spécificités génériques que d'habitudes disciplinaires. C'est pourquoi nous souhaitons étudier littérairement ce que les études littéraires ont tendance à délaissier, pour privilégier un positionnement différent, qui prenne en compte les apports des

³⁵ Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », art cit., p. 7.

³⁶ Dans sa *Poétique des Mémoires (1650-1685)*, Paris, Champion, 1996, Emmanuèle Lesne-Jaffro pose à très juste titre la question : « Les Mémoires sont-ils un genre ? » (p. 20). Elle en adopte une définition large, qui nous permet méthodologiquement de considérer les textes que nous étudierons comme parties d'une « classe de texte ou d'un genre » (p. 22). Cherchant à préciser « les caractères communs » (*ibid.*) aux œuvres du genre, pour en dresser une poétique, E. Lesne-Jaffro n'insiste cependant pas sur l'existence de paradigmes variant. De fait, ils sont peut-être moins sensibles sur la période qu'elle étudie (1650-1685), qui renvoie à une génération précise d'auteurs, principalement ceux de la Fronde. Voir aussi l'introduction et la bibliographie de Myriam Tsimbidy et Frédéric Charbonneau (éd.), dans *Dialogues intérieurs : les écrits des mémorialistes dans leurs Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

³⁷ Driss Aïssaoui, « Les Mémoires : un genre errant », *Dalhousie French Studies*, vol. 61, 2002, p. 12-26.

³⁸ *Ibid.*, p. 24.

études historiques : en d'autres termes, assurer la valeur littéraire du collectif familial, l'homogénéité de ce qui est laissé à l'hétérogénéité documentaire. Nous proposons de mettre au jour une mythographie familiale du sujet écrivain et se pensant collectivement. Il s'agit moins, dès lors, de poser la question du genre dans lequel la parole de l'aristocrate s'insérerait pour pouvoir se développer que de poser la question rhétorique, mythographique et mémorielle d'un « moi » qui, pour se dire « moi », doit se penser « nous » pour s'inscrire dans une histoire familiale.

Problématique

Pour asseoir la valeur documentaire et historique des Mémoires, la tradition critique tend à les associer, par le biais des *Commentarii* de Jules César – c'est d'ailleurs le titre que retient Monluc pour ses Mémoires – au genre plus noble de l'Histoire.

L'Histoire est, au dix-septième siècle, dans une situation qui n'est pas sans analogie avec celle de l'épopée. C'est le genre le plus noble parmi les genres en prose, comme l'épopée est le genre le plus noble parmi les genres en vers. [...] Mais en l'absence de cette Histoire [officielle, idéale], il n'en reste pas moins que ce sont [l]es Mémoires qui, faute de mieux, sont les dépositaires de cette *vérité* que l'esthétique aristotélicienne opposait au vraisemblable et au merveilleux, qui sont le domaine de la poésie.³⁹

Les Mémoires télescopent, bousculent cette opposition, d'où la difficulté à les définir comme genre, littérairement. Devant cette difficulté, il vaut donc la peine de situer l'analyse des Mémoires sur un autre terrain d'étude, celui qui en accordant l'individu et la famille, la mémoire et l'histoire, la subjectivité et le récit objectif, permet de saisir dans sa dynamique un corpus qui apparaît selon ce nouveau point de vue autonome et circonscrit, sans que cette autonomie passe par une identité générique. En effet, la question du genre impose de définir une littérarité des textes, pour les opposer à la pratique documentaire. Or, cette notion pose problème ici : c'est moins la fonction poétique du langage que la poéticité subjective d'un récit à valeur collective qu'il faut mettre au jour.

³⁹ Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », art. cit., p. 183-186.

Le changement de nature du discours personnel dans les récits autobiographiques du Moyen Âge à la Renaissance est à mettre sur le compte de l'apparition de nouveaux auteurs, issus d'un autre milieu social, davantage habités par l'image d'un moi glorieux – celui des chevaliers – que par celle d'un moi pécheur repent, propre aux gens d'Église. Pratiqué par les nobles lettrés, le discours personnel changera naturellement d'interlocuteurs, tout comme il a changé de contenu ; très rarement adressé à Dieu, il le sera davantage aux proches, à la postérité. Il n'est plus informé par les schèmes de la confession, de l'auto-accusation, mais au contraire par ceux de l'apologie, par un discours consacré à la défense de l'honneur, de la gloire, du nom et de la dynastie, de l'action politique : autant de catégories définissant la personne noble à la Renaissance.⁴⁰

Les Mémoires, au cours de la période qui nous intéresse, procèdent à la construction d'une identité aristocratique qui ne saurait être dissociée d'une identité familiale puisque la noblesse se transmet par le sang. Il nous semble donc que la matière familiale doit nous permettre de nous réapproprier littérairement la valeur documentaire des Mémoires, puisque s'y déploie en effet un imaginaire lignager prononcé et, partant, la construction d'une image de soi et d'un groupe social précis. L'identité familiale aristocratique fondée par le texte est en effet et avant tout une représentation de soi, du groupe et de soi dans le groupe. Si « les Mémoires sont l'emblème de la race en ses incarnations successives⁴¹ », c'est qu'ils tendent à fixer sur un support unique différents états de la race⁴², c'est-à-dire de la « lignée, génération continuée de père en fils : ce qui se dit tant des ascendants que des descendants⁴³ », c'est bien qu'ils constituent un outil important pour la fondation d'un idéal familial par le mémorialiste. Filons la métaphore de l'emblème : en considérant « l'emblématique [qui] invite à l'économie de moyens pour le maximum d'effet et se prête aussi bien à l'idéal aristocratique de l'*agudeça* qu'à la promotion d'une culture de l'oralité tant savante que populaire, fondée sur la mémoire

⁴⁰ Nadine Kuperty-Tsur, « Réalité et rhétorique des interlocuteurs dans les Mémoires du XVI^e siècle en France », art. cit., p. 45.

⁴¹ Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'Histoire : les Mémoires français du XVII^e siècle*, op. cit., p. 111.

⁴² Voir André Devyver, *Le Sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1973 ; Arlette Jouanna, *L'Idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle*, Montpellier, Presses de l'Université Paul-Valéry, 1981, 2 vol. La race, sous l'Ancien Régime, renvoie à une unité familiale fondée sur la pureté du sang noble, ce qui revient à discriminer les autres États. En somme, les grandes familles aristocratiques se reconnaissent entre elles en état de pairie parce qu'elles partagent la noblesse, qui émane tout entière du sang royal. Furetière en donne un sens restreint, synonyme de lignage. Voir *infra*, p. 54.

⁴³ Furetière, s.v. « Race ».

et les images⁴⁴ », les Mémoires assurent la promotion et la diffusion d'une image familiale « recomposée⁴⁵ » en adéquation avec un idéal aristocratique. Parce que les mémorialistes prennent acte de la décomposition progressive des valeurs familiales, dès lors que l'institution monarchique commence à affaiblir les prétentions lignagères des grands aristocrates, les récits mémorialistes apparaissent donc un objet efficace pour assurer et analyser la refondation d'un idéal de solidarité familiale entre la fin du XVI^e siècle et le début du XVIII^e siècle, puisque comme « emblème » ils fixent une image et recourent, pour la construire, à un ensemble de paradigmes plus ou moins symboliques, plus ou moins topiques, plus ou moins efficaces. Il nous semble, en somme, que reléguer la matière familiale à une matière documentaire pittoresque ou annexe revient à mettre de côté l'un des aspects majeurs de ces textes : leur dimension collective. La mise en évidence d'une voix collective par le *je-nous* qui constitue l'identité textuelle du mémorialiste apparaît alors comme un cas de figure intéressant, peu envisagé et de nature à appeler l'intérêt du chercheur.

Corpus de travail

Les auteurs que nous avons choisi d'étudier, hommes et femmes, sont tous nobles, mais représentent des configurations sociales différentes, allant de la petite noblesse provinciale à la famille royale et des grandes familles aux plus modestes. Ils s'inscrivent tous dans une périodisation large permettant d'appréhender l'évolution d'une pratique au gré des grandes périodes qui jalonnent la Première Modernité, de la seconde moitié du XVI^e siècle à la première moitié du XVIII^e siècle. Notre corpus s'étend ainsi des *Commentaires* de Blaise de Monluc (1502-1577), très historiques et où la famille, bien présente, tient une part encore faible quantitativement par rapport à la narration historique, aux Mémoires de Louis de Saint-Simon (1675-1755), qui n'écrit l'histoire que pour établir la légitimité de sa famille fraîchement élevée. Se joue entre ces deux mémorialistes l'affirmation de l'individu singulier parce qu'il se dit familialement, en même temps que la naissance de la famille nucléaire, circonscrite aux parents et enfants. Le corpus des Mémoires rédigés entre Monluc et Saint-Simon est immense, aussi avons-nous dû opérer une sélection de textes qui permettent d'envisager de nombreuses variations dans la pratique d'écriture mémorialiste, en fonction

⁴⁴ Anne-Elisabeth Spica, « Les jésuites et l'emblématique », *XVII^e siècle*, n° 237, 18 février 2008, p. 635.

des sexes et des positions sociales des auteurs, en même temps qu'une évolution chronologique de cette pratique. Nous avons ainsi retenu aussi bien des Mémoires militaires que politiques, mondains ou spirituels ; certains sont explicitement dédiés à la famille, d'autres non :

- les *Commentaires*⁴⁶ de Blaise de Monluc (1502-1577), maréchal de France et le premier de sa famille à s'illustrer au service de la couronne, rédigés entre 1571 et 1577
- les *Mémoires*⁴⁷ de Marguerite de Valois (1553-1615), tour à tour fille de France, reine de Navarre puis de France, rédigés entre 1574 et 1614
- les *Mémoires*⁴⁸ de Charlotte Duplessis-Mornay (1550-1606), protestante qui écrit la vie de son mari autant que la sienne, inscrivant ces vies dans une communauté spirituelle, rédigés entre 1584 et 1605
- les *Mémoires*⁴⁹ de François de Bassompierre (1579-1646), maréchal de France favori d'Henri IV, embastillé sous Louis XIII et parmi les premiers à insérer une généalogie à son œuvre, rédigée entre 1630 et 1640
- les *Mémoires*⁵⁰ de Robert Arnauld d'Andilly (1589-1674), Solitaire de Port-Royal, rédigés entre 1666 et 1667
- les *Mémoires*⁵¹ de Pierre Thomas du Fossé (1634-1698), lui aussi Solitaire de Port-Royal qui, outre les *Mémoires de Pontis* a rédigé les siens propres entre 1697 et 1698

⁴⁵ Nous retenons à dessein cet adjectif, non pas parce qu'il renvoie à une actualité de la structure familiale du XXI^e siècle mais parce qu'il s'agit bel et bien d'y résumer emblématiquement le geste littéraire qui s'y joue, celui de la « marqueterie », de la « mosaïque » – conformément à l'étymologie d'*emblemata* – de récits et de silhouettes que pratique le mémorialiste.

⁴⁶ Blaise de Monluc, *Commentaires (1521-1576)*, Paul Courteault et Jean Giono (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964.

⁴⁷ Marguerite de Valois, *Mémoires et autres écrits de Marguerite de Valois*, Yves Cazaux (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2016 [2004]. Nous avons préféré cette édition à celle d'Éliane Viennot (*Mémoires et discours*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2004) afin de conserver la graphie originale du texte.

⁴⁸ Charlotte Duplessis-Mornay, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, Nadine Kuperty-Tsur (éd.), Paris, H. Champion, 2010.

⁴⁹ François de Bassompierre, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France. XX. Bassompierre*, Jean-Joseph-François Poujoulat et Joseph-François Michaud (éd.), Paris, Didier & cie, 1854, vol. 20/34. La première édition imprimée en 1665 donnait le titre *Journal de ma vie*.

⁵⁰ Robert Arnauld d'Andilly et Antoine Arnauld, *Mémoires*, Régine Pouzet (éd.), Paris, H. Champion, 2008.

- les Mémoires⁵² d'Henri de Campion (1613-1663), de petite noblesse normande rédigés entre 1654 et 1660, suite aux morts consécutives d'une de ses filles et de son épouse
- les Mémoires⁵³ de Catherine de la Guette (1613-1681), de petite noblesse provinciale aussi, rédigés dans les années 1670 après la mort de son époux puis de son fils aîné
- les Mémoires⁵⁴ de Paul de Gondi, cardinal de Retz (1613-1679), cadet de sa maison et frondeur, rédigés entre 1675 et 1677
- les Mémoires, lettres et discours⁵⁵ de Roger de Bussy-Rabutin (1618-1693), grand aristocrate exilé sur ses terres familiales, cousin de Sévigné, écrits entre 1665 et 1680
- les Mémoires⁵⁶ d'Anne-Marie-Louise d'Orléans-Montpensier, dite la Grande Mademoiselle (1627-1693), petite-fille de France, cousine de Louis XIV, rédigés entre 1657 et 1688⁵⁷
- les Mémoires⁵⁸ de Sophie de Hanovre (1630-1714), duchesse de Brünswick-Lunebourg puis princesse-électrice de Hanovre, enfin héritière présomptive du trône d'Angleterre, qui soutiennent des intérêts dynastiques importants, rédigés en 1680 et 1681
- les Mémoires⁵⁹ Marie Mancini (1639-1715), nièce de Mazarin mariée au Connétable romain Colonna après une idylle avec Louis XIV, rédigés entre 1672 et 1675

⁵¹ Pierre Thomas Du Fossé, *Mémoires de Pierre Thomas sieur Du Fossé*, F. Bouquet (éd.), Rouen, Ch. Métérie, 1876.

⁵² Henri de Campion, *Mémoires de Henri de Campion*, Marc Fumaroli (éd.), Paris, Mercure de France, 2002. [1967].

⁵³ Catherine de La Guette, *Mémoires de Madame de La Guette écrits par elle-même*, Micheline Cuénin (éd.), Paris, Mercure de France, 1982.

⁵⁴ Jean François Paul de Gondi de Retz, *Œuvres*, Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot (éd.), Paris, Gallimard, 1984.

⁵⁵ Roger de Bussy-Rabutin, *Mémoires de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, Ludovic Lalanne (éd.), Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 1882, 2 vol ; *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis, 1666-1693*, Ludovic Lalanne (éd.), Paris, Charpentier, 1858, 6 vol ; *Histoire généalogique de la maison de Rabutin*, Dijon, E. Rabutot, 1866. Bussy-Rabutin représente un cas particulier : il juxtapose l'ensemble de sa correspondance, qu'il copie, à ses Mémoires. Il est aussi l'auteur d'une *Histoire généalogique de la maison de Rabutin*. Nous verrons ces trois ensembles comme une seule et même œuvre mémorielle, en fondant ce parti-pris herméneutique sur les récents travaux de Myriam Tsimbidy, *La Mémoire des lettres : la lettre dans les Mémoires du XVIIe siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2013. Pour les lettres de et à Sévigné, nous renvoyons toujours à l'édition de Roger Duchêne : Marie de Sévigné, *Correspondance*, Roger Duchêne (éd.), Paris, Gallimard, 1973-1978, 3 vol.

⁵⁶ Anne-Marie-Louise d'Orléans Montpensier, *Mémoires de Mlle de Montpensier, petite-fille de Henri IV*, Adolphe Chéruel (éd.), Paris, Charpentier, 1858, 4 vol.

⁵⁷ Les Mémoires de Montpensier sont rédigés en trois phases, mises au jour par Jean Garapon, dans *La Grande Mademoiselle mémorialiste, op. cit.*

⁵⁸ Sophie de Hanovre, *Mémoires et Lettres de voyage*, Dirk Van der Cruysse (éd.), Paris, Fayard, 1990.

- les Mémoires⁶⁰ de Louis de Saint-Simon (1675-1755), d'une famille récemment élevée à la dignité de ducs et pairs, rédigés entre 1743 et 1753⁶¹.

À ce corpus principal, nous adjoindrons un corpus secondaire de manière à constituer toute une série d'échos éloquentes : ainsi Jacques-Auguste de Thou⁶² auquel Retz renvoie en tête de ses Mémoires, et qui rédige sa *Vie* en latin, Michel de Marolles⁶³ qui compose de nombreuses généalogies, Théodore Agrippa d'Aubigné⁶⁴, François de la Rochefoucauld⁶⁵, Henri-Auguste de Loménie de Brienne⁶⁶, Françoise de Motteville⁶⁷ qui écrit une vie d'Anne d'Autriche, François de Bernis⁶⁸ qui fait la chronique du règne de Louis XV. Si leurs Mémoires constituent davantage l'histoire d'un événement, d'une vie autre que la leur ou d'un règne, que leur histoire personnelle et familiale, ils ne manquent pas d'offrir à la démonstration un certain nombre de contrepoints fort éclairants et suggestifs.

Tous les auteurs de notre corpus écrivent en français, bien qu'ils écrivent parfois d'au-delà des frontières du royaume de France. Le système de parenté aristocratique ne peut s'entendre, au demeurant, sans considérer les unions politiques qui se jouent et se déjouent dans l'Europe de la Première Modernité, comme en témoignent les textes de Sophie de Hanovre et de Marie Mancini⁶⁹. Cette fonction de la pratique mémorialiste justifie le

⁵⁹ Marie Mancini et Hortense Mancini, *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, Gérard Descot (éd.), Paris, Mercure de France, 2003. [1965].

⁶⁰ Louis de Rouvroy Saint-Simon, *Mémoires ; Additions au Journal de Dangeau*, Yves Coirault (éd.), Paris, Gallimard, 1983-1988, 8 vol.

⁶¹ On trouvera en bibliographie un récapitulatif des éditions de référence utilisées et des autres éditions disponibles, que nous avons pu utiliser ponctuellement et, en annexes (p. IX), une table analytique présentant les caractéristiques contextuelles (dates de naissance et de mort, de narration, de rédaction) et formelles (mémoires autobiographiques ou historiques, présences de récits généalogiques, d'enfance, etc.) des textes à l'étude.

⁶² Jacques Auguste de Thou, *La vie de Jacques-Auguste de Thou*, Anne Teissier-Ensminger (éd. & trad.), Paris, H. Champion, 2007.

⁶³ Michel de Marolles, *Les Mémoires de Michel de Marolles*, Paris, Antoine de Somaville, 1656.

⁶⁴ Théodore Agrippa d'Aubigné, *Sa vie à ses enfants*, Gilbert Schrenck (éd.), Paris, Société des textes français modernes, 1986.

⁶⁵ François de La Rochefoucauld, *Mémoires précédés de l'Apologie de M. le prince de Marcillac*, Jean Lafond (éd.), Paris, Gallimard, 2006.

⁶⁶ Henri Auguste Loménie de Brienne, *Mémoires*, Eric de Bussac (éd.), Clermont-Ferrand, Paleo, 2004.

⁶⁷ Françoise de Motteville, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France. X. Madame de Motteville*, Joseph-François Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat (éd.), Paris, Éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, vol. 10/34.

⁶⁸ François Joachim de Bernis, *Mémoires du Cardinal de Bernis*, Philippe Bonnet et Jean-Marie Rouart (éd.), Paris, Mercure de France, 2002. [1980].

⁶⁹ Voir Benedict Anderson, *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*, London, New York, Verso, 2016 et l'introduction d'Alain Tallon, *Le sentiment national dans l'Europe méridionale aux XVI^e et XVII^e siècles : France, Espagne, Italie*, Madrid, Casa de Velázquez, 2007. Alain Tallon invite à dépasser les perspectives nationales pour penser les communautés politiques, spirituelles, culturelles et pourquoi pas, dès lors, familiales. Nous soutiendrons en effet que la famille est un biais par lequel les Mémoires abolissent les frontières étatiques au profit de frontières redessinées pour recréer un réseau, un monde dessiné au gré d'alliances et de solidarités familiales.

rapprochement des textes à l'étude, parce qu'elle renvoie à un système de valeurs aristocratiques peu mis au jour encore dans ce corpus. L'observation minutieuse de la politique menée par le souverain, associée aux projets de mariage ou à l'éloge des faits d'armes accomplis par de lointains cousins rejoignent ainsi les intérêts familiaux, et contribuent à la fondation d'une image de la famille dans l'imaginaire aristocratique européen.

Force est de reconnaître que, parce que les Mémoires sont généralement peu édités, du moins dans leurs versions intégrales, les outils auxquels le chercheur doit recourir sont parfois émoussés. La collection « Le Temps retrouvé » du *Mercur* de France, si elle a le mérite de présenter un catalogue riche, effectue pour toucher le grand public des coupes drastiques au sein du texte. Nous avons dû nous confronter au hiatus entre un intérêt de lecteur curieux qui, du XIX^e au XXI^e siècle prend plaisir à entretenir l'image d'un Grand Siècle idéalisé dans les Mémoires, qui sous-tend un usage médiatique des textes mémoriels auquel répond la collection « Le Temps retrouvé », et une pratique scientifique. En résulte une certaine difficulté à travailler sur cette production au carrefour des disciplines universitaires, qui fait encore trop peu l'objet d'un travail éditorial de nature critique et scientifique, d'autant que l'établissement des textes est rendu ardu par la disparition de la plupart des manuscrits et par une politique de censure politique et familiale récurrente. À cet égard, on regrettera de n'avoir pu utiliser des éditions scientifiques attendues : celle, par exemple, de Motteville par Pascale Thouvenin et celle de Montpensier par Jean Garapon. Si Retz, Saint-Simon et La Rochefoucauld font l'objet d'éditions scientifiques bien établies, c'est essentiellement grâce à leur notoriété et à leur place dans le champ littéraire et scolaire. Nous avons donc régulièrement eu recours aux très riches « collections des Mémoires pour servir à l'histoire de France⁷⁰ » du XIX^e siècle dont l'établissement⁷⁰ répondait à des critères philologiques avérés, qui offrent un texte intégral et sont généralement assorties de solides introductions, ceci sans nous dispenser des éditions d'Ancien Régime quand il en existe, bien qu'elles-mêmes, nous venons de le rappeler, puissent souvent se montrer lacunaires ou fautives au fil de leurs rééditions.

⁷⁰ Nous empruntons l'expression à Joseph-François Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat, connus pour leur *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, 1836-1839, en 32 volumes.

Plan de la thèse

La réflexion s'organiserait selon deux grands mouvements : le premier établirait ce que nous appellerons « la famille d'encre » du mémorialiste, le second mettrait en lumière les transformations narratives du récit familial.

Dans la première partie, après avoir établi la définition d'un « je » qui ne se pense ni ne s'écrit singulièrement, mais se formule en « singulier-collectif », c'est-à-dire en « je-nous », nous dessinerons les contours de la famille telle que les Mémoires la construisent, de manière à faire apparaître depuis les textes les notions de *lignage*, de *race*, de *maison* et de *famille*, à l'aide de typologies croisées, lexicologiques et prosopographiques. Ces notions, définies normativement par les dictionnaires et employées librement par les mémorialistes, renvoient à des modélisations imaginaires dont nous déterminerons ici les contours et les enjeux dans la fondation d'une identité à la fois collective et singulière. Conséquemment, nous mettrons au jour les modalités d'écriture de la famille que les Mémoires constituent aussi bien comme collectif subjectivement extensible – les amis, les clientèles qui sont autant de familles choisies – que comme collectif objectivement établi par le sang et les alliances – pères, mères, frères, sœurs, oncles, tantes, cousins, époux, épouses, fils et filles. Voilà qui donnera un soubassement ferme à l'analyse des effets de la dévotion familiale, de la résolution des conflits au sein des familles, des réseaux de sociabilité et des rapports interpersonnels, dont le mémorialiste se fait, dans son texte, l'unique garant. Nous verrons alors dans quelle mesure l'écriture met en scène la position de chaque membre de la parenté, alors nourrie de fonctions narratives et symboliques aussi précises que variables, d'un mémorialiste à l'autre. Le mémorialiste apparaît donc comme l'orchestrateur d'une « comédie humaine » à valeur familiale, où les liens et figures de la famille sont inscrits dans l'encre avant de l'être dans le sang. La mise en évidence des réseaux de sociabilité dans lesquels s'ancre le mémorialiste permettra en effet de souligner les rapports de parenté troublés, fictionnalisés et rêvés. Parenté fictive et exclusion de membres de la famille objective soulignent les choix qu'opère l'écrivain dans la constitution d'un cercle familial idéal pour l'entourer. L'écriture de cette famille d'encre permettra d'envisager à nouveaux frais la question de la transmission des Mémoires, entre archives familiales et objets de sociabilité tournés vers une famille rêvée.

Une fois établies les frontières mémorielles de l'idée de famille et les stratégies qui président à la transmission des Mémoires au sein de ces familles d'encre, il conviendra, et ce sera l'objet de la seconde partie de cette thèse, de s'intéresser au mythe familial que constitue

le récit mémorialiste. Ainsi étudierons-nous les grands motifs et récits qui fabriquent l'identité familiale du mémorialiste, en tant que l'identité aristocratique est en effet « la somme de [...] [ses] appartenances diachroniques et synchroniques⁷¹ » : le « je » se pensant à la fois en descendant d'une lignée et en continuateur. En choisissant les événements racontés et les figures familiales convoquées, en s'adressant parfois à elles, le mémorialiste se fait d'une part le garant de liens hérités et propose d'autre part la recreation d'un lien nouveau. Il se distingue de son héritage sans le renier, bien au contraire ; il s'en distingue pour le reconfigurer pleinement et s'inscrire en son centre, dans une dynamique qui tend à resserrer le groupe autour de lui. Ce mouvement est analogue à celui que tisse le lien épistolaire, à la fois fait d'éloignement et de rapprochement, porteur d'une image de soi et d'une image du monde. À la différence de l'épistolier, le mémorialiste est pleinement possesseur de son territoire ; il l'investit, le configure à sa guise parce que la parole n'est pas partagée. S'il la délègue, c'est à dessein. La difficulté à envisager la fondation de l'identité à la fois singulière et collective du mémorialiste tient au fait que l'histoire collective échappe au vu et au vécu du mémorialiste qui affirme n'être qu'un témoin, et c'est la présence de ce paradoxe qu'on interrogera avant de voir comment ces textes participent, en réalité, d'une refondation complète de la geste familiale. Parce que l'action présente ou tout juste passée du mémorialiste – son action dans le monde, mais aussi l'action d'écrire – s'inscrit dans la pleine continuité d'une réunion de la lignée autour de mythes familiaux, fondateurs, fédérateurs et d'un passé lointain, elle participe entièrement de cette refondation d'un idéal lignager dont celui qui écrit est le garant. Récits merveilleux, mythes fondateurs d'une identité familiale, généalogies et espaces géographiques sont autant de paradigmes qui configurent le mémorialiste en collectionneur et organisateur d'une légende propre à assurer la solidarité de sa maison par la mobilisation d'un imaginaire collectif : ces paradigmes qui sont des invariants de l'écriture mémorialiste, font cependant l'objet d'une grande variation de modes d'écritures, qui ont pour matrice d'autres pratiques d'écriture comme l'hagiographie, le portrait, le conte, l'épopée. Le mémorialiste, pour se poser en membre d'un système de valeurs et de références culturelles qui sont les siennes propres mais aussi celles du monde auquel il aspire à appartenir, recourt à des matrices narratives efficaces, qu'il adapte à son lectorat. Si les Mémoires nous semblent un laboratoire probant pour observer ces mécanismes, c'est qu'ils font pivot entre « mythe et réalité⁷² », et que « si pour un homme des deux derniers siècles de l'Ancien Régime, l'Histoire de France

⁷¹ Eric Mension-Rigau, *Aristocrates et grands bourgeois : éducation, traditions, valeurs*, Paris, Plon, 1994, p. 21.

est proprement dynastique, l'Histoire tout court tend toujours à devenir familiale⁷³ ». Nous assistons ainsi à la fondation d'une identité à la fois fondée sur une réalité vécue et personnelle mais qui active également une culture partagée par la communauté. Nous verrons donc comment les mémorialistes insèrent dans leurs textes des récits merveilleux qui fondent la mémoire de la famille et de ses origines. Les origines familiales sont aussi largement marquées par le récit généalogique qui, dans les Mémoires, adopte diverses modalités d'écriture que nous proposons de mettre au jour pour mesurer la spécificité que constitue une généalogie associée à des Mémoires, contre la pratique des généalogistes de la France moderne. Parce que l'écriture mémorialiste donne lieu à une reconfiguration de la temporalité, entre présent de l'écriture, passé de la matière écrite, futur envisagé dans la transmission de la mémoire de la famille, elle donne aussi lieu à une reconfiguration de l'espace, l'espace familial s'avérant tout à la fois verbal et matériel, entre livre et refondation des lieux de la famille par l'écriture. Autant de motifs qui appellent à questionner la place du « je », entre acteur et metteur en scène de la comédie familiale à laquelle il (re)donne vie.

⁷² Nous faisons ici bien évidemment référence au titre fameux de Marie-Thérèse Hipp.

⁷³ Philippe Ariès, *Le temps de l'histoire*, Monaco, Éd. du Rocher, 1954, p. 120.

PARTIE 1

La famille d'encre : dire la famille choisie

Dans le caveau des miens plongeant mes pas nocturnes,
J'ai compté mes aïeux, suivant leur vieille loi.
J'ouvris leurs parchemins, je fouillai dans leurs urnes
Empreintes, sur le flanc, des sceaux de chaque Roi.
- À peine une étincelle a relui dans leur cendre.
C'est en vain que d'eux tous le sang m'a fait descendre ;
Si j'écris leur histoire, ils descendront de moi.⁷⁴

La famille mémorielle est une famille construite dans les Mémoires et par la mémoire qui s'y déploie. Le personnel des Mémoires, du mémorialiste lui-même aux personnages les plus secondaires de son récit, fait l'objet d'une sélection et demeure toujours assujéti aux modes d'écriture auxquels recourt celui qui tient la plume. Pour fonder une identité à la fois singulière et collective, il est nécessaire que l'écrivain trace les contours du collectif familial dans lequel fonder sa singularité : il crée alors une famille d'encre qui dépasse les liens objectifs de la filiation, établis par le sang et les alliances. Pour fonder cette famille, le mémorialiste doit faire entendre une voix plurielle : c'est pourquoi nous analyserons la constitution d'un « je-nous », d'une première personne qui prend en charge le collectif tout en étant prise en charge par lui. Ce « je-nous » est en effet une condition *sine qua non* pour qui écrit une œuvre familiale : pour parler pour tous, il faut adopter une posture adéquate et réévaluer la définition que l'on donne de la famille. Ce sera pour nous l'occasion de questionner une fois pour toutes la constellation lexicale au sein de laquelle la notion de *famille* s'inscrit, entre normes et usages. Il nous sera alors possible de décliner les différentes manières avec lesquelles les mémorialistes constituent leur famille d'encre. Entre l'établissement de collectifs variés, qui suggèrent le caractère extensible des frontières de la parenté effective au profit d'une parenté rêvée et la prise en compte d'une filiation objective, les mémorialistes posent les pièces d'une mosaïque familiale en perpétuelle reconfiguration.

⁷⁴ Alfred de Vigny, « L'esprit pur », v. 8-14.

On questionnera enfin le dessein principal de cette écriture proprement familiale en envisageant à nouveaux frais les enjeux de la destination des écrits mémorialistes.

I. La voix du mémorialiste : un « singulier-collectif » ?

C'est un lieu commun : dire « je » est l'une des caractéristiques principales des Mémoires⁷⁵. Tout à la fois narrateur, sujet et personnage, la première personne du singulier à laquelle recourt le mémorialiste ferait la synthèse de son « moi » présent et de son « moi » passé et remémoré⁷⁶. « La norme fondamentale à retenir [pour une définition des Mémoires] est donc la présence de l'auteur comme sujet principal de son œuvre, consacrée par l'emploi de la première personne⁷⁷ ». Pour Simone Bertière⁷⁸ comme pour René Démoris⁷⁹, l'affirmation de la première personne dans les Mémoires, jusqu'à devenir norme, tient au renversement qui s'opère entre histoire et Mémoires, dès lors que la première devient historiographie officielle, laissant aux Mémoires le champ d'une contre-histoire, officieuse, nécessairement médiatisée par un individu, alors libre de s'affirmer comme « je ». Nous postulons cependant que le « je » du mémorialiste n'est pas la marque d'un individu qui se pense au singulier. Tout au contraire, le narrateur des Mémoires se construit une identité plurielle : il démultiplie sa voix pour faire entendre celle, chorale, du collectif familial au sein duquel il cherche à s'inscrire par l'écriture.

1. Dire « je », c'est dire « nous »

a) Le statut du singulier : « je-nous »

Dans les faits, et rendons à César ce qui est à César, il suffit d'ouvrir quelques Mémoires pour constater une hésitation entre la présence de la première et des autres personnes grammaticales lorsque l'auteur parle de lui-même. Ainsi, les Mémoires de La Rochefoucauld hésitent-ils entre première et troisième personne. Pour le lecteur, les deux premières parties du texte sont rédigées à la première personne : « J'ai passé les dernières années du ministère du cardinal Mazarin dans l'oisiveté que laisse d'ordinaire la disgrâce⁸⁰ ». Le mémorialiste se désigne, à partir de la troisième partie de son texte, comme le « prince de

⁷⁵ Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, p. 14.

⁷⁶ Voir Emmanuèle Lesne-Jaffro, *La Poétique des Mémoires*, op. cit., p. 335.

⁷⁷ Jean Mesnard, conclusion à Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (éd.), *Le genre des mémoires : essai de définition*, op. cit., p. 364.

⁷⁸ Simone Bertière, « Mémoires sans première personne », dans *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde*, op. cit., p. 65-77.

⁷⁹ René Démoris, « Les Mémoires et la première personne », *Le roman à la première personne*, op. cit., p. 98-160.

⁸⁰ La Rochefoucauld, p. 39.

Marcillac », puis comme « duc de La Rochefoucauld⁸¹ », sans jamais plus revenir à la première personne. Il s'agit d'un effet de composition puisqu'on sait que La Rochefoucauld a écrit ses Mémoires dans le désordre et que, dans le temps de l'écriture, « il » précédait « je ». Semblablement, l'adéquation entre l'auteur, le narrateur, et le sujet principal de l'œuvre, assurée en principe par l'usage de la première personne ne se vérifie pas toujours : Pierre Thomas du Fossé rédige les Mémoires d'un tiers, Pontis⁸², à la première personne⁸³ tandis que Jacques-Auguste de Thou rédige les siens propres à la troisième :

Il y avait dix ans que la première édition des *Annales* était parue, et qu'aussitôt, comme la morsure de la vérité, tellement détestée de nos jours, était encore plus sensible, les flammes de la pire animosité avaient enveloppé leur auteur.⁸⁴

Thou et Thomas du Fossé fabriquent tous deux une fiction d'énonciation, l'un inventant un « je » de toutes pièces pour prendre en charge un récit d'apparence personnelle quand l'autre délègue son récit à un « il » tout aussi artificiel. La valeur accordée à l'usage de la première personne est enfin largement variable, d'un récit mémorialiste à un autre : « au “je” effacé de la confidente, Motteville, s'oppose l'extrême présence du “je” de Mademoiselle⁸⁵ ».

Ces quelques exemples déjà viennent de nous montrer qu'il ne s'agit pas d'une « simple hésitation devant une alternative narrative⁸⁶ » :

Entre la formulation du « il » héroïque et celle du « je » des mystiques, s'expérimente la formulation d'un « je » de l'individu. Écrire « je » ne va pas sans réticences et sans le sentiment d'une transgression. C'est un acte inédit en un double sens. D'abord parce que parler de soi s'effectuait jusqu'alors dans le cadre

⁸¹ Voir par exemple La Rochefoucauld., p. 95 et p. 108.

⁸² Louis Pontis et Pierre Thomas du Fossé, *Mémoires de Monsieur de Pontis*, Robert Laulan (éd.), Paris, Mercure de France, 2007, p. 15-20.

⁸³ René Démoris livre une analyse précise de ce cas : voir « Les Mémoires et la première personne », *Le roman à la première personne*, *op. cit.*, p. 98-160.

⁸⁴ Thou, p. 189.

⁸⁵ Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Dire je », *La Poétique des Mémoires*, *op. cit.*, p. 335. On relève ainsi 1679 occurrences de la première personne dans les Mémoires de Motteville, et 12620 dans ceux de Montpensier, dont 4096 dans le dernier volume.

de la confession. Ensuite parce qu'écrire « je » est une entreprise à chaque fois radicalement nouvelle et sans modèle. Le choix de la première personne ne fait pas l'unanimité. Mais certains, comme Brienne le jeune, en soupçonnent les possibilités insondées : s'échapper de soi, se décrire comme un autre, jouer des changements de rôle pour s'imposer au lecteur en lui présentant trois images intermittentes, celle de héros, celle de victime et celle d'ordonnateur du jeu.⁸⁷

La première personne du singulier apparaît, selon Emmanuèle Lesne-Jaffro, comme la marque d'une individualisation auctoriale des Mémoires. Mais plus encore qu'une variation entre trois images possibles du mémorialiste, plus encore qu'une tension entre deux modes d'énonciation alternatifs qui viendraient témoigner du statut fragile de la personne individuelle sous l'Ancien Régime, nous souhaiterions avancer que le « je » mémoriel, en concurrence avec une expression de soi en tant qu'autre – « il » – est en fait l'indice d'une identité qui ne s'envisage jamais vraiment comme individuelle à strictement parler : elle s'envisage comme partie d'un collectif dont elle est la chambre d'écho. Nous inviterons à voir dans ces intermittences du « je » découvrant sa singularité auctoriale, la configuration de ce que nous appellerons volontiers un « je-nous ».

Considérer l'existence d'une auctorialité construite entre individualité et collectivité n'est pas sans appeler à prendre en compte l'émergence de la notion d'individu. Il serait abusif, quoi que tentant, de voir le XVI^e siècle comme celui de la naissance de l'individu, notamment lorsque l'on considère une production mémorialiste qui se démarque, à cette période, par l'accent qu'elle met sur l'action individuelle, en rupture avec les chroniques des règnes et les *res gestae* des grandes figures héroïques du temps. Qu'un particulier en marge du pouvoir officiel prenne la plume pour raconter sa propre vie est une nouveauté qui invite à reconnaître une évolution dans la constitution de la conscience individuelle⁸⁸. On retiendra que

⁸⁶ *Ibid.*, p. 336.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 342.

Si la Renaissance n'a pas à proprement parler « découvert l'individu », elle favorise cependant la rencontre féconde entre la notion chrétienne de la personne et de sa dignité avec la notion classique positive de l'homme engagé dans la vie de la cité.⁸⁹

Cette re-naissance de l'individu, dès le XVI^e siècle, se heurte, en effet, à la nécessité imposée à l'aristocrate, ou évidente à ses yeux, de ne pas se marginaliser. Au XVII^e siècle, la tendance ne peut que s'amplifier quand le pouvoir monarchique centralisé tend à devenir absolu et à retirer aux grands aristocrates constitués en maisons nobles certains de leurs privilèges héréditaires⁹⁰. Pour le mémorialiste, la nécessité d'apparaître au sein du groupe social dont il partage les intérêts est d'autant plus pressante qu'il est déjà, souvent, socialement affaibli. Il lui faut donc assurer la solidarité familiale, en assurant que son identité ne se distingue jamais de celle du collectif :

[...] les mémorialistes n'exploitent pas leur marginalité, mais, tout au contraire, prétendent que leurs comportements, leurs choix ont été conformes à un système de valeurs morales, à caractère universel.⁹¹

La première personne du mémorialiste relève donc du leurre : elle est impropre à exprimer une identité qui ne serait que singulière, et qui n'aurait pour but que de défendre des intérêts individuels. Au contraire, le « je » s'inscrit non seulement dans une constellation de valeurs, d'images, de moments, mais aussi d'individus liés par le sang, qui concourent à fonder une identité familiale, un « singulier-collectif ». Marguerite de Valois, à l'ouverture de ses Mémoires se situe très clairement dans une famille et un ensemble de valeurs bien propres à souligner la hauteur de son rang :

⁸⁸ Pour une synthèse, voir Jean-Marie Baldner, « Sur la naissance de l'individu », *Espaces Temps. Je et Moi, les émois du je. Questions sur l'individualisme*, vol. 37, n° 1, 1988, p. 25-29 ; Voir aussi l'état de la question dressé par Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance, op. cit.*, p. 47, et le chapitre qu'elle consacre aux « composantes de la notion de personne à la Renaissance », p. 44-78.

⁸⁹ Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance, op. cit.*, p. 47-48.

⁹⁰ Voir Roland Mousnier, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue, 1598-1789*, Paris, Presses universitaires de France, 2005 ; Arlette Jouanna, *Le pouvoir absolu : naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013 ; *Le prince absolu : apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2014.

⁹¹ Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance, op. cit.* p. 22.

Cet œuvre donc d'une apres-disnée, [...] [c]'est une histoire, certes, digne d'estre écrite par un cavalier d'honneur, vray françois, né d'illustre maison, nourry des Rois mes pere et freres, parent et familier amy des plus galantes et honnestes femmes de notre temps, de la compagnie desquelles j'ay eu ce bonheur d'estre.⁹²

Le renversement du féminin au masculin, opéré par la mémorialiste souligne non seulement la nécessité d'occuper une position genrée susceptible d'assurer la légitimité de sa parole mais aussi celle d'un « je » qui représente un groupe de personnes liées entre elles par la parenté, la naissance et les valeurs de la noblesse d'épée. En se présentant ainsi, Marguerite de Valois n'est pas seulement telle qu'en elle-même, elle est aussi garante du sang royal.

Sa contemporaine, Charlotte Duplessis-Mornay, illustre le même processus d'adoption d'une identité plurielle, à un niveau toutefois différent. Le « je » de la narratrice écrit des Mémoires qui sont à la fois histoire personnelle et histoire familiale, puisqu'il prend en charge aussi bien la vie de la mémorialiste que celle de son époux sur laquelle le texte s'ouvre de manière saisissante : « Je commenceray donc à leur en faire le discours de sa naissance. Il naquit à Buhy⁹³ ». « Je » se fond dans « il » de telle sorte que cette troisième personne grammaticale gomme l'affirmation trop forte d'une identité singulière sans pour autant la nier. Il s'agit ici de rendre compte d'une solidarité parfaite entre l'épouse qui prend la plume et l'époux dont elle donne à lire la vie avec la sienne. Cette posture qui donne le primat au collectif se double dans le cas présent d'une humilité de classe ; c'est en cela que Charlotte Duplessis-Mornay diffère de Marguerite de Valois. En grande aristocrate, cette dernière peut assumer plus fermement une position propre, sans pour autant aller jusqu'à la disjoindre des intérêts collectifs.

À l'autre bout de la période envisagée, le cardinal de Bernis saisit aussi l'histoire des autres avant de raconter son histoire propre :

Je suis né le 22^e de mai 1715, dans le château de Saint-Marcel, sur l'Ardèche, en Vivarais. La seigneurie de cette petite ville appartient à ma famille depuis quatre

⁹² Valois, p. 41.

⁹³ Duplessis-Mornay, p. 70.

cents ans. [...] Saint-Marcel fut autrefois le séjour de plusieurs seigneurs. [...] Aujourd'hui, le marquis de Bernis, mon frère, est seul possesseur de cette terre.⁹⁴

La première personne initiale cède rapidement la place à la troisième personne, qui vient d'abord désigner les terres de la famille tout entière, puis le frère aîné du mémorialiste, son chef de famille et tenant du titre. Les marques de la première personne ne sont plus contenues que dans les déterminants possessifs « ma » et « mon », qui renvoient tous deux à un lien familial et qui permettent d'intégrer l'écrivain dans le collectif. Ainsi, disant « je », il dit « je » autant qu'il dit « nous », puisqu'il n'est, dès le seuil de ses Mémoires, pas séparé de sa famille, incarnée ici par le lieu de sa naissance et par son frère.

Le singulier est plus ou moins marqué en fonction du rang que tient le mémorialiste dans la société, mais il ne s'isole jamais. S'opère donc, en fonction de la place qu'occupent le mémorialiste et sa famille dans la société, et en fonction de la place de l'individu dans cette dernière entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, une série de modulations dans la constitution du « je », qui est résolument et invariablement nourri par le collectif, au point de constituer ce « je-nous » qui nous paraît bel et bien fonder une identité familiale du mémorialiste.

b) Le statut du pluriel : « nous-je »

« Je » n'est jamais vraiment l'auteur. Il s'agit d'un « je » de papier, qui constitue une image de soi textuelle, fabriquée de toutes pièces : un *ethos*, en somme. De même, le collectif exprimé est une fabrication de plume. La famille aristocratique d'Ancien Régime considérée comme somme d'alliances et de gloires a une fonction politique : c'est en s'appuyant sur cette fonction de la famille que le mémorialiste peut neutraliser son exclusion sociale, puisque sa position familiale surplombe sa position personnelle. C'est pourquoi le mémorialiste se représente au centre d'une *gens* composée à son gré : il peut ensuite se représenter au cœur d'une action dont il fait le récit. Les actions du collectif servent alors pleinement l'*ethos* de l'individu comme celles de l'individu relèvent de la réputation collective. Le disgracié rachète sa faute en louant les vertus d'une assemblée qui continue de l'accueillir en son sein, et dont il est même le garant. La conscience d'une assemblée pensant et agissant d'un même mouvement est importante : la connivence, la mémoire collective, les mythes familiaux,

⁹⁴ Bernis, p. 47-48.

convergent pour donner au collectif une force d'action. Cette force est prise en charge par l'écrivain et faite sienne : il ne dit alors plus ni « je », ni « il », mais « nous ».

La première personne du pluriel intervient essentiellement lorsqu'il s'agit d'invoquer la famille, un groupe constitué sur lequel on adosse son identité. De fait, si l'histoire narrée demeure avant tout l'histoire d'un individu, les marques d'une conscience collective assumée demeurent nombreuses dans les Mémoires. Le pluriel affleure à des moments où l'identité du mémorialiste se confond pleinement dans celle des personnes qui l'entourent dans la mesure où « l'idée que la vertu circule avec le sang explique que la dignité soit attachée à la lignée plus qu'à la personne⁹⁵ ». Certes, la première personne du pluriel est courante lorsque le mémorialiste évoque des actions collectives : mouvements de régiments, voyages avec une suite, etc. Mais le « nous » qui désigne le collectif familial emprunte un relief différent : il ne s'inscrit pas nécessairement dans une circonstance factuelle.

Il a été nécessaire de faire précéder à ce présent journal de ma vie tout ce qui a été narré ci-dessus, pour donner une parfaite intelligence de mon extraction, des alliances de ma maison, et des prédécesseurs que j'ai eus, ensemble des biens qui sont venus de ligne droite ou collatérale en la maison de Bestein, et de ceux que nous prétendons légitimement nous appartenir.⁹⁶

Le recours au pluriel tranche ici nettement avec le début du propos où Bassompierre assume pleinement la première personne du singulier. Dès lors qu'il est question des intérêts communs de sa maison et qu'il doit évoquer ses possessions, il emploie le pluriel. Il s'agit à la fois de faire siennes toutes les possessions terriennes de sa famille et de faire familiales toutes les possessions terriennes qu'il aurait en propre : au « je-nous » que nous avons mis au jour répond un « nous-je », et s'opère alors une relation réciproque entre le collectif et le singulier. De la sorte, l'identité du mémorialiste n'est intelligible que si elle est adjointe aux traits qui définissent l'identité collective ; réciproquement, l'identité collective est forcément tributaire de l'identité singulière du mémorialiste qui, prenant la plume, en est l'unique garant. De même que Bassompierre, Bussy-Rabutin écrit : « Je m'en allai passer l'hiver à Chamlemis,

⁹⁵ Jérôme Viret, *Le sol et le sang : la famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIXe siècle*, Paris, CNRS, 2014, p. 104.

⁹⁶ Bassompierre, p. 14.

qui étoit une terre que nous avons alors en Nivernois⁹⁷ ». Comme les biens de la maison Bassompierre, ceux de la maison Rabutin sont collectifs. Le contraste entre l'action personnelle « passer l'hiver à Chamlemis » et le fait collectif « une terre que nous avons » met en évidence l'existence d'un singulier-collectif embrassé dans un même mouvement. C'est qu'en effet, « il n'y a pas que d'une part l'individualisme et d'autre part le collectivisme que l'on a l'habitude de prêter au Moyen Âge. Il y a un troisième larron : la famille⁹⁸ ».

« Nous », c'est certes le mémorialiste et ses parents proches, mais c'est aussi l'ensemble des membres de la lignée, du premier possesseur des biens aux cousins collatéraux ; c'est aussi, potentiellement, la descendance, destinataire plus ou moins attendue des Mémoires. La propriété aristocratique n'est pas individuelle et de même que les lieux constituent le creuset d'une mémoire familiale, nous en avons vu un exemple avec Bernis, la mention d'une possession collective permet d'exprimer une identité qui se construit en singulier-collectif, dans un mouvement permanent et réciproque entre « je » et « nous ». La possibilité d'une relation entre le « je » et le « nous », que ce soit dans le sens où l'identité singulière se nourrit de l'identité collective ou l'inverse, permet d'assurer d'emblée une solidarité familiale.

c) Les autres moi-même : « lui-moi »

Fonder son identité individuelle sur l'identité collective, permet au mémorialiste d'habiter tous les espaces de la communauté familiale. La pièce qu'il s'alloue parmi les autres tesselles de la mosaïque peut être intervertie. En effet, on observe à la lecture des Mémoires un grand nombre de jeux de substitution d'identités des mémorialistes avec les membres de leur famille. Ces effets de substitution répondent à des fonctions variées : asseoir la légitimité du mémorialiste à se saisir de la matière familiale pour l'écrire et la réinventer ; assurer une position sociale dans le texte, quand la réalité la nie, parce qu'on est née femme, ou parce qu'on est né cadet.

Ainsi, les ambitions politiques de Marguerite de Valois trouvent, d'après ses Mémoires, leur justification dans la relation qu'elle entretient avec son frère Henri, duc d'Anjou puis Henri III. Ce dernier se sert de sa sœur afin de conserver sa position de favori

⁹⁷ Bussy-Rabutin, *Mémoires*, t. 1, p. 20.

⁹⁸ Philippe Ariès, « Interventions », dans Noémi Hepp et Jacques Hennequin, *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde*, op. cit., p. 79.

auprès de la reine Catherine de Médicis. Marguerite de Valois relate l'épisode parce qu'il est l'occasion pour elle de rehausser sa position en l'adossant à celle de son frère, devenu roi quand elle rédige ses Mémoires.

« [...] Je vous cognois assez d'esprit [lui dit son frère] et de jugement pour me pouvoir beaucoup servir aupres de la Roine ma mere, pour me maintenir en la fortune où je suis. [...] je trouve qu'il m'est necessaire d'avoir quelques personnes tres-fidelles qui tiennent mon party auprez de la Roine ma mere. Je n'en cognois point de si propre comme vous, que je tiens comme un second moy-mesme »⁹⁹

L'identité d'Henri et celle de Marguerite sont fondues en une seule. Les paroles rapportées font du futur monarque le garant de cette association qui permet à la mémorialiste de prétendre à une action politique : « ce langage me fust nouveau, pour avoir jusques alors vescu sans dessein¹⁰⁰ ». C'est l'embryon d'une identité plurielle qui se dessine lorsque la mémorialiste fait d'elle-même une représentante incarnée du duc d'Anjou, son frère :

le paradoxe, caractéristique de la représentation de l'héroïne, est que ce sentiment de transformation passe par une totale abnégation ou encore négation de soi, qui s'inscrit dans la grammaticalité de la phrase, notamment dans le jeu des pronoms où « je » se dissout dans le « vous » :

« Pour la sujétion, je la lui rendrai telle, que vous connaîtrez que je préfère votre bien à tous les plaisirs du monde. Vous avez raison de vous assurer de moi, car rien au monde ne vous honore et aime tant que moi. Faites-en état, et qu'étant auprès de la reine ma mère vous y serez vous-même, et que je n'y serai que pour vous¹⁰¹ ». ¹⁰²

On peut encore ajouter à cette analyse que s'il est possible pour « je » de se diluer dans « vous », ce n'est pas seulement pour asseoir la vertu héroïque de l'écrivaine, mais aussi

⁹⁹ Valois, p. 49.

¹⁰⁰ Valois, p. 49.

¹⁰¹ Valois., p. 50-51.

pour affirmer son identité familiale : princesse Valois, elle se hisse à la hauteur des princes de sa maison et ne peut effectivement prétendre à un héroïsme que parce qu'elle se fabrique une identité collective. C'est que la famille est le levier le plus efficace pour asseoir la légitimité d'un mémorialiste à accomplir puis à raconter ses actions.

Le cas des femmes est particulièrement saillant ici puisqu'elles sont tenues à l'écart d'un exercice officiel du pouvoir¹⁰³, d'où la nécessité pour Marguerite de Valois de rapporter des paroles tenues par son frère, qu'elles soient authentiques ou non ; elles lui permettent de s'habiller de l'*ethos* fraternel.

À l'opposé du spectre social, La Guette, de petite noblesse provinciale, doit aussi renverser les hiérarchies familiales pour asseoir sa légitimité d'action et d'écriture. À la lecture de ses Mémoires, on voit clairement combien elle refuse de se cantonner à un rang subalterne et affiche une prétention permanente à une position d'où elle peut agir légitimement, sur le plan familial, sur le plan politique par extension. Outre l'épisode de son voyage à Bordeaux pour tenter de rallier les frondeurs bordelais et son mari à la cour, à l'occasion duquel La Guette affirme son rôle d'intermédiaire entre la cour et la Fronde, le récit reste localisé : la Brie et la demeure familiale de la mémorialiste constituent le décor principal de ses Mémoires. Le récit rend donc plutôt compte d'un quotidien pittoresque où l'on défend ses terres pour assurer sa plus élémentaire subsistance, en l'absence d'un mari constamment en guerre. Dans ces conditions, et parce qu'elle ne peut ni prétendre à la place d'une reine, d'une régente ou d'une princesse, La Guette doit reconfigurer les hiérarchies imposées par la parenté : pour ce faire, elle recourt aussi à un jeu de substitution des figures familiales entre elles. C'est le rapport de force sans cesse évoqué avec son père, puis avec son mari, qui lui permet d'affirmer sa légitimité à agir et donc de configurer, par l'écriture, une

¹⁰² Nadine Kuperty-Tsur, « Marguerite de Valois ou l'héroïsme au féminin », actes du colloque *Héroïsme féminin, héroïnes et femmes illustres, XVIe-XVIIe siècles : une représentation sans fiction*, organisé par Gilbert Schrenk, Anne-Elisabeth Spica et Pascale Thouvenin, Strasbourg, 28-30 janvier 2016. À paraître en 2019.

action consentie par sa famille. La mémorialiste établit un rapport de force avec son père lors de l'affaire de son mariage¹⁰⁴ et l'affaire de l'héritage de sa mère où Catherine de La Guette réclame des droits qui lui sont disputés par son père. En plein cœur du procès pour l'héritage de la mère de la mémorialiste, père et époux se querellent.

Justement comme l'on s'allait mettre à table, mon père et mon mari eurent quelques paroles ensemble, et s'animèrent tellement l'un contre l'autre (car ils étaient tous deux fort violents) que je fus toute surprise de voir voler les plats contre la tapisserie [...]. Je n'eus pas peu d'affaires car je voyais mon père et mon mari à deux doigts de la mort. [...] je me mis au-devant de mon père, pour lui servir de bouclier, et découvris ma poitrine ; puis je dis à mon mari qui avait l'épée nue, donne là-dedans, il faut que tu me tues, avant que tu fasse la moindre chose à mon père, et tout du coup je lui sautai au collet, et lui arrachai son épée, qu'il n'eut pas de peine à me lâcher, lui étant impossible de me résister en quoi que ce fût, car il m'aimait trop pour cela. Je jetai l'épée par la fenêtre et j'emportai mon mari entre mes bras hors de la salle, puis je fermai la porte. [...] Mon pauvre père effrayé, qui avait vu le péril où il avait été, me vint embrasser étroitement les larmes aux yeux, et me dit "Mon Enfant, je t'ai donné la vie, tu me la rends aujourd'hui, après Dieu je ne la tiens que de toi ; tes ennemis m'avaient voulu persuader que tu souhaites ma mort, mais je reconnais le contraire et je t'aimerai plus que jamais."¹⁰⁵

Cette scène strictement familiale, qui se joue dans un cadre intime, emprunte les caractéristiques du récit épique et transfigure la salle à manger en champ de bataille au cœur

¹⁰³ La bibliographie sur le statut des femmes sous l'Ancien Régime est immense et ne cesse encore d'être alimenté par de récentes études. Nous renverrons seulement à Ian Maclean, *The Renaissance notion of woman: a study in the fortunes of scholasticism and medical science in European intellectual life*, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 1987 ; Fanny Cosandey, *La reine de France : symbole et pouvoir, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2000 ; Fanny Cosandey, « Les femmes en monarchie : épouses ou héritières ? », dans Luc Capdevila et al., *Le genre face aux mutations. Masculin et Féminin du Moyen-Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2003, p. 201-209 ; Fanny Cosandey, « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 21, 1^{er} avril 2005, p. 69-90 ; Renée Burlamacchi, *Les Femmes et l'histoire familiale, XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2008 ; Christine Dousset, « Femmes et héritage en France au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n° 244, 2009, p. 477-491 ; Jérôme Viret, « Les femmes et la circulation du patrimoine dans la noblesse. L'exemple de la seigneurie de Torchamp en Normandie (XV^e-XVIII^e siècles) », dans Corinne Marache et Caroline Le Mao (éd.), *Les élites et la terre*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 213-222.

¹⁰⁴ Catherine de Meurdrac veut se marier au sieur de La Guette sans le consentement de son père et avec le soutien complice du duc d'Angoulême ; elle contracte un mariage clandestin.

¹⁰⁵ La Guette, p. 77.

duquel la mémorialiste va pouvoir inverser les rôles habituellement dévolus au père et à la fille. Cette virtualité du récit appelle le renversement du schéma naturel de la naissance avec le père, tout aussi virtuel, qui, dans le discours rapporté, délègue le rôle de *pater* à sa fille, laquelle a fait preuve d'une certaine sagesse et d'une bravoure certaine. La mémorialiste constitue dans ses Mémoires un nouvel espace, une sorte de fiction publique d'elle-même, au sein de laquelle elle peut se rêver dans un rôle paternel. En effet, son mari, lié aux armées de Condé et ne pouvant se dédire, a rejoint la Fronde dans le sud de la France. Elle a pour projet de sortir M. de la Guette de cette situation pour affirmer sa fidélité au roi. En adoptant bien après la Fronde, en 1670, une posture anti-frondeuse, la mémorialiste révèle la fin politique de ses écrits : montrer qu'on a soutenu le roi revient à s'attirer potentiellement des faveurs ainsi qu'à sa maison. L'action de la mémorialiste neutralise la trahison de l'époux sur lequel elle prend le pas. En prenant la plume, La Guette s'assure que l'histoire écrite sera celle de la fidélité de sa maison, et non celle de son faux pas. Pour assurer la valeur de sa parole, il lui est nécessaire d'en affirmer la légitimité, d'où son insistance à montrer qu'elle est la mère de la famille, après un jeu de délégation du pouvoir familial par son père.

On repèrera le même phénomène dans les Mémoires de Mademoiselle, où est donnée à voir, sinon une Vie de Gaston d'Orléans, au moins un portrait du père esquissé et retouché au fil des événements. C'est à l'écart entre la réalité vécue et les aspirations et déceptions révélées par la lettre du texte que se contemple le reflet de la mémorialiste dans le personnage de son père, entre identification et distanciation, précisément parce que s'y joue une histoire alternative, garantie par l'idéal de liberté de la noblesse, et par conséquent par les libertés prises par la mémorialiste. En racontant l'épisode célèbre de sa prise d'Orléans, la mémorialiste doit justifier une action qui est, en droit, un crime de lèse-majesté. C'est pourquoi elle construit un discours qui vient légitimer ses faits et gestes, et l'adosse naturellement à une identité familiale. Elle escalade en effet les murs d'Orléans, sûre de la légitimité à être maîtresse des lieux que lui confère l'apanage de son père : « lorsque les personnes de ma qualité sont en un lieu, elles y sont les maîtresses, et avec assez de justice. “Je la dois être ici, puisqu'il est à Monsieur”¹⁰⁶ ». Mademoiselle est assujettie à une double allégeance : celle de Louis XIV, son roi-chef-de-famille-cousin et de sa mère Anne d'Autriche d'un côté, celle de son père Gaston d'Orléans de l'autre. C'est parce qu'elle adopte la posture d'une fille sans cesse investie du pouvoir paternel, qui se place en héritière

¹⁰⁶ Montpensier., t. 1, p. 363.

et qui entend établir une manière d’agir féodale, que la Grande Mademoiselle justifie son action dans la Fronde. Elle réinvestit aussi l’imaginaire héroïque de reines historiques ou épiques : son aïeule Marguerite de Valois ou encore, parce que la ville y prête, Jeanne d’Arc¹⁰⁷. La Grande Mademoiselle assied son action politique en tant que déléguée de Gaston d’Orléans. Pour elle, c’est l’héritage potentiel et le lignage avec Henri IV qui conditionne la représentation de soi en héroïne frondeuse¹⁰⁸. Héritière d’une légende guerrière et d’une lignée qui s’est posée en contre-pouvoir, elle répète une geste familiale qui lui donne une pleine légitimité et liberté d’action.

Par solidarité familiale, elle fait sienne l’entreprise de son père et se réjouit de ces « grandes choses » qui fleurent la rébellion, la révolution de palais : le frère d’un roi défunt, bafoué par un ministre, s’insurge légitimement contre un pouvoir inique, sans vouloir pour autant s’en emparer, voilà qui constitue une bonne situation initiale de tragédie... Puis, pour obéir à « l’honneur de sa maison », elle décide de réviser souverainement le jugement qu’elle portait jusque-là sur son cousin [le prince de Condé].¹⁰⁹

Le pouvoir investi par le père et la certitude constamment réitérée de servir des intérêts familiaux, quitte à confondre famille régnante potentielle et famille régnante effective, lui servent à mettre en scène une légitimité politique. On assiste alors à une abolition symbolique de la loi salique afin d’asseoir sa prétention à une revendication qui dépasse le cadre autorisé au féminin, comme le suggèrent les paroles rapportées du président du parlement de Dijon :

Il me dit que si j’eusse été du temps de ceux qui avoient fait la loi salique, ou qu’ils eussent pu prévoir que la France eût eu une princesse telle que moi, on ne l’auroit jamais faite, ou que du moins on l’auroit supprimée en ma faveur.¹¹⁰

¹⁰⁷ Voir le chapitre « Les “choses extraordinaires” d’une vie : Mademoiselle et Corneille », dans Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste*, op. cit., p. 127-158.

¹⁰⁸ Sur l’*ethos* et la représentation des Frondeuses, voir Sophie Vergnes, *Les Frondeuses : une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

¹⁰⁹ Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste*, op. cit., p. 129.

¹¹⁰ Montpensier, t. 3, p. 295.

Au-delà de la seule incarnation du père dans sa fille, on peut noter deux choses : Gaston d'Orléans lui-même a longtemps été le dépositaire d'une autorité au moins espérée, parce qu'il était l'héritier présomptif du trône avant la naissance du futur Louis XIV. Cet espoir du pouvoir demeure chez Mademoiselle, dans une potentielle réécriture de l'histoire où elle se constitue en héritière de la couronne, voire en héritier mâle, à défaut d'avoir un frère. « Pour Mademoiselle, la gloire du premier ordre se trouve en quelque sorte acquise par la naissance, par son rang et l'éclat de son nom¹¹¹ ».

La défense des intérêts de la haute noblesse et de sa maison lui permet de faire valoir les siens propres, comme fille et comme femme. Le sang, la race, l'hérité justifiant les droits politiques du duc d'Orléans qu'elle représente lui permettent d'affirmer sa propre valeur en niant au passage que son sexe puisse faire obstacle à sa grandeur.¹¹²

Cette position est problématique : Montpensier, comme Marguerite de Valois auparavant avec Henri d'Anjou, n'est jamais que la représentante des droits politiques de son père, c'est-à-dire d'une autorité masculine. En réalité, ses intérêts propres sont secondaires. Le texte donne une tout autre version des faits. Il fusionne les intérêts des mémorialistes dans ceux d'une figure familiale d'importance. De fait, la légitimité de la Grande Mademoiselle se trouve tout entière dans une identité lignagère qu'elle ne cesse de rappeler. Elle n'a pas à faire la preuve de son statut, ni des prérogatives politiques que peuvent être les siennes, puisque sa position semble les justifier pleinement et absolument. À la différence de La Guette qui affiche ses actes solitaires pour donner à sa maison un éclat public, le pouvoir de Montpensier s'inscrit tout entier dans le collectif de sa naissance. Les autres doivent constituer un lien dynamique qui les attache aussi bien aux sphères du pouvoir qu'à leur famille.

En mal de pouvoir, le mémorialiste ne peut, seul, prendre en main le discours familial. Quelles que soient les raisons de sa position marginale, l'écrivain cherche d'abord dans sa parentèle les moyens de s'autoriser à établir l'histoire familiale dans ses Mémoires. En effet, c'est l'approbation du collectif, construite dans le texte, qui autorise le mémorialiste à fonder son identité singulière dans celle de la famille. La modulation de l'entour familial par les

¹¹¹ Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste*, op. cit., p. 112.

Mémoires, en opérant un brouillage des rôles de chacun, permet à certains mémorialistes d’asseoir la fiction d’un rôle familial central.

2. Les mots de la tribu

a) *Famille et ses substituts : maison, race, lignée*

Le collectif représenté par le « nous », la famille, forme un groupe social constitué des membres d’une même lignée — verticale ou horizontale — qui peut être désigné par plusieurs termes sous l’Ancien Régime : *la race, la maison, la lignée, le sang, le nom* sont autant de substitut à *la famille*.

Du fait de cette multiplicité lexicale, il est difficile de circonscrire, dans les Mémoires, la notion de famille que désignent ces multiples substituts plus ou moins synonymiques ; au premier chef parce qu’elle constitue un ensemble diffus traité de façons très diverses par les mémorialistes. Fondamentale chez les uns, elle peut être tout aussi bien absente chez les autres. Charlotte Duplessis-Mornay relate la vie de son époux autant que la sienne propre. Marguerite de Valois et Anne-Marie-Louise de Montpensier s’inscrivent perpétuellement dans la dynamique de la famille royale à laquelle elles appartiennent. Sophie de Hanovre consacre des chapitres entiers à des affaires de parenté et de succession¹¹³. Retz, Thomas du Fossé, Campion, La Guette, Mancini et Bussy-Rabutin ne cessent de réactiver l’arrière-plan familial des Mémoires. À l’inverse, Monluc n’évoque guère que ses enfants, Bassompierre ses neveux et quelques parents lointains, La Rochefoucauld et Motteville ne parlent de leurs parents que marginalement, Saint-Simon mentionne très peu sa famille alors qu’il s’intéresse beaucoup à celles des autres¹¹⁴. La famille peut être considérée comme groupe, sans être envisagée autrement que comme un collectif ou bien, à l’inverse, n’être considérée que par le biais des êtres qui la composent, chacun individuellement juxtaposé.

Afin de donner une idée de la variété lexicale employée dans les Mémoires lorsqu’il s’agit de faire référence à la famille, soit par ce terme même, soit par les substituts que nous avons évoqués, nous avons dressé un tableau du nombre d’occurrences des termes *race, maison, famille* et *lignée* dans un échantillon représentatif des mémorialistes de notre corpus, d’un bout à l’autre de la période étudiée. Autant que possible, les ambiguïtés lexicales ont été

¹¹² Sophie Vergnes, *Les Frondeuses, op. cit.*, p. 280.

¹¹³ Dirk van der Cruysse isole deux chapitres qu’il intitule « affaires de famille », p. 109-136 et p. 167-176.

¹¹⁴ La famille de Saint-Simon n’a, il est vrai, acquis un rang remarquable qu’avec Louis XIII.

levées (par exemple, *maison* dans son sens familial et *maison* dans son sens strictement architectural). Nous n'avons interrogé que les œuvres pour lesquelles nous disposions de versions numériques éligibles à la recherche lexicale, afin d'assurer une plus grande précision en termes de fréquence d'occurrences à la recherche.

Table 1. Occurrences des termes *race*, *maison*, *famille*, *lignée*¹¹⁵

	Race	Maison	Famille	Lignée
Monluc	10	5	4	1
Duplessis-Mornay	0	70	33	1
Agrippa d'Aubigné	1	6	6	0
Marguerite de Valois	0	8	4	0
Bassompierre	5	54	1	4
Arnauld d'Andilly	3	7	5	0
Marolles	3	5	9	0
Campion	1	12	18	0
Retz	0	126	10	0
La Guette	5	5	6	0
Bussy-Rabutin	2	77	40	2
Motteville	7	59	100	0
Montpensier	8	192	60	0
Saint-Simon	47	418	320	5
Bernis	6	43	108	0

¹¹⁵ Relevé d'occurrences pratiqué avec Frantext et l'outil de recherche avancée du logiciel Adobe Reader. Afin d'assurer un relevé le plus précis possible, nous avons sélectionné les mémorialistes pour lesquels nous disposions, d'un bout à l'autre du corpus, d'éditions numérisées sur lesquelles il était possible d'opérer une recherche lexicale. Nous avons pris soin de lever les ambiguïtés sémantiques (par exemple sur le terme *maison*). Ils sont présentés ici par ordre chronologique.

Il est inutile d'établir des totaux qui viendraient indiquer la faveur d'un terme ou d'un autre, pour désigner les réalités familiales du temps et leur potentielle évolution : la différence quantitative entre les Mémoires d'Arnauld d'Andilly et de Saint-Simon s'explique aussi par la taille de leurs œuvres. En majorité, on remarque que les mémorialistes préfèrent utiliser le substantif *maison* au substantif *famille*. L'un, cependant, ne discrimine pas totalement l'autre, statistiquement bien présent, notamment au regard des termes *race* et *lignée* qui demeurent marginaux. Il est difficile, pour certains mémorialistes, d'analyser ces seuls chiffres : la différence de fréquence d'usage des termes *maison* et *famille* se joue parfois à deux occurrences. Il convient dès lors de procéder à une étude sémantique des termes qui qualifient le collectif familial, afin de mesurer leurs nuances, tant dans les dictionnaires que dans l'usage qu'en font les mémorialistes.

b) Normes

Aujourd'hui, les termes désignant la famille contiennent des nuances sémantiques plus ou moins importantes et bien fixées.

Selon le *Trésor de la Langue Française*, la famille est, au regard du droit, l'« institution juridique qui groupe des personnes unies par les liens du mariage, par les liens du sang, éventuellement, en vertu d'un pacte, par des liens d'adoption » ; c'est aussi un « groupe constitué par des familles (branches) et des individus apparentés par des alliances, par le sang, descendant d'ancêtres communs », et enfin un « ensemble constitué par un couple de parents et leurs enfants¹¹⁶ ». Ce dernier sens est généralement constitutif de la famille dite nucléaire. Au sens actuel, la famille est une donnée objectivée à la fois par la filiation naturelle – les liens du sang – et par la filiation légalement établie – l'adoption, le mariage.

Le substantif *maison*, vieilli de nos jours, renvoie à une vision extensive de la famille puisqu'il s'agit de désigner, d'abord, l'« ensemble de personnes vivant sous un même toit, ses habitants, ses occupants habituels ; *en partic.* les membres de la famille¹¹⁷ », puis

[l']ensemble des personnes formant une lignée, une dynastie. *Synon.* *branche, famille, race. Être issu d'une maison ; grande, illustre maison ; maison*

¹¹⁶ *TLF*, s.v. « Famille ».

¹¹⁷ *TLF*, s.v. « Maison ».

souveraine ; maison d'Autriche, de France, de Lorraine. C'était, au commencement du dix-septième siècle, ce qu'on appelait une bonne famille que celle des Arnauld, une solide et ancienne maison (Sainte-Beuve, Port-Royal, t. 1, 1840, p. 63). [...] – Loc. vieillie. Être de grande, de bonne maison. Être de noble et ancienne race.¹¹⁸

La notion de maison n'a, aujourd'hui, aucune valeur juridique. À la notion de famille, elle ajoute le lignage, c'est-à-dire la parenté ascendante et descendante en tant qu'elle forme une dynastie, c'est-à-dire moins un groupe de personnes qu'une suite de personnes partageant les uns après les autres les mêmes honneurs, titres, rangs, fonctions, etc. Ce terme est particulièrement attaché à l'imaginaire monarchique et aristocratique d'Ancien Régime, où il était en effet d'usage courant.

La race, enfin, renvoie dans son sens premier à l'« ensemble des personnes appartenant à une même lignée, à une même famille », à l'« origine noble » et aux personnes ayant « entre elles des caractères communs importants¹¹⁹ ».

S'ils se rattachent à l'idée d'une lignée et à l'hyperonyme que constitue *famille*, les termes *maison* et *race* sont chargés d'un sémantisme qui renvoie précisément à l'histoire de la famille d'Ancien Régime, puisqu'ils sont associés à la noblesse et aux caractéristiques non pas seulement légales, mais surtout héréditaires.

Sous l'Ancien Régime, ces nuances sont déjà en germe et transparaissent à travers les notices des dictionnaires qui rendent compte des variations du français pendant la période envisagée. Le *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, de Huguet¹²⁰, Le *Thresor de la langue françoise* de Nicot¹²¹, le *Dictionarie of the French and English Tongues* de Cotgrave¹²², *L'Invantaire des deus langues française et latine* de Monet¹²³, l'édition de 1680

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *TLF*, s.v., « Race ».

¹²⁰ Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue du XVI^e siècle*, Paris, Librairie Ancienne Édouard Champion, 1925, 7 vol.

¹²¹ Jean Nicot, *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, Paris, Douceur, 1606.

¹²² Randle Cotgrave, *A dictionarie of the French and English tongues*, Londres, Royaume-Uni, Islip, 1611.

¹²³ Philibert Monet, *Invantaire des deus langues, française et latine*, Paris, Claude Obert, 1636.

du *Dictionnaire françois* de Richelet¹²⁴, l'édition de 1690 du *Dictionnaire universel* de Furetière¹²⁵ et l'édition lorraine du *Dictionnaire de Trévoux*¹²⁶.

Huguet donne de *famille* (*ad loc.*), l'unique sens de « serviteurs ». C'est un sens réduit qu'on trouve chez Nicot (*ad loc.*) : « Toutes les personnes d'une maison, comprenant le chef. [...] 2. Toutes les personnes d'une maison sous le chef ». Ce sens est cependant étendu : « Famille, maison de geans de même nom & race : *gentis familia una aliqua* ». Au début du XVII^e siècle, déjà, les dictionnaires enregistrent la confusion de la notion de *famille* avec celles de *maison* et de *race*. Cotgrave la définit comme « *household ; kindred ; [...] lineage, generation of* ». L'assimilation est reprise en 1636 par Monet : « La Famille & race, *Familia, gens* ». Richelet distingue deux entrées, l'une relative à ce que nous appelons aujourd'hui la famille nucléaire : « Le père, la mère & les enfans. Tous les parents les plus proches », l'autre relative à la « Naissance, extraction, maison ». Furetière se fait l'écho de cet ensemble de définitions, en notant les différents niveaux de sens du substantif :

Famille s.f. Maison noble, ancienne race. En France il ne se dit gueres que des Maisons de robe ou bourgeoises. Il y a eu plusieurs Conseillers et Presidens dans cette *famille*. C'est une des plus riches *familles* de Paris. Famille, se prend plus particulièrement pour un ménage composé d'un chef & de ses domestiques, soit femmes, enfans, ou serviteurs. Un père de *famille*, un fils de *famille*. Abraham s'en alla avec toute sa *famille*, &c. Famille, se prend encore plus étroitement pour les plus proches parens. Cet homme estoit à table avec sa *famille*, dînoit ce jour-là en *famille*. C'est une affaire de *famille*. Il a assemblé sa *famille* pour conclure ce mariage.

Le *Dictionnaire de Trévoux* reprend la définition de Furetière, à laquelle il ajoute : « se prend plus particulièrement pour un ménage composé d'un chef et de ses domestiques, femmes, enfans ou serviteurs. [...] se prend encore plus étroitement pour les plus proches parens. En ce sens, il se dit des personnes de qualité aussi bien que des Bourgeois & du peuple ».

¹²⁴ Pierre Richelet, *Dictionnaire françois*, Genève (Suisse), Winderhold, 1680.

¹²⁵ Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel*, La Haye, Rotterdam, A. et R. Leers, 1690.

¹²⁶ *Dictionnaire de Trévoux*, Nancy, Pierre Antoine, 1738.

Les dictionnaires mettent en évidence la constellation lexicale autour du substantif *famille*. Toutefois, le sens s'affine au gré des dictionnaires et exclut le sème de « noblesse d'épée ». La notion d'abord très générale se circonscrit avec Furetière à une classe sociale : la noblesse de robe. Le sens de « famille nucléaire », qui ne considère que parents et enfants, apparaît peu à peu alors que le sens premier de « serviteurs » s'efface. Nous pouvons à partir de ce premier ensemble faire apparaître les nuances entre *famille*, *maison* et *race*.

Chez Huguet, la *maison* renvoie à la « famille noble ». Chez Nicot, il s'agit du « manoir assorti de ses membres », mais « il se prend aussi pour extraction, race, décente », comme chez Cotgrave où la maison est à la fois « *a house, or mansion ; a race, or familie* ». Chez Monet, *maison* renvoie à l'entrée « *famille & race* ». Furetière la définit ainsi :

Maison, se dit aussi d'une race noble, d'une suite de gens illustres venus de la même souche, qui se sont signalés par leur valeur, ou par leurs emplois, ou par les grandes dignités qu'ils ont eu par leur naissance. Les Maisons de Bourbon & d'Autriche sont les deux plus anciennes & les plus illustres de l'Europe. La Maison de Lorraine, d'Orange, se sont fort signalées. Le Grand Cosme de Medicis a été l'honneur de sa maison. Ce Gentilhomme a épousé une fille de bonne maison, de grande maison.

Entre *famille* et *maison*, le dénominateur commun semble, bien plus que dans les définitions actuelles, la notion de race. On observe un glissement d'hyperonyme, depuis les anciens dictionnaires jusqu'au Trésor de la Langue Française actuel. Chez Richelet, d'ailleurs, on lit sous l'entrée « maison » : « La maison de Bourbon. La Maison de Jagellon qui avoit régné près de deux cens ans dans la Pologne fut éteinte. Fléchier, Vie de Commendon, l.4.c.I. Maison en ces exemples veut dire race ».

De *race*, Nicot écrit que le substantif « signifie extraction [...] c'est une race & maison noble & d'autorité » ; Monet la définit comme « cors universel, étenduë & tenuë des choses de mêmes extraction & origine [...] ». Sous une même race sont comprises plusieurs branches, familles & têtes sorties de même estoc ». Richelet assimile *race* à « lignée, extraction, descendants. Famille. » Pour Furetière enfin, il s'agit de la

Lignée, generation continuée de père en fils : ce qui se dit tant des ascendans que des descendans. Il vaut mieux estre le premier que le dernier Noble de sa race. [...]
Il faut qu'un chevalier prouve sa noblesse de quatre races. [...]

Si nous ne voyons guère apparaître dans les Mémoires d'occurrence du substantif *lignée*, c'est qu'il constitue un doublon lexical avec *race*, lequel substantif est lui-même largement hyperonyme de *famille* et *maison*. *Famille* et *maison* se distinguent, eux, chez les lexicographes, par le degré de noblesse du groupe social désigné. Ainsi, comme le suggère Bernis dans ses Mémoires, *maison* renvoie à la très haute aristocratie, voire aux seules familles qui partagent le sang royal : « il n'appartient qu'aux princes de sang royal de dire : *ma maison*¹²⁷ ».

Si les nuances sémantiques relevées par les dictionnaires – et notamment au regard du droit – sont faibles, entre le début et la fin du XVII^e siècle, elles sont déjà en germe et l'on tend à distinguer de plus en plus, au moins dans la norme lexicale, les concepts de *maison*, de *famille*, et de *race*, tout en entendant bien leur appartenance à un même réseau sémantique et en les confondant régulièrement. Ces distinctions, si elles existent dans les dictionnaires, et si de rares mémorialistes, comme Bernis, peuvent en avoir conscience, sont cependant rares dans l'usage.

c) Usages

Dans notre corpus, *famille* et *maison*, les deux termes les plus usités, sont la plupart du temps employés manière équivalente, et désignent directement un groupe social composé de personnes apparentées : dire « la famille de Rohan » ou « la maison de Rohan » est indifférent. On aurait tendance, aujourd'hui, à circonscrire *famille* à la famille nucléaire ; or lorsque par exemple Champion dit descendre d'une « famille noble¹²⁸ », il renvoie à toute sa généalogie. Il recourt aussi à l'expression « élever ma maison¹²⁹ », s'agissant cette fois d'assurer la postérité de son nom propre et de ses enfants. Retz sort d'une « maison illustre¹³⁰ » ; Marie Mancini, elle, « naqu[is] à Rome d'une famille considérée¹³¹ » : l'un et

¹²⁷ Bernis, p. 48.

¹²⁸ Champion, p. 45.

¹²⁹ Champion, p. 234.

¹³⁰ Retz, p. 128.

l'autre utilisent les deux termes dans un même sens, pour signifier leur extraction. Sévigné écrivant à Bussy-Rabutin emploie l'un et l'autre sans les différencier¹³², comme le faisait déjà Charlotte Duplessis-Mornay, recourant pour désigner la famille de son mari au doublet « famille et maison » : « Quant à sa famille et maison, elle l'a toujours gouvernée avec beaucoup d'honneur et de louange¹³³ ». La coordination met les deux termes sur un même plan sémantique, et permet de fondre les nuances de l'un dans l'autre, formant un tout-familial situé aussi bien dans le registre moyen – *famille* – que dans le registre élevé et élevant – *maison*.

La nuance entre les deux termes est trop ténue et leur usage trop labile pour que nous opérions une distinction stricte entre eux, dès lors qu'il s'agit d'étudier la famille dans les Mémoires. Il est possible d'analyser la cohabitation de ces termes de deux manières : ou bien il n'est jamais question d'envisager une nuance entre *maison* et *famille*, l'un se substituant parfaitement à l'autre, dans le discours, malgré l'usage prescrit en langue ; ou bien la famille de papier que les Mémoires construisent est tout à la fois la *maison* au sens anoblissant du terme, et la *famille*, à un sens qu'on peut qualifier de solidarisant. Dans cette mesure, les Mémoires mettent en évidence une double configuration du groupe social envisagé, glorifié en tant qu'il est une maison, appartenant à la noblesse d'épée, de haut lignage, et en tant qu'il est aussi un ensemble de parents, de pères et mères en fils et filles, un agglomérat de noyaux – de familles nucléaires – qui, de proche en proche, forment la maison noble.

La notion de race¹³⁴, en revanche, renvoie à une réalité tout autre, qui embrasse le collectif, ses valeurs et les qualités de son sang. Pour Montpensier, « race » renvoie directement à l'hérédité, d'ordre génétique : « je crois n'avoir nul défaut extérieur que les dents que je n'ai pas belles ; mais c'est un défaut de race, et cette race en peut faire passer quelques-uns¹³⁵ ». Bassompierre a soin quant à lui que « les duchés et autres terres de la maison soient perpétués en la même race, et ne tombent point, par succession collatérale, en d'autres familles qu'en celle même de Lorraine¹³⁶ ». La *maison* est ici une notion qui englobe

¹³¹ Mancini, p. 98.

¹³² « Je ne trouve rien de si proche que d'être d'une même maison ; il ne faut pas s'étonner si l'on s'intéresse : cela tient dans la moelle des os, au moins à moi. C'est fort bien fait à vous d'avoir tous nos titres : je suis hors de la famille, et c'est vous qui devez tout soutenir. » (Sévigné à Bussy-Rabutin, 16 février 1671, t. 1, p. 159).

¹³³ Duplessis-Mornay, p. 72.

¹³⁴ Voir André Devyver, *Le Sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1973 ; Arlette Jouanna, *L'Idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle*, Montpellier, Presses de l'Université Paul-Valéry, 1981, 2 vol.

¹³⁵ Montpensier, t. 4, p. 179.

¹³⁶ Bassompierre, p. 62.

celles de *race* et de *famille*, de sens équivalent pour le mémorialiste. Le pluriel « familles » indique, dans cette citation, qu'une maison est composée de familles qui sont autant de races distinctes les unes des autres. Montpensier, pour dire la même chose, recourt à un lexique encore différent :

Ainsi je trouvois que les grandes qualités de M. le Prince, le mérite qu'il s'étoit acquis par ses grandes actions, lui donnoient tout ce qui lui eût pu manquer ; car, pour la naissance, nous sommes de même sang. Je songeois aussi que la cour ne consentiroit point à l'union de nos deux maisons (je dis de nos deux branches, puisque nous sommes de même nom) [...].¹³⁷

Ici, « sang », « branches », « nom », « naissance » même, viennent compléter un jeu d'imbrication des différentes strates de la famille. Une fois encore, deux notions englobantes sont présentées : « sang » et « nom », qu'ont en commun Montpensier et le prince de Condé. Elles sont utilisées comme doublon synonymique, de même que « maisons » et « branches », au pluriel, renvoient à une même réalité. Le pluriel indique, comme celui de Bassompierre, des subdivisions. Or ici, à l'inverse du maréchal, ce ne sont plus les « familles » qui représentent les strates inférieures de la parenté, mais les « maisons ». La différence de registre entre l'un et l'autre mémorialiste peut s'expliquer par l'appartenance de Montpensier à la famille royale. Le « sang » renvoie à la sacralité du sang Bourbon ; la pluralité des maisons met en évidence l'étendue de la famille royale et la grandeur de ses ramifications, d'où la mention, aussi, des « branches » qui rappellent nécessairement une origine commune des collectifs familiaux envisagés.

Les variations lexicales repérées mettent au jour la constitution d'un collectif par une accumulation d'entités elles aussi collectives. Ainsi, quand *maison* et *famille* sont peu ou prou indifférenciés, à l'instar de « maisons » et « branches », l'idée de *race*, qui ne se dissocie pas nettement des autres concepts, en témoigne Bassompierre, concerne surtout une solidarité génétique et héréditaire du collectif. Les nuances et l'absence de nuance entre les termes évoqués nous renseignent sur la fonction de la famille dans le discours mémorialiste : elle

¹³⁷ Montpensier, t. 1, p. 308.

réfracte tout à la fois intérêts collectifs et individuels de personnes reliées par l'hérédité, mais met aussi en jeu des rapports de forces entre sous-collectifs, des familles dans la famille.

II. Extension du domaine de la famille : réseaux de solidarité

La famille est à entendre comme une composition faite de plusieurs groupes, eux-mêmes composés d'individus dont la singularité est plus ou moins marquée dans le récit. Ces groupes ont des frontières variables, d'un mémorialiste à l'autre et ne se limitent, en réalité, pas seulement aux liens objectifs de la filiation. La famille, dans les Mémoires, est davantage à définir comme l'ensemble des liens de solidarité qu'on tisse avec, d'une part, la famille de sang et, d'autre part, une famille choisie : amis, membres d'un réseau de clientèle, protecteurs, protégés sont autant de configurations sociales que le mémorialiste va investir d'éléments habituellement associés à la parenté afin d'assurer la fondation d'un idéal de solidarité familiale. L'écriture familiale met ainsi au jour le caractère extensible du concept de famille, qui peut alors soutenir un emploi métaphorique et abolir la seule définition par les liens du sang pour embrasser une définition par les intérêts interpersonnels des mémorialistes avec leurs personnages. En établissant des parentés fictives, en configurant ses divers réseaux de sociabilité en familles, en soulignant les dynamiques de solidarité qui le lient aux membres de sa famille étendue aux amis et à la clientèle, le mémorialiste fabrique un collectif fictionnel au sein duquel inscrire son identité. Cette identité est ainsi d'autant plus singulière qu'en somme, le collectif fabriqué par le mémorialiste neutralise les logiques de répartitions habituelles – par le sang, par la fidélité féodale, par l'affection – pour les exprimer à l'aune d'un discours familial.

1. Famille, amitié et parentés fictives

Selon Aurélie Prevost,

La parenté se pense en termes d'écarts et de différences : différences de sexe, d'âge mais aussi différences de positionnement généalogique indépendant de toute volonté. Le système de la parenté a sa cohérence propre, alors que l'amitié n'est pas une organisation avec un cadre déterminé. [...] Les amis changent selon les temps et les intérêts, mais les liens du sang ne se rompent que rarement.¹³⁸

Il vaut la peine de questionner cette apparente distinction entre « parenté » et « amitié » dans les Mémoires, car il s'y joue une entière et libre reconfiguration des liens entre amis et membres d'une même famille. La distinction fondée sur la possible rupture du lien d'amitié ne saurait être envisagée dans un texte qui fixe un passé révolu, par la remémoration. Ainsi, celui qui est qualifié d'« ami » par le mémorialiste, à tel endroit de ses Mémoires, conserve ce statut dans la diégèse, sans retour en arrière possible, de même qu'un parent ne peut se voir nier son lien de parenté. Les Mémoires tissent ainsi des liens qui ne peuvent être rompus et neutralisent certains niveaux de distinction entre la famille et les autres groupes engagés autour du mémorialiste.

Il faut à ce stade définir plus avant la notion d'amitié. C'est une notion complexe, définie depuis Aristote¹³⁹ et dont les sens sont multiples. Il n'est pas question ici de discuter les liens entre l'amitié et la *philia* aristotélicienne. Nous partirons ici de la récente et claire synthèse des traits définitoires établie par Aurélie Prevost :

Amitié désigne aussi bien le sentiment de bienveillance (vers 1050), que la relation érotique amoureuse dans le dernier tiers du XII^e siècle et l'affection filiale conjugale, charitable ou religieuse, appelée amour en français moderne, en 1220 et ceci jusqu'au XVIII^e siècle. Pourtant, l'amitié se détache progressivement de la sphère de la charité, de la famille, de l'amour conjugal ou érotique pour devenir un sentiment particulier. [...] Pour les contemporains [des XVI^e et XVII^e siècles], l'idée générale est que l'amitié lie ce qui va ensemble de façon harmonieuse. [...] Il s'agit bien d'une alliance. [...] Les connotations latines d'*amicitia* perdurent : la

¹³⁸ Aurélie Prevost, *L'Amitié en France aux XVI^e et XVII^e siècles : histoire d'un sentiment*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique, 2017, p. 78.

¹³⁹ Aristote, « 9. L'Amitié », *Ethique à Nicomaque*, dans *Œuvres : éthiques, politique, rhétorique, poétique, métaphysique*, Richard Bodéüs (éd.), Paris, Gallimard, 2014, p. 179-229.

vertu, la similitude et l'élection de l'ami sont des thèmes débattus et toujours centraux de l'amitié.¹⁴⁰

Cette définition doit être envisagée sous l'angle de la famille : « la vertu, la similitude » peuvent ainsi renvoyer aux qualités morales et aux valeurs qui se transmettent de manière héréditaire d'un aristocrate à un autre, de même qu'à la ressemblance physique, partagée génétiquement entre les membres d'une même famille. Le critère d'élection est remarquable en tant que, dans les Mémoires, la famille écrite est une famille élue, et les parents évoqués sont ceux que l'on a choisi d'évoquer. Amitié et parenté se rencontrent ainsi dans les écrits mémorialistes dans la mesure où ils soutiennent tous deux les mêmes enjeux : des affinités contraintes autant qu'électives. Comme l'avait déjà souligné Jean-Marie Constant,

Les réseaux d'amitié correspondent à une forme de relation qui doit être distinguée des clientèles [...]. Le mot « ami » revient très souvent dans les correspondances entre gentilshommes. [...] Bien souvent, un « ami » est quelqu'un que l'on a obligé et auquel l'on est donc en droit de demander un service en cas de besoin.¹⁴¹

Nous postulons donc que pour n'être ni clientèle, ni fidélité au sens féodal de l'*obsequium*, c'est-à-dire partie du serment du vassal à son suzerain, l'amitié telle que les Mémoires la redéfinissent tend à se faire surtout familiale. À partir d'un système de valeurs d'abord lignagères puis affectives, les mémorialistes en refondent un, propre à réconcilier amitié et parenté.

¹⁴⁰ Aurélie Prevost, *L'Amitié en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, *op. cit.*, p. 17-19. Nous renvoyons, pour l'abondante littérature sur le sujet, à la bibliographie de cet ouvrage, p. 303. Pour notre sujet, nous renvoyons aussi à Jean-Marie Constant, « L'amitié : le moteur de la mobilisation politique dans la noblesse de la première moitié du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n° 205, 1999, p. 593-608 ; Pierre Gatulle, « La faveur et l'amitié : parcours individuels et identités sociales autour de Gaston d'Orléans », dans Jean Duma (éd.), *Histoires de nobles et de bourgeois. Individus, groupes, réseaux en France, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 61-96 et Arlette Jouanna, « Des réseaux d'amitié aux clientèles centralisées : les provinces et la cour (France, XVI^e-XVII^e siècle) », dans Charles Giry-Deloison et Roger Mettam (éd.), *Patronages et clientélismes, 1550-1750 : France, Angleterre, Espagne, Italie*, Villeneuve-d'Ascq, Londres, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1995, p. 21-38.

¹⁴¹ Arlette Jouanna, « Des réseaux d'amitié aux clientèles centralisées : les provinces et la cour (France, XVI^e-XVII^e siècle) », dans Charles Giry-Deloison et Roger Mettam (éd.), *Patronages et clientélismes, 1550-1750 : France, Angleterre, Espagne, Italie*, Villeneuve-d'Ascq, Londres, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1995, p. 24.

a) Parents et amis : un renfort à la solidarité

Sous l'Ancien Régime, la parenté sert souvent de ressort à l'établissement de liens fictifs : le roi appelle ainsi traditionnellement les maréchaux de France « mon cousin ». À l'inverse, la complexité de la généalogie et des liens de sang réels invite régulièrement à des simplifications : la parentèle lointaine n'est que rarement qualifiée avec précision ; là encore, on a des « cousins » ou simplement des « parents ». Ainsi Marguerite de Valois écrit-elle que son service est loué « en particulier à [s]on cousin monsieur de Turenne, qui [lui] rend[ai]t office de bon parent¹⁴² ». Leur parenté est en réalité éloignée et ne tient qu'au fait qu'ils appartiennent tous deux à la maison de la Tour d'Auvergne, dont descendait Catherine de Médicis. Retz souligne que « [s]on audace plut à Monsieur le Duc, de qui [il] avai[t] l'honneur d'être parent¹⁴³ » : de même, la parenté est éloignée mais sa seule mention fait office de rapprochement. L'absence de précision du lien de parenté entre le mémorialiste et le personnage qu'il qualifie de « parent » lui sert à euphémiser une parenté lointaine et à favoriser ainsi un rapprochement. Qu'il soit éloigné ou proche, un « parent » intègre alors pleinement le champ familial dessiné par le mémorialiste.

De même qu'un parent éloigné peut être rapproché du mémorialiste par le discours qui neutralise l'éloignement, la relation d'amitié est propice à être modalisée par l'analogie avec un lien de parenté. La parenté, elle, est réductible à un cousinage qui peut confiner à l'amitié¹⁴⁴ ou, à tout le moins, qui sert un rapprochement de parents éloignés par la mention d'une parenté proche. C'est qu'en réalité, la filiation n'est pas suffisante pour fonder une solidarité de classe. Elle se double d'un lien affectif ou, au contraire, d'une relation de conflit. C'est là que la subjectivité du mémorialiste se fait la plus nette : son rapport personnel à chaque membre de sa famille l'invite à les hiérarchiser ou bien par intérêt (Retz se trouve grandi par sa parenté avec le duc d'Enghien), ou par l'affect. Cette hiérarchisation donne lieu à une redéfinition complète des frontières du lignage : on peut jouer avec les liens de parentés, c'est-à-dire les doubler d'amitié, les modifier, les établir en dépit de la généalogie. Certains semblent élus parce qu'au lien de parenté s'ajoute l'amitié, parce qu'à un lien de parenté s'ajoute un autre lien de parenté, parce qu'à l'amitié s'ajoute un lien de parenté fictif. D'autres, en revanche, sont disqualifiés parce qu'ils souffrent d'une désaffection. Cette

¹⁴² Valois, p. 175.

¹⁴³ Retz, p. 189.

¹⁴⁴ Voir par exemple Mireille Gérard, « Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin : la broderie sur le cousinage », *XVII^e siècle*, n° 241, 2009, p. 633-644.

variable, qui permet de donner un certain relief aux liens généalogiques, stricts et objectifs, donne au paysage familial dans les Mémoires toute sa dynamique.

Les témoignages d'amitié au sein des familles sont nombreux dans les Mémoires. Dans les lettres, déjà, il n'est pas rare qu'un parent soit qualifié d'ami¹⁴⁵. Jean-Marie Constant a montré dans quelle mesure l'amitié à l'époque baroque constitue « un autre type de relation que la parenté, la clientèle ou les réseaux de fidélité¹⁴⁶ » et un « moteur politique essentiel¹⁴⁷ ». Les Mémoires configurent pourtant un espace où l'amitié, la parenté et les réseaux de clientèle répondent aux mêmes enjeux, parce qu'ils mettent en branle une solidarité de classe. L'amitié nobiliaire, résolument attachée aux intérêts politiques et à une forme politique de la sociabilité, faite d'engagements « personnels et affectifs¹⁴⁸ », est configurée comme extension de la parenté, par l'écriture familiale.

Au cœur de leur brouille, Bussy-Rabutin écrit à Sévigné : « vous ne vous seriez jamais lavée de la tache d'avoir abandonné votre parent et votre ami au besoin¹⁴⁹ ». L'expression « parent et ami » n'est pas isolée : on la trouve aussi chez Bassompierre¹⁵⁰, Campion¹⁵¹, Montpensier¹⁵². C'est que « parenté » et « amitié » sont deux systèmes de relations qui impliquent des « devoirs » :

Si j'en croyois aux apparences, madame, je vous ferois des reproches de ne m'avoir point écrit depuis six mois que je suis parti de Paris, mais vous êtes une trop bonne parente et amie pour croire que vous ayez tort sur les devoirs de l'amitié et de la proximité.¹⁵³

Amitié et parenté ont pour corollaire la proximité qu'il s'agit bien d'asseoir, en associant un état relationnel de sang avec un état relationnel affectif, qui ne va pas de soi *a*

¹⁴⁵ Juan Luis Castellano le fait remarquer, *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 53.

¹⁴⁶ Jean-Marie Constant, « L'amitié : le moteur de la mobilisation politique dans la noblesse de la première moitié du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n° 205, 1999, p. 593. Voir aussi Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté : XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2004.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Bussy-Rabutin à Sévigné, le 29 juillet 1668, t. 1, p. 96.

¹⁵⁰ Bassompierre, p. 328.

¹⁵¹ Campion, p. 162.

¹⁵² Montpensier, t. 2, p. 303.

priori. Il n'est ainsi pas anodin que Sévigné se présente à son cousin comme « la plus fidèle amie qu[il ait] au monde¹⁵⁴ ». L'amitié est un renfort consenti à la solidarité familiale convenue, et réciproquement. Chahutée à Dinant, Marguerite de Valois modalise ses relations amicales par celles de la parenté lorsque les liens du sang peuvent lui être utiles.

Oyans nommer le comte de Lalain ils [les bourgmestres] changerent tous, et luy porterent tous plus de respect qu'à tous les rois à qui j'appartenois. Le plus vieil d'entr'eux me demande en se sousriant et begayant si j'estois donc amye de monsieur le comte de Lalain ; et moy, voyant que sa parenté me servoit plus que celle de tous les potentats de la chrestienté, je luy respondis : « Ouy, je suis son amie et sa parente aussi ».¹⁵⁵

C'est d'abord le lien d'amitié qui est mis en évidence dans le discours du doyen des bourgmestres : la maîtrise de la parenté et son usage calculé est le privilège de la mémorialiste, qui fait preuve de sa capacité à mobiliser son réseau, qui est tant un réseau d'amis que de parents, pour se sortir d'une mauvaise passe. Parenté seule et amitié seule ne suffisent pas à assurer la sécurité de la mémorialiste. La coordination des deux – « je suis son amie et sa parente aussi » – met en évidence à la fois l'appartenance à un collectif, une même lignée, et les liens singuliers engagés entre Marguerite de Valois et le comte de Lalain. Ici, l'allégation de parenté vient au secours de l'amitié.

À l'inverse, dans les Mémoires de Montpensier, l'amitié vient en renfort des liens du sang. La donation de la principauté souveraine de Dombes et le comté d'Eu au duc du Maine donne un surcroît de lien entre la mémorialiste et Louis XIV : la princesse fait du fils illégitime du roi son héritier.

Le lendemain il vint chez madame de Montespan comme j'y étois ; il me dit : « Je suis ravi que l'affaire soit achevée ; vous ne vous en repentirez pas, et je ne songerai qu'à vous donner des marques de ma reconnaissance ; cette affaire nous

¹⁵³ Bussy-Rabutin à la marquise d'Humières, le 6 mars 1667, *Correspondance*, t. 1, p. 22.

¹⁵⁴ Bussy-Rabutin, *Mémoires*, t. 1, p. 456. Voir la lettre du 25 novembre 1655, dans l'édition des lettres de Sévigné de Roger Duchêne, t. 1, p. 35

¹⁵⁵ Valois, p. 138-139.

unit plus que jamais et fait une amitié que rien ne sauroit rompre. [...] » J'étais ravie et me croyois au-dessus de toute chose.¹⁵⁶

Les paroles rapportées du roi font état d'un nouveau lien entre les protagonistes. La parenté est redoublée d'amitié. Le chef de famille se fait le garant de cette amitié nouvelle et pérenne, « que rien ne saurait rompre ». Il s'agit de forger, par le biais de la nouvelle amitié, un nouvel ancrage aux liens du sang. L'affaire dont il est question, en réalité, ressort d'un chantage orchestré par Madame de Montespan : cette dernière monnaie ici la libération de Lauzun, que désire Montpensier, en plus d'un mariage. L'amitié du roi est un artifice qui donne à la princesse une impression de gloire « au-dessus de toute chose ». Par conséquent, Mademoiselle fait le récit non d'un chantage, mais bien plutôt d'une transaction avantageuse d'où elle sort grandie, parce que sa générosité – au sens héroïque du terme – détermine une nouvelle place pour elle auprès du roi.

C'est sur le fondement de cette amitié capable de modaliser la parenté que peut s'ériger une parenté refondée. L'écriture de l'amitié de Louis XIV pour Mademoiselle, la plaçant au-dessus de tout, renverse donc la hiérarchie familiale établie, et vient favoriser l'établissement de liens neufs et fictifs : une parenté fictive qui reconfigure la parenté réelle.

b) Parentés plurielles et troubles dans les liens : le cas de Mademoiselle et Louis XIV

Si l'amitié peut l'être l'un des modalisateurs d'un lien de parenté préexistant, la parenté objective peut aussi être modalisée par d'autres liens de parenté.

En France, la famille royale est à la fois une maison noble et une entité politique. Le lien qui unit le roi à un membre de sa famille détermine sa position dans l'ordre de succession à la couronne. En cela, la parenté au sein de la famille royale revêt un enjeu majeur, et les modulations de la parenté, l'établissement de liens plus ou moins fictifs, soutiennent des intérêts politiques importants. Mademoiselle ne manque pas de raconter comment, enfant, elle avait établi de sa propre initiative une relation de parenté fictive avec le roi, qu'elle appelait son « petit mari ». Or, Richelieu, « qui ne vouloit pas que je m'y accoutumasse ni qu'on

¹⁵⁶ Montpensier, t. 4, p. 438.

s'accoutumât à moi, me fit ordonner de retourner à Paris¹⁵⁷ ». Le mobile de Richelieu est fondé. Le ministre cherche à écarter la cousine pour permettre une alliance plus propice à la prééminence européenne du royaume et à la paix à l'extérieur de ses frontières. Mademoiselle conjure cette manœuvre, la politique nationale devant céder le pas à l'unité familiale grâce à l'activation d'un imaginaire familial qui suggère un possible encore réalisable. La répétition d'une apostrophe comme « mon petit mari » révèle les prétentions de la maison d'Orléans à la couronne. Ces prétentions sont marquées aussi bien quand Mademoiselle a 11 ans, et qu'elle profère ces paroles, que quand elle en a 25, en exil, et qu'elle les rappelle dans ses Mémoires.

Sujet de prétentions lignagères, Montpensier se présente aussi comme objet d'enjeux politico-lignagers. Elle n'est pas mariée, et ses terres sont censées revenir d'abord à son cousin, le duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Elle choisit de faire don de la principauté de Dombes et du comté d'Eu au fils naturel du roi, le duc du Maine. Le passage des Mémoires qui rappelle ce geste rapporte, de manière révélatrice, les paroles du roi, au style direct et indirect à la fois :

« Vous verrez, quand mon frère et M. le Prince sauront ceci fait, ce qu'ils feront ; mais ne les craignez point, je vous maintiendrai bien contre eux. » Enfin il me dit tout ce qui se peut dire de tendre, d'engageant et de reconnaissant.¹⁵⁸

Ces propos rapportés renvoient à une solidarité familiale fermement établie entre elle et le roi, et suggèrent une inflexion de l'ordre successoral habituel au profit d'une filiation fictive entre la mémorialiste et le duc du Maine. Mme de Maintenon « osoit dire qu'elle m'aimoit davantage, et que c'étoit aimer ce qui me devoit être uni comme mon enfant¹⁵⁹ ». La donation est présentée comme une succession anticipée, ce qui permet à Montpensier de s'inscrire dans le système dynaste duquel elle est exclue, puisqu'elle n'est pas mariée, et encore moins épouse du roi, et n'a pas d'enfants. Cette filiation nouvelle qu'on lui octroie et qu'elle fait sienne en la répétant donne en outre à Mademoiselle des prétentions, notamment lorsqu'il s'agit de marier le duc du Maine¹⁶⁰. Elle se donne ainsi le premier rôle dans l'échec

¹⁵⁷ Montpensier, t. 1, p. 44.

¹⁵⁸ Montpensier, t. 4, p. 438.

¹⁵⁹ Montpensier, t. 4, p. 454.

¹⁶⁰ Montpensier, t. 4, p. 524-526.

du projet de son mariage avec Mlle de Bourbon, en devenant un substitut maternel. Elle n'agit pas différemment de Madame Palatine refusant le mariage de son fils avec Mlle de Blois¹⁶¹ :

M. le Prince et madame la Princesse furent au désespoir ; car depuis que M. de Vermandois étoit mort, ils songeoient à la [Mlle de Bourbon] faire épouser à M. du Maine, et ils ne vouloient pas qu'elle me déplût. Cela fit beaucoup de bruit. Mademoiselle de Bourbon avoit le bras droit incommodé : il paroissoit plus court que l'autre et même elle ne l'allongeoit pas aisément. Je me souviens que l'on m'avoit dit qu'elle avoit eu les écrouelles, et que des drogues que l'on lui avoit mises l'avoient estropiée. Je dis à madame de Montespan : « Ce sera un beau couple si M. du Maine l'épouse : un boiteux et une manchote. » [...] Le roi me parla de cela, et me dit qu'il ne me falloit pas m'inquiéter que l'on mariât le duc du Maine sans ma participation ; qu'il m'avoit trop d'obligation ; mais qu'il ne falloit pas aussi que je me fâchasse si aisément et que je prisse des aversions pour si peu de chose [...]. Je dis qu'il n'en falloit plus parler, et que, si elle épousoit M. le duc du Maine, je ne les verrois jamais ni l'un ni l'autre. Le roi étoit fort embarrassé, et moi fort fière. Je les laissai-là.¹⁶²

La raillerie de Mademoiselle sur les difformités du duc du Maine et de Mlle de Bourbon, qui permet à la mémorialiste, en la rapportant, de mettre en scène son esprit et sa distance vis-à-vis d'un sujet qui lui tient pourtant à cœur, suscite une discussion avec le roi. Parce que le jeune duc du Maine est désormais dépositaire du patrimoine terrien de la princesse, il lui a des « obligations ». La donation consentie établit une filiation virtuelle entre l'héritier et la donatrice. Il faut cependant noter la distance que prend Mademoiselle avec cette filiation : elle ne la revendique jamais directement. C'est toujours un discours rapporté qui en fait état. Pour autant, ce discours est insistant, et souvent placé dans la bouche ou du roi, ou de Montespan, ou de Maintenon ; c'est-à-dire par des personnes qui ont le pouvoir de légitimer ce lien fictif : les parents biologiques du duc du Maine et sa gouvernante. Cette dernière, après avoir d'ailleurs établi un lignage mère-enfant entre Montpensier et le fils du roi, est garante d'un autre lien fictif entre le roi et sa cousine :

¹⁶¹ Voir *infra*, p. 249.

¹⁶² Montpensier, t. 4, p. 525.

« Songez qu'étant la cousine germaine du roi, et plus ; car il vous a toujours aimée et considérée comme sa sœur, ceci va augmenter l'amitié et la confiance, vous lier étroitement ; il ne songera qu'à vous donner des marques de sa reconnaissance, qu'à vous faire tous les plaisirs qu'il pourra imaginer. Vous serez de tous les siens, continuellement avec lui ; il voudra que tout le monde voie la considération qu'il a pour vous. »¹⁶³

Le contexte est toujours celui qui consiste à conduire la mémorialiste à la donation. Comme Montespan promettant l'amitié du monarque, Maintenon joue avec les liens familiaux pour susciter des rapprochements et abattre des frontières entre les personnages. La posture de la mémorialiste est distanciée : en n'assumant pas elle-même d'être pour le roi une sœur, elle ne fait pas preuve d'*hybris* et ne trahit aucune ambition démesurée. En rapportant le discours, elle fait néanmoins état d'une proximité qui la glorifie : c'est aux yeux des autres qu'elle est sœur du roi et substitut maternel de son fils naturel. Elle s'extrait par-là de sa propre fratrie, composée d'elle et ses trois sœurs, pour intégrer la fratrie du monarque, qui n'a pas de sœur. Elle se distingue ainsi de sa propre branche pour intégrer celle de ses cousins de la branche régnante. Au sein du récit de la mémorialiste, la redéfinition des rapports et liens familiaux est d'autant plus importante que l'appartenance à la famille royale est, par nature, une appartenance politique. Suggérer, dans ses Mémoires, le rang de sœur du roi, de mère de son fils, d'épouse, même de manière virtuelle, permet à la mémorialiste d'envisager des possibles glorieux, d'autant plus capables d'advenir qu'ils sont publiés, et répétés par des tiers avant de l'être par elle-même. Elle redéfinit ainsi les rapports de solidarité tels qu'établis par la parenté objective. En la déjouant pour mieux la resserrer, elle se rapproche du monarque et se garantit une place centrale dans la lignée, où elle est en réalité cantonnée à un espace marginal.

c) La famille royale : une famille mère ?

Si au sein même de la famille royale, le rapport au roi peut être infléchi de manière à susciter un rapprochement, il va de soi qu'hors de la famille royale, on peut chercher à nouer avec le roi une parenté fictive et ainsi chercher à rattacher sa maison, virtuellement, à celle du

¹⁶³ Montpensier, t. 4, p. 427.

monarque, qui incarne le père par excellence¹⁶⁴. La volonté de constituer la famille royale en extension de sa famille propre, et notamment de s'attacher par un lien de filiation imaginaire au monarque ne relève pas seulement d'une stratégie de glorification de soi. Au XVI^e siècle, le roi surplombe encore de sa stature la *gens* nationale dont les familles sont les divers enfants et revêt la figure du *pater familias* romain.

Tout ce que nous avons, grands et petits, nous le tenons de nos roys ; tant de grands princes, seigneurs, capitaines et soldats qui vivent et qui sont morts, doivent au Roy l'honneur qu'ils ont reçu, car leur nom vit encores pour les charges qu'ils ont eues des roys. Ils se sont non seulement enterrez en ce grand honneur, mais encor ils ont honoré ce qui est descendu d'eux ; il s'en parlera tant que les escritures dureront au monde.¹⁶⁵

Monluc fabrique une fiction de collectif familial qui part de la figure du roi. Le pluriel « nos roys » et l'usage du déterminant possessif renvoie à une communauté hiérarchisée et établie en fonction des services rendus à la couronne comme autant de rameaux lignagers. Le discours, de là, emprunte les termes dévolus à la famille biologique : « leur nom vit encores », « ils ont honoré ce qui est descendu d'eux ». L'écriture mémorialiste, qui fait « durer [...] au monde » les lignées et les noms, trouve son sens dans un attachement des familles au roi, père de tous. S'y joue une conception spirituelle et politique de la famille dont la solidarité et la grandeur est tout entière assujettie au service de la couronne ; en découle pour Monluc la nécessité de faire la preuve, par ses *Commentaires*, de l'exemplarité de son service et de celui des siens.

À l'autre bout du corpus, Saint-Simon institue, dans son *Parallèle des trois premiers rois Bourbons* une filiation virtuelle entre Louis XIII et lui-même : « mon père a dû à ce prince toute sa fortune, moi par conséquent tout ce que je suis. Tout ce que j'ai me retrace ses bienfaits¹⁶⁶ ». Au XVIII^e siècle, le mémorialiste réinvestit une ancienne topique et d'anciennes valeurs, qui l'attachent à une aristocratie d'épée immémoriale à laquelle, en réalité, il n'appartient pas. Saint-Simon n'est pas, comme Monluc, un homme d'armes et son

¹⁶⁴ Voir Aurélie Du Crest, « L'image paternelle de la royauté », dans *Modèle familial et pouvoir monarchique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2002, p. 84-119.

¹⁶⁵ Monluc, p. 823.

service à la couronne ne relève pas du sang versé pour elle. La reprise de termes peu ou prou similaires à ceux employés par Monluc sert donc une conception déjà désuète de la relation paternelle entretenue entre un noble et le roi de France. Elle garantit toutefois au mémorialiste une gloire familiale attachée à des valeurs anciennes et valorisantes.

Bassompierre en revanche, comme Bussy-Rabutin cherchant à se racheter auprès du monarque pour retrouver sa position à la cour, fonde un lien de parenté fictif avec le roi pour se grandir et se présenter en bon fils et bon sujet. Henri IV déjoue le projet de mariage de Bassompierre avec Mlle de Montmorency, nièce du roi. L'amitié que ce dernier promet au mémorialiste lui permet de prévenir les griefs que Bassompierre pourrait lui adresser, comme plus tard elle servira à prévenir ceux que Montpensier pourrait adresser à son cousin Louis XIV. L'établissement d'une filiation fictive permet de neutraliser les motifs de conflits, au profit d'une solidarité façonnée et affichée.

« Bassompierre, je te veux parler en ami. Je suis devenu non-seulement amoureux, mais furieux et outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses, et qu'elle t'aime, je te haïrai ; si elle m'aimoit, tu me haïrais. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre notre bonne intelligence, car je t'aime d'affection et d'inclination. Je suis résolu de la marier à mon neveu le prince de Condé, et de la tenir près de ma famille. [...] » Comme il me disoit cela, je considérais que, quand je lui répondrais que je ne voulois pas quitter ma poursuite, ce serait une imprudence inutile, parce qu'il étoit tout puissant. Je m'avisai de lui céder de bonne grâce, et lui dis : « [...] Oui, Sire, je m'en désiste pour jamais, et souhaite que cette nouvelle amour vous apporte autant de joie que la perte me causerait de tristesse, si la considération de Votre Majesté ne m'empêchoit de la recevoir. » Alors le Roi m'embrassa et pleura, m'assurant qu'il ferait pour ma fortune comme si j'étois un de ses enfans naturels, et qu'il m'aimoit chèrement, que je m'en assurasse, et qu'il reconnoîtroit ma franchise et mon amitié.¹⁶⁷

La comparaison établie par Bassompierre entre lui-même et « un [des] enfans naturels » du roi rappelle que la Lorraine d'où il est issu et la France étaient, sous les Valois,

¹⁶⁶ Saint-Simon, *Traité politiques et autres écrits*, Yves Coirault (éd.), Paris, Gallimard, 1996, p. 1013.

¹⁶⁷ Bassompierre, p. 56.

liées par le sang ; en outre, Christophe de Bassompierre, père du mémorialiste, avait été un soutien d'Henri IV lors de son accession au trône. Le mémorialiste fabrique donc une parenté fictive en l'adossant à des relations préexistantes. Le sacrifice que réclame Henri IV ici est motivé par l'amitié, par un idéal d'harmonie entre le monarque et son serviteur ; le mémorialiste consent au sacrifice et prouve ainsi sa loyauté à la couronne. Son ouvrage cherche à prouver qu'il n'a pas mérité sa disgrâce et le dialogue qu'il entretient avec Henri IV tend à l'attacher à la famille royale par des liens de solidarité familiale. En effet, la mention du mariage de Mlle de Montmorency au prince de Condé indique que le mémorialiste sert les intérêts de la famille royale, avant de favoriser son établissement propre. La générosité, la grandeur d'âme affichée par l'écrivain mène à son assimilation à un « enfan[t] naturel » du roi. Comme chez Mademoiselle, le mémorialiste ne revendique pas lui-même la parenté reconfigurée : il la rapporte d'un tiers remarquable, ici le roi. Le lien familial affiché met en évidence la faveur dont est aurolé le mémorialiste. De même que Montpensier, cédant des fiefs en dépit de l'ordre naturel de sa succession, acquiert un rang de proximité inédit avec son souverain, Bassompierre, cédant son projet de mariage au profit du neveu du roi, peut prétendre à une proximité nouvelle avec ce dernier. Des liens de papier donnent à lire un changement dans la nature des relations interpersonnelles entre les personnages des Mémoires. Ils les éclairent et permettent de souligner la dynamique des rapports de force entre les uns et les autres. De fait, cette forme de recours au lien de parenté est un procédé diplomatique. La correspondance des monarques en fait état : cousins en période de paix, les rois d'Angleterre, de France ou d'Espagne, cessent de l'être en période de guerre. Il ne s'agit pas que de rappeler une filiation par le sang, mais aussi d'instituer une proximité d'état. Le cousinage des rois européens est une donnée généalogique qui remonte loin ; ils sont tout autant « cousins » parce qu'ils sont tous sur un trône que parce qu'ils entretiennent effectivement des rapports familiaux, ce qui est souvent le cas entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. L'utilisation d'un lien de parenté purement mémoriel dessine une proximité qui redéfinit les frontières symboliques et sociales. Si, pour des raisons politiques évidentes, le monarque est sujet et objet de ces liens de parenté fictive, il est loin d'en être le seul récipiendaire. L'usage d'un lien familial pour figurer une relation d'amitié, de clientélisme ou plus généralement d'affection est un procédé courant. La fabrication de liens familiaux virtuels avec la couronne revêt une dimension politique importante, elle intègre aussi un jeu de substitution. Si elle doit se voir sœur de Louis XIV, Montpensier doit alors, de loin en loin, se rêver fille de Louis XIII, fille de roi plutôt que du décevant Gaston d'Orléans.

Bassompierre qui s'est imaginé fils naturel d'Henri IV met entre parenthèses sa filiation réelle : le monarque, comme *pater patriae*, se substitue à tous les pères biologiques.

d) Parent substitué, parent dédoublé : usage affectif du lien

La figure du monarque n'est pas la seule à subir l'assignation au rôle de père symbolique, ce qui conduit à dépasser son statut effectif – ou son absence de statut effectif – au sein de la parentèle de ceux qui écrivent. Les effets de substitution dans les rôles de chacun sont tout aussi marqués au sein des familles nobles, hors la famille royale. C'est que la parenté est soutenue d'une dimension spirituelle et affective majeure. « Nous ne nous perdons point, de notre race : nos liens s'allongent quelquefois, mais ils ne se rompent jamais¹⁶⁸ ». L'allongement des liens qu'évoque Sévigné souligne bien la plasticité des rapports de parenté, leur capacité à s'éroder, à s'étendre et à se raccourcir. Il n'est donc pas surprenant de voir Arnauld d'Andilly activer ces formes de liens : solitaire de Port-Royal comme Thomas du Fossé, il valorise une relation de parenté choisie, qui embraye sur la parenté de fait sans nécessairement la neutraliser. Celui qui est père biologique et celui avec qui on noue une relation de père à fils peuvent être deux personnes différentes et cohabiter au sein du récit. Le mémorialiste évoque ainsi le père de son épouse :

Nulles paroles ne peuvent exprimer la douceur dans laquelle j'ai vécu avec M. de La Boderie. Jamais père n'aima plus un fils ; jamais fils n'honora plus un père, et ne s'étant jamais vu trois hommes vivre dans une plus étroite amitié que lui, mon père et mon oncle l'intendant vivaient ensemble. Nul plaisir ne peut être plus grand que celui que j'avais de voir ces trois personnes, d'une capacité tout extraordinaire, agiter dans leurs entretiens les plus grandes affaires avec une pénétration d'esprit et une force de jugement qui aurait donné de l'étonnement aux plus habiles.¹⁶⁹

Le beau-père d'Arnauld d'Andilly, M. de la Boderie, est sujet et objet d'un chiasme qui matérialise textuellement la relation réciproque entre le mémorialiste et son beau-père, dans laquelle l'amour filial répond à l'honneur. Le mariage d'Arnauld d'Andilly avec Mlle de

¹⁶⁸ Sévigné à Bussy-Rabutin, 6 juillet 1670, t. 1, p. 127.

¹⁶⁹ Arnauld d'Andilly p. 187.

la Boderie fait de lui un nouveau fils plein et entier, doté d'un nouveau et second père. Le mémorialiste fabrique ainsi un microcosme de figures paternelles dans lequel il inscrit son père biologique, son oncle, et son beau-père, qui est un père légal. Non seulement fondée sur les liens du sang, la famille se constitue aussi par rapport aux alliances. En justifiant cette alliance¹⁷⁰, Arnauld d'Andilly se livre à une généalogie des parents de Mlle de la Boderie : plus qu'une épouse, ce sont de nouveaux parents que lui apporte le mariage. C'est pourquoi il sacrifie au récit généalogique, comme il le fait pour ses propres parents¹⁷¹. La parenté choisie est mise en évidence et louée en tant qu'elle permet d'élargir le cercle familial pour nouer de nouvelles solidarités. Ainsi,

Il [M. de la Boderie] jeta les yeux sur moi pour exécuter le dessein qu'il avait toujours eu de choisir un gendre tel qu'il le désirait, disant qu'il aimait beaucoup mieux que Dieu ne lui eût donné qu'une fille qu'un fils, parce que s'il n'avait eu qu'un fils il lui aurait fallu le garder tel qu'il serait, au lieu qu'il choisirait pour sa fille un gendre selon son cœur.¹⁷²

Le choix du cœur est d'une importance capitale, puisque c'est lui qui configure la parenté nouvelle. La situation affective d'Arnauld d'Andilly vis-à-vis de son beau-père est éclairée par les dénominations couramment utilisées sous l'Ancien Régime, où la parentèle par alliance est traitée dans les mêmes termes que la parentèle de sang. Le mariage du mémorialiste est validé par la parenté fictive qu'il fonde autant que par celle, préalable, qui y consent.

Ce moment est doté d'un surcroît de fictionnalisation des liens puisque Arnauld d'Andilly y trouve aussi une seconde mère :

Comme madame de Mareuil, mère de M. le marquis de Fontenay, qui était ma parente, ne me faisait pas moins l'honneur de m'aimer que si j'eusse eu celui d'être son propre fils, et me donnait toujours en écrivant cette qualité, nous n'avions pu ,

¹⁷⁰ Arnauld d'Andilly, p. 182-187.

¹⁷¹ Arnauld d'Andilly, p. 183-184.

¹⁷² Arnauld d'Andilly, p. 185.

mon père et moi, ne lui point dire la pensée que nous avons pour ce mariage, et elle l'avait extrêmement approuvé.¹⁷³

Le lien préexistant entre le mémorialiste et Mme de Mareuil est redoublé d'un lien de parenté supplémentaire : le rapport mère-fils. La précision généalogique « mère de M. le marquis de Fontenay » constitue un rebond narratif à partir duquel le mémorialiste s'écrit en frère virtuel dudit marquis. Arnauld d'Andilly valorise sa position sociale par l'affirmation d'une parenté rapprochée avec une grande dame. L'approbation que cette dernière donne à son mariage redouble le consentement des parents biologiques qui ne saurait suffire, puisqu'il s'agit toujours d'établir une stratégie collective d'alliance entre les familles. Saint-Simon n'écrit pas différemment sa demande en mariage de Mlle de Beauvillier. Pourtant, « ce n'était pas le bien qui m'amenait à lui [M. de Beauvillier], ni même à sa fille, que je n'avais jamais vue ; que c'était lui qui m'avait charmé et que je voulais épouser avec Mme de Beauvillier¹⁷⁴ ». Il adopte, dans ses Mémoires, la posture du bon gendre. Et lorsqu'il épouse finalement la fille du duc de Lorge, ce dernier « prit pour [lui] une amitié de père qui a duré autant que sa vie, et pour qui [il] eu[t] le plus tendre attachement¹⁷⁵ ». On voit bien quels détours prend la parenté lorsqu'il s'agit d'en faire une élection. Le choix d'une épouse revient à faire le choix d'une famille et, avec elle, de nouveaux parents avec lesquels fonder une amitié adossée à la parenté. Les inflexions des liens de parenté, les caractérisations des liens (« une amitié de père ») participent à les nourrir et à actualiser la redéfinition de la famille. C'est que le lien de parenté est un lien substituable autant qu'il est labile : « J'ai perdu un fils d'un grand mérite ; mais il me reste un ami en vous¹⁷⁶ » écrit le duc de Saint-Aignan à Bussy-Rabutin. Si chez Saint-Simon et Arnauld d'Andilly, la parenté affichée est conditionnée par une alliance légale – le mariage, on voit ici se créer une filiation nouvelle dont il convient de faire la publicité. La parenté spirituelle comble un vide de la parenté réelle, ou vient redoubler ses bienfaits. C'est pourquoi Thomas du Fossé peut évoquer sa mère à travers les lignes suivantes dans un esprit peu ou prou similaire à celui d'Arnauld d'Andilly :

¹⁷³ Arnauld d'Andilly, p. 186. Régine Pouzet signale, en note, n'avoir pu préciser la parenté des Fontenay et des Arnauld.

¹⁷⁴ Saint-Simon, t. 1, p. 116.

¹⁷⁵ Saint-Simon, t. 5, p. 750.

¹⁷⁶ Le duc de Saint-Aignan à Bussy-Rabutin, le 29 décembre 1666, *Correspondance*, t. 1, p. 8.

Ils [ses parents] jouissoient d'estre dégagez de l'amour du monde et en état de songer serieusement à leur salut. C'est ce qu'ils faisoient dans une union admirable avec la dame de Fresle qui les édifioit extraordinairement [...]. Elle et ma mere étoient entre elles comme deux sœurs, qui avoient l'une pour l'autre toute la tendresse d'une affection tres sincère et une deference réciproque toute pleine d'humilité, quoyque ma mere eust pour la dame de Fresle toute la consideration et même la soumission que l'on doit à une personne qui nous a devancez dans le voye de la piété. Mais quant à ce qui regardoit leur famille, c'étoient comme deux meres superieures qui conduisoient leurs enfants selon la lumiere des veritez¹⁷⁷

La dame de Fresle est certes une parente de la mère de Thomas du Fossé. Toutefois, ce lien est réinvesti lorsqu'il est question de l'établissement de la famille du Fossé chez celle de Fresle. La dame de Fresle intègre un cercle familial restreint et sort du simple réseau clientéliste pour devenir une sœur fictive de la mère du mémorialiste, c'est-à-dire une tante, voire une seconde mère. En effet, la comparaison de l'une et de l'autre à des mères supérieures leur accorde un statut particulier sur lequel Thomas du Fossé fonde un idéal familial associé à l'éducation chrétienne que doivent, comme il est alors d'usage, les parents à leurs enfants. Les moteurs de la fondation d'un lien de parenté nouveau sont la spiritualité et l'affection. La relation à un personnage des Mémoires doit en effet relever d'assises spirituelles. Le mémorialiste explicite la nature d'une relation d'amitié par la mention de la parenté et met en place, ce faisant, une solidarité justifiée à nouveaux frais.

Concéder à un être hors de la famille nucléaire un lien de parenté revient à établir une force pareille au lien d'amitié, d'allégeance, de clientèle ou d'affection. Se présentant comme fils, frère, sœur, cousin d'une personne qui n'appartient pas à son lignage mais qui y entre, le mémorialiste propose une lignée alternative fondée sur ses choix propres. Sous la plume d'Arnauld d'Andilly, M. de la Boderie préfère donc choisir un fils à sa convenance plutôt qu'en engendrer un qui ne serait pas à son gré : le mémorialiste rehausse sa position et compose la famille qu'il désire et qui le désire. La composition de la parenté se trouve reconfigurée et s'esquisse alors une famille nouvelle : celle, réelle, qu'on choisit de faire exister dans le texte et celle, virtuelle, dont seul le texte est le fondement et le vecteur.

¹⁷⁷ Thomas du Fossé, t. 1, p. 148.

Il est frappant de constater que le mémorialiste, s'il fait bien état d'un lien de parenté inventé et rêvé, dans son œuvre, ne l'assume jamais pleinement. Il institue en effet toujours le rapport à l'autre dans des paroles rapportées. C'est ainsi, dans les textes, le roi qui décide que la mémorialiste est sa sœur, que le mémorialiste est son fils, son cousin, etc. ; c'est M. de la Boderie qui souhaite se choisir un fils idéal ; c'est Saint-Aignan qui fait de Bussy-Rabutin un fils de substitution. Le mémorialiste prétend, par posture d'humilité, ne prendre en charge que le discours d'autrui : c'est assez pour dire qu'il y souscrit. En reprenant un discours qui le concerne sans s'en faire le premier locuteur, le mémorialiste dessine un trompe-l'œil où il se tient à distance d'un propos dans lequel il s'engage pleinement. Il s'agit à nouveau d'asseoir sa légitimité à dire et à reconfigurer les liens qu'il entretient avec autrui. En effet, s'il se place au centre du monde qu'il fabrique, le mémorialiste tient cette place avec la bénédiction de ceux dont il s'entoure. Mieux encore, le texte construit un monde où ce sont les membres de cette famille recomposée qui l'accueillent en leur sein, puisque c'est dans leurs bouches ou dans leurs pensées que s'établissent d'abord les liens de parenté plus ou moins fictifs.

2. Les réseaux clientélistes

Les mémorialistes prennent régulièrement le soin d'exhiber les rapports de leurs maisons avec d'autres grandes. Parfois, ces familles sont envisagées non plus comme de simples maisons « amies », mais comme des extensions de la parenté. Par exemple,

La récupération des propos d'autrui en faveur de Retz se perçoit de façon plus visible encore quand des personnages reconnus lui marquent de l'estime. [...] il rappelle en plusieurs occasions, dans ces premiers temps de la Fronde, les liens qui l'unissent à Condé, profitant ainsi de son prestige. [...] Dans l'affaire du drap de pied qui l'oppose à Monsieur en 1646, il rapporte les propos de l'illustre vainqueur de Rocroi qui a pris sa défense auprès de Mazarin : « Il le dit à Monsieur le Cardinal, et il ajouta qu'il ne souffrirait, en façon quelconque, que l'on usât

d'aucune violence ; que j'étais son parent et son serviteur, et qu'il ne partirait point pour l'armée qu'il ne vît cette affaire finie. »¹⁷⁸

Certes, il s'agit de « profit[er] ainsi de son prestige », mais il serait réducteur de ne voir dans la mention de liens de parenté putatifs et lointains une simple course au prestige. Plus que cela, le mémorialiste justifie des prises de position politique et s'inscrit dans un réseau familial élargi et reconnu par autrui. C'est, à lire les Mémoires, Condé qui fait de Retz son parent plus que l'inverse, mais c'est bien Retz qui prend en charge ces paroles et choisit de les rapporter ou en tout cas de les donner comme du discours rapporté. S'en faisant l'écho, le mémorialiste renforce ses positions politiques : fronder répondait aussi à une fidélité familiale, au respect de valeurs attachées à la conservation de liens absolus. Lorsqu'il écrit, Retz exhibe ici une clientèle depuis longtemps établie et inscrite dans le sang. Il met en évidence sa proximité avec une grande maison du royaume et affiche le soutien qu'il en reçoit. La maison de Retz ne pouvant seule suffire à l'établissement de son pouvoir, n'étant plus particulièrement en grâce à la cour et ne jouissant pas d'appuis des plus solides¹⁷⁹, le cardinal substitue un nouveau réseau de sociabilité familial à celui qui fait défaut et s'attache par les actes et par les écrits à la lignée de Condé, plus apte à adopter et à défendre ses positions.

Ces sortes d'alliances par raccrocs lointains sont courantes et les mémorialistes s'empressent de prendre une posture d'allégeance vis-à-vis de ces réseaux postulés. En effet, aux maisons puissantes, dotées d'un rayonnement politique important, il convient de rendre hommage. Les Mémoires versent en cela dans une certaine flatterie ou, à tout le moins, dans le témoignage des bienfaits de la relation entre le mémorialiste et celui qui l'oblige, et dans l'assurance d'une conduite réglée du mémorialiste au sein de cette relation. Il s'agit d'associer le clientélisme, courant et banal au XVII^e siècle, au système de parenté. Cette association ne va pas de soi : ce sont les Mémoires qui le configurent. En effet,

ces systèmes de relations [le clientélisme] étaient instables. Un trait déjà présent dans l'organisation féodale s'était aggravé là : les communautés d'intérêt pouvaient

¹⁷⁸ Isabelle Trivisani-Moreau, « L'autoportrait manquant dans les Mémoires du cardinal de Retz », *Littératures classiques*, n° 57, 2005, p. 70. Voir Retz, p. 228-231 pour l'extrait cité.

¹⁷⁹ Voir Bertière Simone, *La vie du cardinal de Retz*, Paris, Éditions de Fallois, 1990, p. 21-39.

rattacher un même individu à plusieurs clientèles. [...] Il en résultait la possibilité de vastes coalitions, lorsque plusieurs clientèles s'associaient et formaient ce que l'on nomme à cette époque un « parti », mais aussi, à l'inverse, des revirements d'alliances, l'éventualité pour un client de changer de patron [...]. Ces réseaux complexes s'organisaient autour des grandes familles aristocratiques (Condé, Guise, Montmorency, Orléans...), ou des grands parlementaires (la famille De Thou, par exemple), voire de « politiques » (Séguier, Fouquet) ou de dignitaires de l'Église (Retz) qui joignaient alors à la puissance de leur famille celle du clergé.¹⁸⁰

Les mémorialistes envisagent les réseaux clientélistes dans une dimension différente. Certes, ils les assument et en connaissent la fonction sociale et politique. Toutefois, ils les assimilent à des extensions de parenté et, souvent, à des extensions stables qui font partie de l'identité collective de l'écrivain. Ainsi, immédiatement après la présentation de sa parenté, dans son récit de jeunesse, La Guette évoque-t-elle la duchesse d'Angoulême, « fille du connétable de Montmorency, la merveille de son temps, et une des plus sages princesses que la terre porta jamais¹⁸¹ » et l'affection qu'elle prend pour elle. Le personnage prendra une importance maternelle, intrigant en faveur du mariage de la mémorialiste et s'inquiétant de sa position pendant la Fronde. Il n'est pas anecdotique dans l'économie du récit que ce soit chez la duchesse d'Angoulême que la mémorialiste rencontre son futur époux :

Mais un jour que ma mère alla rendre ses respects à Mme d'Angoulême, je vis dans la chambre de cette princesse un homme fort bien fait, qui me regarda beaucoup [...] Ma sœur m'apprit que c'était un gentilhomme que M. d'Angoulême aimait, et dont quantité de gens faisaient cas.¹⁸²

¹⁸⁰ Yves Durand (éd.), *Hommage à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'Époque moderne*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 251. Voir aussi Charles Giry-Deloison et Roger Mettam (éd.), *Patronages et clientélismes, 1550-1750 : France, Angleterre, Espagne, Italie*, Villeneuve-d'Ascq, Londres, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1995 et Sharon Kettering, *Patronage in sixteenth and seventeenth century France*, Aldershot, Ashgate, 2002 : voir notamment le chapitre « *Friendship and clientage in early modern France* », p. 139-158. Voir aussi Guy Chaussinand-Nogaret (éd.), *Histoire des élites en France : du XVI^e au XX^e siècle : l'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Hachette, 1994.

¹⁸¹ La Guette, p. 49.

¹⁸² La Guette, p. 50.

La rencontre de M. de La Guette, qui deviendra un membre de la famille, prend opportunément place dans un cadre familial étendu, où la mère et la sœur de la mémorialiste peuvent voir valider par la duchesse d'Angoulême et « quantité de gens » la réputation du gentilhomme. Plus loin, « il [M. de la Guette] rechercha toute sorte de voies pour tâcher de gagner mon père et même M. le duc d'Angoulême, fils du roi Charles neuvième, prit la peine de lui en parler plusieurs fois¹⁸³ ». La maison d'Angoulême se substitue entièrement à la famille du futur époux de la mémorialiste et comble les zones d'ombre qui la concernent. Pis, elle vient l'englober et la rendre inutile : la famille féodale incarnée par les Angoulême supplante et remplace la famille lignagère, dans le cas présent. La Guette répète souvent l'amitié des Angoulême pour son époux et pour son père. Cette configuration structurante de la clientèle et l'implication des puissants dans les affaires de ces familles de petite noblesse fabrique un rapport de parenté implicite et virtuel entre patron et client. Le duc d'Angoulême et son épouse, en soutenant les projets des amants, en partageant le secret de leur mariage, participent pleinement aux affaires de famille et deviennent des parents élus pour M. de La Guette, dont la parenté réelle est gommée puisqu'en sortant de l'ombre, elle révélerait la basse naissance du prétendant.

On le voit, les clientèles sont volontiers accompagnées par des dynamiques familiales et elles en adoptent certaines caractéristiques. En effet, elles relèvent aussi bien de la fidélité et d'obligations proprement clientélistes – La Guette est un mercenaire au service de la maison d'Angoulême, ce que tait la mémorialiste – que de rapports interpersonnels confinant parfois à des rapports affectifs – que la mémorialiste affiche avec insistance, cette fois.

Seule la première modalité d'expression de la clientèle a droit de cité dans le récit de Champion. C'est ainsi par des voies d'abord présentées comme familiales que le mémorialiste embrasse le parti du duc d'Orléans et de ses partisans : Beaufort, Vendôme et Longueville qui deviennent les protecteurs de sa maison et son frère, mais dont les disgrâces entraînent *in fine* celles de Champion lui-même.

Le sieur de Senantes, parent de du Coudrai et le mien, qui était fort considéré de lui et du duc [d'Orléans] son maître, ayant un frère dans le régiment où je servais, l'avait fait venir à Bruxelles et engagé à s'attacher à Puilaurens. Le dessein de me

¹⁸³ La Guette, p. 60.

mettre aussi dans le chemin de la fortune, à ce qu'il pensait, lui étant venu en l'esprit, il m'écrivit à Rocroi.¹⁸⁴

La proximité de Campion et, par ricochet, de son frère aîné et de sa maison, avec le parti de Gaston d'Orléans trouve son origine dans un lien de parenté, mis en évidence au moment opportun, entre le mémorialiste et le sieur de Senantes. Ce n'est certainement pas avec désintéressement que ce dernier cherche à établir son parent : il cherche à faire sa gloire propre en enrichissant les armées du duc d'Orléans, et il cherche à faire la gloire de sa maison en attachant ses branches collatérales à un seul et même parti. Le déploiement de cette chaîne de clientèles par Campion suggère que sa présence auprès de certaines figures largement disgraciées de la Fronde est d'abord une affaire familiale. Il n'embrasse en effet pas tant les idéaux rebelles du duc d'Orléans et de ses partisans que les intérêts de sa propre famille. En affichant confiance et fidélité envers ses parents, le mémorialiste se dédouane des conséquences de son action en soulignant sa qualité de suiveur. Cadet, Campion a tout intérêt à instrumentaliser la position politique de sa famille afin de se distancier de cette position, en trompe-l'œil. D'une part, il affiche sa solidarité avec ses positions, d'autre part, la solidarité familiale ne constituant pas un motif idéologique d'adhésion au parti des Importants ou des Frondeurs, le mémorialiste neutralise toute responsabilité personnelle dans l'établissement des liens de sa famille avec certains grands clans de son temps. Il se montre héritier d'un système clientéliste préétabli, dont il n'adopte les intérêts que par soin d'afficher une solidarité familiale sans failles.

Pourtant, il arrive que les dynamiques clientélistes s'opposent entre elles, et s'opposent aux intérêts familiaux. Dans le récit de son retour clandestin d'exil, Campion établit une tension entre les intérêts de sa famille, ceux du duc de Mercœur et les intérêts du duc de Vendôme :

Je traversai la Basse-Normandie sans passer par nulle ville, logeant toujours dans des villages écartés, et me rendis en quatre jours chez mon frère le bénéficiaire, avec lequel ma mère s'était retirée quelque temps auparavant, après nous avoir partagé son bien à mon frère aîné et à moi, ne se réservant que ce qui lui était nécessaire

¹⁸⁴ Campion, p. 53.

pour subsister le reste de ses jours chez son troisième fils, qui ne voulut rien du bien de mon père, disant qu'il en avait assez. Le sieur du Parc, mon oncle, se trouva là avec ma mère, mes frères et mes sœurs, qui eurent une très-grande joie de me voir. Je me tins enfermé dans une chambre, et fis savoir à la duchesse de Vendôme et au duc de Mercœur, qui étaient à Anet, à trois lieues de là, l'ordre que j'avais du duc de Vendôme, afin de me charger de ce qu'ils auraient à lui mander. Ils furent fâchés de ce qu'il m'avait fait revenir, craignant qu'il ne m'arrivât accident dans mon voyage.¹⁸⁵

Campion est appelé à Genève par le duc de Vendôme et se résout à le rejoindre « contre [s]on inclination ». Il craint en effet d'être « haï de lui et blâmé de tout le monde, pour ne pas suivre les ordres de celui à qui seul [il] devai[t] obéissance¹⁸⁶ ». Il ne s'agit que d'une affaire politique mais le mémorialiste souligne les relations familiales qu'il entretient pendant son voyage. Le récit de son départ succède à celui de son exil à Jersey¹⁸⁷ : il s'agit d'un moment quasi-pastoral ne s'y exprime que le « je » singulier, où le mémorialiste loue sa solitude et son détachement complet des contingences sociales et politiques. Le texte, ici, met en évidence le retour à la société, pas moins fondée sur un idéal d'harmonie qui articule à la fois famille et clientèle. Le récit établit des relations familiales heureuses et ordonnées, Campion citant son « oncle [...], [s]a mère, [s]es frères et [s]es sœurs ». Il intègre à ce collectif la duchesse de Vendôme et le duc de Mercœur. En tant que membres du réseau clientéliste, ils embrassent – c'est ainsi que les Mémoires constituent la relation, en soulignant leur crainte vis-à-vis du mémorialiste – les intérêts personnels de ce dernier et de sa famille. Cette crainte fait pendant à la figure du duc de Vendôme dont Campion lui-même désapprouve la demande. Se constituent alors des intérêts en contrepoids – « ils furent fâchés de ce qu'il m'avait fait revenir » – où le collectif s'oppose à un désir singulier et auxquels souscrit l'écrivain, qui affiche une préférence pour le sens du collectif.

Le système du clientélisme est donc largement réinvesti chez les mémorialistes. La notion même d'alliance est à envisager comme moyen de grandir et d'agrandir la famille – et soi-même – en l'associant à de grands noms, en montrant comment les rapports parfois lointains avec les plus puissants consacrent sa puissance propre. Aux intérêts politiques qui

¹⁸⁵ Campion, p. 194-195.

¹⁸⁶ Campion, p. 193.

¹⁸⁷ Campion, p. 189-193.

fondent la notion de clientélisme s'arriment des intérêts affectifs, strictement familiaux ou personnels. « Rien de choquant, à cette époque, à dépendre d'un grand personnage. Les nobles de rang modeste avaient coutume de faire savoir à qui ils "appartenaient"¹⁸⁸ ». Il n'y a certes aucune honte à s'associer à une grande maison, tout au contraire. Néanmoins, les mémorialistes soucieux de leur gloire personnelle ne se diluent pas dans une clientèle collective : ils mettent en évidence des relations privilégiées. Ainsi le réseau clientéliste se centre-t-il non pas sur le patron, mais bien sur le mémorialiste pour lequel et par lequel se fabrique la relation. Sont ainsi mis en jeu des rapports de connivence, d'élection, d'affection entre les puissants et ceux qu'ils protègent et soutiennent.

Écrire ces sortes de réseaux de sociabilité permet de mettre en lumière un collectif extensible et d'autant plus assuré qu'il repose sur des liens comparables, sinon assimilables, aux liens familiaux. Souvent, ces leviers de l'inscription du mémorialiste dans le collectif ne sont pas de son fait : ils sont aussi bien un héritage qu'un paradigme collectif ; ils relèvent d'amitiés anciennes ou de services rendus. Les Mémoires les présentent plus volontiers comme naturelles : on explique peu les raisons d'une collaboration entre maisons, parce qu'elles doivent sembler aller d'elles-mêmes et relever d'un rapport d'élection mutuelle. Les causes et enjeux des alliances sont renvoyés vers le groupe plutôt que vers la seule action solitaire, et c'est le collectif qui vient assumer la responsabilité de la situation de celui qui écrit, qu'elle soit bonne ou mauvaise, puisqu'en effet, les bénéfices du clientélisme, les bénéfices des faveurs, sont aussi bien partagés par tous que les malheurs de la disgrâce et des désaffections.

L'intérêt que trouve un mémorialiste à établir, en surcroît de sa solidarité familiale, une clientèle qui fait office de famille élue, sert à rendre lisible sa position politique. C'est-à-dire qu'outre une représentation de lui-même entouré des siens, il a la nécessité, pour prétendre à une action continue quand il est entravé – parce qu'exilé, par exemple – d'exhiber une marge d'action qui dépasse la seule lignée. C'est pourquoi, outre le profil même de leurs auteurs, les Mémoires sont volontiers polémiques et factieux, c'est pourquoi ils peuvent proposer un contre-discours au pouvoir en place, c'est pourquoi, à l'inverse, ils peuvent

¹⁸⁸ Alain Viala, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Éditions de Minuit, 1985, p. 57

prétendre embrasser tout à fait la cause du souverain¹⁸⁹. Ces modalités du discours mémorialiste sont particulièrement présentes dans les récits d'intrigues de cour, et notamment les Mémoires de la Fronde. Les rapports de force sont largement développés dans les Mémoires au gré des récits militaires, de manière générale. Chaque personnage mentionné est situé selon son parti, selon sa clientèle, selon sa famille, et selon la position qu'il a prise dans les grandes affaires du siècle. Au même titre que les cabales révélées, les clans constitués et les réseaux clientélistes, la famille constitue un vivier remarquable d'appuis, de soutiens, de prétextes et de tensions dans les causes politiques. Les faveurs du pouvoir ne s'obtiennent pas en solitaire : il faut ou bien une prétention héréditaire aux honneurs de la cour, ou bien un réseau suffisamment puissant pour s'appuyer sur lui. La famille demeure le premier des soutiens possibles à un mémorialiste, puisqu'elle conjugue influence et légitimité du sang. La famille demeure en effet un réseau de sociabilité propre à établir le pouvoir des uns et des autres et invite à penser des stratégies collectives d'approche et d'exercice du pouvoir. Être membre de la famille royale, ou d'une famille proche du roi, c'est pouvoir prétendre à une certaine position à la cour, par conséquent à une certaine proximité avec le roi lui-même.

Les rangs révèlent une vie politique qui ne fait jamais abstraction des capitaux lignagers, mais montrent également comment ces capitaux déterminent hommes et femmes pris en cisailles entre des identités propres et des trajectoires collectives.¹⁹⁰

Pour cette raison, les marques de la place d'un mémorialiste et de sa famille dans l'ordre hiérarchique naturel sont importantes. Elles sont d'ailleurs déterminées par la position qu'ils occupent effectivement. En effet, un membre de la famille royale ou un grand aristocrate, à l'instar de La Rochefoucauld ou de Saint-Simon n'ont pas les mêmes prétentions que La Guette ou Campion ; hommes et femmes n'ont pas exactement les mêmes prétentions

¹⁸⁹ Sur les rapports entre Mémoires et politique, voir Pierre Nora, « Les Mémoires d'État de Comynes à De Gaulle », dans *Les Lieux de mémoire, La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, vol. 2/3, p. 355-400 ; Myriam Tsimbidy, « Canevas, couleurs et motifs : le discours polémique dans la trame des Mémoires », *Littératures classiques*, n° 57, 2005, p. 141-161 ; Jean Garapon (éd.), *Mémoires d'État et culture politique en France (XVI-XIX^e siècles)*, Nantes, De la Rue, 2007 ; Malina Stefanovska, *La politique du cardinal de Retz : passions et factions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 ; Christophe Blanquie, *Saint-Simon ou la politique des Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

¹⁹⁰ Fanny Cosandey, *Le rang : préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2016, p. 388. Voir de manière plus générale le chapitre « Des affaires de famille », p. 387-419.

ni les mêmes armes ; cadets et aînés ne jouissent pas des mêmes soutiens ni ne sont destinés aux mêmes offices. Dans tous les cas et quelle que soit la position du mémorialiste, ses moyens de figurer son rang, soit à l'échelle de la maison, soit à l'échelle du royaume tout entier, font intervenir des tiers et mettent en tension des dynamiques collectives.

La Rochefoucauld, par exemple, a des prétentions nobiliaires importantes. Elles sont cristallisées par l'affaire dite du tabouret, qui revient plusieurs fois dans ses Mémoires. En effet, afin de signifier son rang, il souhaite faire « rendre à [s]a maison les prérogatives qu'on avait données ou rendues à trois ou quatre autres, depuis vingt-cinq ou trente ans¹⁹¹ ». Afin d'être à l'égal des maisons de Rohan et de Bouillon qui avaient obtenu pour leurs membres rangs de princes étrangers, La Rochefoucauld désire que son épouse ait droit à un tabouret en présence de la reine de France. Pour une dame de la cour, avoir un tabouret, c'est établir à la vue de tous l'importance de la maison toute entière, donc celle du mari. Dans le cas de La Rochefoucauld, l'épouse est la pierre de touche qui permet de revendiquer pouvoir et position ; elle rend visible le rang. Toutefois, jamais La Rochefoucauld ne prétend pour lui-même : ce sont les intérêts de sa maison qui priment, car il est nécessaire que les prérogatives reconnues au mémorialiste soient pérennisées : elles doivent intégrer le système héréditaire. Il s'agit pourtant bien de défendre des intérêts personnels autant que collectifs.

Ce n'est pas que je susse bien que je n'étais point le seul fils de duc ; ce n'est pas aussi que je voulusse dire qu'il n'y eût que moi de qui les pères eussent toujours reçu cet honneur de nos Rois d'en être avoués pour parents, car je ne sais point me faire valoir aux dépens d'autrui ; mais en justifiant ce dernier avantage par des titres qui ne peuvent pas être soupçonnés de faux en un temps où tant d'autres en sont convaincus, j'entendais maintenir que j'étais le seul de qui la maison eût joint ce même avantage à celui de la duché, et qui ne jouît pas des privilèges que je demandais.¹⁹²

C'est bien une situation familiale qui justifie la place que réclame le mémorialiste. En effet, alors prince de Marcillac, titre alloué aux aînés des ducs de La Rochefoucauld, il cherche à obtenir les privilèges consentis habituellement à ceux de sa condition et, outre le

¹⁹¹ La Rochefoucauld, *Apologie du prince de Marcillac*, p. 29.

¹⁹² La Rochefoucauld, *Apologie du prince de Marcillac*, p. 30.

tabouret pour son épouse, celui d'être gratifié du titre de « cousin » par le roi¹⁹³. Ce faisant, le futur La Rochefoucauld cherche à grandir son rang et celui de sa famille en affichant une position privilégiée dans l'échiquier politique, notamment lors de la régence d'Anne d'Autriche. Il espère ainsi bénéficier des bons offices qu'il lui a rendus avant la mort de Louis XIII.

L'identité familiale que fabrique le mémorialiste peut alors être envisagée comme un mode d'appropriation du pouvoir. Le mémorialiste va affirmer qu'il a tenu une position de pouvoir, et qu'il la tient encore potentiellement, en insistant sur divers paradigmes familiaux qui l'en rapprochent. Au sein des Mémoires, l'écriture familiale, c'est-à-dire l'ensemble des récits qui représentent le mémorialiste dans son réseau familial, est l'un des ressorts principaux d'une appropriation du pouvoir. En effet, alors que le pouvoir monarchique devient absolu et que les disgraciés et exilés subissent de plein fouet l'arbitraire royal, écrire la famille permet d'infléchir un assujettissement nouveau¹⁹⁴. En effet, Marguerite de Valois demeure en permanence sous l'autorité sinon de sa mère, Catherine de Médicis, de ses frères ; la Grande Mademoiselle, petite-fille de France, subit en permanence une autorité, qu'il s'agisse de celle d'Anne d'Autriche, de Richelieu, de Mazarin, du roi, de son père¹⁹⁵ ; Bussy-Rabutin, lieutenant du roi en Nivernais et se croyant promis au bâton de maréchal de France se voit interdit de toute ambition militaire ; Retz, archevêque de Paris exilé à Rome peine à administrer son diocèse¹⁹⁶ ; Marie Mancini est mariée au connétable Colonna alors qu'elle a pu se rêver reine de France ; La Guette voit son mari servir la Fronde alors qu'elle souhaite demeurer fidèle à la couronne ; Saint-Simon voit sa position à la cour abaissée avec celle des ducs et pairs quand Louis XIV fabrique une position pour ses enfants illégitimes. La liste, loin d'être exhaustive, montre à quel point l'idéal de franchise nobiliaire des mémorialistes se

¹⁹³ Voir la « Notice biographique sur le titre de cousin et le tabouret », dans François de La Rochefoucauld, *Œuvres de La Rochefoucauld*, D. L. Gilbert (éd.), Paris, Hachette, 1868, p. XCIX. L'éditeur cite un mémoire de d'Hozier : « Les ducs de La Rochefoucauld sont traités de cousins par rapport à leur dignité depuis 1622 que le comté de La Rochefoucauld fut érigé en duché ; mais je ne crois pas que les princes de Marcillac, fils aînés des ducs de La Rochefoucauld, aient aucun titre. »

¹⁹⁴ Sur cette question, voir Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989 ; Roger Marchal (éd.), *Grandeur et servitude au siècle de Louis XIV*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1999 ; Arlette Jouanna, *Le prince absolu : apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014 ; Constance Griffejoen-Cavatorta, *Noblesse et franchise : la valeur de liberté dans les écrits des aristocrates au Grand Siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

¹⁹⁵ Voir Madeleine Bertaud, « Grandeur et servitude princière : l'exemple de Mademoiselle de Montpensier dans ses Mémoires », dans Roger Marchal (éd.), *Grandeur et servitude au siècle de Louis XIV*, op. cit., p. 5-14.

¹⁹⁶ Voir Michel Pernot, « Le cardinal de Retz, archevêque de Paris (1654-1662). Grandeur et servitude d'un prélat opposant à la monarchie absolue », dans *Ibid.*, p. 35-40.

heurte à l'idéal d'autorité d'un pouvoir qui entend domestiquer la noblesse¹⁹⁷. Les mémorialistes vont donc user de divers artifices pour nier toute domestication, sans pour autant déroger à l'autorité royale. L'un des moyens les plus commode consiste à construire un espace familial nucléaire et de le constituer en espace politique. L'écriture permet alors de renverser l'assujettissement subi que constitue la parenté et d'opérer sur un champ où l'écrivain a toute latitude.

3. « Un pour tous, tous pour un » : solidarités familiales

La solidarité dans la faveur et dans la disgrâce a une fonction importante : montrer qu'en toutes circonstances, l'aristocrate s'exprime à l'aune des valeurs nobiliaires qui l'attachent à son groupe familial. Ce faisant, il donne corps à son réseau de sociabilité, qui est aussi et surtout un réseau de solidarité. Conjurant la solitude de la disgrâce, et pouvoir le faire parce qu'on partage en amont toutes les grâces qui ont été accordées permet de prétendre à une position politique individuelle. La situation de Mazarin suscite, à ce sujet, une réflexion de Bussy-Rabutin :

Quand on songe même à la vie qu'ont faite la plupart de ses nièces, il semble qu'il n'y ait qu'une certaine quantité de mérite que Dieu a donnée par chaque race et que quand il lui plaît d'en gratifier de beaucoup un particulier de cette famille, c'est autant de rabattu sur les autres. Il faut que le reste en pâtisse.¹⁹⁸

On voit bien comment les faveurs et disgrâces des uns sont considérées dans un tout. La famille, la race, ici équivalentes, sont le creuset d'une faveur qu'il convient d'équilibrer. Bussy-Rabutin plaide ainsi pour un partage équitable des mérites qu'on donne aux membres d'une même famille. Pour Mazarin, par exemple, faire venir ses sœurs, ses neveux et ses nièces en France et les y établir ne relève pas seulement d'une générosité du ministre à l'égard

¹⁹⁷ Voir Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Pierre Kamnitzer (trad.), Paris, Pocket, 2002 ; Norbert Elias, *La Société de cour*, Roger Chartier (éd.), Pierre Kamnitzer et Jeanne Etoré-Lortholary (trad.), Paris, Flammarion, 2008.

de ses parents, mais bien d'une nécessité pour lui d'occuper le terrain nobiliaire français par des alliances gratifiantes. Devenus duc de Nevers, duchesse de Mercoeur, duchesse de Bouillon, duchesse de Mazarin, comtesse de Soissons, les « petites Mazarines » et leur frère asseyent la position du cardinal, la grandeur de son nom et lui assurent des soutiens importants. Les mémorialistes isolés doivent, en mal de légitimité, dire haut et fort qu'ils occupent aussi l'espace social : les alliances familiales et les réseaux clientélistes tournent alors à plein, puisqu'elles permettent d'habiter virtuellement l'espace politique dont on est exclu.

a) Le partage des disgrâces

La disgrâce du mémorialiste, entendue comme sa marginalisation par l'autorité – familiale, politique, militaire –, met en jeu des effets d'éloignement et de rapprochement du cercle familial en fonction des circonstances. Certes, une action personnelle peut susciter la disgrâce : Bussy-Rabutin est bien le seul Rabutin à se rendre coupable aux yeux du roi, en rédigeant *L'Histoire amoureuse des Gaules* et en participant à une orgie en période de Carême. Retz et La Rochefoucauld rejoignent la Fronde en poursuivant d'abord des intérêts personnels, Montpensier fait un choix d'abord en faveur de ses seuls intérêts lorsqu'elle privilégie son allégeance à son père devant celle qu'elle doit à la cour. Drame personnel, le récit de la disgrâce ne laisse pas de mettre en jeu des dynamiques collectives : Campion parlant de sa disgrâce a le soin d'écrire « notre disgrâce¹⁹⁹ ». C'est qu'il s'agit d'un moment délicat, dans les Mémoires : « comment un texte à visée apologétique fera-t-il le récit du blâme sans nuire à la cohérence de l'apologie²⁰⁰ » ? Nadine Kuperty-Tsur suggère que « lors du récit de disgrâce, le mémorialiste s'efface pour faire place au personnage responsable de sa disgrâce, en général, le roi²⁰¹ » et que le « rapport au pouvoir s'y lit sur le mode d'une frustration qui impose le repli sur les valeurs du moi, érigée en idéal de la personne, noyau solide et immuable dans un monde factice et changeant ». Il vaut la peine, ici, de signaler que

¹⁹⁸ Bussy-Rabutin, *Mémoires*, t. 2, p. 109.

¹⁹⁹ Campion, p. 184. Le pluriel renvoie à son frère et lui-même, mais aussi plus généralement à la cabale des Importants à laquelle les Campion avaient pris part, auprès du duc de Beaufort. Ce dernier avait commandité l'assassinat de Mazarin, auquel devaient participer les frères Campion et d'autres fidèles du duc de Beaufort. Il s'agissait de reprendre la main sur la Régence et d'affaiblir les partisans de Richelieu restés au pouvoir après sa mort et celle de Louis XIII. Voir Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté : XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 265-277.

²⁰⁰ Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance*, op. cit., p. 151.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 152.

les valeurs du moi ne sauraient s'entendre sans considérer celles du collectif, et notamment la question de la solidarité familiale. En effet, soit par la nécessité de montrer un soutien du groupe au disgracié, soit pour le représenter en victime d'une suite de coups portés contre sa maison entière, les Mémoires résistent à l'isolement de l'exilé dans la faute et ses suites. En s'aliénant le pouvoir royal, le mémorialiste entraîne avec lui tout le système de la parenté ; en s'aliénant le pouvoir royal, n'importe quel membre de la parenté entraîne, réciproquement, le mémorialiste dans sa disgrâce. Les haines, en somme, s'héritent aussi bien que les amitiés. Se dessinent alors les contours d'un collectif familial solidaire, agissant et subissant.

Ainsi le premier embastillement de Bussy-Rabutin est-il donné à lire comme un crime de famille où se fond une faute personnelle :

Mon crime était un péché originel : des Noyers me faisait pâtir de la haine qu'il avoit contre mon père. Cependant il eût bien mieux valu pour moi que j'eusse été effectivement coupable du désordre de mon régiment, sans la haine d'un secrétaire d'État en grand crédit, que d'avoir un pareil ennemi sur les bras avec mon innocence.²⁰²

Le parallèle établi par le mémorialiste entre « [s]on crime » et « la haine » de Sublet des Noyers pour son père vient neutraliser la portée personnelle du crime, que le texte tout entier réfute. La mention d'un « péché originel » renvoie la faute à une génération passée, marquée du doigt divin, de laquelle Bussy-Rabutin est solidaire dans les gloires autant que dans les déboires. Cette solidarité absolue qu'affiche le mémorialiste est une stratégie : il la crée pour s'exempter de sa faute. Le discours met en scène le groupe entier, dans lequel le mémorialiste s'intègre, et le prend à témoin de l'injustice du ministre. Son expérience carcérale lui permet de souligner l'état de sa maison vis-à-vis du pouvoir, état qui conditionne l'ensemble de sa carrière de disgracié. En effet, l'origine collective de son crime – les inimitiés familiales dont il n'est qu'héritier – modifie le regard que l'on peut porter sur sa situation. Lorsque le disgracié écrit en exil, il est toujours sous le coup de ce « péché originel » et donc doublement innocent : il n'a commis, à le lire, aucun crime effectif ; il ne se soustrait pas pour autant à la chaîne de la solidarité familiale. L'insistance du mémorialiste sur

²⁰² Bussy-Rabutin, t. 1, p. 84-85.

un jeu de solidarités réciproques et jamais trahie lui permet d'appeler la compassion du groupe, d'autant que les lecteurs potentiels seront eux aussi des membres de la famille : en les rendant solidaires, voire complices, de ses actions, il les contraint symboliquement à faire corps avec lui. La chaîne de la solidarité est donc largement ordonnée par l'écrivain :

Il y avoit deux mois que j'étois à la Bastille, quand mon père, qui avoit été jusque-là incommodé, alla demander ma liberté au cardinal ; il la lui promit de la meilleure grâce du monde. Un mois après, cette liberté n'étant point encore venue, mon père retourna à Rueil pour faire souvenir le cardinal de sa promesse. [...] Mon père lui répondit que d'ordinaire personne ne m'excusoit moins que lui, mais qu'il assuroit son Éminence que je n'étois pas fou, et ensuite se retira sans rien obtenir. [...] Trois semaines après, ma mère alla supplier le cardinal de m'accorde ma liberté. [...] Sur cela, il commanda à un de ses secrétaires d'aller dire de sa part à des Noyers qu'il m'envoyât une lettre de cachet pour sortir de la Bastille. Guy de Rabutin, mon frère, qui avoit été page du cardinal, demeura à Rueil pour la retirer.²⁰³

On assiste à un ballet, rythmé par les circonstants temporels, des membres de la famille proche. Père, mère et frère se relaient auprès de Richelieu afin de faire libérer le comte. D'une part, le mémorialiste montre le soutien qu'il reçoit de sa propre famille et vient nier toute idée d'une mise à l'écart, d'un rejet : il n'est pas un marginal. D'autre part, il met en évidence le contrepoids dont les Rabutin sont capables contre un Sublet des Noyers : sa famille a des appuis. Ici, le cardinal-ministre apparaît comme l'instance politique qui peut sauver la maison en sauvant l'héritier – et il la sauve en effet, en dépit de délais que le mémorialiste n'explique que par des retards causés par des Noyers, sans remettre en cause l'action du cardinal. L'embastillement de Bussy-Rabutin est une disgrâce personnelle que l'écriture métamorphose en affaire familiale. Cette mise en évidence des forces familiales à l'œuvre aussi bien dans sa libération que dans son incarcération lui permet de s'extraire de tout soupçon de solitude, de marge. Pour preuve, la première personne n'apparaît presque pas comme sujet grammatical dans ces lignes ; elle n'apparaît qu'avec les déterminants possessifs « mon » et « ma », qui viennent faire le lien entre le mémorialiste et ceux qui agissent pour lui, en amorce, et dans le discours rapporté du père : « il assuroit son Éminence que je n'étois

point fou ». « Je », pris en charge par « il », le père, chef de famille, implique au niveau le plus littéral qu'il se fonde totalement dans le collectif pour n'être plus qu'objet des dynamiques de solidarité.

Retz, lui, met en évidence un réseau de solidarité alternatif, fabriqué, qui supplée à la famille quand celle-ci ne peut lui apporter le soutien désiré. Le mémorialiste se présente comme héritier paradoxal : exclu de la succession terrienne des biens de sa famille, parce que sa position de naissance le destine à la prêtrise, il met en évidence l'héritage d'une inimitié de Richelieu envers sa maison qui risque de lui coûter sa seule prétention de rang : l'archevêché de Paris. Même lorsque la filiation par le sang n'a pas à s'exercer nécessairement, dans le cas de la succession à une charge ecclésiastique, il s'agit d'en construire une de substitution, en l'occurrence une communauté ecclésiastique qui compose symboliquement une famille légitime à réclamer que s'exerce la filiation. Ainsi Retz reconstitue-t-il à ce point de son récit un collectif en fonction du rang qu'il tient dans la société.

Tous les ecclésiastiques du diocèse me souhaitaient pour successeur de mon oncle avec une passion qu'ils ne pouvaient cacher. M. le cardinal de Richelieu était bien éloigné de cette pensée : ma maison lui était fort odieuse et ma personne ne lui plaisait pas, par les raisons que je vous ai touchées ci-dessus.²⁰⁴

La mention, ici, de « tous les ecclésiastiques du diocèse » vient fabriquer une nouvelle famille et double sa légitimité – à la fois de sang, via son oncle, et d'élection – à tenir cette charge. Retz ne fait pas de son malheur une affaire personnelle. C'est bien la maison entière qu'on attaque en attaquant l'un de ses membres. La solidarité familiale est ici appréhendée passivement : contrairement à Bussy-Rabutin, ce ne sont pas les parents qui servent de soutien au mémorialiste. Ils sont absents de son récit. La disgrâce ressentie est donc une double injustice, faite à deux familles, l'une de sang, l'autre de classe, que le mémorialiste constitue comme siens : sa maison et ses soutiens ecclésiastiques.

La Rochefoucauld fait preuve d'un souci inverse. Il choisit d'explicitement sa décision, de taire ses inclinations particulières au nom du collectif. Ce faisant, il rachète son inaction

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ Retz, p. 165

quand d'autres rachètent, par la mise en évidence des solidarités qu'ils mettent à leur bénéfice, leur action :

J'avoue que ma patience fut plusieurs fois tentée de se rebuter [contre Anne d'Autriche], et que je me fusse, dès l'heure, soulagé l'esprit, si l'état de ma famille m'eût permis de suivre mon inclination ; mais l'intérêt de ma maison ayant étouffé toute ma colère, je me résolus à voir encore le succès des belles promesses dont j'étais flatté.²⁰⁵

Chez Charlotte Duplessis-Mornay, les dynamiques familiales s'adosent à une solidarité nobiliaire dans son récit du massacre de la Saint Barthélemy. Devant l'événement, c'est auprès des appuis de son père que se replie la mémorialiste, et qu'elle trouve soutien.

Le récit de son sauvetage lui permet de décrire la chaîne de solidarité qui se met spontanément en place pour la secourir. Elle nomme, en effet, les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, lui tendent la main, à Paris, ce sont tous des catholiques, le plus souvent liés au milieu parlementaire. En dépit du danger, il s'avère que les solidarités nobiliaires passent avant l'appartenance religieuse et de nombreux catholiques, sollicités par les protestants, viennent à leur secours, les considérant, avant tout, comme membre de leur réseau nobiliaire.²⁰⁶

Le texte ne met pas tant en évidence la nature nobiliaire et parlementaire du réseau du père de Duplessis-Mornay : il configure plutôt une dimension familiale au collectif qui soutient la mémorialiste. Après avoir envoyé chercher des nouvelles auprès de sa mère, demeurée catholique, et ses frères ; elle envoie sa fille chez « un de [s]es meilleurs parens et amys²⁰⁷ ». Traquée, elle est aidée par des parents sans toutefois pouvoir trouver refuge chez eux, cachée par « M. et Madame la Présidente Tambonneau et [assistée] de toute ceste maison de laquelle [elle] receu[t] tant d'amitié et d'ayde en ce besoing que, outre la parenté qui est entre Madame la Présidente Tambonneau et [elle], il ne sera un jour de [s]a vie qu[']elle ne leur demeure très

²⁰⁵ La Rochefoucauld, *Apologie du prince de Marcillac*, p. 25.

²⁰⁶ Introduction aux Mémoires du Duplessis-Mornay, p. 32.

obligée²⁰⁸ ». C'est toujours le lien de parenté, même lointain et d'ailleurs jamais explicité, qui apparaît pour justifier l'aide apportée par les protagonistes à la narratrice. Cette aide que reçoit Charlotte Duplessis-Mornay quand sa vie est en danger va de soi, parce que tel est le rôle d'un réseau, qu'il soit ou non familial à l'origine, mais elle doit être constamment réactivée, remémorée et honorée du côté de la famille. C'est pourquoi le récit sert d'hommage à ceux qui ont apporté leur aide à la mémorialiste, et invite, *in fine*, à perpétuer ce mouvement de solidarité attribué à la solidarité qu'on se doit entre parents. À l'inverse, tout défaut de solidarité est marqué comme faute, ainsi quand sa mère lui refuse l'asile, cherchant à la convaincre de se convertir au catholicisme, elle écrit : « je ne peu que répondre sy non que je la prendrois [sa fille] entre mes bras et qu'en ce cas nous nous lairriions massacrer tous deux ensemble²⁰⁹ ». Aux solidarités qui déçoivent sont substitués des régimes de solidarités familiales opérants, *a fortiori* parce qu'ils sont soutenus par une solidarité nobiliaire, ici entre gens de robe dont les relations remontent à plusieurs générations. Quand elle souligne sa parenté avec la présidente Tambonneau, Charlotte Duplessis-Mornay solidifie le rapport établi par la solidarité de classe en le doublant d'un lien de parenté affiché. De la sorte, le texte prête au soutien des qualités familiales, affectives et amicales. Dans l'expérience traumatique de la Saint-Barthélemy sont engagées des solidarités religieuses : elles sont conjurées, dans le récit de Charlotte Duplessis-Mornay, par une vision extensive et à géométrie variable de la famille, qu'il s'agisse des alliances du père ou de la présence du frère, capables de suppléer au déni maternel. C'est, en définitive, son frère qui parachèvera son plan de fuite, bien qu'il la « trouvoit hazardeuse²¹⁰ ». Plus violente que les disgrâces ci-dessus évoquées, la traque que vit la mémorialiste renvoie le discours au cœur d'une topique familiale : la concentration des membres de la parenté – oncle, frères – et l'évocation détaillée des soutiens reçus suggère un appui général sur la solidarité familiale, qui supprime toute autre. Si la mère de la mémorialiste se met à distance, c'est d'ailleurs pour éviter les conséquences d'une solidarité qui entraîne le collectif tout entier dans la disgrâce quand l'un de ses membres est menacé.

Qu'il se montre entraîné dans la disgrâce de tous, « condamné dès sa naissance, à porter le poids d'une faute qu'il est aisé de rejeter sur la famille²¹¹ » pour bénéficier de la

²⁰⁷ Duplessis-Mornay, p. 108.

²⁰⁸ Duplessis-Mornay, p. 111.

²⁰⁹ Duplessis-Mornay, p. 111.

²¹⁰ Duplessis-Mornay, p. 115.

²¹¹ Gisèle Mathieu-Castellani, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 96.

« présomption d'innocence²¹² » ou qu'il se montre soutenu par elle dans une disgrâce dont il est l'unique victime, voire l'unique responsable, le mémorialiste fabrique un réseau de soutien qui lui permet d'appeler à celui de son lecteur potentiel, qui peut se ranger à la position collective, et de conjurer la solitude de son exil ou de sa disgrâce.

b) Le partage des faveurs

Si les disgrâces renvoient aux solidarités familiales et sont des états partagés par toute une lignée, la faveur l'est, réciproquement et *a fortiori*. Une gloire personnelle est ainsi tout autant celle de la maison que les gloires additionnées de la maison sont celles du mémorialiste.

Mais c'est pour la deffence de mon honneur et repputation, lequel honneur et repputation j'ay acquize dens la France et aux païs estrangiers, dont mon nom est cogneu et remarqué pour ung fidelle, loyal subject et serviteur de mon Roy par toute la chestienté. Et comme je l'ay faict cognoistre par les armes, Monsieur de Vallence, mon frère (auquel je ne veux desrober son honneur), l'a faict cognoistre par sa vacquation par toute l'Oroppe et jusques en Turquie, en la mesmes loyalté que j'ay faict de ma part à l'endroit du service du Roy, nostre seigneur et maistre.²¹³

Monluc prend soin de répartir les gloires qui convergent toutes à la réputation de la famille entière. Chacun travaille à faire connaître et reconnaître le nom, et on voit se nouer un lien réciproque entre le mémorialiste et son frère, M. de Valence. Les hauts faits militaires de l'un trouvent écho dans les occupations diplomatiques de l'autre à l'étranger. La parenthèse « auquel je ne veux desrober son honneur » indique que, même mises au service du collectif, les gloires demeurent personnelles. Il y a un permanent mouvement entre soi et le nom, c'est-à-dire entre soi et les autres, et la gloire faite à soi-même est aussi une gloire faite à son nom, donc au collectif. C'est dans cette même perspective que Monluc envisage l'action de ses fils établis dans le monde :

²¹² *Ibid.*

²¹³ Monluc, p. 7.

le quatriesme reste encores, qui est le chevalier, et combien que je l'aye destiné à l'Église et à l'evesché de Condom, si est-ce que je luy ay tousjours commandé de faire paroistre qu'il porte le nom de Monluc, et qu'il a eu cest honneur d'avoir esté nommé chevalier par le feu Roy Henry, mon bon maistre, qui l'envoya à Malte, où il a fait son apprentissage aux armes sous le chevalier Romegas.²¹⁴

C'est bien, une fois encore, l'intérêt du nom et de la race qui priment. Ce passage de la fin des Mémoires fait écho à la présentation de ce quatrième fils de Blaise de Monluc, Jean : « Et pour ce qu'il y a beaucoup de gens qui ont voulu dire qu'il a prins le chemin de l'esglize que, me voyant deffavorisé, ne pouvant esperer d'avoir jamais aulcung bien²¹⁵ ». Le mémorialiste se défend précisément de cette disgrâce supposée en partageant la gloire de son fils. C'est bien parce que cette charge ecclésiastique semble prise par défaut qu'elle doit être doublement valorisée : d'une part, Monluc la présente comme un choix « de bonne volonté²¹⁶ », d'autre part, c'est l'occasion de vanter les qualités de son nom et de sa race. Comme chevalier de Malte, Jean de Monluc peut, à l'instar de M. de Valence, travailler à la réputation européenne du nom de Monluc qui est de noblesse récente. En outre, la mention de la *race* des Monluc invite à envisager la constitution de la caste comme ensemble de qualités partagées, parce qu'héritées. Le chevalier de Monluc est perçu, dans la lettre du chevalier Romegas, comme prolongement de Monluc lui-même : « Le seigneur grand maistre m'escrivit que, soudain après son arrivée, il l'avoit fait metre à l'espreuve pour sçavoir s'il estoit de ma race²¹⁷ ». Cette considération du fils comme continuité du père et comme représentant d'une race correspond parfaitement aux valeurs aristocratiques de perpétuation du lignage et de conservation de la pureté du sang. L'écrivain met en évidence les similarités de valeurs qui permettent d'identifier, de faire connaître et reconnaître sa famille. C'est qu'en effet, la solidarité du groupe doit soutenir une reconnaissance sociale de la part du pouvoir. Le mémorialiste s'identifie en identifiant les caractères de sa parenté, et donne forme à une identité aussi bien personnelle que partagée.

Au siècle suivant, dans les Mémoires de Bussy-Rabutin, qui a, comme Monluc, une importante prétention militaire, on remarque un même processus de partage des faveurs entre

²¹⁴ Monluc, p. 789.

²¹⁵ Monluc, p. 14.

²¹⁶ Monluc, p. 14.

²¹⁷ Monluc, p. 14.

le singulier et le collectif ; toutefois, de noblesse mieux établie, il ne s'agit pas tant pour Bussy-Rabutin de se faire connaître que de se faire reconnaître.

Le commandeur de Bussy, Hugues de Rabutin, mon oncle, devint par droit d'ancienneté grand prieur de France, par la mort du grand prieur de La Porte. Roger de Lorraine, chevalier de Guise, qui se sentait appuyé de l'alliance et de la protection de Gaston de France, duc d'Orléans, pour lors lieutenant général de la régence, avait prétendu avant la mort du grand prieur de La Porte, d'avoir cette dignité par l'autorité du Roi ; et je pense que si le grand prieur mon oncle avait un peu tâté sur son affaire, la Cour aurait pu lui faire ce passe-droit ; mais sans hésiter, il prit possession du grand prieuré avec toutes les soumissions en ce cas requises et puis alla saluer en cette qualité le Roi et la Reine régente. Aussitôt que j'eus appris sa promotion, je partis de Bussy en poste et je l'allai trouver, ne doutant pas que je ne fusse celui de sa maison qui se pourrait le plus vraisemblablement prévaloir de cette fortune qui était de plus de cent mille livres de rente.²¹⁸

Le mémorialiste configure ici la grandeur d'un membre de sa famille comme grandeur de la famille elle-même, et inscrit cette glorification du groupe dans un système de réseaux opposés. La gloire est une manière pour Bussy-Rabutin de présenter sous son meilleur jour une guerre très intéressée : pour être aristocrate au service de son roi, il doit combler en même temps un besoin vital de rentrées financières au sein de sa famille. C'est pourquoi il passe de la grandeur du nom à l'importance financière de l'opération qu'il raconte. Réseau Bussy-Rabutin et contre-réseau (Lorraine-Guise) se confrontent, et avec eux leurs gloires et fortunes réciproques. D'abord, le mémorialiste présente la légitimité naturelle de son oncle à pourvoir une charge importante ; ensuite, il présente les ambitions contraires du chevalier de Guise, et le réseau sur lequel ce dernier peut s'appuyer. Il s'agit en fait d'opposer les appuis royaux du chevalier de Guise avec la prétention de droit de la maison de Rabutin, et de faire prévaloir celles-ci sur ceux-là. Alors le mémorialiste peut s'intégrer dans le réseau, se présentant comme « celui de sa maison qui se pouvait le plus [...] prévaloir de cette fortune ». On voit, chez Bussy-Rabutin, l'importance des déplacements opérés par les membres de la famille : qu'il s'agisse de soutiens, de félicitations ou d'intercessions auprès de puissants, le collectif

²¹⁸ Bussy-Rabutin, *Mémoires*, t. 1, p. 100-101.

est toujours considéré dans les mouvements qui permettent d'assurer la solidarité familiale. Comme chez Monluc, il est nécessaire que la reconnaissance vienne d'une instance extérieure : le mémorialiste ne peut pas affirmer seul ses prétentions ; c'est pourquoi la première personne grammaticale s'efface ici devant la troisième, mettant en évidence les tiers qui servent à la gloire du collectif, constitué certes du « je » qui apparaît en permanence dans les déterminants possessifs, mais aussi d'un agglomérat de « il(s) » en position de sujets. La mise en place d'un singulier-collectif implique l'extraction des éléments singuliers qui concourent à la cohésion du groupe. C'est pourquoi l'accent est mis sur les actions qui ne concernent pas le mémorialiste : il les fait néanmoins siennes par association permanente entre lui et les sujets agissants (« mon oncle », « mon frère »). Elles sont enfin toujours reconnues valides par l'autorité officielle, l'État, ici représenté par Louis XIII et Anne d'Autriche, là par Henri IV et le chevalier de Romegas.

Les récits d'affaires importantes qui mettent en branle le collectif permet au mémorialiste de souligner sa place au sein de la famille entendue comme réseau de solidarité et partant, de souligner la place de sa famille par rapport à d'autres grandes familles, sur le plan de la gloire comme sur le plan financier. En effet, les relations des grandes familles entre elles sont largement conditionnées par des rapports de force ou par des alliances.

4. Le mariage : se marier et marier autrui

Le mariage est une affaire qui engage la famille tout entière.

Les fortes structures familiales, la maîtrise exercée par le chef de famille, aussi affirmée dans la France paysanne que dans la noblesse de robe ou d'épée, donnaient au consentement du père une importance décisive lors des négociations matrimoniales.²¹⁹

²¹⁹ Jean Gaudemet, *Le mariage en Occident : les mœurs et le droit*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1987, p. 322.

Pour un aristocrate cherchant à se marier ou à marier un proche, chaque parti considéré est un moyen d'accéder à une place supérieure, valorisée dans l'échelle sociale ou dotée de biens matériels et financiers intéressants, et d'y faire accéder avec soi sa maison²²⁰. On peut s'allier comme se mésallier et le mariage revêt, chez tous les corps sociaux, une importante dimension politique. Un mariage aristocratique a deux buts majeurs, sous l'Ancien Régime : assurer la pérennité d'une lignée et assurer une alliance entre deux maisons. Pendant la Fronde, les Frondeurs vont s'attacher à ménager des unions avec les familles de même obédience politique situées dans des provinces voisines pour s'assurer la clientèle et les armées de tel grand seigneur ; à l'inverse, le mariage peut tout aussi bien être un outil du roi pour abaisser de grandes maisons et servir la politique royale d'affaiblissement des anciens grands féodaux. Ainsi du mariage d'un grand nombre de princes du sang avec les enfants illégitimes de Louis XIV ou des neveux et nièces de Mazarin avec les grands féodaux du royaume. La résistance de M. de Meurdrac à marier sa fille au sieur de La Guette revient à protéger ses intérêts et à lui ménager une meilleure union. La mémorialiste n'agira pas différemment en refusant la main de sa propre fille au chevalier de Saint-Hubert qui prétend, mais prétend seulement, avoir un brevet de femme de chambre de la reine pour sa future épouse²²¹ : le mariage n'est considéré que tant que cette possibilité permettrait d'offrir à la famille une place à la cour et l'oreille de la reine. La question du mariage peut être envisagée sous deux angles différents : celui de ceux qui les ourdissent et celui de ceux qui les subissent. Dans le premier cas, on assiste à la mise en scène du pouvoir matrimonial des figures d'autorité et au défilé des alliances qui n'ont pas été contractées ; dans le second cas, on assiste à la mise en scène des tentatives de renverser l'assujettissement prévu par le mariage auquel on est souvent contraint afin d'afficher une liberté de choix, chère à l'aristocratie, et justifier ainsi ce manquement à la solidarité familiale.

²²⁰ Voir André Burguière, *Le mariage et l'amour en France : de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Seuil, 2011 ; Claire Carlin, « Une curiosité vaine et indiscrete : le mariage au carrefour de la vie privée et de l'intérêt public », dans Agnès Walch (éd.), *La médiatisation de la vie privée (XVe-XXe siècle)*, Arras, Artois Presses Université, 2012, p. 151-162 ; Richard Crescenzo, Marie Roig Miranda et Véronique Zaercher (éd.), *Le mariage dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles : réalités et représentations*, Nancy, Université de Nancy 2, 2003 ; Jean Gaudemet, *Le mariage en Occident : les mœurs et le droit*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1987 ; Jack Goody, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Marthe Blinoff (trad.), Paris, Armand Colin, 2012 ; Régine Le Jan, « Mariage et relations internationales : l'amitié en question ? », *Le relazioni internazionali nell'alto medioevo*, LVIII, Spolète, Italie, 2011, p. 189-224.

²²¹ La Guette, p. 178- 182.

a) Marier les autres

Marier autrui, et en particulier ses descendants, relève de stratégies familiales d'établissement d'alliances. Ainsi les maisons doivent se trouver grandies par le passage d'un membre de la famille à une autre. Les négociations matrimoniales sont généralement l'affaire de toute la génération des parents et grands-parents, dans la famille, en témoignent les nombreuses signatures qu'il convient d'apposer sur un contrat de mariage :

dans la noblesse, près du quart des actes réunissent plus de quinze témoins. [...] Le réseau apparent dévoilé par la liste des témoins à la cérémonie de signature du contrat de mariage montre une sociabilité féminine très fortement tournée vers la parenté, même si la part des témoins amicaux est loin d'y être négligeable. En revanche, la sociabilité masculine est équitablement partagée entre la sphère familiale et la sphère « amicale » extérieure.²²²

Dans les Mémoires, on ne trouvera pas l'évocation de tout le réseau de sociabilité propre à chaque rédacteur, à l'occasion du récit des mariages. Ceux qui marient, en général les pères et mères, affirment une autorité absolue dans le mariage de leurs enfants ; ceux qui se marient mettent en évidence les choix qui s'offraient à eux. La mobilisation des choix possibles est importante, car elle configure la parenté par alliance en parenté choisie et désirée plutôt qu'en parenté imposée par une autorité supérieure et collective.

Alors qu'elle récuse l'ordre familial et l'autorité paternelle en la matière en organisant un mariage clandestin pour elle-même, on l'a vu, La Guette rentre dans le rang dès lors qu'elle doit veiller aux destinées de la maison, et pas seulement de l'individu qu'elle était, hors cadres encore, on vient de le voir à propos de son refus de donner au chevalier de Saint-Hubert la main de sa fille. C'est l'occasion de relater une action personnelle et autonome. On remarque la totale absence d'autorité masculine dans son récit : c'est à la duchesse d'Angoulême qu'elle demande conseil.

²²² Scarlett Beauvalet-Boutouyrie et Vincent Gourdon, « Les liens sociaux à Paris au XVIIe siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670 », *Histoire, économie & société*, vol. 17, n° 4, 1998, p. 592 et 600.

[Le chevalier de Saint-Hubert] vint chez moi pour m'en faire la demande et pour me déclarer ses sentiments. Je reçus sa déclaration civilement et le pria de me donner quelques temps pour y songer, parce que je savais qu'il n'était pas fort riche. Quant à sa noblesse, il en avait de reste, étant de la race de Saint-Hubert. [...] [La duchesse d'Angoulême] me témoigna qu'elle considérait fort le chevalier de Saint-Hubert pour sa vertu [...] Monsieur de Saint-Hubert revint dans le temps que nous avions dit, pour savoir ma volonté : je lui demandai s'il avait ce brevet [assurant que son épouse serait femme de chambre de la reine], il me dit que non [...]. Je lui dis, Monsieur, [...] je ne prévois pas que nous puissions faire affaire.²²³

Il s'agit bien de faire état d'une stratégie familiale de négociation et de mesurer les avantages que chaque parti – surtout celui de la mémorialiste – peut gagner à considérer l'alliance envisagée. La Guette fait la preuve de son autorité : la présence écrasante de la première personne souligne assez combien cette dernière se fait en tant que chef de famille l'unique porte-parole des intérêts collectifs.

Les liens fondés par le mariage permettent d'asseoir une parenté suffisamment vaste pour franchir les frontières étatiques. Nous l'avons suggéré en étudiant le cas de Montpensier : lorsque Louis XIV règne sur la France, ses tantes sont assises sur les trônes d'Espagne, d'Angleterre et de Savoie ; lui-même est marié à une infante d'Espagne. Après leurs morts, le monarque aura à cœur d'asseoir ces positions en mariant sa proche parentèle aux monarques européens. Ainsi Marie-Louise d'Orléans, fille du premier lit de Philippe Ier d'Orléans, est-elle mariée à Charles II d'Espagne. C'est que « la diplomatie de Louis XIV, ainsi que celle des autres princes, avait régulièrement recours aux relations familiales, y compris à l'intermédiaire de femmes, pour appuyer leur cause²²⁴ ». Les Mémoires vont s'emparer de cette fonction diplomatique du mariage pour faire état d'alliances virtuelles, lesquelles, présentées comme potentielles ou réelles, dessinent un réseau qui n'existe que par l'écriture familiale.

Le voyage de la duchesse de Brunswick à la cour de France est ainsi justifié par la parenté de la mémorialiste avec Madame Palatine, mariée en France à Philippe d'Orléans.

²²³ *Ibid.*

²²⁴ Dorothea Nolde, « Princesses voyageuses au XVIIe siècle, médiatrices politiques et passeuses culturelles », *Clio*, n°28, 2008, p. 65. L'historienne s'intéresse particulièrement aux cas de Sophie de Hanovre et d'Éléonore d'Olbreuse.

[La duchesse de Mecklembourg] me donna la plus grande envie du monde d'y aller [en France] avec elle, pour voir Mme la duchesse d'Orléans [sa nièce] et ma sœur l'abbesse de Maubuisson que je n'avais vue depuis trente ans, et ma belle-sœur la princesse palatine [Anne de Gonzague] qui avait souhaité par plusieurs lettres qu'elle serait bien aise de me pouvoir parler d'un mariage qu'elle souhaitait beaucoup entre mon fils aîné et la princesse de Hanovre sa petite-fille. Mme de Mecklembourg, pour faire agréer mon voyage à M. le duc, voulut que ma fille en devait être, puisque le Dauphin n'était pas marié, et que sa beauté nous pourrait attirer cette alliance.²²⁵

Sophie de Hanovre se saisit, dans ses Mémoires, des politiques matrimoniales pour se placer au centre du jeu des alliances politiques entre États européens. Le mariage de sa nièce à la cour de France lui permet de déployer un réseau grâce auquel elle va pouvoir défendre les intérêts lignagers de sa famille. La rencontre du roi et de la mémorialiste, avec en arrière-plan les projets affichés de mariage de la fille de Sophie de Hanovre avec le dauphin soulignent encore une image du mariage dans le potentiel. Au moment où la mémorialiste écrit le récit, elle sait l'échec d'une négociation, mais en affirmer le possible dans le passé est un point d'indice quant au prestige de la famille, qui vient glorifier la maison. Ce potentiel est d'autant plus sensible que Madame Palatine est déjà un membre de la famille qui a pu s'associer à la famille royale. La mémorialiste endosse le rôle de marieuse, d'orchestratrice des alliances européennes et l'assume afin d'adopter une posture centrale dans le jeu des rapprochements familiaux européens. À l'occasion d'une autre visite de famille chez la reine du Danemark qui était sa belle-sœur, elle peut écrire :

La reine nous ordonna le premier soir de souper en particulier en notre appartement puisque le prince électoral de Saxe ne voulait entendre parler d'aucun accommodement pour le rang de M. le duc. Nous le vîmes après le souper chez la reine avec Mme sa femme et les deux princesses royales ses sœurs, la princesse Emilie et la princesse Wilhelmine Ernestine, que je trouvais très belles, surtout la princesse Wilhelmine Ernestine. Et comme mon neveu le prince électoral palatin était à marier, elle me parut fort propre à occuper un si bon poste, s'il pouvait être

²²⁵ Hanovre, p. 136.

assez heureux de l'y placer, et je puis dire que je fis le premier plan de cette alliance.²²⁶

On voit ici que l'initiative du mariage – qui aura lieu, sera stérile, et causera en partie la ruine et la débâcle du palatinat en renforçant les prétentions de Louis XIV au prétexte de celles de la Palatine sa belle-sœur – est du fait de la mémorialiste. L'écriture mémorialiste recrée cependant l'événement en lui donnant une nouvelle occurrence au miroir de ce que l'on sait s'être passé. La réitération d'événements qui se sont soldés par l'échec, et notamment des mariages, permet de réinvestir les fondements optimistes sur lesquels ils étaient envisagés. La réalité décevante est neutralisée par le texte dans lequel le mémorialiste choisit de ne se remémorer que le moment de la stratégie collective d'alliances, pour ses conséquences bénéfiques attendues, non plus dans le temps de l'écriture, mais dans celui du récit.

Au moment de la rédaction des Mémoires, le projet familial autant que politique de Sophie de Hanovre est déjà lointain et avorté. C'est donc la mise en scène de soi comme à l'origine d'un « plan », dont on mesure l'envergure politique qui importe. Il s'agit de donner à la princesse Wilhelmine Ernestine un « poste » et de faire une « alliance ». On voit par ces termes à quel point le mariage peut soutenir une stratégie politique qui dépasse la seule dimension familiale : être l'épouse d'un grand est une charge. Ce sont bien des intérêts familiaux qui priment d'abord dans l'établissement des uns et des autres. Du point de vue de la mémorialiste, il est important de montrer sa capacité d'action et de tirer à soi la gloire de la maison. Sophie de Hanovre agit toujours ainsi de son propre chef, pour des intérêts supérieurs : pour assurer la préservation de l'héritage du Hanovre elle rappelle sans cesse le caractère morgantique du mariage de son beau-frère, le duc de Hanovre, pour qu'aucune descendance ne puisse légitimement revendiquer ce qui revient à son mari et à ses propres enfants²²⁷.

La famille est un levier du pouvoir. Devant une autorité royale qui se fait de plus en plus pressante, certains mémorialistes redoublent d'efforts afin de donner de la valeur à leurs prétentions et affirmer une capacité d'action qui s'est exercée dans le passé narré et que

²²⁶ Hanovre, p. 116.

²²⁷ Hanovre, p. 109-136.

l'écriture rejoue. Le texte met en scène une pluralité de situations où l'écrivain s'installe dans les interstices du pouvoir pour y affirmer son autorité d'une part, sa liberté d'autre part. De la sorte, l'espace domestique et les relations au sein de la famille plus ou moins largement étendue se trouvent réinvestis au même titre que l'espace généalogique et lignager : la prise de pouvoir s'accompagne alors d'un rêve de soi en position centrale. La porosité des champs politiques et familiaux dans les différents milieux aristocratiques dont relèvent les mémorialistes permet largement ces reconfigurations mémorielles à la croisée entre des ambitions personnelles et des ambitions familiales.

Si toutefois certains, comme Marie Mancini, échappent à ces mécanismes, c'est qu'ils sont incapables de s'enraciner dans une geste familiale qu'ils ne perçoivent que de manière déceptive. En ce cas, il s'agit de composer entre l'idéal de solidarité familiale et une réalité conflictuelle difficile à mettre à distance.

b) Se marier

Bassompierre et Montpensier: des célibataires souvent mariés

L'éventail des alliances possibles se déploie non pas pour circonscrire la famille effective du mémorialiste, mais pour souligner un ensemble de familles potentielles au centre desquelles il aurait pu se trouver. Les épouses et les époux rêvés sont souvent très marginaux dans l'intrigue. Les mentionner a pourtant une valeur symbolique importante, puisqu'elle remet le mémorialiste au centre des stratégies d'alliance de sa maison et le représente plus ou moins soucieux des intérêts de sa lignée. Dans les Mémoires, il semble qu'il n'importe pas tant d'avoir effectivement été reine d'Angleterre (dans le cas de Montpensier qu'on cherche à marier au roi d'Angleterre en exil) ou duc de Beaupréau (dans le cas de Bassompierre qu'on cherche à marier à Mademoiselle de Chemilly pour lui octroyer ensuite ce titre) que d'avoir potentiellement pu l'être. La fiction de soi tourne alors à plein, alors qu'on tisse et détisse en permanence des liens virtuels.

Bassompierre qui, comme Mademoiselle, demeurera célibataire²²⁸, égrène les possibilités de mariage qui se présentent à lui comme autant de potentielles alliances capables d'asseoir son rang social :

²²⁸ On ne se prononcera pas ici sur le mariage putatif de la Grande Mademoiselle avec Lauzun.

Le Roi [Henri IV] [...] entretenoit sa nièce [Mlle de Montmorency] quand madame d'Angoulême parloit à quelqu'un de nous, lui disant [...] qu'il vouloit qu'elle lui dit franchement si ce parti lui agréoit, parce que, s'il ne lui étoit pas agréable, il sauroit bien rompre ce mariage et la marier même à M. le prince son neveu, si elle vouloit. Elle lui répondit que, puisque c'étoit la volonté de son père, elle s'estimeroit bien heureuse avec moi.²²⁹

Le mariage envisagé entre Bassompierre et Mlle de Montmorency est le point d'ancrage à partir duquel le mémorialiste fabrique son *ethos* de célibataire déçu. En effet, le roi rompt les fiançailles pour en proposer d'autres :

comme il m'eut appelé et m'eut encore dit qu'il me vouloit faire épouser sa cousine d'Aumale, je lui dis qu'il avoit eu la puissance de me démarier, mais que de me marier ailleurs, c'est ce que je ne ferais jamais ; et là-dessus finit notre dialogue.²³⁰

Parlant de se « démarier », Bassompierre considère le projet de mariage établi entre Mlle de Montmorency et lui-même comme un mariage symbolique. Il désigne cette dernière comme sa « femme prétendue²³¹ ». L'année suivante, en 1610, « Le Roi [l]e pressa d'épouser mademoiselle de Chemilly, et vouloit renouveler, en [s]a personne, le duché de Beaupréau²³² ». En 1621, « M. le prince s'avisa de [le] proposer à M. de Luynes pour [...] épouser [sa nièce]²³³ » et ledit duc de Luynes, alors connétable de France, « [lui] témoigna une grande confiance, fondée sur ce qu'il avoit dessein de [lui] faire épouser sa nièce de Combalet²³⁴ ». Bassompierre, comme Montpensier après lui, fait la somme des possibilités de mariage ratés et s'inscrit dans une ensemble de familles potentielles à épouser qui font la preuve de l'intérêt de sa famille et de son alliance. La considération des épouses qu'on lui propose et, en réalité, des familles qui souhaitent s'allier à lui, participe de la définition de l'espace dans lequel il évolue et signale sa place.

²²⁹ Bassompierre, p. 56.

²³⁰ Bassompierre, p. 56.

²³¹ Bassompierre., p. 57.

²³² Bassompierre., p. 70.

²³³ Bassompierre., p. 149.

²³⁴ Bassompierre., p. 162.

Chez Mademoiselle, le fantasme de son mariage permet à la mémorialiste, de sang royal, de jouer sur le papier le rôle politique qu'elle avait espéré jouer. Les Mémoires de la Grande Mademoiselle énumèrent longuement les projets de mariage ratés, jusqu'à l'affaire Lauzun, qui manifeste une opposition à la fois aux conventions admises et à l'autorité royale (opposition soldée par un échec, mais néanmoins présente). En effet, en tant que petite-fille de France, le mariage d'Anne-Marie-Louise de Montpensier est soumis d'abord à l'approbation du roi : le patrimoine et la naissance de la princesse font de son établissement une affaire d'État. La résistance régulière qu'elle oppose aux projets qu'on lui soumet témoigne de sa volonté de disposer pleinement d'elle-même. Lorsqu'elle refuse de se soumettre aux projets politiques de Louis XIV, cette opposition relève de l'instrumentalisation du rôle familial à des fins d'affirmation personnelle et de gestion personnelle de la famille : elle a pour fondement le fait que Montpensier cantonne le roi dans la position de chef de famille, en lui ôtant celle de chef d'État, qui en l'occurrence subsume le premier. Elle ouvre alors à la narratrice *a posteriori* la possibilité d'une négociation ou d'une soustraction de soi au pouvoir absolu.

La question du mariage intervient très tôt dans les Mémoires de Mademoiselle. On l'a vu : alors qu'elle n'est encore qu'une enfant à la naissance du dauphin, elle appelle le futur Louis XIV son « petit mari²³⁵ ». Richelieu le réproouve, et Anne d'Autriche lui promet qu'elle épousera plutôt son frère cadet, le cardinal-infant Ferdinand d'Autriche. Voilà posée, dès le récit d'enfance, le sujet des alliances, qui en suggère d'acceptables, d'autres non. Vont donc se succéder les projets : une chimérique alliance avec Condé²³⁶ quand son épouse est souffrante, divers princes allemands²³⁷ et l'empereur même quand il s'agit pour la Fronde de rallier de grandes puissances²³⁸, le roi de France, quand elle croit pouvoir être l'objet de la réconciliation, Monsieur qu'on lui propose à la mort d'Henriette d'Angleterre²³⁹, les souverains de Portugal²⁴⁰ et d'Angleterre²⁴¹, le duc de Savoie²⁴², etc. Si tous ces projets échouent, Mademoiselle, de son côté, se rêve et est rêvée fiancée de tout ce qu'il y a de noble en Europe. Certes,

²³⁵ Montpensier, t. 1, p. 44.

²³⁶ Montpensier, t. 2, p. 154-155.

²³⁷ Montpensier, t. 1, p. 219.

²³⁸ Montpensier, t. 1, p. 120.

²³⁹ Montpensier, t. 4, p. 157.

²⁴⁰ Montpensier, t. 3, p. 534-538.

²⁴¹ Montpensier, t. 1, p. 220.

²⁴² Montpensier, t. 2, p. 415.

Réfractaire au mariage de convenance politique, d'usage exclusif dans les familles royales, elle appelle de ses vœux un impossible mariage d'inclination, et à défaut tentera toute sa vie d'imposer l'idée de la dignité éminente du célibat pour une femme de son rang.²⁴³

Toutefois, Montpensier ne manque pas une occasion de se peindre en objet de convoitise politique, en parti prisé et désiré. C'est dire en filigrane que si la cour l'exile, l'Europe se l'arrache.

C'est donc associée à la relation des mariages que se distille, dans ces Mémoires, l'idée d'un pouvoir potentiel, de la promesse d'une action politique, ou sinon d'une action, d'un rôle clé dans la constitution politique de l'État. En ouvrant des potentialités non-réalisées en contrepoint des circonstances qui ont réellement existé, Mademoiselle participe à une réinvention d'elle-même. La posture affichée par la mémorialiste est souvent l'indifférence : on lui parle constamment de mariage et le monde entier semble venir lui proposer des époux, ce qui ne provoque pas l'« empressement » qu'une telle annonce aurait dû avoir sur elle.

Pour moi qui n'avois pas le même empressement de me marier que la reine d'Angleterre avoit pour avoir Hortense, j'écoutois tout ce que l'on me disoit sur ce chapitre avec une grande indifférence; et quand j'y songeois, il me paroissoit qu'il n'y avoit rien de si difficile à juger que celui que j'épouserois, quoiqu'alors il y eût assez de partis qui me convinssent. J'avois si souvent vu des affaires prêtes à finir qui avoient manqué, que j'étois résolue à n'en plus croire d'assurées que je ne fusse devant le prêtre ; je n'en souhaitois pas une et j'étois persuadée, qu'il s'en falloit remettre à la Providence divine, comme c'est elle qui décide de tout. J'ai grand'peur que la résignation où je me trouvois pour lors ne vînt pas du principe dont elle doit venir, et que ce fut le peu d'inclination que j'avois au mariage par l'indifférence que j'avois pour les partis qui pouvoient songer à moi.²⁴⁴

Cette indifférence silhouette ainsi narrativement sa grandeur d'âme, preuve de sa gloire et de son envergure proprement royales dans le fait même de ses non-mariages : l'ataraxie, la capacité à se situer au-dessus des passions est en effet la qualité qui place le

²⁴³ Jean Garapon, « La Grande Mademoiselle en visite à Trévoux : souveraineté rêvée, rêve romanesque », *XVII^e siècle*, n° 228, 2005, p. 490.

magnanime au-dessus du commun des mortels, et la qualité supérieure du souverain digne de ce nom²⁴⁵. C'est en outre parce qu'elle ouvre une pluralité de champs à des mondes potentiels que la mémorialiste souligne que son choix a été près de faire basculer l'histoire. Dans l'épisode du mariage d'Angleterre, la Grande Mademoiselle apparaît en potentielle la sauveuse du roi exilé, parce que son mariage serait un appui politique. À l'occasion d'un dialogue rapporté, la reine d'Angleterre, sa tante, est peinte en position de remettre entre les mains de la jeune princesse la réussite de la reconquête du royaume voisin :

la reine d'Angleterre me parla un jour du mariage de son fils avec moi [...]. Je lui répondis que l'état où j'étais étoit si heureux, que je ne songeois point du tout à me marier ; que j'étais contente du rang que j'avois et du bien que je possédois ; que, n'ayant rien à désirer, j'aurois peine à me marier ; que je recevois avec tout le respect que je devois cette proposition; mais que je lui demandois du temps à y songer. Elle me dit qu'elle me donnoit huit jours ; qu'elle me prioit de considérer que, me mariant, je serois toujours maîtresse de mon bien ; que le roi, son fils, vivrait, lui et son train, des deux cent mille écus [...]. Le roi d'Angleterre me disoit souvent : « La reine a grande impatience de vous voir. » Et moi je ne me hâtois pas de lui faire réponse ; car je ne savois que lui répondre. Elle me vint voir un jour, et me dit : « Ma nièce, j'ai su qu'il y avoit eu quelque [espérance] pour vous d'épouser le roi, et qu'il y a une négociation en campagne pour cela. Je vous assure que mon fils et moi ne prétendons point la traverser, et que nous vous faisons justice, en jugeant que vous devez mieux aimer être reine de France que d'Angleterre. C'est pourquoi nous ne vous presserons point ; mais promettez-nous que, si la chose manquoit, notre affaire se fera. » Je lui dis que je ne savois ce qu'elle vouloit dire ; que je n'en avois jamais ouï parler ; que, pour marque de cela, je consentois qu'elle parlât à Monsieur.²⁴⁶

La question se règle avec la réponse de Gaston d'Orléans : « que je n'étais pas à lui ; que j'étais à l'État et au roi²⁴⁷ ». Cette réponse va être reprise à son compte par la

²⁴⁴ Montpensier, t. 3, p.388-389.

²⁴⁵ Ce principe est largement énoncé dans les traités des passions et les traités du prince politique chrétien, tout au long du XVII^e siècle. Voir par exemple Pierre Le Moyne, *De l'Art de régner*, Paris, S. Cramoisy, 1665.

²⁴⁶ La possibilité d'un mariage entre Mademoiselle et le roi d'Angleterre en exil court sur dix ans. Voir Montpensier, t. 1, p. 323-326 et t. 3, p. 495-496.

²⁴⁷ *Ibid.*

mémorialiste pour éviter des alliances, pour opérer une mise à distance qui la dégage d'une responsabilité dans l'échec politique d'une alliance ratée. On voit cependant ici les possibilités envisagées et l'alternative se joue entre le trône de France et celui d'Angleterre. Toujours placée dans la bouche d'autrui, la prétention de la mémorialiste apparaît en arrière-plan. C'est une prétention d'abord politique qui lui impose de préférer un cousin à un autre. Ainsi, devant la proposition d'épouser le duc de Savoie, fils de sa tante Christine de France, elle répond :

« Je suis d'une qualité que je ne me puis marier sans que la cour y travaille ; pour qu'elle prît ce soin, il faudroit que Son Altesse royale [Gaston d'Orléans] y fût mieux qu'elle n'y est (car quoique Son accommodement fût fait, elle n'avoit point été encore à la cour) ; de plus, quelque passion que M. de Savoie témoigne pour cela, il ne fait point de démarche pour cela, et je ne suis pas d'une manière que la cour, quand j'y serois bien, m'offrit ; ni à moi, il ne me conviendrait, en façon du monde, de faire aucune avance ; et ce serait en faire que de témoigner le désirer. Outre que tout cela serait inutile, madame de Savoie témoignant la dernière frayeur de voir son fils marié à une personne capable d'agir, dans la crainte qu'elle ne fit connoître à son fils qu'il est en âge à gouverner ses Etats, et non pas à dire : Plaît-il, maître? à sa mère, depuis le matin jusqu'au soir ». ²⁴⁸

La duchesse de Montpensier n'entend pas être une épouse fantoche, et prétend à diriger une province. C'est parce qu'elle entrevoit, ou tout u moins décide de mettre l'accent sur l'usurpation d'autorité – impliquant la faiblesse politique et nécessairement matrimoniale du duc de Savoie – qu'elle refuse de l'épouser. Cette affirmation est répétée ailleurs :

« Si j'épouse jamais M. le duc de Savoie, quand j'entrerai par une porte il faut que ma tante sorte par l'autre. » Je ne sais si je n'ai pas déjà mis ceci une fois. Comme on m'a souvent fait la même proposition, je crois avoir fait aussi la même réponse. ²⁴⁹

²⁴⁸ Montpensier, t. 2, p. 416.

Cette opposition de la mémorialiste au pouvoir occupé par sa tante est couronnée enfin : « M. de Savoie est un bien meilleur parti qu'il n'était : sa mère est morte²⁵⁰ ». La sentence et la manière dont Mademoiselle considère de ce mariage soulignent le caractère éminemment politique des alliances envisagées. Il s'agit d'énoncés de pure stratégie matrimoniale destinée à servir la gloire familiale. C'est parce que Montpensier s'investit explicitement dans le service de sa gloire en tant que parcelle de la gloire familiale – une cousine de roi doit être en mesure de régner, de ne pas faire ombre à son cousin et souverain – qu'elle peut justifier les refus successifs des partis proposés, et non pas au nom de ses affects propres. Le roi d'Angleterre est son cousin par sa mère Henriette d'Angleterre ; le cardinal-infant l'est par sa mère Elisabeth de France ; le duc de Savoie par sa mère Christine de France : toutes trois, tantes de Mademoiselle, sont filles d'Henri IV, et sœurs de Louis XIII et Gaston d'Orléans. La dynamique familiale au plus haut degré tourne à plein dans les alliances proposées à Mademoiselle. C'est pourquoi la mémorialiste caractérise négativement certains membres de sa famille : l'autorité de la tante savoyarde, la disgrâce de la tante anglaise sont autant d'éléments qui identifient de manière peu flatteuse les membres de la famille et insistent sur la double appartenance européenne et lignagère qu'il n'est pas possible à Mademoiselle de tenir ensemble sans perdre en gloire personnelle et donc familiale, d'un côté ou d'un autre, ce qui la dispense *a posteriori* de ses choix.

Il vaut la peine de mettre en regard ces refus et celui du mariage qu'on lui propose avec le roi du Portugal. Étant occupée de Lauzun, elle refuse à Turenne, un autre de ses cousins, la proposition d'épouser le souverain portugais, réputé pour être difforme et meurtrier. Les raisons invoquées par la mémorialiste sont bien personnelles. Il y a une tension entre l'intérêt personnel et l'intérêt politique de l'écrivaine qui, dans les deux cas, construit sa gloire propre. En étant toute dévouée à la politique royale, en demeurant l'objet possible de mariages politiques prestigieux, elle s'assure une place stratégique dans le monde ; en refusant de le devenir effectivement, elle affirme son autonomie et donc une souveraineté totale vis-à-vis de son patrimoine. Toute alliance qui se concrétiserait, assujettissante pour Mademoiselle, ne serait que ratée. En refusant ostensiblement de se marier, elle affirme sa singularité et se place en marge, en réalité, d'une politique familiale nécessairement fondée sur les alliances matrimoniales. Elle refuse en fait un assujettissement double : à un roi étranger qui serait son mari, et au roi de France qui est son cousin. On voit alors se constituer

²⁴⁹ Montpensier, t. 3, p. 61.

une figure ambivalente, à la fois appartenant à l'État et fier d'être objet de si haut prix, et à la fois capable d'aspirer à une totale liberté, comme elle le dit à Turenne :

« Il fait bon être Mademoiselle en France avec cinq cent mille livres de rente, faisant honneur à la cour, ne lui rien demander, honorée par ma personne comme par ma qualité. Quand l'on est ainsi, on y demeure. Si l'on s'ennuie à la cour, l'on ira à la campagne, à ses maisons, où l'on a une cour. On y fait bâtir ; on s'y divertit. Enfin quand l'on est maîtresse de ses volontés, l'on est heureuse : car l'on fait ce que l'on veut ». ²⁵¹

Le mariage de la duchesse de Montpensier avec le monarque portugais pouvait aviver les espoirs qu'une alliance avec la France puisse relancer une coalition contre l'Espagne. L'auteure affiche sa connaissance des enjeux politiques qui sous-tendent un tel mariage, et son refus renvoie à une sorte de coup d'État sur elle-même : il causera, on l'a mentionné, son second exil. On voit bien dans quelle mesure le mariage de Mademoiselle – ce n'est pas le seul, du reste – pouvait servir la politique étrangère de Louis XIV. Ce cas emblématique méritait une étude approfondie : la famille royale est le théâtre privilégié de l'inscription du politique dans les rapports familiaux²⁵².

Le mémorialiste célibataire, inapte donc à transmettre le moindre patrimoine à une descendance directe, peut, en rappelant les possibilités qui lui furent offertes d'assurer sa lignée, montrer qu'il n'est pas complètement hors du jeu des alliances entre grandes maisons. Au contraire, il est central, puisqu'on ne cesse de le solliciter.

²⁵⁰ Montpensier, t. 4, p. 4.

²⁵¹ Montpensier, t. 3, p. 337-8.

²⁵² Fanny Cosandey a bien étudié l'importance du rapport entre l'ordre social et les dynamiques familiales au sein de la famille royale : voir « Préséances et sang royal. Le rite comme construction d'un mythe identitaire », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 77, 2008, p. 19-26. Voir aussi Aurélie Du Crest, *Modèle familial et pouvoir monarchique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, *op. cit.*

Le couple : le sang retrouvé ou les affinités spirituelles

Marié, le mémorialiste peut aussi, en marge, rappeler les alliances qui se sont offertes à lui. Ainsi Bussy-Rabutin évoque-t-il abondamment les négociations de son second mariage et les partis envisagés par sa famille²⁵³.

Les raisons de mon second mariage se réduisirent toutes à la considération de la postérité ; car je n'avois que des filles du premier lit, et ma mère et le grand prier de France, mon oncle, me pressoient incessamment de me remarier. Comme ma mère cherchoit il y avoit plus d'un an, on lui faisoit tous les jours quelque proposition nouvelle.²⁵⁴

Le couple tel qu'institué par le mariage est la condition *sine qua non* à l'établissement d'une unité familiale minimale – deux personnes – dont le dessein est d'assurer la pérennité de la lignée. Le mariage est affaire de biens et d'alliances nobiliaires : « La naissance et la personne [de Mlle de Manicamp] lui en plaisoient fort [à la mère de Bussy-Rabutin] ; il n'étoit plus question que d'être satisfaite sur le bien²⁵⁵ ». Toutefois, les mémorialistes qui évoquent leurs époux et leurs épouses fabriquent généralement un idéal de vie commune au sein du couple et configurent une « amitié » qui permet de transformer le lien de parenté fondé par le mariage.

Au sein du corpus d'étude, les mémorialistes masculins évoquent moins leurs épouses que les mémorialistes féminines n'évoquent leurs époux. Champion fait cependant exception.

Le 9 juillet nous allâmes, ma femme et moi, demeurer au Boscferei. Il y a présentement près de sept ans que nous sommes ensemble, avec tant de douceur que nous n'avons qu'une même volonté, sans nous être jamais dit la moindre chose déplaisante. Je ne crois pas qu'il se soit encore vu une union aussi entière, et une femme plus raisonnable et meilleure ; qualités qui lui ont acquis dès l'enfance, parmi sa famille et les gens de sa connaissance, le surnom de *très-bonne* ; et moi,

²⁵³ Bussy-Rabutin, t. 1, p. 198-199.

²⁵⁴ Bussy-Rabutin, t. 1, p. 198-199.

²⁵⁵ Bussy-Rabutin, t. 1, p. 198-199.

qui sais mieux que personne combien elle le mérite, je ne l'appelle point autrement ; elle m'appelle aussi son *très-bon*, quoi que je ne le mérite pas.

Le couple est abondamment signifié par l'usage du pluriel et d'adverbes globalisants : « nous », « ma femme et moi », « ensemble », « même », « entière » suggèrent l'unité formée par le couple Champion. Henri de Champion fabrique un idéal conjugal, comme Duplessis-Mornay, fondé sur des « qualités », de l'ordre de la fiction d'entente parfaite. Ses Mémoires ne prennent jamais en considération la matérialité de l'union : ce n'est qu'en fonction des liens affectifs et spirituels qu'elle est exprimée. L'éloge de l'épouse est un éloge en creux de l'époux, puisqu'il s'énonce à travers celui de l'union. La réciprocité dans l'usage des appellatifs « très-bon » et « très-bonne », malgré la posture d'humilité du mémorialiste, donne au lecteur l'occasion de voir dans le portrait de Mme Champion celui de Champion lui-même.

Dans les Mémoires de Charlotte Duplessis-Mornay, le couple est intégralement constitutif du « je » narratif. Dès la lettre dédicatoire à son fils, la mémorialiste recourt au groupe nominal « votre père et moi²⁵⁶ » et les Mémoires débutent par la « Naissance de Philippe Duplessis-Mornay ». Le récit de la demande en mariage de la mémorialiste fabrique largement le couple en communauté affective et spirituelle, de manière assez exceptionnelle par rapport au discours contemporain :

On lui offrit mesmes pour sentir s'il pensoit à moy, au cas qu'il me voulust espouzer, de luy faire voir tout mon bien à la vérité ; mais il fit responce que, quand il voudroit en estre esclarcy, il ne s'en adresseroit que à moy mesmes, et que le bien estoit la dernière chose à quoy on devoit penser en mariage. La principale estoit les mœurs de ceux avec qui l'ont avoit à passer sa vie et surtout la crainte de Dieu et la bonne réputation.²⁵⁷

Les paroles rapportées de Philippe Duplessis-Mornay participent d'une topique qui met à distance les enjeux matériels et nobiliaires du mariage. Le couple formé par les Duplessis-Mornay est fondé, dans le discours en tout cas, sur des valeurs morales et

²⁵⁶ Duplessis-Mornay, p. 63.

²⁵⁷ Duplessis-Mornay, p. 129.

spirituelles uniquement. Ces valeurs sont propres à établir un « je-nous » matrimonial en tant qu'elles fédèrent l'identité bien plus fortement que la simple communauté de bien. Elles sont le levier d'un honneur commun. Le récit de la naissance du premier enfant est l'occasion pour la mémorialiste d'amplifier l'instant qui fond l'identité de la mémorialiste dans celle de son époux par l'évocation extraordinaire d'un enfantement spirituel chez son époux, assurant une réciprocité d'action parfaite entre les deux :

le mesme jour que j'estois en travail et accouchée, M. du Plessis [...] eut au cœur que j'estois en paine et escrivit sur ses tablettes le jour que cela luy estoit venu [...], il nous dit le jour de mon accouchement qui se trouva estre le mesme.²⁵⁸

Ces pressentiments de plume sont courants dans les textes d'Ancien Régime : Sévigné y voit la « force du sang », lorsque son cousin Bussy-Rabutin tombe d'une corniche :

Par la même raison qui me rendait faible quand vous aviez été saigné, j'ai senti de la douleur de celle que vous avez eue à la tête. Je ne pense pas qu'on puisse porter plus loin la force du sang.²⁵⁹

La Guette se représente ainsi un mari comme « demi-mort²⁶⁰ » lorsqu'elle-même est blessée. Les propos de Charlotte Duplessis-Mornay mettent en scène une « force du sang » entre elle et son époux qui, sans être effectivement du même sang, ont une identité partagée. Les Mémoires de Duplessis-Mornay investissent l'espace conjugal pour ériger le couple au niveau du lien de sang, dont on partage toutes les valeurs et avec lequel une solidarité quasi génétique s'institue, de même que La Guette, souhaitant marquer l'innocence de sa relation avec son futur mari écrit, « mon mari dans sa recherche m'avoir toujours fait espérer que nous vivrions comme frères et sœurs²⁶¹ », et institue ainsi une parenté de sang avec celui qui ne sera son parent que par l'alliance.

²⁵⁸ Duplessis-Mornay, p. 145.

²⁵⁹ De Sévigné à Bussy-Rabutin, le 6 juin 1668, t. 1, p. 88.

²⁶⁰ La Guette, p. 171.

²⁶¹ La Guette, p. 61.

Quatre ans avant le mariage des Duplessis-Mornay, Marguerite de Valois épousait Henri de Navarre. Ce mariage politique qui devait contribuer à la réconciliation des protestants et des catholiques n'est pas seulement envisagé par Marguerite de Valois comme une union diplomatique. D'abord réfractaire à l'idée d'épouser un protestant²⁶², elle rapporte après le récit de son mariage un épisode lors duquel elle embrasse non plus seulement les intérêts politiques de sa famille, mais les intérêts personnels de son époux.

Et cognoissant qu'estant mon mary, nul ne voudroit attenter contre luy, ils [les détracteurs d'Henri de Navarre] ourdirent une autre trame. Ils vont persuader à la roine ma mere qu'il me falloit demarier. [...] Mais quoy que ce fust, puis qu'elle m'y avoit mise, j'y voulois demeurer ; me doutant bien que ce qu'on vouloit m'en separer estoit pour luy faire un mauvais tour.²⁶³

Le prétexte de vouloir éviter « un mauvais tour » fait à son mari place Marguerite de Valois dans la posture d'une bonne épouse soucieuse de l'intérêt de son époux avant de se soucier du sien propre : elle va en effet contre les souhaits de sa mère. Le texte affiche deux enjeux du refus de la séparation : « puisqu'elle m'y avoit mise, j'y voulois demeurer » induit en effet à la fois la fidélité de la mémorialiste à son époux et un acte de résistance à sa mère dont elle se refuse à être le jouet. Marguerite de Valois fait du couple l'instrument de l'affirmation de sa liberté, quand elle n'a pas été libre du choix de son époux. La solidarité instituée entre la mémorialiste et son époux permet à son *ethos* aristocratique de se déployer hors du cadre de l'autorité parentale. En épousant son mari et en relatant les effets de son mariage, Marguerite de Valois suggère qu'elle peut s'affranchir de l'autorité de sa famille d'origine.

Marguerite de Valois et Charlotte Duplessis-Mornay écrivent le mariage et le couple d'une façon radicalement différente. L'une investit la dimension politique du mariage pour asseoir sa propre position politique, au prétexte d'une solidarité attendue pour son époux quand l'autre abolit au contraire toutes les obligations légales et matérielles du mariage pour ne constituer qu'une entité soudée par des valeurs morales et affectives. Dans les deux cas, le lien conjugal est exhibé et manifesté comme resserré pour conférer à la mémorialiste devenue

²⁶² Valois, p. 57.

²⁶³ Valois, p. 66.

épouse une identité nouvelle, parce qu'elle intègre une famille nouvelle et se trouve en position de fonder une nouvelle famille.

Le couple se dit peu, dans les Mémoires. Monluc, Arnauld d'Andilly, Bussy-Rabutin n'évoquent leurs épouses qu'en passant. Sophie de Hanovre, comme Marguerite de Valois, embrasse pleinement les intérêts du sien. Quand il se dit, c'est pour constituer la conjugalité en levier d'un « je-nous » réduit à la fusion de deux identités : celle de l'époux et celle du mémorialiste. Pour assurer l'efficacité de l'image du couple dessiné par la plume de l'écrivain, la parenté par l'alliance est redéfinie comme parenté spirituelle ou bien comme parenté de sang, ce qu'elle n'est pas à l'origine. Ainsi, dans la mesure où le collectif minimal époux-épouse a pour vocation de s'insérer dans les collectifs familiaux plus vastes que nous avons mis au jour, la fabrication du couple idéal ne s'oppose pas à la fabrication de la famille idéale : au contraire, elle y participe tout à fait car c'est une nouvelle pièce, nucléaire, pour composer la mosaïque lignagère.

III. Le mémorialiste et ses lecteurs : « tu-nous »²⁶⁴

Si le mémorialiste veut s'ériger en garant de la paix des familles et assurer la solidarité des membres de la famille entre eux et avec lui-même, c'est qu'il tient à adopter une posture de médiateur : médiateur entre ses intérêts personnels et les intérêts collectifs de sa maison, médiateur entre les membres de sa famille en conflit, médiateur entre les générations. Il réactualise l'histoire familiale pour la transmettre. L'identité de ceux à qui les Mémoires sont transmis est néanmoins floue, entre ceux qui les lisent effectivement et ceux auxquels le mémorialiste a songé, en particulier dans sa famille. On a beaucoup écrit sur les destinataires putatifs des Mémoires : à qui peuvent être destinés les Mémoires de Charlotte Duplessis-Mornay une fois son fils aîné, dédicataire, mort²⁶⁵ ? Qui est la mystérieuse amie du cardinal de Retz, à qui il dédie son texte²⁶⁶ ? À qui Bussy-Rabutin destine-t-il son texte, *in fine*, quand il les envoie aussi bien à Sévigné qu'au roi, les confie à sa fille et achève par les transformer en œuvre d'éducation pour ses enfants ? Qui hérite des Mémoires lorsque le mémorialiste, à l'instar de Bassompierre, meurt sans enfants ? Tous ont une parentèle proche digne de recevoir les textes : Duplessis-Mornay a d'autres enfants, Bassompierre a des neveux, Montpensier a des cousins qui sont ses héritiers.

Les Mémoires concilient [...] une destination restreinte de l'œuvre en accord avec les sujets particuliers qu'ils évoquent, et la perspective d'une destination publique différée. Les Mémoires présentent la singularité de se donner plusieurs destinataires : genre mixte, ils s'adressent au destinataire de l'histoire, sans récuser celui, plus privé, du journal. [...] En aucun cas les Mémoires ne peuvent annuler le destinataire. [...] Ce n'est pas tant le « je » qui pose un « tu », ou encore l'avènement simultané des deux instances qui est remarquable ; mais c'est plutôt le « tu » que suscite le « je ».²⁶⁷

²⁶⁴ Sur les questions de destination en général, voir Philippe Ariès, « Pourquoi écrit-on des Mémoires ? », dans Noémi Hepp et Jacques Hennequin (éd.), *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, *op. cit.*, p. 13-20 ; Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVII^e siècle », Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (éd.), *Le genre des mémoires : essai de définition*, *op. cit.*, p. 27-44.

²⁶⁵ Voir l'introduction à Duplessis-Mornay, p. 47-49.

²⁶⁶ Voir la notice de l'édition de Michel Pernot, p. 1207-1209 et au chapitre qu'y consacre André Bertière dans sa thèse, p. 121-142.

²⁶⁷ Emmanuèle Lesne-Jaffro, *La Poétique des Mémoires*, *op. cit.*, p. 327.

Emmanuèle Lesne-Jaffro éclaire parfaitement la dimension tout à la fois privée-publique et singulier-pluriel des Mémoires. Nous avancerons volontiers l'idée, complémentaire, selon laquelle la relation du mémorialiste avec son destinataire est inscrite dans une relation non tant binaire que ternaire. Puisque « je » est aussi « nous », c'est un « tu-nous » que la destination des Mémoires suscite. Le mémorialiste et son lecteur familial potentiel appartiennent à une même communauté réunie autour de l'œuvre mémorialiste. Puisque les Mémoires mettent en jeu une identité jamais tout à fait individuelle, jamais tout à fait collective non plus, ils ne configurent pas les destinataires en individus mais les intègrent, comme le mémorialiste s'intègre lui-même, dans le collectif choisi pour faire famille.

1. Les destinataires familiaux des Mémoires

a) Ceux qui font écrire : la famille et le public

Le déplaisir que j'ai ressenti de ne pouvoir être instruit des principales actions de mes ancêtres, sur lesquelles j'aurois pu, dans ma jeunesse, régler mes mœurs et ma conduite, m'engage à donner aujourd'hui à mes enfans cette satisfaction que j'ai souhaitée inutilement. Si mon dessein étoit d'écrire pour le public, je choisirois un sujet plus intéressant que celui de ma vie ; mais comme ce n'est que pour ma famille et mes amis, je crois que je ne puis rien faire de plus agréable pour eux et de plus commode pour moi, que de leur raconter naïvement les divers événemens qui me sont arrivés [...].²⁶⁸

Motivé par des considérations lignagères avant toute autre, Champion, prétend n'avoir pour lecteurs que quelques élus, choisis parmi sa famille et ses amis, c'est-à-dire une famille étendue. Pourtant, on l'a vu, réseau amical et réseau familial sont largement extensibles et solubles l'un dans l'autre. Le mémorialiste n'est pas dupe, lorsqu'il commence ses Mémoires, de son propre stratagème : la description de sa famille comme ramification de plusieurs branches généalogiques (dans le cas présent, les Champion du Feugueret, les Champion de Montpouillant²⁶⁹, etc.), invite à envisager un lectorat nombreux, et une prétention pas tant intime que bien publique. Pour Hélène Merlin-Kajman,

²⁶⁸ Champion, p. 45-46.

²⁶⁹ Champion, p. 212-213.

Le mémorialiste affirme ici son droit à “se représenter”, à « se publier » dans l’authenticité d’une intériorité affectée. [...] Prenant à témoin ces « beaucoup » qui le « taxeront de faiblesse²⁷⁰ », Champion bouleverse l’ordre habituel des sentences [...]. [...] Le mémorialiste, écrit-il, « veu[t] laisser les fruits de [s]on expérience²⁷¹ » à ses enfants. De ce but explicite, nous pourrions conclure [...] que pour le comprendre, il faut le rendre à sa fonction contextuelle, celle d’une *transmission symbolique familiale à valeur éthique et honorifique*.²⁷²

Cette volonté de « transmission symbolique familiale à valeur éthique et honorifique » ne saurait demeurer circonscrite à une poignée d’héritiers. Les précautions oratoires de Champion indiquent assez qu’il pense qu’il sera lu aussi bien par ses proches et amis que par de potentiels détracteurs. En réalité, le mémorialiste, pleinement conscient de son incapacité à avoir une emprise effective sur le réel quand il écrit, se rend à l’idée de n’avoir pas davantage de contrôle sur son manuscrit, une fois celui-ci transmis à un public, même restreint. De fait, la plupart des Mémoires nous sont parvenus ainsi par des entreprises de publication tardives, souvent à rebours des désirs affichés de leurs auteurs. Sans céder au désir de publier, le mémorialiste prend acte de la possibilité qu’il a d’être lu et de l’être beaucoup. Cette réception par les amis, sinon rêvée, au moins envisagée, motive la mise en place d’une image idéale de soi et de sa famille : hors du champ de la famille biologique, les Mémoires peuvent en effet circuler des amis aux ennemis et se trouver donnés à la postérité. En cela, les Mémoires – et leur distance avec les événements l’atteste assez bien – se trouvent hors des contingences immédiates, et prévoient, une fois encore, un futur idéal.

Presque en miroir par rapport à Champion qui envisage ses proches comme destinataires puis seulement un public indistinct, Marie Mancini prend d’abord le monde pour public potentiel, avant de restreindre le champ des lecteurs intéressés à « plusieurs personnes de qualité » qui ont motivé son écriture.

Comme il n’y a point d’action plus exposée à la vue du public que celles des personnes de grande qualité, il n’y en a point qui coure plus de danger de la

²⁷⁰ Champion, p. 233.

²⁷¹ Champion, p. 233.

²⁷² Hélène Merlin-Kajman, « Anthropologie de la littérature, pratiques symboliques et diabolie critique », *Études de lettres*, n° 1-2, 2015, p. 133-134. Nos italiques.

censure et de la médisance : surtout en France [...]. Mais comme tous ceux qui ne me connaissent pas, pourraient se laisser prévenir à de pareilles impressions, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'aller au-devant de ce qui pourrait faire tort à ma réputation, en donnant moi-même une relation sincère et véritable de tout ce qui m'est arrivé depuis mes jeunes années, à quoi les pressantes instances de plusieurs personnes de qualité, qui sont intéressées à ce qui me touche, m'ont engagée.²⁷³

L'écriture mémorielle, chez Marie Mancini, est suscitée à la demande de certains proches, ce qui est un lieu commun. Arnauld d'Andilly, qui annonce susciter la vertu par des exemples domestiques, écrit à la demande de sa famille : les Mémoires ont une autorité plurielle et familiale, puisque ce sont des « instances si pressantes », faites par le fils, qui poussent à l'écriture :

Mais, ne pouvant résister aux instances si pressantes que me fait mon fils de Pomponne d'en écrire quelque chose qui puisse servir à mes enfants, pour les exciter à la vertu par des exemples domestiques, et leur inspirer le mépris de ces faux biens dont la plupart des hommes sont si idolâtres qu'ils ne craignent point de les rechercher aux dépens de leur honneur et de leur salut, je me suis enfin résolu à lui donner cette satisfaction, et je ne rapporterai rien que je n'aie vu de mes propres yeux, ou qui ne m'ait été dit par des personnes dignes de foi.²⁷⁴

Le sujet ne parle qu'autant qu'il est conduit collectivement par sa famille à parler. Pour autant, la vie du mémorialiste n'a rien d'une histoire proprement domestique²⁷⁵. La glorification de la lignée et le récit de la vie publique du mémorialiste confirment s'il le fallait encore que les Mémoires lèguent aux enfants une identité qui réfracte le pluriel et le singulier, la vie personnelle et les intérêts du lignage et de la famille. Dans le cas de Marie Mancini, c'est aussi parce que Mémoires apocryphes sur sa vie ont paru qu'elle a voulu s'élever et

²⁷³ Mancini, p. 96.

²⁷⁴ Arnauld d'Andilly, p. 97-98.

rétablir sa vérité. La mémorialiste a, comme l'avait Campion, pleine conscience de la possibilité pour les Mémoires de circuler hors de la famille. Certes, elle envisage une réception première, circonscrite à des « gens de qualité », mais c'est sans être dupe de ceux de moindre qualité qui pourraient avoir, à un moment ou à un autre, le texte entre les mains.

La destination des Mémoires, même envisagée pour un public hors de la famille, demeure éminemment familiale. Leur publication, rare du vivant de leur auteur – seule La Guette et La Rochefoucauld, dans notre corpus – implique presque nécessairement que le manuscrit demeure dans la maison du mémorialiste, qu'il s'agisse des descendants comme de la demeure où il a vécu et où sont conservés ses papiers, au fur et à mesure de sa transmission. Les enfants, en tant qu'héritiers des biens des mémorialistes, sont des destinataires obligés des Mémoires, que ceux-ci soient demeurés confidentiels ou qu'au contraire, ils aient joui d'une large postérité.

b) Ceux pour qui l'on écrit : les Mémoires aux enfants

En rédigeant ses Mémoires, le mémorialiste assure son inscription et celle de sa maison dans une entreprise généalogique future. C'est pourquoi les Mémoires « aux enfants » sont très courants. Bussy-Rabutin a « pour premier dessein (après celui de [s']amuser) [...] que [s]on fils apprît ici mille détails²⁷⁶ » ; Agrippa d'Aubigné écrit *Sa Vie à ses enfants*, Arnauld d'Andilly écrit quelque chose « qui puisse servir à [s]es enfans²⁷⁷ » ; Campion veut « leur laisser les fruits de [s]on expérience²⁷⁸ » ; Charlotte Duplessis-Mornay écrit spécifiquement pour son fils²⁷⁹ ; Louis XIV dicte les siens pour l'instruction du Dauphin. Les Mémoires, qui réfractent en eux-mêmes l'histoire familiale dans l'histoire personnelle du mémorialiste ne s'envisagent alors plus tant comme le témoignage d'une époque révolue que comme une pierre portée à l'édifice généalogique, pour le futur. Légué aux générations postérieures au mémorialiste, le texte propose un idéal sur lequel fonder une identité collective régénérée et donne l'écrivain pour modèle, non pas pour ses actions politiques ou

²⁷⁵ Henri de Mesmes (1532-1596) aussi prétend n'avoir « pas intention de croniquer mes gestes, [...] ; seulement ai-je réunis par ordre ces petits Mémoires afin qu'en remenant le passé, je me représente parfois les grâces que Dieu m'a faites et ressent plaisir des maux dont il m'a préservé, puy, apres moy, que vous, mon fils, par la lecture de ma vie, vous aiés un exemple domestique pour craindre Dieu, suyvre la vertu et mespriser la Fortune. », Henri de Mesmes, *Mémoires inédits de Henri de Mesmes*, Édouard Frémy (éd.), Genève, Suisse, Slatkine Reprints, 1970. [1886], p. 127-128.

²⁷⁶ Bussy-Rabutin, t. 2, p. 5.

²⁷⁷ Arnauld d'Andilly, p. 97.

²⁷⁸ Campion, p. 45.

militaires, mais pour sa capacité à refonder la solidarité du groupe et à réactiver la mémoire collective de la maison. Sans surprise, l'adresse aux enfants est le moment qui subit le moins de variations, d'un ouvrage à l'autre : sa construction relève d'une topique bien établie.

Mes enfants, je crois que Dieu m'a conservé la vie jusques à présent, & m'a donné du repos, afin que je puisse vous mettre par écrit les choses que j'ai vues & auxquelles j'ai eu part, & les adversités que j'ai ressenties. Je ne présume point que ma vie soit de celles qu'on propose pour modèle ; mais elle se trouve entremêlée de tant d'accidents qu'elle pourra contribuer en quelque façon à votre instruction, & vous porter peut-être à rendre à d'autres le même service. Je souhaite que vous y imitez ce que vous approuverez, & que vous y joigniez ce que vous jugerez à propos.²⁸⁰

L'acte de donation des Mémoires aux descendants relève d'une banale *captatio benevolentiae*. Toutefois, certaines modulations mettent en évidence le caractère singulier-collectif de cet acte, et la dimension symbolique que le legs confère aux Mémoires tout entiers.

« Il faut savoir que mon premier dessein (après celui de m'amuser) a été que mon fils apprît ici mille détails qui coûtent (pour apprendre d'ailleurs) de longues expériences²⁸¹ ». L'entreprise de réhabilitation politique et de plaidoyer auprès du roi, fonction première des Mémoires de Bussy-Rabutin, se transforme au fil des évolutions du texte en testament, en modèle de vie à l'usage de la descendance : quand le récit du mémorialiste s'achève, la vie de son destinataire peut commencer en prenant appui sur celle, narrée, de celui qui devient un ancêtre. Si l'identité et l'histoire de la maison Rabutin offre peu d'intérêt au monarque à qui Bussy-Rabutin envoie ses Mémoires, elle est fondamentale pour les enfants du comte. Quand les Mémoires leur sont destinés, ils doivent les lire au regard de *L'Histoire généalogique* qu'il a aussi composée. Ludovic Lalanne faisait jadis remarquer que Bussy ne se préoccupe pas beaucoup de sa famille directe, notamment ses enfants, « incapable de goûter les joies

²⁷⁹ Duplessis-Mornay, p. 426.

²⁸⁰ Brienne, p. 19.

tranquilles de la famille²⁸² ». C'est que la maison d'un grand aristocrate ne connaît pas les « joies tranquilles de la famille », qui ne se conçoit pas autour du foyer. Bussy-Rabutin a, au contraire, un réel souci de sa descendance et de sa parenté proche. Outre ses lettres à Mme de Sévigné dans lesquelles affleure le souci permanent de ses filles, de leur établissement, sans occulter son affection pour elles, Bussy rédige ses discours pour ces enfants dans lesquels il fait preuve d'une préoccupation d'ordre généalogique. Dans son *Discours sur les usages des adversités*, les passages les plus intimes mettent en évidence à la fois proximité, solidarité et affection pour ses enfants. L'intérêt du mémorialiste pour sa descendance dans le récit généalogique fait aussi état de la fierté de voir les enfants bien pourvus ; l'affection se double d'une solidarité intergénérationnelle qui implique que le père ait rempli ses devoirs d'établissement et donc son contrat.

Le temps que je fus à Paris ce voyage-là, je le passai chez vous, ma fille de Montataire ; et je me souviendrai toujours de la manière obligeante et de la bonne réception que vous et votre mari me fîtes et du soin que vous eûtes de moi. Je repartis de la cour en 1688 et j'allai chez vous à Coligny, ma fille, d'où, après la prise de Philisbourg par Monseigneur, voyant que la guerre alloit recommencer, j'écrivis au roi et je lui offris mes services, toujours en quelque qualité qu'il lui plairoit. Il me parut enfin que mes offres avoient touché Sa Majesté ; car peu de temps après il vous donna deux mille livres de pension, mon fils, et une compagnie dans un bon régiment de cavalerie, et le lendemain à votre frère un prieuré meilleur que son abbaye.²⁸³

On voit ici le soin d'évoquer tour à tour chacun de ses enfants et de souligner sa présence auprès de chacun d'eux. La possession d'un ouvrage adressé à ses enfants assure les recentrements et déplacements de la solidarité familiale à l'intérieur de ces nouvelles lignées où, pour la plus grande gloire de la maison, l'expression de l'idéal familial s'enrichit d'une dynamique centrifuge. S'il est à garder comme le livre de raison de ces branches qui vont peu

²⁸¹ Bussy-Rabutin, *Mémoires, op. cit.*, p. 5. Pourtant, les Mémoires de Bussy-Rabutin, adressés tour à tour à Sévigné et à Louis XIV, n'intègrent la destination aux enfants que tardivement : il ne commence à s'adresser à « [s]es enfants » qu'à partir du récit de l'année 1666, puis lors du récit des années 1683 à 1687. Voir Bussy-Rabutin, *Mémoires*, t. 2, p. 297, 300-305.

²⁸² Bussy-Rabutin, *Mémoires, op. cit.*, « Notice », p. XIX.

²⁸³ *Ibid.*, p. 302.

à peu créer leur propre lignée collatérale, le livre des Mémoires infléchit un « nous » purement collectif, dans lequel le lien parents-enfants se fondrait, en direction d'un « je-nous » qui peut exprimer une individualité collective, celle des parents liés aux enfants et réciproquement. Tenant la plume, le mémorialiste rappelle sa présence au fur et à mesure qu'elle s'étoffe et se disperse en plusieurs rayons que sont ses descendants. Comme la généalogie convergeait jusqu'à lui, elle diverge avec sa descendance, pour ajouter une pièce, ou un bâtiment nouveau, à la maison pour en assurer la pérennité y compris dans les transferts en direction de diverses autres familles, elles en mouvement centripète. Ainsi s'opère un rapprochement du père et des enfants, du père et de chaque enfant, et enfin des enfants entre eux, par le moyen du texte qui leur est adressé et dans lequel la vie de l'un croise la vie des autres.

Les Mémoires comme textes à léguer se distinguent d'une nombreuse littérature pédagogique et édifiante, comme les livres de raison ou les Vies d'hommes illustres. La vie singulière du mémorialiste et l'édifice familial qu'il entreprend de construire sont parfaitement adaptés au public qu'est la descendance, en tant que l'identité collective et singulière contenue dans le texte trouve sa continuité dans cette même descendance. Les enfants du mémorialiste sont invités à participer à la somme des faits engagés tant par les ancêtres que par le mémorialiste lui-même ; ils sont invités, aussi, à ajouter et à ajuster leur contribution d'actions au récit familial.

Mes Enfans, vous avez de l'antiquité de quoy puiser dans les vies des Empereurs et des Grands exemples et enseignements comment il se faut desmesler des attaques des ennemis et des sujets desobeissans : vous voyés comment ils ont remedié aux presses du costé et aus souslevemens du dessous. Mais vous n'y apprenets point a porter les fardeaux du dessus. Et ceste troisieme sorte d'affaires requerant plus de dexterité que les autres deux, vous avez plus de besoing d'imiter les mediocres que les Grands, pource qu'en la luitte que vous avés avec vos pareils, vous n'avés à vous garder que de l'adresse [...]. Henri le Grand n'aimoit pas que les siens s'amusassent trop aux Vies des Empereurs : et ayant trouvé Neuvy trop attaché à son Tacite, [...] il l'admonnestoit qu'il cerchast quelque vie d'un sien compagnon. C'est ce que je fais en ottroyant vostre requeste raisonnable, et voicy le discours de ma vie, en la privauté paternelle, qui ne m'a point contrainct de cacher ce qui en l'Histoire universelle eus testé de mauvais goust. Donc ne pouvant rougir envers

vous ny de ma gloire ni de mes fautes, je vous conte l'un et l'autre comme si je vous entretenois encores sur mes genoux.²⁸⁴

L'adresse telle que l'a composée Agrippa d'Aubigné met en évidence cette tension entre des ouvrages d'instruction publics et les Mémoires en leur « privauté paternelle ». S'y révèle alors un élément important de la poétique des Mémoires : ils sont faits pour les semblables du mémorialiste. Ces « pareils » sont à entendre certes comme l'ensemble de ceux qui partagent une même condition – sociale, nobiliaire, économique – mais aussi comme ceux d'un même sang, ce qu'éclaire l'allusion à Henri IV et aux « siens ». C'est en cela que le singulier-collectif trouve son aboutissement : certes, les membres de l'aristocratie partagent des valeurs communes et collectives, mais les valeurs singulières sont d'autant d'importance que ces dernières, et ne sauraient se trouver ailleurs que dans un texte à valeur éminemment familiale : les Mémoires du chef de famille.

Singuliers parce qu'ils sont adaptés aux semblables du mémorialiste, à sa famille de sang comme à sa famille choisie, les Mémoires peuvent néanmoins voir leur destination infléchie. La tradition littéraire et critique a longtemps donné à Sévigné, parente éloignée de Retz, le rôle de destinataire de ses Mémoires²⁸⁵. Michel Pernot rappelle cependant qu'« A. Bertière, à son tour, suppose que les *Mémoires*, initialement écrits à l'intention de Mme de Sévigné, ont fini par l'être pour Mme de Grignan²⁸⁶ ». En effet, le mémorialiste évoque « messieurs [les] enfants » de sa destinataire, alors que la marquise de Sévigné n'a qu'un fils, déjà adulte quand Retz écrit. Si cette hypothèse « apparaît comme peu satisfaisant[e] pour l'esprit²⁸⁷ », elle reste plausible et nous offre un exemple de cette redirection potentielle dont les Mémoires peuvent faire l'objet. C'est en vertu de ce principe que Mémoires que le changement de destinataire des Mémoires de Monluc, de ses fils à ses petits-fils, peut être envisagé. C'est encore ce principe qui permet à Bussy-Rabutin de constituer une collection de destinataires à ses Mémoires. D'abord adressés au roi, ensuite à ses enfants, et dans

²⁸⁴ Agrippa d'Aubigné, p. 47-49.

²⁸⁵ Sur cette affaire, on se reportera à la notice de l'édition de Michel Pernot, p. 1207-1209 et au chapitre qu'y consacre André Bertière dans sa thèse, p. 121-142. Des travaux plus récents avancent de nouvelles pistes convaincantes : voir l'édition qu'a donnée Jacques Delon aux Mémoires de Retz : *Œuvres complètes, Tome VIII : Mémoires. Volume 1 (1613-1649)*, Jacques Delon (éd.), Paris, H. Champion, coll. « Sources classiques », 2015, vol. 1/2, p. 26-91.

²⁸⁶ « Notice » de Michel Pernot aux Mémoires de Retz, p. 1208.

l'intervalle à divers correspondants, par morceaux choisis, les Mémoires de Bussy-Rabutin n'ont cependant qu'un destinataire à la fois, parce qu'ils poursuivent un dessein unique au moment où ils sont adressés. Dans tous les cas, il y a bien une logique élective donnée à la destination des Mémoires, semblable à celle des manuscrits copiés pour un seul ; ce titre, la réflexion de Bussy-Rabutin au père Rapin nous paraît éclairante sur cette attention à la destination, quand il écrit, à propos de la *Comparaison de Cicéron et de Démosthène* du jésuite : « je voudrais que les seules personnes capables d'en connoître les beautés l'eussent en manuscrit ; car enfin, quand je songe que cent mille sottés gens peuvent le lire sans savoir ce qu'il vaut, cela me donne du chagrin²⁸⁸ ».

Les Mémoires ne sont pas réductibles à la somme des souvenirs d'une vie achevée : même proche de sa mort ou retiré du monde, le mémorialiste demeure pris par les contingences familiales, qui s'intègrent à son récit et conditionnent en partie son écriture²⁸⁹. La mort du fils de Duplessis-Mornay dans le cours de sa rédaction, l'absence d'héritier direct de Montpensier, fonctionnent comme des imprévus que la pratique d'écriture prévient. Les Mémoires ont toujours une destination familiale première, qui peut être élargie, et qui permet que le discours soit susceptible de soubresauts, d'adaptations aux circonstances, sans pour autant devenir vain : le texte écrit le demeure et n'appelle pas une nécessaire retouche pour s'adapter à un dessein nouveau, il se tord seulement. « Ne jamais perdre le graphique d'une vie humaine, qui ne se compose pas, quoi qu'on en dise, d'une horizontale et de deux perpendiculaires, mais bien plutôt de trois lignes sinueuses, étirées à l'infini sans cesse rapprochées et divergeant sans cesse²⁹⁰ ».

2. Les archives familiales

Nous avons évoqué d'entrée de jeu ce lieu commun assigné à l'écriture mémorialiste, selon lequel il s'agirait de n'écrire que pour soi, ce qui aurait pour conséquence de les faire échapper au régime discursif familial que nous y voyons bien davantage. Or, écrire pour soi,

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ Bussy-Rabutin au père Rapin, *Correspondance*, t.2, p. 13.

²⁸⁹ Voir Hélène Merlin-Kajman, *Lire dans la gueule du loup : essai sur une zone à défendre, la littérature*, Paris, Gallimard, NRF Essais, 2016, p. 60-86.

c'est écrire pour le « je-nous », pour le collectif. Les Mémoires qui n'ont pas de destinataire revendiqué ni de lectorat supposé deviennent à tout le moins des éléments d'archives familiales dans la mesure où les écrits du mémorialiste sont hérités par sa descendance. Alors, plutôt qu'un destinataire, ces Mémoires ont un légataire pluriel, à la fois présent et futur, le mémorialiste et ceux qui descendent de lui, une manière supplémentaire d'investir le « je-nous ».

Sophie de Hanovre offre un exemple de figure éclairant de Mémoires à définir partiellement comme « recueil de documents pour faire preuve²⁹¹ ». Elle place en effet de nombreuses copies de documents officiels dans ses Mémoires qu'elle qualifie d'« occupation [...] qui n'est que pour [elle]²⁹² ». L'insertion de lettres, d'actes et l'explication de successions parfois floues tendent à prouver que Sophie de Hanovre envisage ses Mémoires comme pièce à verser aux archives familiales. En effet, la situation nobiliaire de la branche de son mari, Ernest-Auguste de Hanovre, ne rend pas compte de sa filiation. En tant que quatrième fils, il n'aurait pas dû hériter des terres et titres de la famille et c'est, originellement, son aîné George-Guillaume, duc de Celle, que la mémorialiste aurait dû épouser. Cependant, ce dernier rompt la promesse de mariage qui avait été faite²⁹³ à Frédéric V du Palatinat et offre à Sophie d'épouser son frère, « comme un autre lui-même²⁹⁴ ». Afin de contenter l'électeur-palatin en n'offrant pas à sa fille un mariage de moindre qualité que le premier, le duc de Celle renonce à se marier, assurant ainsi à la descendance de son frère et de Sophie de Hanovre d'hériter des titres familiaux. Le revirement du duc de Celle, sa mésalliance avec Éléonore d'Olbreuse et la naissance d'une fille en 1666 mettent en péril la position que la branche cadette avait gagnée. Les Mémoires de Sophie de Hanovre organisent alors méthodiquement un argumentaire qui répond à toutes les prétentions lignagères que la branche aînée pourrait avoir, naturellement, sur la branche cadette et préviennent toute crise successorale. L'intérêt premier de la mémorialiste est tourné

²⁹⁰ Marguerite Youcenar, *Carnets de notes des Mémoires d'Hadrien*, *Œuvres romanesques*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1982, p. 536.

²⁹¹ Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, « La littérature pour politique : étudier les Mémoires », *Les Temps Modernes*, n° 661, 2010, p. 88.

²⁹² Hanovre, p. 35.

²⁹³ « La première courtisane qu'il avait rencontrée [...] l'avait mis dans un état fort malpropre pour le mariage », écrit Sophie de Hanovre, p. 65.

²⁹⁴ Hanovre, p. 65.

vers la préséance qu'ont ses enfants sur ceux de son beau-frère²⁹⁵, marié morganatiquement. Elle consigne ainsi la « renonciation au mariage du duc George-Guillaume de Hanovre²⁹⁶ » en allemand : « Comme je n'écris que pour mon plaisir, je ne veux pas prendre la peine de traduire cette renonciation²⁹⁷ ». Derrière la nonchalance affichée, s'agit surtout de donner à lire un texte authentique et une preuve d'autant plus recevable de la promesse qu'elle n'a pas été passée au filtre de la traduction. Elle copie également la promesse réitérée de ce dernier de ne pas prendre d'épouses, mais de se conserver une concubine :

Il [le duc de Celle] fit un anti-contrat de mariage avec elle [...] : « Comme l'affection que j'ai pour mon frère [l'époux de Sophie de Hanovre] m'a fait résoudre de ne me jamais marier pour son avantage et celui de ses enfants, dont je ne me départirai jamais, et que Mlle d'Olbreuse s'est résolue de vouloir vivre avec moi, je promets de ne l'abandonner jamais et de lui donner deux mille écus par an [...], dont elle promettra d'être aussi contente que moi, et ayant pris tous deux cette résolution avec l'agrément de mon dit frère, il m'a promis de le signer avec moi. » C'était là le contenu de l'anti-contrat de mariage que nous signâmes tous quatre, le duc et la d'Olbreuse, M. le duc et moi.²⁹⁸

Ce que Sophie de Hanovre qualifie, pour lui donner une assise juridique, d'« anti-contrat » n'est en fait qu'un accord de principe que le duc de Celle ne tardera pas à rompre pour épouser morganatiquement Éléonore d'Olbreuse. La mémorialiste constitue toutefois cet accord en contrat légal pour montrer la bonne foi de sa branche contre celle de son beau-frère, qui déroge sans cesse à la parole donnée. En nous appuyant sur l'argumentation de Helke Dreier, qui voit dans les pièces insérées une collection de preuves en matière de prétention familiale – « *The principal theme in Sophie's memoirs is the demonstration of the legitimacy of her dynasty's hereditary titles. This she proves [...] in terms of law, by including original documents [...]*²⁹⁹ » – nous verrions volontiers dans ces lettres et documents la preuve de

²⁹⁵ Hanovre, p. 130-135.

²⁹⁶ Hanovre, p. 71-72.

²⁹⁷ Hanovre, p. 71-72.

²⁹⁸ Hanovre, p. 112.

²⁹⁹ Helke Dreier, « Memoirs as Dynastic Means of Legitimization: Duchess Sophie of Hannover », *Biography: An Interdisciplinary Quarterly*, vol. 27, n° 3, 2004, p. 502. Nous traduisons : « Le principal propos des Mémoires de Sophie de Hanovre est de démontrer la légitimité des titres héréditaires de sa dynastie. Ce qu'elle prouve [...] en termes de droit, par l'insertion de documents authentiques.

l'adresse familiale des Mémoires. Alors les écrits qui ne sont « que pour [elle] » sont aussi et surtout le moyen de montrer à ses descendants – et à ceux du duc de Celle – sur quels fondements le rang de sa branche est établi. En 1682, le fils d'Ernest-Auguste et Sophie de Hanovre épouse la fille de George-Guillaume de Hanovre et d'Éléonore d'Olbreuse, ce qui met un terme à la tension entre ces deux branches de la famille et assure une fois pour toutes l'héritage souhaité par la mémorialiste : elle cesse de rédiger ses Mémoires en 1681³⁰⁰. Dès lors que la succession pouvait être assurée parce qu'elle rejoignait l'intérêt commun des deux branches de la famille, la constitution d'archives léguées à l'avenir, à valeur de défense des intérêts des uns contre les autres, n'avait plus forcément lieu d'être.

Sans avoir d'héritiers auxquels ménager une succession, Montpensier ne fait pas moins œuvre d'archives, léguant à une postérité différée :

Comme je ne m'amuse à ces Mémoires que pour moi, et qu'ils ne seront peut-être jamais vus de qui que ce soit, au moins de mon vivant, je ne m'attacherai point à les corriger, me persuadant que je ne ferois pas mieux ; car je ne me crois pas capable d'en connoître les défauts.³⁰¹

Lorsqu'elle débute la rédaction de ses Mémoires, à 25 ans, la mémorialiste peut encore imaginer une descendance future à laquelle léguer son œuvre, un lectorat supposé par « peut-être ». Si publier n'est pas envisageable pour une personne de son rang, la princesse ne laisse pas d'imaginer sinon une publication posthume de ses écrits, à tout le moins une transmission et s'inquiète du divertissement que ses Mémoires pourront susciter dès les premières lignes de l'ouvrage :

J'espère de l'heureuse mémoire que Dieu m'a donnée qu'il ne m'échappera guère de choses de celles que j'ai sues ; et ma curiosité naturelle m'en a fait découvrir d'assez particulières, pour me pouvoir promettre que la lecture n'en sera pas ennuyeuse.³⁰²

³⁰⁰ D'après Dirk van der Cruysse dans l'introduction à son édition, p. 22.

³⁰¹ Montpensier, t. 1, p. 285.

³⁰² Montpensier, t. 1, p. 2.

On trouve ici deux détails d'importance : la programmation d'un public et la grâce de la mémoire. Jamais en position de léguer directement à un descendant identifié, Mademoiselle laisse ouverte la porte à une réception potentielle, future, mais bien programmée. Le texte est ainsi considéré dans sa propension à circuler, à transmettre une vision de la famille royale et de la place de Montpensier dans sa constitution et dans l'enrichissement du patrimoine du royaume. C'est en effet, en léguant à Louis XIV, à son frère, à leurs descendants, à la France que la petite-fille de France semble léguer son héritage, son modèle et les traces de ses accomplissements. Le public postulé est largement ouvert et, alors qu'il pourrait sembler exagéré de considérer, pour tout autre mémorialiste, la France comme famille symbolique à laquelle léguer des Mémoires, il s'agit, pour une petite-fille de France, d'une évidence. Montpensier fait état, en outre, de son don de mémoire. Aux divers modes de légitimités que les mémorialistes s'approprient pour écrire – aïnesse, innocence, rang, garant des mythes familiaux – s'ajoute une prédisposition dans l'art de se souvenir. Il faut l'entendre à la fois dans le sens de la mémoire personnelle – se souvenir des événements plus ou moins lointains de la vie vécue – et dans le sens de la mémoire familiale – se faire le relais de souvenirs transmis de générations en générations. C'est pourquoi les Mémoires font office d'archives à transmettre, même lorsque les légataires de ces archives ne sont pas identifiés. Bassompierre écrit, s'adressant à son destinataire :

afin aussi que si Dieu me fait la grâce de parvenir jusqu'à cette vieillesse qui affaiblit les facultés de l'âme et de l'esprit, et par conséquent celles de la mémoire, de trouver dans ces journaux de ma vie ce que j'aurai perdu dans mon souvenir, lesquels étant nécessaire de remplir pour la plupart de choses basses ou inutiles aux autres, ne seront jamais vus que de moi, quand j'y voudrai chercher quelque une de mes actions passées, et de vous qui êtes un second moi-même, et pour qui je n'ai rien de secret ou caché, quand vous voudrez apprendre ou connoître quelque chose de mon extraction, de mes ancêtres, des biens qu'eux et moi ont possédés, de ma personne et de ma vie.³⁰³

On ignore encore qui était le destinataire de Bassompierre et s'il ne s'agissait que d'un levier rhétorique ou d'une personne réelle. Quoi qu'il en soit, ce « second moi-même »

³⁰³ Bassompierre, p. 8.

renvoie à une figure souvent fraternelle. À défaut d'un destinataire identifié, il faut concevoir les Mémoires en legs à une famille symbolique, plus ou moins étendue, qui suivra le mémorialiste. C'est en cela, et seulement en cela que le mémorialiste constitue son image en modèle : pas parce que ses actions sont absolument dignes d'être louées, mais parce qu'elles font archives, elles font le compte pour l'avenir d'une vie révolue et d'une mémoire familiale passée, et seront lues par une descendance postulée.

j'ay voulu employer le tems qui me reste à descrire les combats ausquels je me suis trouvé pendant cinquante et deux ans que j'ay commandé, m'assurant que les capitaines qui liront ma vie, y verront des choses desquelles ils se pourront aider, se trouvant en semblables occasions, et desquelles ils pourront aussi faire proffit et acquerir honneur et reputation.³⁰⁴

Parmi « les capitaines qui liront [s]a vie », Monluc compte ses héritiers : « le capitaine Monluc³⁰⁵ », son second fils, et « le capitaine Fabien³⁰⁶ », son quatrième fils, appartiennent à ce collectif. Il postule verticalement une lignée de capitaines Monluc après lui, autant qu'il postule une réception horizontale en renvoyant aux soldats gascons. Ce faisant, Monluc infléchit la destination honorifique à ses pairs et la fait implicitement et par surcroît familiale.

Les mémorialistes qui ne sont pas en état de transmettre emploient des artifices : destinataire anonyme, postérité large et putative, solidarité d'un groupe surplombant la famille. Ceux qui ont une descendance, en revanche, assument pleinement la destination familiale de leurs Mémoires et leur vocation à devenir des pièces d'archives. Loin, donc, d'écrire strictement pour eux-mêmes, les mémorialistes écrivent à tout le moins pour fixer l'image et les intérêts de leur maison. Incertains de pouvoir léguer effectivement à leurs enfants, ils peuvent envisager de transmettre leur œuvre mémorielle à leur parentèle proche et à leurs amis, entendus comme extensions de la parenté ou à une postérité parmi laquelle se dessine une famille symbolique.

³⁰⁴ Monluc, p. 21.

³⁰⁵ Monluc, p. 224.

³⁰⁶ Monluc, p. 787.

IV. Typologies des figures familiales : donner vie

La famille s'envisage, et l'étude du lexique qui lui est associé le révèle, comme une insertion de plusieurs collectifs les uns dans les autres : la famille nucléaire s'insère dans une maison qui s'insère dans une branche elle-même insérée dans une race. D'un mémorialiste à l'autre, ces termes sont susceptibles d'être substitués les uns aux autres, mais le système d'imbrication demeure le même. Il faut aussi considérer que les collectifs sont constitués eux-mêmes d'un agglomérat d'individus : le mémorialiste s'insère dans un collectif composé d'autres entités, le couple par exemple. Ces systèmes que les textes mettent en ordre apparaissent alors, à l'instar de l'œuvre elle-même, comme une mosaïque, un « assemblage : l'image d'une personne et de quelques autres, d'un site, ou, çà et là, une échappée momentanée sur ce qui est sans nom et sans forme³⁰⁷ ». Chaque membre de la parenté participe à la construction d'un tout familial dans lequel il tient un rôle assigné par le mémorialiste.

[Les Mémoires] construisent en fait un espace à eux, un autre type de famille, celle que l'on se choisit (peut-être parce qu'elle vous a choisi), où les ancêtres, les contemporains et les descendants recomposent, selon les liens du sang, de l'esprit, de la complicité, de l'amitié, un regroupement par affinités électives.³⁰⁸

Si l'entière de son arborescence est précisément assignée par la filiation, la famille se fait réalité mobile dans les Mémoires où l'écrivain est libre de la recomposer, de congédier ou d'invoquer une figure familiale plutôt qu'une autre. Il convient désormais, après avoir souligné les désignations du corps collectif et les possibles subdivisions qui le constituent, de s'arrêter sur les individus. Les rapports familiaux configurent des liens interpersonnels en fonction de figures distinguées les unes des autres : père, mère, frère, sœur, oncle, tante, époux, épouse, fils, fille, etc., sont des éléments nécessaires à la mise en place de la mosaïque familiale par le texte, puisque le mémorialiste naît et existe dans un monde constitué : il n'est

³⁰⁷ Marguerite Yourcenar, *Souvenirs pieux*, Paris, Gallimard, 2004, p. 12.

³⁰⁸ Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi, op. cit.*, p. 78.

ni seul, ni orphelin. Mais en les écrivant, il se libère au moins partiellement des liens du sang existants, pour former une famille choisie.

Jusqu'à présent, nous avons mis volontairement de côté les ancêtres : issus de la généalogie, ils appartiennent au passé familial et échappent ainsi au souvenir individuel comme à l'expérience vécue. Pères, mères, frères et sœurs, cousins et enfants sont contemporains du mémorialiste. Ils peuplent le présent.

1. Pères et mères : de qui l'on naît

Pères et mères apparaissent toujours tôt dans les Mémoires. Récit de naissance ou récit d'enfance³⁰⁹ représentent les mémorialistes au sein de leur famille nucléaire et mobilisent donc un récit de filiation dans lequel s'inscrivent les parents. Le récit de filiation énonce l'extraction du mémorialiste : un récit généalogique, qui fait état de toute la lignée du mémorialiste en relève donc, de même que la simple mention des parents comme géniteurs de l'auteur.

Selon Emmanuèle Lesne-Jaffro, ces moments du récit mémorialiste servent la « revendication de la singularité³¹⁰ » du mémorialiste et constituent le « point de départ autobiographique [des] Mémoires, orient[és] vers la perspective de l'unité du moi³¹¹ ». Nous y voyons aussi une première définition du monde dans lequel le mémorialiste apparaît dans la mesure où la présentation des père et mère du mémorialiste constitue en soi une venue dans un monde certes construit à son gré, mais un monde déjà peuplé et familier. L'unité du moi n'a de sens qu'associée aux unités tierces que sont les parents. Cette naissance de papier est un paradoxe : elle échappe à la mémoire vécue puisqu'on ne saurait se souvenir de sa naissance, mais elle consacre la naissance de l'auteur comme membre d'un groupe institué : la

³⁰⁹ Voir Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Les lieux de l'autobiographie dans les mémoires de la seconde moitié du XVII^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 49, 1997, p. 203-221. Pour une étude du récit de naissance et de ses caractéristiques, on verra Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Le récit d'enfance à la première personne au XVII^e siècle : entre mémoire et fiction », dans Anne Chevalier et Carole Dornier (éd.), *Le récit d'enfance et ses modèles*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2003, p. 117-134 ainsi que le chapitre qu'y consacre Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance, op. cit.*, p. 110-131. Il s'agit ici d'étudier non tant le motif de la naissance que celui de la présentation de la parenté, réunie autour de la naissance.

³¹⁰ Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Les lieux de l'autobiographie dans les mémoires de la seconde moitié du XVII^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 49, 1997, p. 210.

³¹¹ *Ibid.*

définition de son identité se trouve dans celle de ses parents, et par contiguïté, dans celle de sa maison. Puisqu'elle contribue à la naissance de l'auteur comme personnage de ses Mémoires, l'évocation des parents appellera notre attention préalablement à l'évocation de l'ascendance directe, entre autorité, émancipation et réponse à un devoir filial. Le mémorialiste reconstitue ainsi toute la famille, réelle et symbolique, et s'en fait autant le représentant que l'auteur, à tous les sens de ce substantif, au gré d'une célébration des vertus domestiques et maternelles. Il accomplit ainsi son devoir filial, tel que prescrit, par exemple, par Fortin de la Hoguette :

[le] devoir respectif de l'homme envers l'homme n'est rien autre chose qu'une legitime application de ces deux premiers devoirs envers son prochain : car il est tres certain que tout homme qui craindra Dieu, & qui usera de la volonté selon raison, sera bon mary, bon père, bon fils, bon frere, bon maistre, bon serviteur, bon voisin, bon Citoyen, bon sujet, & bon Prince, qui sont les principales liaisons de la vie civile.³¹²

a) Présenter et désigner

Le mode de présentation des figures de parents prend deux formes, selon qu'on les nomme ou pas, et peut servir à reconfigurer une naissance postérieure à la naissance biologique, à retourner les codes de la transmission patrilinéaire ou à consacrer un statut social obscur qui pourrait être mis en question.

Désigner sans nommer : assurer sa situation

Le mémorialiste expose plus ou moins longuement l'identité de ses parents, leur situation et parfois, leur généalogie. Cette proximité de filiation fait naître, dans tous les sens du terme, le mémorialiste : son identité filiale autant que sociale est garantie par la naissance qu'il affiche. L'apparition du père, de la mère, ou des deux parents réunis intervient parfois en suite d'une généalogie introductive : ainsi de Bassompierre³¹³ ; parfois encore lorsque le mémorialiste doit mentionner son ascendance pour justifier d'une position sociale : ainsi de

³¹² Philippe Fortin de la Hoguette, *Testament ou conseils fidelles d'un bon Pere à ses enfans*, Lyon, Germain Nanty & Claude Sibert, 1662, p. 241-242.

³¹³ Bassompierre, p. 9.

Motteville³¹⁴. Même les récits les moins consacrés à la vie propre de leur auteur comportent des marques familiales. Motteville, dont les Mémoires constituent d'abord une biographie d'Anne d'Autriche, ne manque pas de justifier sa situation auprès de la reine par le biais de la filiation :

Je fus donc sans aucun scrupule faire la révérence à la Reine, qui me reçut fort bien, et me donna des lettres d'une de ses dames, avec un brevet de deux mille livres de pension : et feu M. de Motteville, aussi bien que feu mon père et ma mère, étant morts peu après en même temps que le cardinal de Richelieu, je me préparai à venir avec ma sœur m'établir à Paris, où mon frère achevoit ses études.³¹⁵

La mémorialiste jouit d'une situation dont la légitimité est établie par la mention de ses parents et de sa fratrie. Dans le cas de Mme de Motteville, la présence du frère et de la sœur vient neutraliser la mort des parents et substituer à ces derniers deux figures solidaires qui l'enracinent familialement et donc socialement.

Les Mémoires présentent presque toujours la filiation directe du mémorialiste, bien que sous des modalités variées. Quand le récit ne donne pas à lire un acte de naissance en bonne et due forme, assorti de la mention du nom des parents et de leur position, ces derniers sont tout de même l'objet d'une présentation. C'est le cas chez Marguerite de Valois qui introduit *in medias res* sa filiation, au début de son récit d'enfance :

[Je] laisseray à ceux qui m'ont gouvernée en cet âge-là cette superflue recherche, où peut-estre, en ces enfantines actions, s'en trouveroit-il d'aussi dignes d'estre escrites [...] ; desquelles pourroit estre la repartie que je feis au Roy mon père peu de jours avant le miserable coup qui priva la France de repos, et nostre maison de bonheur.³¹⁶

³¹⁴ Motteville, p. 25.

³¹⁵ Motteville, p. 25.

³¹⁶ Valois, p. 41.

Inutile pour Marguerite de Valois de rappeler sa naissance au gré d'un propos qui consisterait à rappeler qu'elle naquit d'Henri II et de Catherine de Médicis. Les faits sont trop connus et vont d'eux-mêmes. Le texte est mimétique de cette filiation qui relève de l'évidence. L'apparition d'Henri II dans le récit est insérée dans un discours sur la superficialité que trouve la mémorialiste à raconter son enfance. Toutefois, en dépit de l'apparente nonchalance de la mémorialiste à présenter sa filiation, dissimulée dans un propos général, l'écrivaine précise le lien qui l'unit au roi et met ainsi d'emblée en valeur son extraction particulière. Son élévation naturelle ne mérite pas qu'on la rappelle, ce serait l'abaisser et s'abaisser ; en revanche, sa présence euphémisée est un passage obligé du récit, pour que la narratrice s'insère sans heurts dans le paysage familial au fur et à mesure de sa constitution.

Chez Montpensier, petite-fille de France, Gaston d'Orléans reçoit régulièrement son prédicat nobiliaire : « Son Altesse Royale ». C'est pourquoi la Grande Mademoiselle commence ses Mémoires en sur le lien évident entre sa naissance et le destin de sa famille :

Le commencement du malheur de ma maison arriva peu après ma naissance, puisqu'elle fut suivie de la mort de ma mère : ce qui a bien diminué de la bonne fortune que le rang que je tiens me devoit faire attendre. Les grands biens que ma mère a laissés à sa mort, et dont je suis seule héritière, pouvoient bien, dans l'opinion de la plupart du monde, me consoler de l'avoir perdue. [...] Bientôt après qu'elle fut morte, on fit ma maison³¹⁷, et l'on me donna un équipage bien plus grand que n'en a jamais eu aucune fille de France.³¹⁸

Les Mémoires de Montpensier se fondent sur le modèle de ceux de Marguerite de Valois, que la Grande Mademoiselle a lus³¹⁹ : la mention du malheur de la famille royale est une caractéristique commune aux deux princesses qui grandissent ainsi la présence textuelle de personnages qui seront absents au cours du récit. En effet, ni Henri II, ni Marie de Bourbon, morts tôt dans la vie des mémorialistes, ne pourraient, si le récit de la vie était conforme à la réalité de cette vie, tenir une place signifiante dans la mosaïque familiale.

³¹⁷ Ici, dans le sens d'« ensemble des personnes employées au service d'un grand personnage », TLF, s.v. « Maison ».

³¹⁸ Mademoiselle, t. 1, p. 2-3.

³¹⁹ Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, H. Champion, 2003, p. 70-72.

Plus présents dans le cours des textes, Catherine de Médicis ou Gaston d'Orléans n'ont pas besoin d'être bien davantage évoqués : le lecteur supposé les connaît et peut lire leurs actions. C'est donc au contraire le parent absent qu'on met en évidence, afin de construire un collectif familial complet : ainsi constituée, la famille du mémorialiste n'est pas amputée d'un membre de premier ordre, qu'on présente bel et bien. Rappeler son ascendance maternelle permet à Mademoiselle d'établir un cadre idéal où elle se présente comme héritière aussi bien d'un père symboliquement effacé que d'une mère symboliquement présente. Jamais nommée, Marie de Bourbon contribue autant que le père à justifier la situation sociale de la mémorialiste, et c'est précisément parce que sa fonction est sociale et symbolique qu'elle n'a pas besoin d'être nommée.

Pour Bussy-Rabutin, dont la noblesse est de moindre importance et la filiation de moindre renom que celle de deux princesses du sang, l'absence de dénomination des parents est toute aussi évidente puisqu'il écrit pour ses enfants, qui auront nécessairement entendu parler de leurs grands-parents par leur père.

Lorsque j'entrai dans le monde, ma première et ma plus forte inclination fut de devenir honnête homme, et de parvenir aux grands honneurs de la guerre. Pour cet effet, j'essayai autant qu'il me fut possible d'avoir commerce avec les honnêtes gens ; et quand mon père me mena à l'armée, j'écrivis mes campagnes pour me faire mieux retenir les choses qui s'y passoient.³²⁰

Situé juste avant le récit de la naissance biologique du mémorialiste qui ne présente que son parrain et mentionne ses frères³²¹, cet épisode déplace l'expression de la venue au monde de Bussy-Rabutin. Sa naissance dans le texte est entérinée par la mention de son inclination première pour une carrière militaire. La sélection d'un tel point de départ, identifié par un choix de vie, est soutenue par la mention du père. Pas davantage présenté que celui de Montpensier, il est ici à l'origine de l'*ethos* du mémorialiste comme honnête homme en puissance, homme d'épée et homme de plume. C'est le geste paternel qui le mène à l'armée et qui permet alors d'activer une filiation proprement masculine, dont la mère est exclue ; la

³²⁰ Bussy-Rabutin, t. 1, p. 3.

filiation choisie neutralise le discours de naissance biologique au profit d'une naissance que l'écrivain s'approprie pour en décider, par l'écriture, les circonstances. Si, chez Mademoiselle, l'exclusion du père s'explique par sa notoriété, l'interpréter comme la mise en place d'une filiation seulement féminine fait aussi sens. La mémorialiste est connue comme Mademoiselle de Montpensier, du nom de sa mère, plutôt que de celui de son père ; c'est aussi de sa mère qu'elle est héritière et qu'elle a reçu titres et fortune. Dans ces deux récits, l'acte de la naissance et de la présentation des parents permet d'emblée une redéfinition du champ familial, qu'on circonscrit à un parent choisi plutôt qu'un autre, et auquel on confère une fonction symbolique dans le récit autobiographique. Cette symbolique renforce la posture aristocratique du discours en plaçant les parents non pas dans un simple mécanisme de reproduction mais dans un système au sein duquel le mémorialiste construit son identité à partir des figures qu'il choisit de représenter : la préséance du sang royal pour Mademoiselle, l'illustration militaire pour Bussy-Rabutin, sont des valeurs qui permettent au mémorialiste de trouver sa place dans un collectif incarné par un parent qui n'existe pas tant pour son identité propre que pour les caractéristiques qu'on décide de lui associer pour s'y associer.

Désigner et nommer : prétendre à une situation

Toute topique qu'elle est, la mention des parents dans le récit n'est jamais tout à fait gratuite. Même lorsque le récit relève d'un ton aussi neutre que possible en reprenant le modèle très factuel d'un acte de naissance, il vient expliciter les prétentions nobiliaires de ceux qui écrivent, pour les assurer. La Guette, Campion, Marolles, Thomas du Fossé, par exemple, qui sont de petite noblesse, doivent affirmer leur filiation plus fermement que Marguerite de Valois ou Montpensier. Si ces derniers n'ont pas tant à faire la preuve de l'élévation de leur naissance qu'à s'inscrire dans sa continuité, les mémorialistes d'une noblesse plus modeste doivent légitimer leur position par l'inscription de leur famille dans une isotopie nobiliaire légitimante.

³²¹ *Ibid.*, p. 4. « Je naquis le vendredi 13 avril 1618 à Épiry, qui étoit une terre fort ancienne dans ma maison et qui en sortit depuis. Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, fut mon parrain. J'avois deux aînés, et j'eus depuis deux cadets, qui tous quatre moururent en divers temps, et me laissèrent unique. »

Je nâquis en Touraine le vingt-deuxième jour de Juillet de l'année 1600 le troisieme fils, & le quatriesme enfant de Claude de Marolles, & d'Agathe de Chastillon son Espoufe, tous deux de familles nobles, l'une du Diocese de Tours du mesme lieu dont je porte le nom, assez connuë depuis plus de quatre cents ans, & l'autre du pais de Forests, où depuis cent cinquante ans, elle s'estoit transplantée du Languedoc d'où elle tire fon origine.³²²

Ayant eu d'elle [Louise de Thibouville] plusieurs enfants, nous en sommes descendus, de père en fils, par Hémeri de Campion, mon père, lequel ayant épousé, en septembre 1607, Louise de Pilliers de Moselle, d'une très bonne et ancienne maison de la province de Normandie, servit le roi [...].³²³

Je suis fille d'un homme qui avait l'estime et l'approbation de toute la noblesse de son pays. [...] Son père était un cadet de Normandie de la race des Meurdrac dans le Contentin qui est une ancienne noblesse du pays [...]. Ma mère était Parisienne d'assez bonne famille ; son père était de robe dans le parlement : c'était une très honnête et habile femme, puisque par ses soins et par son économie, elle a laissé en mourant sa maison assez opulente.³²⁴

La juxtaposition de ces trois exemples met en évidence à première lecture le peu d'originalité de ces présentations où les parents sont nommés. Le discours de filiation fait apparaître des informations factuelles quant aux dates, lieux et noms, mais est aussi chargé de qualificatifs qui affirment sans la démontrer la noblesse des protagonistes. L'adverbe « assez », qu'on retrouve chez Marolles, issu selon lui d'une famille « assez connue », de même que La Guette issue, dit-elle, d'une « assez bonne famille » est un élément subjectivant. Cet élément modalise un discours qui, sous une apparence d'acte de naissance factuel et strictement informatif, tend à l'apologie du collectif dont on est issu. En réalité, ces noms jugés « assez connu[s] » sont à faire connaître, d'où la nécessité de les mentionner. Le mémorialiste, pour inscrire la constitution de son « je » dans un « nous », doit prendre en charge la valeur nobiliaire du collectif. Les parents ainsi nommés sont eux-mêmes considérés dans un singulier-collectif, puisqu'on les replace automatiquement dans leur classe et dans leur propre filiation. La présentation de la filiation n'a donc d'intérêt que parce qu'elle permet d'en

³²² Marolles, p. 1.

³²³ Campion, p. 4.

³²⁴ La Guette, p. 47.

appeler au prestige de la maison et du nom, voire de la caste, au prix même d'ajustements avec la réalité³²⁵. Il s'agit en quelque sorte de faire la liste de ses dignités propres par celles qu'on hérite des parents.

Sophie de Hanovre, certes de haute noblesse, doit faire fermement état de sa position. Sa haute noblesse ne relève pas d'un rang d'envergure nationale. Lorsqu'elle écrit, son époux n'est pas encore électeur de Hanovre et elle n'est pas encore héritière de la couronne d'Angleterre³²⁶. Son père n'a été roi que peu de temps et sa famille prend place parmi un très grand nombre de familles régnantes allemandes, toutes provinciales. En dehors de leurs frontières propres, elles ne sont pas nécessairement connues.

L'on m'a dit que je naquis l'année 1630 le 14 octobre, et comme j'étais le douzième fruit du mariage du Roi mon père et de la Reine ma mère, je crois que ma naissance ne leur causa d'autre joie que celle que je n'occupais plus le poste que j'avais tenu.³²⁷

Les patronymes – chez la Guette et Campion – ou les titres qui s'y substituent – chez Hanovre – sont mentionnés comme cautions d'une noblesse qui cherche à établir son importance en mettant en avant la reconnaissance des pairs dont le mémorialiste est l'objet ou l'autorité du mémorialiste lui-même. La présence conjointe des deux parents, le père étant toujours présenté en premier comme par préséance, sert à insister sur le prestige et la convenance des unions contractées dont le mémorialiste est issu et sur la qualité de son ascendance proche. Les grands-pères de La Guette, « cadet de Normandie de la race des Meurdrac » et un homme

³²⁵ Micheline Cuénin, dans son édition des Mémoires de La Guette, note que « Meurdrac est une seigneurie de Normandie, élection d'Alençon ». On lit aussi dans « Nouveaux éclaircissements sur les Mémoires de Madame de la Guette », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, Paris, Techener, 1859, vol. 24, p. 252 : « quelques doutes sur la parfaite authenticité de la noblesse du bonhomme. [...] C'est que le nom patronymique de Vincent [père de Mme de la Guette] n'est presque jamais écrit *Meurdrac* par un *c*, mais *Meurdrat* par un *t*. Le nom de la famille du Cotentin à laquelle se rattache avec orgueil Mme de la Guette est bien Meurdrac au contraire. Je crains que la fille du tabellion n'ait pas compris la fine ironie du marquis de Flamanville quand il lui disoit qu'elle étoit de plus ancienne et meilleure noblesse que les Bazan et les Matignon ».

³²⁶ Sophie de Hanovre écrit en 1680. Son mari est élevé à la dignité d'électeur du Saint-Empire par l'empereur Léopold en 1698 et ce n'est qu'en 1701 que la loi de succession britannique, modifiée pour donner aux seuls descendants protestants des rois d'Angleterre et d'Écosse une prétention légitime à la couronne, fait de Sophie de Hanovre, alors âgée de 71 ans, l'héritière du trône des Stuarts.

³²⁷ Hanovre, p. 37. Devenue duchesse de Brunswick, la mémorialiste fait ironiquement mention de sa situation d'enfant à naître : la délivrance de sa mère était la seule joie que pouvait apporter une enfant qu'il pouvait être difficile d'établir vu la situation précaire de la maison palatine et sa nombreuse descendance. Elle deviendra par la suite électrice de Hanovre et héritière présomptive du trône d'Angleterre.

« de robe dans le parlement », plus que ses parents, sont présentés de manière à faire entendre l'harmonie dans les tensions pourtant bien sensibles de la filiation. Les qualités bourgeoises de la mère – le soin de l'économie – viennent compléter celles, tout aristocratiques, du père – la noblesse ancienne ou tout au moins présentée comme telle. Cet équilibre met en évidence la fortune de la mémorialiste, tout à la fois bien née et opulente. L'union entre la noblesse d'épée et la noblesse de robe, qui aurait pu confiner à la mésalliance, s'en trouve justifiée³²⁸. Chez Sophie de Hanovre, les titres de roi et reine consentis à ses parents répondent, certes, à la situation réelle de ses parents : en effet, Frédéric V du Palatinat, avait été élu roi de Bohême en 1619. Cependant, il avait été exilé dès 1620, ce qui lui valut le surnom de *Winterkönig*, « roi d'un hiver ». Sophie de Hanovre, née à La Haye en 1630, n'a connu ses parents que dans cette situation précaire. Seul le rappel du titre éphémère de roi permet à la mémorialiste de se situer tout en haut de l'échelle nobiliaire et sociale.

La présentation des pères et des mères permet de faire coïncider à la naissance textuelle du mémorialiste sa naissance biologique. Il saisit l'occasion de se décrire avec son entourage et s'inscrit donc dans une communauté minimale, ses parents et soi-même ; il n'aura qu'à trouver ensuite des échelles vers d'autres degrés de la parenté : père et mère sont les premiers éléments de la mosaïque familiale, les premiers termes du pluriel qui font le « je-nous ». Le récit topique de la filiation est investi, en sus, d'une valeur ennoblissante : les informations données sur la naissance sont chargées symboliquement, par le choix de nommer ou non les parents, par le choix de l'accent mis sur la mère ou le père.

Père et mère sont des éléments contraints du récit de vie : la relation entre parents et enfant est donc assujettissante pour le mémorialiste. Elle peut se révéler aussi source de conflits, puisqu'à l'autorité de l'écrivain sur son œuvre s'oppose celle des parents sur sa vie.

³²⁸ Nous évoquions, *supra*, p. 49-59, les différents termes qui permettent de qualifier l'idée de famille. On en trouve, dans ces derniers extraits, un échantillon parlant : Mme de la Guette seule recourt aux termes *race*, *famille*, *maison*. Cette variété exhibée par la mémorialiste participe de la mise en place de son *ethos* nobiliaire : en employant les mots de la haute aristocratie pour qualifier sa propre réalité, elle prétend à une plus haute dignité.

b) De l'enfant terrible à l'enfant sage : conflits d'autorité³²⁹

Les mémorialistes de notre corpus, du fait de leur trajectoire personnelle, se sont trouvés souvent dans une situation de conflit avec l'autorité et ses représentants, au risque d'être pris en défaut d'exemplarité. Si le mémorialiste se place en défaut de l'autorité consacrée, il rend légitime la situation d'exil ou de marge dans laquelle il se trouve et risque de se représenter en contre-modèle. Or, les Mémoires ne sont jamais une charge contre leurs auteurs ; tout au contraire, ce sont des défenses de soi. Ils reposent par définition sur le principe de la « scène judiciaire de l'autobiographie³³⁰ ». Pris en flagrant délit d'entrave à la *pietas*, les mémorialistes doivent prévenir les accusations d'un lecteur averti et s'ils entreprennent, aussi honnêtement que possible, de raconter leur vie, ils doivent justifier leur position dans les conflits qui les opposent à leurs parents et supérieurs. À défaut de pouvoir nier les conflits, les mémorialistes vont les reconstruire afin de mettre en scène une paix familiale retrouvée. Il convient d'assurer un équilibre entre une parole d'opposition au collectif et une parole qui ne remet pas en cause l'harmonie sociale nécessaire à la solidarité familiale de laquelle il tire, en réalité, sa légitimité. « Je » ne doit pas se diluer dans « nous », mais il n'est pas non plus souhaitable pour l'écrivain d'afficher une singularité trop marquée. C'est bien là qu'est contenue toute la tension à laquelle se confrontent les écrivains : raconter les actions d'éclat du mémorialiste glorieux qui se soulève contre sa maison ou contre le roi-*paterfamilias*, et raconter son échec tout en maintenant une posture héroïque ou édifiante qui ne contrevient pas jusqu'au bout à l'idéal familial.

Enfants terribles : le risque du désordre

Loin de s'enraciner dans une geste familiale, et de donner tout son éclat à un nom, ils se désarment. Si les mémorialistes se mettent si peu en position de réellement tester, c'est qu'ils sont de bien piètres héritiers, et des dépositaires quelque peu infidèles. Ils ont surtout le sentiment de n'avoir à compter que sur eux, et d'avoir été souvent trahis par les solidarités traditionnelles. [...] De ce point de vue, les

³²⁹ Nous empruntons cette dénomination à Jean-Pierre Van Elslande, « Imiter et désobéir : les enfants dans la littérature pré-moderne (XVI^e-XVII^e siècles) », dans *Regards sur l'enfance au XVIII^e siècle*, Tübingen, Allemagne, Narr, 2007, p. 45-60.

Mémoires expriment moins un état de la société que sa dissolution, et le mémorialiste a toujours quelque chose d'un orphelin.³³¹

« Oursons mal léchés », « orphelins », « dépositaires infidèles » « piètres héritiers³³² », les mémorialistes font figures d'enfants terribles. Parce qu'ils aspirent à une liberté aristocratique importante³³³, ils racontent leurs désobéissance et en conçoivent régulièrement une certaine fierté. Pour Bussy-Rabutin, un lieutenant du roi « doit mieux aimer bien servir Sa Majesté en lui désobéissant quelquefois, que de gêner ses affaires par une obéissance inconsidérée³³⁴ ». Ainsi les mémorialistes, quand ils entreprennent une action qui va à l'encontre des intérêts de la maison, et des désirs de leurs pères, le savent-ils très bien. Le récit de cette désobéissance a plusieurs fonctions :

Le vol, la tricherie, la morsure : des petits faits vrais (ou des souvenirs de lecture ?) humiliants ou gênants, que le narrateur expose *pour s'exposer*, pour manifester son désir de ne point farder ce qui pourrait être porté à son désavantage, et qui d'entrée de jeu, remplissent double rôle : attester la bonne foi du scripteur, tenter de comprendre et de faire comprendre la genèse de sa personnalité à la lumière de menus incidents symboliques, gros de sens latent.³³⁵

Nous avancerons deux autres fonctions de ces aveux faits au lecteur : affirmer l'entière liberté de l'aristocrate au moment où il agit ; affirmer aussi sa capacité à revenir dans le giron familial, faisant de l'aveu, comme la confession ou la repentance, un geste susceptible à la fois d'expliquer l'action au moment où elle a lieu, sinon de la justifier complètement et de garantir le pardon dans le présent de l'écriture et de la lecture. Ainsi, différents degrés d'une légitimité à désobéir s'observent d'un mémorialiste à l'autre :

³³⁰ Gisèle Mathieu-Castellani, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.

³³¹ Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, op. cit., p. 74-75.

³³² *Ibid.*

³³³ Voir Constance Griffejoen-Cavatorta, *Noblesse et franchise : la valeur de liberté dans les écrits des aristocrates au Grand Siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

³³⁴ Bussy-Rabutin, *Mémoires*, t. 1, p. 301.

³³⁵ Gisèle Mathieu-Castellani, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, op. cit., p. 24.

Mon père, qui était persécuté de gendres prétendants m'en disait toujours quelque mot à la traverse, quoi qu'il m'eut promis de ne m'en plus parler. Mais comme les pères sont nos supérieurs, ils ne nous tiennent parole que tant qu'il leur plait & nous devons toujours écouter ce qu'ils nous disent avec respect, puisqu'ils ne recherchent que notre avantage. Il en fut tout autrement à mon égard, la forte inclination que j'avais pour le Sieur de la Guette me porta à la désobéissance, ce que les filles bien nées ne doivent jamais faire. Il est vrai que ma mère et ma sœur approuvèrent mon choix ce qu'elles me fortifièrent de plus en plus dans ma résolution, le jugeant digne de moi. [...] Mon père vint à son tour faire des menaces, et me dit nettement qu'il me défendait de le voir, qu'il ne voulait pas pour gendre un homme si emporté, et qu'il n'en fut plus parlé.³³⁶

La construction du récit de La Guette est paradoxale : la mémorialiste dessine un idéal d'harmonie familiale en répétant des préceptes généraux sur l'obéissance due par les enfants à leurs pères. Immédiatement, la reprise de la narration contredit la morale abstraite et l'action de la mémorialiste va à l'encontre des principes énoncés, et répétés encore en clôture. Le texte cherche à racheter la désobéissance par une insistance marquée sur l'obéissance. En rappelant à son lecteur potentiel sa connaissance du lien de subordination qui l'unit à son père, La Guette évite de donner l'image d'une fille indigne, et se livre à un acte de contrition sans renier totalement son action. Si elle la sait problématique aux yeux de l'autorité paternelle, elle ne laisse pas d'en connaître aussi les conséquences sur le temps long. Le récit du conflit avec l'autorité parentale est inséré dans un discours généralisant parce que celui-ci vient neutraliser l'effet négatif de celui-là. La rupture de temporalité, le présent gnomique s'insérant entre un récit d'abord à l'imparfait puis au passé simple, permet également de reléguer la situation dans un passé révolu et contingent, contre un idéal d'harmonie familial qui, lui, est absolu et constitue une vérité générale réactivée par l'écriture.

Pour Retz, la désobéissance est justifiée par un héritage qu'il se refuse à assumer : celui des cadets de sa maison, qui sont voués à la prêtrise. Il cherche à se soustraire à cette situation pour opposer son intérêt propre à ce que son père conçoit comme intérêt collectif.

³³⁶ La Guette, p. 53.

Je ne crois pas qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon père, et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu. Cependant et ces duels et ces galanteries ne l'empêchèrent pas de me faire tous ses efforts pour attacher à l'Église l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers.³³⁷

Comme chez La Guette, l'autorité du père est reconnue pour être aussitôt neutralisée : la mémorialiste contracte une union que sa famille n'a pas approuvée. Le futur cardinal de Retz souhaite en effet épouser sa cousine Marguerite de Gondi : « Je n'espérais pas que l'on y pensât pour moi, connaissant le terrain comme je le connaissais, et je pris le parti de me pourvoir de moi-même³³⁸ ». On le voit à nouveau : le mémorialiste affiche sa conscience de désobéir et met en évidence une action individuelle, qui s'écarte totalement, ici, de l'intérêt collectif. Il s'agit d'affirmer sa propre liberté et d'ouvrir – encore – la voie à une histoire potentielle où le mémorialiste, s'il avait suivi le chemin que l'on traçait pour lui, aurait pu prétendre à un rang plus haut, à une disgrâce moins sévère, voire inexistante. Le mémorialiste met en tension un présent qui a été conditionné par des choix familiaux en révélant des aspirations propres, opposées à celles de sa maison. Il n'en va pas toujours ainsi, et généralement, l'enfant terrible cherche dans l'intérêt collectif la justification de son comportement iconoclaste.

Le mémorialiste appuie sa désobéissance sur ce qu'il présente comme une injustice à lui faite, et donc un défaut de la solidarité familiale qu'il se juge en droit d'attendre. Lors de la débâcle de la Fronde, Mademoiselle rapporte une scène conflictuelle qui la confronte à son père. En effet, Gaston d'Orléans entreprend de traiter avec la cour sans se soucier de la situation des autres vaincus, dont sa fille.

Je pris la liberté de lui dire : « Quand j'ai été à Orléans, ç'a été par votre ordre ; je ne l'ai pas par écrit, parce que vous me le commandâtes vous-même ; mais j'en ai [de vos ordres par écrit] pour toutes les choses qui y étoient à faire, et même des lettres de Votre Altesse royale plus obligeantes qu'il ne m'appartenoit, où elle me témoigne des sentiments de bonté et de tendresse, qui ne m'eussent pas fait croire

³³⁷ Retz, p. 129.

³³⁸ Retz, p. 130.

que Votre Altesse royale en dût user comme elle en use présentement. — Et l'affaire de Saint-Antoine, me dit-il, ne croyez-vous pas, Mademoiselle, qu'elle vous a bien nui à la cour ? Vous avez été si aise de faire l'héroïne, et que l'on vous ait dit que vous l'étiez de notre parti, que vous l'aviez sauvé deux fois, que, quoi qu'il vous arrive, vous vous en consolerez, quand vous vous souviendrez de toutes les louanges que l'on vous a données. » J'étois dans un grand étonnement de le voir en telle humeur.³³⁹

Une seule émotion vient commenter le dialogue : l'étonnement de la mémorialiste. Seul le système de juxtaposition du style direct et du style indirect suggère au lecteur l'injustice de traitement qu'elle subit : la relation directe des propos présente d'elle-même les positions de chacun. Le commentaire de l'action est contenu dans l'action même, laissant le lecteur potentiel seul juge d'une situation dont, en réalité, la mémorialiste rapporte à plaisir les termes dans une scène livrée brute pour une lecture bienveillante. La posture de la mémorialiste, dans le dialogue, est une posture affective. Certes, elle en appelle aux ordres de son père, mais c'est surtout les « sentiments de bonté et de tendresse » qu'elle prête à Gaston d'Orléans qui confèrent au discours une tonalité familiale qui répond à la tonalité politique.

Je lui répartis : « Je ne crois pas vous avoir plus mal servi à la porte Saint-Antoine qu'à Orléans. J'ai fait l'une et l'autre de ces deux choses si reprochables par votre ordre ; et, si c'étoit encore à recommencer, je le ferois, puisque c'étoit de mon devoir de vous obéir et de vous servir. Si vous êtes malheureux, il est juste que j'aie ma part à votre mauvaise fortune ; et, quand je ne vous aurois pas servi, je ne lairrais pas d'y avoir participé. C'est pourquoi, il vaut mieux, à ma fantaisie, avoir fait ce que j'ai fait, que de pâtir pour rien. Je ne sais ce que c'est que d'être héroïne : je suis d'une naissance à ne jamais rien faire que de grandeur et de hauteur en tout ce que je me mêlerai, et l'on appellera cela comme l'on voudra ; pour moi, j'appelle cela suivre mon inclination et suivre mon chemin ; je suis née à n'en pas prendre d'autre. »³⁴⁰

³³⁹ Montpensier, t. 2, p. 196-198.

³⁴⁰ Montpensier, t. 2, p. 196-198.

La mémorialiste donne à voir les termes de sa soumission à son père, et nie ainsi au cœur même du conflit toute prétention conflictuelle. Elle assure un va-et-vient constant entre une conduite assumée – « si c'étoit encore à recommencer, je le ferois » – et des tentatives de resserrer les liens qui l'unissent à son père : elle a « [s]a part [sa] mauvaise fortune ». C'est bien un idéal de solidarité que cherche à mettre en place Mademoiselle, se heurtant à la froideur de Monsieur. En assurant Gaston d'Orléans de son obéissance, en renvoyant ses actions à la gloire de son nom et de son rang, Montpensier affirme avoir agi pleinement dans l'intérêt de sa famille et de son sang. Il y a bel et bien un conflit ouvert, ici, entre le père et la fille. Il ne tient cependant peut-être pas tant aux actions de l'une et de l'autre pendant la Fronde qu'à une opposition quant à leurs conceptions respectives des valeurs familiales. Ces dernières, chez Mademoiselle, lui permettent de représenter son père en défaut devant ses devoirs lignagers ; elle-même peut donc se représenter comme garante d'un devoir accompli vis-à-vis de ses ancêtres. Aux intérêts décevants du père peuvent se substituer des intérêts supérieurs : ceux du nom, du sang, du rang. Ce déplacement de la question de l'autorité légale – le père – vers une autorité morale – le devoir envers le sang – permet à Mademoiselle de se soustraire à une autorité qui démissionne d'elle-même, comme l'indique les derniers mots rapportés, sans commentaires, du duc d'Orléans.

Après que cette boutade [de Son Altesse royale] fut passée, il revint ; je le suppliai de me permettre de loger à Luxembourg, ne jugeant pas à propos d'être si près du Louvre, n'y allant pas. Il me répondit : « Je n'ai point de logement. » Je lui dis : « Il n'y a personne céans qui ne me quitte le sien, et je pense que personne n'a plus de droit d'y loger que moi. » Il me répartit aigrement : « Tous ceux qui y logent me sont nécessaires, et n'en délogeront pas. » Je lui dis : « Puisque Son Altesse royale ne le veut point, je m'en vais loger à l'hôtel de Condé, où il n'y a personne. — Je ne le veux pas. — Où voulez-vous donc, Monsieur, que j'aille ? — Où vous voudrez. » et s'en alla.³⁴¹

De la sorte, Mademoiselle évite les accusations portées contre elle par son père et transforme sa rupture avec l'autorité paternelle en devoir, adoptant une posture héroïque qui s'accompagne d'une glorification du nom et de la lignée. Il en va de même lorsqu'elle raconte

³⁴¹ Montpensier, t. 2, p. 196-198.

l'entorse faite sciemment au protocole lors de la clôture de la succession de son père, Gaston d'Orléans.

Je retournai à Paris, où l'on termina notre affaire, entre ma belle-mère et moi. Le roi s'en mêla : on me donna la moitié de Luxembourg et des rentes et quelques petits domaines [...] On m'apporta le contrat à signer après ma belle-mère ; elle avoit signé *Marguerite de Lorraine* ; ce qui ne se fait pas : car les femmes des fils de France, signent, comme leurs maris, rien que le nom de baptême. Comme je vis cela je signai au-dessus. M. Colbert, qui étoit présent, me dit : « Vous signez devant Madame ? » Je lui répondis : « Quand elle signera comme femme de mon père, je signerai après ; mais comme sœur de M. de Lorraine, puisqu'elle met son nom, j'irai toujours devant elle. » Elle croyait que l'on lui passeroit cela ; je n'avois garde. On en parla le soir chez la reine ; le roi dit que j'avois raison.³⁴²

Les prétentions des uns et des autres sont conditionnées par la position familiale à laquelle on s'attache. Marguerite de Lorraine marche sur un fil entre son statut d'origine, conféré par sa naissance et son statut d'épouse : elle jouit de deux positions familiales distinctes. Mademoiselle profite de cette confusion pour signifier qu'au statut qu'on choisit de mettre en valeur répond une position sociale précise. Le protocole curial devient l'instrument d'une prétention politique. Opposée à la figure de sa belle-mère, présentée comme une marâtre tout au long des Mémoires, Mademoiselle se place du côté des intérêts du royaume et des fils de France, se prévaut de l'assentiment du roi, et peu ainsi infléchir l'ordre naturel à son gré.

Il ne s'agit en effet jamais d'opposer à l'autorité un discours de contradiction ferme : tout au contraire. Si le mémorialiste n'a jamais tout à fait tort, celui avec qui il est en conflit non plus et il lui est nécessaire de le répéter. C'est pourquoi Retz commence par affirmer son admiration pour son père ; c'est pourquoi Montpensier assure le sien de sa solidarité dans le malheur. Cette concession faite à l'autorité est la condition *sine qua non* d'un récit conflictuel qui peut alors se déployer comme s'il était dans le bon droit du mémorialiste de s'en faire gloire. On le voit largement ici : Mademoiselle, si elle peut déplorer la situation qui l'oppose à son père, ne laisse pas de construire un débat rhétorique qui fabrique une image positive d'elle-même. Frondeuse, elle se présente en défenseuse de l'ordre établi. Son « chemin », sa

« naissance », sa « grandeur », sa « hauteur » sont autant d'idées qui l'inscrivent dans la lignée royale et fondent des privilèges lignagers à défendre d'autant mieux qu'ils constituent aussi sa propre défense. Surtout, la situation de conflit avec l'autorité doit rester un moment temporaire. Le mémorialiste n'est pas un iconoclaste et il n'aspire en effet qu'à la narration du retour à l'ordre social, qui lui rend sa place pleine et entière dans la société, avec sa capacité d'influence et d'action. C'est pourquoi Mademoiselle renvoie à des valeurs collectives plus qu'à des valeurs personnelles. Certes, elle pourrait justifier son action par ses propres prétentions, mais ce serait jouer sur un champ distinct de celui de son père. Pour assurer une réconciliation – avec Gaston d'Orléans, avec la cour – il lui est nécessaire d'activer des valeurs qu'ils peuvent partager, même *a posteriori*.

Pour Marie Mancini, dans une position sociale plus précaire, se mettre en position de victime lui permet de justifier sa désobéissance à l'encontre de l'autorité familiale :

Dès l'âge de sept ans ma mère ne trouvant pas en moi cette beauté qu'elle voyait en ma sœur Hortense, aujourd'hui duchesse de Mazarin, me persuada d'entrer dans le Campo Marcio, qui est un couvent de l'ordre de Saint-Benoît, dans la pensée de me faire religieuse, espérant qu'une tante, que j'avais dans le même couvent, sous la direction de laquelle elle me mit, ne contribuerait pas peu à la faire réussir dans son dessein. Je passai deux années dans cette retraite, quand ma mère, qui véritablement ne m'aimait pas avec cette tendresse qu'elle aimait ma sœur Hortense, touchée néanmoins du peu de santé que j'avais, qu'elle attribuait à cette étroite clôture et à l'air qu'on y respirait, qui était à la vérité très méchant, elle me reprit chez elle.³⁴³

La mémorialiste affiche la discrimination dont elle est la victime au sein de sa famille. L'origine du conflit, l'âge de la protagoniste et les motifs de sa mise à l'écart lavent Marie Mancini de toute accusation d'insensibilité à l'égard des siens. S'il existe un conflit familial, il n'est le fait que d'un défaut d'affinité qui, très tôt, n'a pas joué en sa faveur. Cette condition qui dépasse la mémorialiste offre une clé de lecture à tous les conflits familiaux qui sont rapportés ensuite : la singularité se marque chez elle plus que chez tout autre, puisqu'elle se

³⁴² Montpensier, t. 4, p. 19.

³⁴³ Mancini, p. 98.

représente en exilée au sein même de sa famille. Arrivée en France, elle est tenue loin de la cour :

Ma mère, à raison de ma vivacité, et qui n'avait pas pour moi l'affection qu'elle avait pour mes autres sœurs, me tenait presque toujours enfermée, et veillait sur moi de si près que je ne sortais jamais qu'en sa compagnie, néanmoins je ne laissais pas d'en être fort charmée. Les duretés qu'elle avait pour moi me paraissaient d'autant plus grandes qu'elle avait d'extrêmes indulgences pour mes sœurs et qu'elle leur donnait beaucoup de liberté [...]. Je lui dis avec quelque aigreur que, si ma sœur Hortense méritait mieux que moi par sa beauté d'être la première dans son affection, elle savait du moins que j'étais son aînée. Ma mère fut si outrée de ce reproche qu'elle dit à mon oncle qu'il était impossible de vivre avec moi, et qu'il serait plus à propos de me faire religieuse que de me laisser dans le monde, où elle prévoyait bien que je serais très malheureuse puisque je n'avais ni docilité, ni considération pour les personnes même à qui je devais le plus de respect.³⁴⁴

Tout ce qui attire la compassion du lecteur est ici déployé : innocence et vivacité, des qualités enfantines, sont stigmatisées en défaut par les siens qui emblématisent une atmosphère carcérale : Marie Mancini se montre en victime d'une injustice quasi biblique puisqu'on n'a pas laissé venir à soi l'enfant qu'elle était ; on la prive ainsi d'avenir. Partant, la figure maternelle injuste n'est jamais l'objet de révérence. À la différence d'un Bussy-Rabutin³⁴⁵, désobéissant et qui représente la sévérité de son père, Marie Mancini refuse le compromis qui rétablirait l'harmonie altérée.

La mémorialiste ne fait état à ce point de son récit d'aucune possibilité de réconciliation. Toutefois, elle transmet à son lectorat un idéal d'harmonie dans la relation aux parents, par contraste avec son expérience personnelle. Marie Mancini ne rejette pas l'autorité : elle propose d'en infléchir les modes d'expression, et s'inscrit dans un ordre convenu, en substituant « les pères » à la mère, autorité défaillante. Son opposition à un mode d'exercice injuste de l'autorité familiale, en somme, n'est en aucun cas un manifeste contre le

³⁴⁴ Mancini, p. 102-103.

³⁴⁵ Emprisonné, Bussy-Rabutin reçoit le soutien de son père et rapporte : « Mon père lui [à Mazarin] répondit que d'ordinaire personne ne m'excusoit moins que lui » (t. 1, p.84-85). Voir *supra*, p. 89.

principe de cette autorité. Le rapport maternel ne peut être nié, comme peut l'être un rapport de cousinage. Toutefois, moins légitime que l'autorité paternelle, l'autorité de la mère peut être critiquée et l'on peut mettre plus facilement en lumière ses défaillances.

Des enfants sages : l'harmonie retrouvée

Le récit des conflits domestiques à l'inverse des conflits militaires ou nationaux, ne sont jamais motif de gloire ou de fierté. La disgrâce du mémorialiste aux yeux de ses parents apparaît ou bien comme une honte, ou bien comme une injustice, qui consacre la mise à l'écart de l'auteur dans le monde. L'écrivain en marge du cercle familial doit donner à voir une représentation de soi qui neutralise sa qualité d'« *outsider*³⁴⁶ ».

Le mémorialiste, un temps hors des champs familiaux, en situation d'opposition ou d'écart, doit sans cesse renouveler son attachement et pour cela racheter ses fautes. Cette nécessité s'oppose fermement à l'idéal de liberté nobiliaire qui impliquerait qu'il ne se justifie de rien. En effet, s'il existe indéniablement un moment où le mémorialiste représente une situation de rupture ou à tout le moins de trouble vis-à-vis de ses parents, ce ne peut être qu'une situation temporaire et mal vécue. Ni l'ordre social, ni les destinataires directs du texte, en réalité, ne pourraient accorder le moindre crédit à un aristocrate déraciné, « orphelin³⁴⁷ ». En cela, ce qualificatif choisi par Frédéric Briot appelle son complément : au sentiment d'être orphelin répond une nécessité de se rattacher à la famille. Le sentiment de trahison ressenti par le mémorialiste doit être envisagé comme une posture, qui renverse les paramètres du conflit, et non comme un état pérenne, qui serait une fatalité indépassable. En se posant comme victime, le mémorialiste s'absout d'emblée de toute faute dans le conflit et le lecteur peut ainsi adhérer à sa vérité. Aux solidarités traditionnelles vont donc se substituer des solidarités nouvelles, dont le mémorialiste est le tributaire. Victime du conflit, il est aussi l'instigateur de la réconciliation et s'érige en pénitent, celui vers lequel la compassion du lecteur doit s'orienter.

³⁴⁶ Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, op. cit., p. 75.

³⁴⁷ Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, op. cit., p. 75.

Pour une fille, l'une des principales contraintes qu'exerce l'autorité parentale consiste à la marier, c'est-à-dire à la léguer à une autre autorité, celle du mari : non seulement le transfert de l'autorité se fait au nom du mari, puisque la femme n'est pas une personne juridique sous l'Ancien Régime – « *She is in all things subject to the authority of her husband and [...] cannot go to law without his consent*³⁴⁸ » – mais ce transfert n'exclut pas qu'il persiste un devoir moral entier à l'égard de la famille d'origine. En effet, « si le droit tridentin n'exige pas le consentement des parents pour la validité du mariage, il tient son absence pour "détestable". La législation séculière punit ce mépris de l'autorité familiale de graves déchéances patrimoniales [...]»³⁴⁹.

[...] Nous fumes mariés à deux heures après minuit et ensuite l'on dit la messe. L'église était tout devant notre logis. Mon père ne sut rien de tout ce qui se passait et dormais paisiblement. [...] l'on est fort rigoureux en France à l'endroit de ceux qui assistent à ces sortes de mariages qui se font contre la volonté des pères, et je ne conseillerai jamais à aucune fille de faire ce que j'ai fait, car j'ai connu depuis que c'est une grande faute, que la désobéissance sur le fait du mariage, j'en ai demandé pardon à Dieu du plus profond de mon âme.³⁵⁰

Revenons sur ce passage de La Guette, dans un contexte que nous avons déjà rencontré, car son propos, double, continue d'être éclairant à ce point de notre réflexion. En effet, bien qu'allant à l'encontre de l'ordre établi – mais pas du droit – en contractant un mariage sans le consentement de son père, elle ajoute ici encore à son discours des mentions quant à la nécessaire obéissance des filles à leurs pères en la matière. Au XVII^e siècle encore, « le mariage d'amour paraît plein de périls. Il ne résistera pas à un changement d'humeur. Le contrôle paternel n'est-il pas le meilleur moyen de protéger la liberté des enfants³⁵¹ ». Le mariage d'amour de La Guette n'a cependant pas entraîné la ruine de la famille et elle le justifie tout au long de ses Mémoires en apparaissant bonne ménagère, celle qui tient les rênes économiques des biens, et donc son amour n'a pas pris la place de la passion plus importante

³⁴⁸ Ian MacLean, *The Renaissance notion of woman: a study in the fortunes of scholasticism and medical science in European intellectual life*, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 1987, p. 76. Nous traduisons : « Elle est en toute chose soumise à l'autorité de son mari et [...] ne peut pas aller en justice sans son consentement ».

³⁴⁹ Jean Gaudemet, *Le mariage en Occident : les mœurs et le droit*, Paris, op. cit., p. 355.

³⁵⁰ La Guette, p. 60-61.

qu'est l'attachement à la fortune familiale pour la transmettre aux enfants. La contrition de la mémorialiste et ses prescriptions morales permettent d'envisager le retour à l'ordre patriarcal originel, et mettent en évidence un idéal de paix familiale : pour ne pas avoir à assumer une réconciliation, la mémorialiste invite à ne pas désobéir, et neutralise ainsi la portée contestataire de son propre geste.

Ce procédé de contrition est topique : on le trouve aussi, par exemple, chez Bussy-Rabutin. Son père croit mourir et lui confie qu'un ami, Guénaut, lui doit de l'argent. Or, le père ne meurt pas, mais le mémorialiste a profité de cet aveu pour trahir son père et aller réclamer l'argent qu'il dépense pour « une amourette ». La trahison va motiver un discours de repentance et assurer un retour à l'idéal de solidarité familiale.

À la fin de cette campagne, mon père, son mal augmentant, se fit porter à Amiens ; et comme il fut à l'extrémité [...] il me dit [...] qu'il n'y avoit qu'une seule chose où il n'avoit pas pris toutes les sûretés qui étoient nécessaires à ses héritiers, qui étoit trois mille pistoles qu'il avoit données à garder à Guénaut, son médecin et son ami, dont il n'avoit point de billet, mais qu'il étoit homme de bien et qu'il ne nieroit pas ; et ensuite il me donna sa bénédiction. Cependant il ne mourut pas alors ; et quelques jours après ayant un peu repris ses forces, il s'en vint dans son carrosse à Paris et m'amena avec lui. [...] il est envoyé à la succession de Marie de Rabutin-Chantal] Cependant je ne partis pas après qu'elle fut faite, quoique mon père me l'eût ainsi ordonné : ce qui m'empêcha, fut une amourette que j'avois alors ; et, parce que l'argent me manqua bientôt, la nécessité me fit ressouvenir de ce que m'avait dit mon père étant à l'extrémité à Amiens ; et, sans considérer les suites de sa colère, j'écrivis un billet à Guénaut [...]. Guénaut, qui ne comprit pas que mon père m'eût pu dire un secret qui n'étoit qu'entre eux deux, que pour la raison que je lui alléguois, ne fit aucune difficulté de me donner de l'argent [...]. Il sut que je l'avois trompé, de sorte qu'il me fallut chercher ailleurs d'autres ressources : et comme je me préparois à partir, n'ayant plus de quoi subsister, mon père me fit mander que je l'attendisse. Cependant lorsqu'il fut arrivé il ne me voulut pas voir ; et pour parler franchement, je trouve qu'il avoit raison ; car enfin je lui avois

³⁵¹ Jean Gaudemet, *Le mariage en Occident : les mœurs et le droit*, Paris, *op. cit.*, p. 356.

désobéi : je m'étois servi d'une confiance qu'il avoit eue en moi, pour prendre son argent et l'employer à de folles dépenses [...].³⁵²

La trahison opérée par le mémorialiste n'est jamais justifiée puisqu'elle s'accorde à sa liberté. Bussy-Rabutin énonce sa faute immédiatement, et la présente sans chercher d'excuses à son comportement, au contraire. Le diminutif « amourette » avilit le motif du détournement de l'argent paternel, qui est du reste constitutif d'un héritage. L'épithète « folle » associée aux dépenses participe d'une auto-accusation de prodigalité, vice condamnable au sein d'une aristocratie qui doit veiller à la sauvegarde de son patrimoine, et à sa transmission. Cette faute commise par le jeune Bussy-Rabutin lui permet ainsi d'adopter une posture édifiante de contrition. Elle suscite un discours moral qui lui-même s'élargit et permet au mémorialiste une réflexion sur la nature même de son acte d'écriture.

On s'étonnera peut-être de ma sincérité, et en effet il ne se voit point de mémoires où l'on parle de soi comme on parle d'autrui : les plus honnêtes gens qui en ont fait n'ont pas augmenté leurs bonnes actions, mais ils ont supprimé leurs mauvaises. Pour moi, qui ai un amour naturel pour la vérité, je ne la puis cacher, quand même elle est contre moi ; et je trouve ceux qui se veulent faire connoître à la postérité autrement qu'ils ne sont, aussi ridicules qu'un borgne qui se feroit peindre avec deux bons yeux : quand je ne me flatte pas moi-même, cela doit obliger les gens de qui je dis les vérités de se faire justice. Mais pour revenir à mon père, sa colère contre moi ayant duré près de trois mois, il me pardonna et m'envoya en Nivernois assembler son régiment.³⁵³

Les Mémoires – ceux de La Guette, de Bussy-Rabutin, ici – apparaissent comme une œuvre qui vient consacrer la repentance de celui qui les écrit, comme une sorte de chemin purificateur qui acte la réconciliation post-mortem puisque le mémorialiste y fait part de ses fautes et, ce faisant, donne crédit à son discours de vérité. Le pardon du père est assuré, soit par le temps, soit par les actes, en vertu de « la force du sang ». Or, le mémorialiste s'attache à mériter ce retour à l'ordre par son œuvre et l'ensemble de sa conduite, qui doit perpétuer un

³⁵² Bussy-Rabutin, t. 1, p. 14-15.

³⁵³ Bussy-Rabutin, t. 1, p. 14-15.

idéal familial. C'est *a posteriori* que le mémorialiste se montre digne du pardon paternel, par un retour à un système d'autorité. Le désaveu rétrospectif de la résistance envers l'autorité rachète la désobéissance et, au gré d'un contre-modèle de comportement, invite les lecteurs, la descendance, à ne pas reproduire une action qui va à l'encontre de l'autorité parentale puisqu'*in fine*, se trouve « sur le banc des accusés, non plus le seul écrivain [...], mais nous, *genus humanum*³⁵⁴ », dans les Mémoires, une expression du « je-nous » familial, qui, « confondant dans la personne de *je* des rôles incompatibles au tribunal, celui de l'accusé [...], celui du témoin, [...] celui du juge, le sujet héroïsé, avocat de sa propre cause³⁵⁵ » s'adresse à sa *gens*. Bussy-Rabutin et La Guette l'affichent très nettement. L'oubli de la faute, du hiatus qu'on a constitué dans la hiérarchie familiale contribue à rétablir la solidarité, à réinvestir le champ de l'harmonie sociale en évitant aux successeurs de rompre le pacte d'autorité établi entre la figure paternelle, le *pater familias* – le mémorialiste est devenu cette figure, lui-même – et les membres de la famille. « Le regard rétrospectif semble garantir la voix du présent et lui permettre de tirer du passé recomposé quelques leçons tirées par un maître³⁵⁶ ».

C'est notamment pour cette raison que la mention du pardon et de la réconciliation est importante. Le discours du mémorialiste est d'autant plus légitime qu'il prétend avoir été lavé de ses fautes par le représentant de l'autorité lui-même, par celui qu'il fait « juge³⁵⁷ ». La confession à laquelle il se livre place le chef de famille en position supérieure, lui rend toute sa légitimité, une légitimité d'autant plus consentie qu'elle n'exerce plus son autorité dans le présent. Si Bussy-Rabutin ou La Guette, Mademoiselle même, peuvent accorder à leurs parents une victoire posthume dans le rapport de force établis entre eux, c'est bien parce que ceux-ci sont tous, au moment de l'écriture, défunts. Le respect de la mémoire des pères participe ainsi d'une amnésie consentie, et représentée comme mutuelle. Si, chez Bussy-Rabutin, le pardon du père n'est qu'une mention rapide, La Guette et Montpensier relatent le rituel qu'il constitue. Se déploient en effet des scènes où les gestes symboliques sont narrés avec précision, et les paroles rapportées pour leur poids symbolique. La mémoire de la parole qui exhibe l'oubli et le pardon est importante. Le texte donne à entendre le moment où le mémorialiste rentre en grâce non seulement vis-à-vis de l'autorité – la cour, le père – mais aussi vis-à-vis de lui-même. L'harmonie retrouvée avec le monde est un moment solennel qui,

³⁵⁴ Gisèle Mathieu-Castellani, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, op. cit., p. 124.

³⁵⁵ *Ibid.*, p. 131.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 177-178.

seul, lui permet de prétendre à une parole légitime. Sans cela, le mémorialiste serait un marginal, position inconcevable au sein de l'aristocratie. Ce serait mettre un frein à la transmission des valeurs et de la mémoire collective, puisqu'en suscitant la méfiance, le discours de l'écrivain risquerait de ne pas être reçu. Indéniablement, les Mémoires ont une réception programmée, sans quoi, nulle nécessité d'établir un *ethos* innocent.

2. Fratries : avec qui l'on hérite

Comme la filiation verticale – du mémorialiste à son père et à sa mère – la fratrie, c'est-à-dire l'ensemble des frères et sœurs d'une même famille³⁵⁸ met en lumière une série de types issue du champ familial. Ceux-ci possèdent la fonction que leur confèrent les Mémoires : à ce niveau aussi le récit prend en charge la reconfiguration des liens interpersonnels au sein de la famille, d'autant qu'il est rare d'être enfant unique sous l'Ancien Régime.

On l'a vu, Motteville inclut frère et sœur dans le récit de présentation de ses parents. Marguerite de Valois est la septième des enfants de Henri II et Catherine de Médicis, sur dix, et dont trois furent rois de France ; Sophie de Hanovre est le douzième enfant de ses parents, sur treize ; Bussy-Rabutin « av[ait] deux aînés, et [...]eut [...] deux cadets, qui tous quatre moururent en divers temps, et [l]e laissèrent unique » ; la Grande Mademoiselle est la seule enfant du premier mariage de son père mais a trois demi-sœurs ; Marie Mancini a sept frères et sœurs ; Retz est le cadet de sa fratrie, il a deux frères ; Monluc a un frère aîné et un frère cadet, comme Champion. Que ces familles soient nombreuses n'apparaît pas de manière sensible dans les Mémoires, où l'on constate un lissage des fratries et, plupart du temps traitées comme ensemble.

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 115-134.

³⁵⁸ Voir Florence Godeau et Wladimir Troubetzkoy (éd.), *Fratries : frères et sœurs dans la littérature et les arts, de l'antiquité à nos jours*, Paris, Kimé, 2003 ; Fabrice Boudjaaba, Christine Dousset-Seiden et Sylvie Mouysset (éd.), *Frères et sœurs du Moyen Âge à nos jours*, Bern, Suisse, Peter Lang, 2016. On pourra également s'intéresser aux travaux sur les frères Perrault, dans la perspective de la relation des Mémoires aux fratries : voir notamment Oded Rabinovitch, « Stratégies familiales, carrières littéraires et capitalisme de cour dans la famille Perrault », *XVII^e siècle*, n° 264, 2014, p. 403-415 et Charles Perrault, Claude Perrault, Nicolas Perrault et Pierre Perrault, *Le burlesque selon les Perrault : œuvres et critiques*, Claudine Nédelec et Jean Leclerc (éd.), Paris, H. Champion, 2013.

L'indifférenciation des frères et sœurs, qu'on ne présente pas comme on peut le faire des parents, est un phénomène courant dans les Mémoires. Ainsi Monluc se contente-t-il, pour présenter sa fratrie, de la résumer à sa propre situation : « comme j'ay esté le premier de six frères, que nous avons esté, il a fallu que je fisse cognoistre le nom de Monluc qu'est nostre maison³⁵⁹ ». La Guette ne fait que mentionner sa sœur aînée sans lui conférer une identité propre ; Montpensier ne parle de ses sœurs au singulier que marginalement, les embrassant, la plupart du temps, toutes trois comme « mes sœurs ». Par conséquent, le choix du mémorialiste de mettre l'accent sur la fratrie dont il est issu ou sur quelques membres choisis de cette fratrie, participe de l'élaboration d'un cercle familial restreint car choisi.

Ces présentations programment largement l'importance qu'auront tel frère ou telle sœur dans l'ensemble des Mémoires. Ils réduisent le personnel potentiel et opèrent une sélection au sein de la généalogie objective pour affiner certains rapports et en déplacer d'autres à un rang secondaire. Le tableau familial se trouve sensiblement redessiné au gré des choix opérés parmi le personnel potentiellement à disposition. Que ces phénomènes soient observables à l'échelle même de la fratrie ou des parents tend à prouver que la sélection opérée participe d'une refondation stricte de l'idéal familial dans l'espace du texte, ou le mémorialiste compose un entourage à son gré, y compris à son niveau générationnel, le plus proche de lui, avec lequel il cohabite, hors cas de grande différence d'âge, pendant son enfance.

a) Ordonner sa fratrie

Parce qu'il est précaire, en fonction des morts précoces des uns ou des autres, l'ordre d'aînesse peut conduire à fabriquer une identité fraternelle forte dans laquelle s'inscrire, tout en ordonnant le collectif au préalable indifférencié. La solidarité familiale s'affirme dans la construction d'un groupe qui partage une enfance peu ou prou commune.

³⁵⁹ Monluc, p. 23.

Les sœurs d'une femme et les frères d'un homme : Sophie de Hanovre et Henri de Campion

Sophie de Hanovre insiste sur l'éducation de ses frères et sœurs, et sur la sienne propre, pour intégrer leur collectif – Bussy-Rabutin n'agit pas différemment en soulignant qu'il a eu le même précepteur que son frère, dans le même collège. Frédéric V du Palatinat et son épouse, en exil à La Haye, envoient leurs enfants à Leyde, où ils sont éduqués ensemble, dès qu'ils sont « en état de pouvoir être transporté[s]³⁶⁰ ». La mémorialiste interprète cette coutume familiale à son gré : « ma mère m'envoya à Leyde [...] où Sa Majesté fit élever tous ses enfants éloignés d'elle, car la vue de ses guenons et de ses chiens lui étaient plus agréables que la nôtre³⁶¹ ». Le portrait de ses frères est sommaire :

Cela [le dîner, c'est-à-dire le repas de midi] se fit toujours à une table fort longue en cérémonie. Quand j'entrais dans la salle, je trouvais tous mes frères rangés de front, et leur gouverneur avec leurs gentilshommes postés derrière eux dans le même ordre. J'étais obligée par ordonnance de faire premièrement une fort grande révérence pour les princes et une petite pour les autres.³⁶²

Tous appartiennent à un collectif et leur existence ne semble s'imposer que dans le cadre codifié de la cérémonie curiale du repas. Ils sont du reste parfaitement indifférenciés ; cette indifférenciation est soulignée par la présence des gouverneurs et des gentilshommes, alignés le long de la table comme des reflets de miroir d'une personne unique. L'indifférenciation de chaque enfant du couple royal souligne leur égale condition et dessine un groupe davantage fondé sur une expérience commune que sur des distinctions. C'est à l'intérieur de ce groupe homogène que peuvent intervenir les portraits différenciés, pour concerner un groupe dans le groupe : les sœurs.

Ma sœur qui s'appelait Mme Elisabeth et qui l'était déjà [belle], avait les cheveux noirs, le teint vif, les yeux bruns et brillants, les sourcils noirs et larges, le front bien fait, la bouche belle et vermeille, les dents admirables, le nez aquilin et menu,

³⁶⁰ Hanovre, p. 37.

³⁶¹ Hanovre, p. 38.

sujet à rougir. Elle aimait l'étude, mais toute sa philosophie ne l'empêchait point d'être fort chagrine aux heures que la circulation du sang lui causait le malheur d'avoir le nez rouge. [...] La princesse Louise n'était pas si belle, mais à mon gré son humeur la rendait plus agréable. Elle s'appliqua entièrement à la peinture, et son inclination était si forte qu'elle faisait ressembler les gens sans les voir. [...] Ma sœur la princesse Henriette ne ressemblait point aux deux autres. Elle avait les cheveux d'un blond cendré, son teint était sans exagération de lis et de roses, son nez bien fait et blanc était à l'épreuve du froid, elle avait les yeux doux, les sourcils noirs très bien placés, le front et le tour de visage admirables, la bouche jolie, les mains et les bras comme s'ils eussent été faits au tour. [...] J'avais les cheveux d'un brun clair naturellement bouclés, l'air gai et déluré, la taille bien faite mais pas fort grande, le port d'une princesse.³⁶³

En donnant à lire le sien à la suite des portraits de ses sœurs, comme serti dans la galerie qu'ils composent, Sophie de Hanovre s'intègre à cette « sororité » et se distingue légèrement du collectif de ses frères devant lesquels elle indiquait devoir s'incliner, comme de ses sœurs. Chaque trait individuel est rappelé avec soin et mis en relation avec les traits des autres. Se fonde alors une fratrie choisie, qui relègue les uns dans l'ombre et privilégie les autres. Certains personnages sont réduits au statut de figurants – la plupart des frères, ici – quand d'autres – les sœurs, en l'occurrence – intègrent le personnel caractérisé de l'œuvre. Au sein du collectif indifférencié de la fratrie, Sophie de Hanovre distingue ses sœurs.

Henri de Campion, lui, distingue en revanche ses frères. Déçu par son frère aîné Alexandre, le mémorialiste affiche une préférence nette pour son frère « le bénéficiaire », Nicolas de Campion, « qui est un des plus sages, judicieux et vertueux hommes du monde, d'ailleurs très studieux et avec une entière connaissance des belles-lettres³⁶⁴ », il nomme ses frères, fait état de leur éducation et se compare à eux : il ne nomme, en revanche, qu'une seule de ses sœurs, par un autre nom que celui de leur famille : sa sœur de Vacueil³⁶⁵. Seuls ceux qui portent le nom de Campion sont, en réalité, considérés comme membres de la fratrie recomposée par le texte. En effet, à ce titre, ils contribuent à la gloire familiale plus qu'une sœur qui appartient, légalement, à une autre famille. C'est une prise en compte des intérêts du

³⁶² Hanovre, p. 39.

³⁶³ Hanovre, p. 45.

³⁶⁴ Campion, p. 153.

³⁶⁵ Campion, p. 245.

nom qui justifie la présence des frères de Campion et l'absence de ses sœurs, seulement mentionnées. Cet éloignement des sœurs s'explique aussi par la séparation opérée dès l'enfance entre garçons et filles, qui reçoivent une éducation distincte³⁶⁶.

Qu'une fille ne parle que de ses sœurs et qu'un garçon ne parle que de ses frères suggère que le destin sexué (mariage, vie militaire ou conventuelle) du mémorialiste est lié au collectif sexué qui participe de la structuration du groupe dans lequel s'épanouit le récit mémoriel. De la sorte, que Marguerite de Valois se rêve garçon au milieu de ses frères ne fait que confirmer la nécessité, pour assurer une solidarité fraternelle avec des garçons, d'endosser un *ethos* de frère plutôt que de sœur qui serait fatalement en retrait par rapport aux hommes.

Ordonner par substitution d'identité : Marguerite de Valois

Marguerite de Valois, en effet, cohabite largement avec ses frères, sans partage sexué, et ne semble pas sciemment effacer la présence de l'un ou l'autre de ses frères et sœurs de ses Mémoires. Ses frères Charles IX, Henri III et François d'Alençon jouissent d'une présence statistique équilibrée dans le texte. Parce qu'elle est âgée de neuf ans à la mort de François II, il n'est pas surprenant que ce dernier soit peu présent dans les Mémoires. En revanche, bien que sa sœur Elisabeth de Valois, reine d'Espagne, ait déjà quitté la France lorsque débute le récit de Marguerite de Valois, la mémorialiste souligne leur ressemblance physique, marque de la race :

Le soir se passe de cette façon, dom Jean parlant tousjours à moy, et me disant souvent qu'il voyoit en moy la ressemblance de la Roine sa signora, qui estoit la feuë Roine ma sœur, qu'il avoit beaucoup honorée, me tesmoignant [...] qu'il recevoit tres-grand plaisir de me voir là.³⁶⁷

Cette mention rare d'Elisabeth de Valois est signifiante dans la mesure où son souvenir est ravivé par la ressemblance entre la mémorialiste et son personnage. La mention de cette ressemblance, garantie par la parole rapportée d'un tiers, associe l'identité d'une sœur avec

³⁶⁶ Campion, p. 245.

³⁶⁷ Valois, p. 124.

celle de l'autre : la répétition du verbe voir invite à penser que la contemplation de Marguerite fonctionne comme une contemplation d'Elisabeth. La substitution d'identité est un procédé courant chez Marguerite de Valois : elle « s'identifie à [ses frères] au point de se considérer comme un prince et de vouloir jouer le rôle politique habituellement dévolu aux garçons de la famille royale et dénié à ses filles³⁶⁸ ». L'association de la mémorialiste aux figures de ses frères et de sa sœur, régnants alors qu'elle ne règne pas, permettent de nourrir son identité princière d'un sème royal. En s'emparant de l'identité des rois ses frères, elle aplani les hiérarchies imposées par la naissance, tant du point de vue de l'aînesse que du genre. Cet écrasement des hiérarchies est toutefois un leurre : la mémorialiste prend appui dessus pour se grandir.

Il [Henri d'Anjou, futur Henri III] me parla ainsi : « Ma sœur, la nourriture que nous avons prise ensemble ne nous oblige moins à nous aimer que la proximité. Aussi avez-vous peu cognoistre qu'entre tous ceux que nous sommes de freres, j'ay tousjours eu plus d'inclination de vous vouloir du bien qu'à tout autre ; et ay recognu aussi que vostre naturel vous portoit à me rendre mesme amitié. [...] Vous devez croire que, vous estant la chose du monde que j'aime et cheris le plus, je n'auray jamais grandeurs ny biens à quoy vous ne participerez.³⁶⁹

S'il est question de s'élever, Marguerite de Valois n'hésite pas à rapporter des paroles qui la grandissent, qui font d'elle une favorite par-dessus les autres membres de sa fratrie. Ce faisant, elle fabrique une fiction de grandeur accordée par le dernier de ses frères à avoir régné. L'ordre égalitaire institué dans la fratrie à partir de l'association des identités de chacun ne fonctionne qu'en tant qu'il converge vers le mémorialiste qui se saisit des traits du groupe pour fabriquer sa posture propre.

³⁶⁸ Voir Nadine Kuperty-Tsur, « Marguerite de Valois ou l'héroïsme au féminin », art. cit., dans les actes du colloque *Héroïsme féminin, héroïnes et femmes illustres, XVI^e et XVII^e siècles : une représentation sans fiction*, Strasbourg, 2016. À paraître en 2019.

³⁶⁹ Valois, p. 48-49.

Une élection par la plume : Marie et Hortense Mancini

Marie Mancini est donc naturellement davantage entourée de ses sœurs que de ses frères. Toutefois, elle n'évoque guère, parmi toutes, qu'Hortense « en qui [elle] avai[t] beaucoup de confiance³⁷⁰ ». Elle s'y compare : « [...] ma mère ne trouvant pas en moi cette beauté qu'elle voyait en ma sœur Hortense [...] »³⁷¹. Ainsi Hortense Mancini est-elle nommée vingt-sept fois dans les Mémoires de sa sœur ; Laure Mancini deux fois et Olympe Mancini trois. Indifférente à ses aînées qu'elle ne fait que mentionner, Marie Mancini loue largement sa puînée :

Tout le monde avait un désir incroyable de voir madame Mazarin. Les choses les plus grandes correspondent rarement à l'idée que nous en avons, et l'habitude que nous en faisons ensuite de les voir, diminue leur prix, du moins pour l'apparence. Cela n'arriva pas néanmoins à ma sœur, qui surpassait, en la voyant, tout ce qu'on pouvait penser d'elle, et en qui tout découvrait de nouvelles qualités chaque jour qu'on la voyait.³⁷²

Laure, Olympe et Marie Mancini sont nées toutes trois entre 1636 et 1639. Hortense est née en 1646, soit dix ans après Marie Mancini. Une dernière sœur est née en 1649, Marie-Anne. La différence de traitement entre les sœurs ne se justifie pas par leur écart d'âge, ni par leur cohabitation potentielle. C'est un processus d'élection qui fait d'Hortense Mancini une sœur idéale, un double – elle a aussi des Mémoires à son nom, elle a aussi fui son époux. Les Mémoires permettent ainsi d'isoler une figure familiale en particulier pour faire construire dès le début du texte des Mémoires, ce qui a mis une vie à se structurer en réalité. L'identité d'Hortense Mancini peut être fondue dans celle de Marie Mancini en tant que leur caractère de disgraciée est commun : c'est un destin commun, vu depuis la fin du récit, qui permet de saisir l'élection d'Hortense par Marie Mancini dès le début de ses Mémoires. Elles fondent d'emblée une communauté et ne demeurent pas marginales. Le « je-nous » qu'incarne Marie Mancini est largement configuré par sa relation à l'une de ses sœurs plutôt que par une harmonie pleinement collective.

³⁷⁰ Mancini, p. 116.

³⁷¹ Mancini, p. 98.

³⁷² Mancini, p. 135-136.

Mort de l'aîné, aînesse du puîné : Bussy-Rabutin

Valois, Campion, Mancini, Hanovre, ont la possibilité de représenter des fratries peu ou prou complètes, parce qu'ils cohabitent largement avec leurs frères et sœurs. En revanche, chez Bussy-Rabutin, on observe une série de morts qui viennent détruire le collectif et renverser les dynamiques successorales de la famille. C'est pourquoi l'ouverture des Mémoires donne lieu à une anticipation de la mort de ses frères : en effet, la position sociale au moment où le mémorialiste écrit n'est justifiée que par le défaut de ses aînés³⁷³ ; cette mention doit donc apparaître le plus tôt possible dans le corps de son texte, parce qu'elle a une vertu explicative.

Avant la mort de l'aîné de tous, mon père m'avoit destiné à être chevalier de Malte ; il paroissoit que des cinq frères que nous étions, la fortune m'ayant ôté les deux qui me précédoient et les deux d'après, ce choix-là promettoit de sa part quelque chose de beau pour moi.³⁷⁴

Bussy-Rabutin, par l'analepse « avant la mort de l'aîné de tous », renvoie à un état où sa fratrie étant au complet, le futur qu'il pouvait envisager était différent de celui que le présent a validé. Le jeu avec la temporalité vient rétablir l'ordre de naissance qui a été bouleversé par la mort de l'aîné et des autres frères du mémorialiste. L'épisode de la mort du frère aîné est ensuite répété pour être glosé. L'effet de répétition et d'amplification assure, outre une légitimation du rang du mémorialiste, une clôture du récit de naissance : la fin de la naissance est l'accession par l'écrivain au statut qu'il tient lorsqu'il écrit.

Lorsque j'eus neuf ans, on nous mit, mon frère aîné et moi, avec un précepteur au collège des jésuites d'Autun. Peu de temps après, le feu roi Louis XIII voulant

³⁷³ La question de l'héritage au défaut d'un frère concerne essentiellement les femmes : voir Sylvie Steinberg, « “Au défaut des males”, *In the Absence of Males: Gender, Feudal Succession, and Noble Ideology (France, Sixteenth and Seventeenth Centuries)* », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 67e année, n° 3, 2012, p. 679-713 ; Fanny Cosandey, « Les femmes en monarchie : épouses ou héritières ? », dans Luc Capdevila, Sophie Cassagnes, Martine Cocaud, Dominique Godineau, François Rouquet et Jacqueline Sainclivier (éd.), *Le genre face aux mutations. Masculin et Féminin du Moyen-Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 201-209 ; Christine Dousset, « Femmes et héritage en France au XVIIe siècle », *XVIIe siècle*, n° 244, 2009, p. 477-491.

³⁷⁴ Bussy-Rabutin, t. 1, p. 4-5.

réduire dans leur devoir les rebelles huguenots du Languedoc, fit de nouvelles levées de troupes, parmi lesquelles mon père ayant été choisi pour mestre de camp d'un régiment d'infanterie de douze compagnies, il retira mon frère du collège, où il ne faisoit pas grand progrès, le fit enseigne de sa compagnie de mestre de camp et mit avec moi un de mes cadets destiné à être chevalier de Malte ; j'avois assez d'inclination à l'étude, et mes régents étoient fort satisfaits de moi. Cependant la guerre ayant passé de Languedoc en Piémont, mon frère aîné mourut de peste à Briqueras, et me laissa par sa mort l'aîné de la maison, car le second étoit mort au berceau.³⁷⁵

La réitération de cet événement et son association à un possible non réalisé – devenir chevalier de Malte avec l'un de ses cadets – situe le mémorialiste non dans le temps vécu mais dans le temps reconfiguré par l'écriture et contamine ainsi le temps vécu par celui de l'écriture qui en déclare d'emblée les causalités et apories. Comme Mademoiselle qui voit le « commencement du malheur de sa maison³⁷⁶ » avec sa naissance, Bussy-Rabutin prédit rétrospectivement son malheur propre, en relisant le sort de sa fratrie décimée comme l'indice sinon de son propre malheur, au moins de celui de sa maison qui, frappée par le deuil, doit réagir au désordre causé dans la fratrie par la mort d'un de ses membres. La fratrie est ici envisagée comme un collectif perdu, qui aurait pu lui ménager une position sociale différente, moins valorisante que celle qu'il a obtenue *in fine*. Dans cette configuration, le mémorialiste souligne l'importance de la place acquise par la naissance : né troisième, il envisage sa position d'aîné par défaut des autres comme un dysfonctionnement. Il ravive alors le souvenir de ses frères défunts pour rétablir en termes de *pietas* confraternelle l'ordre familial originel et faire coïncider sans heurt sa position de cadet selon l'ordre logique de filiation et sa position d'aîné selon l'ordre historique de filiation.

En évoquant sa fratrie, le mémorialiste invite à repenser la hiérarchie imposée par le temps : l'aînesse, n'est pas une donnée qui impose de donner à un frère ou une sœur une place dans les Mémoires. L'absence notable de certains frères et sœurs, comparée à la présence d'autres, la nécessité de prendre en compte les variations dans l'ordre de naissance, au gré de la réalité vécue et la recomposition du temps qu'elle implique dans le récit, le besoin d'ordonner un collectif de même niveau générationnel pour assurer une solidarité familiale

³⁷⁵ Bussy-Rabutin, t. 1, p. 4-5.

dès le récit d'enfance où frères et sœurs sont souvent les seules personnes, parents exceptés, à constituer l'entourage du mémorialiste mettent en évidence à ce niveau aussi les paramètres d'une identité à la fois singulière et collective. Le mémorialiste s'inclut pleinement dans sa fratrie, par la mention d'expériences communes, par l'indifférenciation relative qui lui permet de fondre son identité dans celle du groupe ou d'en emprunter les caractères. Il se situe alors au croisement cardinal de la géographie narrative où se reconfigure l'espace familial et la nécessité de justifier sa place dans la société par sa place initiale dans la famille nucléaire.

b) Les rivalités fraternelles : de l'ordre au désordre

Les Mémoires sont le théâtre de rivalités fraternelles plus, peut-être, que de toute autre forme de rivalité. Ces conflits en effet relèvent de la topique lorsqu'il s'agit d'écrire l'imaginaire familial, car ils permettent d'exprimer un lieu commun de la représentation collective des fratries³⁷⁷. Les rivalités entre frères et sœurs sont au cœur des affaires de préséance, d'ordre social et de solidarités déçues. La famille royale en donne des exemples frappants dans les relations entre Louis XIII et Gaston d'Orléans, puis entre Louis XIV et Philippe d'Orléans. Si le conflit ouvert avec sa maison demeure un sujet délicat à traiter, qui nécessite de mettre en sourdine certains enjeux personnels, des inimitiés trop marquées ou des ressentiments entre mémorialiste et représentants de l'autorité familiale, le conflit avec les frères et les sœurs se développe en fonction d'une conception non tant lignagère que nucléaire de la maison. Dans cette mesure, la parole du mémorialiste peut plus librement se déployer pour renverser les prétentions de chacun, notamment par rapport au droit d'aînesse. En mettant au grand jour ses différends avec ses frères et ses sœurs, le mémorialiste n'est pas pris en flagrant délit d'entrave à son devoir filial : au contraire, il peut légitimement souligner les faiblesses de ses pairs et se montrer en héritier plus digne. De la sorte, les valeurs familiales connaissent une nouvelle répartition, favorable au mémorialiste, qui peut s'en faire le garant contre son doublon familial imparfait, le frère ou la sœur incriminé.

³⁷⁶ Montpensier, t. 1, p. 2.

³⁷⁷ Voir Fabrice Boudjaaba, Christine Dousset-Seiden et Sylvie Mouysset (éd.), *Frères et sœurs du Moyen Âge à nos jours*, Bern, Suisse, Peter Lang, 2016 et Florence Godeau et Troubetzkoy, Wladimir (éd.), *Fratries : frères et sœurs dans la littérature et les arts, de l'antiquité à nos jours*, Paris, Kimé, 2003.

Les troubles dans l'harmonie familiale servent la situation de désobéissance ; s'opposer à l'autorité du père favorise souvent les troubles dans les fratries. « Dans la mythologie, comme dans la littérature orale, les contes ou les sources de la pratique, les inimitiés les plus fréquentes sont celles qui éclatent entre deux membres de la fratrie du même sexe³⁷⁸ » : dans les Mémoires aussi, en tant qu'ils fabriquent une fiction adossée à des matrices narratives tierces, comme celle du récit mythique, du conte ou encore du roman³⁷⁹. S'il est compliqué de s'ériger contre père et mère, représentants d'une autorité naturelle et que la hiérarchie lignagère place dans une position supérieure au mémorialiste, il est davantage aisé de s'attaquer à un frère ou à une sœur.

Les rivalités entre membres d'une même fratrie sont souvent liées à l'ordre de naissance des uns et des autres, et à la préférence affichée des parents pour leurs aînés. Ainsi chez Retz, « [Mlle de Scepeaux] haïssait cruellement sa sœur, parce qu'elle était beaucoup plus aimée de son père, et je n'aimais pas trop mon frère pour la même raison³⁸⁰ ». S'il insiste sur le sentiment de jalousie affective éprouvé entre les sœurs, Retz atténue largement l'expression de son propre sentiment à l'endroit de son frère, devenu son chef de famille, à l'aide d'une litote : il se contente de ne l'aimer « pas trop ». Le parallélisme suggère une situation analogue entre Mlle de Scepeaux et Retz, mais la variation stylistique crée une mise à distance qui désigne implicitement les motifs de cette dysharmonie familiale : la différence d'affection entre un père et ses enfants, plus que la désaffection des frères entre eux. Marie Mancini offre un exemple tout à fait suggestif de la force, et des distorsions possibles, du lien entre aînesse et préférence parentale. Mazarin réclame la venue de ses sœurs et de leurs filles aînées en France : « un ordre si précis semblait exclure ma sœur Hortense comme la cadette, mais sa beauté la rendant plus chère à ma mère, la faisait passer pour l'aînée dans son cœur³⁸¹ ». On voit ainsi se modifier l'ordre d'aînesse du fait de la beauté de la cadette : parce qu'elle est source d'une affection maternelle plus marquée, cette affection vient substituer un ordre d'élection parentale à l'ordre de naissance. Frères et sœurs sont des éléments substituables, inversables, d'une part parce qu'ils « permettent de comparer l'identique³⁸² » mais aussi parce qu'ils appartiennent à une même génération dans la lignée. Le statut d'aînesse peut toujours être revendiqué, que ce soit symboliquement comme chez Marie

³⁷⁸ Didier Lett, « L'histoire des frères et des sœurs », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 34, 2011, p. 201.

³⁷⁹ Nous traiterons ces mythes mémoriels qui fondent le récit familial en 2^e partie. Voir *infra*, p. 197.

³⁸⁰ Retz, p. 131.

³⁸¹ Mancini, p. 98-99.

³⁸² Didier Lett, « L'histoire des frères et des sœurs », art. cit., p. 202.

Mancini qui, jouissant *de facto* de l'aînesse sur sa sœur Hortense, doit la revendiquer parce que son statut est mis en tension avec un autre système de valeur que celui de l'ordre de naissance, ou que ce soit comme chez Bussy-Rabutin parce que les circonstances l'ont fait aîné malgré lui.

Alors que Bussy-Rabutin voyait l'ordre de naissance renversé par des circonstances factuelles et naturelles, où il voyait une légitimité, le renversement symbolique qui s'opère dans les Mémoires de Retz et de Mancini est le sujet de tensions, puisque le mémorialiste se trouve en position de subir une fratrie qui joue contre ses intérêts propres. Dans cette mesure, il devient complexe d'établir une image de solidarité familiale et d'inscription dans le collectif. Le récit des rivalités fraternelles permet au mémorialiste de constituer un espace de revendication de son identité propre devant ses aînés et ses puînés. S'il peut constituer ses frères et sœurs en collectif indifférencié, il doit quant à lui se distinguer.

Pour justifier une action strictement individuelle - sa tentative d'épouser secrètement Mlle de Scepeaux, devenue Mlle de Retz -, Retz exploite un réseau d'inimités fraternelles : celle de son propre frère envers lui-même et celle de Mme de Retz, belle-sœur du mémorialiste, pour sa propre sœur, Mlle de Retz. Ces inimitiés dont le mémorialiste se fait l'objet lui permettent de se positionner en victime et de suggérer que sa singularité au sein de sa famille provient d'un désamour familial dont il n'est pas responsable :

Mme de Retz, qui haïssait mortellement sa sœur, en avertit, dès le soir même, monsieur son père, qui ne manqua pas d'en donner au mien. Le lendemain, l'ordinaire de Paris arriva ; l'on feignit d'avoir reçu des lettres bien pressantes ; l'on dit un adieu aux dames fort léger et fort public. Mon père me mena coucher à Nantes. Je fus, comme vous le pouvez juger, et fort surpris et fort touché.³⁸³

Une chaîne solidaire, dont la haine d'une sœur envers une autre est le premier maillon, se déroule : de Mme de Retz à son père, de ce dernier au père du mémorialiste, et jusqu'au mémorialiste lui-même, qui est alors victime d'un défaut de solidarité, conditionné par des haines fraternelles qui intègrent en réalité un processus de protection des intérêts collectifs.

³⁸³ Retz, p. 132.

Chez Champion, le frère aîné, Alexandre, se fait aussi le garant des intérêts collectifs, ici non pas pour préserver la voie tracée à son puîné par la famille – Retz était destiné par son père à la prêtrise, en tant que cadet – mais pour éviter un cas d’inceste ou, à tout le moins, d’« empêchement pour affinité³⁸⁴ ». Henri de Champion prévoyait en effet d’épouser la belle-fille de son frère aîné Alexandre, c’est-à-dire la fille que l’épouse de ce dernier avait eue d’un premier lit. En vertu du principe d’*unitas carnis* et du droit canon, la belle-fille d’Alexandre de Champion devait être considérée comme sa fille et par conséquent, la propre nièce du mémorialiste. L’épouser relevait d’un cas d’inceste. Le mémorialiste affirme pourtant avoir pensé compter sur la solidarité fraternelle pour parvenir à ses fins :

Je pris congé de ma mère sans lui dire mon dessein, et je laissai une lettre pour mon frère [Alexandre de Champion, son frère aîné], entre les mains de Nicolas de Champion, mon frère le bénéficiaire, dans laquelle je lui découvrais ma passion, et le priais de faire réussir mon mariage [avec Mlle de Fontaine, belle-fille d’Alexandre].³⁸⁵

Ce n’est pas pour rien que le mémorialiste exclut de son récit la figure de sa mère, qui devrait pourtant être consultée dans une telle affaire : il réoriente son propos dans le sens d’un récit de rivalité fraternelle.

Il [Alexandre] arriva bientôt après mon départ, et soit qu’il ne voulût pas fâcher sa femme, parce qu’elle espérait un homme plus riche que moi pour sa fille, ou qu’il crût que, si cette affaire-là ne se faisait point, peut-être l’emploi que j’avais m’empêcherait de me marier dans la suite, ce qui serait avantageux à ses enfants, il m’écrivit que la chose était impossible, et que s’il en disait un mot, la comtesse de Soissons, douairière, qui était marraine de sa belle-fille, et la vouloir marier ailleurs, le perdrait auprès de son fils ; et qu’ainsi il me priait de changer de pensée, puisqu’aussi bien le parti ne m’était pas avantageux.³⁸⁶

³⁸⁴ Jean Gaudemet, *Le mariage en Occident : les mœurs et le droit*, op. cit., p. 211-212.

³⁸⁵ Champion, p. 148-149.

³⁸⁶ Champion, p. 149.

L'explication par Henri de Campion de la décision de son frère aîné représente ce dernier en position de décevoir le mémorialiste en se montrant défavorable à son projet de mariage, ce qui met en évidence un rapport de force entre les intérêts croisés des deux frères. Ici, l'intérêt et la clientèle d'Alexandre de Campion auprès de la comtesse de Soissons semblent primer sur la solidarité attendue entre frères. En soulignant qu'il « ne voul[ui]t pas fâcher sa femme », Henri raille son frère qu'il représente assujetti à son épouse. Partant, le mémorialiste se trouve dans une position de victime. Or, en se plaçant dans le cadre d'une vision juridique de la famille d'Ancien Régime, le mariage d'Henri de Campion avec Mlle de Fontaine relevait d'une aberration. Le mémorialiste se livre à un véritable plaidoyer en faveur d'une innocence dans le récit que la réalité des faits rendait suspecte.

Je voyais bien que ce n'était pas pour sa fortune que mon frère craignait, puisqu'il savait que le comte de Soissons affectait de ne croire sa mère en nulle chose ; je voyais aussi que ce n'était pas mon intérêt qui le faisait agir, puisque la fille avait beaucoup plus de bien que je n'en pouvais espérer. Le dépit m'empêcha de lui faire réponse.³⁸⁷

L'affaire de famille devient une affaire personnelle dès lors qu'elle met en présence les deux frères. La situation d'égalité fabriquée par le mémorialiste favorise le développement d'inimités et des intérêts contraires puisque chacun s'inscrit dans la défense d'un lignage propre ; or, si Alexandre de Campion veille aux intérêts de sa branche et à celle de son frère en lui évitant l'inceste, Henri de Campion, lui, fabrique une revendication factice d'élévation de sa branche par un mariage douteux.

J'avoue que les procédés de mon frère en cette affaire et en plusieurs autres m'ont ôté toute la croyance que j'avais en lui et en son amitié, et fait éviter son commerce particulier, quoique je n'aie pas cessé de l'aimer.³⁸⁸

³⁸⁷ Campion, p. 149.

³⁸⁸ Campion, p. 149.

L'amitié attachée au lien de parenté implique le redoublement de la solidarité familiale. Ici, le défaut de solidarité dont fait preuve, sous la plume d'Henri, Alexandre de Campion est appréhendé comme une rupture de ce lien, mais la parenté subsiste et si le mémorialiste dit « éviter son commerce particulier », c'est qu'il l'intègre encore dans la construction de son identité collective. De fait, Alexandre de Campion est un personnage important des Mémoires de Henri de Campion. La mention finale de l'amour filial suggère que la rupture de la confiance, la « croyance » ici, ne rompt pas les affects attachés aux liens du sang. Il ne s'agit pas ici d'affecter, comme chez Retz, de l'indulgence vis-à-vis du chef de famille. Campion amplifie la position de son aîné pour euphémiser la sienne, coupable en réalité, et faire une fiction d'innocence sur les fondements d'une rivalité fraternelle. Il opère une distinction entre les devoirs attachés à l'amitié familiale et les liens indestructibles qu'établit la parenté : en réalité, c'est l'action du mémorialiste qui les met en péril. Son écriture renverse la perspective. La trahison prêtée au frère brise l'amitié mais pas l'amour fraternel : cette mise en scène achève de donner à Henri de Campion le beau rôle et montre à quel point les rivalités fraternelles peuvent servir de levier à une singularisation de soi. Précisément parce que c'est un espace de rivalité attendu, les mémorialistes peuvent s'appuyer dessus pour construire la fiction de leur innocence et, en parallèle, la fiction de la culpabilité de leurs frères et sœurs. Ils ne dérogent pas à la solidarité familiale devant des frères et sœurs qui ont toujours tort. En cela, les relations entre frères et sœurs sont à double détente : c'est également très sensible chez la Grande Mademoiselle dont les demi-sœurs cadettes sont favorisées en dépit de son aînesse. Nées près de vingt ans après la mémorialiste, les trois cadettes de Gaston d'Orléans ne sont pas entraînées dans sa disgrâce et bénéficient du soutien de leur mère Marguerite de Lorraine, avec laquelle Anne-Marie-Louise de Montpensier ne s'entend pas. Nouveau « péché originel » qui condamne, dans l'imaginaire de la mémorialiste, les demi-sœurs à une position ambiguë.

quand elles seroient grandes, il seroit difficile [...] de les marier, il ne se trouvoit pas tous les jours des partis sortables ; que leur condition étoit bien différente de la mienne, quoique nous fussions sœurs ; que pour moi j'étois en un état où j'attendois patiemment un établissement, et que même je ne savois si je voudrois changer de condition ; que pour elles, si Monsieur venoit à mourir, ce qui n'étoit pas impossible, leur état seroit bien pitoyable, et que Madame seroit bien

embarrassée d'avoir quatre filles sur les bras, et qu'il étoit bien aisé de les tirer d'un couvent pour les marier.³⁸⁹

L'implication de la mémorialiste dans la vie de ses sœurs est à ambigü. D'une part, elle rapportera de Mazarin qu'il « falloit qu[']elle] leur serv[ît] de mère³⁹⁰ » : elle agit donc en substitut maternel. D'autre part, elle affiche ses prétention d'aînée, première à devoir se marier, et s'impose en filigrane dans la considération des alliances que ses sœurs pourraient contracter pour leur maison, quand elle-même n'en a contracté encore aucune. Ici, la sévérité de la mémorialiste la hausse au-dessus de ses sœurs et, comme Mancini affirmant son aînesse en dépit de l'affection de sa mère, Montpensier affirme son statut de Bourbon et relègue ses demi-sœurs à celui de Lorraine.

Je trouvai mes sœurs à deux lieues, qui vinrent au-devant de moi, et Saujon, qui me fit des compliments de Leurs Altesses royales, et de l'impatience qu'elles avoient de me voir. Madame de Raré, qui a de l'esprit et qui est flatteuse, me conta merveilles, tout comme si elle n'eût point été amie de ces créatures. Mes sœurs me baisoient les mains ; me disoient qu'elles étoient ravies de me voir. Pour la petite, je le crus aisément ; car elle a toujours eu une tendresse particulière pour moi. Pour l'aînée, on ne l'y a pas élevée.³⁹¹

Lorsqu'elle écrit cette première rencontre avec ses sœurs, Mademoiselle est toujours célibataire et ses puînées ont été établies. La mémorialiste éprouve ainsi plus cruellement encore, lorsqu'elle écrit, son statut de célibataire, que celles qui auraient dû l'attendre ne l'ont pas fait. Partant, elle peut les rendre, dans le texte, coupables d'un défaut d'affection fraternelle. Si l'*a priori* de la mémorialiste est négatif, ce n'est pas tant parce que ses sœurs ont été élevées par Marguerite de Lorraine ni parce que les rares contacts indirects qui avaient pu être entretenus entre la mémorialiste et ses sœurs auparavant tenaient à des questions de succession, que parce qu'elle construit cet *a priori* après coup. Se met ainsi en jeu un processus d'élection de sa sœur la plus jeune contre la plus âgée : il convient peut-être de

³⁸⁹ Montpensier, t. 3, p. 282.

³⁹⁰ Montpensier, t. 3, p. 423.

³⁹¹ Montpensier, t. 3, p. 59.

souligner ici que la plus âgée de ses demi-sœurs, Marguerite-Louise d'Orléans, dite Mademoiselle d'Orléans avait été pressentie, comme Mademoiselle naguère, pour épouser Louis XIV. Le surnom nobiliaire de la future grande-duchesse de Toscane, qui la rapproche de son père, ainsi que la grandeur des prétentions qu'on avait nourries pour elle suffisent à justifier la rivalité entre les deux sœurs et la jalousie, certes euphémisée dans le texte, de l'aînée mise à l'écart.

C'est bien parce qu'elles sont topiques que les rivalités fraternelles peuvent s'exprimer dans les Mémoires. Elles sont toujours modalisées, euphémisées du côté du locuteur qui se donne systématiquement le beau rôle en envahissant l'espace de la rivalité fraternelle pour se construire une posture de victime innocente, singularisée malgré elle au sein de la famille. L'identité personnelle se heurte ici aux intérêts – prétendus éventuellement – non tant du collectif que d'un aîné ou d'un cadet aux ambitions contraires. Voilà qui permet au mémorialiste de ne pas mettre à mal la solidarité collective et d'assurer une plaidoirie devant le tribunal familial, la descendance, branche future pour laquelle il est possible de gauchir à loisir ce qui vient des frères et sœurs, les oncles et tantes de plus en plus éloignés de ladite descendance.

3. Enfants : retour vers le futur

De manière symétrique aux récits de naissance, d'enfance et d'éducation où sont mobilisés de manière privilégiée parents et fratries, s'égrènent des récits donnent le premier rôle à la descendance. Les enfants voire les petits-enfants sont, on le sait, les destinataires courants des Mémoires et, sinon assumés, au moins envisagés comme destinataires potentiels, dans le texte. Force est toutefois de constater que les récits de naissance des héritiers sont rares et que fils et filles de mémorialistes sont généralement peu présents dans les Mémoires. Ils se distinguent, dans l'économie du récit, des figures du passé. C'est qu'au fait social sinon lignager fait face une construction narrative non pas centrée sur mais dirigée vers le mémorialiste, qui exclura donc du récit ceux qui le suivent dans le temps alors même qu'ils sont les destinataires de référence de son œuvre. Le statut de l'enfant dans la première modernité, entendu comme « celui qui est en bas âge, & qui n'a pas encore l'usage de

raison³⁹² », pourrait expliquer l'absence des jeunes enfants et les lacunes des textes, qui ne font pas la somme des naissances au sein d'un couple et plus largement d'une famille. Philippe Ariès « a peine à croire que cette absence était due à la gaucherie ou à l'impuissance. [Il pense] plutôt qu'il n'y avait pas de place pour l'enfant dans ce monde³⁹³ ». Nous constatons cependant que l'enfant ayant atteint l'âge adulte ne prend pas davantage de place dans les Mémoires que l'enfant en bas âge. La place des héritiers au sein du récit mémorialiste, qu'ils soient ou non adultes, demeure donc marginale. Cette situation éclaire largement les moments narratifs de présence des fils et filles de mémorialistes.

a) Une collection d'héritiers

Le récit de naissance du mémorialiste constitue une occasion privilégiée pour présenter son ascendance directe ; celui de la naissance d'un héritier pourrait paraître, de même, le moment opportun pour présenter sa descendance directe. Les récits qui viennent saluer l'arrivée au monde des enfants demeurent pourtant rares et n'ont pas pour fonction, quand ils existent, d'établir une généalogie immédiatement descendante. Là encore, on ne pourra guère y voir la marque de l'incertitude qui pèse sur les jeunes vies : les enfants ont succédé aux pères et mères quand le mémorialiste écrit. Tout au plus les mémorialistes manifestent-ils ici l'existence d'une postérité, sans considération de l'individualité de l'héritier. Outre que cette généalogie descendante se consigne davantage dans le livre de raison familial que dans les Mémoires du « je-nous » scripteur, le récit de ce qui suit ne relève pas de l'histoire sur laquelle a pris d'un bout à l'autre celui qui écrit, contrairement à ce qui a précédé à ce qu'il est.

D'emblée, dès les textes qui forment l'amont temporel du corpus, on voit se différencier clairement un point de vue masculin ou féminin. Monluc n'évoque pas les naissances de ses enfants, qui ne sont mentionnés que dans l'âge d'accomplir des faits militaires, pour les garçons, ou de se marier, pour les filles. Charlotte Duplessis-Mornay, en revanche, les mentionne toutes, en insistant sur sa grossesse : la locution « j'estoy grosse³⁹⁴ » apparaît quatre fois sous sa plume. En mentionnant ses grossesses, la mémorialiste met en

³⁹² Furetière, s.v. « Enfant ».

³⁹³ Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale*, op. cit., p. 53. Ce propos renvoie à la place de l'enfant au Moyen Âge, selon Ariès. Ces propos ont été largement critiqués : voir Guillaume Gros, « Philippe Ariès : naissance et postérité d'un modèle interprétatif de l'enfance », *Histoire de l'éducation*, n° 125, 2010, p. 49-72.

³⁹⁴ Duplessis-Mornay, p. 73, 154, 165, 170.

évidence sa fertilité et donc son aptitude à accomplir son devoir d'épouse. C'est pour des raisons évidentes qu'on va trouver chez les femmes un soin plus grand de mentionner le moment de la naissance des enfants : la grossesse est un moment de leur vie propre.

Marie Mancini évoque ses grossesses et ses accouchements parce qu'ils sont un traumatisme, parce qu'ils sont la preuve qu'elle accomplit son devoir d'épouse, au moment de la rédaction de ses Mémoires où elle doit se défendre de l'accusation d'avoir justement trahi ce devoir et parce qu'ils expliquent sa position précaire dans la société³⁹⁵. Le récit, bref, du premier accouchement – « J'eus un garçon qui apporta une joie incroyable au Connétable et à toute sa famille, qui avait fait beaucoup de vœux pour cela³⁹⁶ » – vise d'abord à relater l'événement et les réjouissances qui le suivent, d'ordre exclusivement familial, certainement pas le sentiment personnel. La naissance d'un fils aîné appelle mention écrite, car elle est assurance de la pérennité de la lignée de l'époux³⁹⁷. Le nouveau-né n'est jamais nommé. Les autres naissances au sein de la famille Colonna sont toutes rapportées à une unique mention :

J'eus le malheur de faire une fausse couche, dont je ne pris que quinze jours le lit, au bout desquels je me trouvai enceinte pour la quatrième fois, mais comme j'ai été assez heureuse que de me bien porter dans toutes mes grossesses, je passai ce carnaval le plus agréablement du monde.³⁹⁸

Les enfants suivants ne sont jamais individualisés. La grossesse est relevée en tant qu'événement particulier de la vie de l'épouse mais la personne conçue est d'emblée congédiée de la vie de la mère, d'autant plus parce que les enjeux familiaux échappent à son destin personnel. En effet, contrairement aux hommes mémorialistes, qui ne changent ni de race, ni de lignée, ni de maison, les femmes mémorialistes assurent la lignée de leur famille de rattachement. L'héritier est ici une gloire de Colonna, pas une gloire de Mancini. La seule autre grossesse notable, rapportée par la mémorialiste, est la dernière : « je lui donnai [à son époux], pour sa bienvenue, un troisième successeur. Mais celui-ci m'ayant beaucoup plus

³⁹⁵ Marie Mancini fuit sa famille et son époux pour chercher refuge d'abord en France, puis dans toute l'Europe. Elle soupçonne le connétable Colonna de vouloir l'assassiner et lui reproche des infidélités. Voir Claude Dulong, *Marie Mancini, la première passion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 1993, p. 149-186.

³⁹⁶ Mancini, p. 125-126.

³⁹⁷ Cette tendance s'affirme à la fin du XVII^e siècle où la mortalité infantile baisse significativement, voir Chaunu Pierre, *La Mort à Paris : XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1984, p. 190-193.

³⁹⁸ Mancini, p. 127.

coûté que les autres deux, jusqu'à me mettre en danger de ma vie, je pris la résolution de n'en faire pas d'autres³⁹⁹ ». Cet accouchement pousse d'ailleurs Marie Mancini à négocier une « stérilité politique⁴⁰⁰ » : la naissance douloureuse des enfants conditionne la situation conjugale à l'origine de la justification de laquelle servent ses Mémoires. En effet, la mémorialiste, lassée des infidélités de son mari, humiliée à l'idée de cohabiter avec ses maîtresses, s'enfuit. Les Mémoires servent donc le rétablissement d'un honneur qui, malgré les apparences (la fuite) est demeuré intact, y compris en termes de devoir conjugal. La naissance des enfants est l'acte fondateur, chez Marie Mancini, d'une réaction en chaîne qui mène à sa fuite et à sa disgrâce sociale. Fuyant son mari – Mancini écrit que le connétable Colonna, son époux, cherche à l'assassiner – elle fuit ses fils et ne les mentionne ensuite qu'à la marge de son texte. C'est qu'aucun événement de sa vie ne les concerne directement, en réalité, puisque d'un bout à l'autre de ses Mémoires, elle en est éloignée et elle ne les rencontre que très peu. Il n'y a cependant pas de solution de continuité entre l'absence d'une vie au sein de la famille nucléaire avec ses enfants et l'absence des enfants du récit. En effet, la présence déséquilibrée des enfants dans les Mémoires s'observe aussi chez les mémorialistes qui vivent entourés des leurs.

La Guette, qui vit quant à elle auprès de ses enfants, dont elle assure l'éducation et l'établissement, n'évoque de deux de ses dix grossesses et ne développe que le récit de la première car elle donne lieu, comme chez Marie Mancini à la naissance d'un héritier mâle. Elle mentionne en définitive six de ses dix enfants : deux de ses fils et une de ses filles sont évoqués longuement, ses autres filles font l'objet d'un sommaire qui informe le lecteur de leur établissement. De ses autres fils, pas un mot. On s'étonnera encore moins de trouver chez les mémorialistes hommes le même laconisme. Champion ne mentionne que la naissance de sa fille « appelée Louise-Anne⁴⁰¹ » alors que ses Mémoires sont destinés à ses fils. Et s'il s'attarde longuement sur la mort de sa fille, âgée de 4 ans, ses fils ne sont nommés qu'à la fin de son récit, au sein d'une liste :

Je demeurai seul avec trois fils et deux filles : 1° l'aîné, Edme, eut dix ans le 16 mai. 2° Nicolas, huit ans le 5 février. 3° Alexandre, trois ans le 19 septembre. 4° Marie-Magdelaine, sept ans le 14 mars. 5° enfin, Magdelaine, quatre ans le 10

³⁹⁹ Mancini, p. 131.

⁴⁰⁰ Mancini, p. 133.

octobre. Outre ma fille aînée Louise-Anne, et une autre petite appelée Anne, qui étoient mortes, j'eus encore le malheur de perdre, le 24 octobre 1659, Marie Magdelaine.⁴⁰²

Saint-Simon, en revanche, évoque bien la venue au monde de ses trois enfants⁴⁰³, développant particulièrement celle de son fils aîné, appelé à lui succéder :

Mme de Saint-Simon accoucha fort heureusement, et Dieu nous fit la grâce de nous donner un fils. Il porta, comme j'avais fait, le nom de vidame de Chartres. Je ne sais pourquoi on a la fantaisie des noms singuliers ; mais ils séduisent en toutes nations, et ceux même qui en sentent le faible les imitent.⁴⁰⁴

Le « nom de vidame de Chartres » indique explicitement l'appartenance à la maison de Saint-Simon et construit un lien très étroit entre la carrière du mémorialiste et celle de son fils. La solidarité familiale est renforcée par l'insistance contenue dans l'incise « comme j'avais fait », où la première personne vient embrasser la troisième personne afin de fabriquer une relation de continuité entre le père et le fils, tous deux distingués par les mêmes dignités, constituant moins un « nom singulier » qu'une communauté qui se reconnaît au-delà d'eux. Les autres naissances des enfants de Saint-Simon ne sont abordées qu'à titre factuel et informatif, en une phrase.

Si nous pouvons être tentés d'expliquer l'évolution de la présence des récits de naissance des enfants dans les Mémoires, de Monluc qui ne mentionne pas la naissance de ses enfants à Saint-Simon qui les mentionne toutes, par l'attention progressivement accordée à l'enfant entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, il paraît plus pertinent d'y voir en fait un souci généalogique. Faire apparaître la descendance permet de souligner l'existence d'une postérité, quand elle existe. En effet, lorsque Monluc écrit, ses fils sont tous morts : dire la naissance des héritiers n'a donc pas de sens. Saint-Simon non plus n'a plus d'héritiers lorsqu'il met le

⁴⁰¹ Champion, p. 219.

⁴⁰² Champion, p. 245-246.

⁴⁰³ Saint-Simon, t. 1, p. 331, 528 et 622.

⁴⁰⁴ Saint-Simon, t. 1, p. 528.

point final à ses Mémoires, mais dans le cours de sa rédaction, il dispose encore de fils qui représentent l'avenir, et auxquels le texte ménage donc une place.

À mi-chemin entre Monluc et Saint-Simon, dans les Mémoires de Campion, chaque enfant est précisément identifié par son patronyme et par son âge au moment de l'écriture. Campion est le seul mémorialiste de notre corpus à attacher une importance, même infime, à l'âge de ses enfants. C'est une préoccupation que Philippe Ariès date du XVI^e siècle, en même temps que l'on voit apparaître le portrait d'enfant isolé, hors des circonstances particulières de l'effigie funéraire, appelé à un réel développement au cours du XVII^e siècle⁴⁰⁵ : « On l'inscrit sur les portraits comme un signe supplémentaire d'individualisation, d'exactitude et d'authenticité⁴⁰⁶ ». Ce souci d'exactitude et la forme même de la liste renvoie à la fonction d'archives des Mémoires. Le texte, chez Campion, témoigne d'un certain état de la famille au moment de la rédaction, et fait office d'inventaire, ce que signale la numérotation : « Je demeurai seul avec trois fils et deux filles : 1^o l'aîné, Edme, eut dix ans le 16 mai. 2^o Nicolas, huit ans le 5 février. 3^o Alexandre, trois ans le 19 septembre [...]»⁴⁰⁷ ».

Monluc, lui, ajoutait aux prénoms de ses enfants leurs dignités afin de montrer la grandeur de sa descendance, à défaut d'avoir une ascendance glorieuse. Il fait ainsi état du même coup de la fertilité de son mariage et de la distinction de ses enfants, bien établis. Son premier enfant est désigné par sa qualité d'aîné et donc d'héritier mâle de son père : « mon fils aîné Marc-Antoine⁴⁰⁸ » ; son troisième fils est « [s]on fils le chevalier⁴⁰⁹ » ; son quatrième fils est « le capitaine Fabien⁴¹⁰ », ce qui le distingue du second fils, « le capitaine Monluc⁴¹¹ » ; sa fille Charlotte Catherine est présentée par son prénom et mentionnée pour avoir été « tenue sur les fonts par le Roy et la Reyne⁴¹² ». Si la descendance directe de Monluc et même trois de ses petits-fils, « trois petits Monlucz⁴¹³ », sont présentés au fil des Mémoires en fonction des moments importants de leurs vies – Monluc relate leurs faits d'armes, leurs

⁴⁰⁵ Voir Marie-France Morel, « Images et représentations figurées du petit enfant : pour une problématique renouvelée de l'histoire de l'enfance (XV^e-XIX^e siècle) », *Mélanges de l'école française de Rome*, n° 109, 1997, p. 465-483 ; Gélis Jacques (éd.), *L'art et l'enfant : chefs-d'œuvre de la peinture française*, Paris, Hazan Musée Marmottan Monet, 2016.

⁴⁰⁶ Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale, op. cit.*, p. 30. Voir plus généralement le chapitre « Les âges de la vie », p. 29-52.

⁴⁰⁷ Campion, p. 245-246.

⁴⁰⁸ Monluc, p. 369.

⁴⁰⁹ Monluc, p. 737.

⁴¹⁰ Monluc, p. 787.

⁴¹¹ Monluc, p. 224.

⁴¹² Monluc, p. 780.

⁴¹³ Monluc, p. 821.

situations sociales, leurs alliances, leurs morts. *A priori*, les gestes d'une descendance qui doit s'accomplir par elle-même et faire mémoire par elle-même n'ont pas à apparaître dans les Mémoires d'un père qui raconte sa vie propre. On peut penser que c'est parce qu'ils sont morts que Montluc fait la somme des actions de ses enfants ; ils ne peuvent plus les publier eux-mêmes. Il se fait le relais de ses propres enfants, à qui il n'est pas en mesure de léguer un exemple. Ainsi se justifie la place singulière que tiennent les « petitz » Monluc dans ses *Commentaires*. Ainsi, il évoque l'enfance de sa fille Charlotte-Catherine, parce qu'elle a eu pour parrain et marraine le roi et la reine :

J'ay despendu tousjours honnorablement, tant à ma maison que ayleurs, et tout le reste estoict au guaing, de sorte que je me suis trouvé avoir quatre vingtz ou cent mil franx. Et en ay baillé à l'interest quarante mil pour marier ma filhe Charlotte Catherine, qui a cest honneur et à moy aussi que le Roy et la Reyne l'ont tenue sur les fons [...].⁴¹⁴

Je vous prie que, si je meurs, que vous et le conseiller de Nort, vous monstrez amis de ma femme et de mes deux filles, et sur tout de Charlotte Catherine, qui a cest honneur d'avoir esté tenue sur les fonts par le Roy et la Royne.⁴¹⁵

Le développement consenti à cet épisode par le mémorialiste lui permet de partager une parenté spirituelle avec les souverains. C'est une naissance différée, celle accordée par le baptême, qui est soulignée, parce qu'elle est un motif de gloire et l'indice de la faveur faite au père, Monluc, sur laquelle ce dernier insiste par la répétition. La mention particulière de l'enfant, mais en fait surtout des événements qui le distinguent parmi ses frères et sœurs, sert au mémorialiste à nourrir encore son identité propre, son « je-nous ». À l'amont chronologique du corpus, il n'est pas encore question de marquer les relations interpersonnelles qui unissent parents et enfants : c'est aux honneurs de chacun que se mesure la nécessité ou non de les évoquer, parce qu'ils ont une valeur glorifiante pour le mémorialiste lui-même qui, en représentant ses enfants, se représente lui-même en bon père.

Les enfants qu'on a vus apparaître ici sont la plupart du temps indifférenciés les uns des autres parce qu'ils participent du collectif de la descendance. Ils ne sont parfois que

⁴¹⁴ Monluc, p. 15-16.

nommés et mentionnés. Cependant, certains individus sont distingués au sein de la descendance et font l'objet d'une préférence parce qu'ils apparaissent au mémorialiste comme les récipiendaires idéaux de leur identité.

b) Individualités exemplaires

À l'instar des fratries, dont on a vu que les membres bénéficiaient d'un traitement hétérogène, entre indifférenciation du groupe et mise en évidence d'individualités choisies, les héritiers peuvent être à la fois envisagés comme un groupe formés de personnalités indistinctes ou comme le lieu où peut naître une individualité exemplaire. Nous voyons se jouer là une autre modalité de la tension entre le collectif et l'individu. L'enfant est en effet dépositaire de l'identité du mémorialiste en tant qu'il représente sa continuité : comme descendant, il est amené à hériter de son nom, de ses titres, de sa gloire. Comme le mémorialiste pouvait se substituer à son père, prendre sa place, l'enfant est amené à prendre la place du mémorialiste. S'opère donc, au moment de parler de sa descendance, un renversement des modalités qui présidaient à l'écriture du lien entre le mémorialiste et ses parents

La Guette et Campion qui, au milieu du XVII^e siècle, consacrent une partie de leurs Mémoires au portrait d'enfants choisis et individualisés. La préférence donnée aux aînés est naturelle mais paraît inconsciente. Elle ne se dit jamais explicitement.

J'accouchai heureusement dans ce temps-là, et en louai Dieu de tout mon cœur : mon mari arriva incontinent après, et me témoigna beaucoup de joie d'avoir un fils. [...] quand nous fûmes arrivés chez la nourrice, mon mari courut embrasser son enfant, et lui mit son épée au côté, en lui disant, je souhaite que tu sois un jour grand capitaine et homme de bien. Il a passé pour l'un et pour l'autre pendant sa vie, et le souhait de son père a été accompli.⁴¹⁶

L'idéal de succession est inscrit dans les paroles rapportées du père au fils, et dans la prolepse rédigée par La Guette. Le passé composé qui clôt l'extrait anticipe la vie du fils par rapport à

⁴¹⁵ Monluc, p. 780.

⁴¹⁶ La Guette, p. 69-70.

la diégèse, mais opère un retour en arrière par rapport au temps de l'écriture. L'extrait est alors marqué par la continuité qui s'opère entre les vies du père et du fils, explicitement rapportée dans les paroles de M. de La Guette. L'aîné de La Guette a une importance particulière dans la mesure où il devait être le fondateur de la lignée et racheter le passé de mercenaire de son père. Ce dernier est aussi le seul des enfants de La Guette à être nommé : « il fallut baptiser mon fils [...]. Mon enfant fut nommé Louis, qui est son nom, que j'ai toujours fort aimé⁴¹⁷ ». Cette préférence affichée pour l'aîné fait apparaître l'enfant, dans les Mémoires, comme variable d'ajustement des familles. L'investissement initial du mémorialiste qui assure sa lignée en faisant naître un premier enfant s'érousse dès qu'il est question des autres qui ne sont, en général, qu'une image réitérée du premier enfant et dont il n'est pas question de parler davantage. L'aîné suffit à représenter le devoir accompli du mémorialiste puisqu'il suffit d'un enfant mâle pour assurer la pérennité du nom. L'individualité du plus âgé des enfants La Guette sert alors d'exemple pour les autres. Une nuance, toutefois, apparaît à la lecture de Campion qui donne la préférence à sa fille aînée. Comme fille, elle n'a pas vocation à pérenniser le nom ni à hériter de son père. Pourtant, il mentionne à plusieurs reprises Louise-Anne de Campion. Sa mort en bas âge ne suffit pas à expliquer cette préférence : Campion a perdu d'autres enfants. C'est encore ce statut d'aînesse qui justifie cette position singulière de l'enfant :

Je retournai à Rouen, où je passai encore trois mois, parce que ma femme y accoucha le 2 de mai de son premier enfant, qui fut une fille appelée Louise-Anne, si belle et si agréable que dès le moment de sa naissance je l'aimai avec une tendresse que je ne puis exprimer.⁴¹⁸

Campion relate la naissance de sa fille sans inscrire cette naissance dans une perspective lignagère. Son statut de « premier enfant » n'en fait pas une héritière et c'est par conséquent une élection proprement affective qui vient couronner la préférence donnée à Louise-Anne de Campion.

⁴¹⁷ La Guette, p. 73-74. Cette mention a une portée politique évidente, dès lors qu'il s'agit de souligner une homonymie avec le monarque, Louis XIV, et d'ajouter au récit factuel une flatterie.

⁴¹⁸ Campion, p. 219.

Je passai le temps chez moi avec une grande douceur, avec ma femme et mes voisins, avec qui j'ai toujours été bien, m'occupant une partie du temps à la lecture, ou à jouer avec ma fille, qui, malgré son bas âge, était si divertissante que ceux qui la voyaient y prenaient un plaisir extrême, et moi plus que tous ensemble.⁴¹⁹

Les qualités prêtées à l'enfant fabriquent un sentiment d'affection familiale, « une tendresse » qu'on ne peut exprimer, qui confine au *je-ne-sais-quoi* galant, qui renvoie lui-même à un idéal d'harmonie familiale, à une sympathie. Cet idéal est sensible dans la présence constante de l'épouse auprès de Champion, dans ces scènes de la vie privée, puis dans celle des « voisins, avec qui [il a] toujours été bien ». L'individualité de Louise-Anne renvoie ainsi à l'image d'un mémorialiste intégré dans un groupe familial étendu : l'enfant est le point de convergence d'affections collectives : le père, la mère, les voisins participent tous d'une solidarité familiale autour de l'enfant qui vient de naître et qui assure, sinon la pérennité des Champion, au moins la fertilité de leur mariage. Champion, comme La Guette, emblématise un premier né, mais sous des modalités différentes. Quand l'une loue les qualités de successeur de son fils, l'autre insiste sur la capacité d'une enfant à souder des liens familiaux ; l'une, parce qu'elle accouche d'un garçon, vante des vertus lignagères, l'autre, parce qu'il se voit doté d'une fille, vante les vertus de la famille nucléaire.

S'il n'est pas surprenant de voir que ce sont aux aînés que la préférence est donnée dans les Mémoires, il convient de remarquer que cette préférence s'écrit en vertu de modalités différentes, selon la configuration dans laquelle se trouve le mémorialiste. L'aîné n'est ainsi pas seulement le continuateur de la lignée. Lorsqu'elle est individualisée, la figure de l'enfant sert à représenter le mémorialiste lui-même en bon continuateur, qui a su donner naissance à une génération et l'établir. L'aîné, plus ou moins fondu dans le collectif, emblématise cette génération future : ce qu'on dit du premier enfant est dit une fois pour toute pour les autres.

⁴¹⁹ Champion, p. 221.

4. Collatéraux : dynamiques de rapprochements et d'éloignements

L'évocation du lien de parenté collatéral relève du discours mémoriel le moins déterminé topiquement. Oncles et tantes, cousins et cousines font bien davantage l'objet d'un discours circonstancié que d'un discours correspondant à l'établissement de figures stéréotypées. Les cousins, à la différence des frères et sœurs, ne constituent pas l'entourage proche et contraint du mémorialiste, mais se situent à sa marge, à des degrés de proximité affective variable, de même que les oncles et tantes qui ne sont pas spontanément objets de la même dévotion que celle qu'il convient d'accorder aux parents. On peut cependant observer des tendances dans le traitement de ces figures de la parenté.

a) Oncles et tantes : filiations niées, filiations rêvées ?

Les oncles et tantes des mémorialistes sont dépositaires de la même autorité que les parents, en tant que membres de la génération supérieure, sur leurs neveux et nièces. Parfois, cette autorité entre en conflit avec celle des parents ou vient s'y substituer. Ce brouillage au sein de la parenté objective donne lieu à des traitements variés de ces figures : Retz établit ainsi une figure d'oncle-repoussoir, Montpensier un lien de parenté rêvé avec son oncle et sa tante.

Retz et l'archevêque de Paris : un oncle repoussoir

Puisqu'il ne peut pas, en tant que cadet, hériter des terres et titres de son père, Retz est destiné à l'Église et plus précisément à l'archevêché de Paris occupé alors par son oncle. En effet, le siège épiscopal de Paris est occupé par la maison de Gondi depuis 1573 et c'est d'ailleurs avec le mémorialiste, en 1662, que s'achèvera cette succession. « Âme peut-être la moins ecclésiastique du monde⁴²⁰ », Retz fait de la « vue de l'archevêché de Paris⁴²¹ » qu'exprime son père le motif premier de sa perpétuelle disgrâce. L'héritage non désiré devient sous sa plume motif de dévalorisation de l'idéal de transmission lignagère :

⁴²⁰ Retz, p. 129.

Je trouvais l'archevêché de Paris dégradé, à l'égard du monde, par les bassesses de mon oncle, et désolé, à l'égard de Dieu, par sa négligence et par son incapacité. [...] Je sentais que le désordre scandaleux de ceux [les mœurs] de mon oncle me l'imposait encore plus étroite [la règle des mœurs] et plus indispensable qu'aux autres. [...] M. l'archevêque de Paris, qui était le plus faible de tous les hommes, était, par une suite assez commune, le plus glorieux. Il s'était laissé précéder partout par les moindres officiers de la couronne, et il ne donnait pas la main, dans sa propre maison, aux gens d qualité qui avaient affaire à lui. Je pris le chemin tout contraire.⁴²²

En insistant sur le lien de parenté plutôt que sur la fonction de l'archevêque, Retz mobilise sa filiation de sang. Présenter d'abord son prédécesseur en chaire comme son parent lui permet d'éroder petit à petit le lien généalogique pour marquer son refus de l'héritage avunculaire dans l'état où l'a infléchi cet oncle : « je pris le chemin tout contraire ». Il s'agit d'une posture : Retz donne comme stratégique ce qui relevait pour lui d'un pis-aller. Emprisonné à Vincennes après avoir obtenu le chapeau de cardinal, Retz cherche, en succédant à son oncle, à affaiblir l'influence du ministre au sein de la capitale et à constituer pour lui-même une ressource financière importante⁴²³. En outre, l'accession à l'archevêché de Paris lui permet de monnayer sa libération contre une renonciation qu'il dénonce immédiatement après avoir acquis sa liberté. Retz construit donc une figure repoussoir qui exclut son oncle du singulier-collectif familial auquel il s'attache pour se présenter lui-même en opposition avec ce repoussoir. « Monsieur de Paris » n'est ainsi plus « mon oncle », mais un supérieur hiérarchique à l'influence néfaste. Cette prise de distance par l'usage du titre et non plus du lien de parenté revient à rejeter le caractère familial de la succession. Ici, le mémorialiste s'extrait d'une suite de Messieurs de Paris et éclipse les ancêtres qui ont été avant lui archevêques de Paris. Ce faisant, il disqualifie de la lignée tout entière son oncle. Pour être son successeur, il refuse d'en être le descendant et marque alors son inimitié pour lui. Cette mise à distance d'un membre de la famille relève de la même posture que celle qu'il adopte vis-à-vis de son frère aîné et chef de famille⁴²⁴. Retz compose son groupe familial par

⁴²¹ Retz, p. 129.

⁴²² Retz, p. 172-173.

⁴²³ Voir Michel Pernot, « Le cardinal de Retz, archevêque de Paris (1654-1662). Grandeur et servitude d'un prélat opposant à la monarchie absolue », dans Roger Marchal (éd.), *Grandeur et servitude au siècle de Louis XIV*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1999, p. 35-40.

⁴²⁴ Voir *supra*, p. 168.

l'exclusion. Il s'agit de prendre le contrepied d'un héritage contraint et de le reconfigurer en héritage saisi, au prix d'un effet de rupture avec certaines figures familiales érigées en repoussoir, de manière à réaffirmer des vertus singulières – l'exigence morale dont il fait preuve – bien de nature à réinscrire l'héritage dans les vertus familiales aristocratiques dont il s'estime porteur, et qu'il va pouvoir faire briller désormais, héros ecclésiastique à défaut de l'être (encore) militairement. Si l'héritage n'est pas l'attendu et si l'oncle est une figure biaisée par rapport au père et à la lignée directe, Retz en réinvestissant la topique des vertus aristocratiques familiales que doivent manifester dans toutes les circonstances les actions des mémorialistes grâce au personnage-repoussoir qu'il substitue à celui qu'il est lui-même⁴²⁵, réussit à se montrer l'héritier glorieux en ligne directe de ce que l'on a voulu lui confisquer : la grandeur familiale.

Montpensier, Louis XIII et Anne d'Autriche : un père et une mère rêvés ?

Montpensier, on l'a vu, prenait plaisir à rappeler que Louis XIV la qualifie de « sœur ». Elle-même rapporte qu'enfant, elle appelait son oncle Louis XIII et sa tante Anne d'Autriche, « mon petit papa » et « ma petite maman » :

J'étois tellement accoutumée à leurs caresses, que j'appelois le roi mon petit papa, et la reine ma petite maman ; je croyois qu'elle l'étoit, parce que je n'avois jamais vu ma mère.⁴²⁶

Anne d'Autriche apparaît très tôt dans les Mémoires de Montpensier comme un substitut de la figure maternelle. Cette situation forme une filiation rêvée dans la mesure où, de petite-fille de France, Mademoiselle s'imagine fille de France, fille de Louis XIII – et par voie de conséquence la sœur du futur Louis XIV. Le couple formé par son oncle et sa tante et la famille qu'ils composent avec leurs enfants est donc constitué en collectif opérant et au sein duquel s'intégrer bien plus naturellement que celui constitué par ses propres parents, qui ne peut s'apparenter au régime idéalisé de la représentation familiale du fait de la mort de sa mère et de l'absence régulière de Gaston d'Orléans. Cette ellipse familiale, pour ainsi dire,

⁴²⁵ Il a trahi la confiance familiale en voulant se marier, il est donc lui-même un parfait repoussoir familial.

⁴²⁶ Montpensier, t. 1, p. 8.

laisse à la mémorialiste un vide à combler narrativement, dont elle trouve la matière dans les figures de son oncle et de sa tante telle qu'elle les reconstruit dans son récit. Cette filiation rêvée de la tante à la nièce est soulignée peu après la citation que nous venons de lire par la mention d'une « alliance spirituelle⁴²⁷ » : Anne d'Autriche est en effet la marraine de la mémorialiste. La mention de cette qualité lui permet d'ajouter cette précision : « L'assiduité que j'avois auprès de la reine m'en faisoit recevoir beaucoup de marques de bonté, et elle me disoit toujours : “Vous serez ma belle-fille”⁴²⁸ ». Les liens mère-fille que fait entendre la voix narrative et ses choix lexicaux, en rapportant des paroles qui prennent force de testament affectif, gomme pour le remplacer le lien de parenté réel entre la nièce et sa tante. La comparaison entre le traitement réservé à Anne d'Autriche et celui réservé aux autres figures féminines de sa parenté en offre une preuve supplémentaire : la première est rarement, à la différence des reines d'Angleterre, d'Espagne et de la duchesse de Savoie, qualifiée par le groupe nominal « ma tante ». Ces dernières, quant à elles, sont largement cantonnées à ce rôle.

Chez Montpensier, la redéfinition mémorielle du lien de parenté contribue à établir une filiation directe mais fictive entre l'oncle, la tante et leur nièce qui devient alors bien davantage qu'une nièce une fille d'encre. Rencherir les liens de parenté effectifs entre tante et nièce en concrétisant, par le témoignage objectif du lexique retenu, la pertinence d'une filiation rêvée, accompagne très clairement la stratégie de disculpation familiale sur laquelle elle fonde ses Mémoires. Voilà qui lui permet de contaminer, en effet, liens de sang et légitimité dans l'ordre de succession. Elle inscrit ainsi plus fermement sa position au sein de la famille royale où elle se conçoit davantage en petite-fille de France, voire en fille de France qu'en nièce et cousine de roi.

La filiation détournée et la filiation réorientée apparaissent comme les principaux vecteurs de composition des figures avunculaires. Ainsi, de la duchesse de Savoie, sa tante, Montpensier peut écrire qu'elle était aussi « méchante que folle⁴²⁹ » ; Arnauld d'Andilly évoque « Le troisième des fils de [s]on aïeul paternel, nommé Isaac, qui [l]'a aimé comme son propre fils, et qui [lui] tenait lieu d'un second père⁴³⁰ ». Ce sont deux conceptions

⁴²⁷ Montpensier, t. 1, p. 38.

⁴²⁸ Montpensier, t. 1, p. 38.

⁴²⁹ Montpensier, t. 3, p. 392.

⁴³⁰ Arnauld d'Andilly, p. 129.

radicalement opposées de la redéfinition des liens de la famille par l'écriture, qui s'expliquent par la situation polarisée des oncles et tantes dans la généalogie : membres de branches collatérales, ils apparaissent à la fois en position centrifuge par rapport à la famille nucléaire mais font encore partie de la famille proche. Cette situation de tension trouve donc sa résolution dans l'établissement de liens fictifs qui vont soit les intégrer pleinement au champ familial par un mouvement de rapprochement, soit les rejeter à la marge de la famille d'encre. Cette polarisation est aussi à l'œuvre dans le traitement du cousinage.

b) Le cousinage, un espace de la parenté à remplir

Parce qu'oncles et tantes sont au point de basculement entre proximité et éloignement, le cousinage est résolument à considérer dans la sphère de la famille éloignée. C'est pourquoi le lien entre deux cousins est sans doute le plus sujet à la distorsion. « Cousin » est le terme par lequel on désigne, par souci de simplification, tous ses parents éloignés. « Terme relatif & de parenté, qui se dit de ceux qui sont issus de deux frères ou de deux sœurs⁴³¹ », c'est aussi un « terme d'honneur que les Rois donnent aux Cardinaux, aux Princes de leur sang et à des Princes étrangers⁴³² » et encore un « nom que se donnent les particuliers en témoignage d'amitié⁴³³ ». Cette extension du sens du cousinage, de la parentèle proche à l'absence même de parenté permet aux mémorialistes de jouer avec les frontières de la famille, de marquer, dans la constitution du singulier-collectif familial, des écarts avec certains membres éloignés ou, au contraire, de les combler. Dans les Mémoires, la valeur du cousinage est aussi mineure que son emploi est courant. En effet, les mémorialistes y recourent très régulièrement pour identifier un personnage plus ou moins secondaire dont ils parlent. Bassompierre évoque ainsi son « cousin le baron de Boppart⁴³⁴ » et son « cousin de Créqui⁴³⁵ » comme Bussy-Rabutin évoque « [s]on cousin le sieur d'Aumont ». Ces personnages n'apparaissent que lors d'un épisode ou ne font l'objet que d'une mention. Tous les mémorialistes, sans exception, substituent ainsi la notion de cousinage à la notion de parenté et évitent de fastidieuses précisions du degré de parenté tout en favorisant la mise en évidence d'un lien du sang entre eux et d'autres personnages.

⁴³¹ Furetière, s.v. « Cousin ».

⁴³² *Ibid.*

⁴³³ *Ibid.*

Nous prendrons encore chez Montpensier un rapide exemple du caractère complexe de ces relations entre cousins, entre glorification de soi et inscription dans la *gens* collective et familiale. La mémorialiste met ainsi en scène Anne de Gonzague, princesse palatine, alors que cette dernière cherche à prétendre au rang de fille de souverain, après l'élection de son beau-père Frédéric V du Palatinat au trône de Bohême :

La princesse palatine s'étoit mis dans la tête que je ne la devois plus appeler *ma cousine*, quoique elle eût tenu cela à grand honneur toute sa vie. Son mari étoit mon parent fort proche du côté de ma mère, une fille de Bourbon, de la branche de Montpensier. [...] J'ai toujours appelé madame la duchesse de Lorraine *ma cousine*, qui étoit une grande souveraine qui le tenoit à honneur. Puisque madame la palatine n'en fait pas cas, je ne lui en ferai plus.⁴³⁶

En réalité, la parenté entre Mademoiselle et Anne de Gonzague est assez lointaine. Il faut, pour l'expliquer, remonter à Louis III de Montpensier qui était le trisaïeul commun de la mémorialiste et de l'époux de la princesse palatine (voir Annexes, p. VIII). C'est cette même relation qui lie Mademoiselle à Sophie de Hanovre, qui prend plaisir à rappeler qu'à leur rencontre, « la Grande Mademoiselle de Montpensier sortit de son rang sitôt qu'elle [l]'aperçut, pour [l]'embrasser en [lui] disant qu'[elle] étai[t] sa parente⁴³⁷ ». On voit ici que le lien de cousinage est clamé ou au contraire tu en fonction des nécessités politiques et affectives. La fierté de la Grande Mademoiselle tient aux parentés qu'elle peut afficher avec les grands aristocrates européens ; le détachement qu'elle affiche vis-à-vis de la princesse palatine prend le pendant inverse. Elle met en effet à distance une relation de cousinage décevante et exclut la princesse palatine des dénominations familiales. Sophie de Hanovre, elle, rapporte les propos de la Grande Mademoiselle pour afficher ses liens avec la cour de France, dans un geste tout à fait réciproque à celui de Montpensier.

⁴³⁴ Bassompierre, p. 16.

⁴³⁵ Bassompierre, p. 22.

⁴³⁶ Montpensier, t. 3, p. 474-475. Italiques de l'éditeur.

⁴³⁷ Hanovre, p. 145. Dirk van der Cruysse précise : « Il faut remonter assez haut pour retrouver cette parenté. La grand-mère paternelle de l'électeur palatin Friedrich V von der Pfalz, le père de Sophie, était Charlotte de Bourbon, la troisième épouse de Guillaume le Taciturne. La mère de la Grande Mademoiselle était Marie de Montpensier ».

Outre ces effets de rapprochement et d'éloignement diplomatiques, seules deux relations de cousinage paraissent remarquables au sein de notre corpus : celui de Bussy-Rabutin avec Sévigné et celui de Montpensier avec Louis XIV, que nous avons déjà évoqué⁴³⁸. Bussy-Rabutin, dont on sait la proximité avec l'épistolière marquise, n'évoque presque pas sa cousine dans le récit de sa vie : c'est l'insertion de sa correspondance avec elle dans ses Mémoires qui fait la preuve de leurs rapports⁴³⁹, que l'épistolière identifie sous le nom de « rabutinage ». Ce terme est inventé par Sévigné en 1668 : « Je ne vous dis point l'intérêt extrême que j'ai toujours pris à votre fortune ; vous croiriez que ce serait le *rabutinage* qui en serait la cause, mais non, c'était vous⁴⁴⁰ ». En nommant le cousinage, Sévigné renvoie à son sang, à sa famille d'origine et à sa parenté avec le mémorialiste.

Le mot *rabutinage* ne se rapporte nullement au ton badin caractéristique de l'échange épistolaire entre les cousins, il n'a aucune signification littéraire, et désigne seulement, affublé d'un suffixe plaisamment ironique, l'étroit lien de parenté qui existe, et que reconnaît la marquise, entre les membres de la famille de Rabutin, ainsi que les devoirs de solidarité qu'entraîne ce lien.⁴⁴¹

En insérant la correspondance qu'il entretient avec Sévigné, Bussy-Rabutin réactive ce lien que les cousins ne se contentent pas de reconnaître, mais qu'ils cultivent en permanence dans leurs échanges. Sévigné est en outre la dédicataire de *L'Histoire généalogique de la maison de Rabutin* et se fait envoyer certaines pages des Mémoires du comte. Dans une lettre envoyée par Sévigné, on lit, sous la plume de l'ami commun des épistoliers, Jean Corbinelli : « Vous êtes deux vrais Rabutin, nés l'un pour l'autre⁴⁴² ». Le qualificatif « vrai » renvoie à l'exercice du « rabutinage » : un vrai Rabutin entretient constamment ses liens avec la parentèle et assure l'harmonie des branches de la maison :

⁴³⁸ Voir *supra*, « Parentés plurielles et troubles dans les liens : le cas de Mademoiselle et Louis XIV », p. 65-68.

⁴³⁹ Voir Mireille Gérard, « Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin : la broderie sur le cousinage », *XVIIe siècle*, n° 241, 2009, p. 633-644. Nous nous permettons de renvoyer à nos travaux sur ce sujet : outre notre mémoire de Master *Dire l'événement dans les lettres de Sévigné et de Bussy-Rabutin*, soutenu à l'université de Lorraine en 2014 [consultable sur Academia.edu : <http://urlz.fr/7HcC>], voir Yohann Deguin, « Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin : écriture familiale et force du sang », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, vol. 43, n° 85, 2016, p. 345-362.

⁴⁴⁰ Sévigné à Bussy-Rabutin, 26 juillet 1668, t. 1, p. 94. Italiques de Roger Duchêne.

⁴⁴¹ Bernard Bray, « Premier lecteur, premier admirateur : le cousin Rabutin », *Revue d'histoire littéraire de la France, Images de Madame de Sévigné*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 374.

⁴⁴² Sévigné à Bussy-Rabutin, 17 juin 1670, t. 1, p. 124.

Il n'y a plus que moi de cette branche. Mais pour vous, qui avez à part votre mérite et vos belles actions, et qui seriez le sujet des regrets de ceux qui vivraient assez longtemps pour vous perdre, je suis persuadée qu'à quatre-vingt-six ans le régime que vous observerez et le choix des bonnes viandes vous feront un regain de vie pour vingt ans. Ainsi, mon cher cousin, je vous laisserai en ce monde pour y soutenir mon nom.⁴⁴³

La relation de cousinage permet au mémorialiste, en insérant les lettres de sa cousine dans ses Mémoires, de rappeler la place que lui confère sa parenté au sein de sa maison. Issu de la branche cadette, il met en évidence la bonne entente qu'il entretient avec les membres de la branche aînée et se montre en héritier idéal de la famille s'il devait survivre à sa cousine. S'opère alors un rapprochement entre les diverses branches de la maison, qui, d'une origine commune, trouvent les moyens d'envisager aussi un futur commun parce qu'ils partagent, dans le présent, des relations qui ne vont pas d'elles-mêmes : cousins éloignés, Bussy-Rabutin et Sévigné auraient tout à fait pu s'ignorer.

La parentèle collatérale jouit d'un statut particulier dans les Mémoires dans la mesure où elle permet au mémorialiste une redéfinition plus libre des liens de parenté. On y voit avec acuité la manière avec laquelle on peut distendre les liens de la famille en son sein même. Le cousinage est un espace vide qui, cependant, fait masse. Apposer la mention « mon cousin » à un nom revient à grossir le collectif familial sans pour autant distinguer chaque membre de ce collectif. Le cas unique de Bussy-Rabutin et de Sévigné met en évidence la conscience qu'ont ces aristocrates de la nature de leur lien et de l'intérêt de le distinguer pour affirmer une solidarité de classe et de sang qui dépasse la simple famille nucléaire pour rassembler toutes les branches de l'arbre généalogique et en assurer l'union.

L'analyse des figures familiales, pères et mères, frères et sœurs, oncles, tantes, cousins, enfants, met au jour un cercle restreint au sein même de la communauté familiale, qui permet de nuancer l'idée qui confère aux Mémoires un large caractère documentaire. En effet, les Mémoires ne donnent pas à voir une représentation de la famille telle qu'elle est objectivement constituée. Les figures familiales sont les éléments d'une écriture qui

⁴⁴³ Sévigné à Bussy-Rabutin, 31 décembre 1684, t. 3, p. 171.

réorganise narrativement les liens du sang pour les charger symboliquement. Mention de chaque grossesse, comme chez Duplessis-Mornay, listes rangées, comme chez Campion, actes de naissance, comme chez Saint-Simon, ne font que donner une apparence d'archives familiales aux Mémoires. Lieu des généalogies, lieu des récits factuels, ils présentent pourtant de sérieuses lacunes dès lors qu'il s'agit de rendre compte d'un environnement familial exhaustif, à commencer par la parentèle la plus proche de soi. Il manque un certain nombre de branches aux arbres généalogiques qu'on serait tenté de dessiner à la lumière des Mémoires. Le récit de la vie « s'ouvre sur un "roman" où la constellation familiale est réélaborée, où les relations entre le père, la mère et l'enfant construisent un modèle du rapport au monde⁴⁴⁴ ». Ce que le mémorialiste hérite de liens du sang est réinvesti par le texte. Il opère donc une sélection significative parmi le personnel potentiel à disposition. Il ne mobilise ainsi qu'un nombre minimal d'acteurs réductibles à une société idéale, parce qu'elle sert l'établissement d'une identité collective de soi, laquelle trouve sa justification dans des affinités particulières ou des circonstances glorifiantes qui appellent plus particulièrement une remémoration.

⁴⁴⁴ Gisèle Mathieu-Castellani, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, op. cit., p. 146. Gisèle Mathieu-Castellani s'intéresse en particulier à la *Vie* d'Agrippa d'Aubigné.

Conclusion partielle

La famille, dans les Mémoires, s'impose comme un réseau vivant, extensible et réductible, toujours mobilisé pour faire concorder les intérêts du mémorialiste et de sa parentèle. Cette dernière est composée non seulement des membres objectifs de la parenté, objets de discours souvent convenus, mais aussi et surtout de parents que le rédacteur aristocrate se choisit et auxquels il accorde, dans son texte, une place et un traitement privilégiés. Inclure, exclure, rapprocher et éloigner des personnes de ce que le mémorialiste appelle sa famille, sa race ou sa maison revient à définir pour soi-même une identité familiale, et à constituer un « je-nous » à partir duquel raconter une histoire nécessairement familiale.

Le récit mémorialiste, pour témoigner de l'existence du mémorialiste et de son emprise dans le monde social y fait état de l'emprise des membres de sa maison. La place de la famille configure largement celle que le mémorialiste veut se conférer : héritier d'une lignée, il est dépositaire d'un statut conditionné par le groupe dans lequel il s'inscrit pleinement, fabriquant ainsi une identité aussi singulière que collective, qui s'exprime à travers un « je-nous », une première personne qui ne s'entend pas sans la voix qu'on prête aux autres. Ainsi les faveurs et disgrâces du groupe sont présentées comme partagées. Ce faisant, le mémorialiste n'est ni tout à fait coupable des crimes qu'on lui impute, ni tout à fait innocent aux yeux du pouvoir. Cette situation d'entre-deux permet de toujours justifier ses actions par des intérêts qui le dépassent, mais dont il demeure le seul garant dans le texte. La remémoration des événements, leur lecture et leur analyse par le mémorialiste octroie à l'histoire vécue une dynamique familiale importante.

Cette dynamique se trouve renforcée par des liens affectifs plus ou moins marqués, à l'endroit de certains personnages des Mémoires qui, alors, se trouvent intégrés au cercle familial ou congédiés de celui-ci. Ce choix dépasse le cadre du simple réservoir constitué par les liens de parenté. La parenté objective est infléchie au gré d'un discours qui vient subjectiver les rapports interpersonnels et mêler amitié et parenté. Se dessine un cercle restreint, solidaire dont les limites se lisent à l'aune de valeurs comme la fidélité, les devoirs filiaux et amicaux, et les rapports affectifs qui lient le mémorialiste à certains de ses personnages. L'idéal de solidarité familial apparaît largement dans la considération de cette amitié-parenté, qui ne constitue rien d'autre qu'une logique d'élection entre deux ou plusieurs parents qui se reconnaissent une proximité plus forte qu'avec d'autres.

C'est qu'en effet, la proximité exclusive et inconditionnelle des membres d'une même famille postulée par le récit mémorialiste est largement illusoire, et le récit des conflits familiaux souligne bien le péril d'une désolidarisation du groupe. Le mémorialiste assure une balance entre écart et retour vers l'idéal d'harmonie collective afin, précisément, de neutraliser ce potentiel délitement du groupe, et donc l'éparpillement de son identité. Le texte invite à considérer une *gens* aussi resserrée que solidifiée par les usages presque diplomatiques de l'oubli, du pardon ou du silence quant aux troubles des familles. L'ennemi, le trouble, l'inimitié franche est toujours hors du troupeau au sein duquel le mémorialiste n'aspire qu'à revenir : s'il est des familles qui se déchirent, ce sont celles des autres, la famille idéale étant celle au centre duquel le mémorialiste cherche à se placer pour être en position de transmettre une pièce à consigner aux archives de la famille.

Le mémorialiste s'érige ainsi en médiateur idéal entre une génération-modèle, qui lui est contemporaine, à laquelle il tend un miroir et une génération future, invitée à trouver dans les Mémoires un récit familial à valeur de mythe, sur les fondations duquel affermir une identité qui ne peut pas s'envisager hors de la famille dont on hérite et qu'on doit rendre après se l'être appropriée par l'écriture.

PARTIE 2

D'encre, de terre et de sang : fabriquer la légende familiale

À voir ce nom de Féterne, qui depuis mon séjour à Balbec était pour moi un nom de château, devenir ce que je n'avais jamais songé qu'il eût pu être, un nom de famille, j'eus le même étonnement que dans une féerie où des tourelles et un perron s'animent et deviennent des personnes. Dans cette acception-là, on peut dire que l'histoire, même simplement généalogique, rend la vie aux vieilles pierres.⁴⁴⁵

La mémoire familiale est une mémoire construite. En tant qu'héritier, le mémorialiste est le dépositaire d'un imaginaire familial qui est parvenu, ou non, jusqu'à lui. Par le biais d'oraisons funèbres, d'anecdotes anciennes, de portraits, de documents, de lieux parlants, le singulier-pluriel de la voix mémorialiste et mémorielle tout à la fois ne peut faire entendre le récit individuel qu'en restituant le récit familial érigé en légende. Rares sont toutefois les Mémoires qui déploient, hors du cadre de la généalogie, une histoire chronologique et organisée de leur famille, des origines jusqu'à eux-mêmes. L'histoire familiale, qui constitue en partie l'identité du mémorialiste, est distillée et remodelée au fil du récit autobiographique. Le mémorialiste réactive les anecdotes entendues ou lues, retrace la généalogie, peint le portraits de grandes figures familiales, rebâtit le patrimoine terrien de sa maison, décrit les lieux, paysages et domaines qu'on associe à son nom et s'ancre dans une réalité géographique, au fur et à mesure qu'il constitue à travers eux, ou bien floute, son portrait en enfant de famille. Loin d'être un rapporteur, il crée en recomposant. Ses Mémoires sont tout aussi bien représentatifs de son image propre que de l'image du collectif auquel il s'associe en déployant des récits et non pas des relations : de l'ordre de la geste, de la légende familiale, s'y déroulent les mythes fondateurs de l'identité du groupe, les lieux associés au groupe, comme autant d'éléments constitutifs d'une mosaïque au fur et à mesure réagencée, d'une image au fur et à mesure recomposée.

⁴⁴⁵ Proust, *Le Côté de Guermantes I* dans *À la recherche du temps perdu*, Paris, Gallimard, p. 1161.

Monluc invitait à considérer les Mémoires comme le moyen de porter un nom à l'éternité et d'en graver la mémoire au-delà du bavardage circonstanciel des envieux :

Cecy n'est pas pour les courtisans ou gens qui ont les mains polies, ny pour ceux qui aiment le repos ; c'est pour ceux qui par le chemin de la vertu, aux depens de leur vie veulent eterniser leur nom, comme, en despit de l'envie, j'espère que j'auray fait celui de Monluc.⁴⁴⁶

Tout le récit de vie, des hauts faits militaires, des stratégies ourdies et des disgrâces subies est à embrasser par le collectif qui se trouve pérennisé par le texte. L'identité du groupe est toute entière prise en charge par le mémorialiste qui fabrique une communauté enfermée dans son œuvre pour les générations futures. Partant, le choix des lieux à valeur symbolique où ancrer son imaginaire, des mythes auxquels associer la gloire de sa famille, des visages exemplaires ou repoussoirs à peindre pour son lecteur, permet au mémorialiste d'inventer l'histoire familiale, et de la jalonner d'éléments propres à réactiver une mémoire du collectif. Telle est la gageure à laquelle est confronté le mémorialiste : embrasser récits du passé et récits du présent dans un ensemble, et intégrer moins ce qu'il a été historiquement que son identité propre, moins à la collection de ses proches qu'à l'identité collective qu'il constitue. Entre singulier et pluriel, entre passé et présent se dessinent une légende et son décor ; un récit et les espaces qui lui sont alloués, du récit de mort, qui fait quitter le temps mortel pour entrer dans l'éternité mémorielle, à l'allusion mythique, qui pose les points d'ancrage d'une mémoire partagée entre les générations, de l'histoire merveilleuse des familles à la dynamique de la forme textuelle génériquement familiale qu'est la généalogie, qui absorbe l'histoire des uns dans l'histoire des autres, et de la généalogie aux motifs symboliques de l'imaginaire familial, qui sont autant de lieux de mémoire d'une identité familiale de plus en plus symbolique.

⁴⁴⁶ Monluc, p. 833.

I. Le mémorialiste en Charon : récits de morts au sein des familles

Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, l'attitude des hommes devant la mort évolue sensiblement⁴⁴⁷ : « à la fin de la Renaissance, un nouveau frisson parcourt la sensibilité occidentale, [...] une nouvelle sensibilité à la mort se met en place⁴⁴⁸ »

[...] au tournant du Grand Siècle, les attitudes collectives face à la mort [ont] réellement changé. [...] Après la Fronde, Louis XIV réduit le pouvoir de l'aristocratie, favorise celui de la bourgeoisie, et, dès 1682, concentre la cour à Versailles, où se développe un idéal de vie mondain et raffiné, qui donne naissance à une nouvelle sensibilité. Les données socio-historiques de la mort se modifient en même temps que les mentalités : au grand cérémonial baroque, aux pompes funèbres ostentatoires et luxueuses, succède progressivement un rituel plus mesuré et plus intime.⁴⁴⁹

Au sein des familles, la mort est un événement qui brise le lien social et fragilise les maillons de la parenté sans toutefois rompre les liens de filiation : elle suscite la succession ou, au contraire, la rompt. « Dans la fiction romanesque, la disparition d'un proche a pour effet de brouiller les structures relationnelles du héros⁴⁵⁰ » ; dans les Mémoires, la disparition d'un

⁴⁴⁷ Voir Philippe Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident : du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Points, 2015 ; Philippe Ariès, « Attitudes devant la vie et devant la mort du XVII^e au XIX^e siècle », *Revue trimestrielle de l'institut national d'études démographiques*, Populations n°3, 1949 ; Alberto Tenenti, *Il Senso della morte e l'amore della vita nel Rinascimento, Francia e Italia*, Turin, Italie, G. Einaudi, 1957 ; Roger Chartier, « Les arts de mourir, 1450-1600 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 31, n° 1, 1976, p. 51-75 ; Daniel Roche, « « La Mémoire de la Mort » : recherche sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 31, n° 1, 1976, p. 76-119 ; Michel Vovelle (éd.), *Mourir autrefois : attitudes collectives devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Gallimard, 1978 ; Pierre Chaunu, *La Mort à Paris : XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1984 ; Michel Vovelle, *La mort et l'Occident*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 2000 ; François Lebrun, *Les hommes et la mort en Anjou aux 17^e et 18^e siècles : essai de démographie et de psychologie historiques*, Paris, EHESS, 2004. Voir aussi Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Pierre Kamnitzer (trad.), Paris, Pocket, 2002 et Georges Vigarello, Alain Corbin et Jean-Jacques Courtine (éd.), *Histoire des émotions. De l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Seuil, 2016.

⁴⁴⁸ Michel Vovelle, *La mort et l'Occident*, *op. cit.*, p. 239-240.

⁴⁴⁹ Edwige Keller, *Poétique de la mort dans la nouvelle classique : 1660-1680*, Paris, H. Champion, 1999, p. 13.

⁴⁵⁰ *Ibid.*, p. 104.

proche a, au contraire, pour effet de réaffirmer les structures relationnelles entretenues entre le défunt et l'écrivain.

La mort est un thème fondamental pour les mémorialistes, qui doivent prendre acte, alors qu'ils procèdent à la fondation d'un mythe familial, d'une déconstruction permanente de leur communauté familiale, en perpétuelle érosion. La famille d'encre ne saurait alors être composée seulement de vivants du présent et de morts du passé ranimés par la généalogie. Il est aussi des morts du présent. En tant que passeur, le mémorialiste prend en charge le voyage du mort, qui bascule de la réalité vécue à l'espace généalogique, en intégrant la lignée des défunts. Charon de circonstance, le mémorialiste tient ainsi le rôle d'intermédiaire entre les mondes : les vivants et les morts, le souvenir et l'oubli. Ce rôle de médiateur entre des parents vivants et des parents morts complète parfaitement celui que le mémorialiste s'assigne au seuil de son récit, quand il entreprend de remonter une généalogie. Les récits que l'on consacre à la mort d'un membre identifié de la maison, les évocations du deuil, convergent en effet avec les desseins du récit généalogique des Mémoires : on ravive le souvenir du défunt, on refonde le lien entre celui qui écrit et celui qu'on écrit.

Le récit de la mort des membres de la famille met en péril la refondation à laquelle le mémorialiste officie. Qu'il s'agisse d'écrire la mort des aînés, qui peut renverser l'ordre premier de la transmission, ou la mort des descendants, qui risque de rompre la lignée, la mort peut être vécue comme un potentiel effondrement. Le lignage s'effrite et l'écriture devient le moyen de conjurer cet effritement. Devant cet effondrement, la nécessité de refondation investit sous de nouveaux auspices les modalités d'écriture qui présidaient à l'écriture d'une généalogie. La mémoire du parent qu'on a connu est à fabriquer de toute pièce pour être transmise quand celle de l'ancêtre lointain était héritée et ne devait qu'être perpétuée à nouveau. Il ne s'agit plus seulement d'ériger un monument sur les fondements de la mémoire passée, mais d'assurer que le présent devienne une mémoire future. À la construction engagée par la généalogie répond le besoin de maintenir l'édifice en place, et d'en prévenir ou d'en combler les failles : celui qui appartenait au présent du mémorialiste devient un membre de la lignée passée et quitte le temps contingent du récit de vie pour intégrer le temps mythique du récit familial. Pour parvenir à cette transition, le mémorialiste recourt à des modes d'expression variés : la pudeur du mémorialiste s'exerce à différents niveaux, de l'éclat du « grand cérémonial⁴⁵¹ » rejoué dans le texte à l'absence totale de mention du deuil. En outre,

⁴⁵¹ Michel Vovelle, *La mort et l'Occident*, Paris, Gallimard, 2000, p. 239-240.

en fonction du rang occupé par le membre de la famille affecté par la mort, les modalités du discours varient : la mort des pères renvoie à une gloire publique quand celle des mères célèbre plus volontiers la vertu privée, à l'instar de celle des épouses. La mort des enfants soutient un problème plus marqué : celui de la nécessité pour l'écrivain d'être suivi, dans sa lignée, par une descendance. L'effritement de cette descendance peut relever d'un traumatisme d'autant plus sensible que le monde familial refondé par les Mémoires se trouve alors privé de ses dépositaires privilégiés.

Les récits de mort⁴⁵² au sein de la famille peuvent aller de la brève mention nécrologique, comme chez Bussy-Rabutin – « mon frère mourut de peste et me laissa par sa mort l'aîné de la maison⁴⁵³ » – ou La Guette, parlant de ses filles : « l'une se fit religieuse [...] et l'autre mourut quelque temps après⁴⁵⁴ » à des discours largement plus développés⁴⁵⁵. Certaines morts importantes ne sont parfois pas évoquées : Sophie de Hanovre n'évoque guère plus que Mancini les morts de ses parents. C'est le statut affectif accordé à l'événement qui va entraîner cette variation, entre euphémisation et solemnisation.

La place laissée à la mort dans le récit des uns et des autres participe de l'identité qu'on se fonde et du singulier-collectif au sein duquel on s'inscrit : là encore, la famille d'encre se dessine au fil de la plume et de l'espace qu'on alloue à chaque défunt. Doublement orientés entre un discours privé, personnel, et un dessein collectif, historique et lignager, les mémorialistes traitent la mort avec cette tension. Événement intime et privé, événement familial qui peut donner lieu à un discours affecté, la mort apparaît aussi dans les Mémoires comme le lieu de la pompe funèbre qui permet à la famille de rendre les derniers honneurs à ses défunts.

⁴⁵² Sur les récits de mort dans la littérature d'Ancien Régime, on verra Robert Favre, *La mort dans la littérature et la pensée françaises au siècle des Lumières*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978 ; Maurice Delcroix, Dirk Van der Cruysse, Paul Pelckmans, F. Anton Mertens et Fernand Hallyn, *Thanatos classique : cinq études sur la mort écrite*, Jacques Truchet (éd.), Tübingen, Allemagne, Narr, 1982 ; Claude Blum, *La représentation de la mort dans la littérature française de la Renaissance*, Paris, H. Champion, 1989, 2 vol ; Constance Cagnat-Debœuf, *La mort classique : écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 1995 ; Edwige Keller, *Poétique de la mort dans la nouvelle classique : 1660-1680*, *op. cit.*

⁴⁵³ Bussy-Rabutin, t. 1, p. 5.

⁴⁵⁴ La Guette, p. 182.

⁴⁵⁵ La mort des pères de Saint-Simon ou de Montpensier, mais aussi celle du mari de La Guette s'étendent sur plusieurs pages : nous les étudierons.

1. Typologie des morts de la famille : les larmes et le sang

Selon que le mort soit un père, une mère, un conjoint, un fils ou une fille, le jugement des mémorialistes le rendra oubliable ou mémorable. Tous, au sein de la famille, ne bénéficient pas en effet du même traitement dans la mort. La mort des aînés de la famille appartient à un ordre naturel et peut donner lieu au récit d'une vie dont on fait le rappel synoptique ; la mort des puînés, fils et filles de mémorialistes, enraye le processus de succession et la jeunesse du défunt vient même suspendre l'intérêt d'en raconter la vie. À ceux qui lèguent nom, titre, légitimité et rang au mémorialiste et aux siens, il convient de rendre hommage en tissant des liens entre le récit factuel en apparence et les genres du récit de mort qui offrent des cadres rhétoriques préconçus : oraisons funèbres, lettres de consolation, panégyriques. Ces hommages se différencient, selon qu'ils sont rendus aux pères et mères, aux époux et épouses ou aux fils et filles. Les mères, comme les filles et les épouses, ne représentent pas un enjeu majeur dans la transmission nobiliaire après leur mort : certes, elles ont, de leur vivant, une importance politique significative, mais elles ne transmettent pas le fief, le nom, le rang. Elles sont alors louées pour des qualités qu'on prête au féminin, sous l'Ancien Régime : tenue domestique, piété, affection.

Les différentes relations interpersonnelles en jeu dans les récits de morts au sein des Mémoires modalisent l'expression de l'ordre lignager et de l'ordre affectif, qui soutient la construction d'un « je-nous » endeuillé qui écrit ses larmes et son sang.

a) Mort des pères

La célébration de la mémoire des parents – père et mère – associée au récit de leur passage de vie à trépas relève du même geste de dévotion aux ancêtres que celui que le mémorialiste accomplit dans le récit généalogique. Dans ce cas précis, il lui est donné de célébrer non pas l'ancêtre glorieux, mais celui qui lui a donné le jour et qui a accompagné son développement affectif. Au geste topique de l'éloge fait donc pendant une écriture des sentiments qui travaille à cristalliser l'image de celui qui devient, en mourant, un ancêtre. Dite sur un mode majeur ou un mode mineur, le récit de la mort du père concourt à légitimer la parole familiale du mémorialiste en instituant sa position de surplomb par rapport au collectif familial. Au public anonyme de la foule lors de la mise en terre s'oppose celui, personnalisé,

des Mémoires. Cohabitent ainsi aussi bien le « grand cérémonial⁴⁵⁶ », caractéristique des cérémonies funéraires de l'époque dite baroque, que les évocations personnelles et les silences pudiques, la « mort-spectacle⁴⁵⁷ » et la mort en sourdine.

L'étude des Mémoires ne met pas seulement en évidence les « attitudes devant la mort⁴⁵⁸ », elle permet de suggérer une tentative de suppléer, par l'écrit, à la misère de l'homme et aux pertes subies par le groupe social représenté. Quand le mémorialiste enregistre un décès dans son collectif familial, il trouve dans l'écrit mémoriel un moyen de célébrer à nouveau le groupe, et de continuer à le faire exister à travers le dialogue avec les défunts.

Une « mort-spectacle » : le lit de mort de Claude de Saint-Simon

Le récit spectaculaire d'une mort adapte le cérémonial mortuaire et ses étapes prédéfinies aux itinéraires conjoncturels des membres de la famille. Le récit de la mort du père de Saint-Simon en donne un exemple significatif. Le récit du trépas du père de Saint-Simon épouse tous les *topoi* narratifs de la bonne mort, alors même que l'absence de confession, moment le plus important du grand cérémonial, pose problème. Edwige Keller et Constance Cagnat isolent, dans leurs études des récits de mort, l'annonce faite au défunt et son attitude de fermeté, les rituels religieux, les adieux, et les réactions du collectif à la mort⁴⁵⁹. Saint-Simon présente d'abord le décès et les circonstances qui l'ont entouré. Outre la mention topique du malheur qu'elle constitue, cette mort est l'objet d'un récit factuel des dernières heures du défunt.

⁴⁵⁶ Michel Vovelle, *La mort et l'Occident, op.cit.*, p. 239-366.

⁴⁵⁷ Voir Jacques Truchet, « Note sur la mort-spectacle dans la littérature française du XVIII^e siècle », *Topique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, p. 281-298. L'expression est reprise par Constance Cagnat, *La Mort classique, op. cit.*, p. 179-202 et Edwige Keller, *Poétique de la mort dans la nouvelle classique, op. cit.*, p. 249-281 ;

⁴⁵⁸ C'est le titre d'un article de Philippe Ariès, « Attitudes devant la vie et devant la mort du XVII^e au XIX^e siècle », *Revue trimestrielle de l'institut national d'études démographiques, Populations* n°3, 1949.

⁴⁵⁹ Constance Cagnat-Deboeuf, *La mort classique, op. cit.*, p. 181-202 et p. 216-225 ; Edwige Keller, *Poétique de la mort dans la nouvelle classique, op. cit.*, p. 264-286. À la différence de Constance Cagnat-Deboeuf, qui travaille sur un corpus essentiellement épistolaire, Edwige Keller travaille sur un corpus fictionnel. Les Mémoires, à la croisée entre récits de la réalité vécue et la fiction de soi empruntent largement à l'un et à l'autre de ces corpus : nous n'aurons donc pas de scrupule à faire ici converger ces travaux.

Ce même jour, 3 mai, sur les dix heures du soir, j'eus le malheur de perdre mon père. Il avait quatre-vingt-sept ans, et ne s'était jamais bien rétabli d'une grande maladie, qu'il avait eue à Blaye, il y avait deux ans. Depuis trois semaines il avait un peu de goutte. Ma mère, qui le voyait avancer en âge, lui proposa des arrangements domestiques qu'il fit en bon père, et elle songeait à le faire démettre en ma faveur de sa dignité de duc et pair. Il avait dîné avec de ses amis comme il avait toujours compagnie. Sur le soir il se remit au lit sans aucun mal ni accident, et pendant qu'on l'entretenait, il poussa tout à coup trois violents soupirs tout de suite. Il était mort qu'à peine s'écriait-on qu'il se trouvait mal : il n'y avait plus d'huile à la lampe.⁴⁶⁰

Les circonstances de la mort au lit, entouré d'amis et de son épouse, préalablement préparée par les « arrangements domestiques », confèrent au défunt une image positive d'acceptation chrétienne devant la mort, qu'on accepte sans révolte et qu'on accueille lorsqu'elle vient, sans la craindre⁴⁶¹. La métaphore de la lampe à huile employée par le mémorialiste redouble le constat de la mort au gré d'une imagerie funèbre, empruntée à Aristote : « la lumière finit dès que l'huile est consommée. Dans les êtres doués de vie, la vieillesse produit le même effet⁴⁶² ». Il y a euphémisation, en remplaçant la description des derniers instants, souvent sordide, par la métaphore traditionnelle de la bougie qui s'éteint, rehaussant ce qui touche au bas corporel par le passage abstrait de la lumière à l'ombre et redouble ainsi la solennité du moment. Cette solemnisation a, en outre, l'intérêt de rendre les derniers hommages chrétiens, et de pouvoir passer à ce qui importe au mémorialiste, qui a bien pris soin de souligner que la transmission du titre n'avait pas été assurée : après les hommages de circonstance qu'un bon fils rend à son père, le bon fils va s'occuper des vivants, du vivant qu'il reste et qui doit donc assurer son héritage.

J'en appris la triste nouvelle en revenant du coucher du roi, qui se purgeait le lendemain. La nuit fut donnée aux justes sentiments de la nature. Le lendemain

⁴⁶⁰ Saint-Simon, t. 1, p. 56.

⁴⁶¹ C'est la posture prescrite dans les *artes moriendi*, voir Henri Bremond, *Histoire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, t. IX, « La Vie chrétienne sous l'Ancien Régime », Paris, Bloud & Gay, 1916-1932, p. 335-336. Voir aussi Alberto Tenenti, *Il Senso della morte e l'amore della vita nel Rinascimento, Francia e Italia*, Turin, Italie, G. Einaudi, 1957 et Roger Chartier, « Les arts de mourir, 1450-1600 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 31, n° 1, 1976, p. 51-75.

⁴⁶² Aristote, *Problèmes*, Barthélémy Saint-Hilaire (éd. et trad.), Paris, Hachette, 1891, Section III, 5.

j'allai de bon matin trouver Bontemps, puis le duc de Beauvilliers qui était en année et dont le père avait été l'ami du mien. M. de Beauvilliers me témoignait mille bontés chez les princes dont il était gouverneur, et me promit de demander au roi les gouvernements de mon père en ouvrant son rideau. Il les obtint sur-le-champ. Bontemps, fort attaché à mon père, accourut me le dire à la tribune où j'attendais ; puis M. de Beauvilliers lui-même, qui me dit de me trouver à trois heures dans la galerie où il me ferait appeler et entrer par les cabinets, à l'issue du dîner du roi.⁴⁶³

Le cadre du récit se resserre pour adopter une visée personnelle. Le récit de la mort du père devient celui de la réaction immédiate du mémorialiste. Toute dimension pathétique est neutralisée, par bienséance, au profit de formules convenues : il s'agit d'une « triste nouvelle », mais l'ellipse temporelle « la nuit fut donnée aux justes sentiments de la nature » souligne le chagrin personnel du mémorialiste, tant par la forme poétique de la périphrase que par l'énoncé d'un sentiment filial naturel, qui soit informe de la conception de la famille de Saint-Simon et de son respect propre pour son père, soit relève d'une posture convenue et attendue par le lecteur. À la réaction personnelle s'ajoute le redoublement de la nouvelle de la mort par Bontemps et Beauvilliers : le champ familial s'élargit à celui des alliés et amis. Ce sont les intérêts et l'héritage du feu duc de Saint-Simon qui sont l'objet immédiat d'une discussion, parce qu'ils viennent consacrer l'héritage du mémorialiste, nouvellement investi des titres, noms et gouvernements de son père, dont il se montre digne en inscrivant l'hommage qui lui a été rendu, des années plus tard, dans le texte. Passant du « temps de l'histoire⁴⁶⁴ » au « temps du récit⁴⁶⁵ », du « temps du raconté⁴⁶⁶ » au « temps raconté⁴⁶⁷ », le défunt intègre dès lors le temps de la famille d'encre, l'éternité familiale :

Je trouvai la foule écoulee de sa chambre [la chambre du roi]. Dès que Monsieur, qui était debout au chevet du lit du roi, m'aperçut : « Ah! voilà, dit-il tout haut, M. le duc de Saint-Simon. » J'approchai du lit et fis mon remerciement par une

⁴⁶³ Saint-Simon, t. 1, p. 56.

⁴⁶⁴ Gérard Genette, *Figures III*, Paris, Seuil, 1966, p. 77.

⁴⁶⁵ *Ibid.*

⁴⁶⁶ Paul Ricœur, *Temps et récit. Tome 2 : La configuration dans le récit de fiction*, Paris, Seuil, 1984, vol. 2/3, p. 113-120.

⁴⁶⁷ *Ibid.*

profonde révérence. Le roi me demanda fort comment ce malheur était arrivé, avec beaucoup de bonté pour mon père et pour moi : il savait assaisonner ses grâces. Il me parla des sacrements que mon père n'avait pu recevoir ; je lui dis qu'il y avait fort peu qu'il avait fait une retraite de plusieurs jours à Saint-Lazare où il avait son confesseur, et où il avait fait ses dévotions, et un mot de la piété de sa vie. Le colloque dura assez longtemps, et finit par des exhortations à continuer d'être sage et à bien faire, et qu'il aurait soin de moi.⁴⁶⁸

La mort privée du père est enregistrée par la parole royale légitimante, dans le texte, pour signaler la naissance au monde du fils sous un autre nom. Les paroles rapportées de Monsieur, sanctionnées par le roi, mettent en évidence la nouvelle inscription généalogique du mémorialiste, appelé pour la première fois « M. le duc de Saint-Simon », en lieu et place de son père. De la sorte, Saint-Simon, en accomplissant le geste de dévotion qui fait entrer son père dans la lignée, y entre avec lui : en témoigne le titre nobiliaire qu'on lui reconnaît. Il devient, officiellement et symboliquement, le garant de sa lignée, de sa maison. En tant qu'auteur de la noblesse, le roi garantit l'intégrité de la famille aristocratique, et préside aux gestes qui transmettent le capital familial, à la mort du chef de famille.

Quand le père de Saint-Simon rejoint le collectif des ancêtres, son descendant vivant – ici le mémorialiste – se trouve investi d'une identité nouvelle, en ce qu'il endosse et pérennise la noblesse familiale et ses attributs. Les invitations ultimes du roi à « continuer d'être sage et à bien faire » s'entendent comme un rappel du rôle que le mémorialiste s'assigne une deuxième fois au moment de l'écriture : être le continuateur de la lignée. Le récit de mort permet ainsi, en rendant hommage au défunt, de réactiver la cérémonie et d'en faire un chapitre de l'histoire familiale.

Les très grands aristocrates, Saint-Simon, nous venons de le voir, mais aussi Montpensier⁴⁶⁹, décrivent ainsi longuement les morts familiales verticales, qui marquent le passage du chef de génération au suivant. Le grand cérémonial de la pompe funèbre déployé dans le texte comble la perte enregistrée en manifestant cette transition et la pérennité familiale.

⁴⁶⁸ Saint-Simon, t. 1, p. 56-57.

⁴⁶⁹ Montpensier, t. 3, p. 417-426. Nous reviendrons sur ce cas en étudiant les modes d'écriture de la mort précise des pères.

Une mort en sourdine : la fausse mort de Léonor de Bussy-Rabutin

L'effondrement que constitue la mort peut aussi impliquer un discours à mi-parti entre la pompe d'un éloge funèbre qui s'inscrit dans une tradition identifiée, attachée aux *artes moriendi*⁴⁷⁰ et le silence sur la mort.

Dans ses Mémoires, Roger de Bussy-Rabutin s'impose comme le personnage principal de la mort de son père. Le récit de la mort de Léonor de Rabutin, repose sur celui d'un malentendu qui offre l'occasion d'une variation inédite sur la représentation narrative du grand cérémonial chez les mémorialistes : une fausse mort suivie par la mort réelle. Puisque la mort du père détermine l'existence de son héritier en tant que tel – Roger de Bussy-Rabutin n'est pas comte de Bussy avant la mort de son géniteur –, il lui faut la situer, car la position est symbolique, au début des Mémoires : c'est pourquoi l'épisode de la fausse mort de Léonor de Bussy-Rabutin est aussi fondamental que celui de sa mort effective. Cette fausse mort est l'occasion de rapporter les *ultima verba* du défunt de manière à assurer au sein du récit de mort la délégation d'autorité par anticipation et mettre en sourdine le récit de la mort effective :

À la fin de cette campagne, mon père, son mal augmentant, se fit porter à Amiens ; et comme il fut à l'extrémité, il me fit appeler pour me faire avec le meilleur sens du monde un discours sur ma conduite : il n'aboutit qu'à trois points : le premier, la crainte de Dieu ; le second, le soin de mon honneur plus que ma vie, et le troisième, le service du roi. Il me recommanda de bien vivre avec ma mère ; il me dit que nous trouverions des mémoires⁴⁷¹ fort exacts de toutes ses affaires, et qu'il n'y avoit qu'une seule chose où il n'avoit pas pris toutes les sûretés qui étoient nécessaires à ses héritiers, qui étoit trois mille pistoles qu'il avoit données à garder à Guénaut, son médecin et son ami, dont il n'avoit point de billet, mais qu'il étoit homme de bien et qu'il ne nieroit pas; et ensuite il me donna sa bénédiction. Cependant il ne mourut pas alors [...].⁴⁷²

⁴⁷⁰ Roger Chartier, « Les arts de mourir, 1450-1600 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 31, n° 1, 1976, p. 51-75. Voir aussi Daniel Roche, « « La Mémoire de la Mort » : recherche sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 31, n° 1, 1976, p. 76-119.

⁴⁷¹ Ici, des comptes et relevés judiciaires.

⁴⁷² Bussy-Rabutin, t. 1, p. 14.

Ce résumé concis des derniers moments et de leurs étapes obligatoires met bien en évidence les trois familles – chrétienne, lignagère et féodale – au centre desquelles le mémorialiste se place et dont il tire son singulier-collectif. L'autorité paternelle est déléguée par la remise au descendant des éléments légaux qui assurent son pouvoir autant que son autonomie. L'anticipation de la mort biologique qui sera plus tard dans le récit expédiée en une phrase – « Ce bonheur fut bientôt interrompu par la mort de mon père⁴⁷³ » –, consacre sans discours supplémentaire l'héritage consenti entre le père et le fils au moment de la « fausse mort » initiale. La litote « ce bonheur fut bientôt interrompu » donne au texte une ampleur dramatique qui suffit à rendre compte de la gravité de l'événement, sans pour autant lui offrir un espace textuel conséquent. Plutôt qu'un chapitre à l'histoire familiale, Bussy-Rabutin inscrit la mort du père et sa vie dans un mouvement de continuité et fait apparaître plus nettement encore par ce biais la lignée comme une suite ininterrompue de son père à lui, ce qui permet de taire plus facilement encore la mort des frères aînés.

La tension entre un deuil familial ostensiblement montré et une émotion euphémisée soulèvent les enjeux de la répartition entre le privé et le public⁴⁷⁴, entre un repli sur le monde personnel et familial et le nécessaire affichage des intérêts collectifs familiaux. Le récit d'une mort-spectacle ou alors la mise en sourdine du récit de mort mettent en évidence deux manières de réagir à la mort au sein d'un discours fondateur : étendu, le récit de mort du père devient un lieu circonscrit de l'histoire familiale, renvoyé vers le passé ; réduit, il ne rompt pas le temps de l'écriture et se tourne vers le future pour envisager dans la mort un processus de continuité.

pietas et gloire publique

Les pères sont souvent morts lorsque le mémorialiste rédige ses Mémoires. Aristocrate accompli, il a succédé celui dont il doit se montrer le digne descendant. La mort du père est un des points stratégiques d'ancrage du récit familial constitutif du récit mémorialiste : c'est l'événement dont la narration confère à celui qui tient la plume la légitimité à parler au nom de la famille, à endosser le « je-nous » non seulement comme membre du collectif familial

⁴⁷³ Bussy-Rabutin, t. 1, p. 101.

⁴⁷⁴ Voir Hélène Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVIIe siècle*, Paris, France, les Belles lettres, 1994, et notamment p. 47-59, « Public et particulier : une opposition cruciale », et p. 115-129, « Les lettres entre public et particulier, ou l'exploration d'un entre-deux ».

mais aussi comme son garant : au moment où il devient orphelin de père, il est investi à son tour de l'autorité paternelle. Il acquiert un niveau de responsabilité supérieure, puisqu'il accède à un niveau supérieur de la hiérarchie familiale. De même qu'une fille change de statut à la mort de son père ou de son mari, et acquiert une liberté nouvelle, le fils acquiert, lui, une autorité jusqu'alors en suspens. Dans les textes, la mort du père délègue au fils le droit à la parole familiale. Par conséquent, « loin d'entraver la liberté individuelle du héros, la condition d'orphelin favorise [...] son plein épanouissement⁴⁷⁵ ». Ces propos appliqués à la fiction peuvent parfaitement être repris dans le cadre des Mémoires : si l'épanouissement du mémorialiste est à relativiser, il faut admettre que le statut de chef de famille permet au moins à son autorité de s'épanouir. S'il est toutefois cadet ou s'il est une femme, le mémorialiste, en écrivant la famille, hérite, à défaut du titre, de la parole qui l'engendre, pour en garder la mémoire et le replace donc symboliquement dans la ligne de transmission des fonctions paternelles d'autorité.

Robert Arnauld d'Andilly introduit le récit de la mort de son père en fondant une identité commune entre lui-même et son aïeul :

Je ne crois pas qu'il se soit jamais vu une plus forte et plus étroite amitié qu'était la mienne avec mon père. Il n'avait point de secret pour moi, et je n'en avais point pour lui. Il me disait toutes ses pensées, je lui disais toutes les miennes ; et ma plus forte passion était de lui plaire.⁴⁷⁶

Le fils se présente comme un reflet du père défunt. Les parallélismes grammaticaux neutralisent toute opposition entre « je » et « il » : père et fils forment une entité en singulier-collectif et le récit de la mort est l'occasion de réinvestir le « je-nous » mémorialiste pour assurer la succession du mort vers le vivant :

Les instructions qu'il me donnait pour le règlement de ma vie et de ma conduite, et qui étaient toutes des maximes admirables pour me porter à la vertu, ont fait de telles impressions sur mon esprit que les ayant toujours présentes, je ne saurais que

⁴⁷⁵ Edwige Keller, *op. cit.*, p. 108.

⁴⁷⁶ Arnauld d'Andilly, p. 124.

trop reconnaître que si j'ai jamais fait quelque chose de bien, Dieu a voulu se servir de lui pour m'en inspirer le désir. Il mourut à l'âge de soixante et un ans, sur la fin de l'année 1619, avec une très grande piété et il fut tellement regretté, que l'on fut obligé, deux jours entiers, de lui laisser le visage découvert, parce que sa maison ne désemplissait point de personnes de condition qui venaient lui donner de l'eau bénite, et le voulaient voir. J'en ai vu plusieurs prier Dieu longtemps au pied de son lit. Il est enterré à Saint-Médéric dans sa chapelle. Je pense pouvoir dire sans flatterie, et sans que ma passion pour la mémoire du meilleur père du monde, et que j'aimais si ardemment doive rendre mon témoignage suspect, qu'encore que personne n'ait connu plus particulièrement que moi la plupart des grands personnages de notre siècle, je n'en ai vu un seul qui surpassât mon père en mérite et en vertu. Tout était grand dans cette âme et je n'y ai jamais rien remarqué de bas et de faible.⁴⁷⁷

L'éloge funèbre auquel se livre *a posteriori* Arnauld d'Andilly permet au mémorialiste de faire la somme des valeurs transmises par le père au fils, de son vivant et de rappeler celles qu'il a faites siennes. La mémoire du père est une mémoire personnelle à laquelle les Mémoires donnent une portée familiale : Arnauld d'Andilly reproduit dans le texte un geste de transmission posthume et assure ainsi lui-même de transmettre à sa descendance, dédicataire de son texte, les valeurs ici morales et spirituelles sur lesquelles il bâtit son identité collective. Comme chez Saint-Simon, la gloire publique et reconnue par des tiers est signifiée par le récit des cérémonies funèbres qui oppose les hommages anonymes de la foule à l'hommage singulier du mémorialiste.

Le panégyrique et l'assurance de la bonne conduite du père relève d'une topique qu'on trouve employée aussi chez Retz : « Je ne crois pas qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon père⁴⁷⁸ ». Cette mention aplanit une fois pour toutes les réserves qu'on pourrait apporter à la conduite des pères morts et permet au mémorialiste d'adopter une posture d'humilité devant la figure du père qui intègre en mourant le chœur des ancêtres.

⁴⁷⁷ Arnauld d'Andilly, p. 125-126.

⁴⁷⁸ Retz, p. 129.

Chez Pierre Thomas du Fossé, la mort de l'autre va de pair avec une mort de soi, et le mémorialiste fonde tout entier son identité dans celle de son défunt père :

Ils [un valet et un prélat] vinrent à la portière du carrosse public, tous deux en habit de grand deuil. Et, sans me parler, ils me firent assez connoître, en se presentant à moy, dans cet équipage, la perte que j'avois faite du pere le plus chrestien, le plus tendre, le plus charitable, et le plus avantage des dons naturels aussi bien que de ceux de la grace, que je connus. Je fus étourdy de ce coup, auquel je ne m'attendois pas si tost, esperant au moins avoir la consolation de voir mon pere, de luy parler et de recevoir sa benediction, avant qu'il mourust. Je montay dans son carrosse, saisi d'une espece de tremblement par tout le corps. Et je crois que je ne dis pas un mot, dans tout le reste du chemin jusqu'à Rouen. [...] Et, après avoir embrassé ma mère, sans pouvoir luy rien dire, je me retiray tout hors de moy dans une autre chambre, pour me reposer sur un lict, fatigué du voyage et de mon indisposition, et interdit par la surprise où je me trouvay, ne pouvant plus esperer de voir celuy qui m'avoit toujours aimé tendrement pour Dieu, qui avoit eu des bontez pour moy que je ne pourray jamais reconnoître, comme j'y suis obligé, et qui étoit non seulement mort, mais enterré, sans que je fusse arrivé assez à temps pour estre present à son inhumation.⁴⁷⁹

Le panégyrique auquel se livre Thomas du Fossé lorsqu'il fait le récit de la mort de son père est saturé par la première personne du singulier : la mort n'est lue qu'à travers le filtre du « moi ». La perte est une perte qui amoindrit la personne du mémorialiste qui se pense comme un « je-tu » amputé de sa moitié : « la perte que j'avais faite » ; le raccourci itératif pour décrire le comportement du père le souligne : « celui qui m'avoit toujours aimé [...] qui avoit eu des bontez pour moy ». Le lien entre « je » et « il » est appuyé, comme chez Arnauld d'Andilly. Pour autant, il ne souligne pas une relation de réciprocité mais une relation dans laquelle la première personne absorbe la troisième personne. La mort effective du père est une mort symbolique du mémorialiste qui se trouve alors « hors de [lui] ». Thomas du Fossé ne fait pas qu'écrire un éloge funèbre de son père : il réinvestit le traumatisme de la mort pour singulariser l'événement public et le tirer à soi le plus possible.

⁴⁷⁹ Thomas du Fossé, t. 2, p. 229.

En tant que femme, Mademoiselle choisit une autre voie pour manifester sa piété filiale. Dans le récit qu'elle consacre à la mort de Gaston d'Orléans, la mémorialiste opère une stricte partition entre ses devoirs – le « respect auquel j'étois obligée envers lui » – et l'expression de sentiments personnels plus nuancés – « [je] sentis la tendresse que la nature fait sentir en pareilles occasions, et j'oubliai toutes celles qui l'en avaient pu éloigner ». Le texte mémorialiste rappelle donc, dans le temps de l'écriture, des sentiments qui avaient été oubliés ou que la mémorialiste feint d'avoir oubliés, pour signaler, dans le temps rapporté de la mort du père, les imperfections d'une relation qu'il ne s'agit pas de réfracter dans l'image topique du « meilleur des pères » ; l'éloge euphémisé entre alors en tangence avec la confession qui permet de renouer les liens un moment négligés.

Comme je rentrai dans ma chambre, j'y trouvai mes gens: ils étoient là comme assemblés ; cela me surprit. Je leur demandai: « Cabane est-il venu ? » On me dit oui. Comme je lui avois donné charge de revenir sur ses pas, s'il apprenoit la mort de Monsieur en chemin, je n'en doutai plus. J'entrai dans mon cabinet pleurant de tout mon cœur ; comme je l'ai très-tendre et très-bon, j'y sentis dans ce moment-là toute la tendresse que la nature fait sentir en pareilles occasions, et j'oubliai toutes celles qui l'en avoient pu éloigner. [...] J'envoyai le matin chez M. le prince de Conti. Je donnai cet ordre dès le soir, afin qu'on y fût de bonne heure, pour lui dire la mort de Monsieur et lui témoigner que je serois bien aise si on lui donnoit le gouvernement de Languedoc ; [...]. Je donnai ordre à tout ce qui m'étoit nécessaire pour mon deuil ; puis je me couchai, avec un sentiment de regret de quoi Monsieur étoit mort avec tous les chagrins que l'on lui avoit donnés contre moi sur le sujet de cette affaire de Savoie, sans qu'il eût su la vérité. Toutes les choses qui s'étoient passées entre nous me revenoient, non pour lui en savoir mauvais gré ; mais pour me donner de l'inquiétude si j'avois pu avoir, dans ces temps-là, manqué au respect à quoi j'étois obligée envers lui. Toutes ces pensées me tourmentèrent fort et redoublèrent ma douleur. Car quoique je connusse, plus je m'examinois, le peu de faute que j'avois eu à tout cela, je ne laissois pas d'avoir un chagrin mortel que Monsieur avant que de mourir n'eût pas connu mes tendres et respectueux sentiments pour lui et la méchanceté de ceux qui lui avoient dit le contraire. Cela m'occupait quelques nuits que je fus sans dormir.⁴⁸⁰

⁴⁸⁰ Mademoiselle, t. 4, p. 418-419.

Montpensier ne sacrifie pas à l'éloge funèbre. Ses Mémoires sont pour elle le moyen d'afficher les sentiments naturels de douleur à la mort d'un être cher : elle pleure en fille. La mémorialiste affiche une affection filiale à rebours des liens l'unissant à son père tout au long de son récit autobiographique⁴⁸¹ : les brouilles sont neutralisées au profit de l'affirmation de son respect de fille au père. Le récit de la mort de Gaston d'Orléans permet à la Grande Mademoiselle d'adopter une posture de fille affligée et repentante pour prouver sa propre vertu, plutôt que de prouver celle de son père dont elle ne fait pas l'éloge. Le récit de mort permet de rebattre les cartes et de rétablir *a posteriori* une solidarité familiale. En cela, Mademoiselle n'a peut-être jamais été plus fille de Monsieur qu'à partir du moment de sa mort, où elle devient seule garante et témoin autorisée du lien qui les unissait. Elle recrée ainsi une filiation brouillée. Le récit de la mort du père est ici le lieu d'un examen de conscience : pour autoriser l'ensemble de son discours, et endosser un rôle de modèle, la mémorialiste doit faire la preuve de sa propre exemplarité dans l'exercice de son respect aux mânes de son père.

Le récit de la mort des pères est loin de confiner au seul acte de dévotion aux ancêtres. À la différence de l'écriture généalogique, l'emprunt à la rhétorique du panégyrique permet aux mémorialistes de nourrir leur identité en singulier-collectif en fabriquant un modèle de transmission des valeurs du mort au vivant et *in fine* de soi au futur. Qu'il s'agisse de mettre en scène un rapport idéal de relation entre père et enfant, de constituer la mort de l'autre en mort de soi ou encore d'établir une posture de digne héritier quand on n'est pas effectivement héritier, les mémorialistes prennent l'éloge du père comme prétexte à constituer une image d'eux-mêmes. Ce faisant, le père est intégré, grâce au discours encomiastique attendu à la lignée des défunts cependant que le mémorialiste voit son « je » ravivé par une transfusion de valeurs lignagères neuves, le texte répétant longtemps après qu'ils aient eu lieu les gestes de l'hommage funèbre.

b) Mort des mères

La mort des mères relève d'un tout autre type de discours que celle des pères. Les mères ne transmettent, en général, ni terre, ni nom. Le mariage les a pleinement intégrées à la famille de leur mari, et à part dans le cadre des alliances familiales dont elles ont été l'enjeu,

⁴⁸¹ Voir *supra*, p. 147, sur les conflits entre Mademoiselle et Gaston d'Orléans.

elles ne sont envisagées que dans leur capacité à mettre au monde un héritier. La mère est ainsi circonscrite par le texte à la sphère privée : on ne fait pas état, pour elle, des cérémonies funèbres, de l'annonce solennelle de la mort et de ses suites, qu'elles aient eu lieu ou non en effet dans la réalité. L'expression de la mort des mères peut être réduite à de simples mentions informatives qui viennent rompre une narration déjà engagée. Bassompierre, par exemple, s'il mentionne à deux reprises « l'extrémité de la maladie⁴⁸² » de sa mère, intègre le récit de sa mort à celui d'une affaire de dettes qu'il doit régler :

Il arriva que, peu de jours après, j'eus la cassation des procédures de ce bel évêque d'Aix, et la mort de ma mère, qui m'apporta quelque cinquante mille écus d'argent, et me donna moyen de vendre pour cent mille écus de bien, et cent mille francs que j'eus de tous les dons vérifiés que j'avois, dont je traitai avec un nommé Vertou, me firent payer sept cent mille livres de dettes, qui me mirent fort à mon aise.⁴⁸³

Pas d'arrêt sur image dans ce récit, au moment de la mort de la mère : elle n'intervient qu'avec la mention du legs qu'elle entraîne ainsi que la nouvelle situation financière de Bassompierre. Le récit de Bussy-Rabutin, guère plus développé que celui de Bassompierre, constitue toutefois un faire-part en règles :

Au bout de six semaines, je reçus des nouvelles de Bussy, que Diane de Cugnac, ma mère, fille de François de Cugnac, marquis de Dampierre, chevalier des ordres du roi, venoit d'y mourir et que ma présence y étoit fort nécessaire.⁴⁸⁴

Le mémorialiste cite les titres de son grand-père et souligne donc son ascendance noble : la mort de la mère est surtout, ici, l'occasion de redire les pères morts.

Quand le récit prend une ampleur plus remarquable, ce sont les qualités domestiques et proprement familiales de la femme forte biblique qu'on loue chez les mères, ainsi érigées au rang de saintes de la famille :

⁴⁸² Bassompierre, p. 96-97.

⁴⁸³ Bassompierre, p. 97.

⁴⁸⁴ Bussy-Rabutin, t. 1, p. 204.

Ma mère qui avoit vécu toute sa vie dans une très-grande piété, ayant fait la même chose avant elle, et mes six filles ayant aussi été religieuses dans ce même monastère, elle eut cette consolation si rare qu'elle est peut-être, sans exemple, de mourir au milieu de douze de ses filles ou petites-filles, toutes religieuses comme elle.⁴⁸⁵

Il n'est pas étonnant qu'un solitaire de Port-Royal amplifie ce motif :

Je suis obligé de dire à sa louange qu'elle étoit une vraie mere de famille, remplie de la crainte du Seigneur, pleine de bonté pour ses enfans, de respect pour les ministres de l'Eglise, de tendresse pour ses amis et d'affection pour ses domestiques. [...] Quoique de son naturel elle parust un peu severe à l'égard de ses enfans, elle avoit pour eux une bonté vrayment maternelle, n'ayant rien qui ne fust à eux ; s'incommodant même souvent pour les soulager, et voulant seulement qu'ils dépendissent d'elle parce qu'il étoit et contre la nature, et contre la pieté, et contre le vray avantage des familles que les peres ou les meres dépendissent de ceux à qui ils ont donné la vie, et qui sont souvent assez ingrats pour l'oublier et les négliger.⁴⁸⁶

Le discours de Pierre Thomas du Fossé assigne la défunte à un rôle de figure mariale d'intercession : la mère est représentée entre l'espace domestique et l'espace spirituel, entre Dieu et la famille. Une telle représentation modalise l'éloge du caractère universel que revêtent les qualités humaines de sa défunte mère. Le mémorialiste se présente en fils modèle, rendant à sa mère un hommage digne de sa vertu. Ainsi les potentiels défauts de la défunte sont-ils euphémisés : elle ne paraît qu'« un peu » sévère à l'égard de ses enfants, et le mémorialiste décèle derrière l'apparence une réalité vertueuse : « une bonté vrayment maternelle ». La répétition de l'idée de nature, associée à l'idée de piété, constitue une figure édifiante, et offre un modèle qui, de la piété aspire à la *pietas* : une morale achève le portrait de la mère et invite les enfants à révéler leurs pères et mères, à se souvenir d'eux. Là se dissimule l'image même du mémorialiste qui, en consacrant à sa mère un éloge funèbre, dans

⁴⁸⁵ Arnauld d'Andilly, p. 157.

⁴⁸⁶ Thomas du Fossé, t. 3, p. 285.

des Mémoires, se représente en train de se souvenir, de répondre dûment à son devoir de mémoire envers sa mère. La peinture de la mère vertueuse permet en filigrane de donner une image vertueuse du mémorialiste qui se peint lui-même peignant la vertu : il a tout du fils idéal. Cette reconstruction d'une figure seulement tournée vers la famille, « maternelle », « vraie mère de famille », fabrique un idéal de maternité auquel répond le bon fils, dans un discours d'éloge absolument topique. Thomas du Fossé s'exclut alors du chœur des « ingrats », puisque son entreprise mémorialiste, intrinsèquement attachée au souvenir, neutralise toute idée d'ingratitude et de négligence du fils qui, tout au contraire, soigne ses parents, et ce faisant, sa posture.

Les mémorialistes fabriquent une collectivité des vertus entre leurs mères et eux-mêmes, au moment de raconter leurs morts, qui motive complètement l'écriture en singulier-pluriel des Mémoires. Campion, sans appartenir à un groupe fondé sur des valeurs spirituelles comme Thomas du Fossé, après avoir fait l'éloge de sa mère, ne s'emploie pas moins à afficher ses propres vertus, dans le cadre familial. Se marque alors plus nettement l'extension du « je » dans le collectif familial.

Ma mère mourut le 26 octobre 1651, n'ayant auprès d'elle, de ses cinq enfans, que mon frère le bénéficiaire. L'on m'avoit envoyé querir, mais comme j'étois à quatorze lieues de Vert, je n'arrivai qu'après sa fin, quoique j'eusse fait grande diligence, tout malade que j'étois. Elle expira avec des témoignages d'une rare tranquillité d'esprit, âgée de soixante-huit ans et près de neuf mois. Cette perte d'une mère à laquelle nous avions tant d'obligations nous inspira les sentimens et les regrets les plus vifs. J'écrivis le partage de ce qu'elle laissoit, et mes frères le signèrent sans y rien changer. Nous avons jusqu'à présent vidé ainsi nos affaires, sans recourir à aucune autre entremise. En mon particulier, je n'ai eu jusqu'à présent nul procès ni démêlé d'intérêt. Ayant dès l'enfance l'équité pour fondement de mes actions, j'essaie toujours de proposer à ceux avec qui j'ai des affaires à régler des choses si visiblement justes qu'ils auroient honte de ne les pas agréer. Je ne biaise jamais, et suis si ponctuel à tenir ma parole que je ne pense pas qu'aucun homme puisse l'avoir fait plus religieusement, depuis les choses les plus importantes jusqu'aux bagatelles, et je souffrirois plutôt toutes sortes de maux que de m'écarter de cette exactitude : c'est la règle de ma vie, ainsi que la volonté que j'ai toujours eue et exécutée d'être bon fils, bon mari, bon père, bon frère, bon parent, bon ami, bon

serviteur et bon maître. Je ne crois pas avoir jusqu'ici manqué à aucun de ces devoirs, et j'espère achever de même.⁴⁸⁷

Campion rapporte un événement auquel il n'a pas participé, et s'appuie sur l'énoncé topique des vertus pour pouvoir les endosser, alors même qu'il n'a pas pu participer à l'événement de leur transmission. Le raconter lui permet de rejouer et de rattraper le moment dans lequel il s'insère *a posteriori* afin de pouvoir le transmettre. L'éloge de la mère s'inscrit en diptyque avec l'éloge propre du mémorialiste. La mort de la mère de Campion constitue une bonne mort : ses « témoignages d'une rare tranquillité d'esprit » renvoient aux prescriptions des *artes moriendi*. En faisant office de modèle, la figure de la mère peut s'insérer dans le récit familial et faire mémoire. En devenant, dans le texte, une sainte de la famille, elle assure un rayonnement mémoriel vertueux qui part autant d'elle-même que du mémorialiste qui, dans la coulisse, érige cette figure à partir du récit de mort. C'est en effet l'éducation vertueuse reçue par Campion qui est louée, par le point de vue rétrospectif : « dès l'enfance ». La mère de Campion – comme celle de Thomas du Fossé ou de La Guette – est une mère qui a assumé l'éducation de ses enfants, selon l'usage dans les familles de petite fortune. Le retour à l'enfance du narrateur contribue à l'y considérer éduqué par sa mère. Les principes et vertus du fils sont, implicitement, des faits de l'influence positive de celle dont on vient d'établir la mort. La chute, qui établit « la règle de [sa] vie [et] la volonté [...] d'être un bon fils » rend la mère digne de tels principes, et les érige en modèles que le mémorialiste fait siens. Par réflexion, la mère est tout aussi bonne épouse, mère, sœur, parent, amie, serviteur et maîtresse que son fils prétend être lui-même « bon fils, bon mari, bon père, bon frère, bon parent, bon ami, bon serviteur et bon maître ». Ces qualités s'impriment alors comme *modus vivendi* au sein du récit familial.

Le discours sur les mères récupère des bribes de la topique de l'éloge funèbre afin d'asseoir une dialectique plus sensible entre le mémorialiste, la défunte et les vertus spirituelles et domestiques. De la sorte, les vertus emblématisées par la mère idéale que les Mémoires fabriquent se configurent en traits familiaux de la communauté familiale qu'il faut afficher et transmettre.

⁴⁸⁷ Campion, p.222.

La Guette offre un contrepoint à la posture de dévotion filiale adoptée par Campion, Du Fossé ou Arnould d'Andilly. Fille, puis mère à son tour, elle ne fonde pas le « je-nous » sur un ensemble de vertus ni sur un éloge funèbre de sa mère mais sur la communauté sentimentale qu'appelle à mettre au jour le rapport mère-fille qu'elle a pu éprouver à son tour, en inversant la relation de descendance en relation d'ascendance : elle se comporte à l'égard de sa mère – compte non tenu ici du geste, tout romanesque, de la conversation de la tête de l'aimé(e) –, en tentant de lui redonner vie, comme à l'égard d'un enfant qu'elle perdrait, et comme une *mater dolorosa*.

Quelque temps après, ma pauvre mère mourut étique ; je me trouvai à sa mort. Ah ! Que ce coup me fut sensible ! J'en étais inconsolable ; et même dans le transport de ma douleur, je lui soufflai un demi-quart d'heure dans la bouche, croyant que je lui redonnerais la vie. Je versai tant de larmes sur son visage et le lui touchai tant de fois, qu'il devint uni comme une glace, quoiqu'elle fût dans un âge avancé. Il me prit envie de séparer sa tête de son corps, pour la mettre dans mon cabinet et la voir à mon aise et à loisir ; je n'en trouvai point l'occasion, parce que les gens d'Église qui la veillaient me dirent qu'ils n'y consentiraient jamais, et que j'offensais Dieu d'avoir ces pensées-là ; qu'il valait bien mieux le prier pour le repos de son âme, et que son corps n'étant que de la terre, il fallait qu'il y retournât.⁴⁸⁸

Comme femme, La Guette est davantage autorisée à un discours sentimentaliste et à la mention des larmes que ne le sont les hommes. Pour autant, ce discours sentimental n'est pas que celui d'une femme, naturellement sensible. La réaction émotive de la mémorialiste institue la proximité physique la plus étroite avec la défunte au moment de son trépas et, une fois encore, la proximité des marques de première et de troisième personne fabriquent le singulier-collectif, cette fois-ci de l'instant suprême. La mémorialiste rejoue un chagrin qui réinvestit la place de la défunte dans le cercle familial et qui, de fait d'une mise en scène de la mort, donne lieu à une mise en scène de soi en tant que mère. Pour dire la mort de sa mère, La Guette se peint en personnage souffrant une douleur mortelle. Les verbes d'action conjugués à la première personne saturent le discours et ont tous pour objet grammatical la mère : « je lui soufflai [...] dans la bouche », « je versai tant de larmes sur son visage et le lui touchai ». La

⁴⁸⁸ La Guette, p. 74-75.

Guette rétablit la proximité qu'elle avait avec sa mère en faisant de cette dernière l'objet absolu d'une écriture dont elle est elle-même le sujet absolu.

La mort des mères est le lieu d'une passation des vertus familiales après que celle des pères a été l'occasion de la passation des honneurs, des titres et de la gloire. L'éloge des vertus privées participe entièrement de l'identité collective au sein de laquelle le mémorialiste s'inscrit. D'une part, sanctifiée, la mère devient une figure d'origine du rayonnement de la vertu familiale et peut passer de la vie à la généalogie, du présent au passé ; d'autre part, le chagrin qu'on peut afficher à la mort d'une mère est l'occasion de souder à nouveau la collectivité du « je », de nier le délitement de la relation « je-nous » en mettant en scène une forte relation entre la première et la troisième personne, entre soi et l'autre qu'on fait renaître à un au-delà textuel qui est un temps familial pérenne. Il s'agit aussi pour le mémorialiste d'assurer à nouveau sa posture de bon fils, qualité nécessaire à l'exercice du rôle de bon père : écrivant la mort de l'autre, il compose toujours le récit de sa vie. Se met au jour un processus de réverbération des vertus et la nécessité impérieuse de les transmettre à la famille qui va y trouver sa légitimité sanctifiante, *sub specie aeternatis*.

c) Mort des épouses

La mort des époux dans les Mémoires constitue, certes, un développement logique ; nous ne nous y arrêtons cependant pas car, à l'exception de La Guette, les écrivaines de notre corpus ne sont pas confrontées à la mort de leur mari. En revanche, nombre de mémorialistes hommes que nous avons retenus ont été confrontés à la mort de leur épouse. Celles-ci, dans les Mémoires, sont envisagées comme des mères, ou qu'elles aient déjà accompli le devoir de fournir un héritier à leur mari, ou qu'elles soient des mères potentielles⁴⁸⁹. En cela, elles sont peu ou prou traitées par leurs époux en fonction du traitement que les mémorialistes en général ont réservé à leur propre mère : quand la mort de

l'épouse donne lieu à un développement, ce sont les vertus domestiques associées à une relation affective qui relève de la famille nucléaire qui sont mises en évidence. Quand elles sont traitées en tant qu'épouses, outre que mères, le récit de leur mort donne à lire un rapport quasi-comptable qui fait le bilan du bien humain qu'elles laissent à leurs époux : leurs enfants. La mémoire des femmes, mères et épouses construite par les hommes révèle un idéal autant domestique que lignager, conforme à la stratégie d'association à tous les niveaux du mémorialiste à ses proches et au collectif familial.

Bussy-Rabutin, qu'on a vu peu bavard sur la mort de ses parents, s'étend davantage sur celle de sa première épouse :

Je m'en allai en Bourgogne où je ne fus pas longtemps sans perdre ma femme, dont je fus extrêmement affligé. Elle m'aimoit fort, elle avoit bien de la vertu et assez de beauté et d'esprit. Elle me laissa trois filles, Diane, Charlotte et Louise Françoise ; l'aînée n'avoit que deux ans quand sa mère mourut. Trois jours après cette perte, j'appris la mort du prince de Condé, et quoiqu'il me fût de conséquence d'aller trouver le duc d'Enghien dans ce temps-là, la douleur que j'avois de la mort de ma femme, m'avoit si fort détaché de toutes choses, que je ne voulois pas sortir de chez moi, et ce ne furent que les seules persuasions de mon oncle l'abbé de Bussy, qui m'obligèrent d'aller à la cour.⁴⁹⁰

Pour travailler à l'érection de la mémoire collective, le mémorialiste fait le compte des enfants laissés par sa femme : des filles⁴⁹¹. Le récit de la mort de l'épouse permet à Bussy-Rabutin d'adopter une posture affligée et, affirmant l'amour que son épouse lui portait, il se peint en mari digne, comme il pouvait être un fils digne. Se dessine donc un modèle familial

⁴⁸⁹ Voir Renée Burlamacchi, *Les Femmes et l'histoire familiale, XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2008 ; Fanny Cosandey, « Les femmes en monarchie : épouses ou héritières ? », dans Luc Capdevila, Sophie Cassagnes, Martine Cocard, Dominique Godineau, François Rouquet et Jacqueline Sainclivier (éd.), *Le genre face aux mutations. Masculin et Féminin du Moyen-Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 201-209 ; Christine Dousset, « Femmes et héritage en France au XVIII^e siècle », *XVII^e siècle*, n° 244, 2009, p. 477-491 ; Roger Duchêne, « La veuve au XVII^e siècle », dans Wolfgang Leiner, *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du dix-septième siècle*, Tübingen, Narr Verlag, 1984, p. 165-181 ; Sarah Hanley, « Engendrer l'État. Formation familiale et construction de l'État dans la France du début de l'époque moderne », *Politix*, vol. 8, n° 32, 1995, p. 45-65.

⁴⁹⁰ Bussy-Rabutin, t. 1, p. 154.

⁴⁹¹ Mme de Sévigné le raille en l'appelant « le beau faiseur de fille » : Sévigné à Bussy-Rabutin, 15 mars 1647, t. 1, p. 7.

nucléaire dans lequel inscrire son identité individuelle autant que collective. Ici, le désir de solitude de Bussy-Rabutin et le risque de déroger à ses obligations sociales – s’occuper de la mort d’un prince du sang avant de s’affliger de celle de son épouse – marquent la singularité d’un lien tout collectif : le lien conjugal. Bussy-Rabutin met en évidence la prééminence de la solidarité familiale et saisit l’occasion du récit de mort de sa femme pour faire de l’écriture mémorialiste le lieu de régénérer l’identité du couple, cette plus petite unité familiale, que la mort a défait mais que les Mémoires rendent durable. Aucune question matérielle n’est soulevée, puisque l’épouse en se mariant a perdu au profit de son mari la possession de ses biens⁴⁹² : là où la mort de la mère appelait à régler des « affaires », la mort de l’épouse invite seulement à une célébration topique de ses vertus, de sa beauté, de son esprit, et à une consolation trouvée dans l’énumération des fruits du mariage : les trois filles qui sont le fruit d’une union féconde et qui signalent l’accomplissement par Bussy-Rabutin et son épouse de leur devoir lignager. Le noyau familial composé par Bussy-Rabutin et ses filles, l’isolement et le détachement des impératifs sociaux – il refuse de s’affecter pour Condé –, devient l’enjeu premier du resserrement de la solidarité familiale à un moment où la parenté s’érode. Quand il écrit, Bussy-Rabutin s’est déjà remarié à Louise de Rouville : la célébration de la mort de sa première épouse et cousine, Gabrielle de Toulangeon, renouvelle la place de droit que possède cette dernière dans le récit familial qu’il s’agit de transmettre aux filles de son premier lit.

Chez Champion, qui n’a été marié qu’une fois, le récit de la mort de l’épouse est un récit fondateur de l’inscription familiale des Mémoires : il clôt les Mémoires et signale le début de leur écriture. En effet, c’est après les morts consécutives de l’une de ses filles et de son épouse qu’il s’isole pour composer ses Mémoires.

Le 31 janvier 1659, ma femme, étant grosse, tomba malade, se rétablit un peu, puis retomba d’une pleurésie, et ne fit que languir jusqu’au premier juin, qu’elle parut en grand danger. Le 4, dans la matinée, elle ressentit les douleurs de l’enfantement, quoiqu’elle ne fût que dans son huitième mois, et rendit bientôt l’esprit, en mettant au monde une fille qui mourut cinq ou six jours après elle. J’étois navré et tombai

⁴⁹² Sur le statut juridique de l’épouse, voir Jean Gaudemet, *Le mariage en Occident : les mœurs et le droit*, Paris, France, les Éditions du Cerf, 1987 et Ian Maclean, *The Renaissance notion of woman: a study in the fortunes of scholasticism and medical science in European intellectual life*, Cambridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Cambridge university press, 1987.

dans un état à faire pitié. Mon frère le bénéficiaire et ma sœur de Vacueil me menèrent à Conches : j'y restai dix-sept jours, et revins ensuite au Boscferei, pour donner ordre à mes affaires. Je demeurai seul avec trois fils et deux filles.⁴⁹³

L'état d'affliction du mémorialiste est d'autant plus sensible qu'il est énoncé avec une brièveté qui confine à l'effet de sourdine : « J'étais navré et tombai dans un état à faire pitié ». L'épouse de Champion a une fonction aussi affective que lignagère dans le récit, comme le souligne le paradoxe final : être seul « avec trois fils et deux filles ». Le « je » de Champion s'inscrit dans un collectif emblématisé ici par sa descendance, mais s'en détache en tant qu'il est privé de l'entité qui fait le couple. Il est tout à la fois « seul » et « avec », comme il est « je » et « nous ». Le récit de la mort de l'épouse permet de redessiner les contours d'un collectif familial pensé comme nucléaire.

La réaction du mémorialiste, remémorée et revécue dans le texte, suggère une élection affective particulière de la défunte sans laquelle le « je » est incomplet : après le récit de sa mort, les Mémoires ne peuvent plus se poursuivre, le temps du récit s'arrête pour laisser place au temps de l'écriture. C'est pourquoi les Mémoires de Champion se ferment sur une épitaphe et un retour symbolique du mémorialiste auprès de son épouse, ce qui permet de recomposer le « je-nous » conjugal :

Ne pouvant tenir dans ma maison, qui me rappelait sans cesse mes chagrins, j'en avais pris une à Conches, où je demeurais jusqu'au 2 de juin 1660, que voyant que le regret de mes pertes me suit également partout, je suis revenu chez moi au Boscferei avec mes enfants, et j'y vis dans une grande tristesse, n'ayant d'autre consolation que de faire célébrer l'annuel de ma femme bien-aimée au Thuitsignol, et dans ma chapelle du Boscferei. J'ai fait mettre deux tombes jointes ensemble, à la principale place du chœur de l'église du Thuitsignol, ma paroisse, et près de mon banc, l'une sur le lieu où repose le corps de la meilleure, de la plus chérie et de la plus regrettés des épouses, et l'autre pour moi. J'ai fait graver l'épitaphe sur les

⁴⁹³ Champion, p. 245.

tombes et il n'y manque plus que le jour et l'année de ma mort, que l'on ajoutera quand elle sera arrivée.⁴⁹⁴

L'épouse vient se rattacher au lignage du mémorialiste par alliance et elle fonde conjointement sa descendance : elle relève, par le sang, du lignage de ses héritiers. Elle revêt donc une importance stratégique dans la constitution de la mémoire familiale du mémorialiste et de ceux qui le suivent : sa place est centrale dans la symbolique du récit familial, d'où la proximité entre le récit de mort de l'épouse et la liste de ses enfants. L'image des deux « tombes jointes ensemble » correspond bien à la constitution d'un singulier-collectif qui, ici, renvoie à l'époux et à l'épouse. Champion fait graver une unique « épitaphe sur les tombes ». Les Mémoires, à l'instar de cette épitaphe pour deux, est une mémoire gravée par un individu pour le collectif et à destination de la lignée.

La sépulture [...] est un acte, celui d'ensevelir. [...] La sépulture demeure parce que demeure le geste d'ensevelir ; son trajet est celui même du deuil qui transforme en présence intérieure l'absence physique de l'objet perdu. La sépulture comme lieu matériel devient ainsi la marque durable du deuil, l'aide-mémoire du geste de sépulture. C'est ce geste de sépulture que l'historiographe transforme en écriture.⁴⁹⁵

Le mémorialiste, comme l'historiographe, redouble l'acte matériel dans l'écriture pour en faire l'aide-mémoire de la famille. Il rappelle ainsi l'existence d'un « absent à l'histoire⁴⁹⁶ » quand la seule tombe pourrait être oubliée. En insérant une liste numérotée de ses enfants entre les deux textes que nous venons de citer, Champion refait une généalogie (voir Annexes, p. VII) : elle descend de son épouse et de lui-même. La mort de son épouse l'enjoint à inscrire dans l'histoire de la famille l'apport de leur couple : l'absence de l'épouse est comblée par la présence d'héritier qu'elle a suscitée. Cette généalogie conclusive renvoie largement à la généalogie initiale, celle des ancêtres. Le récit de la mort de l'épouse a fonction de pivot entre une généalogie passée et une généalogie future. Elle est, chez Champion, la preuve d'une

⁴⁹⁴ Champion, p. 246

⁴⁹⁵ Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 476.

⁴⁹⁶ *Ibid.*

vocation proprement familiale des Mémoires et de la nécessité de faire archives devant la mort prochaine et de construire un récit familial d'encre, pour faire pendant aux larmes.

Nous verrons une preuve de cette inflexion nucléaire dans les Mémoires, sans pour autant correspondre à une linéarité chronologique, dans la comparaison avec les deux textes qui marquent les limites temporelles de notre corpus. À l'inverse de Bussy-Rabutin et Campion, Monluc n'évoque pas directement la mort de sa femme : il se contente de la désigner par le groupe nominal « feu ma femme ». Quant à Saint-Simon, s'il interrompt la rédaction de ses Mémoires pendant six mois à la mort de son épouse en 1743⁴⁹⁷, n'en fait pas le récit dans son œuvre mémorialiste. Or quand elles font l'objet d'un récit, ces morts marquent très sensiblement l'inscription lignagère autant que nucléaire du « je-nous » des Mémoires. Même malgré lui, le mémorialiste établit en narrant la mort d'une épouse, une image du couple qui a accompli son devoir lignager et qui formait un ensemble solidaire. Ce qui constituait une intégration à la lignée par l'alliance devient une intégration à la lignée par l'encre et le sang quand, au fil du récit de mort de l'épouse, se dessine la lignée fondée par le mémorialiste et son épouse. À la différence du récit de mort des pères et mères, le récit de mort de l'épouse met en évidence une affection singulière du mémorialiste pour celle qu'il a épousée, qui explique le cadre plus intime du récit. Pour autant, c'est une image de conjugalité à transmettre au collectif, un modèle d'union qu'on fabrique pour ses enfants : il n'est pas, en cela, surprenant que Campion et Bussy-Rabutin qui lèguent explicitement leurs Mémoires à leurs enfants accordent aux mères de ces derniers des récits funèbres qui consacrent le « je-nous » conjugal dans la mémoire quand il ne peut plus possible dans la réalité, dès lors que la mort a rompu le lien conjugal.

Les morts des pères, des mères et des épouses ne mettent pas absolument en péril la lignée. Elles sont dans l'ordre des choses. C'est la raison pour laquelle il est toujours possible de perpétuer un imaginaire lignager, à partir d'elles. La mort du père dans le récit est nécessaire pour acquérir une identité nobiliaire propre ; celle de la mère est un modèle vertueux donné à la descendance ; celle de l'épouse est l'occasion de léguer un idéal d'harmonie dans la famille nucléaire de et de continuité lignagère. En revanche, la mort des enfants notamment celle des aînés et des enfants adultes, c'est-à-dire la mort du futur auquel

⁴⁹⁷ Voir Saint-Simon, *Les siècles et les jours: lettres (1693-1754) et note « Saint-Simon » des « Duchés-pairies », etc.*, Yves Coirault (éd.), Paris, H. Champion, 2000, p. 570.

on entend léguer le passé-présent que l'écriture s'emploie à mettre en place, constitue un traumatisme.

d) Mort des enfants

Comme la mort des épouses en couches ou la mort des époux au combat, la mort d'un enfant au berceau est banale⁴⁹⁸ : les conditions de la mise au monde, l'hygiène, les soins accordés aux nouveau-nés sont les facteurs d'une mortalité infantile élevée⁴⁹⁹ à tous les niveaux d'une société dont les membres sont constamment menacés : « les guerres déciment aussi la noblesse⁵⁰⁰ ». Par conséquent, « la reproduction biologique du milieu nobiliaire est en pratique difficilement assurée⁵⁰¹ ». L'excès de sensibilité devant la mort d'un enfant, en bas âge ou non, est encore malvenu entre le XVI^e siècle et le XVIII^e siècle⁵⁰². Dire publiquement le chagrin contrevient à la bienséance. Or les Mémoires, parce qu'ils sont à la jonction entre une expression singulière, intime et une expression collective, publique, des émotions peuvent largement faire une place à l'évocation du deuil des parents devant la perte d'un enfant. La perte d'un enfant met non seulement en péril la transmission lignagère de la noblesse, du nom et des valeurs familiales à la génération suivante mais enraye aussi le processus de destination des Mémoires, surtout quand ceux-ci sont destinés à un fils qui meurt pendant leur rédaction : ainsi des Mémoires de Duplessis-Mornay. L'écriture ménage alors une fiction de dévolution, une transmission posthume des valeurs familiales incarnées effectivement ou potentiellement par l'héritier défunt. Celui qui incarnait le futur en maturation devient soudain une figure du passé : le temps familial des Mémoires doit être repris et assumé par le mémorialiste pour maintenir l'illusion d'une transmission. En faisant le récit de la mort et du deuil d'un enfant, le « je-nous » n'est plus seulement constitué des éléments du passé de l'histoire familiale,

⁴⁹⁸ Sur l'enfance, on verra Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, op. cit. ; Philippe Ariès, « Attitudes devant la vie et devant la mort du XVII^e au XIX^e siècle », *Revue trimestrielle de l'institut national d'études démographiques*, Populations n°3, 1949. Ces travaux, qui ont fait date, ont depuis été largement discutés et nuancés : on trouvera un état de la question dans Anne Defrance, Denis Lopez et François-Joseph Ruggiu (éd.), *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle*, Tübingen, Allemagne, Narr, 2007, p. 11-17. Voir aussi Naomi J. Miller et Naomi Yavneh, *Gender and early modern constructions of childhood*, Burlington, Vermont, Ashgate, 2011. D'un point de vue littéraire, voir Jean-Pierre van Elslande, « Imiter et désobéir : les enfants dans la littérature pré-moderne (XVI^e-XVII^e siècles) », dans Anne Defrance, Denis Lopez et François-Joseph Ruggiu (éd.), *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle*, op. cit., p. 45-59.

⁴⁹⁹ Voir Flandrin Jean-Louis, *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1995, p. 228-230.

⁵⁰⁰ Jérôme Viret, *Le sol et le sang : la famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIX^e siècle*, op. cit., p. 123.

⁵⁰¹ *Ibid.*

mais déborde sur son futur qu'il englobe aussi pour devenir, temporellement, plus absolu encore.

Deuil d'un enfant, affinités électives et transmission posthume des vertus familiales

Campion, qui développe largement le récit de la mort de sa fille sans taire son chagrin, met en évidence l'incongruité de son geste.

Je sais que beaucoup me taxeront de faiblesse, et d'avoir manqué de constance dans un accident qu'ils ne tiendront pas des plus fâcheux ; mais à cela je répons, que les choses ne font effet sur nous, que selon les sentimens que nous en avons, et qu'ainsi il n'en faut pas juger généralement comme si nous avions tous la même pensée. Il faut savoir le prix que nous estimons les choses, avant que de louer notre patience quand nous les perdons.⁵⁰³

Le mémorialiste justifie sa posture par « le prix que nous estimons les choses », et défend l'expression d'une sensibilité en adéquation avec les affects réels. Même si dire le deuil d'un enfant est inconvenant, le mémorialiste le fait parce que le manque le pousse à l'écriture, à la justification de soi-même devant la postérité et de fait, devant une postérité familiale privée d'un de ses membres. Cette écriture particulière du deuil va au-delà de l'absence des pleurs devant la perte ordinaire d'un enfant : ce n'est pas seulement un homme – ou une femme le cas échéant – qui écrit, mais un comptable de la famille, ce qu'est résolument le mémorialiste. Le mémorialiste revendique son droit à l'expression du deuil parce qu'il s'agit d'un événement familial, attaché à un personnage qu'il aimait singulièrement. Il refuse un mode d'expression – le silence pudique – au nom de la prise en charge dans l'exercice mémoriel de la conception du lien familial qu'il entretient avec sa fille. Seule La Guette insiste autant que Campion sur l'attachement qui la lie à deux de ses fils : son aîné et l'un, âgé de sept ans. Campion et La Guette sont des membres de la petite noblesse : la

⁵⁰² Outre la bibliographie déjà citée, on lira avec intérêt les pages introductives de Madeleine Foisil à son *Le sire de Gouberville : un gentilhomme normand au XVI^e siècle*, Paris, Flammarion, 2001, p. 27-49.

perte d'un enfant met non seulement en péril la suite de la lignée mais surtout ses possibilités d'élévation. Ces deux occurrences d'une affection parentale qui se déploie à l'occasion d'un deuil sont des exceptions assez nettes pour que les auteurs même en soulignent l'incongruité, mais l'affichent néanmoins. Plus généralement, la prise en compte des enfants est très parcellaire : rares sont leurs portraits, et les mentions mêmes de leurs prénoms et existences ne sont pas courantes. Il faut aller voir *l'Histoire généalogique* de Bussy-Rabutin pour lire le nom de ses fils et filles⁵⁰⁴ car il s'agit bien d'une question lignagère que la mort des enfants, et quoi que Champion et La Guette écrivent leurs larmes à la mort des leurs, cette dernière ne les nomme pas et les envisage ainsi comme un collectif descendant d'elle-même, peu ou prou indifférencié.

Dans ce cadre, le récit de la mort de la fille de Champion a une ampleur unique et constitue un témoignage exceptionnel de cette relation aux enfants, entre affection et lignage, dont rendent compte les Mémoires :

J'étois dans la situation pénible que je viens de décrire, le disant souvent à ma femme, sans que cela m'empêchât de me divertir en apparence avec elle, mes amis, et surtout ma fille, lorsqu'un jour ayant mené le sieur du Pars, mon oncle, qui avoit passé quelques jours chez moi, dîner chez un de mes voisins, d'où il partit pour retourner chez lui, je revins au Boscferai, rêvant à des choses tout-à-fait funestes sur le sujet de ma chère fille, mais repoussant néanmoins ces pensées comme ridicules. En arrivant, je la trouvai atteinte d'une fièvre violente. Bientôt la rougeole se déclara. Un médecin que j'envoyai chercher ordonna les remèdes convenables ; mais le matin du cinquième jour, la rougeole rentra, et ma chère fille mourut le 10 mai 1653.⁵⁰⁵

Le récit s'ouvre sur un pressentiment. Le mémorialiste adopte une position prophétique. En se remémorant avoir anticipé la mort de sa fille, il confère au moment narré une dimension spirituelle. Se noue alors une relation privilégiée entre l'écrivain et le défunt, sous le regard du lecteur qui ne peut que compatir à la détresse du père dont l'enfant vient de mourir. L'espace

⁵⁰³ Champion, p. 233.

⁵⁰⁴ Bussy-Rabutin, *Histoire généalogique*, p. 67-70.

⁵⁰⁵ Champion, p. 232-233.

de solitude institué permet à la parole de s'épancher sans retenue et hors des normes, ce que Champion souligne à deux reprises.

Le lendemain, je lui fis rendre les derniers devoirs à la principale place du chœur de ma paroisse du Thuitsignol, et ordonnai qu'on lui taillât une tombe, où l'on écrivit mon affliction : elle fut telle, que je n'ai pas eu depuis de véritable joie. Je m'étois si bien mis en l'esprit que ma fille seroit la consolation de mes dernières années, et j'avois si bien commencé à l'associer à toutes choses avec moi, que je crois que c'est lui voler son bien que de prendre plaisir à quelque chose sans elle. Le 12 mai je partis avec ma femme, quasi aussi affligée que moi, et nous nous retirâmes chez madame de Vacueil, ma sœur, où ma femme demeura trois mois. Lorsque je pensois que j'étois séparé pour toute ma vie de ce qui m'étoit le plus cher, je ne pouvois aimer le monde, hors duquel étoit ma félicité. [...] Chérir toujours ce que j'ai le plus aimé, y penser continuellement en éprouvant le désir de m'y rejoindre, je crois que c'est le sentiment d'un homme qui sait aimer, et qui, ayant une ferme croyance de l'immortalité de l'âme, pense que l'éloignement de sa chère fille est une absence pour un temps, et non une séparation éternelle.⁵⁰⁶

La mort de l'enfant relève de la mort de soi-même, et implique un retour à soi, marqué par l'usage en expansion des marques de première personne, dans un discours pourtant consacré à un tiers. On observe alors un lien entre « je » et « elle », qui sacralise l'affinité tissée au fil du texte entre le père et la fille : se dessine un « nous ». L'originalité de Champion ne se trouve pas seulement dans l'hommage rendu à une fille de quatre ans : elle se trouve dans le lien familial potentiel qu'incarnait cette fille de quatre ans, malgré l'existence d'autres enfants, du reste dédicataires du texte. Ces derniers deviennent alors les récipiendaires d'un modèle potentiel incarné par leur sœur défunte. Le renvoi à l'immortalité de l'âme, à la certitude de retrouver la jeune morte dans une vie prochaine dynamise le mouvement du récit rétrospectif vers l'avenir mortel du narrateur : le récit rétrospectif sert donc de prolepse. Ecrire ensuite qu'il « n'a[...] pas seulement perdu une aimable fille de quatre ans, mais une amie telle qu'on peut se la figurer dans son âge de perfection⁵⁰⁷ » revient à projeter une relation future, à offrir au personnage une potentialité affective fantasmée, et une relation qui tient purement de

⁵⁰⁶ Champion, p. 233-234.

⁵⁰⁷ Champion, p. 234.

l'imaginaire et de l'idéal. Le texte dans son ensemble relève de la consolation adressée à soi-même⁵⁰⁸ et constitue un éloge funèbre où est louée une vie qui aurait pu avoir lieu. Campion, en louant des mérites en puissance, construit la fiction d'un futur impossible mais qu'il est indispensable de fabriquer pour l'inscrire dans le récit familial et ainsi en mobiliser l'imaginaire.

Quoi qu'il en soit, mon déplaisir m'ôta tous les soins que j'avois d'élever ma maison, mon principal but en cela ayant été l'intérêt de ma fille. Je ne laissois pas de souhaiter de faire instruire mes autres enfans selon leur condition, et leur laisser de quoi vivre de même ; mais ce n'étoit plus avec mon ambition et mon activité passées. Je ne songeois plus qu'à mener une vie sombre et retirée, contre mes premiers goûts et ceux de la plupart des affligés, qui cherchent à voyager et à agir pour se distraire.⁵⁰⁹

S'institue finalement un processus d'affinités électives très nettes et, une fois de plus, une stratégie de reconstruction et d'idéalisation familiale : la fille prend le pas sur les descendants mâles de Campion, auxquels les Mémoires sont destinés. En affirmant son désintérêt soudain pour l'élévation de sa maison, privée de ses vertus, au moment de la perte de cet enfant-là, il souligne très clairement une préférence, un héritage potentiel qui vient dépasser le cadre légal : la fille de Campion n'aurait de toute façon pas pu hériter. La maison revient à l'aîné des mâles du père de famille : la perte d'une fille ne met pas en péril la pérennité du nom, des terres, etc. Le texte vient donc instituer un nouveau régime de dévolution, propre au mémorialiste, mais qui tend à une fiction familiale, où la descendance serait interrompue alors qu'elle ne l'est pas.

Chez La Guette, du même rang social que Campion, le récit de la mort des enfants subit des variations, selon que l'enfant dont on parle permet à la mémorialiste de transmettre ou non des valeurs familiales.

⁵⁰⁸ Voir Raymond Baustert, *La consolation érudite : huit études sur les sources des lettres de consolation de 1600 à 1650*, Tübingen, Allemagne, Narr, 2003.

⁵⁰⁹ Campion, p. 234.

Mon fils me pria de lui donner sa sœur [...]. J'y consentis, sachant bien que son frère l'aimait et la considérait beaucoup, et qu'elle serait en bonne main. Des deux autres qui me restèrent, l'une se fit religieuse, mais véritablement religieuse, ce qui me donne une extrême consolation, et l'autre mourut quelque temps après.⁵¹⁰

Cette évocation anecdotique de la mort d'une fille, qui n'est qu'à peine différenciée parmi les autres parce qu'elle n'a pas de vertus familiales à transmettre va ainsi dans le même sens que le récit de la mort de deux de ses fils, qui remettent en jeu les stratégies d'héritage et de perpétuation du nom et du rang et des valeurs familiales.

Il m'arriva deux jours après un déplaisir pénible, par la mort d'un de mes fils âgé de sept ans, qui était le plus joli du monde et qui promettait quelque chose de bon : je l'aimais fort, et y prenais un plaisir non pareil. [L'enfant meurt à cause d'une pleurésie causée par un Lorrain qui lui fait peur en lui volant une canne avec un pommeau d'argent dans la basse-cour] Il mourut entre mes bras dans mon lit, car ce jour-là je ne pouvais me soutenir sur ma jambe, à cause de ma morsure de chien. Je me trouvai seule dans mon affliction, tous mes gens étant allés à droite et à gauche. J'avais assez de loisir pour contempler ce cher enfant, et l'arroser de mes larmes, puisque je fus plus de deux heures, sans qu'il revînt ni valet ni servante.⁵¹¹

Que l'enfant soit joli, et qu'il « promett[e] quelque chose de bon », c'est-à-dire qu'il soit doté de vertus, signale à nouveau une transmission interrompue. Le motif sous-jacent de la *pietà*, la mère qui tient dans ses bras son fils mort, met en évidence le caractère sacré de la mort, son impact affectif, et souligne également le crime commis par le Lorrain, ennemi, pillard, qui met à mort une incarnation de la vertu filiale. Cette mort prend son sens parce qu'elle met l'enfant prometteur devant ce qui aurait sans doute été sa vie : la guerre. La guerre est ici envisagée comme preuve de vertu militaire du fils à son niveau d'enfant et met en évidence la noblesse d'épée à laquelle il aurait aspiré. La Guette compose un irréel du futur dans lequel sa famille peut s'élever parce que les conditions, dans le récit familial, étaient réunies pour asseoir cette élévation. Le récit de cette mort participe d'une glorification du fils, mort face à

⁵¹⁰ La Guette, p.182.

⁵¹¹ La Guette, p. 114-115.

l'envahisseur lorrain. Il convient de rapprocher la mort de ce fils-là de celle de son aîné, qui survient peu après celle de son mari : la lignée La Guette, en effet, s'effondre avant même d'avoir été fermement établie. Charge alors aux Mémoires de combler ce manque en écrivant les morts et gloires de chacun.

J'appris la fatale et triste nouvelle de la mort de mon cher fils trois ou quatre jours après. Ah quels cris et quelles lamentations nous faisons, ma belle-fille et moi ! Tout d'un coup notre maison fut remplie d'un grand nombre de Dames qui avaient compassion de nous et qui plaignaient notre perte. Je laissai ma belle-fille entre leurs mains et gagnai ma chambre où je m'enfermai pour chercher ma consolation du côté du ciel. Ce fut-là, ô grand Dieu que je vous parlai du plus profond de mon âme, et que je me résignai entièrement à votre sainte volonté, vous rendant un million de grâces de celles que mon cher enfant avait reçues de vous en lui prolongeant sa vie de deux heures, pour demander pardon à votre divine Majesté de toutes ses offenses. J'espère, mon Dieu, que vous lui avez fait miséricorde, et que votre bonté aura suppléé à tous ses défauts : c'est la seule consolation qui m'en reste, et qui est la plus grande que j'en puisse avoir. Il mourut donc glorieusement regretté de tous les gens d'honneur qui l'ont connu, tant en Hollande, qu'en Flandre, et même en France. Monsieur de Lira, envoyé extraordinaire d'Espagne à la Haye, qui lui faisait l'honneur de l'aimer, nous en vint témoigner sa douleur avec Monsieur le baron de Serinchamps, et nous dit à ma belle-fille et à moi les paroles du monde les plus obligeantes, nous faisant offre de sa faveur, et même de sa bourse. Il versa quelques larmes de compassion, et nous consola autant bien qu'on le peut faire. Je lui remerciai le plus civilement qu'il me fut possible, le considérant pour ce qu'il est, c'est-à-dire le plus généreux et le plus obligeant de tous les hommes, et qui fait les choses de meilleures grâce.⁵¹²

La Guette manifeste publiquement, en l'écrivant, le renom de son défunt fils et écrit pour lui, constituant un « je » mémoriel capable de prendre en charge aussi la personne du fils. La prière que La Guette adresse à Dieu, père suprême qui décide du sort des familles, fait office d'oraison funèbre, à la manière dont Campion rapporte les épitaphes et tombes qu'il fait dresser pour sa femme et sa fille, mais elle conjure en même temps cette mort en la racontant

⁵¹² La Guette, p. 189.

dans ses Mémoires : le récit donne une vie éternelle au disparu en perpétuant sa mémoire. Le régime de narration se transforme complètement, la mère devenant porte-parole du fils en recommandant son âme à Dieu : elle écrit « nous » pour dire son « il ». L'énoncé des qualités du fils défunt est validé par la reconnaissance de son mérite par des tiers, ce qui emblématise et reverse au récit familial les vertus communes au fils et à la mère qui lui rend hommage. La seule parole de la mère ne saurait suffire à glorifier les actions du fils : l'espace politique et militaire lui étant défendu, la mémorialiste opère une délégation de parole auprès des personnes susceptibles de produire un discours de reconnaissance légitime, l'entourage qui fait office de chœur antique et les « gens d'honneur » qui partagent le récit de deuil. La solidarité sociale est mise en scène : la mort du fils invite à fabriquer une nouvelle communauté familiale fondée sur les valeurs du défunt. Le processus de transmission de ces valeurs trouve sa fin dans l'annonce de la protection inattendue que Monsieur de Lira vient offrir à La Guette : une nouvelle entité masculine peut donc se substituer à l'époux – déjà mort, et au fils.

Chez Champion comme chez La Guette, de petite noblesse, mais aussi chez Duplessis-Mornay⁵¹³, le récit de la mort d'un enfant mène les Mémoires vers leur fin. La mort du fils s'envisage comme la fin d'un monde – littéraire et lignager – et constitue une mort partielle du mémorialiste lui-même en tant qu'il s'agit d'une mort d'une partie du « je-nous » qui n'a plus, pour exister, que l'espace qu'on lui a alloué dans le texte.

« Que ce mien livre finisse par luy » : fin de la lignée, fin des Mémoires ?

Dans ses Mémoires à son fils pour le convaincre de défendre la foi réformée, Charlotte Duplessis-Mornay doit interrompre sa rédaction : le fils, destinataire de l'œuvre, meurt à la guerre. La fin du texte donne lieu à une longue relation de la mort et des passions familiales et publiques⁵¹⁴ qui achèvent de fonder l'identité collective de la mémorialiste qui écrit pour elle mais aussi pour son époux et son fils défunt, auquel, à défaut de transmettre ses Mémoires, elle donne le rôle de figure de l'imaginaire familial dont elle transmet la mémoire et les vertus.

⁵¹³ Duplessis-Mornay, p. 422-426.

Ce fut lors que Monsieur du Plessis escrivit noz larmes en Latin, par luy mesme traduites en Francois, les désirant perpétuer à la postérité, comme en noz âmes elles sont perpetuelles.⁵¹⁵

La mention métaphorique des « larmes [écrites] en latin », le poème funèbre écrit par l'époux, suggère un *continuum* entre le récit du deuil et le deuil lui-même, entre lamentation circonstancielle et lamentation mémorielle. Duplessis-Mornay écrit pour le collectif qu'elle représente avec son époux, un collectif de cœur et de plume : « noz larmes », « noz âmes » font état d'une écriture mémorialiste définitivement plurielle, au point d'orgue du récit que constituent sa clôture et la mort du fils. L'encre substituée aux larmes met en évidence la projection de soi dans l'autre au sein du récit. Le polyptote auquel est sujet le verbe « perpétuer » souligne l'importance de marquer, d'écrire la vie du fils défunt, de la lignée qui aurait pu se poursuivre avec lui. Le geste de Philippe Duplessis-Mornay est redoublé dans l'écriture des Mémoires où, en somme, Madame du Plessis écrit leurs larmes en français. Le récit initialement destiné au fils s'achève avec la mort de ce dernier : puisqu'il n'est plus envisageable de léguer le récit et la mémoire familiale qu'il constitue au fils aîné, c'est vers une « postérité » qu'il revient de transmettre cette mémoire qui, nous l'avons vu, est aussi celle d'une famille choisie et spirituelle. La mémorialiste inscrit son deuil dans le texte et cristallise la relation familiale désormais de l'ordre de la pure mémoire : charge à l'encre de soutenir les liens du sang et de les perpétuer au-delà de la mort des personnages. Charlotte Duplessis-Mornay achève son texte sur ces derniers mots :

Et icy est il raisonnable que ce mien livre finisse par luy, qui ne fut entrepris que pour luy descrire nostre pérégrination en ceste vie. Et puisqu'il a pleu à Dieu, il a eu plus tost et plus doucement finy la sienne. Aussy bien, sy je ne craignois l'affliction de Monsieur du Plessis, qui a mesure que la mienne croist, me fait sentir son affection, il m'ennuyeroit extrêmement à le survivre.⁵¹⁶

⁵¹⁴ Duplessis-Mornay, p. 422-426.

⁵¹⁵ Duplessis-Mornay, p. 425.

⁵¹⁶ Duplessis-Mornay, p. 426.

La subordonnée conjonctive – « que ce mien livre finisse par luy » – exprime sans ambages la nécessité de constituer un « je-nous » qui transmet et constitue à la fois la matière même de la mémoire collective familiale. La mémorialiste offre ainsi à son protagoniste-destinataire une vie littéraire au-delà de la mort physique : les Duplessis-Mornay renoncent alors aux « espérances de ceste vie⁵¹⁷ » physique pour la faire d'encre et la donner à la postérité. Après la mort de Charlotte Duplessis-Mornay, son époux Philippe rédige un sonnet dans lequel transparait encore le « nous » familial composé par la mémorialiste dans son récit :

Qui tous deux⁵¹⁸ en un coup de sy loin vous enserre,
De si loin rassemblés ensemble nous enserre ;
Nous recueille en son sein, mais le tiers gist icy [...]⁵¹⁹

Le « nous » nucléaire ici constitué a bien vocation à se transmettre non plus seulement à la descendance directe, mais à la famille étendue, au lignage.

Monluc, à la même époque que Duplessis-Mornay, est confronté à la semblable situation de la perte des fils. La mort successive des enfants de Monluc, destinataires non-revendiqués mais lecteurs potentiels de ses Mémoires, invite à repenser de même le mode de transmission filial. Par conséquent, le discours cherche de nouveaux points de fuite en suivant la lignée, en refaisant du lien par l'établissement de l'identité collective et ce pour appeler à la bienveillance du monarque envers ses petits-fils, « petitz Monlucz », images du mémorialiste en puissance et substituts textuels des fils perdus en tant que, membre d'une même lignée, ils participent tous d'une même mémoire.

Que si parfois dans mon livre j'ay dit que les playes sont les recompenses de mes services, ce n'est pas pour leur reprocher mon sang. Celuy de mes enfans, qui sont morts pour leur service [celui des monarques], est bien employé. Dieu me les avoit donnez, et ils me les ont prins. J'en ay perdu trois à leur service : Marc-Anthoine, mon aîné ; Bertrand, auquel par chaffre je donnay le nom de Peyrot, qui est un mot de nostre Gascongne, parce que ce nom-là de Bertrand me desplaisoit ; et

⁵¹⁷ Duplessis-Mornay, p. 425.

⁵¹⁸ Sa défunte épouse et son défunt fils.

⁵¹⁹ Duplessis-Mornay, p. 434.

Fabian, seigneur de Montesquieu. Dieu m'en a redonné trois autres, car j'ay du second Blaise, et du dernier Adrian et Blaise. Dieu les vueille conserver pour faire service à leurs roys et à leur patrie, sans faire honte au nom qu'ils portent ! Et qu'ils estudiant bien mon livre et se mirent dedans ma vie, taschant à surmonter leur ayeul, s'ils peuvent ! Sire, souvenez-vous d'eux, s'il vous plaist.⁵²⁰

Le glissement qui s'opère entre les fils défunts et les petits-fils subsistants, par la médiation du mémorialiste, met en évidence à la fois la solidarité et la continuité familiale, et la solidité de l'édifice des Mémoires, dont la fin peut être infléchie par les faits advenus au cours du récit. La construction syntaxique invite à considérer ce *continuum* entre les générations : « Dieu m'en a redonné trois autres », écrit le mémorialiste : l'antécédent de « en » renvoyant par anaphore mémorielle à « mes enfans », puis par anticipation aux petits-enfants de Monluc, s'opère une relation d'équivalence entre les fils et les petits-fils, considérés comme un même niveau de descendance, les uns se substituant aux autres. Le récit de mort des enfants rejoint finalement le récit de mort des pères : la succession nécessaire à la survie de la maison aristocratique implique un transfert de mort à vif, et une donation du texte du vivant aux morts :

Au-delà de l'adresse initiale à ses enfants, un autre geste de donation est présent dans le texte [de Champion], explicite dans sa déclaration publique de douleur à la mort de sa fille. Ce geste de donation sans destinataire certain vise un temps ultérieur lui-même sans terme particulier : une anachronicité prospective, pourrait-on dire.⁵²¹

Champion n'est pas le seul à avoir ce geste de donation posthume à travers la déploration qu'il écrit à la mort de sa fille. Charlotte Duplessis Mornay menant à son terme ses Mémoires en dépit de la mort de leur destinataire fait de lui un nouveau « je » avec lequel écrire, une nouvelle main pour tenir la plume.

⁵²⁰ Monluc, p. 823.

La mort des proches permet d'écrire à nouveaux frais le récit familial que doivent consigner les Mémoires, en tant qu'il configure un idéal non plus de gloire lignagère mais de vertus personnelles et familiales. Les morts qui habitent les généalogies sont des êtres glorieux, dont on peut fictionnaliser la vie, comme nous le verrons plus loin, parce qu'ils appartiennent à un passé lointain. Les morts contemporains des mémorialistes relèvent quant à eux de dynamiques interpersonnelles et successorales, dont le récit se fait l'écho affectif. Les discours qu'on leur consacre soulignent des vertus familiales qui, pour être transmises, sont reprises à son compte par le mémorialiste qui intègre la *persona* du défunt à son identité, enrichissant encore le « je-nous » de l'écriture mémorialiste. Ce mode d'écriture conditionnant la parole du mémorialiste, conditionne aussi son *ethos*. Il est ainsi toujours le bon fils d'un bon père et d'une bonne mère ; il est l'époux aimé d'une épouse aimante ; il est le père éploré d'une descendance parfois décimée. En tant que tel, il peut prendre en charge la fondation d'un idéal familial soutenu par des vertus familiales, aristocratiques et spirituelles. Il parle par et pour tous.

Seule la descendance fait l'objet d'un discours qui échappe à la maîtrise des sentiments propres à manifester la bienséance ordinaire. Parmi ses enfants, le mémorialiste trouve d'autres lui-même à pleurer comme autant de parts de lui-même, et qui guident l'écriture des Mémoires, parce que ces images défuntes incarnent un avenir potentiel mais paradoxalement révolu. C'est pourquoi le désir illusoire de transmettre un idéal lignager à des descendants idéaux trouve sa finalité dans les récits de mort des enfants qui ferment les Mémoires.

Les récits de morts sont un premier ensemble d'écrits qui font quitter le temps humain des Mémoires, consacré dans une première éternité de papier, mémorialiste, pour assurer la mémoire. C'est là le premier point d'ancrage d'une « fonction symbolisatrice⁵²² » de l'écriture familiale qui se met au jour, et qui permet au mémorialiste aristocrate de « se situer en se donnant dans le langage un passé⁵²³ ». Ce passé finit par établir, dans les Mémoires, un récit mythique, une histoire merveilleuse et donc mémorable des origines de la famille.

⁵²¹ Hélène Merlin-Kajman, « Anthropologie de la littérature, pratiques symboliques et diabolie critique », *Études de lettres*, n° 1-2 (2015), Lausanne, p. 135.

⁵²² Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2011, p. 138-142.

⁵²³ *Ibid.*

II. Mythe, merveilleux et histoire familiale

« L'orgueil aristocratique ne repose pas sur l'argent, ni sur le savoir. Il s'enfle d'un mythe du sang⁵²⁴ ». Les Mémoires lèguent à la postérité un portrait aristocratique de la lignée de celui ou celle qui les écrit. À cette fin, et d'autant plus qu'ils rendent compte d'une histoire familiale et individuelle indissolublement, elle-même porteuse de l'éthique d'un corps aristocratique autant que d'un sang lignager, ils fabriquent un mythe, c'est-à-dire une « représentation idéalisée d'un état passé de l'humanité⁵²⁵ », destinée au champ familial. Le substantif « mythe » nous paraît s'imposer pour désigner l'épaisseur mémorielle et légendaire du récit mémorialiste parce que ces récits ne se cantonnent pas à un régime de réalité mais, en fondant une identité familiale, ne laissent pas d'emprunter leurs modalités d'écritures et leurs références à l'imaginaire. Cette représentation verbale idéalisée, ce récit merveilleux qui emprunte ses images à des imaginaires variés, est fondée sur des thématiques issues d'une double culture, savante et populaire, que maîtrise l'aristocrate mémorialiste. Elle participe à la création de la fiction familiale bâtie par le mémorialiste qui métamorphose la matière factuelle en matière mythique. En effet, outre la peinture en gloire des ancêtres au sein des généalogies, outre les hommages aux défunts, les mémorialistes mobilisent un imaginaire ou bien mythologique, qui prend appui sur les récits des amours allégoriques des dieux de l'antiquité gréco-romaine, ou bien merveilleux « gaulois », comme on l'appelle alors, qui prend appui sur des récits plus ou moins locaux et en relation avec une histoire antéromaine du territoire⁵²⁶.

La mythologie antique ni le merveilleux gaulois, qui sont les supports principaux de la création mythographique pendant la période moderne en France, ne sembleraient avoir *a priori* leur place dans un récit dont la matière est essentiellement factuelle. De fait, on trouve statistiquement peu de telles allusions dans les Mémoires. Au théâtre, dans le roman, en

⁵²⁴ Manuel de Diéguez, *De l'Idolâtrie*, cité par André Devyver, *Le Sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1973, p. 324.

⁵²⁵ TLF, s.v. « Mythe »,

⁵²⁶ Pour une typologie des récits merveilleux, voir Victor Delaporte, *Du merveilleux dans la littérature française sous le règne de Louis XIV : thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des lettres de Paris*, Paris, Retaux-Bray, 1891 ; Bernard Magné, *Crise de la littérature française sous Louis XIV : humanisme et nationalisme*, Lille, Atelier Reproduction des thèses, 1976, 2 vol, t. 2, p. 578-652 ; Raymonde Robert, *Le Conte de fées littéraire en France : de la fin du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1981 ; Aurélia Gaillard, *Fables, mythes contes : l'esthétique de la fable et du fabuleux (1660-1724)*, Paris, H. Champion, 1996 ; Jean-Paul Sermain, *Le conte de fées : du classicisme aux Lumières*, Paris, Desjonquères, 2005.

poésie, les genres pratiqués par les « écrivains » de profession⁵²⁷, mythologie et merveilleux restent des motifs extrêmement présents qui participent d'un savoir « entre érudition et pédagogie⁵²⁸ », d'une ornementation qui s'accorde au goût contemporain⁵²⁹. L'usage de ces motifs témoigne, dans la querelle des Anciens et des Modernes, de prises de position idéologiques et esthétiques quant aux matières anciennes gréco-romaines et aux matières historiques et nationales⁵³⁰. La mythologie et le merveilleux, en tant que systèmes de représentation figurée, sont propices à l'allégorisation, à la une construction symbolique du discours qui sert notamment à fonder une iconologie royale⁵³¹, et à stabiliser l'imaginaire monarchique. Il convient de s'interroger non tant sur la nature du mythe que fondent les Mémoires – comme nous le verrons, il est mythe des origines en narrativisant la généalogie⁵³² – mais sur le statut et les fonctions de l'association que la matière mémorielle entretient avec la culture mythologique des mémorialistes, de même que sur les substituts qu'elle lui trouve, le cas échéant. Les références mythologiques saturent l'iconographie à la gloire de Louis XIV. La famille elle-même renvoie au collectif des divinités olympiennes : le tableau de Noret, *Louis XIV et sa famille en dieux de l'Olympe* (voir la figure 1) en est un exemple des plus frappants⁵³³. Les familles de la noblesse imitent volontiers le modèle donné par la famille royale dans ses usages et ses pratiques⁵³⁴. L'association continuelle de la famille royale, depuis Charles V et sa refondation du Louvre jusqu'à la Régence et aux nuits de Sceaux de la

⁵²⁷ Voir Alain Viala, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Éditions de Minuit, 1985.

⁵²⁸ Emmanuel Bury, « Les savoirs mythologiques entre érudition et pédagogie : constantes et mutations à l'âge classique (1599-1715) », *XVII^e siècle. Mythologies du Grand Siècle*, n° 272, 2016, p. 385-394.

⁵²⁹ Voir Jean-Pierre Néraudau, *L'Olympe du Roi-Soleil : mythologie et idéologie royale au Grand Siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2013 ; Bernard Magné, « Le procès de la mythologie dans la querelle des Anciens et des Modernes », dans *La Mythologie au XVII^e siècle*, Nice, C.M.R. 17, 1981, p. 49-56.

⁵³⁰ Voir Marc Fumaroli, *La querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Gallimard, 2001 ; *Le sablier renversé : des Modernes aux Anciens*, Paris, Gallimard, 2013.

⁵³¹ La bibliographie sur ce sujet est immense, nous nous tiendrons seulement à ces quelques titres et à ceux cités *supra* : Françoise Bardon, *Le portrait mythologique à la cour de France sous Henri IV et Louis XIII : mythologie et politique*, Paris, Éditions A. et J. Picard, 1974 ; Gérard Sabatier, *Versailles ou La disgrâce d'Apollon*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016 ; *Le prince et les arts : stratégies figuratives de la monarchie française, de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Epoques », 2010 ; Anne-Elisabeth Spica et Marie-Christine Pioffet (éd.), *S'exprimer autrement : poétique et enjeux de l'allégorie à l'âge classique*, Tübingen, Allemagne, Narr Verlag, 2016.

⁵³² Voir *infra*, p. 266-314.

⁵³³ Voir Jean-Pierre Néraudau, *L'Olympe du Roi-Soleil : mythologie et idéologie royale au Grand Siècle*, *op. cit.*, p. 127-128 ; Gérard Sabatier, « Allégories du pouvoir à la cour de Louis XIV », dans Fernando Checa (éd.), *Arte Barroco e Ideal Clásico : Aspectos del Arte Cortesano de la segunda mitad del siglo XVII*, Madrid, Espagne, SEACEX, 2004, p. 177-193.

⁵³⁴ Voir Aurélie Du Crest, *Modèle familial et pouvoir monarchique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2002.

duchesse du Maine, dans les arts⁵³⁵, au panthéon des dieux gréco-romains, nous invite à chercher de pareilles associations chez les mémorialistes, qui prennent le roi pour modèle – ou contre-modèle – paternel, et qui vont chercher à reproduire ses modes de représentation. La mythologie constitue un réservoir généreux en affaires de famille : la hiérarchie des dieux a un fondement généalogique ; les liens de parenté se prêtent facilement au parallèle avec les relations des dieux entre eux, et avec les hommes. On trouvera peu d'associations de mémorialistes aux dieux de l'antiquité, dans la mesure où écrire ses Mémoires pour, et par la famille, ne relève évidemment pas du même geste que celui de collectionner pour l'éblouissement de ses visiteurs les tableaux les plus prestigieux dont les thèmes sont les plus relevés, les représentations mythologiques étant situées tout au sommet de la peinture d'histoire, le « grand genre » par excellence⁵³⁶. On ne relève par exemple que cinq mentions de Jupiter chez Saint-Simon, une chez Mme de Staal-Delaunay ; aucune, chez Mademoiselle – ce qui pourrait surprendre, étant donné sa proximité avec le pouvoir royal pendant les décennies où la référence mythologique devient ostentatoire pour caractériser la famille des Bourbons –, Bussy-Rabutin ou Retz. La métaphore mythologique apparaît à première vue comme rarement opérante, dans les Mémoires, lorsqu'il s'agit de figurer un lien familial, voire le mémorialiste lui-même.

⁵³⁵ Voir Lisa Mansfield, *Representations of renaissance monarchy: Francis I and the image-makers*, Manchester, Royaume-Uni, Manchester University Press, 2016 ; Gérard Sabatier, *Le prince et les arts : stratégies figuratives de la monarchie française, de la Renaissance aux Lumières*, op. cit. ; *Versailles ou La disgrâce d'Apollon*, op. cit. ; Catherine Cessac, « La duchesse du Maine ou la reine Didon : la mythologie mise à l'épreuve », *XVIIe siècle*, n° 272, 2016, p. 487-500.

⁵³⁶ Voir Bernard Teyssèdre, *L'Art français au siècle de Louis XIV*, Paris, Le Livre de poche, 1967 ; Emmanuel Faure-Carricaburu, *La hiérarchie des genres dans l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture : institution, discours, œuvres*, thèse de doctorat soutenue le 31 mai 2017, sous la direction de Pascal Bonafoux, Paris 8.



Figure 1. Jean Nocret, *Louis XIV et sa famille en dieux de l'Olympe*, 420x305cm, RMN-Grand Palais (Château de Versailles), 1670

La carence mythologique dont témoignent les Mémoires peut se lire en revanche comme un détournement des codes mythologiques à des fins d'appropriation. Tandis que l'expression orchestrée de la puissance royale par Colbert et les académies repose sur l'historicisation des représentations essentiellement mythologiques de Louis XIV⁵³⁷, et que l'aristocratie de cour privilégie les représentations élogieuses du roi en personnage mythologique⁵³⁸, les mémorialistes inventent une image mythifiée d'eux-mêmes fondée sur un détournement et une mise à distance des codes allégoriques. Leur rareté témoignera plutôt de leur prix : ce sont de remarquables témoins de la tendance de fond qui nous intéresse, cette configuration des Mémoires en geste collective.

Dans les Mémoires, les quelques références explicites à la mythologie que nous pouvons trouver sont de deux sortes : ou bien elles proviennent directement d'une anecdote, souvent le récit d'une fête de cour où les divinités étaient représentées, ou bien elles servent une analogie familiale. Le premier cas de figure, puisqu'il tient davantage à la relation du vécu factuel qu'à un artifice de l'écriture, relève d'abord de la description des appareils spectaculaires ; nous la laisserons de côté. La seconde sorte, l'analogie familiale, offre en revanche un rendement herméneutique qui nous occupera désormais.

1. Merveilleux mythologique

a) Merveilleux mythologique et fable familiale

Il existe, sous l'Ancien Régime, un important réservoir de récits de métamorphoses ou de masques auxquels s'adossent les mémorialistes. Ils font la preuve d'une « culture⁵³⁹ » qui sert de matière première à l'esquisse d'un autoportrait. Le décor, les attributs, les postures avec lesquelles le mémorialiste se représente sont régulièrement empruntés à une imagerie

⁵³⁷ Voir Anne-Elisabeth Spica, « Les rêveries du promeneur enchanté. Symbole, allégorie et merveilleux dans le premier Versailles de Louis XIV (1664-1683) », *XVII^e siècle*, n° 184, 1994, p. 437-460 ; Gérard Sabatier, *La disgrâce d'Apollon*, op. cit. ; Bernard Magné, *Crise de la littérature française*, op. cit.

⁵³⁸ Voir Anthony F. Blunt, « The Précieux and French Art », *Fritz Saxl 1890-1948. A Volume of Memorial Essays from his friends in England*, D. J. Gordon (éd.), Londres, Royaume-Uni, Nelson, 1957, p. 326-338 ; Alain Mérot, « La place des sujets mythologiques et leur signification dans le décor peint, à Paris, dans la première moitié du XVII^e siècle », *La Mythologie au XVII^e siècle*, Nice, C.M.R. 17, 1981, p. 219-224.

⁵³⁹ Sur cette idée, voir Madeleine Bertaud et André Labertit, *De l'Estoile à Saint-Simon : recherche sur la culture des mémorialistes au temps des trois premiers rois Bourbons*, Paris, Klincksieck, 1993 ; Jean Garapon, *La culture d'une princesse : écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, H. Champion, 2003 ; Jean Garapon (éd.), *Mémoires d'État et culture politique en France (XVI-XIX^e siècles)*, Nantes, Defaut, 2007.

topique. Comme lors d'un ballet de cour⁵⁴⁰, l'écrivain porte un masque et se dissimule sous les traits d'une allégorie ou d'un être illustre dont il adopte temporairement les caractéristiques. Dans l'économie familiale, ce mode de représentation se traduit par des scènes collectives : récits de ballets, de cérémonies, de repas, où chaque rôle est surdéterminé par un hypotexte mythologique.

Le jeu et les festins, qui étaient perpétuels chez nous, me semblaient trop peu réjouissants pour le carnaval, et le désirant passer encore plus agréablement, et empêcher la médisance de ceux qui censuraient la liberté avec laquelle je vivais dans un pays plein de formalités, je résolus de faire une mascarade où je représentais Clorinde, et, suivie de trente ou quarante cavaliers, habillés en soldats, j'allais jetant, suivant la coutume, ces vers que mon frère et un gentilhomme de ses amis, appelé Marescotti, avaient composé sur ce sujet-là :

D'obliato decoro

Questo amante guerrier non dia sospetto

Che s'ho viril aspetto / Intatto d'honestà serbo il tesoro,

Quante in ogni confine

*Son Penelope al volto, al cor, son Frine.*⁵⁴¹

« [R]eprésent[ant] Clorinde », guerrière de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, Marie Mancini assume une position héroïque. La situation scénique qu'elle décrit la place au-dessus des hommes qui ne font que la suivre et les paroles qu'elle rapporte constituent une attaque en règle portée contre les maîtresses de son époux. Pour Marie Mancini, insérer ce souvenir alors qu'elle narre la relation qu'entretient le connétable avec la marquise Paleotti contribue à associer celle-ci, et par extension, toutes les maîtresses de son mari à Phryné, hétéaire grecque qui est l'antithèse vivante de Pénélope, incarnée en filigrane par Marie-Clorinde. Les vers, composés par le frère de la mémorialiste, apparaissent comme une défense des intérêts de sa sœur par ce dernier, et témoignent à la fois de la protection fraternelle dont bénéficie Marie

⁵⁴⁰ Voir Anne Surgers, « Ballet de cour et allégorie au temps de Louis XIII », dans *Ballet de cour et allégorie au temps de Louis XIII*, Paris, France, 2011 (en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00740922>).

⁵⁴¹ Mancini, p. 134-135. Traduction de l'éditeur : « Si ce guerrier armé a l'aspect viril, ne le soupçonnez point / Cependant d'avoir oublié les bienséances. / Il garde intact le trésor de son honnêteté. / Combien d'autres sous l'aspect de Pénélope / Au fond du cœur ne sont que Phryné ! ».

Mancini, et de la solidarité familiale à l'œuvre ici. En outre, le propos de la mémorialiste et les vers du duc de Nevers venu voir sa sœur à Rome superposent deux figures : Clorinde et Pénélope. Sont associées à la fois les vertus guerrières et les vertus matrimoniales. Marie Mancini s'érige avant tout en protectrice de la famille, de son rôle d'épouse patiente. Cette scène de ballet, qui semble anecdotique, est fondatrice dans le récit de l'*ethos* rebelle de Marie Mancini. L'affirmation de sa liberté, de son caractère aventurier et son attachement prétendu à des valeurs de fidélité sont déjà contenues dans la figure mythique d'une Marie-Clorinde-Pénélope. Le recours au Tasse, du reste, n'a rien d'original : héroïser par le biais de figures épiques est habituel dans ce milieu. Lorsqu'il n'est pas question d'elle-même, Marie Mancini héroïse de la même manière. Ainsi dans un autre épisode où préside l'harmonie familiale, la mémorialiste souligne que son frère et son époux donnent « une mascarade dont le sujet était pris de la fable de Castor et Pollux, que mon frère et moi représentaient⁵⁴² ». Le recours au mythe et au spectacle métamorphose ici le lien d'alliance entre le frère de la mémorialiste et son époux, pour le transformer en lien filial et idéaliser les relations familiales.

Marie Mancini, on l'a déjà rappelé, écrit ses Mémoires authentiques en réaction à des Mémoires apocryphes. Ces derniers exploitaient déjà l'analogie mythologique. On pouvait y lire, ainsi, sous la plume du faussaire :

J'étois plus heureuse que Danaë, veu que mon Jupiter ne se métamorphosoit pas en pluye pour me venir voir ; & si j'étois comme Europe, il n'étoit pas besoin à mon Jupiter de me ravir, car il tenoit déjà mon cœur ; & je n'avois pas sujet de craindre les malheurs de Sémélé, veu qu'il n'y avoit point encore de Junon. [...] Ainsi voulut ma mauvaise destinée que pouvant être une Venus je ne me trouvoy pas même être une des Graces. Vous saurez donc que d'une Junon ayant été déclarée souveraine, je fus traitée comme la fille d'Inachus & baillée en garde à un Argus étranger.⁵⁴³

L'absence de pudeur de l'héroïne, la constance à prolonger la comparaison avec des figures mythologiques crient le romanesque. Le trait est forcé et le style exagérément mythologique dont fait preuve l'auteur indique presque à elle seule le caractère apocryphe du texte. En

⁵⁴² Mancini, p. 124.

⁵⁴³ *Les Mémoires de M.L.P.M.M. Colonna*, Cologne, chez Pierre Marteau, 1676, p. 7-8.

« représentant Clorinde », Marie Mancini s'associe à une figure héroïque par le biais de la représentation théâtrale dont elle fait le récit et dont elle rapporte les répliques : elle se grandit tout en conservant une distance avec le personnage auquel elle renvoie. Le faussaire, lui, en accumulant les comparaisons « J'étais plus heureuse que Danaë [...] j'étais comme Europe [...] je fus traitée comme la fille d'Inachus [Io] » et en abolissant la distance qui doit être mise entre une personne réelle qui fait le récit de sa vie et un personnage mythologique, creuse parallèlement un fossé fictionnel, employé à contretemps, entre le portrait mythologique et la personne portraiturée au sein des Mémoires dont le pacte de lecture repose sur la sincérité et l'authentique et son usage allégorique pour mieux se peindre en vérité. Quand les faux-Mémoires associent pour s'en moquer Marie Mancini à toutes les maîtresses de Jupiter, cette dernière réagit en rétablissant, à l'aide de figures aussi mythologiques, une célébration de ses vertus familiales et une condamnation de l'adultère.

La peinture héroïque de soi et de sa famille au filtre de paradigmes mythologiques glorifiants n'est pas le seul apanage des Grands. Comme Mancini – la vraie, qui se peint en Clorinde –, La Guette place le mariage idéal sous les auspices de deux vertus : la vertu militaire et la vertu conjugale, allégorisées sous les espèces des deux divinités romaines Mars et l'Amour.

Le Sieur de la Guette de son côté n'était pas moins agité que moi, et je puis dire, qu'il l'était beaucoup plus étant absolument possédé par deux puissances, Mars et l'Amour. L'Amour le pressait de revenir promptement auprès de moi dans la crainte qu'il avait que l'on ne me mariât à quelqu'autre, et Mars de son côté lui faisait connaître le service qu'il devait à son roi et qu'un homme sans réputation est un corps sans âme. Je suis bien de ce sentiment-là, car ces gens qui n'ont point de cœur sont indignes de vivre.⁵⁴⁴

Ces « puissances » qui agissent sur l'époux de la mémorialiste se trouvent réfractées dans la mention finale du « cœur » : si son sens premier est celui, étymologique, de courage, l'association de Mars et de l'Amour invite aussi à lire une syllepse, qui fait du cœur le siège de la divinité guerrière comme celui de la divinité amoureuse. L'harmonie entre le devoir et la

⁵⁴⁴ La Guette, p. 52.

passion rehausse le projet de mariage des protagonistes des Mémoires, notamment à la lumière du refus du père de la mariée, qui surviendra quelques pages plus tard⁵⁴⁵. Il s'agit ici de justifier la clandestinité des noces par une association cosmologique, de manière à légitimer et justifier le mariage aux yeux de la postérité. Le lecteur est gagné à la relation qu'entretiennent les jeunes amants, dépassés dans leurs actions par des forces divines. Ainsi peints en héros (de roman, de tragédie), le couple La Guette est glorifié et sa réciprocité amoureuse, fictionnalisée, ne souffre aucune contestation possible. La matrice fabuleuse permet d'associer des vies singulières – celles des protagonistes des Mémoires – à des schémas auxquels tous les lecteurs du temps sont habitués. La singularité des actions des mémorialistes se dilue alors dans une fable à l'issue programmée. Représenter Mars, comme représenter Clorinde, n'ouvre pas la voie à une accusation d'*hybris*. Tout au contraire, en s'associant à des figures à la fois familières et de registre élevé, qui appartiennent à la culture de cour, le mémorialiste évite de se marginaliser, et donne une clé de lecture à ses actes. La dimension familiale – qu'il s'agisse de figurer un mariage, un lien fraternel, etc. – ajuste, du reste, le statut de la métaphorisation de soi. En effet, elle glorifie sans hyperboliser, c'est-à-dire qu'elle assume un régime de comparaison qui, loin d'infléchir le réel, le rend lisible à l'aune d'un code allégorique assumé. On est ici aux antipodes du procédé de l'auteur anonyme des faux Mémoires de Marie Mancini, chez qui l'abondance de la fable, associée non tant aux liens familiaux qu'aux liens amoureux, hyperbolise le propos et rend le discours burlesque. Un tel registre n'est pas absent chez les mémorialistes de notre corpus, et Saint-Simon en particulier en fait un usage subtil.

b) Le cas de Saint-Simon : un Olympe burlesque

L'analogie mythologique a ceci de particulier chez les mémorialistes que, motivée par l'expression métaphorique du lien familial, elle constitue une transformation « poétique [qui] fait descendre l'Olympe au cœur de l'histoire vécue, et suscite l'image des dieux dont la présence projette l'événement hors du temps, dans le mythe⁵⁴⁶ ». Ainsi, le mémorialiste actualise l'histoire vécue, l'interprète et lui accorde un caractère mémorable puisqu'il contribue à le sortir de la temporalité historique pour le renvoyer à une temporalité mythique. « Comme l'épopée et l'histoire à ses début avaient transformé la gloire éphémère des héros en

⁵⁴⁵ La Guette, p. 55.

renommée durable [...] la fiction se met au service de l'inoubliable. Elle permet à l'historiographie de s'égaliser à la mémoire⁵⁴⁷ ». Cet usage implicite sous-tend chez Saint-Simon l'annonce du mariage du duc de Chartres, fils de Monsieur et de Madame Palatine avec Mlle de Blois⁵⁴⁸, fille illégitime de Louis XIV et de Mme de Montespan, pour suggérer au lecteur tout ce qu'il a de malvenu – et donc de ridicule – à ses yeux :

[...] le bruit du mariage éclata à l'appartement, en même temps que le roi le déclara dans ce particulier. Il ne dura que quelques moments, et les mêmes personnes revinrent à l'appartement, où cette déclaration fut rendue publique. J'arrivai dans ces premiers instants. Je trouvai le monde par pelotons, et un grand étonnement régner sur tous les visages. J'en appris bientôt la cause qui ne me surprit pas, par la rencontre que j'avais faite au commencement de l'après-dînée. Madame se promenait dans la galerie avec Châteauthiers, sa favorite et digne de l'être ; elle marchait à grands pas, son mouchoir à la main, pleurant sans contrainte, parlant assez haut, gesticulant et représentant bien Cérès après l'enlèvement de sa fille Proserpine, la cherchant en fureur et la redemandant à Jupiter. Chacun, par respect, lui laissait le champ libre et ne faisait que passer pour entrer dans l'appartement. Monseigneur et Monsieur s'étaient remis au lansquenet. Le premier me parut tout à son ordinaire. Jamais rien de si honteux que le visage de Monsieur, ni de si déconcerté que toute sa personne, et ce premier état lui dura plus d'un mois. M. son fils paraissait désolé, et sa future dans un embarras et une tristesse extrême.⁵⁴⁹

Cette description d'un projet d'alliance au sein de la famille royale, qui s'étend brutalement à la sphère publique parce qu'elle constitue un enjeu politique⁵⁵⁰, explicite par l'analogie mythologique une relation de parenté et le jeu de tensions à l'œuvre dans cette relation mieux qu'en en précisant les lignes de force en fonction d'un récit littéral uniquement des tenants et

⁵⁴⁶ Jean-Pierre Néraudau, *L'Olympe du Roi-Soleil : mythologie et idéologie royale au Grand Siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2013.

⁵⁴⁷ Paul Ricoeur, *Temps et récit. Tome 3 : Le temps raconté*, Paris, Seuil, 2007, p. 342.

⁵⁴⁸ La « Seconde Mademoiselle de Blois », Françoise-Marie de Bourbon (1677-1749).

⁵⁴⁹ Saint-Simon, t. 1, p. 37.

⁵⁵⁰ Outre le fait que toute affaire touchant à la famille royale était politique et publique, le mariage du duc de Chartres avec l'une de ses bâtardes (Mlle de Blois) permettait à Louis XIV d'affermir sa politique d'abaissement des branches cadettes de la maison de Bourbon. Néanmoins, en accordant la main d'une de ses filles à son neveu, il pouvait prétendre – et ce fut son argument auprès de Philippe II d'Orléans – privilégier des rapports affectifs et un attachement proprement familial à la famille de son frère : le duc de Chartres devenait alors à la fois son gendre et son neveu.

aboutissants familiaux. Après avoir relaté strictement les faits, Saint-Simon engage à la fois une analepse dans la description du mouvement et une prolepse en comparant Madame à Cérès pour éclairer l'attitude de la cour qui l'a d'abord étonné, de manière à réorganiser complètement le déroulement narratif de l'événement : la promenade de Madame Palatine, qui aurait pu sembler anodine au mémorialiste au moment où il en est témoin, devient une relation explicative qui ne se conçoit qu'à partir du détour mythologique qui théâtralise *a posteriori* cette promenade de manière à lui conférer deux niveaux de réception, dans l'instant vécu et dans l'instant de lecture, à la manière d'une fable et de son interprétation. La grandeur de la nouvelle, tout entière hyperbolisée (« le monde par pelotons », « grand étonnement »), invite naturellement l'expression mythologique de ce mariage royal appelle le registre élevé. C'est en réalité une configuration burlesque qui s'institue ici. Le choix de Cérès, s'il est approprié – l'enlèvement d'un enfant pour un mariage sans le consentement de la mère – renverse le paradigme de grandeur mythologique pour en faire un moteur de ridicule auprès d'un lecteur complice. Associer Madame à une déesse agraire n'est pas sans rappeler son tour de taille et l'association constante du personnage au bas corporel, dans l'imaginaire saint-simonien⁵⁵¹. La vivacité du personnage, suggérée par une assonance en /ã/ que soutiennent les participes présent « gesticulant », « cherchant », « redemandant », contraste avec l'indifférence de ses soutiens potentiels : « Monseigneur et Monsieur s'étaient remis au lansquenet ». L'allusion mythologique, suivie immédiatement par la mention d'un fait des plus banals dans le quotidien curial – jouer au lansquenet – contribue à désigner la mère en personnage comique : une déesse de la mythologie plongée dans un monde quotidien. Si l'on file jusqu'au bout de ses implicites la métaphore, considérant Madame en Cérès, Louis XIV en Jupiter⁵⁵², alors le duc de Chartres n'est nul autre que « sa fille Proserpine ». La métamorphose du fils en fille, du prince en déesse capturée par le dieu des Enfers – la fille illégitime du roi ? – alors la scène relève de la pure tradition burlesque, par le renversement des motifs habituellement nobles, tandis que les liens de parenté sont comiquement traduits par l'analogie mythologique, elle-même garante du registre ici retenu. Ayant renvoyé Madame Palatine à son statut de mère et le duc de Chartres à un statut de « fille », le duc de Saint-Simon offre au lecteur une scène de carnaval dans laquelle, pour vouloir être des dieux,

⁵⁵¹ Voir Yves Coirault, « L'image de Madame Palatine dans les Mémoires de Saint-Simon », *Dans la forêt saint-simoniennes*, Paris, Universitas, 1992, p. 96-107.

⁵⁵² L'association est topique.

les membres de la famille royale adoptent des comportements ridicules⁵⁵³. Cet usage détourné de la mythologie comme fondement d'une image sacralisée et glorieuse de ceux qu'on associe aux dieux signale qu'en forçant une mésalliance, le roi, que le mémorialiste n'épargne jamais pour ses bâtards, pervertit lui-même la grandeur de cette famille, dont il ne peut rester, des dieux, que le potentiel comique et ridicule. Cet épisode n'est pas la seule occurrence de l'usage burlesque de la métaphore mythologique au service d'une réalité familiale liée à la famille royale.

Ainsi à propos du duc du Maine, qui était « extrêmement boiteux » : de fait « le petit garçon était né bien droit et bien fait, raconte Mademoiselle d'Aumale, et le fut jusqu'à trois ans, que les grosses dents lui percèrent et lui causèrent des convulsions si terribles qu'une de ses jambes se retira plus que l'autre⁵⁵⁴ ». À cette explication médicale qui circulait dans l'entourage royal, Saint-Simon préfère une autre : « on di[t] que c'était d'être tombé d'entre les bras d'une nourrice⁵⁵⁵ ». Si le mémorialiste préfère expliquer le boitement du duc du Maine par une chute, ce n'est sans doute pas sans songer et inviter à songer à Vulcain, précipité du haut de l'Olympe par une Junon furieuse, une Junon-nourrice, une Junon-Maintenon, peut-être, épouse morganatique du roi – Jupiter – et qui, aux yeux de Saint-Simon qui la déteste, passerait fort bien pour la Junon de Scarron, « déesse acariâtre, /Autant ou plus qu'une marâtre⁵⁵⁶ ».

La métaphore mythologique permet aussi à Saint-Simon de rendre compte d'un état légal de la parenté qui s'oppose à son état biologique.

[M. de Castries et son épouse] avaient un seul fils, fort bien fait, et qui promettait beaucoup, dont ils étaient idolâtres. Ils avaient fort peu de bien ; ils voulurent le richement marier. Ils trouvèrent une beauté parfaite avec toutes les grâces possibles, plus admirable, à ce qu'on disait, d'âme et d'esprit que de corps ; car elle parut et passa comme une fleur. L'affaire conclue, il en fallut parler à Mme la

⁵⁵³ On reconnaîtra sans peine dans ce Saint-Simon le lecteur de Scarron. « Dédaignant Bussy, dont l'écœurait la fadeur, il plaçait très haut l'auteur du *Roman comique* », écrit Yves Coirault, « Nouvelles et mémoires : Saint-Simon et les problèmes du romanesque », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, vol. 27, n° 1, 1975, p. 149.

⁵⁵⁴ Marie-France Hilgar, « Madame de Maintenon et le duc du Maine », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, vol. 10, n° 2, 1999, p. 260.

⁵⁵⁵ Saint-Simon, t. 5, p. 545.

⁵⁵⁶ Paul Scarron, *Le Virgile travesti*, v. 19-20. Saint-Simon possédait quatre volumes des *Œuvres* de Scarron, voir Philippe Hourcade, *La Bibliothèque du duc de Saint-Simon et son cabinet de manuscrits (1693-1756)*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 39.

duchesse d'Orléans⁵⁵⁷ par respect, étant à elle, mais sans avoir de grâce à lui demander. Cette princesse qui, comme Minerve, n'avait point de mère, et ne reconnaissait de parents que ceux de Jupiter, n'avait jamais laissé apercevoir aux Castries la moindre idée de parenté, quelque amitié, quelque familiarité, quelque confiance qu'elle eût en eux, et eux de leur côté auraient commis un crime irrémissible à son égard, s'il leur en était échappé la moindre apparence. À la mention de ce mariage, elle se douta pour la première fois qu'il pouvait être que Mme de Castries fût sa cousine germaine, et tout aussi [tôt] chausse le cothurne sur l'indigne alliance des Nolent.⁵⁵⁸

Sur le mode de l'anecdote plaisante et formellement autonome, Saint-Simon prend le prétexte d'un projet d'alliance qu'ont envisagée M. et Mme de Castries pour offrir un portrait mythologique de la duchesse d'Orléans, Françoise-Marie de Bourbon, bien propre à moquer sa filiation. Fille illégitime du double adultère du roi et de Mme de Montespan, elle n'avait été reconnue que par son père. Saint-Simon joue avec acuité des codes habituels de la représentation mythologique : si Louis XIV est Jupiter, comme le veut la tradition, alors sa fille qui n'aurait pas de mère légale trouve en la figure de Minerve, sortie miraculeusement de son crâne, une idéale antonomase. La relative incidente « qui, comme Minerve, n'avait point de mère », semble purement anecdotique ; elle révèle pourtant le point de vue du mémorialiste sur le procédé de reconnaissance de ses bâtards par le roi. En n'ayant qu'une seule famille officielle – la paternelle – la duchesse d'Orléans est ignorante des alliances de la maison de sa mère ; pourtant, sa naissance n'était un secret pour personne. Aussi les Castries sont-ils au fait de leur parenté avec les Mortemart, détail que « Minerve » ne peut envisager. La chute tragique de l'historiette est grinçante : la vision burlesque d'une Minerve en cothurne, lorsque la duchesse d'Orléans se rend compte de sa parenté maternelle et des alliances qui existent entre elle et d'autres familles du royaume, niées par le discours officiel (elle n'a pas de mère) sans être pour autant neutralisées dans les mémoires et comportements de la cour, redouble l'absurdité d'une situation induite par un trouble dans la filiation, à une époque où la naissance donne seule le rang. L'usage que Saint-Simon fait de la mythologie est d'autant plus intéressant ici qu'il participe d'un effet de surprise : la fille de Louis XIV vue en Minerve tient d'un discours glorifiant relativement topique ; la figure de Minerve en cothurne fait

⁵⁵⁷ Il s'agit ici de l'épouse de Philippe II d'Orléans, fille illégitime de Louis XIV et de Mme de Montespan. On l'a vue plus haut sous le nom de « seconde Mademoiselle de Blois ».

entendre tout le ridicule pour Saint-Simon des cris tragiques poussés par une bâtarde devant une mésalliance et en souligne le manque d'à-propos.

Si Saint-Simon renverse l'imagerie apologétique associée aux rapports familiaux, il n'est alors pas interdit de lire la rupture entre un idéal de gloire familiale portée par les figures mythologiques et une réalité relue au prisme de ces mêmes figures. En recourant au registre burlesque, Saint-Simon met en place une parodie de la représentation habituelle des familles régnautes en Olympiens, et souligne leur abaissement. Si la mythologie est, en régime mémorialiste, mise à distance et parfaitement réglée chez Saint-Simon, c'est qu'elle relève de la Fable, dont l'efficacité politique est largement remise en question au milieu du XVII^e siècle⁵⁵⁹, mais dont l'efficacité rhétorique ne s'est en rien perdue. Pour un mémorialiste, la réactualisation de la mythologie est contre-historique et ne saurait convenir à une entreprise de glorification politique efficace :

[...] si, au plan des consciences individuelles, cette incrédulité et cette défiance [vis-à-vis de la fable] sont assimilées à une attitude rationaliste, l'explication globale, inséparable d'une remise en cause générale des valeurs antiques, doit nécessairement faire intervenir d'autres facteurs, et notamment l'idéologie nationale. Dans ce procès intenté à la mythologie gréco-latine, la raison n'est – au mieux – qu'une raison.⁵⁶⁰

Le recours au merveilleux mythologique, même tourné en ridicule, est une évidence lorsqu'il s'agit d'évoquer le roi ou l'aristocratie de cour qui lui est proche. Les mémorialistes aristocrates de province choisissent des images mythologiques pour se grandir en fonction de souvenirs littéraires et d'un cadre allégorique de références culturelles qui manifestent leur connaissance, même minimale, des Belles Lettres, pour assurer une connivence avec un lecteur potentiel du même monde. Cependant, c'est vers une mythologie moins connotée par rapport à la cour, mais bien plus parlante du point de vue d'un ancrage familial dans le terroir, que les aristocrates d'une moindre noblesse vont se tourner : le merveilleux gaulois et le merveilleux chrétiens.

⁵⁵⁸ Saint-Simon, t. 5, p. 805-806.

⁵⁵⁹ Voir Bernard Magné, *Crise de la littérature française sous Louis XIV : humanisme et nationalisme*, Lille, France, Atelier Reproduction des thèses, 1976, t. 2, p. 593

2. Merveilleux gaulois, merveilleux chrétien : entre tradition allégorique et actualisation des images

a) Imaginaire national et merveilleux féérique : fées et amazones

Plutôt que de se livrer à une recherche de liens avec Énée, Jason, Hector ou Télémaque⁵⁶¹ habituellement réservés aux familles régnantes et à leur entourage, certains mémorialistes recourent plus volontiers au merveilleux féérique⁵⁶². À la différence du merveilleux mythologique, inscrit dans une culture acquise, le merveilleux féérique participe des récits oraux de longue date associés à un terroir donné : le lieu de la famille. Il s'agit de consacrer des épisodes, soit au cœur de la généalogie en les associant à un ancêtre particulier, soit dans leur vie propre, qui peuvent constituer des points auxquels ancrer une culture familiale qui déploie le temps propre de la famille, subsumée par le récit merveilleux et son uchronie. Le régime de l'anecdote transmise de génération en génération contribue à resserrer la solidarité des membres d'une maison, partageant ainsi un récit commun, jalonné de motifs merveilleux. Cette appartenance commune a donc pour conséquence que le recours à une anecdote merveilleuse dans un récit factuel ne rompra qu'en apparence le pacte mémorialiste, puisque l'écrivain rapporte un souvenir qui relève au premier chef de la mémoire collective. Il s'agit pour le mémorialiste de s'approprier la mémoire de la communauté familiale et de la prendre en charge à ses propres frais. Il trouve dans ce geste une modalité narrative aussi simple de structure qu'efficace narrativement pour perpétuer cette mémoire en la transmettant, et pour réactiver au fil du récit la connivence avec ses lecteurs familiaux.

Alors qu'il dénombre certaines des possessions terriennes et impôts perçus par sa maison, Bassompierre « conte une fable⁵⁶³ » à propos d'une cuillère féérique entrée dans la famille lors du mariage de son trisaïeul avec l'une des trois filles du comte d'Orgevillier.

⁵⁶⁰ *Ibid.*

⁵⁶¹ On pense ici à *L'Énéide* ou à *La Franciade*, poèmes lyriques qui consacrent tant la mémoire d'une nation que celle des dynasties régnantes. La maison de Bourgogne, encore jusqu'au XVI^e siècle, demeure associée à Jason par le biais, notamment, de l'Ordre de la Toison d'Or. Certaines familles aristocratiques aiment encore, au XVII^e siècle, se donner des ancêtres antiques : ce procédé est souvent moqué.

⁵⁶² Outre Raymonde Robert, *Le Conte de fées littéraire en France : de la fin du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle*, *op. cit.*, Aurélia Gaillard, *Fables, mythes contes : l'esthétique de la fable et du fabuleux (1660-1724)*, *op. cit.* et Jean-Paul Sermain, *Le conte de fées : du classicisme aux Lumières*, *op. cit.*, voir Philippe Sellier, « L'invention du merveilleux » et « La Belle au bois dormant », *Essais sur l'imaginaire classique : Pascal, Racine, précieuses et moralistes, Fénelon*, Paris, H. Champion, 2005, p. 61-94.

⁵⁶³ L'expression est de Tallemant des Réaux qui la relate également dans son historiette consacrée à Bassompierre, *Historiettes*, Antoine Adam (éd.), Paris, Gallimard, 1990, t. 1, p. 594.

Pour la part de mon trisayeul escheurent les terres de Rosieres, Pulligny [...] avecques la cuillier de la fée, comme au reingraf escheut la bague et au seigneur de Crouy le gobelet. Il se dit de ces trois pièces, qu'elles furent données au Seigneur d'Orgevillier, Pere de ces filles, par une fée⁵⁶⁴ qui estoit amoureuse de luy, & qui le venoit trouver tous les lundys en une salle d'esté, nommée en allemand *sommerhause*, où il venoit coucher tous les lundys, sans y manquer, faisant croire à sa femme qu'il alloit tirer à l'affut au bois. Ce qui ayant donné, au bout de deux ans, ombre à sa femme, elle tascha de decouvrir ce que c'estoit, & entra un matin en esté dans cette *sommerhause*, où elle vit son mari couché avec une femme de parfaite beauté, & tous deux endormis, lesquels elle ne voulut resveiller ; seulement estendit sur leurs pieds un couvrefeu, qu'elle avoit sur sa teste, lequel estant apperceu de la fée à son réveil, elle fit un grand cry, & plusieurs lamentations, disant qu'elle ne pouvoit jamais plus voir le comte son amant, ny estre à cent lieues proche de luy, & le quitta, luy faisant ces trois dons pour ces trois filles, qu'elles & leurs descendans devoient soigneusement garder, & ce faisant qu'ils porteroient bonheur en leurs maisons & descendans.⁵⁶⁵

Le lexique et les *topoi* narratifs du conte saturent le récit. En effet, si la cuillère revient à la famille du mémorialiste, c'est au gré d'un partage de biens entre les trois filles d'un seigneur, chacune recevant un don de la fée en dot. Le nombre de trois filles, à forte teneur symbolique, et la situation d'héritage par les femmes organisent des coordonnées spatio-temporelles au sein desquelles le régime de réalité est suspendu. Selon un paradoxe qui n'est alors qu'apparent, en transformant l'histoire – sujette à caution – en légende extraordinaire, fondatrice d'une lignée de la même manière, mais en petit, que les épopées fondent celles des héros, c'est la teneur merveilleuse du récit qui lui confère un statut mémorable. Le récit d'une situation peu ou prou banale d'adultère sur le mode du merveilleux féérique transforme un fait qui pourrait être potentiellement déshonorant en fait glorieux et réussit même à le patrimonialiser – la cuillère est attachée au cens de la ville d'Epinal⁵⁶⁶. Le récit merveilleux,

⁵⁶⁴ L'édition que nous citons habituellement donne « femme ». Nous citons ici l'édition d'Audouin de Chantérac qui donne « fée » et s'en explique : « Toutes les éditions précédentes et les copies portent ici : *une femme*, au lieu de : *une fée* ; ce qui enlevait tout son charme à cette légende. Grimm [...] raconte ce trait [...] », t. 1, p. 7. Tallemant des Réaux parle aussi d'une « fée ».

⁵⁶⁵ Bassompierre, *Journal de ma vie*, Audouin de Chantérac (éd.), Paris, Renouard, 1870, t. 1, p. 7. Voir p. 8 chez Michaud et Poujoulat.

⁵⁶⁶ Sur l'inscription locale de Bassompierre, voir Madeleine Bertaud, « Bassompierre et la Lorraine d'après le Journal de ma vie », dans *Mémoires de l'académie de Stanislas*, Nancy, Académie Stanislas, 2006, vol. XXI, p. 161-181.

situé au sein d'un récit généalogique, relève de l'ornement au service d'une stratégie de transmission de la mémoire familiale particulièrement habile : il vient interrompre l'énumération fastidieuse des terres et des questions financières qui précèdent tout en les intégrant dans cette légende d'origine de la lignée, justifiant plus fermement encore la validité de ces possessions. Ainsi, Bassompierre recourt au merveilleux féérique qui tendra deux générations plus tard à supplanter, dans la sphère galante, le merveilleux des Anciens. Si, du point de vue d'un éditeur de textes de la fin du XIX^e siècle, « il faut convenir du reste que cette fée [...] s'était un peu attardée dans le siècle où se place son histoire⁵⁶⁷ », nous serions désormais sensibles à la manière dont le mémorialiste s'appuie au goût de son temps pour le surnaturel, très présent dans les Histoires tragiques contemporaines, et s'approprie déjà, à la manière des Modernes à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, une culture nationale, « gauloise » inscrite dans l'entour géographique immédiat. Cette territorialisation relève d'un discours qui est à la fois féérique et galant. La féerie est bien aristocratique, tout au long du XVII^e siècle, comme le signale l'essor dans les cercles galants aristocratiques présidant à l'invention littéraire des Modernes⁵⁶⁸, des contes de fées dans les toutes dernières décennies du siècle : la féerie est la preuve discursive, accordée au style galant des esprits de qualité, de la légitimité de la famille sur cette terre-là, d'élection surnaturelle.

La Guette offre une autre expression d'un tel tissage des « mythes » familiaux dans les Mémoires en recourant à des figures historiques auxquelles elle va conférer, par l'agencement précis de son discours, une dimension légendaire afin d'appliquer à elle-même leur héroïsation qui confine au registre épique. Décidée à embrasser la cause royale pendant la Fronde, elle raconte ses actions en ce sens, en fonction de comparaisons issues de l'épopée, et qui plus est d'une épopée française : « Je disais en moi-même en y allant, “Grand Dieu, Jeanne la Pucelle a servi à Charles VII ; faites seigneur qu'en cette occasion je puisse servir Louis XIV”⁵⁶⁹ ». Outre l'héroïne médiévale, dont on sait l'importance imaginaire grandissante dans la France du XVII^e siècle, de Béroalde à Chapelain⁵⁷⁰, La Guette ajoute la figure d'une combattante tout récemment entrée dans la logosphère : « “Dans l'armée de

⁵⁶⁷ François de Bassompierre, *Journal de ma vie*, Audoin de Chantérac (éd.), Paris, Renouard, 1870, t. 1, p. 7, n. 1.

⁵⁶⁸ Voir Marc Fumaroli, *La querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Gallimard, 2001 ; *Le sablier renversé : des Modernes aux Anciens*, Paris, Gallimard, 2013.

⁵⁶⁹ La Guette, p. 113.

⁵⁷⁰ Voir Frank Greiner, « La Pucelle d'Orléans de Béroalde de Verville et l'idéal de la femme héroïque », dans Jean Maurice, Daniel Couty, *Images de Jeanne d'Arc*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Études médiévales », 2000, p. 133-141.

Lorraine, on vous appelle la Saint-Baslemont de la Brie⁵⁷¹ ». Le déplacement de l'image de Mme de Saint-Baslemont, héroïne de la guerre de Trente Ans et contemporaine de la mémorialiste, dans la Brie relève d'une appropriation immédiate de l'imagerie héroïque associée à ces « amazones⁵⁷² » ; elle trouve une épaisseur « légendaire » à tous les sens de l'adjectif, dans la continuité de service royal inventée par La Guette : être la Jeanne d'Arc de Louis XIV plutôt que de Charles VII, qui favorise ainsi la plus grande liberté dans la transposition d'un héroïsme à un autre, qu'on se fabrique soi-même et qu'on singularise ainsi. Ce faisant, La Guette constitue une image d'elle-même propre à être aisément transmise : être la « Saint-Baslemont de la Brie » ou la Jeanne d'Arc de Louis XIV permet à la mémorialiste de se constituer en figure héroïque briarde, miroir de deux figures lorraines elles-mêmes de portée nationale, réactivées moins à l'aune de sa propre expérience qu'à celle de leur souvenir, et de son souvenir, reconstruits solidairement. À défaut de figures familiales sur lesquelles fonder des récits merveilleux propres à assurer l'histoire familiale, La Guette s'érige elle-même en héroïne fondatrice, en point d'origine de la gloire familiale.

Ces constructions légendaires échappent bien souvent à la mémoire personnelle et relèvent d'une littérisation qui constitue bien le travail du mémorialiste. Aussi le recours à ces figures dans les Mémoires permet-il de les envisager comme le lieu du rêve possible, d'une représentation fantasmée de soi à transmettre. Il ne s'agit pas de donner à voir une image fidèle, mais une image mémorable : c'est pourquoi l'histoire familiale écrite doit être jalonnée d'éléments légendaires.

b) Merveilleux chrétien et éternité familiale

Le merveilleux chrétien fait pendant au merveilleux féérique qui affleure dans les textes de notre corpus. Miracles et présages servent à souligner l'élection d'une maison par Dieu et à affirmer les vertus chrétiennes d'une famille exemplaire. Du présage, Frédéric Briot écrit qu'il « induit, on dira thématiquement, une distorsion temporelle, puisqu'un élément présent [...] est indice d'un événement futur et imprévisible, que donc le futur se lit dans le

⁵⁷¹ La Guette, p. 77.

⁵⁷² Voir Micheline Cuénin, *La dernière des Amazones, madame de Saint-Baslemont*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, coll. « Histoire moderne », 1992 ; Guyonne Leduc (éd.), *Réalité et représentations des amazones*, Paris, L'Harmattan, 2008.

présent⁵⁷³ ». C'est qu'en réalité, le présage s'inscrit dans une temporalité à la fois chrétienne et familiale : il souligne donc une éternité de la maison élue.

L'esturgeon monstrueux pêché à la naissance de Retz⁵⁷⁴ ou les pressentiments éprouvés par Champion⁵⁷⁵ avant la mort de sa fille mettent tous en valeur le caractère extraordinaire et du fait rapporté dans sa dimension familiale et de l'éternité de la maison élue. Les visions prémonitoires prêtées par Marguerite de Valois à sa mère, qui rejoignent la « légende noire » de la reine largement à l'œuvre au moment où la princesse rédige ses Mémoires, identifient un destin familial exceptionnel autant que malheureux :

Quelques-uns tiennent que Dieu a en particuliere protection les grands, et qu'aux esprits où il reluit quelque excellence non commune, il leur donne, par des bons genies, quelques secrets avertissements des accidents qui leur sont preparez ou en bien ou en mal ; comme à la Roine ma mere, que justement l'on peut mettre de ce nombre, il s'en est veu plusieurs exemples. Mesme la nuit devant la miserable course en lice, elle songea qu'elle voyoit le feu Roy mon père blessé en l'œil, comme il fut. [...] Elle n'a aussi jamais perdu aucun de ses enfans qu'elle naye veu une fort grande flamme, à laquelle soudain elle s'escrioit « Dieu garde mes enfans ! » et incontinent aprez, elle entendoit la triste nouvelle qui par ce feu lui avoit été augurée. [...] ⁵⁷⁶

Catherine de Médicis a tout ici de la Cassandre christianisée, élue par Dieu parce qu'elle fait partie des « grands » et bénéficie dès lors d'un don tragique de clairvoyance, qui ne permet pas d'empêcher la mort tout en n'étant associé qu'à des membres de la famille immédiate de la mémorialiste. Le jeu avec les temps verbaux élève l'histoire familiale au-dessus du temps humain – « elle songea qu'elle voyait le feu Roy mon père blessé en l'œil, comme il fut » – en superposant trois niveaux de temporalité : le temps du songe, au passé simple, le temps de la

⁵⁷³ Frédéric Briot, « Les présages dans les Mémoires du XVII^e siècle », dans Jean Garapon (éd.), *L'expression de l'inoubliable dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Nantes, Cécile Defaut, 2005, p. 49.

⁵⁷⁴ Retz, p. 128. Sur cet épisode abondamment commenté, nous renvoyons à Frédéric Briot, « Illusion et citation dans les Mémoires du cardinal de Retz », *Littératures classiques. L'illusion au XVII^e siècle*, n° 44, 2002, p. 335-350 et « Les présages dans les Mémoires du XVII^e siècle », art. cit., p. 45-58.

⁵⁷⁵ Champion, p. 232.

⁵⁷⁶ Valois, p. 71.

vision à l'imparfait et le temps de la blessure, lui-même dupliqué à deux niveaux, celui de la vision et celui du fait, marqué dans l'apodose « comme il fut ». La prolepse est sans arrêt niée par le récit qui, rétroactif, neutralise toute portée prospective du propos. Il fait mythe, il s'impose comme chose à dire – légende –, il relève d'un passé mémoriel, au-delà de l'histoire, qui justifie son intégration exemplaire dans l'histoire familiale.

Le merveilleux chrétien peut aussi être mobilisé au gré de gloses d'ordre hagiographique : le récit prend des allures édifiantes et fait la somme des bénédictions reçues par la famille. Ainsi, chez Thomas du Fossé,

s'il est permis de comparer les petites choses avec les plus grandes, je puis dire que, dans l'ordre des desseins de Dieu sur nous, il n'étoit pas moins nécessaire pour nostre bonheur que mon ayeul sortist du païs de ses ancestres, qu'il l'avoit esté pour la posterité d'Abraham, que ce patriarche quittast aussy son païs afin qu'il devint comme le canal de tant de divines faveurs que receurent ses descendans. C'est ce qu'on reconnaistra visiblement par la suite de ces Memoires.⁵⁷⁷

De fait, le récit qui suit immédiatement cette présentation — et qui consiste en l'histoire de son nom et de sa lignée — opère une association de la famille du mémorialiste à la tradition hagiographique. Il remonte ainsi aux origines d'une tradition familiale, qui est de porter le prénom de Gentien⁵⁷⁸ :

Mon grand-père etoit originaire de Blois, et il se nommoit Gentien Thomas. Ce nom de Gentien, écrit-il, est aussy peu connu à Paris qu'il est commun en ce pays-là, pour la raison que je vais dire, selon que je l'ay apprise dans l'abbaye de St Acheüil, proche d'Amiens, de l'un des chanoines réguliers de cette maison [...] Lorsqu'on fit la translation du corps de saint Firmin premier évesque d'Amiens, de l'abbaye de St Acheüil, où il étoit enterré, dans l'église cathedrale, où il est presentement, élevé sur le grand autel, dans une chasse fort précieuse, le bruit des miracles, qui se faisoient par l'intercession de ce grand saint, se répandit par toute

⁵⁷⁷ Thomas du Fossé, t. 1, p. 4.

⁵⁷⁸ À l'instar de l'usage royal en la matière, la transmission d'un prénom tout au long d'une lignée est une pratique courante dans l'aristocratie.

la France. Et le comte de Beaujency, qui étoit malade en ce même temps d'une maladie incurable, fit vœu à Dieu, que, s'il guérissoit par les merites de ce saint martyr, il iroit à Amiens, à son tombeau, luy en rendre ses tres humbles actions de graces et faire des offrandes considerables à cette église. La foy de ce seigneur fut exaucée. Il guérit miraculeusement de la lèpre dont il étoit attaqué. Et pour accomplir son vœu, il se transporta à Amiens, où il fit de grandes aumosnes à l'église cathedrale : il s'engagea mesme à y presenter tous les ans un cierge pesant plusieurs liures, le jour de la feste du saint Martyr, pour servir de monument à ce grand miracle de sa guérison ; ce qui en effet s'est observé durant plusieurs siècles. Avant qu'il s'en retournast en son pays, on luy donna des reliques de saint Firmin, et le chef de saint Gentien, dont le corps est aussy reveré dans la même église, à costé du grand autel. Et ainsy le bruit des reliques, que ce seigneur aporta à Beaujency, s'étant répandu à Blois, qui n'en est pas éloigné, on, commença à donner dès lors le nom de Gentien aux enfans dans le baptême ; dont nous auons un exemple dans nostre famille, où il y en a eu beaucoup de ce nom.⁵⁷⁹

Les Thomas du Fossé n'ont pas d'autre lien qu'onomastique avec Saint Gentien, dont il n'est question qu'à propos de sa relique. Toutefois, le mémorialiste y prend appui pour rappeler une tradition d'attribution du prénom attachée à un miracle dont l'efficacité est aussi bien aristocratique qu'édifiante, car il convoque à la fois une autorité féodale, le comte de Beaujency, et une autorité sainte, saint Firmin⁵⁸⁰. L'association a le mérite de donner une puissance étiologique au miracle comme au protecteur, au prénom comme à l'ancrage nobiliaire. Le recours au merveilleux chrétien permet ici de construire des liens entre la famille Thomas, les seigneurs de Beaujency d'une époque lointaine et les miracles des saints révéérés dans leur région d'origine. Le mémorialiste suggère une association personnelle ainsi qu'une affinité entre le grand-père du mémorialiste, le mémorialiste et les saints eux-mêmes. La proximité géographique de la famille avec Beaujency lui assure également un ancrage féodal. S'y remotive du même coup la transmission du prénom d'une génération à l'autre, qui

⁵⁷⁹ Thomas du Fossé, t. 1, p. 4.

⁵⁸⁰ Beaujency étoit l'un des lieux de vénération de Saint Firmin depuis qu'en 850, Simon Ier de Beaujency agonisant, avait attribué sa guérison soudaine à la découverte, le même jour, des reliques de Saint Firmin à Amiens. Voir Charles Salmon, *Histoire de saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens, patron de la Navarre et des diocèses d'Amiens et de Pampelune*, Arras, Rousseau-Leroy, 1861, p. 156.

relève du geste familial aristocratique traditionnel⁵⁸¹, susceptible en l'occurrence d'activer une parenté spirituelle entre Thomas du Fossé et Saint Gentien, sur le modèle du baptême :

Le jour du baptême, le parrain et la marraine se substituaient aux parents ; ils présentaient l'enfant à Dieu et à la communauté des chrétiens. Au nom du baptisé, ils promettaient fidélité. Et ils lui donnaient un prénom. Une parenté spirituelle s'instaurait donc entre parrains et enfants.⁵⁸²

L'inscription locale redoublée permet d'envisager à la famille Thomas du Fossé un double régime de sainteté, à la fois religieux et nobiliaire. Le récit des miracles de Saint Gentien accorde une sacralité à l'ascendance autant qu'elle l'inscrit dans une temporalité lointaine. En effet, le récit, qui part de la figure du grand-père, déborde largement, grâce à une analepse, des bornes temporelles fixées par la vie de ce dernier. La digression vers le récit d'un miracle chrétien permet à Thomas du Fossé de renchérir sur la dignité de sa maison qui s'inscrit non plus dans une seule temporalité à l'échelle de la vie d'un personnage mais plus volontiers à l'échelle du collectif : elle acquiert une dimension immémoriale. En continuant à faire l'hagiographie du saint au cœur même de l'histoire de sa famille, il intègre l'histoire de Gentien à son histoire propre, et permet aux actions merveilleuses de l'un de rayonner sur le collectif familial dont il est premièrement question.

Le mémorialiste le répète régulièrement, sa famille bénéficie d'une grâce particulière. Son caractère extraordinaire paraît lors de la conversion miraculeuse de ses parents :

Mon pere et ma mere trouvant donc, dans cette paroisse de Rouville, des avantages aussy grands que ceux que je viens de représenter, ne déliberent pas à s'y venir établir dans la maison de la Dame de Fresle, leur parente, et auprès d'un si excellent curé, que mon pere connoissoit déjà, et pour lequel il avoit une estime singuliere. Ce fut alors que leurs amis et leurs parents, qui avoient d'abord regardé

⁵⁸¹ Voir Jean-Claude Sangoï, « La transmission d'un bien symbolique : le prénom. Bas-Quercy 1750-1872 », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 4, 1985, p. 70-76 ; Christiane Klapisch-Zuber, « Le nom "refait". La transmission des prénoms à Florence (XIV^e-XVI^e siècles) », *L'Homme*, vol. 20, n° 4, 1980, p. 77-104 ; Christiane Klapisch-Zuber, *La maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, EHESS, 1990, p. 117 ; Aurelie Prevost, *L'amitié aux XVI^e et XVII^e siècles en France : normes, réalités et représentations*, Thèse de doctorat, Lyon, France, Université Lumière, 2011, p. 68. [http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2011/prevost_a#p=1&a=TH.2].

⁵⁸² Jean-Claude Sangoï, art. cit., p. 71.

le changement, de leur vie comme une chaleur passagère de dévotion, reconnurent qu'il y avait quelque chose de surnaturel dans leur conduite. Car une charge vendue, des enfants mis à grands frais hors de leur maison, en un lieu propre pour les élever chrétiennement, et leur sortie du milieu de leur parenté, pour aller eux-mêmes s'établir à la campagne, loin de leurs amis, étoient des signes trop évidents d'un solide changement de vie, pour pouvoir encore en douter. Mais comme, selon l'Écriture, le Seigneur fait miséricorde à qui il lui plaît, on ne vit pas que leur exemple en portât d'autres dans Rouën à les imiter. Et chacun de ceux qui les regardèrent sans prévention, se contentoit d'admirer ce qui ne lui paroissoit point imitable.⁵⁸³

Cet extrait repose sur une tension entre la dimension singulière et singularisante de l'irruption du merveilleux dans la vie des Thomas du Fossé, et la dimension collective et globalisante de l'événement. Parce qu'elle a « quelque chose de surnaturel », la conduite des parents du mémorialiste les isole dans une campagne qui a tout du désert symbolique propre à l'éremitisme et éloigne leurs enfants, non pas en brisant la patrilinéarité mais en l'exhaussant au-dessus des pures contingences de la transmission nobiliaire, de manière à la doubler d'une filiation en sainteté. Le caractère inimitable de leur geste, conditionné par la lecture implicitement augustinienne que fait Thomas du Fossé de la citation scripturaire⁵⁸⁴, élève la maison du Fossé. Ils sont en somme élus par Dieu, et ce récit est fondateur d'une nouvelle génération, dont la postérité est assurée par l'éducation nouvelle des enfants. Pour autant, le mémorialiste neutralise les effets négatifs de la solitude de ses parents, en insistant sur la solidarité familiale rétablie : le cadre – chez une parente noble –, la mention des amis, des parents, des enfants, et l'évidence du miracle, configurent l'événement particulier en événement familial majeur, en refondation spirituelle de la lignée. Le père et la mère de Pierre Thomas du Fossé ne sont pas les seuls à bénéficier des « avantages aussi grands » de leur conversion : c'est toute une famille à venir qui s'en trouve grandie⁵⁸⁵.

⁵⁸³ Thomas du Fossé, t. 1, p. 139.

⁵⁸⁴ On reconnaît les positions de Port-Royal sur la grâce dans l'idée que « le Seigneur fait miséricorde à qui il lui plaît ».

⁵⁸⁵ Cet épisode est d'ailleurs suivi de celui de la conversion et du baptême d'un Juif qu'on avait confié à Thomas du Fossé, le père. Le père du mémorialiste y livre un combat avec le diable en personne. T. 1, p. 142-143.

Le mythe, qu'il s'apparente au merveilleux mythologique, au merveilleux féérique ou au merveilleux chrétien, a bien une fonction précise : il singularise le mémorialiste, sa famille et leurs liens de sang. La famille du mémorialiste, lignagère ou collatérale, est singularisée sans toutefois être marginalisée. La singularité est assurée par l'originalité du récit, plus forte à mesure qu'on s'éloigne de l'association topique à la mythologie classique pour privilégier des mythes locaux et des détails pittoresques. Ces récits assurent également une solidarité entre les membres d'une même famille, chez lesquels le mémorialiste réactive, en motivant des récits fondateurs, un imaginaire collectif hautement familial. Il s'agit bien de mettre en place des *legenda*, c'est-à-dire de jalonner l'histoire familiale d'éléments distinctifs dont il est aisé autant qu'impératif de se souvenir.

Alors que les dieux et héros d'œuvres épiques appartiennent à une culture trop partagée pour constituer un élément d'identification d'un seul groupe social, les fées comme les merveilles chrétiennes associées à un lieu précis et proprement familial dépassent l'analogie de convention et constituent, elles, un élément qu'il est aisé de s'approprier pour remotiver le récit glorifiant du collectif familial, qui court-circuite une éventuelle dévalorisation personnelle, contingente car seulement historique pour se dire. Du reste, les récits qui s'apparentent à un imaginaire local soutiennent plus vivement la vraisemblance du merveilleux, et si le personnel féérique « se donne tout de suite et franchement pour irrécupérable⁵⁸⁶ », ce n'est que dans la fiction. Dans les Mémoires, on y lira bien plutôt l'art de légitimer narrativement une légende familiale tout à la fois fiction et histoire. Là où la mythologie traditionnelle offre un outil de décodage aux faits objectifs – Cérès, les amours de Mars et Vénus, la vertu de Clorinde –, le recours aux autres supports thématiques mythiques permet d'assurer la perpétuation de la mémoire familiale au gré d'éléments plus caractérisants – la fée de Bassompierre, le miracle de saint Gentien – qui inscrivent la famille dans une temporalité distordue. Cette distorsion du temps que les récits merveilleux invitent à constater n'est pas un brouillage : elle inscrit le mémorialiste dans un collectif immémorial et garantit l'établissement d'un temps familial, d'une éternité à la croisée entre une histoire vécue personnellement et une histoire familiale à endosser. Le récit généalogique est le lieu où se déploie de manière privilégiée cette histoire familiale reçue : comme le mythe enrichit, en la sublimant, la généalogie, la généalogie enrichit, en l'objectivant, le mythe.

⁵⁸⁶ Philippe Sellier, « Une catégorie-clé de l'esthétique classique : le “le merveilleux vraisemblable” », *Essais sur l'imaginaire classique : Pascal, Racine, précieuses et moralistes, Fénelon*, Paris, H. Champion, 2005, p. 103

III. Le récit généalogique : un lieu pas si commun

Le récit généalogique, c'est-à-dire le récit où le mémorialiste narrativise sa généalogie, en dressant la liste ascendante ou descendante des membres qui composent sa lignée, est un lieu commun des Mémoires ; il se distingue du récit de naissance en tant qu'il échappe tout à fait à l'histoire vécue du mémorialiste. Aux figures qui peuplent le présent singulier du mémorialiste répondent les figures d'un passé du collectif lignager. Les ancêtres que partagent les membres d'une même famille servent à l'édification de la mémoire familiale, elle aussi partagée *in fine*. La présence ou l'absence d'une généalogie, les formes qu'elle emprunte, les ancêtres qu'elle convoque et les faits qu'elle leur associe, participent pleinement d'une esquisse à nouveaux frais du paysage familial.

1. Mémorialistes et généalogistes

Au XVI^e siècle, la pratique de la généalogie n'a rien de neuf⁵⁸⁷ et ne constitue pas, loin s'en faut, une forme exotique pour les mémorialistes et leurs lecteurs. Associée dans notre imaginaire aux arbres généalogiques, elle apparaît régulièrement, dans la production du temps et dans les Mémoires, sous forme de récits généalogiques. Au fondement de tout discours familial ou dynastique, la généalogie apparaît régulièrement au seuil des livres de raison⁵⁸⁸. Il en va de même dans les Mémoires. La généalogie peut prendre chez le mémorialiste la forme de mentions brèves au moment d'évoquer tel ou tel ancêtre dans le fil des Mémoires ; elle n'est donc développée qu'en fonction d'un petit nombre de ses propres ancêtres.

Listes pléthoriques de noms et de dates, ces récits sont souvent arides, au point qu'on les exclut aujourd'hui des anthologies. Pourtant, afin d'assurer leur efficacité, les

⁵⁸⁷ Voir l'étude de Christiane Klapisch-Zuber, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, France, Fayard, 2000. L'auteur fait remonter le goût des élites modernes et lettrées pour la généalogie au XVI^e siècle jusqu'à l'Antiquité, et voit dans les *stemmata* romaines les prémices de la pratique généalogique. Voir aussi le chapitre que consacre Alain Cullière aux généalogistes, dans *Les écrivains et le pouvoir en Lorraine au XVI^e siècle*, Paris, H. Champion, 1999, p. 241-288.

mémorialistes en soutiennent l'écriture par des artifices rhétoriques : ils renouvellent la mise en récit de la généalogie pour transmettre efficacement la mémoire des ancêtres. Cette mémoire est en effet la matière première d'une légende familiale forcément tournée vers le passé lointain, quasiment anté-mémoriel, dans la mesure où la noblesse la plus valorisée est immémoriale.

Au XVII^e siècle, les productions d'Anselme de Sainte-Marie⁵⁸⁹, d'Hozier⁵⁹⁰, de Du Chesne⁵⁹¹ et de Sainte-Marthe⁵⁹² témoignent d'un renouveau du genre généalogique dans l'imprimé, centré d'abord sur le lignage des rois de France puis sur celui des grandes familles du royaume⁵⁹³.

Exercice d'écriture personnelle, ce type de discours s'appuie sur un savoir généalogique qui reste avant tout "une rhétorique de légitimation". [...] À l'époque moderne, il s'était constitué un milieu érudit au sein duquel les recherches généalogiques occupaient une place non négligeable. Celles-ci reposaient sur un réseau d'échanges et de connaissances et une des nouveautés de l'époque moderne fut de mettre en scène l'érudition.⁵⁹⁴

Cette production participe de la familiarité que possèdent les aristocrates avec cette pratique qui constitue dans un sens premier l'« Histoire sommaire des parentées & alliances

⁵⁸⁸ Voir le chapitre que consacre Sylvie Mouysset à la généalogie dans les livres de raison : « La généalogie ou la famille imaginée à l'usage du monde », dans *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 213-217.

⁵⁸⁹ Anselme de Sainte-Marie, *Histoire de la Maison Royale de France et des grands officiers de la Couronne*, Paris, E. Loyson, 1674, 2 vol.

⁵⁹⁰ Pierre d'Hozier, *Généalogie et alliances de la maison des sieurs de Larbour, dits depuis de Combauld*, Paris, M. Hénault, 1629.

⁵⁹¹ André Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux et de quelques autres familles illustres qui en sont descendues*, Paris, S. Cramoisy, 1631.

⁵⁹² Scévole de Sainte-Marthe et Louis de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de Beauvau*, Paris, France, J. Laquehay, 1626.

⁵⁹³ Voir Isabelle Luciani et Valérie Piétri (éd.), *L'incorporation des ancêtres : généalogie, construction du présent, du Moyen Âge à nos jours*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016, pour un état de la question complet. On pourra aussi voir Germain Butaud et Valérie Piétri, *Les enjeux de la généalogie : XIII^e-XVIII^e siècle. Pouvoir et identité*, Paris, Éd. Autrement, 2006, pour une chronologie précise, par région et par pays, des pratiques généalogiques. Permettons-nous également de mentionner la parution prévue en 2019 d'un numéro de la revue *XVII^e siècle*, intitulé *Prouver et raconter : généalogies et filiation au XVII^e siècle*, co-dirigé par Anne-Elisabeth Spica, Jérôme Viret et nous-même.

⁵⁹⁴ Martine Bennini, « "L'audace" de la généalogie des Bragelongne », dans Robert Descimon et Élie Haddad (éd.), *Épreuves de noblesse : les expériences nobiliaires de la robe parisienne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Belles lettres, 2010, p. 175.

d'une personne ou d'une maison illustre, tant en ligne directe que collatérale⁵⁹⁵ ». Les témoignages graphiques de l'ancienneté d'une lignée et des liens de parenté entre les familles font partie de l'horizon des aristocrates d'Ancien Régime. L'essor des Mémoires au sortir de la Fronde⁵⁹⁶, l'institution d'enquêtes de noblesse par Louis XIV et l'intérêt grandissant pour la généalogie contribuent alors à faire converger les deux pratiques d'écriture des Mémoires et du discours généalogique. Au XVII^e siècle, la généalogie n'est pas seulement une affaire d'archives et de preuves mais envahit les genres fictionnels. Dans *Le Parnasse galant*⁵⁹⁷, Delphine Denis a fait état de généalogies poétiques galantes et fictives où le personnage principal, qu'il le soit d'un roman héroïque ou d'une épopée, est accompagné d'une cohorte d'ancêtres. Tandis qu'elle est devenue une contrainte légale au gré des grandes enquêtes de Louis XIV sur la noblesse, la généalogie vient nourrir le paysage littéraire à la fois comme nouvelle configuration de l'écriture mondaine et comme le propre de l'aristocrate, qui se distingue de la bourgeoisie par la pratique généalogique, elle qui remet la question de la naissance au cœur des discours. Ainsi, parce que la généalogie sert à affirmer une distinction sociale, elle peut devenir un marqueur rhétorique propre à une catégorie d'auteurs, notamment aux mémorialistes de haute noblesse.

a) Place et autonomie

Dans les Mémoires de Jacques Auguste de Thou, la généalogie liminaire sert de préface⁵⁹⁸ à l'histoire de la vie. Bassompierre, Robert Arnauld d'Andilly, Henri de Campion, Catherine de la Guette, Pierre Thomas du Fossé font de même. Majoritaire, cette position de la généalogie dans les Mémoires souffre de quelques exceptions qui nous permettent de questionner les enjeux de la place et de l'autonomie des récits généalogiques (voir table 2).

⁵⁹⁵ Furetière, s.v. « Généalogie ».

⁵⁹⁶ Voir Emmanuèle Lesne-Jaffro, *La Poétique des Mémoires*, op. cit. et notamment les pages qu'elle consacre à la périodisation de son corpus, p. 15-16 et André Bertière, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977, p. 28-33.

⁵⁹⁷ Delphine Denis, *Le Parnasse galant : institution d'une catégorie littéraire au XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2001, p. 80-94. Elle voit ainsi à juste titre dans *L'Histoire d'Hésiode* insérée dans *Clélie* une tentative de légitimation de la « belle galanterie » par l'établissement d'une généalogie du genre, d'une lignée poétique. D'autres généalogies fictives mentionnées par Delphine Denis font par exemple de Sapho la mère de Mlle de Schuman, de Mme de la Suze et de Mlle de Scudéry.

⁵⁹⁸ Voir, sur le bien-fondé du terme de préface, Nadine Kuperty-Tsur, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires au XVI^e siècle », dans M. Bertaud et F.-X. Cuhe (éd.), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, op. cit., p. 13-25.

Table 2. Place des récits généalogiques dans les Mémoires qui en comportent

	Liminaire	En cours	Finale	Détachée	Pages
Duplessis-Mornay	X				70-71
Thou	X				193-215
Bassompierre	X				7-14
Arnauld d'Andilly	X				98-179
Marolles	X		X	X	
Campion	X				46-47
La Guette	X				47
Bussy-Rabutin				X	/
Montpensier		X			II, 309-310
Thomas du Fossé	X				I, 4-19
Saint-Simon				X	/
Bernis	X				3-5

Une tension se fait sentir dans l'écriture mémorialiste entre genre généalogique et discours généalogique, à un moment où la généalogie s'autonomise comme genre d'imprimerie⁵⁹⁹. Les généalogies qui ouvrent, ferment ou se trouvent en annexe des textes – comme *L'Histoire généalogique de la maison de Rabutin* sur laquelle nous reviendrons – sont à la fois un moment intrinsèque aux Mémoires et une histoire généalogique autonome. Il en va sensiblement de même chez Michel de Marolles. Ses Mémoires « divisez en trois parties » présentent le récit de sa vie, des entretiens, puis les « généalogies de quelques familles alliées à la sienne » dont la sienne propre. Partie du récit, mais partie autonome, la généalogie apparaît ici à la fin du texte. Chez Mademoiselle de Montpensier, le récit généalogique est disséminé au cœur du récit mémorialiste : il constitue, comme chez Saint-Simon, des « évasions⁶⁰⁰ ». Au seuil de ses Mémoires en effet, la Grande Mademoiselle n'évoque que ses parents, ses oncles et tantes, son grand-père et sa grand-mère. Cette amorce de récit généalogique est au demeurant suffisante, compte tenu de l'éminence lignagère de l'écrivaine : l'évocation brève et ramassée d'un grand nombre de personnalités familiales inscrit l'auteur dans un paysage familial comme le fait la généalogie traditionnelle. Il s'agit moins, pour la mémorialiste, d'enquêter historiquement que de s'approprier l'outil généalogique afin de peindre, composer et recomposer à souhait le paysage familial. Plus tard dans le texte, lorsqu'elle entreprend d'expliquer comment le domaine de Saint-Fargeau lui a été légué que Mademoiselle, elle s'adonne à un exercice généalogique plus conséquent : la richesse de la généalogie est signifiée par l'espace qu'elle occupe dans le texte, par sa capacité à s'étendre perpétuellement et mener jusqu'à la mémorialiste ; c'est là plus que dans l'évocation liminaire de membres de la famille que nous voyons, chez Mademoiselle, un récit généalogique à observer. Pour Saint-Simon, c'est au gré d'un développement sur le marquis de Saint-Maigrin qu'il écrit, comme en passant – de fait, cette généalogie doit à la fois répondre à l'attente du lecteur sur ce point obligé du récit, mais aussi n'en pas dire trop, eu égard au caractère tout récent, en réalité, du duché-pairie paternel qu'il s'agit d'étendre dans l'histoire : « Saint-Maigrin portait à mon père le bâton de maréchal de France, à son choix, ou

⁵⁹⁹ Voir Stéphane Jettot et Marie Lezowski (éd.), *L'entreprise généalogique : pratiques sociales et imaginaires en Europe (XVe-XXe siècle)*, Bruxelles, Belgique, Peter Lang, 2016, p. 29-33.

⁶⁰⁰ Nous empruntons le terme à Delphine de Garidel, *Poétique de Saint-Simon, op. cit.*, p. 357-383. Sur la généalogie chez Saint-Simon, voir François Formel-Le Vavasseur, *Le Souci généalogique chez Saint-Simon. Alliances et généalogie à la cour du Grand Roi*, Paris, Contrepoint, 1983, vol. 23-24.

le rang de prince étranger sous le prétexte de la maison de Vermandois, du sang de Charlemagne, dont nous sortons au moins par une femme, sans contestation quelconque⁶⁰¹ ».

Qu'elle soit le seuil des Mémoires ou qu'elle soit distillée dans l'économie narrative, la généalogie fait corps avec l'identité d'encre singulière-collective dont se dote l'écrivain en inventant le récit de ses Mémoires. L'*ethos* du mémorialiste est préparé par la posture héroïque et glorieuse accordée aux ancêtres, dont on s'affiche le descendant légitime. La généalogie fait la somme de valeurs aristocratiques qui, additionnées entre elles, donnent une identité personnelle nourrie de l'identité collective. En écrivant l'histoire généalogique des siens, c'est-à-dire en collectionnant les pilotes du mythe familial, le mémorialiste s'annonce comme l'héritier et le garant d'une lignée qu'il ravive en l'organisant textuellement.

b) La mémoire artificielle des familles

Quand il prend la décision de rédiger une généalogie et de la situer au seuil de son ouvrage, le mémorialiste n'agit pas différemment d'un chef de famille travaillant à son livre de raison : « L'écriture généalogique constitue une sorte de préliminaire de stabilisation indispensable des contours de sa maisonnée, avant même de commencer à tenir le livre⁶⁰² ». Ainsi Emmanuèle Lesne-Jaffro identifiait les enjeux de la généalogie présents au sein des Mémoires⁶⁰³, tout en plaçant la généalogie en concurrence avec d'autres lieux de la pratique autobiographique⁶⁰⁴, comme le récit d'enfance et le récit de naissance. Substrat d'une mémoire collective, la généalogie serait, selon elle, une spécificité des Mémoires historiques et laisserait place, à partir du milieu du XVII^e siècle et notamment dans les Mémoires féminins, à des récits de naissance et d'enfance, tirés d'une mémoire plus personnelle avec laquelle le mémorialiste affirme plus nettement son individualité. En s'éloignant d'une

⁶⁰¹ Saint-Simon, t. 1, p. 79.

⁶⁰² Sylvie Mouysset, *Papiers de famille*, *op. cit.*, p. 213. Sur les liens qu'il est possible d'envisager entre livres de raison et Mémoires, on lira l'article de Bernard Beugnot, « Livre de raison, livre de retraite : deux tentations du mémorialiste », Noémi Hepp et Jacques Hennequin (éd.), *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Strasbourg-Metz, Klincksieck, 1979, p. 47-64.

⁶⁰³ Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Les lieux de l'autobiographie dans les mémoires de la seconde moitié du XVII^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 49, 1997, p. 203-221. L'auteure emprunte ses exemples essentiellement à Christine de Suède, Sophie de Hanovre, Anne-Marie-Louise d'Orléans et à Louis-Henri de Loménie de Brienne.

⁶⁰⁴ Le récit de naissance et le récit d'enfance notamment, envisagés comme lieux communs de l'écriture autobiographique dont la place dans les Mémoires n'est pas évidente. D'une part, ils échappent à la mémoire ; d'autre part, avant le XVIII^e siècle, l'enfance n'est pas une étape de la vie qui soit jugée digne d'être racontée (Marolles, par exemple, s'en excuse, t. 1, p. IV). Voir Anne Chevalier et Carole Dornier (éd.), *Le récit d'enfance et ses modèles*, *op. cit.*

inscription dans la lignée en reléguant sa généalogie à un plan second, le mémorialiste se distinguerait progressivement de la notoriété familiale et donnerait à son récit des enjeux affectifs plus marqués, indices d'une importance nouvelle donnée au « moi » au fil du XVII^e siècle. Pour Emmanuèle Lesne-Jaffro, la généalogie serait une contrainte générique héritée du récit de Bassompierre :

Il a été nécessaire de faire précéder à ce présent journal de ma vie tout ce qui a été narré ci-dessus, pour donner une particulière intelligence de mon extraction, des alliances de ma maison et des prédécesseurs que j'ai eus, ensemble des biens qui sont venus en droit ligne ou collatérale en la maison de Berstein.⁶⁰⁵

Cet acte de naissance de la généalogie dans les Mémoires pose le récit généalogique en préface du récit de vie, où le moi se « défini[t] à travers la famille⁶⁰⁶ » et entretient une relation dialectique avec « un moi-narrateur dégagé du devoir de rendre compte de soi par l'intermédiaire de ses ancêtres, une fois ce rituel d'allégeance accompli⁶⁰⁷ ». Toutefois, nous aimerions avancer ici que la généalogie est bien plus qu'un lieu commun dont les mémorialistes de la fin du XVII^e siècle et leurs successeurs se seraient rapidement débarrassés pour assumer plus vivement leur individualité dans le récit. La généalogie prend des formes plurielles ; il convient de replacer cette pratique dans une tradition plus vaste que celle des seuls Mémoires. En effet, la généalogie est une information essentielle à archiver et à transmettre pour assurer la transmission de la légende familiale. En renvoyant à des modèles plus anciens⁶⁰⁸ et en observant les métamorphoses de la généalogie dans notre corpus, on constate que la généalogie peut relever à la fois d'un loisir aristocratique et mondain et d'un retour aux sources de la famille. En cela, elle n'est rien moins qu'un *topos* dont la fonction exclusive et non des moindres est d'assurer la gloire de la famille. De fait, ce lieu commun des Mémoires échappe au contrat le plus élémentaire du genre, ainsi énoncé : « je ne

⁶⁰⁵ Bassompierre, p. 252.

⁶⁰⁶ Lesne-Jaffro, Emmanuèle, « Les lieux de l'autobiographie », art. cit., p. 207.

⁶⁰⁷ *Ibid.*

⁶⁰⁸ Les *arbores iuris*, les chroniques universelles médiévales, les chroniques et histoires des règnes, les généalogies du Christ et les généalogies divines, les généalogies princières dans les éloges monarchiques, sont autant de modèles qui configurent un imaginaire généalogique de la parenté, reçu à la fin du XVI^e siècle : voir Christiane Klapisch-Zuber, *L'ombre des ancêtres*, op. cit. ; François Chausson, « La généalogie du prince dans la pratique de l'éloge impérial aux III^e-VI^e siècles », dans Isabelle Cogitore et Francis Goyet (éd.), *L'éloge du prince : de l'Antiquité au temps des Lumières*, Grenoble, ELLUG, 2003, p. 106-123.

rapporterai rien que je n'aie vu de mes propres yeux, ou qui ne m'ait été dit par des personnes dignes de foi⁶⁰⁹ ». C'est qu'en réalité, les Mémoires reposent non tant sur un pacte autobiographique que sur un pacte mémoriel. Pour Bassompierre, un *Journal de sa vie*

eût servi d'une mémoire artificielle, non-seulement des lieux où j'ai passé lorsque j'ai été aux voyages, aux ambassades ou à la guerre, mais aussi des personnes que j'y ai pratiquées, de mes actions privées et publiques, et des choses plus notables que j'y ai vues et ouïes, dont la connoissance me seroit maintenant très-utile et le souvenir doux et agréable.⁶¹⁰

La généalogie est le premier élément, chez Bassompierre, de cette « mémoire artificielle » : le texte qui l'intègre est un théâtre de mémoire, un mythe personnel autant que collectif et potentiellement fictionnalisable. C'est pourquoi, aussitôt ces vœux énoncés, le mémorialiste annonce qu'en ses Mémoires le lecteur putatif pourra « apprendre ou connoître quelque chose de [s]on extraction, de [s]es ancêtres, des biens qu'eux et [lui] ont possédés, de [s]a personne et de [s]a vie⁶¹¹ ». Ainsi se trouvent entièrement mêlés récit de vie et récit généalogique : la lignée des ancêtres se trouve mise sur le même plan que le récit autobiographique. Ces deux récits constituent la fiction de soi que le mémorialiste s'apprête à déployer. Ainsi du récit généalogique que nous citerons longuement :

Entre les bonnes maisons de l'Empire en Allemagne, celle de Ravensberg a été de temps immémorial tenue des plus anciennes et illustres, dont les seigneurs ont possédé les comtés de Ravensberg et de Ravestein, les baronnies de Bestein et d'Albe, avec la ville de Genep, et plusieurs autres terres par longues années. Le pénultième comte de ladite maison, nommé Ulric III, eut deux enfants, auxquels il partagea les biens de sa succession, et donna à son fils aîné, nommé Everard, les comtés de Ravensberg et Ravestein, avec la seigneurie de Genep, et laissa au puiné, nommé Simon, les baronnies de Bestein et d'Albe, avec plusieurs autres terres dans

⁶⁰⁹ Arnauld d'Andilly, p. 98. Cette phrase, avec de légères variantes, constitue un pacte autobiographique. Voir Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Les lieux communs du pacte », *La Poétique des Mémoires, op. cit.*, p. 225-238 et Philippe Lejeune, *Le Pacte autobiographique, op. cit.*

⁶¹⁰ Bassompierre, p. 7.

⁶¹¹ Bassompierre, p. 7.

le pays de Westric, et cent florins d'or de rente perpétuelle sur chacune des villes de Cologne, de Strasbourg et de Metz. Or Everard, dernier comte de Ravensberg, n'ayant qu'une fille qu'il vouloit donner en mariage au fils aîné de Simon son frère, à qui retournoit son bien faute d'hoirs mâles, suivant les constitutions impériales, il en fut empêché par l'empereur Adolphe, de la maison de Nassau, qui étoit oncle maternel du marquis de Juliers, et à qui lesdits comtés de Ravensberg et de Ravestein étoient fort commodes, pour être voisins de ses terres, et voulut que ladite fille fût mariée avec le marquis son neveu, auquel il donna, par une patente de bulle d'or, les autres comtés, comme dévolus de par sa femme, fille du dernier comte ; et par ce moyen le fils de Simon et ses descendans demurèrent privés de leur légitime et paternel héritage, et ledit marquis de Juliers en ayant été mis en possession, lui et ses successeurs en ont joui, sans que le procès intenté sur ce sujet par ceux de la maison de Bestein contre le marquis de Juliers, qui est pendant à la chambre impériale, ait pu encore être jugé, ni que les descendans de Simon de Ravensberg et Bestein, qui ont depuis, à toutes les diètes, prétendu et demandé la qualité et le rang de comtes de Ravensberg, aient pu obtenir autre chose, sinon que quand la litispendance seroit jugée on leur feroit droit, et cependant qu'ils prendraient lerang et la séance des barons de Bestein. [...] Quant à Bernard de Bassompierre, second fils de François, il épousa une héritière de la maison de Maugiron et d'Imontblery, de laquelle il n'eut aucuns enfans, et se trouva en plusieurs occasions de guerre en charges honorables, au service de l'empereur Maximilien. Finalement il mourut de maladie en la ville de Vienne, où il est enterré en l'église cathédrale, au retour du siège de Ziguét en Hongrie, où il étoit colonel d'un régiment de lansquenets. Sa fille Yollande aînée a passé sa vie saintement dans son abbaye d'Epinal, et est morte âgée de quatre-vingt-neuf ans. La seconde, Magdeleine, a eu plusieurs enfans, dont le fils aîné, baron de Raville, a été lieutenant du roi d'Espagne au duché de Luxembourg, et justicier des nobles. La troisième, Marguerite, fut premièrement dame, puis coadjutrice de l'abbaye de Remiremont, et puis se voulut marier contre le gré de ses frères au seigneur de Vaubecourt ; ce qu'ayant exécuté, mes oncles le tuèrent. Elle se retira chez sa sœur l'abbesse d'Epinal, et à quelque temps de là, s'en étant allée en Bourgogne avec l'abbesse d'Epinal pour se divertir, elle y épousa un gentilhomme, nommé le sieur de Viage, duquel elle eut une fille qui a depuis été abbesse d'Epinal, et un fils qui fut marié à la sœur du seigneur de Marcoussay, qui a laissé trois fils. Reste à parler de Christophe mon père, dernier des enfans de François, qu'il avoit destiné à être chevalier de Malte, et mis page d'honneur du duc Philibert Emmanuel de Savoie,

dont il le retira pour l'envoyer en France, lorsqu'il fut contraint d'y donner un de ses fils pour otage.⁶¹²

Chaque notice, même minime, apporte une information qui assoit l'authenticité du discours. L'enchaînement des noms n'est pas uniquement soutenu par les liens de parenté, qui seraient alors les rouages d'une mécanique ascendante. Il s'agit de broder une fresque familiale organisée, où chaque génération est enrichie par la suivante. C'est pourquoi la généalogie des Mémoires est semée d'anecdotes qui font la somme des hauts faits à mettre au crédit de la lignée : chacun des membres de la famille citée participe à l'identité collective, et à l'identité individuelle de ceux qui le suivent ; en d'autres termes, la généalogie participe de la mosaïque familiale en organisant une série de Vies illustres en constellation autour du portrait principal. Le mémorialiste, héritier de cette lignée, se trouve en effet investi de la charge de transmettre cette mémoire familiale retravaillée. Le laps de temps écoulé entre le début des Mémoires et le début du récit de la vie particulière du mémorialiste, correspondant au temps de la lecture de la généalogie, distend la temporalité du récit mémorialiste afin d'attacher le récit de la vie vécue à une sacralisation mémorielle opérée par le récit généalogique. En effet, « le texte narratif [...] n'a pas d'autre temporalité que celle qu'il emprunte métonymiquement à sa propre lecture⁶¹³ ». Le récit généalogique auquel se livre Bassompierre s'allonge pour figurer le temps long de l'histoire familiale, mais cette dernière, étendue sur plusieurs siècles, prend bien moins de place dans le texte que le récit autobiographique qui lui succède et qu'*in fine*, la généalogie intègre.

La généalogie n'est pas blanche : elle constitue une histoire familiale ravivée. À plus d'un siècle d'écart, Saint-Simon ne rédige pas différemment la généalogie ; c'est la fonction qu'on lui confère qui a évolué :

Le trop fameux Louis de Luxembourg, si connu sous le nom de connétable de Saint-Paul, à qui Louis XI fit couper la tête en place de Grève à Paris, 19 décembre

⁶¹² Bassompierre, p. 7-10. Cette citation, certes longue, permet de donner un aperçu clair d'une généalogie conçue par un mémorialiste. Ce sont des textes qui s'étendent : il eut été dommage de n'en donner qu'une version tronquée ou reléguée en annexe. Mathieu Lemoine compare cette généalogie à d'autres sources, dans *La faveur et la gloire : le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2012, p. 306-309.

⁶¹³ Gérard Genette, *Figures III, op. cit.*, p. 77. Voir aussi Paul Ricoeur, *Temps et récit. Tome 2 : la configuration dans le récit de fiction*, Paris, Seuil, 1984, p. 116.

1475, quoique actuellement remarié à une fille de Savoie, sœur de la reine sa femme, avait eu trois fils de sa première femme J. de Bar : Pierre, l'aîné, épousa une autre sœur de la reine et de sa belle-mère, dont une fille unique porta un grand héritage à François de Bourbon, comte de Vendôme, dont elle eut le premier duc de Vendôme. Antoine, le second, fit la branche de Brienne où on va revenir, et Charles, le troisième fils, fut évêque-duc de Laon. Cet Antoine fut comte de Brienne, père de Charles, et celui-ci d'Antoine, qui de la seconde fille de René, bâtard de Savoie et frère bâtard de la mère de François Ier, qui le fit grand maître de France et gouverneur de Provence, eut deux fils : Jean, comte de Brienne, et François qui fut fait duc de Piney. La sœur aînée de leur mère avait épousé le célèbre Anne de Montmorency, depuis connétable et duc et pair de France. De Jean, comte de Brienne et d'une fille de Robert de La Marck IV, maréchal de France, duc de Bouillon, seigneur de Sedan, un fils et une fille : le fils fut Charles, comte de Brienne, qui, en 1583, épousa une sœur du fameux duc d'Épernon qui le fit faire duc à brevet en 1587 ; il fut chevalier du Saint-Esprit en 1597, le sixième après deux ducs et trois gentilshommes, et mourut sans enfants en novembre 1605 ; ainsi finit sa branche, et il était fils unique du frère aîné du premier duc de Piney.⁶¹⁴

Le même système peut être observé dans le développement descendant de la lignée. À nouveau, les personnages sont associés à leurs dignités militaires ou curiales, voire à des faits notables : la mémoire collective est activée par la généalogie grâce à la mise en place de balises temporelles du récit familial. La différence majeure entre Saint-Simon et Bassompierre tient donc aux fonctions de la généalogie. L'un parle de ses propres ancêtres et fabrique une histoire de la fondation de sa maison ; l'autre met au jour les alliances et extractions des grandes maisons du royaume pour les affirmer ou pour dévoiler ce qu'il perçoit comme des usurpations⁶¹⁵.

Les récits généalogiques se présentent souvent sans prétexte narratif : ils apparaissent alors comme des passages obligés et dont le caractère n'est que généalogique. Ces récits remontent généralement aux premières origines connues de la famille, celles qui permettent, le cas échéant, la mythification de l'histoire du nom.

⁶¹⁴ Saint-Simon, t. 1, p. 123.

Le premier qui soit connu sous le nom de Rabutin est Mayeul, seigneur de Rabutin.⁶¹⁶

Il est parlé d'un Nicol de Campion [...] en 1092.⁶¹⁷

Le pénultième comte de ladite maison [Ravensberg], nommé Ulric III, eut deux enfants.⁶¹⁸

Mon père était originaire d'Auvergne par une branche de ceux de notre race dont l'origine était de Provence, ainsi qu'on le peut voir par l'histoire de cette province, écrite par César de Notre-Dame, où, en l'année 1195, Bertrand Arnauld est nommé entre les gentilshommes qui assistèrent comme témoins à l'hommage rendu au comte de Toulouse par Guillaume, comte de Forcalquier.⁶¹⁹

Les maisons d'ancienne noblesse ne peuvent ni ne souhaitent faire secret de leur ascendance ; débiter les Mémoires par la mention d'une date ancienne et d'un nom éloigné impose d'emblée le statut « légendaire » de la famille, qui appelle naturellement le récit mémoriel. Thou, au XVI^e siècle, met la pratique à distance mais en révèle le poids : « Ses ancêtres [écrit-il à la troisième personne pour parler de lui-même] – notre auteur aurait préféré qu'il n'en fût pas question, car, à son sens, ce qu'il n'a pas fait en personne ne lui appartient pas [...]»⁶²⁰. Cette dénégation lui permet en réalité de retracer ensuite longuement sa généalogie.

Hors-corpus, La Bruyère témoigne, avec ironie, de la prégnance d'un tel récit généalogique qui met en perspective la valeur personnelle par le biais de l'ancienneté familiale pour mieux se dire :

Je le déclare nettement, afin que l'on s'y prépare, et que personne un jour n'en soit surpris. S'il arrive jamais que quelque grand me trouve digne de ses soins ; si je

⁶¹⁵ Voir François Formel-Le Vasseur, *Le Souci généalogique chez Saint-Simon. Alliances et généalogie à la cour du Grand Roi*, Paris, Contrepoint, 1983, vol. 23-24 et, sur le cas de la maison de Rohan, Delphine de Garidel, *Poétique de Saint-Simon : cours et détours du récit historique dans Les Mémoires*, Paris, H. Champion, n° 62, 2005, p. 357-383.

⁶¹⁶ Bussy-Rabutin, *Histoire généalogique*, p. 5.

⁶¹⁷ Campion, p. 2, (voir éd. Fumaroli, ici éd. 1857).

⁶¹⁸ Bassompierre, p. 7.

⁶¹⁹ Arnauld d'Andilly, p. 98.

fais enfin une belle fortune, il y a un Geoffroy de la Bruyère que toutes les chroniques rangent au nombre des plus grands seigneurs de France, qui suivirent Godefroy de Bouillon à la conquête de la Terre-Sainte : voilà alors de qui je descends en ligne directe.⁶²¹

La déclaration liminaire de noblesse de la généalogie, assortie d'un homonyme lointain, à l'origine de la lignée, qui s'est de préférence illustré pendant les Croisades – puisque c'est l'événement qui détermine l'appartenance à la noblesse d'épée – et au nom d'un personnage célèbre, est absolument topique, et reçue comme telle par les contemporains des mémorialistes. Au XVIII^e siècle, après que les grandes enquêtes de la fin du règne de Louis XIV ont imposé dans les esprits l'obligation de donner les preuves de sa noblesse, de telles allégations ne sont plus recevables, voire incongrues, comme sous la plume de l'abbé de Bernis :

Au reste, je ne prétends point faire ici notre généalogie. J'ai su toute ma vie mieux qu'un autre apprécier le mérite fortuit de la naissance. J'aurai occasion, dans la suite de ces Mémoires, de m'expliquer sur ce qui concerne la noblesse. Ceux qui voudront connaître plus particulièrement mon origine n'ont qu'à lire l'article de Moréri qui me concerne : il est fait avec simplicité et vérité ; il est établi sur les titres les plus incontestables.⁶²²

Le dictionnaire historique remplace désormais la légende et le mémorialiste se refuse à faire de son unique chef œuvre de généalogie pour renvoyer à une source qu'il juge convaincante. Il n'est plus nécessaire à Bernis, parce qu'il a la preuve ailleurs, de fabriquer une généalogie plus ou moins factice qui viendrait asseoir la légende familiale dans ses Mémoires⁶²³.

⁶²⁰ Thou, p. 199.

⁶²¹ La Bruyère, « De Quelques Usages », 14, *Les Caractères*, éd. Emmanuel Bury, Paris, Le Livre de Poche, p. 528.

⁶²² Bernis, p. 49. L'éditeur renvoie à Moréri, *Généalogie de la maison de Pierre de Bernis dans le bas Languedoc*, Paris, Lenormand, 1644.

⁶²³ Voir Valérie Piétri, « Bonne renommée ou actes authentiques : la noblesse doit faire ses preuves (Provence, XVII^e-XVIII^e siècles) », *Genèses*, n° 74, 2009, p. 5-24.

Tandis que les représentations graphiques des généalogies nobiliaires jouissent d'une très grande variété⁶²⁴, tantôt montantes (voir figure 3), tantôt descendantes (voir figure 2), aplaties, en arbre, en portraits, ces généalogies narratives d'ampleur dans les Mémoires ressortissent largement d'une même forme, les listes descendantes : elles vont de l'ancêtre au mémorialiste, qui ouvre alors sa vie en suivant une logique chronologique. Ce choix d'une généalogie descendante opère de fait une distinction entre les mémorialistes de noblesse ancienne et ceux de noblesse récente qui font le choix d'une généalogie montante, dans l'incapacité d'afficher un aïeul glorieux : La Guette s'attache par la proximité onomastique à une maison de Meurdrac dont elle ne descend sans doute pas ; Thomas du Fossé ne remonte pas plus loin qu'à son grand-père, pour vanter ses services auprès d'Henri III⁶²⁵. Monluc se présente comme l'ancêtre glorieux en devenir, à défaut d'en avoir un à louer :

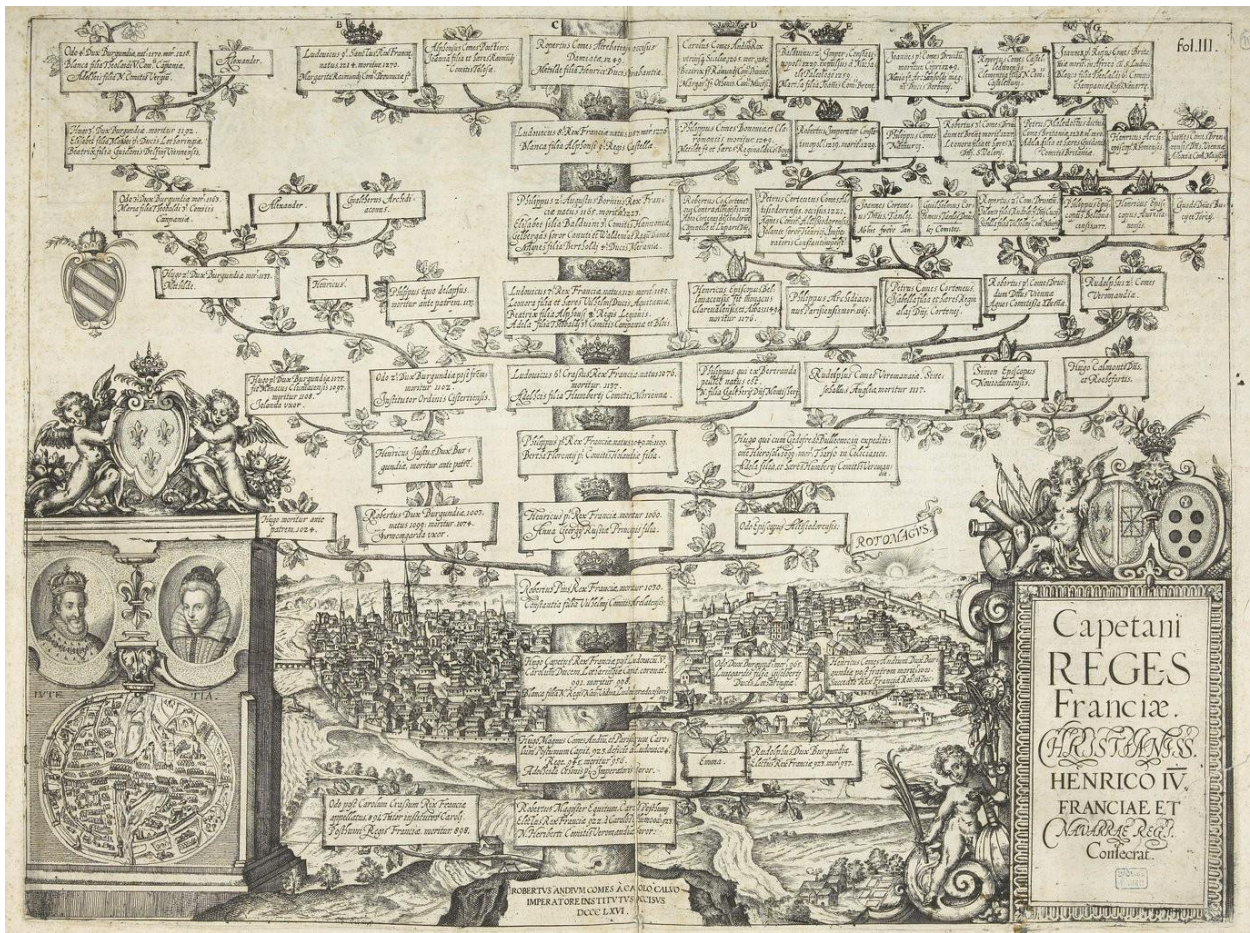
Encores que je sois gentil-homme, si suis-je neantmoins parvenu degré par degré, comme le plus pauvre soldat qu'aye esté de long temps en ce royaume : car je suis venu au monde fils d'un gentil-homme, de qui le père avoit vendu tout le bien qu'il possedoit, hormis huict cens ou mil livres de rante ou revenu. Et comme j'ay esté le premier de six frères, que nous avons esté, il a fallu que je fisse cognoistre le nom de Monluc [...].⁶²⁶

Leurs généalogies se limitent donc à la mention d'aïeux directs : grands-parents et arrière-grands-parents tout au plus. Ces expressions minimales du récit généalogique euphémisent la récente extraction des mémorialistes et font passer plus directement le lecteur de l'histoire familiale passée à l'histoire personnelle du mémorialiste dans sa famille présente.

⁶²⁴ On trouvera un grand nombre de représentations graphiques de généalogies, de l'Antiquité à nos jours et dans toute l'Europe, dans Klapisch-Zuber Christiane, *L'arbre des familles*, Paris, Éd. de la Martinière, 2003.

⁶²⁵ Thomas du Fossé, p. 6-9.

⁶²⁶ Monluc, p. 23.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 2. Raphael Custos et Matthias Kager, « Capetani Reges Franciae Christianiss Henrico IV Franciae et Navarrae Regs consecrat », 400x540mm, Augsburg, 1605, Bibliothèque Nationale de France, Documents numériques, Cote IFN-10051375

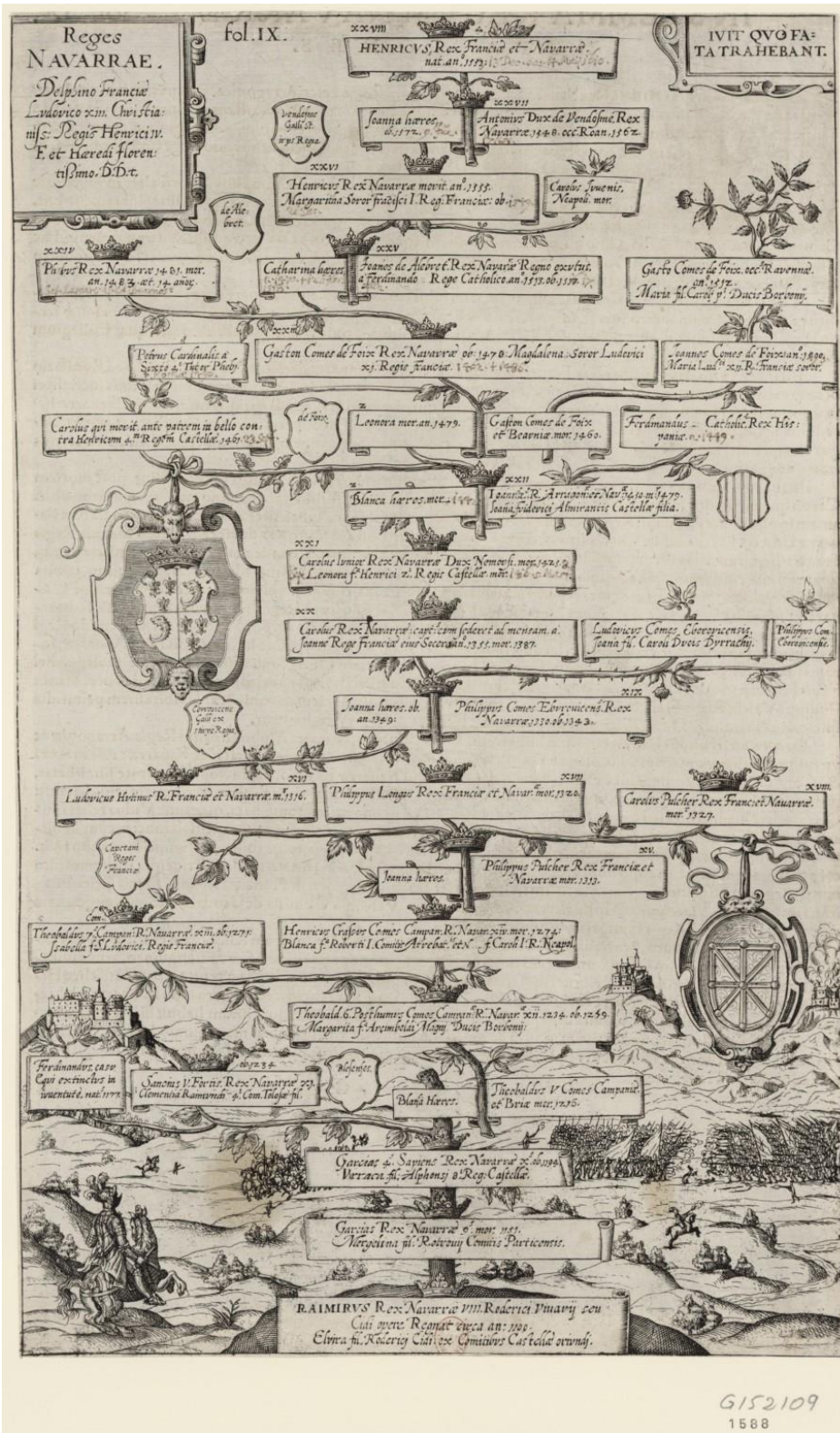


Figure 3. « Arbre généalogique des Rois de Navarre », s.l., 1610, Bibliothèque Nationale de France, site Richelieu, Estampes, RESERVE QB-201 (17)-FOL

c) Généalogistes, biographes et fabulateurs

Si ces deux généalogies suivent un même modèle formel, d'autres se rapportent au genre des Vies et fabriquent ainsi, en fait d'un « mythe de la gloire⁶²⁷ », une légende personnelle autant que familiale. Les Mémoires d'Arnauld d'Andilly se présentent d'abord comme la généalogie de son père. La liste des ancêtres lointains est sommaire (voir Annexes, p. VI) : on ne retient que quelques figures choisies, qui sont l'objet d'une brève caractérisation. Cette caractérisation est suffisamment floue pour permettre, en remontant à l'époque des Croisades, de s'anoblir et de prouver sa noblesse. Le saut opéré par le mémorialiste qui passe sans transition d'un Bertrand Arnauld en 1195 à un Gracieux Arnauld, en 1340, et de la Provence à l'Auvergne, constitue un artifice qui permet d'alléguer des attaches familiales difficiles à vérifier pour un lecteur qui n'est pas généalogiste professionnel. La famille plus proche est mise en relief par des notices biographiques quasiment autonomes qui se déploient sous une forme généalogique.

Mon père était originaire d'Auvergne par une branche de ceux de notre race dont l'origine était de Provence, ainsi qu'on le peut voir par l'histoire de cette province, écrite par César de Notre-Dame, où, en l'année 1195, Bertrand Arnauld est nommé entre les gentilshommes qui assistèrent comme témoins à l'hommage rendu au comte de Toulouse par Guillaume comte de Forcalquier. Et quant à ceux de notre nom qui s'établirent en Auvergne, dont je suis venu de père en fils, de Gracieux Arnauld, que des registres de la grand'chambre portent s'être trouvé en 1340 en la bataille du Roi, je me contenterai de dire qu'il se voit par les papiers que j'en ai que quelques-uns ont commandé une compagnie d'hommes d'armes, et que, lorsque le connétable Charles de Bourbon, si connu dans nos histoires, quitta la France par le mécontentement que lui donna madame Louise, mère du roi François Ier, il passa chez mon bisaïeul, nommé Henri, gouverneur d'Herment, dans la haute Auvergne, l'un des gentilshommes de sa maison, fils de Michel, qui avait vécu cent quatre ans ; et il n'aida pas seulement à le sauver, mais le suivit : ce qui causa presque sa ruine entière, parce que sa maison fut prise et pillée par ceux qui avoient ordre d'arrêter ce prince.

M. de La Mothe-Arnauld, aïeul de M. d'Andilly.

⁶²⁷ Patricia Eichel-Lojkine, *Le siècle des grands hommes : les recueils de Vies d'hommes illustres avec portraits du XVI^e siècle*, Louvain, Belgique, Peeters, 2001, p. 45.

Mon aïeul, nommé Antoine, fils d'Henri, de qui je viens de parler, et seigneur de la Mothe-Arnauld, qui est un château proche de Riom, dont j'ai vu les ruines, et de Villeneuve-Pollerande, fut celui qui quitta l'Auvergne pour s'établir à Paris. De la sorte que j'ai entendu parler de lui à plusieurs personnes qui l'avaient vu, c'étoit un homme d'un fort grand mérite [...]. Il avait épousé la fille du baron de Saint-Georges, dont il n'eut qu'une fille. La ville de Clermont le fit enterrer magnifiquement.

M. Arnauld, père de M. d'Andilly, et second fils de La Mothe-Arnauld son aïeul.

Le second des huit fils de M. de La Mothe mon aïeul, et qui se nommait Antoine comme lui, était feu mon père. J'en parlerai fort particulièrement, comme ayant une entière connoissance de tout ce qui le regarde. [...]⁶²⁸

L'« aïeul de M. d'Andilly » et les « fils de La Mothe-Arnauld son aïeul » sont, en fait, les seuls personnages à être traités dans sa généalogie, à l'exception du chapeau qui accomplit le bond de 1195 à 1340 puis au XVI^e siècle. Là encore, la distension entre le temps raconté et le temps du raconter est sensible : trois siècles sont expédiés en quelques lignes pour laisser place à une longue succession de biographies qui donnent à quelques décennies une ampleur textuelle remarquable, grossissant le récit généalogique lui-même en allongeant le temps du raconter⁶²⁹. Les derniers membres de la lignée, c'est-à-dire ceux qui sont identifiables par les contemporains du mémorialiste, sont séparés les uns des autres par une manchette qui les identifie et circonscrit les bornes de leur vie, constituée en îlot autonome. Dans cette situation, les ancêtres acquièrent sous la caution du mémorialiste une pleine identité individuelle. Ce mode d'écriture de la généalogie favorise aussi un exposé en apparence plus net de la filiation. Le récit de la lignée paraît ainsi clarifié et d'autant plus clair qu'il ne concerne que la lignée patrilinéaire dans le cas d'Arnauld d'Andilly : il neutralise ainsi les suspicions qu'un lecteur pourrait émettre quant à la valeur de son lignage.

Si la généalogie en forme n'est pas nécessaire dans les Mémoires de Marguerite de Valois ou d'Anne-Marie-Louise de Montpensier, nous l'avons vu, c'est que leurs lignages royaux sont incontestables. Pour les familles de petite noblesse, il est nécessaire d'établir une généalogie pour faire preuve de sa noblesse. À défaut d'une lignée immémoriale, le

⁶²⁸ Arnauld d'Andilly, p. 100-108. Nos italiques.

mémorialiste étend la vie de ses ancêtres afin d’occuper l’espace textuel et de donner à son lecteur l’impression d’une profusion généalogique. Traduits graphiquement, les généalogies établies par Bassompierre et Campion révèlent ainsi clairement leurs artifices (voir Annexes, p. III et VIII) : Bassompierre inclut à sa généalogie l’empereur Valéran II de Nassau sans pourtant lui être apparenté, puisque Valéran II n’était, en fait, que l’ancêtre de l’époux d’une très lointaine parente, petite-fille de l’ancêtre originel des Bassompierre, dont ce dernier ne descend pas. Campion trouve les origines de sa famille au XI^e siècle, mais la généalogie effective ne remonte guère qu’au XV^e siècle : les sauts de générations ne permettent pas d’assurer le lecteur minutieux de la filiation que revendique le mémorialiste et qui ne semblent fondées que sur une homonymie. Toutefois, à parcourir le texte, le lecteur se laisse prendre par la précision des dates, des événements, des noms, de quelques liens de famille et mêmes de sources. Pourtant, « Nicol de Campion, qui suivit Robert-Courte-Heuze, duc de Normandie, à la conquête de la Terre-Sainte en 1092⁶³⁰ », dont « il est parlé, dans l’Histoire de Normandie », ne voit jamais sa parenté avec le mémorialiste expliquée ni justifiée. Le récit généalogique n’est composé que pour donner une impression générale de lignage strictement établi, pour projeter vers les générations suivantes, et lectrices plus éloignées des ancêtres, cette généalogie rêvée pour être crédible dans l’économie de la fiction mémorielle.

Ce mode de composition permet aussi de développer les détails la vie d’ancêtres putatifs sans pour autant perdre le mouvement généalogique d’ensemble. S’opère alors un balancement dialectique efficace entre l’individualité des ancêtres et le chœur qu’ils composent. Le choix opéré par le mémorialiste, qui privilégie un récit linéaire, une suite de vies ou une association des deux, permet de procéder à une mise en place de l’imaginaire collectif familial dès le seuil du texte.

Selon que l’accent est mis sur une dynamique d’ensemble — qui descend de l’ancêtre le plus lointain au mémorialiste, héritier de la somme des faits de tous — ou sur une dynamique de glorification des individus qui composent la lignée — qui implique que le mémorialiste peut faire à son tour la somme de ses propres actions, qui viennent grandir encore le collectif – les généalogies est à la croisée de stratégies différentes.

⁶²⁹ Paul Ricoeur, *Temps et récit. Tome 2 : La configuration dans le récit de fiction*, op. cit., p. 113-120.

⁶³⁰ Campion, p. 46.

Les hauts faits des ancêtres du mémorialiste et les siens (ou ceux du personnage qui a commandé son histoire à un lettré) assurent la renommée des survivants et de leurs héritiers. Ils font partie du patrimoine et les Mémoires en sont comme l'inventaire.⁶³¹

La place de la lignée tient à l'importance donnée au collectif et à l'hérédité, deux paramètres fondamentaux dans la constitution de l'identité nobiliaire. Le développement de la généalogie participe d'un développement particulier de l'*ethos* aristocratique du mémorialiste. Elle ancre historiquement le temps de l'écriture par rapport auquel s'organise un passé qui échappe à la mémoire du mémorialiste, et permet ainsi d'envisager la refondation de l'idéal familial à l'échelle d'un collectif qui dépasse et accueille celui qui écrit tant dans le temps que dans l'espace.

c) Identité mémorielle et fiction de l'origine

La généalogie est un lieu où se cristallise la mémoire collective : un « lieu de mémoire⁶³² ». Excroissance qui étend la temporalité au-delà de la vie du mémorialiste, elle représente un passé antérieur à la vie racontée et se fait trace visible et sensible de l'existence révolue des ancêtres. Le rythme du texte, pour monotone qu'il puisse être lorsque le récit n'est réduit qu'à son expression minimale dans une énumération de noms et de dates, redonne tour à tour vie aux défunts d'une famille et les fait passer immédiatement de l'oubli à la mémoire. La simple mention d'un nom ravive la présence du personnage évoqué, au gré d'une mémoire plus ou moins lointaine. La généalogie échappe en effet entièrement au processus de la mémoire directe : ce qu'on écrit consiste uniquement dans les restes, les reliques qu'il s'agit alors d'ordonner en récit unifié, d'une mémoire familiale ou documentaire. Tous les membres de la famille peuvent la connaître ; le mémorialiste seul, en revanche, s'est donné pour tâche de la raconter. Il s'assigne alors un « devoir de mémoire ». Cette notion, qui a émergé dans le champ des sciences humaines et sociales après la seconde guerre mondiale invite à entendre

⁶³¹ Philippe Ariès, « Pourquoi écrit-on des Mémoires ? », art. cit., p. 15.

⁶³² Selon la terminologie employée par Pierre Nora. Dans *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1986. Voir aussi l'avant-propos de Carola Hähnel-Mesnard, Marie Liénard-Yeterian et Cristina Marinas (éd.), *Culture et mémoire : représentations contemporaines de la mémoire dans les espaces mémoriels, les arts du visuel, la littérature et le théâtre*, Palaiseau, Ecole polytechnique, 2008, p. 9-10.

« le souvenir » comme « exigence éthique⁶³³ ». Sous l’Ancien Régime, c’est une exigence éthique relative à la classe nobiliaire, qui fait porter le poids de son investissement « sur le passé à conserver, à répéter ou à transmettre⁶³⁴ » et que les mémorialistes reconstruisent, aussi.

Cette reconstruction, cette remise en ordre du lignage par le récit rend à chaque membre de la famille sa place en tant que descendant et en tant qu’ascendant. De la lignée ressortent à la fois une collectivité soudée, d’autant plus qu’elle renvoie à une communauté figée dans le marbre pour l’instaurer, et un agrégat d’individus, tous identifiables dans l’ensemble recomposé par le mémorialiste-généalogiste. Entre érection d’un monument aux morts et ressouvenir des êtres individuels, l’écriture généalogique au sein des Mémoires fonde une histoire familiale paradoxale de laquelle le mémorialiste est entièrement tributaire : il en descend en même temps qu’il se donne la charge de la remonter par l’imaginaire qu’il fonde en l’écrivant, et doit la perpétuer tout en en préservant la mémoire. La généalogie met en place une pluralité de relations : entre le mémorialiste et ses ancêtres, entre les ancêtres eux-mêmes, entre le mémorialiste et sa descendance, entre les ancêtres et la descendance. Ainsi actualisé, ce passé ravivé participe à la constitution de l’identité présente du mémorialiste, soit comme somme des identités héritées de ses ancêtres, soit comme identité propre qui refonde l’identité du collectif entier. La distinction des patronymes – les Gentien chez Pierre Thomas du Fossé, les Mayeul chez Bussy-Rabutin – et des qualités particulières – la naissance royale, la foi, la tendresse⁶³⁵ – assure une solidarité entre les membres d’une même maison et permet de distinguer ces traits dans le mémorialiste lui-même. « Derrière une image de la famille réduite à l’épure de ses alliances et de ses engendremens, c’est-à-dire aux traces les plus “objectives” de son histoire, s’étale un imaginaire familial à travers lequel le descendant se perçoit lui-même et construit son identité⁶³⁶ ».

Partant, le mémorialiste qui remonte jusqu’aux origines de sa maison se met en scène comme courroie unique de transmission en renouvelant l’origine familiale, qui passe d’un oral périssable ou du document juridique confidentiel à l’expression d’une mémoire publiable, potentiellement publique. Le mémorialiste est le garant du récit généalogique qu’il produit et

⁶³³ Rémond René, « L’Histoire et la Loi », *Études*, n° 404, 2006, p. 766.

⁶³⁴ Éric Méchoulan, *La culture de la mémoire*, Montréal, Canada, Presses de l’Université de Montréal, 2018, p. 9.

⁶³⁵ « Quoique l’on soit fort tendre dans la maison royale, on s’avise quelquefois de se donner des consolations que ne feroient pas les particuliers », Montpensier, t. 4, p. 436.

donc de l'actualisation de sa généalogie ; en cela, les Mémoires s'éloignent du livre de raison qui n'a pas d'auteur mais tout au plus un garant, rédacteur temporaire. Parce qu'il se trouve à la jonction entre l'ascendance et la descendance, le mémorialiste propose une synthèse en lui-même des qualités de ses ancêtres et peut établir à son tour une lignée descendante dont il est ancêtre, fondateur et auteur. Moderne dans son temps, le mémorialiste n'imité pas servilement les anciens dont il établit les honneurs ; leurs actions sont devenues archaïques – il est difficile d'imaginer Roger de Bussy-Rabutin se prendre pour un chevalier médiéval, ou la Grande Mademoiselle pour une reine capétienne – et leur situation souvent marginale leur interdit une gloire similaire à celle-là. Il doit donc reconstruire, à partir des valeurs des anciens de sa caste, de nouvelles gloires, de nouvelles solidarités et un nouveau modèle de sociabilité. C'est en déplaçant ces valeurs à l'échelle du texte et en s'établissant soi-même en héritier qui consacre la lignée que le mémorialiste parvient à redonner une origine au présent.

Rechercher une telle origine, c'est essayer de retrouver "ce qui était déjà", le "cela même" d'une image exactement adéquate à soi ; c'est tenir pour adventices toutes les péripéties qui ont pu avoir lieu, toutes les ruses et tous les déguisements ; c'est entreprendre de lever tous les masques, pour dévoiler enfin une identité première.⁶³⁷

Cette identité première et originelle se trouverait alors tout entière contenue à la fois dans l'ancêtre originel, dans ses descendants, et enfin dans le mémorialiste lui-même. En faisant converger la déposition d'un sang singulier, une conception particulière de la vérité, et des intérêts dynastiques soutenus par une spiritualité symbolique, Jean Garapon invite ainsi à revoir la place du mémorialiste dans son champ dynastique⁶³⁸.

Détenteur d'une vérité héritée et transcendante – le cas des Bourbons est extrême, mais il peut en aller de même pour les familles de plus petite noblesse –, le mémorialiste

⁶³⁶ André Burguière, « La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XXVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 46, n^o 4, 1991, p. 772-773.

⁶³⁷ Michel Foucault, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », *Hommages à Jean Hyppolite*, Paris, PUF, 1971, p. 148.

⁶³⁸ Voir Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, H. Champion, 2003, p. 105.

acquiert une liberté toute aristocratique⁶³⁹ qui lui permet de faire la synthèse entre un impératif de vérité annoncé d'emblée au seuil des Mémoires et une forme de récit qui, aujourd'hui, viendrait neutraliser cet impératif de vérité. Que le mémorialiste nous donne régulièrement à lire une histoire qui n'est pas la sienne – mais qui le devient, puisqu'il en est un maillon – et dont il n'a pas été témoin, immédiatement après nous avoir assuré qu'il ne dirait que le vu et le vécu, ne suffit pas à rompre le pacte mémorialiste⁶⁴⁰. Au contraire. On doit mettre au rang de ce pacte la conscience qu'a l'auteur d'être autant auteur que dépositaire d'un discours familial ; ce discours ne saurait être questionné sur des fondements rationnels parce qu'il sort du champ historique pour entrer dans le champ d'une écriture personnelle, fondatrice d'une identité textuelle. L'acte de l'écriture généalogique, à l'instar du sacre, active un nouvel ordre dans lequel la vérité énoncée, celle du mémorialiste, échappe au régime de la vérité historique. Au seuil des Mémoires, il fait passer ainsi le lecteur d'un régime de vérité à un autre et assure une solidarité entre passé et présent, entre mémoire individuelle et mémoire du groupe.

d) *L'Histoire généalogique de la maison de Rabutin : un cas limite ?*

Le cas de Bussy-Rabutin, qui met explicitement à distance, dans sa lettre à Sévigné⁶⁴¹, les généalogies officielles et celle qu'il entreprend de rédiger, est le seul des mémorialistes du corpus à composer une *Histoire généalogique* en œuvre autonome (voir Annexes, p. IV-V). Son cas permet de questionner plus avant le rapport entre le genre des Histoires

⁶³⁹ Pour un état de la question sur l'idée de liberté, voir Arlette Jouanna, *L'Idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle*, Montpellier, Presses de l'Université Paul-Valéry, 1981, 2 vol ; Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles études historiques », 1989 ; Monique de Saint Martin, *L'espace de la noblesse*, Paris, Métailié, coll. « Collection Leçons de choses », 1993 ; Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté : XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2004 ; Valérie Piétri, « Bonne renommée ou actes authentiques : la noblesse doit faire ses preuves (Provence, XVII^e-XVIII^e siècles) », *Genèses*, n° 74, 2009, p. 5-24 ; Robert Descimon et Élie Haddad (éd.), *Épreuves de noblesse : les expériences nobiliaires de la robe parisienne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Belles lettres, 2010 ; Alexandre Rubel, « Une question d'honneur : la fronde entre éthique de la noblesse et littérature », *XVII^e siècle*, n° 254, 2012, p. 83-108.

Martin Wrede, Emmanuel Hourcade et Lionel Latty, « Autonomie nobiliaire, mémoire familiale et pouvoir du souverain sous Louis XIV », *Revue historique*, n° 667, 2013, p. 575-600.

⁶⁴⁰ La convention du témoignage n'est pas absolue : les Mémoires, au XVII^e siècle, servent encore à compléter ce qui n'a pas été vu, dans l'histoire, pour le donner à voir. Les Mémoires-biographies – ceux de Motteville, par exemple – sont construits dans cette idée. Voir Philippe Ariès, « Pourquoi écrit-on des Mémoires ? », art. cit., p. 14.

⁶⁴¹ Bussy-Rabutin à Sévigné, 8 décembre 1668, t. 1, p. 107.

généalogiques⁶⁴² et la pratique d'écriture mémorialiste. En effet, rédiger une Histoire généalogique n'exclut pas absolument la généalogie écrite des Mémoires. Il y a, et Bussy-Rabutin le prouve, une solution de continuité entre l'Histoire généalogique constituée en pratique autonome et Mémoires.

Chez Bussy-Rabutin, Mémoires et généalogie sont à la fois associés et dissociables ; ces écrits intègrent une œuvre familiale plus vaste qui prend en compte les lettres du comte, ses *Discours à sa famille* et les devises de son château : *L'Histoire généalogique de la maison de Rabutin* permet à l'auteur d'articuler le discours familial contenu dans chacune de ses œuvres. Dans le texte qu'il intitule *Discours à sa famille sur le bon usage des adversités*⁶⁴³ et qui se présente comme un abrégé de ses Mémoires, Bussy-Rabutin compose une galerie des « Illustres malheureux », sorte de généalogie des disgraciés, et consacre une notice au maréchal de Bassompierre, et un autre à lui-même. Bussy-Rabutin a lu Bassompierre, avec lequel il revendique ainsi une filiation dans la pratique d'écriture, une parenté fictive de mémorialiste à mémorialiste, d'« illustre malheureux » à « illustre malheureux⁶⁴⁴ ». Ce discours, comme les Mémoires et *L'Histoire généalogique*, sont régulièrement joints à la correspondance du comte, par morceaux choisis⁶⁴⁵. Ils intègrent une stratégie globale d'écriture familiale et de transmission aristocratique des textes, courante au XVII^e siècle⁶⁴⁶. Si *L'Histoire généalogique* ne consacre que quelques lignes à chacun de ces enfants, les blancs que l'auteur laisse dans le texte⁶⁴⁷ soulignent la pérennité d'une lignée qui ne s'achève pas avec Roger de Bussy-Rabutin.

⁶⁴² Dans le sillage de quelques idées récemment envisagées, on n'hésitera pas à traiter les généalogies en genre littéraire. Ce fut le propos de Jonathan Spangler lors d'une conférence donnée à l'Université de Lorraine en février 2017, intitulée « *Genealogical Histories: A New Literary Genre for an 'Uncertain Elite'* » ; c'est aussi, en filigrane, celui de Roberto Bizzocchi, *Généalogies fabuleuses : inventer et faire croire dans l'Europe moderne*, L. De Los Santos et L. Fournier-Finocchiaro (trad.), Paris, Editions Rue d'Ulm, Presses de l'ENS, 2010.

⁶⁴³ Bussy-Rabutin, Roger de, *Discours à sa famille*, D.-H. Vincent et C. Blanquie (éd.), Précý-sous-Thill, Armançon, 2000.

⁶⁴⁴ Tous deux ont été embastillés, tous deux ont entrepris de rédiger des Mémoires à la Bastille.

⁶⁴⁵ Nous nous permettons de renvoyer ici à notre propre article : « Les manuscrits de Bussy-Rabutin : pratique aristocratique, usages familiaux », à paraître en 2019 dans les actes du colloque *Littérature, livre et librairie au XVII^e siècle*, NASSCFL, 2017.

⁶⁴⁶ Voir Fernando Bouza, *Hétérographes : formes de l'écrit au Siècle d'Or espagnol*, Jean-Marie Saint-Lu (trad.), Madrid, Espagne, Casa de Velázquez, coll. « Essais de la Casa de Velázquez », 2010 ; *Communication, knowledge, and memory in early modern Spain*, Philadelphia, États-Unis, University of Pennsylvania Press, 2004.

⁶⁴⁷ Ces remarques se fondent sur l'observation des manuscrits autographes de Roger de Bussy-Rabutin, *Histoire généalogique de la Maison de Rabutin*, Bibliothèque Nationale de France - Département des manuscrits. Rothschild 3149 ; *Histoire généalogique de la Maison de Rabutin*, Bibliothèque de l'Arsenal. Ms4159.

L'Histoire généalogique, adressée d'abord à la marquise de Sévigné, puis à la duchesse de Holstein, épouse d'un cousin de Bussy-Rabutin, ne saurait tout à fait être envisagée tout à fait de manière autonome. Elle complète les Mémoires, et les destinataires d'un texte le sont presque toujours dans l'autre ; l'accumulation des formes familiales de l'écriture permet d'assurer une solidarité toujours réactivée, reconfigurée au gré des textes qui vont d'un parent à l'autre. Bussy-Rabutin complète les extraits de ses Mémoires qu'il envoie à Sévigné par des extraits de sa généalogie : les deux textes se répondent tout en maintenant une relation d'indépendance mutuelle. La trajectoire de *L'Histoire généalogique de la maison de Rabutin* fait varier les divers degrés d'un cousinage toujours ravivé.

L'insertion d'une lettre dédicatoire à la duchesse de Holstein au milieu du manuscrit de *L'Histoire généalogique*⁶⁴⁸, où commence le développement de la branche de son époux le comte de Rabutin, semble exhorter la destinataire du texte à ne le qu'à partir du moment qui l'intéresse. Sévigné et Holstein possèdent un même texte, mais sont programmées pour elles des lectures différentes⁶⁴⁹. Pour la duchesse de Holstein, qui n'est pas proche de Bussy-Rabutin, ses Mémoires n'ont pas d'intérêt ; à l'inverse, Sévigné peut lire conjointement Mémoires et généalogie et voir se construire l'identité singulière-collective de sa maison, par les effets de réponse à l'œuvre entre l'écrit généalogique, collectif, et l'écrit mémorialiste, singulier-collectif.

La constitution de la généalogie en pièce autonome, puisqu'elle est dotée d'un titre propre, permettrait de l'envisager non tant comme pièce inféodée aux Mémoires et donc à la vie de leur auteur que comme œuvre familiale. Pourtant, le récit généalogique et le récit mémorialiste demeurent attachés l'un à l'autre : ils sont simplement des éléments détachables. Constitué ainsi, le récit généalogique est un objet à compléter, à transmettre, là où les Mémoires seront achevés avec la vie de l'auteur. La généalogie est une pièce qui doit s'étendre avec la lignée, quand les Mémoires ne s'étendent qu'avec la vie de celui qui les écrit. Le savoir généalogique est un savoir à partager : c'est aussi un savoir à nourrir au fil des générations. L'étude du manuscrit autographe⁶⁵⁰ de *L'Histoire généalogique* ne laisse pas de doute à ce sujet : les entrées consacrées aux enfants de Bussy-Rabutin sont lacunaires et

⁶⁴⁸ Bussy-Rabutin, *Histoire généalogique*, p. 34-35.

⁶⁴⁹ *Ibid.* Les deux autographes de *L'Histoire généalogique* de Bussy-Rabutin (cotes etc.) présentent peu de variantes.

⁶⁵⁰ Bussy-Rabutin, *Histoire généalogique de la maison Rabutin*, Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 4159.

laissent voir, sous elles, un blanc qui demande à être noirci au fil des faits que ces descendants sont invités à accomplir. La copie la plus récente est d'ailleurs complétée d'une année supplémentaire, pour les notices des enfants de Bussy-Rabutin. En cela, *L'Histoire généalogique* relève du livre de raison dont les Mémoires ne sont, eux, qu'une actualisation par un individu. Le récit généalogique constitue une « mémoire artificielle » à enrichir continuellement, quand le cœur des Mémoires, le récit de la vie personnelle, constitue une « mémoire artificielle » fermée.

L'Histoire généalogique est garante des diverses stratégies de destination familiales du texte. Partant, à mesure que les Mémoires s'orientent vers un destinataire familial — Mme de Sévigné d'une part, les enfants d'autre part auxquels sont destinés aussi des discours comme autant de tesselles d'une mosaïque familiale —, on peut pleinement intégrer *L'Histoire généalogique* dans le champ des Mémoires, à l'instar des généalogies-préfaces dont nous avons parlé plus tôt.

Si j'avois du mérite et des bonnes qualitez, je perdrois l'honneur d'un éloge en parlant moy même de moy. Il est vray que mes Mémoires peindront assez mon cœur et mon esprit, et mes portraits feront voir comment étoit faite ma personne.⁶⁵¹

Avec une variation sensible, cette précaution oratoire se retrouve au seuil de ses Mémoires :

Je parlerai moi-même de moi et je ne ferai pas comme ceux qui, pour avoir prétexte de faire leur panégyrique de leur histoire, l'écrivent sous des noms empruntés. Je ne serai ni assez vain, ni assez ridicule pour me louer sans raison ; mais aussi n'aurai-je pas une assez sottre honte pour ne pas dire de moi des choses avantageuses quand ce sont des vérités.⁶⁵²

⁶⁵¹ Bussy-Rabutin, *Histoire généalogique*, p. 68.

⁶⁵² Bussy-Rabutin, *Mémoires*, p. 3-4.

La généalogie renvoie le lecteur aux Mémoires, et vice-versa. Récit généalogique et récit mémorialiste viennent se compléter l'un l'autre et mettent en tension l'identité collective et l'identité individuelle de Bussy-Rabutin, le « je » pouvant se détacher du « nous » comme la généalogie se détache des Mémoires pour constituer un second support à la légende familiale. L'intérêt individuel s'efface devant l'intérêt collectif de la lignée dans son *Histoire généalogique* quand la lignée s'efface devant l'intérêt de l'individu dans le cœur des *Mémoires*, où est reprise la locution « parler moi-même de moi » et la caractérisation apologétique du discours sur soi. L'effacement de l'auteur dans le discours généalogique est un artifice puisqu'une fois mis en relation avec ses Mémoires, ce texte vient participer à la fiction de soi pour la faire lignagère, et devient par conséquent fondateur de l'identité d'un collectif dans lequel le mémorialiste s'inscrit cette fois sans plus s'effacer et duquel il embrasse les intérêts et les grandeurs.

La généalogie, chez Bussy-Rabutin, intégrée à des galeries de portraits chez Montpensier, au seuil des Mémoires chez Bassompierre, à leur issue chez Marolles, est dans tous les cas un monument à la gloire de l'ascendance, où chaque ancêtre est une pierre choisie pour ses qualités, pour le mythe lignager qu'elle contribue à fonder. « Le devoir du fils n'éta[i]t pas seulement d'embellir le nom, il était d'en assurer la pérennité⁶⁵³ ». Pour assurer la pérennité de son nom, le mémorialiste le replace au sein d'une société ancienne, attachée aux valeurs de la noblesse : valeur terrienne et spatiale, valeur de solidarité associée au sang, valeur de sympathie et de proximité avec les membres de la lignée, valeur militaire attachée à la défense d'intérêts chrétiens (les croisades) ou royaux. La généalogie dans les Mémoires a vertu à s'enrichir : à la manière du livre de raison, la généalogie transmise suppose d'être sans arrêt augmentée, de génération en génération, pour garder la mémoire d'une famille de glorieux, d'illustres ancêtres à illustres ancêtres. Le mémorialiste-généalogiste entend, dans son récit, devenir lui-même l'ancêtre digne de louanges : ses Mémoires préparent sa place dans la généalogie. Il y montre, par sa position centrale, mais partie du tout, sa capacité à rendre les honneurs dus aux parents passés. Ce faisant, le mémorialiste fait la preuve de sa capacité à assurer la pérennité de sa lignée par l'établissement, la situation de ses enfants, premiers destinataires d'une généalogie qui fabrique *in fine* une communauté de lecteurs-scripteurs. La quête des origines s'avère une entreprise de résurrection, où la mémoire familiale acquiert une vivacité renouvelée.

La constitution des ancêtres en collectif généalogique, qui peut à la fois servir à considérer le groupe familial dans son ensemble, et à identifier singulièrement la vie d'une personnalité particulièrement exemplaire, est le premier outil à disposition du mémorialiste pour refonder l'idéal de solidarité familiale. En effet, la valorisation de la lignée permet de resserrer les liens filiaux autour de valeurs communes et ancestrales. Le récit des actions des ancêtres, qui échappe à l'histoire vécue ou sue dans un passé proche, soutient la mise en place d'un paysage familial, dans lequel inscrire son identité propre. Le récit généalogique devient alors la courroie de transmission grâce à laquelle l'auteur indique la haute dimension familiale de ses Mémoires. Ouvrir, clore ou mener au sein des Mémoires un récit généalogique revient à s'adresser à une descendance, à laquelle on dévoile un savoir familial à perpétuer.

2. D'hagiographies en « divers portraits⁶⁵⁴ » : réinventer le récit généalogique

Les réécritures généalogiques qui se déploient à travers les récits des mémorialistes se fondent sur des outils rhétoriques éprouvés.

Le savoir et l'érudition doivent être associés aux techniques narratives permettant de procurer le plaisir et donc de susciter l'adhésion (le lien entre plaisir et adhésion mériterait d'ailleurs d'être approfondi). Ce sont deux dimensions qu'il est indispensable de tenir ensemble, afin d'atteindre la véritable utilité de l'histoire qui est une utilité politique.⁶⁵⁵

Les mémorialistes, en fonction du milieu dans lequel ils évoluent, en fonction aussi de leur rang, vont puiser dans des sources et des modèles esthétiques différents afin d'assurer

⁶⁵³ Jean Balsamo, « Montaigne et Pierre Eyquem : le meilleur des fils du meilleur des pères », dans *Les liens humains dans la littérature (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 31.

⁶⁵⁴ C'est le titre concédé au recueil de portraits littéraires que commanda Montpensier : Voir Sara Harvey, *Entre littérature galante et objet précieux : étude et édition critique des Divers portraits de Mademoiselle de Montpensier, 1659*, Paris, Hermann, 2013.

⁶⁵⁵ Christian Jouhaud, « Roman historié et histoire romancée : Jean-Pierre Camus et Charles Sorel », *XVII^e siècle*, n° 215, 2008, p. 310.

« l'adhésion » de leur lecteur à la généalogie qui est, comme l'histoire à laquelle renvoie Christian Jouhaud, « savoir et érudition ». Trois tendances se dégagent largement : l'une intègre la généalogie à des formes apparentées au divertissement mondain, l'autre, que nous qualifierons de spirituelle, infléchit la généalogie vers le discours encomiastique et puise abondamment dans le répertoire hagiographique afin de consacrer les ancêtres en saints de la famille ; le dernier relève du portrait galant.

a) Intégration plaisante l'économie narrative

Les récits généalogiques sont diversement intégrés à l'économie narrative des Mémoires. La variété de ces modes d'intégration de la généalogie au récit mémorialiste permet à l'écrivain d'accorder plus ou moins l'écriture généalogique au goût de son lecteur supposé, en prévenant toute accusation préalable d'aridité du discours. Le récit généalogique ainsi justifié ou présenté net apparaît alors comme un lieu commun de l'écriture mémorialiste à des degrés différents : donnée à lire pour elle-même et sans précautions oratoires particulières, elle consiste pleinement à insérer la légende des origines familiales aux Mémoires ; dans les autres cas et nous en observerons deux – le prétexte héraldique et l'invitation au voyage – la mise en récit de la généalogie relève de procédés originaux qui modalisent l'exercice savant et diluent la généalogie dans les Mémoires.

Le prétexte héraldique et terrien : Montpensier

Chez la Grande Mademoiselle, le prétexte à l'exercice généalogique est avant tout héraldique et terrien. Elle ancre son récit dans le récit de la transmission du domaine familial. Montpensier remonte ainsi à ses aïeux puis revient à elle-même dans un mouvement d'élargissement puis de recentrement de sa perspective. Il s'agit davantage de raconter la vie d'un des parents en le situant par rapport à ses propres père et mère, ce qui évite de remonter linéairement la lignée. S'en dégage un cadre plus directement familial que lignager ; parents et grands-parents apparaissent davantage comme des proches, au gré d'un discours fondateur de l'*ethos* de la mémorialiste. Ce choix, qui relève d'une stratégie ingénieuse, lui permet de renouveler l'exercice en le constituant en divertissement plaisant :

Il est bon de dire comme elle m'est venue ; car de Jacques Cœur à moi il y a quelque chemin. Comme il fut disgracié, on décréta son bien : Antoine de Chabannes, grand maître de France, l'acheta. Depuis, au règne de Louis XI, où il fut disgracié, l'on voulut lui imputer qu'il s'étoit prévalu de sa faveur et de la disgrâce de Jacques Cœur pour avoir son bien à bon marché. Il l'acheta une seconde fois, ne voulant pas qu'il lui fût reproché d'avoir le bien d'un homme disgracié pour rien ; et de ce que je dis, j'en suis fort informée, car j'en ai trouvé les contrats dans le trésor de Saint-Fargeau, ce qui m'a bien réjouie ; car j'aurois été en fort grand scrupule d'avoir du bien d'autrui, et même il me déplairoit fort s'il y en avoit parmi le mien qui vînt de confiscation ; mais, Dieu merci, je n'ai pas ce déplaisir ; car tout celui que je possède est venu par de bonnes voies, et j'en aurois encore davantage si l'on me rendoit tout ce que l'on a à moi. Ce grand maître de Chabannes eut de Marie de Nanteuil un fils, nommé Jean de Chabannes, comte de Dammartin, qui épousa Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon ; et Antoinette de Chabannes, leur fille, épousa René d'Anjou, marquis de Mézières ; leur fils s'appela Nicolas d'Anjou, qui eut, de Gabrielle de Mareuil, Renée d'Anjou, femme de François de Bourbon, duc de Montpensier, père et mère de mon grand-père. Voilà à quoi le séjour de Saint-Fargeau m'a servi ; car il m'a appris ma généalogie.⁶⁵⁶

Le pluriel, « ces généalogies », souligne l'étendue possible des liens qui se sont tissés entre les membres de familles diverses, réunies en un même ensemble, et montre qu'une maison aristocratique est constituée d'une multitude d'alliances généalogiques. Les liens de parenté directement mentionnés – « mon grand-père », « mes tantes » – contribuent à placer Mademoiselle dans une situation surplombante et glorieuse : les ascendants qu'elle mentionne n'ont d'autre unité qu'elle-même, devenue alors leur raison d'être dans l'histoire ; les autres personnages ne trouvent de place dans le récit que grâce aux liens qui les unissent à elle.

C'est encore le prétexte de la curiosité héraldique qui lui permet de justifier son entreprise d'écriture généalogique :

J'eus la curiosité de savoir pourquoi les armes de Chabannes étoient partout, et comme je les ai fait effacer et abattre rebâtissant la maison, il m'a semblé qu'en

⁶⁵⁶ Montpensier, t. 2, p. 309-310.

ayant beaucoup de bien, je devois les faire remettre. J'ai fait peindre une chambre tout exprès des alliances de cette maison, qui est très-bonne et très-illustre, et dont je suis bien aise d'être descendue. [...] Ces généalogies m'ont fort divertie, et même je fis venir une fois à Saint-Fargeau le sieur d'Hosier pour me dresser des quartiers que je voulois faire mettre dans la salle ; et pendant le séjour qu'il fit à Saint-Fargeau, après qu'il m'eut fait connoître que j'étois de la plus grande et de la plus illustre maison du monde (ce qui est assez agréable à savoir à une personne de mon humeur), il me fit les alliances de quantité de grandes maisons du royaume ; ce qui serait assez nécessaire que les personnes relevées en qualité au-dessus des autres sussent pour y mettre la différence qu'il y devrait avoir, et qui n'y est pas par l'ignorance que l'on en a.⁶⁵⁷

La généalogie se voit ici envisagée comme un fonds de connaissances à mettre au jour pour publier le statut de chacun et comme un apprentissage ludique. En feignant d'apprendre elle-même – « après qu'il m'eut fait connoître que j'étois de la plus grande et de la plus illustre maison du monde » –, Montpensier enseigne à son lecteur, dont elle postulera pourtant, étant donné la probable transmission du manuscrit, qu'il les connaît déjà, les subtilités généalogiques selon lesquelles sa demeure se trouve partout frappée des armes de la maison de Chabannes. Ce faisant, elle augmente son patrimoine lignager en même temps qu'elle adjoint ostensiblement d'autres et prestigieuses armes aux siennes propres. Les valeurs additionnées dont la maison s'est progressivement enrichie traversent ainsi les siècles : les connaître permet d'actualiser les origines partagées et les gloires vécues par la famille. La mémorialiste s'offre, et offre à son lecteur une digression généalogique d'autant plus efficace qu'elle est divertissante. En effet, si l'exil à Saint-Fargeau – comme celui de Bussy-Rabutin à Bussy – est peut-être l'occasion de retrouver le pouvoir *via* la généalogie, il ne s'agit pas de faire de cette généalogie une affaire sérieuse, mais un moyen d'occuper l'*otium*, si forcé soit-il. Le mémorialiste a le temps de mener l'enquête sur sa lignée et d'en assurer la documentation. Pour Mademoiselle, l'évocation des Chabannes lui permet de s'inscrire dans une généalogie plus longue et moins problématique que celle des Bourbons. L'ascendance Chabannes de la mémorialiste n'est pas moins glorieuse que son ascendance royale malgré sa moindre extraction : elle trouve sa légitimité dans les alliances.

⁶⁵⁷ Montpensier, t. 2, p. 310. Nous venons de citer la généalogie *supra*, p. 297-298.

Faire la généalogie des Chabannes remet en lumière les liens des ancêtres entre eux, en descendant jusqu'à Mademoiselle elle-même. Ces deux formes de listage familial ont deux fonctions différentes, réfractée dans le principe de plaisir, et permettent de faire varier la recomposition du champ familial et lignager. La somme des deux généalogies fait de la mémorialiste une héritière parfaite, qui assure son rôle d'alliance entre des maisons louées pour leurs qualités.

L'invitation au voyage : Bussy-Rabutin

Bussy-Rabutin, quant à lui, présente son *Histoire généalogique* à Sévigné comme une invitation au voyage :

Mayeul de Rabutin, le premier de cette maison (au moins de notre connaissance), accompagné d'une assez nombreuse noblesse, va trouver la postérité. Je me suis mis dans la troupe pour faire ce voyage avec lui, et j'ai cru, Madame, que vous pouviez avoir des raisons de vouloir être de la partie. Quoiqu'il soit un vieux seigneur, je suis assuré que sa compagnie ne vous déplaira pas.⁶⁵⁸

Il s'agit en effet d'engager une pérégrination vers l'au-delà familial⁶⁵⁹ pour s'assurer d'être perçu après la mort comme l'un des nouveaux maillons de la lignée, à la suite des premiers mais aussi en préfiguration des suivants. Le voyage auquel invite Bussy-Rabutin rappelle la pratique de la carte mondaine : il est l'auteur d'une *Carte du Pays de Braquerie*⁶⁶⁰, parodie de la Carte de Tendre. L'efficacité de l'entreprise mémorielle tient à l'exploitation du discours généalogique au moyen du motif galant, qui permet de lui donner une ampleur et une

⁶⁵⁸ Bussy-Rabutin, *Histoire généalogique*, p. 1.

⁶⁵⁹ Cette idée d'*au-delà* renvoie tant à un au-delà christianisé, lieu où vont les âmes des défunts, qu'à l'au-delà que constitue le récit généalogique en tant qu'excroissance temporelle, par rapport au temps du récit mémorialiste.

⁶⁶⁰ Voir Enid P. Mayberry-Senter, « Les cartes allégoriques romanesques du XVII^e siècle. Aperçu des gravures créées autour de l'apparition de la Carte de Tendre de la *Clélie* en 1654 », *Gazette des Beaux-Arts*, 1977, p. 133-144 ; Denis Delphine, « « Sçavoir la carte » : voyage au Royaume de Galanterie », *Études littéraires*, vol. 34, n° 1-2, 2002, p. 179-189 ; Alain Viala, *La France galante*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, p. 203-205. Plus généralement, il convient de se souvenir que Bussy-Rabutin, avant d'être exilé, fréquente les milieux galants : ses *Maximes d'amour* sont un grand succès mondain, de même que *L'Histoire amoureuse des Gaules*, qui fut en revanche, on le sait, d'une triste conséquence pour son auteur.

vivacité inédite. En invitant au voyage galant vers les origines de la famille, le mémorialiste devient familialement exemplaire ; parce qu'il honore ses ancêtres, il devient lui-même digne d'honneurs et de gloire. Sous la plume de Bussy-Rabutin, le récit généalogique se conçoit comme « carte du pays de Généalogie ». Montpensier recourait à la même stratégie, écrivant, au début de l'extrait que nous citons précédemment, que « de Jacques Cœur à [elle], il y a quelque chemin⁶⁶¹ ». La généalogie apparaît alors comme un cheminement vers la vérité familiale : à son terme, elle dévoile toute la légitimité du mémorialiste à posséder ce qu'il possède en biens et en distinctions. La preuve est d'autant mieux faite que la tonalité galante du récit et la profession de divertissement qu'on lui associe ménage au lecteur une place à partager aux côtés du mémorialiste.

Écrire sa généalogie en dilettante est au fondement de l'écriture généalogique telle que les mémorialistes la pratiquent : « il se fait tant de friponneries en contrats que je m'en rapporte plus aux histoires approuvées et à la voix publique qu'aux faiseurs de généalogies⁶⁶² », écrit Bussy-Rabutin. Les généalogies mémorialistes s'opposent ainsi aux productions des généalogistes patentés en tant qu'elles sont l'œuvre d'aristocrates, qui ne peuvent adopter une posture de professionnels et qui donc réinvestissent cette posture pour établir une histoire familiale propre à faire consensus, à être « approuvée » au sein de leur maison.

b) Généalogies, hagiographies, encomiastique

Travail de glorification des ancêtres, la généalogie est l'occasion pour le mémorialiste de manifester sa dévotion aux mânes de ses aïeux. Comme Énée portant Anchise sur ses épaules, l'écrivain porte son ascendance en lui rendant des hommages soutenus, qui rejoignent le modèle hagiographique.

Le sang est la métaphore de la grâce. D'où la nécessité de généalogies. La sanctification des princes et l'anoblissement des saints se répondent, de texte à texte [...] L'hagiographie est à proprement parler un *discours de vertus*. Mais le

⁶⁶¹ Montpensier, t. 2, p. 309.

⁶⁶² Bussy-Rabutin à Sévigné, 8 décembre 1668, t. 1, p. 107.

terme n'a que secondairement, et pas toujours, une signification morale. Il avoisine plutôt l'extraordinaire et le merveilleux.⁶⁶³

Le « discours de vertu », s'il est bien établi ne constitue pas seulement la « sanctification des princes » de la famille. Il érige d'abord les membres de la famille en princes et assure ensuite leur élection pour conférer à la lignée et à soi une « sainteté » aristocratique⁶⁶⁴. En effet, grandir les ancêtres revient nécessairement à se grandir soi, puisqu'on hérite autant des qualités de ceux qui nous précèdent que de leurs biens.

Hagiographies spirituelle

La vie de Pierre Thomas du Fossé commence donc par celle de son grand-père, dont les actions sont en perpétuelle tension dynamique entre une trajectoire providentielle et une trajectoire nobiliaire. « Gentien Thomas fut celui, sur qui Dieu commença à répandre d'une manière toute particulière les richesses de sa grace, et qu'il rendit comme le canal de toutes celles qu'il versa depuis sur sa famille⁶⁶⁵ ». À partir de cette action divine qui signale l'élection divine de l'aïeul, le mémorialiste retrace les faits spirituels de son grand-père, et emprunte volontiers des motifs à la rhétorique de l'éloge. Le personnage de l'ancêtre, « engagé par une secrète conduite de Dieu qui vouloit accomplir ses desseins dans ses enfans » devient le point d'origine de la légende familiale qui s'écrit dans les Mémoires.

Enfin la vie qu'il menait, luy, et sa femme, les faisoit distinguer de telle sorte dans la ville, qu'on les appelloit communément, le prince et la princesse Thomas. Il avoit l'esprit fort vif, l'humeur agreable, le cœur ouvert, la parole d'un homme de poids et d'autorité ; et l'on peut dire, que, selon le monde, tout paroissoit grand dans luy. L'amour naturel qu'il avoit pour la justice, lui donnoit une extrême

⁶⁶³ Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2011, p. 326-327.

⁶⁶⁴ Voir Hippolyte Delehaye, *L'ancienne hagiographie byzantine : les sources, les premiers modèles, la formation des genres*, Bruxelles, Belgique, Société des Bollandistes, 1991 ; Jean-Claude Schmitt (éd.), *Les Saints et les stars : le texte hagiographique dans la culture populaire*, Paris, Beauchesne, 1983 ; Laurent Pernot, *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 1995 ; Guy Philippart (éd.), *Hagiographies : histoire internationale de la littérature hagiographique latine et vernaculaire en Occident des origines à 1550*, Turnhout, Belgique, Brepols, 1994-2014, 7 vol.

⁶⁶⁵ Thomas du Fossé, t. 1, p. 8.

aversion de mille injustices qu'il voyoit commettre tous les jours devant ses yeux, sans qu'il pust s'y opposer.⁶⁶⁶

Le mémorialiste associe ses grands-parents au rang princier. Comme le note Jean-François Solnon, « *Prince* en France est un titre ambigu. Il peut être sans valeur officielle, de pure courtoisie ou, au contraire, désigner les parents de Sa Majesté⁶⁶⁷ ». Huguet n'en retient que le sens étymologique de « Premier⁶⁶⁸ » ; c'est sans doute vers celui-ci qu'il faut pencher. La polysémie du terme permet ainsi d'octroyer ce titre honorifique par métonymie innocente à des roturiers, en signe d'élection morale. Thomas du Fossé inscrit ici sa propre valeur morale en affirmant celle de sa famille. En tant que solitaire de Port-Royal, la vertu chrétienne de ses ancêtres lui est d'un intérêt supérieur à leur vertu aristocratique. C'est pourquoi il se livre à un éloge des valeurs spirituelles de ses parents davantage qu'à un éloge de leurs valeurs nobiliaires. Il doit faire la preuve non tant de ses quartiers de noblesse que de ses dispositions à la grâce chrétienne.

C'est dans cette même perspective qu'Arnauld d'Andilly construit le mythe de la conversion de son grand-père, dans la notice qu'il lui consacre au cours de son récit généalogique :

Le torrent du malheur du siècle, qui, par l'artifice du démon, fit tomber dans l'erreur tant de personnes même vertueuses, sous prétexte de la réformation des mœurs de l'Eglise, entraîna d'abord M. de La Mothe [grand-père d'Arnauld d'Andilly] ; mais il n'eut pas plutôt reconnu le venin caché sous la fausse apparence de piété de ces nouvelles opinions qu'il y renonça, et vécut toujours depuis et mourut dans la pureté de la foi catholique. Comme il ne s'étoit pas encore relevé de cette chute lorsque la Saint-Barthélemy arriva, il fut assiégé chez lui par le peuple avec cette fureur qui inonda Paris de tant de ruisseaux de sang en ce jour si remarquable ; mais il se défendit si généreusement avec ses domestiques et ceux de ses enfans qui se trouvèrent auprès de lui, qu'il ne put être forcé.⁶⁶⁹

⁶⁶⁶ Thomas du Fossé, t. 1, p. 14.

⁶⁶⁷ François Bluche (éd.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, s.v. « Prince », p. 1255.

⁶⁶⁸ Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, op. cit., s.v. « Prince », p. 189.

La vie d'Antoine de la Mothe-Arnauld emprunte certaines images aux controversistes du début du XVII^e siècle pour affirmer le catholicisme de la famille Arnauld : la périphrase « le torrent du malheur du siècle » renvoie couramment à la Réforme protestante, tandis que les métaphores « artifice du démon » et « venin caché sous fausse apparence de piété » sont empruntées à la rhétorique de vitupération de la Ligue, puis de la Contre-Réforme⁶⁷⁰. L'adverbe « généreusement » doit s'entendre ici au sens classique associé à la *gens*, à la noblesse de la race. Le recours à cette rhétorique particulière du blâme souligne élogieusement en retour l'adhésion d'Arnauld d'Andilly au combat de son aïeul, voire déplace le combat d'Arnauld d'Andilly dans la vie de son ancêtre. L'évocation de la Saint-Barthélémy opère comme un marqueur de la mémoire familiale, désormais associé à la conversion de l'aïeul dans « la pureté de la foi catholique ».

Il n'est pas surprenant que des Solitaires de Port-Royal trouvent dans la rhétorique hagiographique un modèle encomiastique efficace pour faire la gloire de leurs ancêtres et assurer, par continuité spirituelle, leur propre grandeur dans une communauté dont l'identité se mesure à l'aune des valeurs chrétiennes de chacun. La famille de sang est intégrée à la famille spirituelle des mémorialistes parce que, pour décrire celle-là, Arnauld d'Andilly et Thomas du Fossé recourent aux éléments qui définissent celle-ci. L'hagiographie offre une solution de continuité au mémorialiste qui souhaite modeler sa généalogie pour fonder une lignée sur des valeurs spirituelles.

Hagiographies laïques

Bussy-Rabutin, comme Thomas du Fossé, recourt au titre princier pour définir l'une de ses aïeules. C'est dans une tout autre perspective, toutefois. Il ne s'agit effectivement pas de revenir au sens de *princeps* ni d'établir une élection spirituelle de la famille mais bien davantage de s'attacher, en l'y attachant, à une noblesse terrienne et de sang.

⁶⁶⁹ Arnauld d'Andilly, p. 101-102.

⁶⁷⁰ Voir par exemple Martial Martin, « La corruption dans les « Libelle d'Etat » durant la période de la ligue dans les annonces sanitaires (1584-1598) », dans Frank Lestringant et Adrien Paschoud (éd.), *Représenter la corruption en France à l'âge baroque (1580-1660)*, Lausanne, UNIL, coll. « Etudes de lettres », n° 299, 2015, p. 29-48.

Pour Claude de Montagu, père de Jeanne d'où nous sommes sortis, vous l'avez cru, dites-vous, jusqu'ici prince de la maison de Bourgogne ; il l'est aussi, et quand Moréri le nomme chevalier de la Toison d'or et chambellan du duc, cela ne lui donne pas l'exclusion de la principauté. Monsieur le Prince est bien grand maître de la maison du Roi, son cousin. Si vous lisez Sainte-Marthe, il vous dira que Claude de Montagu fut le dernier prince de l'ancienne maison du bon duc Philippe, qui était de la maison de France. Ne vous alarmez donc plus, ma chère cousine, et croyez assurément que Jeanne de Montagu notre aïeule, était princesse.⁶⁷¹

Il s'en explique et affirme dans son *Discours sur le bon usage des adversités* que « Hugues de Rabutin, bisayeul de mon grand-père épousa en mille quatre cent soixante Jeanne de Montagu, princesse de la royale maison de Bourgogne, de laquelle princesse vous estes sortis⁶⁷² ». Certes, Jeanne de Montagu était fille du dernier prince de la première maison de Bourgogne, mais elle en était la fille naturelle et par conséquent, loin de pouvoir prétendre à la dignité de princesse⁶⁷³. La qualité rêvée par Bussy-Rabutin pour son ancêtre est redoublée par l'ancrage local dont elle est tributaire. Bussy-Rabutin insiste sur les éléments de distinction de la noblesse bourguignonne : la mention de la Toison d'Or, de la maison de Bourgogne et du duc Philippe inscrivent l'histoire familiale dans un discours encomiastique et nobiliaire où la maison trouve son origine⁶⁷⁴.

La Guette, on l'a vu, et Champion, inscrivent leur généalogie dans un rapport idéalisé aux ancêtres. Champion mentionne « l'histoire de Normandie » et ses ancêtres les « barons de Normandie », qui suivirent le « duc de Normandie à la conquête de la Terre-Sainte en 1092⁶⁷⁵ ». L'ancrage normand de la famille Champion est signalé par sa proximité avec le duc de Normandie, doublé par la gloire des ancêtres partis aux croisades, confère à la famille la plus ancienne noblesse. On sait que cet événement historique est le point de départ de l'instauration de la noblesse d'épée en France. Dans cette mesure, le lieu de la famille – à tous

⁶⁷¹ De Bussy-Rabutin à Sévigné, à Chausey, le 20 février 1687, t. 3, p. 281.

⁶⁷² Bussy-Rabutin, *Discours à sa famille*, Daniel-Henri Vincent et Christophe Blanquie (éd.), Précý-sous-Thill, Armançon, 2000, p. 77.

⁶⁷³ Voir la généalogie reconstituée par Monmerqué dans son édition de Sévigné, *Lettres*, Paris, 1862, t. 1, p. 338.

⁶⁷⁴ À cet égard, il est notable que de Jeanne de Chantal, grand-mère de Sévigné et fondatrice, avec François de Sales, de l'ordre de la Visitation, ne soit presque pas mentionnée par Bussy-Rabutin : elle était susceptible d'incarner au mieux la sainteté familiale. L'absence de lien de sang – Jeanne de Chantal, née Frémyot, était l'épouse d'un Rabutin – avec Bussy-Rabutin justifie certainement cette disqualification.

⁶⁷⁵ Champion, p. 46-47. On a vu *supra*, p. 286 dans quelle mesure cette généalogie relève de l'imaginaire. Voir Annexes, p. VII.

les sens du substantif – est le point de départ et le point de retour de la généalogie. Pour Champion, qui écrit depuis la Normandie, c'est à le lieu de l'écriture, celui de la remémoration et celui du récit généalogique. C'est aussi le lieu où aboutit la lignée, puisqu'il s'agit de la terre tenue par le mémorialiste en son présent.

Le souvenir des ancêtres renvoie, à l'époque de l'absolutisme naissant, à un imaginaire nobiliaire révolu digne d'être glorifié et loué comme passé utopique à se remémorer. Les grands seigneurs des généalogies ne sont pas des courtisans : ils sont les héros d'une épopée familiale en voie de disparition, que le mémorialiste a charge d'imiter. L'inscription de la généalogie dans un passé si lointain qu'on peut l'idéaliser invite le déploiement d'une matière hagiographique. Le mémorialiste fabrique des saints et des héros dont la représentation fait sens dans le temps de l'écriture davantage que dans le temps généalogique. En effet, les figures saintes et héroïques du récit familial sont actualisées : elles émergent de l'immémorial lignager, de la légende construite par le mémorialiste, pour servir de modèles, en les mobilisant, à ses descendants et pour affirmer la richesse, à tous les niveaux – spirituel, nobiliaire – d'un sang qui se perpétue.

c) Généalogies et portraits galants

Dans les Mémoires, la pratique du portrait et de la galerie de portraits littéraires⁶⁷⁶, c'est-à-dire la composition d'une suite de portraits littéraires, sert souvent un dessein généalogique ou s'intègre à une généalogie.

Ici [dans les Mémoires], les portraits n'ont rien d'apprêté. Ils surgissent comme dans la vie, appelés par une première rencontre, par un mariage, par une mort, par une galerie de tableaux – qui ressuscitent les souvenirs –, par la curiosité de quelqu'un qui demande comment telle personne est faite.⁶⁷⁷

⁶⁷⁶ Nous consacrons, *infra*, p. 328-339, un chapitre à la question de la description des galeries architecturales de portraits peints qui ne donnent pas nécessairement lieu à des galeries de portraits littéraires.

⁶⁷⁷ Jacqueline Plantié, *La mode du portrait littéraire en France : 1641-1681*, *op. cit.*, p. 621.

Dans les *Précieuses ridicules*, Magdelon s'écrie : « Je vous avoue que je suis furieusement pour les portraits ; je ne vois rien de si galant que cela⁶⁷⁸ ». En effet, la pratique du portrait permet au mémorialiste d'orner, au sens plastique autant que rhétorique, et d'amplifier les listes de noms qui font la généalogie par des anecdotes galantes et des traits qui donnent un air de famille, propre à assurer une identité commune entre les personnages qui peuplent la généalogie et lui-même.

Quand il ne s'agit pas d'édifier ou de faire la preuve de ses vertus lignagères, il s'agit à tout le moins de plaire et d'assurer la transmission de l'histoire familiale par le biais d'une parole plaisante. Précisément parce qu'elle soutient des desseins divers, la généalogie est l'occasion de plaire et d'instruire, principe cher aux honnêtes hommes et aux honnêtes femmes⁶⁷⁹ que sont les mémorialistes d'Ancien Régime⁶⁸⁰. Certains mémorialistes utilisent donc les ressorts de la fiction galante et notamment la pratique du portrait dans leurs récits afin d'enrichir la fiction du récit familial, d'en assurer le caractère divertissant et de transformer l'énoncé généalogique en collection plaisante de visages et de caractères qui participent du « je-nous » mémorialiste.

Il n'est pas indifférent à notre sujet que ce soit sous l'impulsion de la Grande Mademoiselle que se développe la mode du portrait littéraire en France au milieu du XVII^e siècle. « L'époque de la plus grande floraison est sensiblement la même, en France, au XVII^e siècle, pour les Mémoires et pour les portraits mondains⁶⁸¹ ». En témoignent aussi les anthologies : certains morceaux les plus connus des Mémoires de Retz ou de Saint-Simon sont des galeries de portraits⁶⁸². Commanditaire et rédactrice de portraits littéraires qu'elle constitue en recueil, Montpensier réinvestit cette pratique au sein de son œuvre : ainsi intègre-t-elle sa généalogie maternelle à la description d'une galerie de portraits peints du château de Choisy qu'elle acquiert en 1678. Cette généalogie en portraits, entre peinture parlante et

⁶⁷⁸ Molière, *Les Précieuses ridicules*, scène X.

⁶⁷⁹ Voir Emmanuel Bury, *Littérature et politesse : l'invention de l'honnête homme (1580-1750)*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.

⁶⁸⁰ Déjà Marguerite de Valois qualifie Brantôme, son dédicataire, d'« honnête homme », p. 39.

⁶⁸¹ Valois, p. 617.

poésie muette, dynamise les descriptions en récits animés de l'épopée familiale et la donnent à voir autant qu'à lire :

Après la mort de mon oncle, le roi [Henri IV], mon grand-père, lui manda qu'il avoit encore un fils, et qu'il succéderoit à son frère, et qu'il seroit son gendre. [...] J'ai ouï dire à madame la comtesse de Fiesque, ma gouvernante, que l'on habilla ma mère en veuve, hors que c'étoit du crêpe blanc, et que l'on l'envoya ainsi au roy, mon grand-père, et à la reine, ma grand'mère ; ce qui les fit un peu rire. Madame de Montpensier se maria avant l'année de la mort de son mari et très-peu après celle du roi mon grand-père. J'ai ouï dire que mon grand-père disoit à M. de Guise : « Monsieur, je vous lairrai ma femme par testament, afin que vous m'en ayez de l'obligation ; car quand je ne le ferois pas, elle ne lairroit pas de vous épouser. » Elle n'avoit que vingt ans. Mon grand-père étoit fort beau et fort bien fait ; mais il étoit fort débauché, avoit toujours des maîtresses ; il n'amenoit guère sa femme à la cour : il avoit peur que le roi, mon grand-père, en fût amoureux ; car on dit qu'elle étoit belle. Elle demuroit toujours à Champigny ou à Gaillon, avec M. le cardinal de Joyeuse. Sans tout ce qui m'est venu dans l'esprit de dire sur les tableaux, on se seroit fort ennuyé à Choisy et en auroit trouvé le séjour bien long. M. le maréchal de Bouillon, qui avoit épousé la cousine germaine de M. de Montpensier, qui étoit de Nassau et fille d'Isabelle de Bourbon, qui épousa Maurice, s'étant faite, d'abbesse de Jouarre, huguenote, dont j'ai parlé, y est ; M. de Turenne et le cardinal de Bouillon. Il paroît, par le détail où je suis entrée sur Choisy, que je l'aime [...].⁶⁸³

C'est au gré d'une visite guidée de sa demeure que la princesse guide le lecteur le long des peintures qui deviennent ainsi sous sa plume autant de branches de son arbre généalogique, soutenues par la mémoire visuelle des portraits et par la mémoire de paroles rapportées : Mademoiselle écrit ce qu'elle voit des tableaux qui font office de généalogie en l'entretissant

⁶⁸² Voir Henry Amer, « Littérature et portrait : Retz, Saint-Simon, Chateaubriand, Proust », *Études françaises*, vol. 3, n° 2, 1967, p. 131-168 ; Henry Bouillier, *Portraits et miroirs : études sur le portrait dans l'œuvre de Retz, Saint-Simon, Chateaubriand, Michelet, les Goncourt, Proust, Léon Daudet, Jouhandeau*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1979 ; André Bertière, *Le cardinal de Retz mémorialiste, op. cit.*, p. 483-489 ; Marie-Thérèse Hipp, « La "galerie des portraits" dans les Mémoires du Cardinal de Retz (I) », *Littératures*, vol. 17, 1987, p. 49-67 ; « La "galerie des portraits" dans les Mémoires du Cardinal de Retz (II) », *Littératures*, vol. 18, 1988, p. 49-66.

⁶⁸³ Montpensier, t. 3, p. 436-437

de ce qu'elle a « ouï dire » de l'histoire de sa famille. Le souvenir du collectif familial est un souvenir qu'on fait sien par le truchement d'une tradition graphique aussi bien qu'orale, qui réactive celui de la transmission lignagère et par le sang, parce qu'on en est le dépositaire. Comme les patriciens romains qui conservaient les images de leurs ancêtres, on compose sa galerie généalogique en image et en texte et on assure, comme Bassompierre, la fabrication d'une « mémoire artificielle », qui s'appuie sur des *imagines agentes* autant descriptives que fabuleuses. Le mémorialiste est collectionneur : il recueille les vies et les figures pour les ordonner dans la mosaïque du récit divertissant de soi par le biais de celui de la famille.

Le récit de Mademoiselle est nourri d'anecdotes insérant à leur tour du discours rapporté. Il adopte une forme plaisante et galante dans la diversité, qui participe d'une posture où la mémorialiste dissimule mal la fierté et l'orgueil de l'aristocrate, bien que son existence ne soit plus garantie que par ceux qui furent avant elle et sans qui elle n'aurait pas sa place dans le monde : ses ancêtres. Dire la famille sur ce mode, c'est autoriser sa propre parole grâce à la garantie de grands prédécesseurs devant lesquels on ne s'efface jamais vraiment. La lignée n'est pas organisée selon un ensemble statique : le portrait qui autorise le récit donne vie aux personnages et dépasse la simple liste nominale cumulative à la base du discours généalogique savant et technique, qu'on retrouve sensiblement à la fin de l'épisode d'histoire familiale : « M. le maréchal de Bouillon, qui avoit épousé la cousine germaine de M. de Montpensier, qui étoit de Nassau et fille d'Isabelle de Bourbon, qui épousa Maurice ». Il faut en effet démêler les alliances et les liens de parenté, qui ne sont pas énoncés de façon linéaire. La galerie des ancêtres, peinte aussi bien que dite, opère la mise en scène de la lignée dans un récit vif et reconstitue une société rêvée dans le texte, ce qui contribue à le peupler. Réveiller ainsi les fantômes permet au mémorialiste de n'en pas devenir un qui échapperait aux Mémoires. Exilée, la mémorialiste exilé peine à rapporter les anecdotes de sa propre vie : elle fait siennes celle du collectif passé. Ainsi, en replaçant chaque tableau de la galerie de Choisy dans l'arbre généalogique, en l'accompagnant d'une description, d'une anecdote, Montpensier invente son propre réseau de sociabilité, dont elle est à la fois le centre et la circonférence⁶⁸⁴. Sa généalogie relève ici de l'une utopie de sociabilité, car le cercle de connaissances familiales serait impossible à rassembler dans l'*hic et nunc* humain. En revanche, les discours rapportés par l'entreprise mémorialiste font entendre dans le temps de l'écriture et de la

⁶⁸⁴ Cette configuration littéraire trouve un équivalent physique au château de Bussy, où les portraits sont mis en contexte à la fois par la salle dans laquelle ils se trouvent, mais aussi par les devises et légendes qu'on leur associe.

lecture une conversation qui participe de souvenirs communs autour de la matière familiale, ajoutant le temps à l'espace du portrait. En conférant une telle dynamique à la matière généalogique, la mémorialiste échappe à l'impératif du souvenir propre. Convoquer des personnages bien vivants dans les esprits permet de mettre en scène un jeu : Mademoiselle joue avec le groupe qu'elle vient de créer et le donne à lire à un groupe de lecteurs potentiels et possibles prolongements à la galerie. Les jeux associés à la généalogie acquièrent ainsi pleinement la valeur existentielle du divertissement et, partant, rejoignent la valeur spirituelle du récit généalogique. Les Mémoires activent, par le biais de l'invention et du jeu galant, une présence aristocratique légitimante que l'exil historique a banni du temps présent.

Montpensier n'énumère pas tous les portraits de sa galerie de tableaux mais opère une sélection pour offrir un échantillon qui lui permette d'envisager aussi bien sa parenté paternelle que maternelle. La visite de sa galerie permet une mise en ordre à nouveaux frais du collectif. Les énumérations de noms seraient, en outre, d'une lecture aride si elles n'étaient pas ornées d'anecdotes ou à tout le moins développées par quelques caractéristiques prêtées aux visages devant lesquels on passe. Ainsi « le comte de Toulouse est sur une coquille au milieu de la mer, en petit Dieu de cet élément⁶⁸⁵ » : l'allégorie sous la forme d'une devise ingénieuse renvoie à son office de grand amiral de France. Le régime de l'anecdote galante permet d'égrainer un ensemble de traits et d'honneurs familiaux qui nourrissent la mémoire collective. Insérées à une galerie de portraits qu'on décrit comme des généalogies, les anecdotes viennent doubler l'évocation du nom ou de la figure familiale d'un événement concret. Le récit d'un passé non-vécu par le mémorialiste, par le biais d'un média tiers, qui ne relève pas nécessairement de l'écriture elle-même (la généalogie, le portrait), permet une fragmentation visuelle de la mosaïque familiale pour pouvoir la recouvrir narrativement.

Chez Bussy-Rabutin, les souscriptions des tableaux familiaux de son château de Bussy-Rabutin apparaissent en marge du récit de l'*Histoire généalogique* et constituent des notes généalogiques. Dans une lettre à Sévigné, il écrit ainsi :

Pour l'autre article de votre lettre, où vous me mandez que vous savez que j'ai fait mettre au bas du portrait que j'ai de vous, que vous avez été mariée à un gentilhomme breton, honoré des alliances de Vassé et de Rabutin, je vous dirai que je ne doute pas qu'on ne vous l'ait dit, mais que vous ne devez pas douter aussi

qu'on n'ait menti. [...] Voici, mot pour mot, ce qu'il y a au-dessous du portrait que j'ai de vous dans mon salon : *Marie de Rabutin, fille du baron de Chantal, marquise de Sévigné, femme d'un génie extraordinaire, et d'une vertu compatible avec la joie et les agréments.* [...] Il ne s'agit d'autre chose que de vous assurer encore une fois que ceux qui vous ont si soigneusement instruite de la souscription que j'ai de vous dans mon salon de Bussy, ont faussement menti, et que vous ne devez pas vous fier à ces gens-là. J'ai encore un autre portrait de vous dans ma chambre, sous lequel ceci est écrit : *Marie de Rabutin, vive, agréable et sage, fille de Celse-Bénigne de Rabutin et de Marie de Coulanges, et femme de Henri de Sévigné.* Dans notre généalogie que j'ai fait mettre au bout de ma galerie de Bussy, voici ce qui est écrit pour vous : *Marie de Rabutin, une des plus jolies filles de France, épousa Henri de Sévigné, gentilhomme de Bretagne, ce qui fut une bonne fortune pour lui, à cause du bien et de la fortune de la demoiselle.*⁶⁸⁶

Le texte transforme les galeries du château de Bussy-Rabutin pour n'en relever qu'un seul visage, présenté en trois tableaux différents : celui de la marquise de Sévigné. La copie et la juxtaposition des souscriptions permet de rendre lisible ce qui ne peut être donné à voir. Ainsi, parce qu'elle n'est pas en mesure de voir par elle-même les galeries architecturales de son cousin, Sévigné est invitée à lire les éléments qui l'intéressent : ses qualités et les liens de parenté qui définissent son identité. Le groupe syntaxique « le portrait/la souscription que j'ai de vous » met en évidence la relation de Bussy-Rabutin avec sa cousine lorsqu'il mentionne ces portraits pour faire, en somme, un portrait généalogique à partir des portraits peints. Il institue un « je-vous » qui n'est rien de moins qu'un « je-nous », le même que constitue Mademoiselle en s'appuyant elle aussi sur les souscriptions des portraits peints pour faire une généalogie en portraits littéraires : chaque portrait contemplé est en effet l'objet d'une notice généalogique : « tous leurs noms sont écrits à leurs portraits, afin que si quelqu'un avoit une ignorance assez crasse pour ne les pas connoître, on leur apprît⁶⁸⁷ ».

⁶⁸⁵ Montpensier, t. 4, p. 432.

⁶⁸⁶ Bussy-Rabutin à Sévigné, 8 décembre 1668, t. 1, p. 107.

⁶⁸⁷ Montpensier, t. 4, p. 431.

Une galerie qui n'est pas fondée sur une contemplation physique et dont la rédaction n'est due qu'à la gratuité de la mémoire n'a pas une fonction différente. Sophie de Hanovre juxtapose ainsi les portraits de ses sœurs⁶⁸⁸ :

Ma sœur qui s'appelait Mme Elisabeth et qui l'était déjà [belle], avait les cheveux noirs, le teint vif [...]. La princesse Louise n'était pas si belle, mais à mon gré son humeur la rendait plus agréable. [...] Ma sœur la princesse Henriette ne ressemblait point aux deux autres. [...] J'avais les cheveux d'un brun clair naturellement bouclés, l'air gai et déluré, la taille bien faite mais pas fort grande, le port d'une princesse.⁶⁸⁹

Les individualités sont ici réduites à l'expression de quelques traits physiques et moraux, comme dans la galerie d'Anne-Marie-Louis de Montpensier. L'important réside dans le système de comparaison des sœurs les unes avec les autres, qui permet de faire d'une suite de portraits ponctuels un portrait collectif. L'agencement de la galerie est libre : Sophie de Hanovre fabrique un espace dédié à ses sœurs. Puisque le portrait a une dimension physique importante, la ressemblance entre les diverses figures est fondamentale. C'est une question propre à la famille : la recherche de traits communs ou divergents entre les membres d'une même lignée n'a de sens qu'à l'aune d'une extraction commune, du partage d'un même sang et donc d'une même voix en singulier-pluriel. Ainsi, la galerie de portraits littéraires a un intérêt supplémentaire au portrait isolé : elle permet la mise en regard de plusieurs éléments du collectif, et met en évidence le potentiel air de famille qui existe entre chacun des éléments de la galerie.

La généalogie constitue une fiction vivante de l'origine familiale. C'est-à-dire que le mémorialiste, en rejouant les dialogues qui échappent à sa réalité vécue, fonde une réalité rêvée sur laquelle il porte un regard surplombant. La généalogie est une simulation d'idéal familial sur lequel le mémorialiste projette sa gloire propre : il fabrique des saints, des princes et construit son identité en fonction de celle qu'il fabrique pour ses aïeux. Si, dans le roman,

⁶⁸⁸ Voir cette galerie citée plus largement, *supra*, p. 160.

⁶⁸⁹ Hanovre, p. 45.

les généalogies galantes permettent à la littérature galante à « se garantir d’une “histoire littéraire” attentive à repérer les liens esthétiques, soucieuse de sélectionner ses modèles sans renoncer au consensus critique⁶⁹⁰ », la généalogie des Mémoires permet aux mémorialistes de se garantir d’une histoire familiale attentive à repérer des valeurs aristocratiques communes à des ancêtres pris comme modèles, ce qui permet de s’inscrire dans leur présent. La généalogie, ascendante ou descendante, appelle en effet toujours un retour au présent : « Je laisse reposer maintenant les cendres de nos ancêtres pour parler des vivants⁶⁹¹ ». En cela, une relation intime est nouée par le texte entre la vie du mémorialiste et la vie de ses prédécesseurs. Le modèle légué par le mémorialiste est réfracté par le modèle à lui légué par ses ancêtres. Toutefois, il s’agit d’un modèle en trompe-l’œil. Le généalogiste ne reçoit pas la généalogie nue : il la compose tout entière. Le modèle qu’elle constitue, les figures qu’elle met en lumière, le mythe familial qu’elle fonde, en l’attachant à un espace particulier, sont autant de moyens de refonder l’idéal familial et de poser un nouveau jalon au récit familial, qui doit faire mythe. Les cendres des ancêtres sont la matière première d’un monument, espace d’encre, que les Mémoires fabriquent et où faire cohabiter morts et vivants.

IV. L’encre de la terre, « une matière qui dure éternellement⁶⁹² »

Concrètement,

La mémoire familiale s’appuie sur les repères qui constituent l’identité (le nom, le prénom et, dans la noblesse, le titre), sur certains symboles (les armes, les livrées, les fanfares), sur des lieux et des objets, ainsi que sur des archives et une tradition orale : l’ensemble détermine l’appartenance au lignage.⁶⁹³

⁶⁹⁰ Delphine Denis, *Le Parnasse galant*, op. cit., p. 94.

⁶⁹¹ Champion, p. 47.

⁶⁹² La Fontaine, *Le Songe de Vaux*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Seuil, p. 395.

⁶⁹³ Éric Mension-Rigau, *Aristocrates et grands bourgeois : éducation, traditions, valeurs*, Paris, Perrin, 2007, p. 93.

Dans les Mémoires, la mémoire familiale est composée de récits plus ou moins fabuleux qui confèrent une identité au groupe familial pris en charge par la narration mémorielle. Si les mémorialistes fictionnalisent volontiers le réel afin de fabriquer des repères nouveaux, ils trouvent dans l'espace familial, au sens géographique du terme, une série de repères dont ils héritent et qu'ils peuvent librement charger de symboles. La « géographie littéraire⁶⁹⁴ » est une préoccupation importante des spécialistes de la fiction des XX^e et XXI^e siècles. Aujourd'hui, pour un romancier,

le terroir ne constitue pas [...] le décor de romans historiques ni le cadre bucolique des siècles passés. Cette appartenance singulière détermine plutôt le miroir où l'homme moderne interroge son origine et sa fin. En même temps qu'elle entraîne la pensée vers les profondeurs abyssales de la mémoire, la province donne à voir le crépuscule d'un état de la civilisation.⁶⁹⁵

Pour le mémorialiste aristocrate d'Ancien Régime, le terroir, le lieu, dans son sens topographique, n'a pas davantage une fonction ornementale ou bucolique : la noblesse française relève aussi bien du sang que de la terre. « Le sol et le sang⁶⁹⁶ » sont les deux piliers de la fondation d'une identité aristocratique. Souvent, c'est un fief qui donne le nom d'usage : la Grande Mademoiselle est d'Orléans-Montpensier, Bussy est le nom du fief tenu par Bussy-Rabutin, Sophie de Hanovre, le cardinal de Retz, Saint-Simon, sont connus par les noms des fiefs familiaux qui les représentent. La Guette, née Meurdrac, souligne que « son [grand-]père était un cadet de Normandie de la race des Meurdrac dans le Cotentin qui est une ancienne noblesse du pays⁶⁹⁷ ». Thomas du Fossé tire son nom d'« une terre que [s]on grand père avoit achetée sur la fin de l'autre siècle, nommée le Fossé⁶⁹⁸ ». Champion fait office d'exception : il préfère user de son nom de famille plutôt que de celui de sa terre :

⁶⁹⁴ Voir Michel Collot, *Pour une géographie littéraire*, Paris, Editions Corti, 2014. Voir aussi Dupuy Lionel et Jean-Yves Puyo (éd.), *De l'imaginaire géographique aux géographies de l'imaginaire. Écritures de l'espace*, Pau, Presses de l'université de Pau et des pays de l'Adour, 2015.

⁶⁹⁵ Sylviane Coyault, *La Province en héritage : Pierre Michon, Pierre Bergounioux, Richard*, Genève, Suisse, Droz, 2002, 4^e de couverture, citée par Michel Collot, *Pour une géographie littéraire*, op. cit., p. 28.

⁶⁹⁶ Jérôme Viret, *Le sol et le sang : la famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIXe siècle*, Paris, CNRS, 2014.

⁶⁹⁷ La Guette, p. 47.

⁶⁹⁸ Thomas du Fossé, t. 1, p. 136.

Je partis aussitôt pour me faire présenter au Roi, selon la coutume, et sous le nom de Champion, qui est celui de notre famille, abdiquant en cette occasion celui de du Feuguerei, que j'avois porté jusqu'alors.⁶⁹⁹

Le Feuguerei, nom que porte Henri de Champion avant de privilégier ce dernier patronyme pour des raisons politiques⁷⁰⁰, est celui des terres dont il est seigneur. À défaut d'« interroge[r] son origine », le mémorialiste l'établit dans le lieu de sa famille en réélaborant la mémoire des lieux pour en faire des lieux de la mémoire familiale.

Les Mémoires sont l'occasion de rejouer le rapport entre le sol et le sang et d'habiter doublement les lieux de la famille d'encre.

Le souvenir d'avoir habité dans telle maison de telle ville ou celui d'avoir voyagé dans telle partie du monde [...] tissent à la fois une mémoire intime et une mémoire partagée entre proches [...]. De la mémoire partagée on passe par degrés à la mémoire collective et à ses commémorations attachées à des lieux consacrés par la tradition : c'est à l'occasion de ces expériences vives qu'avait été introduite une première fois la notion de lieu de mémoire [...]⁷⁰¹

Les monuments de la famille, entendus à la fois comme ouvrages d'architecture et étymologiquement comme objets qui rappellent un souvenir, villes châteaux, galeries, sont des lieux de mémoire redessinés à l'encre pour ancrer l'identité matérielle et patrimoniale du singulier-collectif dans la mémoire artificielle. Le texte devient alors lui-même *monumentum*, espace littéraire de la mémoire collective attachée aux lieux de la famille.

Les possessions terriennes, anciennes ou non, sont constitutives de l'identité de l'aristocrate. À l'instar des récits qui mettent en évidence l'appartenance à une localité – comme dans les Mémoires de Bassompierre où sont mentionnées les reliques d'Épinal ou dans ceux de Marie Mancini qui renvoient aux spectacles romains sur le sujet des épopées italiennes lorsqu'elle se trouve à Rome – l'écriture des lieux de la famille soutient l'intérêt des

⁶⁹⁹ Champion, p. 34.

⁷⁰⁰ Il craignait que le roi se souvienne que le seigneur du Feuguerei avait accompagné dans leur fuite Gaston d'Orléans et Puylaurens, alors disgraciés aux yeux de Louis XIII, à Bruxelles.

⁷⁰¹ Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 184.

mémorialistes pour s'inscrire dans un monde aussi bien hérité que remodelé à leur manière. En effet, la description d'une demeure, les actions dont la signification est rehaussée par le lieu où elles se tiennent, les galeries de portraits, sont autant de motifs spatiaux qui érigent le mémorialiste en gardien du patrimoine familial. Le rédacteur aristocrate ne se contente effectivement pas d'hériter et de jouir passivement d'un apanage ancestral : il rend publique son action conservatrice vis-à-vis de cet héritage et fait ainsi la preuve de son inscription dans un patrimoine collectif. En cela, la reconstruction d'un château, la description d'un territoire, sont un moyen de redoubler la possession d'un espace régulièrement placé au cœur d'une perspective familiale : lieu de souvenir, lieu d'exil et de retraite, lieu de contemplation, l'espace familial configure une image d'un mémorialiste serviteur d'un groupe social qui l'entoure solidairement.

1. La terre des origines : où naître et renaître

Les études consacrées aux récits d'enfance dans les Mémoires, nous l'avons vu, montrent que ce type de récit est rare, « réprimé⁷⁰² ». Échappant au souvenir net, il est souvent idéalisé et apparenté au genre romanesque, il répond à un « modèle implicite d'éloge stéréotypé⁷⁰³ » et il apporte au lecteur des informations contextuelles élémentaires qui permettent de donner vie de papier à l'autobiographe : naissance, éducation, cadre familial synoptique. Elles se sont peu attachées, cependant, à interroger l'espace géographique dans lequel se situe le récit d'enfance. Pourtant, c'est dans des lieux particuliers que le mémorialiste situe sa genèse. Qu'il soit simplement mentionné ou qu'il fasse l'objet d'un développement, le lieu de l'enfance fait origine : la terre situant le sang, elle permet au mémorialiste de s'inscrire dans sa famille en s'ancrant aux lieux qui y sont associés. Lieu de la famille et lieu de mémoire au sens le plus propre de l'expression, la terre subsume la famille en scène du collectif familial et réalise la synthèse entre une mémoire personnelle et collective.

⁷⁰² Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Le récit d'enfance à la première personne au XVIIe siècle », art. cit., p. 125.

⁷⁰³ *Ibid.*

a) Le lieu de la naissance : redessiner le lien familial

Sophie de Hanovre ouvre ses Mémoires sur le récit de son enfance à Leyde. Le lieu d'éloignement peut apparaître punitif : « Je n'étais pas plutôt en état de pouvoir être transportée que la Reine ma mère m'envoya à Leyde, qui n'est que trois heures de La Haye, où Sa Majesté fit élever tous ses enfants éloignés d'elle⁷⁰⁴ ». Leyde apparaît en réalité comme le creuset d'une identité enfantine collective de la famille, nous l'avons vu, car s'y trouvent les frères et sœurs de la mémorialiste :

[...] Nous avons à Leyde une cour tout à fait allemande. [...] [Le dîner] se fit toujours à une table fort longue en cérémonie. [...] Je dirai seulement qu'à mesure que mes frères et mes sœurs devenaient grands, la Reine les retirait de Leyde, les princes pour les faire voyager, et les princesses pour être auprès d'elle. [...] Sa fin [la mort de son plus jeune frère] fut aussi celle de notre cour à Leyde, car on ne trouva pas à propos de m'y laisser toute seule, dont j'avais bien de la joie.⁷⁰⁵

S'ancre, dans ce lieu une enfance à la fois plurielle et singulière, une famille à ce niveau de génération, et une famille « allemande » qui ancre le collectif dans la succession des générations et fait de l'exil un épisode secondaire malgré le caractère irréversible de l'événement, comme si la terre d'origine avait été transportée dans la terre d'accueil des enfants, et comme si ce château devenait le lieu où naître, plus que La Haye. Le château familial où sont élevés les princes et princesses du Palatinat, fils et filles de Frédéric V et Élisabeth Stuart, est un espace dans lequel se joue toute l'enfance de l'écrivaine, indissociable de sa fratrie. Le souvenir de Leyde est un souvenir collectif et partagé parce qu'il est précisément circonscrit à une fratrie : « Tout lieu clos, aristocratique par essence, est une île en puissance⁷⁰⁶ ». Pour autant, le lieu aristocratique n'est jamais clos que parce que le texte le figure tel, en réduisant l'espace de sorte que le lecteur ne l'aperçoive qu'à travers les interstices programmés par les mémorialistes. Chez Sophie de Hanovre, le choix de limiter la description de Leyde à la salle où dînent les princes et princesses permet d'y faire pénétrer le lecteur indiscret pour le faire témoin de la naissance de la mémorialiste en « je-nous » et

⁷⁰⁴ Hanovre, p. 37.

⁷⁰⁵ Hanovre, p. 37-39.

⁷⁰⁶ Bernard Beugnot, *Loin du monde et du bruit : le discours de la retraite au XVII^e siècle*, Paris, Hermann, 2015, p. 109.

assurer la mémoire familiale par le lieu, ce « *locus* [qui] se définit comme un lieu facile à garder en mémoire⁷⁰⁷ ». Les enjeux de la clôture sont alors façonnés de telle sorte qu'ils semblent élire celui qui en la lisant rejoint le collectif familial, intègre le singulier-collectif, dans un mouvement centripète. Si le lecteur appartient à la famille de la mémorialiste et retrouve dans son texte un trait familier et familial, il intègre *de facto* le champ d'élection posé par la mémorialiste : il appartient au groupe. S'il y est étranger, lorsque les Mémoires échappent à leurs destinataires premiers, il est l'observateur extérieur d'un groupe soudé et admis à des lieux qu'il ne voit et connaît que sous la caution de l'écrivaine. Sophie de Hanovre elle-même ne se distingue de sa fratrie que par son statut de cadette, qui lui permet de connaître, seule, les lieux pendant un temps, et d'avoir symboliquement les clés de Leyde, avant de rejoindre à nouveau le collectif, réduit à ses sœurs.

Montpensier, qui n'est pas cadette au sein de sa fratrie mais dont la branche familiale est, au sein de la maison de Bourbon, une branche cadette, met en valeur la proximité du lieu de naissance – le Louvre – avec le lieu de la prime enfance – les Tuileries.

Ma mère accoucha au Louvre ; je fus logée aux Tuileries, qui y tiennent par la grande galerie, qui étoit le passage ordinaire par où on me portoit chez Leurs Majestés, et par où elles se donnoient aussi la peine assez souvent de me venir voir.⁷⁰⁸

Cette précision est d'importance car elle met en valeur le caractère symbolique du lieu de sa naissance : il est le lieu d'exercice du pouvoir de la branche aînée de sa famille. La galerie entre le Louvre, où vit Louis XIII, et les Tuileries où Mademoiselle est établie dès sa naissance, matérialise la proximité en filiation entre l'oncle, Louis XIII et sa nièce, fille de la branche cadette et consacre symboliquement le rang de la jeune femme. À sa naissance, elle est la première petite-fille de France de sa génération. Louis XIII n'a alors pas d'héritier : Montpensier est donc virtuellement la plus proche héritière du monarque. La galerie qui relie Louvre et Tuilerie dessine narrativement une branche d'arbre généalogique. Après la Fronde, l'exil auquel est contrainte la mémorialiste est l'occasion de raviver l'attachement de la

⁷⁰⁷ Paul Connerton, « Lieux de mémoire, lieux d'oubli », Marie-Pascale Huglo (trad.), dans Marie-Pascale Huglo, Eric Méchoulan et Walter Moser (éd.), *Passions du passé : recyclages de la mémoire et usage de l'oubli*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 52.

mémorialiste pour ces lieux. Elle est née au Louvre et a vécu au Tuileries d'une façon aussi immuable qu'elle est fille du frère d'un roi, petite-fille de roi, cousine de roi, nièce du roi. Le lieu de la naissance garantit, parce qu'il les proclame, les liens de famille, propres à l'identité de celui qui écrit, parce qu'il s'ancre dans un passé établi. Les Mémoires, comme le monument, *monumentum*, s'attachent à proclamer publiquement le caractère indubitable, du fait de sa naissance, de l'élévation de la mémorialiste qu'il s'agit impérativement d'affirmer au début des Mémoires, rédigés en exil. Les Tuileries et le Louvre deviennent, comme le texte, un espace propre à cumuler le temps : il s'agit à la fois de rassembler le temps familial et d'écouler le temps du mémorialiste.

b) Le lieu de la renaissance : lieux de naissance pluriels

Le nom d'Anne-Marie-Louise d'Orléans-Montpensier lui vient en partie de l'apanage traditionnel des cadets de la famille royale. Le récit de la « prise d'Orléans⁷⁰⁹ » par Montpensier n'aurait ainsi pas le même enjeu si elle n'était pas dépositaire de cet héritage, et si ces terres ne constituaient pas un levier pour fonder son identité familiale. La revendication d'une intégration provinciale constitue un paradigme nobiliaire particulièrement sensible chez les aristocrates : à mesure que la noblesse se centralise à la cour, la revendication des possessions terriennes et lignagères acquiert un nouvel enjeu, celui de la distinction. Le récit de l'entrée de la Grande Mademoiselle dans Orléans⁷¹⁰ prend tout son sens parce qu'elle y paraît en fille du duc d'Orléans, membre de la maison d'Orléans ; ainsi, reprenant l'apanage familial au nom de son père, elle réitère un geste aristocratique où les grands seigneurs, depuis leurs fiefs, sont en état de faire querelle au roi. Il ne s'agit pas seulement pour la duchesse de Montpensier de prendre une place forte ou de faire gagner du terrain à la Fronde ; plus encore, il s'agit de s'originer telle Antée dans une terre de la famille d'où elle tire la force et la légitimité de sa rébellion, entre les deux branches Bourbon. Les Mémoires de Montpensier légitiment ainsi la branche cadette et son action. L'écriture de l'épisode participe d'une stratégie persuasive cruciale pour la mémorialiste qui s'est rendue coupable de lèse-majesté. Elle renverse les positions du confit en posant sa légitimité et sa majesté proche. Orléans, en

⁷⁰⁸ Montpensier, t. 1, p. 7.

⁷⁰⁹ Sur le fantasme de la souveraineté chez la Grande Mademoiselle, voir Jean Garapon, « La Grande Mademoiselle en visite à Trévoux : souveraineté rêvée, rêve romanesque », *XVII^e siècle*, n° 228, 2005, p. 489-497.

⁷¹⁰ Voir Montpensier, t. 1, p. 360-363. Mademoiselle rapporte ses propres paroles, qui affirment l'incarnation du pouvoir paternel en elle-même : « Je la dois être ici [maîtresse des lieux], puisqu'il est à Monsieur », p. 363.

effet, est dans la mémoire collective un lieu de lutte associé au pouvoir, réactivé par la mémoire de Jeanne d'Arc. Il est bien question de reprendre une possession terrienne et de réaffirmer un ancrage originel du noble à la terre. En témoignent les honneurs rendus à la fille du duc d'Orléans par les notables de la ville, sur lesquels insiste beaucoup la mémorialiste. Chaque discours, chaque acte accompli dans Orléans dès le coup de force de l'entrée par-delà les remparts réactive dans l'imaginaire du lecteur une geste féodale où la princesse ne doit pas être envisagée seulement en frondeuse ou en amazone, mais en fille, héritière⁷¹¹ de son père dont elle est l'incarnation vivante dans les murs d'une cité dont il porte le nom, et elle avec lui⁷¹².

Alors qu'il écrit, le mémorialiste ne se trouve que rarement dans les lieux qui l'ont vu glorieux et où il était en action. Il se trouve plus souvent sur les lieux de son exil, de sa retraite, voire de son emprisonnement. Le lieu de l'exil ne saurait ancrer durablement l'image d'une disgrâce consommée et acceptée. Il est alors nécessaire pour le mémorialiste de se représenter ailleurs : les lieux de la naissance et de l'enfance, qui permettent d'échapper à la contrainte géographique vécue par celui qui tient la plume, échappent à la mémoire personnelle, et réinscrivent le mémorialiste au sein d'un collectif solidaire. Les lieux de l'action qui permettent une renaissance du mémorialiste, en tant qu'il accomplit son rôle d'aristocrate, permettent de réactiver une emprise sur le monde, dont une partie est intimement associée à l'identité du mémorialiste, et à son identité familiale. Cependant, les lieux de l'exil et de la retraite font généralement partie d'un espace familial : Bussy-Rabutin est envoyé sur ses terres bourguignonnes, Mademoiselle aussi. Marie Mancini est mariée à Rome, où elle est née ; avant de s'exiler à l'étranger, Retz se rend dans les terres de sa famille. C'est alors un lieu où se régénérer que le mémorialiste construit de toutes pièces.

⁷¹¹ La loi salique nie à Mademoiselle une prétention à l'apanage orléanais. Elle se conçoit toutefois pleinement en héritière, ce qui est suggéré lorsqu'elle relève ces paroles dans la harangue que lui fait le premier président du parlement de Dijon : « il me dit que si j'eusse été du temps de ceux qui avoient fait la loi salique, ou qu'ils eussent pu prévoir que la France eût eu une princesse telle que moi, on ne l'auroit jamais faite, ou que du moins on l'auroit supprimée en ma faveur. », Montpensier, t. 3, p. 295.

⁷¹² Du reste, dans sa célèbre lettre du 15 décembre 1670, adressée à Coulanges, Mme de Sévigné la désigne comme « Mademoiselle, petite-fille de Henri IV, mademoiselle d'Eu, mademoiselle de Dombes, mademoiselle de Montpensier, *mademoiselle d'Orléans*, Mademoiselle, cousine germaine du roi ; *Mademoiselle, destinée au trône* ; Mademoiselle, le seul parti de France qui fût *digne de Monsieur* [c'est-à-dire du nouveau duc d'Orléans]. ». (Nos italiques.)

2. Le domaine de l'exil : espace de la refondation

La distance n'est pas que géographique entre les lieux où le mémorialiste a vécu ses souvenirs et les lieux d'où il les écrit. Souvent éloignés géographiquement – de Versailles ou du Louvres à Saint-Fargeau ou à Bussy-Rabutin, de la Bretagne à Rome, de la Lorraine à la Bastille –, les uns représentent un présent déçu quand les autres renvoient aussi bien à un passé idéalisé qu'à un futur rêvé. Les mémorialistes vivent souvent dans l'espoir du retour⁷¹³. À celui à qui l'on nie la possibilité d'être dans le monde, de vivre dans les lieux conçus pour son rang, pour son statut social – la cour, Paris, certains palais –, il ne reste qu'à concevoir un lieu nouveau. Si le lieu de l'exil est généralement un bastion familial, il faut le reconfigurer réellement ou symboliquement, le redessiner et le réécrire.

Les Mémoires se font ainsi volontiers l'écho de quelques tentatives architecturales, où l'écrivain devient bâtisseur, acquéreur, architecte. Des descriptions encomiastiques de certaines demeures, Bernard Beugnot écrit que

Ces textes imposent aux esprits l'image idéale d'un triomphe sur soi et sur le monde, d'une sérénité née de l'accord avec soi-même, avec quelques amis élus, avec la nature ou avec Dieu.⁷¹⁴

Cette réflexion est parfaitement applicable aux mémorialistes qui fabriquent, dans leur isolement, des lieux à leur image, à leur convenance, et chargés de symboles, propres à accueillir une société retrouvée, choisie au fil de la reconfiguration familiale plutôt que subie, comme le repli conjoncturel sur la famille – ou ce qu'il en reste –, devenue dans les faits le seul lieu d'accueil, pourrait le laisser supposer.

a) Reconstruire pour (se) rétablir

« C'est aux confins de l'espace vécu et de l'espace géométrique que se situe l'acte d'habiter. Or l'acte d'habiter n'est mis en place que par celui de construire⁷¹⁵ », écrivait

⁷¹³ Voir les actes à paraître de la journée d'étude *Horizons courtisans : le retour d'exil*, organisée par la Société des Amis de Bussy-Rabutin, Versailles, 24 mars 2018.

⁷¹⁴ Bernard Beugnot, *Loin du monde et du bruit*, op. cit., p. 114.

⁷¹⁵ Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit., p. 186.

Ricœur. Appliqué aux Mémoires, pareil constat impose de substituer à l'espace géométrique la page, espace textuel, et à l'acte de construire celui de décrire. Pour habiter à nouveau les lieux de la famille, les mémorialistes les recréent par l'écriture. Ils transforment le château de famille en signe littéraire de la grandeur familiale. Ainsi, ils construisent à nouveau frais les lieux de la famille pour s'y rétablir, dans tous les sens du terme.

Retirée sur ses terres de Saint-Fargeau, héritées de sa mère et qu'elle choisit comme lieu d'exil pour sa proximité avec Paris où se trouve la cour et Blois où est exilé son père, Montpensier découvre une ruine, ou peu s'en faut.

J'entrai dans une vieille maison où il n'y avoit ni porte ni fenêtres, et de l'herbe jusqu'aux genoux dans la cour : j'en eus une grande horreur. L'on me mena dans une vilaine chambre, où il y avoit un poteau au milieu. La peur, l'horreur et le chagrin me saisirent à tel point que je me mis à pleurer : je me trouvois bien malheureuse, étant hors de la cour, de n'avoir pas une plus belle demeure que celle-là, et de songer que c'était le plus beau de tous mes châteaux, n'ayant pas de maison bâtie.⁷¹⁶

L'héritage de la mémorialiste est un fantôme de lui-même et de ce qu'il représente, dénué qu'il est de tous les indices de grandeur que l'on attend d'une demeure aristocratique. Hors de la cour, la princesse est déracinée – plus encore, projetée dans un « désert », un hors-lieu : « proche du monde, de mes amis et de ceux qui devoient l'être, et pourtant dans le plus grand désert du monde, parce que, Saint-Fargeau étant un lieu peu connu, l'on croirait que j'étois dans un autre monde⁷¹⁷ ». Ici, à la différence de Sophie de Hanovre qui fabrique les lieux de son enfance en insularité glorieuse, Mademoiselle envisage une insularité néfaste : l'éloignement de la cour et la mort sociale. C'est une situation intenable que l'écriture tend à neutraliser. En effet, la mémorialiste se saisit de l'héritage de sa mère – la terre de Saint-Fargeau – et prend en main sa reconstruction, aussi bien matérielle que littéraire. Après l'association au lieu du père – Orléans – Mademoiselle change de lignage de référence pour renaître dans une famille qui, contrairement à l'Orléans paternel, peut encore permettre un

⁷¹⁶ Montpensier, t. 2, p. 228.

⁷¹⁷ Montpensier, t. 2, p. 223.

retour au *statu quo* puisque, vierge du point de vue du récit historique, elle peut servir de support à la recréation du récit familial puisque rien n'y est encore écrit.

Je m'établis tout à fait à Saint-Fargeau ; je changeai de chambre en y arrivant. Il avoit fallu percer des cheminées en celle où j'étois ; de sorte que je pris celle de Préfontaine, qui avoit été déjà échauffée et qui avoit une belle vue. Ce qui n'est pas extraordinaire à un grenier. Je travaillois depuis le matin jusques au soir à mon ouvrage, et je ne sortois de ma chambre que pour aller dîner en bas, et à la messe. [...] Je fis d'abord faire un mail ; il y avoit des arbres plantés, mais il y avoit tant de ronces et de trous que l'on n'eût pas jamais su croire que l'on y eût pu faire une allée. Mais à force de faire couper les broussailles et porter de la terre, l'on trouva une belle allée ; mais ne la jugeant pas assez longue pour faire un mail, je la fis allonger de cent pas en terrasse. Ce qui fait un fort bel effet : car de cette terrasse l'on voit le château, un faubourg, des bois, des vignes, une prairie où passe une rivière, qui est l'été un étang : ce paysage n'est pas mal agréable. Saint-Fargeau étoit un lieu sauvage, que l'on n'y trouvoit pas des herbes à mettre au pot, lorsque j'y arrivai.⁷¹⁸

La transmutation des lieux « sauvage[s] » en lieux de civilisation préparent la recréation d'une cour à soi ; la « vieille maison » est devenue, dans le texte, un « château », la nature indomptée (« l'herbe jusqu'aux genoux ») et désormais domestiquée offre au lecteur une image pastorale, strictement prise en main par la mémorialiste, qui répète la tournure factitive « faire faire » afin d'être la seule bâtisseuse de son œuvre : « Après avoir été huit mois dans un grenier, je me trouvois logée comme dans un palais enchanté⁷¹⁹ ». L'irruption de la féerie dans le récit mythifie à nouveaux frais le nouveau lieu de la nouvelle famille qu'embrasse Montpensier : sa famille maternelle.

b) Acquérir, construire, s'établir

À Saint-Fargeau, Mademoiselle hérite et rebâtit ; elle adopte une posture monarchique, sur le modèle de sa grand-mère Marie de Médicis : « Je montrais mon

⁷¹⁸ Montpensier, t. 2, p. 243.

⁷¹⁹ Montpensier, t. 2, p. 284.

appartement à tous ceux qui me venoient voir avec autant de complaisance pour mon œuvre qu'auroit pu le faire la reine, ma grand'mère, lorsqu'elle montrait son Luxembourg⁷²⁰ ». Les lignées familiales enrent en conjonction grâce à l'écriture et à ses processus d'idéalisation : le recours aux lieux associés à la mère et à la grand-mère paternelle permettent de conjurer le palier paternel qui a connu l'échec. La famille se trouve alors réorientée et réorganisée.

L'*ethos* de bâtisseuse de Montpensier, apte à laisser un héritage, s'affermi lorsqu'elle acquiert sa demeure de Choisy⁷²¹. « Il paroît, par le détail où je suis entrée sur Choisy, que je l'aime ; c'est mon ouvrage : je l'ai toute faite⁷²² ». En effet, la mémorialiste décrit pendant plusieurs pages les affaires qui mènent à l'acquisition de sa maison, puis relate sa construction. Nous pensons à Virgile décrivant la fondation de Carthage par Didon : la souveraine architecte et bâtisseuse est un motif héroïque. Montpensier offre à son lecteur une visite des lieux, et alors que Saint-Fargeau faisait office d'entreprise de fortune et d'entreprise solitaire, Choisy est l'objet de discussions avec le roi, avec Montespan, avec Le Nôtre : c'est un lieu collectif, désormais, dont il est question. La position familiale de Mademoiselle se trouve reconfigurée par l'écrit, alors qu'elle devient pleinement fondatrice du patrimoine familial auquel elle apporte un nouveau joyau, une terre personnelle où recevoir les autres membres d'une famille dont elle repense la lignée et la hiérarchie. En outre, la description de Choisy survient en même temps que l'importante donation terrienne que fait Mademoiselle au duc du Maine, légitimé de Louis XIV. Il est notable que ce soit au moment où elle s'apprête à fonder un lien de filiation virtuel avec un « enfant⁷²³ », que la nécessité de construire et d'enrichir les biens familiaux se fasse sentir.

Bâtir participe à la geste traditionnelle de la famille régnante. Mademoiselle envisage certes un lieu pour elle-même, un lieu à léguer, mais elle s'inscrit aussi dans une tradition importante, quand on est Bourbon. Imitant le Louis XIV de Versailles – et même le Louis XIV rédacteur de la *Manière de montrer les jardins de Versailles* – tout autant que François Ier, bâtisseur des châteaux de la Loire – elle connaît bien Blois où son père se retire –, ou sa grand-mère Marie de Médicis, qu'elle admire et dont elle hérite une partie du Palais

⁷²⁰ Montpensier, t. 2, p. 284.

⁷²¹ Voir Denise Mayer, « Mademoiselle de Montpensier et l'architecture d'après ses Mémoires », *XVIII^e siècle*, n° 118-119, 1978, p. 57-72.

⁷²² Montpensier, t. 4, p. 437.

⁷²³ Le duc du Maine a alors 11 ans ; sa gouvernante, Mme de Maintenon suggère qu'il est alors uni à Mademoiselle « comme [s]on enfant » (t. 4, p. 454).

du Luxembourg, la duchesse de Montpensier prend part à l'enrichissement des lieux, au sens le plus littéral, de la mémoire collective associée au règne de sa famille.

À une autre échelle et à l'opposé du spectre social au sein de l'aristocratie, chez Champion, l'acquisition d'un lieu où vivre est justifiée par des affects familiaux qui révèlent une tout autre conception de la famille. En effet, Champion ne prétend pas à une grande gloire lignagère ni à l'enrichissement d'un quelconque patrimoine terrien ou immobilier. En revanche, il peut afficher une volonté d'individualiser une lignée remarquable à partir de lui ; le singulier-collectif est donc construit à rebours de celui qui considère d'abord les ancêtres puis seulement la descendance. Plus que le lustre de ses ancêtres ou celui de ses collatéraux, il va donc vanter les qualités de la vie privée et les valeurs qu'il lui associe en l'intégrant à un espace circonscrit. L'harmonie dans le mariage et l'établissement de ses enfants sont ses intérêts premiers et par conséquent, l'espace où vit sa famille est un lieu clos non parce qu'il réactive une mémoire collective, mais parce qu'il emblématise la sphère privée. Le discours mémorialiste y est alors doté d'un enjeu plus strictement personnel, où le « nous » ne réfracte que la famille nucléaire.

J'achetai du sieur de Champion de Montpoignant, mon cousin-germain, la terre du Boscferrei, près d'Elbeuf, lieu de ma naissance et notre première demeure, que mon frère aîné lui avait vendue pour en acheter une autre dans le pays de sa femme : il me la céda sur mes instances, en lui donnant quelque chose de plus que mon frère n'en avoit tiré.⁷²⁴

Certes, le Boscferrei est un lieu résolument attaché au nom de Champion et aux diverses branches de la famille. Toutefois, le mémorialiste se distingue de son frère, et met par conséquent à distance la dimension collective de l'acquisition. Comme Montpensier voyait en Choisy « son ouvrage » personnel, Champion voit dans le Boscferrei le lieu de « sa naissance ». En revanche, Mademoiselle peuple allègrement Choisy des portraits de ses parents, parle des lieux, les rend publics. Pour Champion, ils soutiennent un désir de refondation, et invitent à

⁷²⁴ Champion, p. 212-213.

considérer les actions que le mémorialiste y attache comme privées, voire intimes, mais d'une intimité familiale qui s'entend comme privée⁷²⁵.

[...] le 9 juillet, nous allâmes, ma femme et moi, demeurer au Boscferai. Il y a présentement près de sept ans que nous sommes ensemble [...]. Mais il faut retourner aux affaires publiques.⁷²⁶

La famille est ici réduite à son expression minimale : « ma femme et moi ». Campion envisage le Boscferai comme le lieu de la famille nucléaire : son épouse et lui-même, puis les enfants qu'ils auront ensemble. Ici, le lieu engage une solidarité entre les époux Campion. Cette solidarité particulière est cantonnée à un lieu doublement privé : le Boscferai et un espace du texte qui lui est consacré. La mention finale est claire : le mémorialiste sépare franchement ce qui relève de sa vie familiale – toujours entendue comme privée – et ce qui relève des « affaires publiques », qui sont les affaires politiques dont il a été témoin. Le lieu familial a ici une fonction notable : il permet une incursion dans la vie personnelle ; il fait quitter le témoignage historique. Se dessine ici un idéal de vie familial plus nucléaire que lignager. L'expression « revenir au Boscferai » est souvent déclinée chez Campion : « nous retournâmes au Boscferai », « je revins au Boscferai, rêvant », « J'étais revenu d'Evreux chez moi au Boscferai », « revins ensuite au Boscferai », « je suis revenu chez moi au Boscferai ». Il s'agit toujours d'un retour au sein du cercle familial qui ne comprend que femme et enfants, mais à portée lignagère.

Qu'il soit l'objet d'une grande pompe ou celui d'une intimité naissante, le monument permet toujours de saisir une identité plus ou moins collective. Qu'il perpétue une tradition familiale, qu'il suggère l'ajout d'une pièce à l'héritage lignager ou qu'il soit le lieu d'une retraite « loin du monde et du bruit », le lieu acquis et reconstruit dans le texte souligne la capacité du mémorialiste à établir un espace à soi, dans lequel dire les autres. À l'instar des Mémoires eux-mêmes, Choisy, le Boscferai, Bussy même, apparaissent comme le moyen pour le mémorialiste de maintenir une emprise sur le monde : il y construit de quoi laisser une

⁷²⁵ Voir Philippe Ariès et Georges Duby (éd.), *Histoire de la vie privée, 2 : De l'Europe féodale à la Renaissance*, Paris, Seuil, 1985 et *Histoire de la vie privée, 3 : De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986.

⁷²⁶ Campion, p. 213.

trace de son passage, que le texte des Mémoires commémorera pour la postérité, favorisant en contrepartie l'oubli dans le monde et dans l'histoire des motifs de sa relégation ou tout au moins de son éloignement. *Momumentum aere perennius*, mais indissociable des monuments familiaux qui abritent la renaissance du « je » matériellement inscrit dans le « nous ».

3. La galerie de peintures : un espace de mémoire familiale matériel et verbal

Parmi les lieux de la famille, les cités et demeures permettent largement d'établir, dans le texte, un espace auquel intégrer la geste familiale et aristocratique et au sein duquel motiver la relation entre la terre, l'encre et le sang. Les galeries de portraits asseyent une nouvelle modalité d'écriture du « je-nous ». Il est nécessaire de distinguer deux types de galeries : celles qui sont, comme les identifie Jacqueline Plantié⁷²⁷, des galeries de portraits peints dont le mémorialiste fait une description et celles qui sont de pures galeries de papier, c'est-à-dire des portraits littéraires substantiels, juxtaposés dans le texte, donnant lieu à une galerie textuelle. Dans ce dernier cas, l'écriture opère un *zoom* sur les membres de la famille dont on va pointer les singularités ou, au contraire, les caractères partagés par tous les membres de la famille, dans une perspective généalogique : c'est pourquoi nous l'avons déjà traité⁷²⁸.

Plus encore que la généalogie qui procède de la hiérarchisation des membres de la famille par l'aînesse, d'une recherche d'origine ou d'un cheminement convergent des ancêtres vers le mémorialiste, la description des galeries architecturales donne lieu à une reconfiguration ou à un aplanissement du lien entre tous les membres de la famille. Elle offre une vision d'ensemble, synoptique, du collectif.

⁷²⁷ Voir Jacqueline Plantié, *La mode du portrait littéraire en France : 1641-1681*, op. cit., Jacqueline Plantié consacre un chapitre au « portrait dans les Mémoires », p. 617-658 ; voir aussi Édouard Pommier, *Théories du portrait : de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Gallimard, 1998 et le chapitre qu'il consacre aux « portraits littéraires », p. 65-74 ; Karl Cogard, « Le portrait mondain, « un nouveau genre d'écrire ». », *XVII^e siècle*, n° 232, 2006, p. 411-432.

⁷²⁸ Voir *supra*, p. 307-314.

Au sein de notre corpus, deux mémorialistes décrivent les galeries de peintures⁷²⁹ dans lesquelles ils évoluent : Bussy-Rabutin et Montpensier. Tous deux s'occupent en effet de reconstruire et de décorer les domaines dans lesquels ils sont exilés et rendent compte de ces travaux. L'entreprise architecturale qu'ils dirigent implique la construction de galeries de portraits, dans lesquelles s'inscrit la représentation visuelle de la famille. Leurs écrits constituent un espace verbal dans lequel réinvestir l'espace matériel constitué par la galerie.

De l'époque de Louis XIII à la fin du règne de Louis XIV, le décor intérieur des demeures privées évolue [...]. D'abord très riche en images à forte teneur narrative et symbolique, il participe de cet "art de la mémoire" ou de ces "hiéroglyphes" où se condensent non seulement tout un savoir, mais aussi un code de valeurs morales et sociales.⁷³⁰

Les Mémoires, par définition, participent tout autant d'un « art de la mémoire ». Ils fabriquent, à partir des galeries de peintures qu'ils décrivent, une « mémoire artificielle » parce qu'ils recomposent le visible de la galerie dans le lisible du texte. Ils prennent ainsi acte « [...] du rôle enseignant et mnémotechnique qui pouvait être attribué à une collection de portraits de personnages historiques. Au-delà du livre-musée et de la galerie, il y a peut-être la collection rêvée de portraits [...]»⁷³¹. Livre-musée sans être illustré⁷³², les Mémoires présentent une collection, une galerie de portraits de la famille rêvée.

⁷²⁹ Sur le sens et l'importance des galeries de tableaux de la Première Modernité, voir Françoise Bardou, *Le portrait mythologique à la cour de France sous Henri IV et Louis XIII : mythologie et politique*, Paris, Éditions A. et J. Picard, 1974, p. 74-89 ; Alain Mérot, *Retraites mondaines : aspects de la décoration intérieure à Paris au XVII^e siècle*, Paris, Le Promeneur, 1990, p. 155-165 ; Antoine Schnapper, *Curieux du grand siècle. Collections et collectionneurs dans la France du XVII^e siècle. Tome 2 : œuvres d'art*, Szanto Mickaël et Mouquin Sophie (éd.), Paris, Flammarion, 2005.

⁷³⁰ Alain Mérot, *Retraites mondaines : aspects de la décoration intérieure à Paris au XVII^e siècle*, Paris, Le Promeneur, 1990, p. 184.

⁷³¹ Édouard Pommier, *Théories du portrait, op. cit.*, p. 208.

⁷³² Édouard Pommier, dans son chapitre consacré aux « galeries de portraits » (p. 192-208) évoque en effet des recueils de portraits. Voir sur ce sujet Patricia Eichel-Lojkine, *Le siècle des grands hommes : les recueils de Vies d'hommes illustres avec portraits du XVI^e siècle*, Louvain, Belgique, Peeters, 2001.

a) Bussy-Rabutin : du château au « livre-musée »



Figure 5. Galerie des hommes de guerre, château de Bussy-Rabutin (Côte d'Or) - Crédits photographiques : © Colombe Clier / Centre des Monuments Nationaux

Figure 4. Galerie du salon de la tour dorée, château de Bussy-Rabutin (Côte d'Or) - Crédit photographique : © Philippe Berthé / Centre des Monuments Nationaux



Les Mémoires redoublent l'entreprise des galeries du château de Bussy-Rabutin⁷³³ (voir figures 4 et 5) et des discours du comte à ses enfants. Les galeries plaisent autant qu'elles instruisent ; surtout, elles construisent la position centrale du mémorialiste au sein de sa famille étendue.

Je suis bien aise que notre ami Hauterive ait trouvé ma maison de Bussy à son gré. Il y a des choses fort amusantes qu'on ne trouve point ailleurs : par exemple, j'ai une galerie où sont les portraits de tous les rois de la dernière race depuis Hugues-Capet jusqu'au roi, et sous chacun d'eux un écriteau qui apprend tout ce qu'il faut savoir de leurs actions. D'un autre côté sont les grands hommes d'État et de lettres. Pour égayer tout cela, on trouve en un autre endroit les maîtresses et les bonnes amies des rois depuis la belle Agnès, maîtresse de Charles VII. Une grande antichambre précède cette galerie, où sont les hommes illustres à la guerre depuis le comte de Dunois, avec des souscriptions qui, en parlant de leurs actions, apprennent ce qui s'est passé dans chaque siècle où ils ont vécu. Une grande chambre est ensuite, où est seulement ma famille, et cet appartement est terminé par un grand salon où sont les plus belles femmes de la cour qui m'ont donné leurs portraits. Tout cela compose quatre pièces fort ornées, et qui font un abrégé d'histoire ancienne et moderne, qui est tout ce que je voudrais que mes enfants sussent sur cette matière.⁷³⁴

Sous la plume de Bussy-Rabutin, les galeries de portraits sont l'objet d'une répartition en fonction de ce qu'on montre aux invités – galeries, salons – et de ce qu'on garde pour soit – chambre et antichambre. Les portraits d'histoire sont situés dans des « galeries », ceux des hommes « illustres à la guerre » sont dans une « antichambre », les portraits de famille sont dans une « chambre » et les portraits des « plus belles femmes » sont dans un « salon ». Le château-musée se trouve réorganisé dans le « livre-musée » : le texte fabrique une nouvelle hiérarchie des groupes sociaux dont l'architecture ne rend pas compte aussi explicitement, de l'histoire des rois aux dames galantes. Bussy-Rabutin, cependant, a pris des libertés avec l'organisation réelle de la galerie et ne mentionne pas, dans cette description, l'emplacement

⁷³³ Voir Christophe Blanquie, Marie Chaufour et Myriam Tsimbidy, *Le Château de Bussy-Rabutin : histoires, portraits, légendes*, Paris, Éditions Abordables, 2018.

⁷³⁴ Bussy-Rabutin à Mme du Bouchet, le 25 août 1671, *Correspondance*, t. 2, p. 15-16.

réellement donné à ses portraits : il en accroche un dans la galerie des hommes de guerre, dessinant ainsi une lignée militaire qui va de Du Guesclin à lui-même, et un autre dans la galerie de la Tour Dorée, où il est entouré par les portraits de dames et de grands personnages de la cour. Sous sa plume, la seule famille mentionnée est la famille de sang et la chambre dans laquelle elle se trouve. En rompant l'organisation des portraits qu'il établit par l'architecture, il rétablit, dans l'écrit, la solidarité familiale et ne se représente lui-même qu'au centre de ceux qui sont admis dans la « grande chambre » : les siens. En omettant de dire la place de ses portraits, il se représente, dans le texte, uniquement comme galeriste et collectionneur : il n'est pas simplement membre des groupes qu'il constitue en galeries, il en est le centre et il les désigne. En réalité, Bussy-Rabutin s'est mis avec les hommes de guerre et avec les femmes galantes, raillant ainsi qui l'a condamné pour galanterie abusive et qui a négligé son rôle de chef de guerre⁷³⁵. Le texte fait silence sur cette particularité. Le mémorialiste ne mentionne ainsi pas davantage les inscriptions qu'il fait placer sous les tableaux. Elles peuvent être cruelles envers les personnes représentées⁷³⁶ mais lorsqu'il décrit ses galeries dans ses textes, il tait la réalité pour établir des communautés solidaires et se fabriquer un entourage rêvé : « je veux vous avoir dans ma galerie aussi bien que dans mon cœur⁷³⁷ », écrit-il à Mlle d'Armentières, qui n'imagine pas les souscriptions dont il pourrait l'honorer. Ce propos permet de mettre au jour une illusion échafaudée par le texte : à lire Bussy-Rabutin, avoir un portrait dans une galerie, c'est avoir une personne dans son cœur. Les souscriptions du château démentent cette affirmation. Le texte est le relais d'un « cœur » et d'une harmonie entre le châtelain et les portraits qui ornent son château, harmonie qui est loin de se vérifier dans sur les murs dudit château.

J'ai bien envie de voir les inscriptions que vous avez mises dans la galerie de Bussy sous les portraits des principales personnes de la cour : elles me font souvenir, ces inscriptions si justes et si spirituelles, de ce que dit Cicéron au sujet

⁷³⁵ Voir Constance Griffeno-Cavatorta, « Libertinage et impertinence dans les Mémoires de Bussy-Rabutin », Actes de la rencontre académique Bussy-Rabutin, Dijon, Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, t. 143, 2010, p. 31-44 et Marie Chaufour, « L'expression de la noblesse familiale dans le château de Bussy-Rabutin », *Rabutinages. Horizons nobiliaires*, n° 23, 2013, p. 51-61 ; « L'art de l'impertinence : le libertinage emblématique dans le décor du château de Bussy-Rabutin », *Rabutinages. Horizons libertins*, n° 24, 2014, p. 43-54.

⁷³⁶ Sous le portrait de Magdelaine d'Angennes, il écrit : « Belle et de bonne intention, mais à la conduite de qui les soins d'un mary habile homme n'ont pas été inutiles ». Édouard Pommier signale à juste titre la portée critique des galeries de Bussy-Rabutin, *Théories du portrait, op. cit.*, p. 204.

⁷³⁷ Bussy-Rabutin à Mlle d'Armentières, le 10 mars 1666, *Correspondance*, t. 1, p. 92.

des livres de sa bibliothèque, bien choisis et bien rangés, que c'est comme l'âme et l'intelligence du logis.⁷³⁸

Si l'on file la comparaison, les Mémoires sont le livre-musée où la communauté est « bien choisi[e] et bien rangé[e] » pour être l'âme et l'intelligence du mémorialiste, c'est-à-dire le lieu mémoriel où constituer son identité en un singulier-collectif aussi ordonné qu'une galerie architecturale, véritable théâtre de la mémoire⁷³⁹ : le texte rend explicite de nouvelles hiérarchies et de nouveaux collectifs dans lesquels inscrire son identité singulière. Le texte, chez Bussy-Rabutin se fait, à la manière de l'espace, le lieu d'une collection de portraits qui représente société où l'on exclut et où l'on valorise la position de chacun des modèles représentés, et dont on arrange les liens à sa guise pour former un théâtre de mémoire ou encore « une grille sur laquelle les images des éléments à retenir sont placées dans un ordre ; on s'en souvient en revenant mentalement sur la grille des lieux, en la traversant pas à pas⁷⁴⁰ ».

b) Montpensier : la famille éternelle et ses espaces infinis

Chez Montpensier, la description de la galerie architecturale relève d'un autre enjeu : occuper l'espace, s'agrandir, faire masse. Elle neutralise ainsi les traits distinctifs de chacun des personnages représentés et assure la conservation d'une solidarité presque aveugle entre tous les membres de la maison : en dépit de la réalité historique d'extraction ou de conduite qui a marqué les hommes et les femmes dont elle sort, Mademoiselle affirme que « tous les gens de [sa] maison ont été aussi illustres par leur vertu que par leur naissance⁷⁴¹ ». La galerie architecturale décrite par Montpensier relève d'un remplissage de l'espace : les murs d'une part, les pages de l'autre. « L'exiguïté de l'espace dévolu à chacun invite à la concentration, [...], visant à en saisir les caractéristiques essentielles⁷⁴² » ; l'exiguïté spatiale est toutefois une illusion fondée par le texte. Les pièces décrites sont vastes, mais la finitude du texte ne laisse pas, elle, la place à l'extension, ce qui suscite un effet de saturation :

⁷³⁸ Bouhours à Bussy-Rabutin, le 3 septembre 1677, *Correspondance*, t. 3, p. 344.

⁷³⁹ Voir Frances Amelia Yates, *L'art de la mémoire*, Daniel Arasse (trad.), Paris, Gallimard, 1987.

⁷⁴⁰ Paul Connerton, « Lieux de mémoire, lieux d'oubli », Marie-Pascale Huglo (trad.), dans Marie-Pascale Huglo, Eric Méchoulan et Walter Moser (éd.), *Passions du passé : recyclages de la mémoire et usage de l'oubli*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 52.

⁷⁴¹ Montpensier, t. 4, p. 435-436.

⁷⁴² André Bertière, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, *op. cit.*, p. 484.

[À Saint-Fargeau] Il y avoit [...] une galerie devant ma chambre, où je fis mettre des portraits de mes plus proches, du feu roi, mon grand-père, et de la reine, ma grand'mère ; du roi et de la reine d'Espagne, du roi d'Angleterre et de la reine, sa femme ; du roi, de la reine, de Son Altesse royale et de ma mère et ma belle-mère, et de Monsieur ; du roi d'Angleterre et du duc d'York, de M, le Prince et de madame la Princesse, et de M. de Montpensier, qui étoit en la plus belle place, quoiqu'il ne fût pas le plus grand seigneur : c'est le maître du logis ; et j'ai éprouvé que, s'il ne m'en avoit pas laissé, je n'en aurois point. Madame de Guise y est avec ses enfants, M. le prince de Joinville, le duc de Joyeuse, le chevalier de Guise et mademoiselle de Guise. Madame de Savoie m'envoya le sien, celui de son mari, de son fils et de ses trois filles, dont l'aînée a épousé le prince Maurice de Savoie, son oncle, l'autre l'électeur de Bavière, et madame la princesse Marguerite. Il y a encore des places, et j'ai encore assez de cousins germains pour les remplir.⁷⁴³

La galerie architecturale a « encore des places », le texte, lui, ouvre seulement sur le nombre des « cousins germains » qui pourraient remplir l'espace physique sans que le texte puisse être, lui, davantage occupé par la description. La liste des portraits peints est arrêtée. Sont alors donnés à lire deux ensemble : les portraits peints cités, qui sont donnés à voir et les cousins germains qui pourraient servir de modèle à de nouveaux portraits peints à inclure à la galerie architecturale, qu'on ne peut pas donner à voir. La liste arrêtée par Montpensier permet à cette dernière de rétablir des hiérarchies entre les membres de sa famille, suggère des proximités grâce à la liste arrêtée : seuls sont présentés, selon elle, les « plus proches ». Les premiers portraits peints qu'elle évoque sont ceux de rois défunts qu'elle n'a pas connus et dont elle est éloignée par deux niveaux de parenté. La proximité évoquée est donc un pur artifice textuel. En revanche, « M. de Montpensier, qui étoit en la plus belle place » n'est cité qu'en dix-septième position : son importance symbolique à Saint-Fargeau n'est pas la même que celle dont il jouit dans les Mémoires. L'espace qui lui est alloué est donc différent dans le texte et sur les murs. Pour reconstituer cette galerie aujourd'hui, nous ne disposons plus que du texte des Mémoires : la mémoire a bel et bien occulté l'histoire, dans le cas présent et nous ne dépendons plus que du réarrangement lisible-visible pour essayer de comprendre celui, matériel, devenu invisible.

⁷⁴³ Montpensier, t. 2, p. 283-284. Voir aussi, sur le même modèle, la description de la galerie du château de Choisy, t. 4, p. 434.

La description de la galerie architecturale donne lieu, dans le texte, à un portrait collectif familial et royal dans lequel la mémorialiste désespère de se réintroduire ; elle construit un « État glorieux et florissant de la famille royale par le nombre et le mérite des princes et princesses qui la composent⁷⁴⁴ » (voir figure 6).

En 1699, après la guerre de la ligue d’Augsbourg et à l’aube de la guerre de Succession d’Espagne, cette gravure manifeste l’abondante descendance du roi de France, qui a tant de fils et filles que nul, à l’extérieur ni au sein des branches collatérales de la famille, ne pourra prétendre à son trône après lui. Comme la description de la galerie de Montpensier, elle fait « nombre », affirme une unité familiale solide – les visages sont tous les mêmes – autour d’une personnalité centrale, qui organise le collectif. L’identité en singulier-collectif du groupe se joue autour de cette indifférenciation des figures dont on ne rédige pas le portrait singulier : le portrait de groupe n’apparaît que comme le lieu symbolique de l’éclat familial, signifié par les titres de chacun, associés naturellement à des lieux. La description de la galerie montre ainsi l’étendue géographique de la famille, en même temps qu’elle fabrique une illusion de l’exiguïté de la salle des portraits pour faire nombre et solidarité.

⁷⁴⁴ « L’État glorieux et florissant de la famille royale par le nombre et le mérite des princes et princesses qui la composent », À Paris, chez J. Mariette, rue St Jacques aux colonnes d’Hercules, 1699.



Figure 6. L'État glorieux et florissant de la famille royale par le nombre et le mérite des princes et princesses qui la composent, A Paris, J. Mariette, 1699, Bibliothèque Nationale de France, site Richelieu, Estampes, QB-1 (1698)-FOL

C'est aussi dans le temps que se joue la neutralisation des particularités individuelles. En effet, la description de la galerie renvoie à un présent familial, qui intègre aussi bien l'histoire contemporaine à la mémorialiste que l'histoire passée de sa famille. À Choisy, « il y a une salle où [elle] mange où sont tous [s]es proches⁷⁴⁵ », en l'occurrence les membres de la famille, mais sans distinction de degré de parenté. Le recours au présent de l'indicatif et l'assimilation des portraits peints aux « proches » eux-mêmes neutralise la distance entre la représentation et la personne représentée. Le présent des Mémoires, comme celui du temps arrêté sur les portraits, et qui entraîne le présent cyclique et constamment recommencé du dîner partagé en famille, est un présent qui rend vivants les modèles des portraits pour fabriquer un chœur uni autour de la mémorialiste. La galerie architecturale se mue en récit itératif d'un banquet familial rêvé, où la puissance symbolique des présents qui ne l'ont jamais été ensemble soude la lignée d'encre quand elle ne l'a jamais été historiquement, autour de celle qui descend et qui l'autorise à la fois.

Les descriptions de galeries de Bussy-Rabutin et de Montpensier mettent en évidence la manière dont les mémorialistes peuvent saisir le monument réel pour y agencer le collectif familial à leur convenance singulière. Libre en sa demeure comme en ses Mémoires, l'écrivain redouble le visible, alors reconfiguré par la fiction verbale, par le lisible. Au centre d'une famille peinte ou décrite, il redistribue l'identité collective à laquelle il participe, et transforme l'histoire familiale actuelle en légende pour assurer la grandeur et la pérennité de son nom et de son lignage, dans un espace et un temps familial que seule la pratique d'écriture mémorialiste peut figurer.

Comme toute peinture allégorique les tableaux de la galerie demandent une explication. Mais le problème ici est double : il faut comprendre le sens (signification) de chacun et savoir dans quel sens (direction) les considérer. [...] Les images sont comme des mots, qu'il faut comprendre, encore faut-il les assembler si l'on veut saisir la phrase. Le spectateur doit être conduit, d'où la nécessité d'un guide.⁷⁴⁶

⁷⁴⁵ Montpensier, t. 4, p. 430.

⁷⁴⁶ Gérard Sabatier, *Versailles ou La disgrâce d'Apollon*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016, p. 258.

Ce que Gérard Sabatier dit des galeries de portraits agencées dans les différents châteaux du domaine de Versailles est tout à fait transposable à notre objet. Les Mémoires relèvent d'un double espace, matériel et verbal, à l'instar de la galerie architecturale. Souverain guide dans son « livre-musée », à parcourir comme un théâtre de mémoire, le mémorialiste peut assujettir espace et temps à son bon vouloir discursif pour fonder une identité familiale constituée comme ensemble de portraits choisis et ordonnés, auxquels il donne un sens, aux deux sens du terme tout à la fois, « signification » et « direction ».

4. Les déracinés : Marguerite de Valois, Thomas du Fossé et Marie Mancini

S'enraciner dans un espace d'encre, par la description des lieux de la famille et par la remémoration, est un moyen efficace pour « [re]prendre la main » et réaffirmer son existence sociale. En effet, le bâti renvoie à une tradition monarchique française qui replace le disgracié dans des lieux attachés à sa nature même d'aristocrate. Ravivé par le lieu retrouvé de sa naissance, le lieu remémoré de ses exploits ou encore le lieu revisité par toutes les gloires de sa famille, le mémorialiste trouve dans l'espace un véritable terreau dans lequel faire croître la mémoire familiale et affirmer son identité personnelle et collective. Toutefois, les mémorialistes, même au sein de la noblesse, ne sont pas tous héritiers terriens ni n'ont d'attaches spatiales fortes. Dans ces cas de figure, ils déploient d'autres stratégies d'ancrage, qui consistent ou bien à élire un espace choisi, alors personnel pour redevenir collectif ou bien à mettre en scène une forme d'errance, d'exil perpétuel et volontaire. Son récit devient selon un paradoxe qui n'est qu'apparent, le lieu à la fois mobile référentiellement et fixé narrativement, d'un déplacement constitutif de l'identité où se résout la famille exilée avec le mémorialiste.

a) Se déraciner pour se réinsérer : Marguerite de Valois et Thomas du Fossé

Marguerite de Valois et Thomas du Fossé ne donnent pas à lire une description idéale des lieux de leur naissance. Ils se déracinent pour se réinsérer au sein d'un collectif choisi, l'une de la cour de France où elle est née pour préférer une cour idéale et recomposée à son gré, où endosser sa nouvelle identité familiale d'épouse et où le couple ne trouve plus

d'obstacle à son insertion ; l'autre, du fief de sa famille de sang pour lui préférer un espace géographique radicalement différent – Port-Royal – où inscrire une identité collective spirituelle dans laquelle il fait renaître le collectif familial.

Mariée au roi de Navarre, Marguerite de Valois le suit dans le sud-ouest de la France et s'éloigne ainsi de sa famille proche. Elle trouve dans cet éloignement l'occasion de se construire un nouvel enracinement, au château de Nérac. Elle y compose, à la manière de Rabelais décrivant l'abbaye de Thélème, une société idéale et familiale, qu'elle met en opposition à la cour de France de laquelle elle se désolidarise :

Nostre cour estoit si belle et si plaisante que nous n'envions point celle de France, y ayant [à Nérac] madame la princesse de Navarre sa sœur [sœur d'Henri de Navarre], qui depuis a esté mariée à monsieur le duc de Bar mon nepveu, et moy, avec bon nombre de dames et filles ; et le Roy mon mary estant suivi d'une belle troupe de seigneurs et gentils-hommes, aussi honnestes gens que les plus galants que j'ay veu à la cour ; et n'y avoit rien à regretter en eux sinon qu'ils estoient huguenots. Mais de cette diversité de religion il ne s'en oyoit parler, le Roy mon mary et madame la princesse sa sœur allants d'un costé au presche, et moy mon train à la messe en une chappelle qui est dans le parc ; d'où comme je sortois, nous nous rassemblions pour nous aller promener ensemble dans un tres-beau jardin qui a des allées de lauriers et de ciprez fort longue.⁷⁴⁷

La description de la vie à Nérac où protestants et catholiques vivent en harmonie dans une société idéale, soudée par des liens familiaux – « sœur », « nepveu », « mary » – qui dépassent les différences confessionnelles constitue un espace en miroir avec la cour de France à laquelle Marguerite de Valois ne paraît plus et où elle a essuyé de nombreuses disgrâces. L'insistance de la mémorialiste sur le silence posé sur « cette diversité de religion » est à mettre en perspective avec le récit de la Saint-Barthélémy où le silence – « Pour moy, l'on ne me disoit rien⁷⁴⁸ » – ne fait que préparer le fracas : « voicy un homme frappant des pieds et des mains à la porte et criant. [...] Nous crions tous deux⁷⁴⁹ ». À Nérac, Marguerite de Valois met en scène au contraire l'harmonie sociale en décrivant un paysage idyllique – les

⁷⁴⁷ Valois, p. 175.

⁷⁴⁸ Valois, p. 63.

jardins – et en signalant l’honnêteté et la galanterie des habitants de sa maison, à entendre alors aussi bien comme habitation que comme famille étendue.

Les Mémoires permettent à Marguerite de Valois de rompre ses attaches avec la France dont elle est fille et de s’enraciner non plus dans un espace lignager mais dans un espace utopique où la famille d’adoption remplace la famille d’origine comme en témoignent les motifs de la littérature néo-platonicienne de l’union, contemporaine de la mémorialiste. L’identité personnelle – elle est catholique en terres protestantes – s’appuie, pour s’insérer dans le collectif, sur un ensemble de valeurs mondaines et sociales : les divertissements d’une cour qui se rêve unie en fonction d’un idéal familial et royal et l’harmonie entre les religions.

Pierre Thomas du Fossé érige tout aussi nécessairement, mais selon des voies différentes, un lieu géographique en utopie où ce qui s’est défait entre les générations peut se recomposer en famille liée non par le sang mais par les identiques aspirations spirituelles. Dans ses Mémoires, les terres familiales, celles qui donnent le nom, ne sont pas toujours louées ou perçues comme celles de l’origine de la noblesse ou de la maison aristocratique. Le Fossé, qu’il hérite de son père, n’y apparaît pas rétrospectivement comme un lieu à idéaliser en tant que matrice de son identité familiale. La description de la terre du Fossé que donne à lire Pierre Thomas du Fossé est, au contraire, négative, rythmée par la succession des ruptures familiales, symbolique nous semble-t-il des ruptures à venir, imposées par les parents. Son père, en effet,

ne voulut point, pour plusieurs raisons, se retirer en une terre que [s]on grand père avoit achetée sur la fin de l’autre siècle, nommée le Fossé. Premièrement le pays est inaccessible en hyver, à cause des terres fortes qui en rendent les chemins impraticables et quoyqu’on ne soit pas fort éloigné de l’Eglise, il y a assez de chemin pour rendre, pendant ce temps-là, cette demeure tres incommode. Secondement, la proximité de Forges, qui n’en est qu’à un bon quart de lieuë, et où il aborde un si grand monde en été ne s’accordoit pas avec le dessein qu’il avoit de vivre éloigné du monde.⁷⁵⁰

⁷⁴⁹ Valois, p. 65-66.

Le père du mémorialiste ne cherche pas une retraite qui soit solitaire. Son dessein est d'« aller passer quelques années à la campagne avec sa famille⁷⁵¹ ». Alors que le mémorialiste s'inscrit dans une suite d'ancêtres en recourant au récit généalogique dans ses Mémoires, il insiste sur une dimension familiale nouvelle, qui s'éloigne du cortège des ancêtres pour centrer son discours sur la restriction du champ familial. L'espace familial est assurément une donnée trop présente et actualisante pour souffrir l'inclusion d'un passé lointain. À moins de recourir à des artifices qui figurent les absents, à l'instar d'une galerie, les lieux où évolue le mémorialiste se cantonnent à accueillir ceux qui les peuplent effectivement. Comme Sophie de Hanovre, confrontée à la clôture du domaine de Leyde où elle ne vit qu'en fratrie, Thomas du Fossé est éloigné dès son enfance en fonction d'une politique classique d'éloignement des enfants pour parfaire leur éducation : on l'emmène à Port-Royal : « Nous [le mémorialiste et son frère] arrivâmes avec luy [leur père] en cette abbaye quelques jours avant la feste de Saint Pierre mon patron. Et nous nous trouvâmes un peu étourdis de nous voir ainsi confinez dans une affreuse solitude⁷⁵² ».

Comme d'usage dans les familles aristocratiques, comme le raconte aussi Sophie de Hanovre ou Bussy-Rabutin, la fratrie est éloignée de sa parentèle :

Mon père ayant résolu d'exécuter le dessein qu'il avait pris avec l'abbé de Saint Cyran de nous mener à l'abbaye de Port Royal des Champs, mes deux freres ainez, Gentien et Henry, et moy, qui nous fit prendre congé de nos principaux parens, qui ne témoignèrent beaucoup de tendresse en cette rencontre.⁷⁵³

L'abbaye de Port-Royal est d'abord considérée par le mémorialiste comme *locus horribilis*, parce que s'opère une rupture avec les objets de l'affection filiale. La description de Port-Royal est d'abord modalisée de manière à ne préparer que des maux :

La situation de cette abbaye est comme la plupart de celles des Bernardins, au creux d'un vallon, dominée de plusieurs montagnes, dont quelques unes sembloient

⁷⁵⁰ Thomas du Fossé, t. 1, p. 136.

⁷⁵¹ Thomas du Fossé, t. 1, p. 136.

⁷⁵² Thomas du Fossé, t. 1, p. 60.

⁷⁵³ Thomas du Fossé, t. 1, p. 54-55.

alors toutes prestes à tomber sur la maison. [...] sujette à estre inondée des eaux qui, dans les orages et les grandes pluies, y viennent fondre avec impetuosité par la chute des montagnes, et à être en même temps ensevelie dans les sables, que les ravines y entraînent. [...] Mon père songea à s'en retourner [...] nous laissant dans une grande desolation de son absence, et de notre établissement en un lieu si désagréable pour sa situation, et si affreux pour sa solitude. Quelque tendre que fust son naturel pour ses enfans, il se surmonta luy même jusqu'à se facher presque contre moy, à cause des larmes qu'il me vit répandre à son départ.⁷⁵⁴

L'individualité du mémorialiste est mise en tension avec son identité collective : le récit rétrospectif de l'émotion éprouvée au départ de son père marque un point de rupture entre le descendant de la lignée, rendue tangible par l'expression d'un père déjà absent, en refusant toute extériorisation émotionnelle et l'enfant resté seul, coupé de la lignée. Plus tard, de retour au Fossé où il est exilé⁷⁵⁵, le mémorialiste ne parvient pas à retrouver d'attache familiale et Bourbon, où sa famille se retire avant la mort de son père, « est comme un trou, où l'on descend de tous costez et un trou tres resserré⁷⁵⁶ ». Il y a, chez du Fossé, une rupture entre la fondation de l'identité personnelle et l'identité du collectif. Sa famille se réduit à sa parentèle proche, et seule l'enfance témoigne encore d'un idéal perdu à retrouver.

Plus que le Fossé, c'est Rouen où son père et sa mère décident de s'établir, puis Port-Royal où il va demeurer lui-même, qui vont devenir pour Thomas du Fossé des espaces où établir une famille choisie en se déracinant de l'espace nobiliaire familial que représente le fief. L'acquisition par le grand-père du mémorialiste de cette « terre » qui ne représente en fait qu'un « huitième de fief⁷⁵⁷ » est récente. L'ancrage nobiliaire des du Fossé n'est pas à proprement parler un ancrage terrien et il ne peut prétendre à une noblesse immémoriale. Le Fossé ne peut pas servir de creuset de la mémoire de l'enfance de l'auteur, ni d'un souvenir apte à réactiver la mémoire collective, d'autant moins qu'il en est trop tôt éloigné.

⁷⁵⁴ Thomas du Fossé, t. 1, p. 61-62.

⁷⁵⁵ La terre du Fossé n'est plus mentionnée que lorsque le mémorialiste s'y exile à partir de 1666 (t. 3).

⁷⁵⁶ Thomas du Fossé, t. 2, p. 203.

⁷⁵⁷ Thomas du Fossé, t. 2, p. 203, n. 2.

En troisième lieu, comme il arrive toujours des affaires désagréables dans les paroisses de la campagne, et plusieurs querelles parmi les paysans, il étoit bien aise de s'épargner ces sortes d'inquietudes, dans un temps où il ne vouloit songer qu'à soy ce qu'il n'eust pu faire, estant engagé, comme seigneur, à prendre connoissance de toutes ces sortes d'affaires, qui l'auroient entièrement occupé.⁷⁵⁸

Le fief du Fossé ne constitue, en effet, pas un repère auquel attacher l'identité familiale, ni pour le mémorialiste lui-même, ni vraiment pour sa lignée. Bien plus qu'une prétention aristocratique fondée sur les hauts faits militaires ou féodaux, Du Fossé affiche une adhésion à la grandeur chrétienne, qu'il hérite de ses parents, hors d'un ancrage géographique, mais susceptible de se déployer dans un espace-temps aménageable à loisir, sur le modèle de la communion des saints, destinée à remplacer la famille de chair. C'est pourquoi, déjà dans sa généalogie, il insistait sur l'élévation spirituelle de ses ancêtres, sur la tradition onomastique qui l'attachait à Saint Gentien, mais pas sur une somme de gloires ni d'offices.

La quatrième raison qu'il eut de choisir un autre lieu que sa paroisse du Fossé, et la plus considérable, fut, qu'ayant besoin, et ma mère aussi, surtout dans ces commencemens, d'une personne éclairée et très capable, en qui ils eussent une entière confiance pour leur conduite, ils ne trouvoient point alors cet avantage au Fossé, où il y avoit pour curé un bonhomme tel qu'étoient, en ce temps-là, la plupart des curés de campagne.⁷⁵⁹

Ce sont bien des motifs spirituels qui poussent les Thomas du Fossé à mettre de côté un attachement terrien qui irait pourtant de soi. L'établissement naturel de la famille dans son fief est sacrifié au profit d'un désir d'élévation morale. Est par conséquent créée une nouvelle matrice pour une nouvelle famille dont la gloire commence avec le père du mémorialiste. La description du Fossé par la négative, en quatre arguments, permet de valider par contraste l'élection d'un nouveau lieu spirituel et littéraire comme celui d'une famille dont les frontières sont aussi redéfinies. Après le récit généalogique, fondateur de l'identité collective et nobiliaire, Thomas du Fossé réduit le champ familial à ses proches parents et l'étend

⁷⁵⁸ Thomas du Fossé, t. 2, p. 136-137.

ensuite à Port-Royal. Le solitaire privilégie en cela l'héritage spirituel dont il a bénéficié, à des fins peu ou prou évangéliques, son identité personnelle devient celle du collectif et apparaît conditionnée par celui-ci :

Quant à l'éducation de ses enfans, comme il [le père du mémorialiste] témoigna à l'abbé [Saint-Cyran] le grand desir qu'il avoit de s'acquitter en cela de son devoir, et l'extrême difficulté qu'il y trouvoit, à cause de la corruption des colleges, il fut ravi de l'ouverture excellente qu'il luy fit, et qui a été la cause de notre bonheur. Ce fut de nous envoyer en l'abbaye de Port Royal des champs, afin d'y estre elevez avec le cadet des enfans de M. d'Andilly, nommé M. de Villeneuve, par des personnes qui prendroient de nous tout le soin possible, soit pour la pieté, soit pour les études. Mon père entra donc de tout son coeur dans cette pensée, resolu de faire toutes choses pour se sauver, et de ne rien épargner pour sauver aussy ses enfans.⁷⁶⁰

Le passage de la première personne du singulier à la première personne du pluriel ne manque pas d'intérêt pour signaler le « bonheur » de sa famille en embrassant ses intérêts spirituels. Ce récit d'établissement à Port-Royal permet de dessiner les contours d'un nouveau collectif, formé par du Fossé et son frère d'abord, puis par « le cadet des enfans de M. d'Andilly » et, plus loin, de sa famille de sang représentée par son père. Le mobile affiché de l'élection de Port-Royal comme nouvel espace d'enracinement est le salut de la famille, du père et des enfans. En se déracinant pour se rétablir dans un nouvel espace, la famille telle que la dessine le récit mémorialiste est affichée ici de manière à faire apparaître le primat de la foi sur l'appartenance à la noblesse. La narration organise le transfert spatial vers une aristocratie éternelle d'élus de Dieu, depuis une aristocratie terrienne trop récente pour compter. Cette singularité affichée de la maison du Fossé est l'élément fédérateur auquel est invité à s'attacher le reste de la lignée.

Cadet lorsqu'il naît, la mort de ses aînés le fait héritier et donc pleinement seigneur du Fossé. Il choisit de ne pas accorder à la matérialité de son fief une importance symbolique, aristocratique. S'il est possible, pour Thomas du Fossé, de neutraliser l'idée d'enracinement,

⁷⁵⁹ Thomas du Fossé, t. 2, p. 136-137.

en soulignant dans les Mémoires l'inutilité, voire le refus de réinvestir les espaces d'où sa famille tire son rang, c'est que ces lieux demeurent en sa possession, y compris *post-mortem* : l'espace littéraire des Mémoires se trouve par conséquent dynamisé par l'espace spirituel, donnant au récit double éternité.

b) Se déraciner pour errer : le cas de Marie Mancini

Une autre forme de déracinement, tout aussi volontaire, consiste en l'exil hors des terres où l'on peut trouver une attache familiale forte. Pour Marie Mancini, certes née à Rome, la France demeure le pays de sa famille : ses frères et sœurs y sont tous mariés et c'est là qu'elle a vécu son enfance. Toutefois, alors que son mariage avec Lorenzo Colonna, héritier du titre de cette grande famille romaine, aurait pu redoubler l'enracinement familial, le retour sur les lieux de sa naissance n'offre pas à la jeune femme l'occasion de renouveler le lien avec la terre d'origine. Tout au contraire, les difficultés de la vie d'épouse vont, à l'instar de ce que nous avons déjà remarqué chez du Fossé, conduire la mémorialiste à fabriquer au sein de son récit un *ethos* de solitaire. Pour du Fossé, il est question d'agir en bon chrétien, en privilégiant une forme d'ermitage encouragée par Port-Royal ; pour Marie Mancini, la reconstruction mémorielle doit marquer son aspiration à une forme particulière de liberté, qui neutraliserait tout assujettissement familial, qu'il s'agisse de sa naissance ou de son mariage.

Le refus d'un ancrage local paraît très tôt dans les Mémoires de la connétable Colonna. En effet, bien qu'elle ouvre le récit sur la localisation précise de la naissance – « je naquis à Rome⁷⁶¹ » – Marie Mancini n'en fait pas un élément constitutif de son identité. Alors qu'elle est enfant, son oncle Mazarin fait venir ses sœurs, neveux et nièces en France. Quand on donne le choix à la mémorialiste d'un double déracinement, géographique ou mondain – « le choix qu'elle [sa mère] me donna d'aller en France ou de demeurer à Rome avec ma tante pour me faire religieuse⁷⁶² » – le récit ce choix, au demeurant le premier choix et premier acte de la mémorialiste dans son texte, suggère une indifférence à la question de son ancrage dans le monde : elle répond « qu'il y avait des couvents partout, et que quand je serais poussée par quelqu'un de ces mouvements célestes, il me serait aussi facile de les suivre à Paris qu'à Rome⁷⁶³ ». Marie Mancini n'évoque jamais sa généalogie, jamais son patrimoine ni celui de

⁷⁶⁰ Thomas du Fossé, t. 1, p. 47.

⁷⁶¹ Mancini, p. 98.

⁷⁶² Mancini, p. 99.

⁷⁶³ Mancini, p. 99.

son mari. Elle n'adhère pas à l'image topique de l'aristocrate défini par sa lignée (d'origine ou d'adoption) et ses possessions et ne cherche pas à en réactiver les valeurs pour montrer son appartenance à ce groupe social. Tout au contraire, ses Mémoires la singularisent : Italienne émigrée en France, renvoyée en Italie, puis en fuite dans toute l'Europe, relevant d'un statut précaire – celui d'une épouse séparée de son mari –, elle ne peut trouver dans un élément fixe, dans le bâti, dans la terre, un point à partir duquel ancrer une identité. Les lieux ne servent pas l'association symbolique du sang et du sol : ils la dénouent, au contraire, réorganisés qu'ils sont par la fuite⁷⁶⁴ : cette renaissance particulière, si douloureuse soit-elle, transfigure le lieu inhabitable en espace mobile de la liberté. Lorsqu'on prétend la renvoyer à Rome, elle répond

Que je n'étais point sortie de ma maison pour y retourner si tôt : que des prétextes imaginaires ne m'avoient pas poussée à ce que j'avais fait ; [...] que je désirais seulement de me retirer à Paris, et que je limitais toute mon ambition à l'étroite demeure d'un cloître [...] comme mille autres dames veuves ou séparées d'avec leurs maris l'avaient obtenu⁷⁶⁵.

Pour revendiquer une identité aristocratique qui, pour être collective, est éminemment singulière et propre à chaque noble, à chaque mémorialiste, Marie Mancini ne peut plus que mobiliser son refus du retour et l'aspiration à se dissoudre dans le collectif de « mille autres dames veuves ou séparées ». La mémorialiste n'apparaît jamais comme le porte-parole de sa lignée considérée dans son ensemble : elle ne s'intéresse guère qu'aux relations interpersonnelles qu'elle entretient avec quelques-uns de ses frères et sœurs. Partant, il n'est pas question de mobiliser une mémoire partagée ni de louer un patrimoine à transmettre⁷⁶⁶.

⁷⁶⁴ Voir Svetlana Pavlova, « L'Espace européen dans les Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini », dans Jean Garapon (éd.), *Les mémorialistes d'Ancien Régime à la découverte de l'étranger : XVI^e-XIX^e siècles*, Nantes, Default, 2015, p. 63-75.

⁷⁶⁵ Mancini, p. 162.

⁷⁶⁶ Nous nous permettons de renvoyer à notre article, « Errances d'une héroïne : Marie Mancini dans ses *Mémoires* », à paraître en 2019 dans les actes du colloque, déjà cité, *Héroïsme féminin, héroïnes et femmes illustres*, où nous avons traité plus amplement ce point.

Le cas des mémorialistes qui se déracinent invite à apporter des nuances à la constitution du « je-nous » mémorialiste. En effet, ce singulier-pluriel se transforme et se déplace. Ainsi chez Marguerite de Valois et Pierre Thomas du Fossé, le « je » se désolidarise du « nous » familial pour élire un nouveau collectif, un deuxième « nous », harmonieux, famille curiale ou spirituelle, symbolique, au sein duquel réinsérer le « je » déraciné et au nom duquel s'exprimer, temporairement. En effet, ce « je-nous », qu'il soit de Nérac ou de Port-Royal, ne supprime pas absolument le « je-nous » qui représente l'auteur dans sa famille d'origine. Chez Marie Mancini, en revanche, le singulier pluriel n'est conçu que pour donner à « je » un « nous » dont s'extraire : « je-nous » se transforme en « je » absolu qui se construit en opposition à un « ils », le « nous » du passé avec lequel la mémorialiste ne fait plus corps. Dans les Mémoires, les espaces familiaux ne sont pas seulement le creuset de la mémoire collective, et l'héritage terrien de grands aristocrates. S'il est possible à Sophie de Hanovre, Anne-Marie-Louise d'Orléans ou même à Campion de construire une dialectique entre l'identité personnelle et l'identité lignagère, c'est que l'espace familial cristallise un imaginaire aristocratique, associé à l'hérédité et à une clôture qui, loin d'enfermer le mémorialiste, sacralise le groupe, réel ou rêvé, avec lequel il vit ou prétend vivre. Toutefois, comme le nom et le rang, le fief est assujettissant et peut constituer une entrave à qui ne peut se servir de son statut pour prétendre à une représentation sociale importante : n'est pas cousine de Louis XIV qui veut. Parce qu'elle n'est pas héritière, Marie Mancini ne peut pas avoir d'attache terrienne propre : elle n'écrit pas en fille, ni en épouse ; elle ne fait pas siens les intérêts de son mari. C'est alors dans l'imaginaire du déracinement et de l'errance qu'elle fonde sa poétique des lieux : le refus de l'ancrage local marque aussi sa solitude et son aspiration à la liberté. Thomas du Fossé, s'il insiste sur un ancrage familial, réfute aussi l'importance du fief : ce dernier ne suffit pas à justifier à ses yeux un statut social. Comme Campion, il privilégie un rapport affectif aux espaces et aux membres de sa famille. Cette modalité de la poétique des lieux illustre l'émergence d'un sentiment de la famille nucléaire et, avec elle, le potentiel renversement des valeurs associées à la localité. Selon qu'on cherche la solidarité familiale dans l'histoire de la famille ou dans les émotions vécues, on accorde au lieu une fonction plus ou moins symbolique : l'espace peut parler ou laisser parler.

Conclusion partielle

La famille est un ensemble hétérogène. Inscrit dans le groupe familial, le mémorialiste est tendu entre une famille présente – ses collatéraux, sa parenté contemporaine –, une famille passée – ses ancêtres – et une famille future – ses descendants. Ces trois niveaux de la famille forment le soubassement du récit mémorialiste. Or, jamais définitivement construit, le groupe familial s'érode au fil des morts, compensées ou non par les naissances. La parole familiale ne peut être prise en charge par un individu qu'en tant qu'il s'inscrit pleinement dans le récit familial qu'il compose : pour se faire « je », « je » doit passer par « nous » qui se conçoit comme la somme réélaborée rétrospectivement des actions et des qualités des uns et des autres.

À l'échelle du récit d'une vie, la famille du mémorialiste a eu une infinité de visages. Pour saisir les modalités d'écriture d'une image orientée de cette famille, le texte peut opérer par plusieurs biais. Le mémorialiste cherche à figer un idéal de la famille, une version cristallisée de la généalogie, du personnel familial qui a traversé son existence et qui est rendu mémorable par l'intégration d'une matière mythique qui transforme les Mémoires en récit fondateur d'une légende familiale, d'un passé de la famille éternelle dont descend le mémorialiste. D'autre part, le mémorialiste adapte le récit, à mesure que surviennent les accidents : de la reconstruction littéraire des lieux de la famille à la compensation des morts par le récit de vies, le « je » des Mémoires s'enrichit perpétuellement des événements d'une histoire toujours collective, jamais seulement personnelle. Le mémorialiste n'est jamais, dans les Mémoires, tel qu'en lui-même. Il apparaît tel qu'en eux-mêmes, ceux dont il descend et ceux qui descendent de lui.

Ces modes d'appropriation de sa lignée complète l'obligent le mémorialiste à engager d'un même mouvement les individualités et le collectif. Père, mère, frères peuvent se distinguer, être des figures singulières ; ils n'en sont pas moins les pièces d'une mosaïque fabriquée par l'auteur quand, au moment de faire le récit de leur mort, il leur rend hommage. Il construit alors les vertus d'une famille soutenue par ses saints familiaux, des saints d'encre. Chaque membre de la famille se subsume, mémorialiste inclus, dans le collectif familial au service d'un imaginaire de la maison aristocratique. La récurrence de certains schémas, en fonction de l'évolution des mentalités et de la classe sociale des mémorialistes, met en évidence l'importance de la donne collective par rapport à la donne personnelle. Il n'est pas

anodin qu'on trouve chez Saint-Simon et chez Montpensier même répétition du grand cérémonial de la mort, quand Campion et La Guette se laissent aller à des émotions personnelles. De même, l'exaltation généalogique, la mise en ordre du temps lointain et la remémoration de noms et de lieux qui échappent à toute mémoire qui ne serait pas proprement familiale, imposent de penser une écriture familiale des Mémoires. Sans doute n'est-elle pas pleinement consciente, mais le récit mémorialiste et la proximité des situations de ceux qui les composent impliquent des invariants, favorisés par une pratique d'écriture qui, pour être libre, subit les contraintes de ses propres paradoxes : réfracter le passé dans un présent qui prépare l'avenir, donner en quelques pages l'image constante d'une vie qui n'est rien moins que linéaire et transparente.

C'est devant la difficulté d'appréhender le chœur familial dans ses différents états qu'apparaît la nécessité de construire une légende familiale. Plus que la présentation d'un personnel, plus que les listes, que les pudeurs ou que les déplorations, topiques de l'*ethos* aristocratique, il s'agit de fonder un récit, à grand renforts de réélaborations mémorielles positives et ennoblissantes, capable de soutenir à la fois une image unique d'une famille, et ses distensions, dans le temps.

CONCLUSION GENERALE

Loin d'être le lieu d'élaboration d'un seul « moi », d'une vision univoque du monde à travers les yeux d'un narrateur singulier, les Mémoires sont résolument l'œuvre d'un collectif, exprimé par un « je-nous » familial. Parce qu'ils fabriquent un imaginaire lignager, parce qu'ils organisent les éléments d'une mémoire à partager et transmettre, les mémorialistes se font les porte-paroles d'une identité qui est à la fois la leur et celle du groupe familial dans lequel ils s'inscrivent.

Du XVI^e au XVIII^e siècle, l'essor de la pratique des Mémoires se fonde dans l'essor de la parole familiale pour être singulière : en germe chez Marguerite de Valois et Blaise de Monluc, on trouve une attention lignagère importante dans les Mémoires de Charlotte Duplessis-Mornay. De proche en proche, la production des mémorialistes qui jalonnent la période retenue a permis de mettre au jour de nombreuses variations au sein d'une pratique d'écriture dont la famille nous apparaît bien être le point de rencontre. Que les Mémoires soient mondains ou militaires, qu'ils fassent le récit d'une histoire particulière ou de l'histoire du royaume, la plupart d'entre eux travaillent à l'établissement d'une famille choisie, une famille d'encre par un « je-nous », un singulier-collectif écrivant. Parce qu'ils écrivent seuls, en exil, les mémorialistes ne se représentent qu'entourés, enveloppés dans un imaginaire familial plus fort encore à mesure que la conscience individuelle tend à émerger.

En position marginale, les mémorialistes que nous avons étudiés comblent le manque de poids social et aulique en se saisissant de la parole familiale. Dans ce but, ils construisent un singulier-collectif qui les fait parler par et pour une famille qu'ils évoquent autant qu'ils reconfigurent, en y assumant un certain nombre de choix. Les dynamiques interpersonnelles mises au jour dans les Mémoires montrent assez combien la famille est un ensemble élastique, qu'on peut étendre ou au contraire réduire en fonction d'affinités électives, pour fonder un idéal familial autant qu'une famille idéale. Le caractère idéal de cette famille est condition *sine qua non* pour que le mémorialiste ait intérêt et plaisir à s'y représenter : c'est pourquoi il en fabrique la légende et se donne les moyens de la transmettre.

Le mémorialiste se fait ainsi le centre d'une lignée recomposée et redirigée à son gré, dont il est tout à la fois héritier et nouvelle origine. Tenant dans sa main à la fois les racines et les branches de l'arbre généalogique, il lui donne une forme qui permet de cristalliser une

mémoire collective à partager. De fait, les entreprises généalogiques qui participent d'un récit familial ne servent pas seulement à assurer la gloire du mémorialiste, ni celle de ses ancêtres uniquement. Il s'agit de composer la mémoire du groupe et donc de mettre en ordre les éléments qui fondent une identité collective. Le mémorialiste offre ainsi un portrait vivant du collectif, où les rapports familiaux, comme tous rapports humains, sont nécessairement mouvants. Le lien de parenté, *a priori* indissoluble, est abondamment rejoué au sein d'une fiction familiale qui met en présence des personnages choisis. La famille du mémorialiste ne saurait être exclusivement constituée de sa parenté objective : des affinités interpersonnelles entrent en jeu et des liens de parenté fictifs, dans les généalogies fantasmées, viennent compenser les exclusions possibles de certaines personnalités familiales jugées incapables d'assurer la faveur du groupe aux yeux de la postérité ou faire entrer ceux qui n'ont en réalité pas de lien de sang. Alors qu'on exclut certaines figures stigmatisantes, on élit un collectif au centre duquel on est fier de paraître et qui neutralise l'isolement causé par l'exil, l'éloignement ou la disgrâce.

Cette famille de papier est composée de façon à être transmise. En effet, les Mémoires sont des textes qui, à l'instar des lettres, sont adressés : ils peuvent circuler, voire, être envisagés comme susceptibles de paraître après la mort de leur auteur. Les mémorialistes ne sont en cela jamais dupes de l'intimité supposée de leur écriture. Dans une société de cour, les aristocrates sont conscients de l'importance publique que revêt chaque moment de leur existence et en manipulent ainsi le récit pour léguer aux générations futures une image d'eux-mêmes sur laquelle ils ont un parfait contrôle : que Montpensier, Bassompierre, Retz, Thomas du Fossé soient dans l'impossibilité de transmettre leurs œuvres à des héritiers directs ne les entrave donc pas dans leur entreprise. Si ce n'est à eux-mêmes, c'est à un public lointain, aristocratique, qu'ils donnent à voir leur place et leur action, toujours au cœur des dynamiques familiales existantes ou reconstituées. L'enjeu personnel est de taille : le mémorialiste grave l'image qu'on héritera de lui-même, et il ne peut en aucun cas adopter une posture de solitaire.

À cet enjeu strictement personnel s'ajoute l'enjeu lignager. Puisque les héritiers sont les premiers dépositaires des Mémoires, il est nécessaire de transmettre à ces derniers, autant que possible, un modèle. Le mémorialiste n'ayant, précisément, pas eu une vie digne d'être érigée en modèle, c'est son œuvre qui devient un modèle parce qu'elle réfracte la vie singulière de celui qui écrit dans les vies de tous ceux qui l'ont précédé et qui composent sa famille. Le discours mémorialiste s'inscrit alors dans une temporalité aussi longue que

distendue, proprement familiale et qui envisage la lignée comme un tout et assure une dialectique entre le passé, le présent et le futur de cette lignée. La cohabitation dans un même espace textuel d'une histoire lointaine, passée et légendaire de la famille avec le récit de la vie présente du mémorialiste et, parfois, des vies futures ou potentielles de ses héritiers, fabrique une éternité familiale saisie dans le temps de l'écriture rétrospective. En cela, les Mémoires sont un récit familial, un mythe fondateur pour la mémoire du groupe constitué autour des lieux, des généalogies, des anecdotes merveilleuses qui jalonnent l'histoire familiale de ses origines les plus lointaines à un futur qu'on souhaite aussi le plus lointain possible.

La fiction de lui-même que le mémorialiste construit s'adosse donc à une fiction familiale, qui est, elle, digne de louanges parce qu'elle dessine un idéal préconçu dont il ne s'agit que de se saisir pour le réactiver. Le mémorialiste, en prouvant que sa famille soutient les valeurs de l'aristocratie – solidarité de classe, aspiration à la liberté, oubli des conflits et vertus familiales –, prouve qu'il est capable de s'insérer dans une société familiale et, partant, dans la société monarchique telle qu'elle est organisée. Que le roi soit une figure de père, comme chez Monluc, Bassompierre qui se représente en fils choisi d'Henri IV ou Saint-Simon qui doit la position de sa famille à Louis XIII, ou que Dieu lui-même en fasse office, notamment chez les spirituels comme Duplessis-Mornay, Arnauld d'Andilly et Thomas du Fossé, la famille reconstruite par chaque mémorialiste se déploie à partir d'imaginaires préexistants sur lesquels l'écrivain fonde son propre idéal, qu'il programme en fonction des diverses valeurs issues des idéaux collectifs.

La famille, dans les Mémoires, constitue un réseau qui doit se déployer parce qu'il a une emprise sur le réel. L'écriture mémorielle est une tentative permanente de s'inscrire politiquement dans l'ordre social. La famille apparaît comme le levier idéal pour y parvenir, mais elle doit être refondée pour constituer un levier efficace. La perpétuelle valorisation de soi et du collectif, la nécessité de fonder une identité à la fois singulière et plurielle, en somme une identité aristocratique personnelle qui se nourrit de l'identité collective lignagère, permet de soutenir les aspirations à la liberté du mémorialiste autant que d'affirmer sa soumission à l'État.

Il n'est pas surprenant que la constitution d'un idéal de solidarité familiale apparaisse précisément dans les Mémoires de l'ère des Bourbons. L'aristocratie d'épée trouve le moyen de se régénérer comme entité plurielle par la plume, alors que les grands systèmes de clientèle féodale et que les lignages les plus importants commencent à être surpassés par les élites bourgeoises et des maisons de noblesse plus récente. Le nombre, en somme, fait la force, et le

mémorialiste montre en s'inscrivant dans un chœur solidaire qu'il n'est pas isolé ou marginal, et que les valeurs ancestrales de l'aristocratie sont encore opérantes. La somme des Mémoires vient tout entière réaffirmer ces valeurs et montrer dans quelle mesure elles fondent une identité singulière, singulière parce qu'elle est celle du mémorialiste, mais singulière aussi parce qu'elle est une identité idéale, au-dessus des autres. Le deuxième ordre fait sa gloire en faisant la somme de ses hauts faits. La volonté d'archiver les grandes actions du passé, de se faire de mémorialiste généalogiste, revient à réinvestir l'identité nobiliaire et à lui donner un souffle nouveau alors qu'elle est de moins en moins assurée. Dans les familles de petite noblesse, on observe ainsi un repli sur la famille nucléaire qui devient un élément essentiel dans la constitution d'une communauté lignagère et affective propre à habiter l'espace mémoriel.

De Monluc à Saint-Simon, de Montpensier à Thomas du Fossé, d'Agrippa d'Aubigné à Bernis, on relève une grande variété de modalités d'expression du « je-nous » ; pour autant, on voit aussi un grand nombre d'invariants se dessiner. Précisément parce que la famille et l'identité aristocratique sont le lot commun de ceux qui écrivent, parce que les valeurs lignagères font le lien entre identité familiale et identité nobiliaire, tous parviennent peu ou prou au même discours. Ils empruntent les mêmes matrices textuelles : celles de la fiction, le récit généalogique, l'éloge funèbre, l'imaginaire épique, qui donnent une cohérence claire au corpus. L'espace familial dans les Mémoires relève d'une topique, qu'on n'avait jusqu'à maintenant qu'assez peu relevée et qu'on n'avait, en tout cas, pas étudiée comme constituant fondamental de cette pratique d'écriture.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie recense aussi bien les ouvrages cités que ceux qui ont nourri notre réflexion.

I. Usuels

BLUCHE François (éd.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990.

COTGRAVE Randle, *A dictionarie of the French and English tongues*, Londres, Royaume-Uni, Islip, 1611.

Dictionnaire de Trévoux, Nancy, Pierre Antoine, 1738-1742.

FURETIERE Antoine, *Dictionnaire Universel*, La Haye, Rotterdam, A. et R. Leers, 1690.

HUGUET Edmond, *Dictionnaire de la langue du XVI^e siècle*, Paris, Librairie Ancienne Édouard Champion, 1925, 7 vol.

MONET Philibert, *Invantaire des deus langues, françoise et latine*, Paris, Claude Obert, 1636.

NICOT Jean, *Thresor de la langue francoyse tant ancienne que moderne*, Paris, Douceur, 1606.

RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois*, Genève, Suisse, Winderhold, 1680.

Trésor de la langue française informatisé, Nancy, CNRS, ATILF. [<http://atilf.atilf.fr/>].

II. Sources

1. Corpus

a) Manuscrits

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Histoire généalogique de la Maison de Rabutin*, Bibliothèque Nationale de France - Département des manuscrits. Rothschild 3149.

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Histoire généalogique de la Maison de Rabutin*, Bibliothèque de l'Arsenal. Ms4159.

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Suite des Mémoires du comte de Bussy-Rabutin*, Bibliothèque Nationale de France - Département des manuscrits, vol. 8-9-10/10. Ms10334-10335-10336.

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Suite des Mémoires du comte de Bussy-Rabutin*, Bibliothèque de l'Institut de France, vol. 7/10. Ms700.

b) Éditions citées

BASSOMPIERRE François de, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France. XX. Bassompierre*, Jean-Joseph-François Poujoulat et Joseph-François Michaud (éd.), Paris, Didier & cie, 1854, vol. 20/34.

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Mémoires de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, Ludovic Lalanne (éd.), Paris, Charpentier, 1857, 2 vol.

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Histoire généalogique de la maison de Rabutin*, Dijon, E. Rabutot, 1866.

CAMPION Henri de, *Mémoires de Henri de Campion*, Marc Fumaroli (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2002. [1967].

DUPLESSIS-MORNAY Charlotte, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, Nadine Kuperty-Tsur (éd.), Paris, H. Champion, coll. « Textes littéraires de la Renaissance », 2010.

HANOVRE Sophie de, *Mémoires et Lettres de voyage*, Dirk Van der Cruysse (éd.), Paris, Fayard, 1990.

LA GUETTE Catherine de, *Mémoires de Madame de La Guette écrits par elle-même*, Micheline Cuénin (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1982.

LA ROCHEFOUCAULD François de, *Œuvres complètes*, Jean Marchand et Louis Martin-Chauffier (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1986.

MANCINI Marie et Hortense MANCINI, *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, Gérard Doscot (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1987. [1965].

MONLUC Blaise de, *Commentaires (1521-1576)*, Paul Courteault et Jean Giono (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964.

MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Mémoires de Mlle de Montpensier, petite-fille de Henri IV*, Adolphe Chéruel (éd.), Paris, Charpentier, 1858, 4 vol.

RETZ Jean François Paul de Gondî, cardinal de, *Œuvres*, Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1984.

SAINT-SIMON Louis de Rouvroy, duc de, *Mémoires ; Additions au Journal de Dangeau*, Yves Coirault (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1983-1988, 8 vol.

SAINT-SIMON Louis de Rouvroy de, duc de, *Les siècles et les jours: lettres (1693 - 1754) et Note « Saint-Simon » des Duchés-pairies, etc.*, Yves Coirault (éd.), Paris, H. Champion, coll. « Sources classiques », 2000.

THOMAS DU FOSSE Pierre, *Mémoires de Pierre Thomas sieur Du Fossé*, F. Bouquet (éd.), Rouen, Ch. Métérie, 1876, 5 vol.

VALOIS Marguerite de, *Mémoires et autres écrits de Marguerite de Valois*, Yves Cazaux (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2016. [2004].

c) Autres éditions utilisées

BASSOMPIERRE François de, *Journal de ma vie*, Audoin de Chantérac (éd.), Paris, Renouard, 1870, 4 vol.

BASSOMPIERRE François de, *Mémoires du maréchal de Bassompierre, contenant l'histoire de sa vie et de ce qui s'est fait de plus remarquable à la Cour de France pendant quelques années.*, Cologne, P. Du Marteau, 1665, 2 vol.

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Mémoires de Roger de Bussy-Rabutin*, Daniel-Henri Vincent (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2012.

LA ROCHEFOUCAULD François de, *Mémoires précédés de l'Apologie de M. le prince de Marcillac*, Jean Lafond (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Collection Folio », 2006.

RETZ Jean François Paul de Gondi, cardinal de, *Œuvres complètes, Tome I: Œuvres oratoires, politiques et religieuses*, Jacques Delon (éd.), Paris, H. Champion, coll. « Sources classiques », n° 68, 2005.

VALOIS Marguerite de, *Mémoires et discours*, Éliane Viennot (éd.), Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2004.

d) Autres Mémoires cités

La fabrique de l'intime : mémoires et journaux de femmes du XVIII^e siècle, Catriona SETH (éd.), Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2013.

Les Français vus par eux-mêmes. Le XVIII^e siècle : anthologie des mémorialistes du XVIII^e siècle, Arnaud de MAUREPAS et Florent BRAYARD (éd.) Paris, Le Grand livre du mois, 1998.

AUBIGNE Agrippa d', *Sa vie à ses enfants*, Gilbert Schrenck (éd.), Paris, Société des textes français modernes, coll. « Société des textes français modernes », n° 183, 1986.

BERNIS François Joachim de, *Mémoires du Cardinal de Bernis*, Philippe Bonnet et Jean-Marie Rouart (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2002.

CHOISY François-Timoléon de, *Mémoires de l'Abbé de Choisy*, Georges Mongrédien (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1983.

LOMENIE DE BRIENNE Henri Auguste, *Mémoires*, Eric de Bussac (éd.), Clermont-Ferrand, Paleo, 2004.

MAROLLES Michel de, *Les Mémoires de Michel de Marolles*, Paris, Antoine de Somaville, 1656.

MESMES Henri de, *Mémoires inédits de Henri de Mesmes*, Édouard Frémy (éd.), Genève, Suisse, Slatkine Reprints, 1970. 1886.

MOTTEVILLE Françoise de, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France. X. Madame de Motteville*, Joseph-François Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat (éd.), Paris, Éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, vol. 10/34.

PERRAULT Charles, *Mémoires de ma vie*, Antoine Picon (éd.), Paris, Macula, coll. « Art et histoire », 1993.

PONTIS Louis et Pierre THOMAS DU FOSSE, *Mémoires de Monsieur de Pontis*, Robert Laulan (éd.), Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé » 2007.

THOU Jacques Auguste de, *La vie de Jacques-Auguste de Thou*, Anne Teissier-Ensminger (éd.), Anne Teissier-Ensminger (trad.), Paris, H. Champion, coll. « Textes de la Renaissance », n° 126, 2007.

2. Sources secondaires

a) Sources antiques

ARISTOTE, *Œuvres : éthiques, politique, rhétorique, poétique, métaphysique*, Richard Bodéüs (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2014.

ARISTOTE, « De l'usage du vin et de l'ivresse », *Problèmes*, Barthélémy Saint-Hilaire (éd.), Paris, Hachette, 1891.

CICERON, *Laelius de amicitia*, Robert Combès (éd.), Robert Combès (trad.), Paris, Les Belles lettres, 1993.

b) Sources modernes

ALBERTI Leone Battista, *De la famille*, Michel Paoli (éd.), Maxime Castro (trad.), Paris, les Belles lettres, 2013.

ANSELME DE SAINTE-MARIE, *Histoire de la Maison Royale de France et des grands officiers de la Couronne : dressée sur plusieurs chartes d'églises, titres, registres & memoriaux de la Chambre des Comptes de Paris, histoires, chroniques & autres preuves*, Paris, Estienne Loyson, 1674, 2 vol.

BUSSY Roger de Rabutin et Dominique BOUHOURS, *Correspondance avec le père Bouhours*, César Rouben (éd.), Paris, Nizet, 1986.

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis, 1666-1693*, Ludovic Lalanne (éd.), Paris, Charpentier, 1858, 6 vol.

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Correspondance avec le Père René Rapin*, César Rouben (éd.), Paris, Nizet, 1983.

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Discours à sa famille*, Daniel-Henri Vincent et Christophe Blanquie (éd.), Précý-sous-Thill, L'Armançon, 2000.

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Dits et inédits*, Daniel-Henri Vincent et Vincenette Maigne (éd.), Précý-sous-Thil, L'Armançon, 1993.

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Histoire amoureuse des Gaules*, Roger Duchêne et Jacqueline Duchêne (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Folio Classique », 2007.

CHATEAUBRIAND François René de, *Mémoires d'outre-tombe*, Maurice Levaillant (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2015, 2 vol.

CORNEILLE Pierre, *Œuvres complètes*, Georges Couton (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2003, 3 vol.

DU CHESNE André, *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux et de quelques autres familles illustres qui en sont descendues*, Paris, S. Cramoisy, 1631.

GRANDMAISON Pierre Charles Armand Loizeau de, *L'Abrégé chronologique d'édits concernant le fait de la noblesse*, Paris, J.-P. Migne, 1861.

HOZIER Pierre d', *Généalogie et alliances de la maison des sieurs de Larbour, dits depuis de Combault, sortie autresfois puisnée de la première race de Bourbon non royale*, Paris, M. Hénault, 1629.

- LA BRUYERE Jean de, *Les Caractères*, Emmanuel Bury (éd.), Paris, Le Livre de Poche, coll. « Les Classiques de Poche », 2013.
- LA FONTAINE Jean de, *Œuvres complètes*, Paris, Seuil, 1965.
- LAFAYETTE Marie Madeleine de, *Œuvres complètes*, Camille Esmein-Sarrazin (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2014.
- LE MOYNE Pierre, *De l'Art de régner*, Paris, S. Cramoisy, 1665.
- LE TASSE Torquato (Tasso dit), *La Jérusalem délivrée*, Paris, Flammarion, 1997.
- MONTAIGNE Michel Eyquem de, *Essais*, Emmanuel Naya, Delphine Reguig et Alexandre Tarrête (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Folio Classique », 2009, 3 vol.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Divers portraits*, 1659 : voir *infra* HARVEY Sara.
- ORLEANS Charlotte-Élisabeth d', *Lettres françaises*, Dirk Van der Cruysse (éd.), Paris, Fayard, 1989.
- PASCAL Blaise, *Œuvres complètes*, Michel Le Guern (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1998, 2 vol.
- PROUST Marcel, *À la recherche du temps perdu*, Jean-Yves Tadié (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1999.
- SAINTE-MARTHE Scévole de et Louis de SAINTE-MARTHE, *Histoire généalogique de la maison de Beauvau*, Paris, Jean Laquehay, 1626.
- SAINT-SIMON Louis de Rouvroy, *Les siècles et les jours: lettres (1693-1754) et note « Saint-Simon » des « Duchés-pairies », etc.*, Yves Coirault (éd.), Paris, H. Champion, coll. « Sources classiques », 2000.
- SAINT-SIMON Louis de Rouvroy, *Traité politiques et autres écrits*, Yves Coirault (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1996.
- SALMON Charles, *Histoire de saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens, patron de la Navarre et des diocèses d'Amiens et de Pampelune*, Arras, Rousseau-Leroy, 1861.
- SEVIGNE Marie de, *Correspondance*, Roger Duchêne (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1973, 3 vol.
- TALLEMANT DES REAUX Gédéon, *Historiettes*, Antoine Adam (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1990, 2 vol.
- VIGNY Alfred de, *Poèmes antiques et modernes Les destinées*, André Jarry (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Collection Poésie », 1992.
- YOURCENAR Marguerite, *Œuvres romanesques*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2005.
- YOURCENAR Marguerite, *Souvenirs pieux*, Paris, Gallimard, 2004.

III. Critique

AÏSSAOUI Driss, « Les Mémoires : un genre errant », *Dalhousie French Studies*, vol. 61, 2002, p. 12-26.

AMER Henry, « Littérature et portrait : Retz, Saint-Simon, Chateaubriand, Proust », *Études françaises*, vol. 3, n° 2, 1967, p. 131-168.

AMOSSY Ruth, *La présentation de soi : ethos et identité verbale*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « L'interrogation philosophique », 2010.

AMOSSY Ruth (éd.), *Images de soi dans le discours : la construction de l'ethos*, Lausanne, Suisse, Delachaux et Niestlé, 1999.

ARIES Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident : du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Points, 2015.

ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Points, 2014. [1960].

ARIES Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1990.

ARIES Philippe, « Pourquoi écrit-on des Mémoires ? », dans Noémi Hepp et Jacques Hennequin (éd.), *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Strasbourg-Metz, Klincksieck, 1979, p. 13-20.

ARIES Philippe, *Le temps de l'histoire*, Monaco, Éditions du Rocher, 1954.

ARIES Philippe, « Attitudes devant la vie et devant la mort du XVII^e au XIX^e siècle », *Revue trimestrielle de l'institut national d'études démographiques*, Populations n°3, 1949.

ARIES Philippe et Georges DUBY (éd.), *Histoire de la vie privée, 2 : De l'Europe féodale à la Renaissance*, Paris, Seuil, 1985.

ARIES Philippe et Georges DUBY (éd.), *Histoire de la vie privée, 3 : De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986.

BABELON Jean Pierre, *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, Flammarion-Picard, 1989.

BALDNER Jean-Marie, « Sur la naissance de l'individu », *Espaces Temps. Je et Moi, les émois du je. Questions sur l'individualisme*, n° 37, 1988, p. 25-29.

BALSAMO Jean, « Montaigne et Pierre Eyquem : le meilleur des fils du meilleur des pères », dans *Les liens humains dans la littérature (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 13-31.

BARDET Jean-Pierre, Elisabeth ARNOUL et François-Joseph RUGGIU, *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010.

BARDON Françoise, *Le portrait mythologique à la cour de France sous Henri IV et Louis XIII : mythologie et politique*, Paris, Éditions A. et J. Picard, 1974.

BARTHES Roland, « L'écriture de l'événement », *Communications. Mai 1968. La prise de parole*, n° 12, 1968, p. 108-112.

- BEAUJOUR Michel, *Miroirs d'encre : rhétorique de l'autoportrait*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1980.
- BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett et Vincent GOURDON, « Les liens sociaux à Paris au XVII^e siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670 », *Histoire, économie ; société*, vol. 17, n^o 4, 1998, p. 583-612.
- BELLAVITIS Anna, Laura CASELLA et Dorit RAINES (éd.), *Construire des liens de famille dans l'Europe moderne*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, coll. « Changer d'époque », 2013.
- BELY Lucien, *La société des princes : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999.
- BERTAUD Madeleine, « Bassompierre et la Lorraine d'après le Journal de ma vie », dans *Mémoires de l'académie de Stanislas*, Nancy, Académie Stanislas, 2006, vol. XXI, p. 161-181.
- BERTAUD Madeleine, « Grandeur et servitude princière : l'exemple de Mademoiselle de Montpensier dans ses Mémoires », dans Roger Marchal (éd.), *Grandeur et servitude au siècle de Louis XIV*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1999, p. 5-14.
- BERTAUD Madeleine et François-Xavier CUCHE (éd.), *Le genre des mémoires : essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995.
- BERTAUD Madeleine et André LABERTIT, *De l'Estoile à Saint-Simon : recherche sur la culture des mémorialistes au temps des trois premiers rois Bourbons*, Paris, Klincksieck, 1993.
- BERTIERE André, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1978.
- BERTIERE Simone, *La vie du cardinal de Retz*, Paris, Éditions de Fallois, 1990.
- BERTIERE Simone, « Mémoires sans première personne », dans *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Strasbourg-Metz, Klincksieck, 1979, p. 65-77.
- BEUGNOT Bernard, *Loin du monde et du bruit : le discours de la retraite au XVII^e siècle*, Paris, Hermann, 2015. [1996].
- BEUGNOT Bernard, *La mémoire du texte : essais de poésie classique*, Paris, H. Champion, 1994.
- BEUGNOT Bernard, « Livre de raison, livre de retraite : deux tentations du mémorialiste », dans Noémi Hepp et Jacques Hennequin (éd.), *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Strasbourg-Metz, Klincksieck, 1979, p. 47-64.
- BIENENSTOCK Myriam (éd.), *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles de l'Histoire*, Paris, Éditions de l'Éclat, 2014.
- BIZZOCCHI Roberto, *Généalogies fabuleuses : inventer et faire croire dans l'Europe moderne*, Lucie De Los Santos et Laura Fournier-Finocchiaro (trad.), Paris, Editions Rue d'Ulm, coll. « Italica », 2010.
- BLANCHOT Maurice, *L'espace littéraire*, Paris, Gallimard, coll. « Collection Folio Essais », 2009. [1955].

BLANQUIE Christophe, *Saint-Simon ou la politique des Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

BLANQUIE Christophe, « Sociabilités et hiérarchies nobiliaires dans l'œuvre de Bussy », *Rabutinages. Horizons nobiliaires*, n° 23, 2013, p. 3-22.

BLANQUIE Christophe, Marie CHAUFOUR et Myriam TSIMBIDY, *Le Château de Bussy-Rabutin : histoires, portraits, légendes*, Paris, Éditions Abordables, 2018.

BLANQUIE Christophe et Jérôme LOISEAU (éd.), *Rabutinages. Horizons nobiliaires*, Société des amis de Bussy-Rabutin, Bussy-Rabutin, 2013.

BLUM Claude, *La représentation de la mort dans la littérature française de la Renaissance*, Paris, H. Champion, coll. « Bibliothèque littéraire de la Renaissance », 1989, 2 vol.

BLUNT Anthony F., « The Précieux and French Art », dans D. J. Gordon (éd.), *Fritz Saxl 1890-1948. A Volume of Memorial Essays from his friends in England*, Londres, Royaume-Uni, Nelson, 1957, p. 326-338.

BOUDJAABA Fabrice, Christine DOUSSET-SEIDEN et Sylvie MOUYSET (éd.), *Frères et sœurs du Moyen Âge à nos jours*, Bern, Suisse, Peter Lang, 2016.

BOUILLIER Henry, *Portraits et miroirs : études sur le portrait dans l'œuvre de Retz, Saint-Simon, Chateaubriand, Michelet, les Goncourt, Proust, Léon Daudet, Jouhandeau*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1979.

BOUZA Fernando, *Hétérographies : formes de l'écrit au Siècle d'Or espagnol*, Jean-Marie Saint-Lu (trad.), Madrid, Espagne, Casa de Velázquez, coll. « Essais de la Casa de Velázquez », 2010.

BOUZA Fernando, *Communication, knowledge, and memory in early modern Spain*, Philadelphia, États-Unis, University of Pennsylvania Press, 2004.

BRAY Bernard, « Premier lecteur, premier admirateur : le cousin Rabutin », *Revue d'histoire littéraire de la France. Images de Madame de Sévigné*, 1996, p. 366-377.

BRIOT Frédéric, « Les présages dans les Mémoires du XVII^e siècle », dans Jean Garapon (éd.), *L'expression de l'inoubliable dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Nantes, Cécile Defaut, 2005, p. 45-58.

BRIOT Frédéric, « Illusion et citation dans les Mémoires du cardinal de Retz », *Littératures classiques. L'illusion au XVII^e siècle*, n° 44, 2002, p. 335-350.

BRIOT Frédéric, *Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994.

BRIOT Frédéric, « De l'usage privé de l'histoire (Étude d'un passage des Mémoires de Henri de Campion) », *XVII^e siècle*, n° 153, 1986, p. 323-329.

BROOKS William, « Madame Palatine, ignorée en France », *Littératures classiques*, n° 76, 2011, p. 123-132.

Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire, Paris, Techener, 1859, vol. 24.

BURGUIERE André, *Le mariage et l'amour en France : de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Seuil, 2011.

- BURGUIERE André, « L'Etat monarchique et la famille (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 56, n^o 2, 2001, p. 313-335.
- BURGUIERE André, « La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 46, n^o 4, 1991, p. 771-788.
- BURGUIERE André, « La Révolution et la famille », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 46, n^o 1, 1991, p. 151-168.
- BURGUIERE André et François LEBRUN, *La famille en Occident du XVI^e au XVIII^e siècle : le prêtre, le prince et la famille*, Bruxelles, Belgique, Éditions Complexe, coll. « Historiques », 2005.
- BURLAMACCHI Renée, *Les Femmes et l'histoire familiale, XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2008.
- BURY Emmanuel, « Les savoirs mythologiques entre érudition et pédagogie : constantes et mutations à l'âge classique (1599-1715) », *XVII^e siècle*, n^o 272, 2016, p. 385-394.
- BURY Emmanuel, *Littérature et politesse : l'invention de l'honnête homme (1580-1750)*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1996.
- BUTAUD Germain et Valérie PIETRI, *Les enjeux de la généalogie : XII^e-XVIII^e siècle. Pouvoir et identité*, Paris, Éditions Autrement, coll. « Mémoires », 2006.
- CAGNAT-DEBŒUF Constance, *La mort classique : écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, coll. « Lumière classique », 1995.
- CARABIN Denise, « La réception posthume des Commentaires de Blaise de Monluc chez Etienne et Nicolas Pasquier : naissance d'un symbole politique », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 102, n^o 2, 2002, p. 179-190.
- CARLIN Claire, « Une curiosité vaine et indiscreète : le mariage au carrefour de la vie privée et de l'intérêt public », dans Agnès Walch (éd.), *La médiatisation de la vie privée (XV^e-XX^e siècle)*, Arras, Artois Presses Université, 2012, p. 151-162.
- CARRIER Hubert, *Les muses guerrières*, Paris, Klincksieck, coll. « Collection des mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne », 1996.
- CASANOVA-ROBIN Hélène et Perrine GALAND-HALLYN (éd.), *Écritures latines de la mémoire : de l'Antiquité au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne », 2010.
- CASTELLANO Juan Luis et Jean-Pierre DEDIEU (éd.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS, coll. « Amériques-pays ibériques », 1998.
- CERTEAU Michel de, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Collection Folio Histoire », 2011. [1975]
- CESSAC Catherine, « La duchesse du Maine ou la reine Didon : la mythologie mise à l'épreuve », *XVII^e siècle*, n^o 272, 2016, p. 487-500.

- CHAMARD-BERGERON Julia, Philippe DESAN et Thomas G. PAVEL (éd.), *Les liens humains dans la littérature (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne », 2012.
- CHAMPEAUX Jacqueline, « “Pietas” : piété personnelle et piété collective à Rome », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, n° 3, 1989, p. 263-279.
- CHARBONNEAU Frédéric, *Les silences de l'histoire : les mémoires français du XVII^e siècle*, Québec, Canada, Presses de l'Université Laval, 2000.
- CHARBONNEAU Frédéric, « Les Mémoires français du XVII^e siècle : Prolégomènes à l'établissement d'un corpus », *XVII^e siècle*, n° 191, 1996, p. 349-357.
- CHARTIER Roger, « Les arts de mourir, 1450-1600 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 31, n° 1, 1976, p. 51-75.
- CHATELAIN Jean-Marc, *La bibliothèque de l'honnête homme : livres, lecture et collections en France à l'âge classique*, Paris, Bibliothèque nationale de France, coll. « Conférences Léopold Delisle », 2003.
- CHATENET Monique, *La cour de France au XVI^e siècle : vie sociale et architecture*, Paris, C. Picard, 2002.
- CHAUFOUR Marie, « L'art de l'impertinence : le libertinage emblématique dans le décor du château de Bussy-Rabutin », *Rabutinages. Horizons libertins*, n° 24, 2014, p. 43-54.
- CHAUFOUR Marie, « L'expression de la noblesse familiale dans le château de Bussy-Rabutin », *Rabutinages. Horizons nobiliaires*, n° 23, 2013, p. 51-61.
- CHAUNU Pierre, *La Mort à Paris : XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1984.
- CHAUSSINAND-NOGARET Guy (éd.), *Histoire des élites en France : du XVI^e au XX^e siècle : l'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Hachette, 1994.
- CHEVALIER Anne et Carole DORNIER (éd.), *Le récit d'enfance et ses modèles*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2003.
- COGARD Karl, « Le portrait mondain, « un nouveau genre d'écrire ». », *XVII^e siècle*, n° 232, 2006, p. 411-432.
- COIRAULT Yves, *Dans la forêt saint-simonienne*, Paris, Universitas, 1992.
- COIRAULT Yves, « L'image de Madame Palatine dans les Mémoires de Saint-Simon », dans *Dans la forêt saint-simonienne*, Paris, Universitas, 1992, p. 96-107.
- COIRAULT Yves, « Autobiographie et Mémoires (XVII^e-XVIII^e siècles), ou existence et naissance de l'autobiographie », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 6, 1975, p. 937-956.
- COIRAULT Yves, « Nouvelles et mémoires : Saint-Simon et les problèmes du romanesque », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, vol. 27, n° 1, 1975, p. 145-169.
- COLLOT Michel, *Pour une géographie littéraire*, Paris, Editions Corti, coll. « Les essais », 2014.
- CONNERTON Paul, « Lieux de mémoire, lieux d'oubli », Marie-Pascale Huglo (trad.), dans Marie-Pascale Huglo, Eric Méchoulan et Walter Moser (éd.), *Passions du passé : recyclages*

de la mémoire et usage de l'oubli, Paris, L'Harmattan, coll. « L'ouverture philosophique », 2000, p. 51-87.

CONSTANT Jean-Marie, *La noblesse en liberté : XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

CONSTANT Jean-Marie, « L'amitié : le moteur de la mobilisation politique dans la noblesse de la première moitié du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n^o 205, 1999, p. 593-608.

COSANDEY Fanny, *Le rang : préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2016.

COSANDEY Fanny, « Préséances et sang royal. Le rite comme construction d'un mythe identitaire », *Cahiers de la Méditerranée*, n^o 77, 2008, p. 19-26.

COSANDEY Fanny, « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n^o 21, 1^{er} avril 2005, p. 69-90.

COSANDEY Fanny, *Dire et vivre l'ordre social : en France sous l'Ancien Régime*, Paris, EHESS, 2005.

COSANDEY Fanny, « Les femmes en monarchie : épouses ou héritières ? », dans Luc Capdevila, Sophie Cassagnes, Martine Cocard, Dominique Godineau, François Rouquet et Jacqueline Sainclivier, *Le genre face aux mutations. Masculin et Féminin du Moyen-Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2003, p. 201-209.

COSANDEY Fanny, *La reine de France : symbole et pouvoir, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2000.

COURTEMANCHE Danielle, « Mémoire et représentations. Ou pourquoi se hisser au statut d'ancêtres », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, vol. 29, p. 269-279.

COUSSON Agnès, *L'écriture de soi. Lettres et récits autobiographiques des religieuses de Port-Royal*, Paris, H. Champion, coll. « Lumière classique », 2012.

COYAULT Sylviane, *La Province en héritage : Pierre Michon, Pierre Bergounioux, Richard*, Genève, Suisse, Droz, 2002

CRESCENZO Richard, Marie ROIG MIRANDA et Véronique ZAERCHER (éd.), *Le mariage dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles : réalités et représentations*, Nancy, Université de Nancy 2, 2003.

CRON Adélaïde, « Larmes et identité féminine dans l'écriture mémorialiste : une corrélation problématique », *Littératures classiques*, n^o 62, 2007, p. 93-105.

CRUYSSSE Dirk van der, *Madame Palatine, princesse européenne*, Paris, Fayard, 1988.

CUENIN Micheline, *La dernière des Amazones, madame de Saint-Baslemont*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, coll. « Histoire moderne », 1992.

CUENIN Micheline, « Mémoires et dignité littéraire : le cas de Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours », *XVII^e siècle*, n^o 164, 1989, p. 263-274.

CULLIERE Alain, *Les écrivains et le pouvoir en Lorraine au XVI^e siècle*, Paris, H. Champion, coll. « Bibliothèque littéraire de la Renaissance », 1999.

- DEFRANCE Anne, Denis LOPEZ et François-Joseph RUGGIU (éd.), *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle*, Tübingen, Allemagne, Narr, coll. « Biblio 17 », 2007.
- DEGUIN Yohann, « Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin : écriture familiale et force du sang », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, vol. 43, n^o 85, 2016, p. 345-362.
- DELAPORTE Victor, *Du merveilleux dans la littérature française sous le règne de Louis XIV : thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des lettres de Paris*, Paris, Retaux-Bray, 1891.
- DELCROIX Maurice, Dirk VAN DER CRUYSSSE, Paul PELCKMANS, F. Anton MERTENS et Fernand HALLYN, *Thanatos classique : cinq études sur la mort écrite*, Jacques Truchet (éd.), Tübingen, Allemagne, Narr, coll. « Études littéraires françaises », 1982.
- DELEHAYE Hippolyte, *L'ancienne hagiographie byzantine : les sources, les premiers modèles, la formation des genres*, Bruxelles, Belgique, Société des Bollandistes, coll. « Subsidia hagiographica », 1991. [1935].
- DELILLE Gérard et Franco RIZZI (éd.), *Le modèle familial européen : normes, déviances, contrôle du pouvoir ; actes des séminaires organisés par l'École Française de Rome et l'univ. di Roma (1984)*, Rome, Italie, coll. « Collection de l'École Française de Rome », 1986.
- DEMORIS René, *Le roman à la première personne : du classicisme aux Lumières*, Genève, Suisse, Droz, coll. « Titre courant », 2002. [1975].
- DENIS Delphine, « “Sçavoir la carte” : voyage au Royaume de Galanterie », *Études littéraires*, vol. 34, n^o 1-2, 2002, p. 179-189.
- DENIS Delphine, *Le Parnasse galant : institution d'une catégorie littéraire au XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, coll. « Lumière classique », 2001.
- DEPRETTO Laure, *Informers et raconter dans la Correspondance de madame de Sévigné*, Paris, Classiques Garnier, 2015.
- DESCIMON Robert et Élie HADDAD (éd.), *Épreuves de noblesse : les expériences nobiliaires de la robe parisienne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Belles lettres, coll. « Histoire », 2010.
- DEVYVER André, *Le Sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, Belgique, Éditions de l'université de Bruxelles, 1973.
- DOUSSET Christine, « Femmes et héritage en France au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n^o 244, 2009, p. 477-491.
- DOYLE William, « Colbert et les offices », *Histoire, économie et société*, vol. 19, n^o 4, 2000, p. 469-480.
- DREIER Helke, « Memoirs as Dynastic Means of Legitimization: Duchess Sophie of Hannover », *Biography: An Interdisciplinary Quarterly*, vol. 27, n^o 3, 2004, p. 495-516.
- DREVILLON Hervé et Joël CORNETTE, *Les rois absolus. 1629-1715*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », 2014.
- DU CREST Aurélie, *Modèle familial et pouvoir monarchique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, coll. « Collection d'histoire des institutions et des idées politiques », 2002.

- DUCHENE Roger, « La veuve au XVII^e siècle », dans Wolfgang Leiner, *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du dix-septième siècle*, Tübingen, Allemagne, Narr Verlag, 1984, p. 165-181.
- DULONG Claude, *Marie Mancini, la première passion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 1993.
- DUMA Jean (éd.), *Histoires de nobles et de bourgeois : individu, groupes, réseaux en France, XVI^e-XVIII^e siècles*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011.
- DUPUY Lionel et Jean-Yves PUYO (éd.), *De l'imaginaire géographique aux géographies de l'imaginaire. Écritures de l'espace*, Pau, Presses de l'université de Pau et des pays de l'Adour, coll. « Spatialités », 2015.
- DURAND Yves (éd.), *Hommage à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'Époque moderne*, Paris, Presses universitaires de France, 1981.
- EICHEL-LOJKINE Patricia, *Le siècle des grands hommes : les recueils de Vies d'hommes illustres avec portraits du XVI^e siècle*, Louvain, Belgique, Peeters, 2001.
- ELIAS Norbert, *La Société de cour*, Roger Chartier (éd.), Pierre Kamnitzer et Jeanne Etoré-Lortholary (trad.), Paris, Flammarion, 2008. [1969].
- ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Pierre Kamnitzer (trad.), Paris, Pocket, 2002. [1939].
- Espaces Temps*, 37, 1988. *Je et moi, les émois du je. Questions sur l'individualisme.*, Paris, CNRS, 1988, vol. 37.
- FAURE-CARRICABURU Emmanuel, *La hiérarchie des genres dans l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture : institution, discours, œuvres*, Thèse de doctorat, Paris 8, 2017.
- FAVRE Robert, *La mort dans la littérature et la pensée françaises au siècle des Lumières*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978.
- FLANDRIN Jean-Louis, *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1995.
- FOISIL Madeleine, *Le sire de Gouberville : un gentilhomme normand au XVI^e siècle*, Paris, Champs Histoire, 2018. [2001].
- FORMEL-LE VAVASSEUR François, *Le Souci généalogique chez Saint-Simon. Alliances et généalogie à la cour du Grand Roi*, Paris, Contrepoint, coll. « Mémoires de M. le duc de Saint-Simon », 1983, vol. 23-24.
- FOUCAULT Michel, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », dans *Hommage à Jean Hyppolite*, Paris, Presses universitaires de France, 1971, p. 145-172.
- FUMAROLI Marc, *Le sablier renversé: des Modernes aux Anciens*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2013.
- FUMAROLI Marc, *La diplomatie de l'esprit : de Montaigne à La Fontaine*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2001.
- FUMAROLI Marc, *La querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2001.
- FUMAROLI Marc, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », *XVII^e siècle*, n° 94-95, 1971, p. 7-37.

- GAILLARD Aurélia, *Fables, mythes contes : l'esthétique de la fable et du fabuleux (1660-1724)*, Paris, H. Champion, coll. « Lumière classique », 1996.
- GARAPON Jean, « L'autoportrait de Marguerite de Valois dans ses Mémoires », *Le Moyen Age*, Tome CXXII, n° 1, 2016, p. 101-110.
- GARAPON Jean, « Les mémoires aristocratiques français : un modèle européen ? », *Littératures classiques*, n° 76, 2011, p. 99-107.
- GARAPON Jean, « Visages féminins dans l'Intrigue du mariage de M. le duc de Berry », dans François Raviez, *Lectures de Saint-Simon. Autour de l'Intrigue du mariage de M. le duc de Berry*, François Raviez, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 61-71.
- GARAPON Jean, « La Grande Mademoiselle en visite à Trévoux : souveraineté rêvée, rêve romanesque », *XVII^e siècle*, n° 228, 2005, p. 489-497.
- GARAPON Jean, « Amateurisme littéraire et vérité sur soi, de Marguerite de Valois au Cardinal de Retz », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 103, n° 2, 2003, p. 275-285.
- GARAPON Jean, *La culture d'une princesse : écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, H. Champion, coll. « Lumière classique », 2003.
- GARAPON Jean, *La Grande Mademoiselle mémorialiste : une autobiographie dans le temps*, Genève, Suisse, Droz, 1989.
- GARAPON Jean (éd.), *Les mémorialistes d'Ancien Régime à la découverte de l'étranger : XVI-XIX^e siècles*, Nantes, Cécile Defaut, 2015.
- GARAPON Jean (éd.), *La parole dans les mémoires d'Ancien Régime (XVI^e-XIX^e siècles)*, Nantes, Cécile Defaut, coll. « Connaître les mémoires d'Ancien Régime », 2013.
- GARAPON Jean (éd.), *Mémoires d'État et culture politique en France (XVI-XIX^e siècles)*, Nantes, Cécile Defaut, 2007.
- GARAPON Jean (éd.), *Littératures classiques, Cardinal de Retz, Mémoires*, Paris, H. Champion, coll. « Littératures classiques », 2006.
- GARAPON Jean (éd.), *L'expression de l'inoubliable dans les mémoires d'Ancien Régime*, Nantes, Cécile Defaut, 2005.
- GARAPON Jean et Marie-Paule de WEERDT-PILORGE (éd.), *L'idée de vérité dans les mémoires d'Ancien Régime*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2004.
- GARIDEL Delphine de, *Poétique de Saint-Simon : cours et détours du récit historique dans Les Mémoires*, Paris, H. Champion, coll. « Lumière classique », 2005.
- GATULLE Pierre, « La faveur et l'amitié : parcours individuels et identités sociales autour de Gaston d'Orléans », dans Jean Duma (éd.), *Histoires de nobles et de bourgeois. Individus, groupes, réseaux en France, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 61-96.
- GAUDEMET Jean, *Le mariage en Occident : les mœurs et le droit*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1987.
- GELIS Jacques (éd.), *L'art et l'enfant : chefs-d'œuvre de la peinture française*, Paris, Hazan Musée Marmottan Monet, 2016.
- GENETTE Gérard, *Figures III*, Paris, Seuil, 2015. [1989].

GENETTE Gérard, *Fiction et diction*, Paris, Seuil, 2004.

GERARD Mireille, « Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin : la broderie sur le cousinage », *XVII^e siècle*, n° 241, 2009, p. 633-644.

GIACCHETTI Claudine, *Poétique des lieux : enquête sur les mémoires féminins de l'aristocratie française, 1789-1848*, Paris, H. Champion, 2009.

GIRBEA Catalina (éd.), *Marqueurs d'identité dans la littérature médiévale : mettre en signe l'individu et la famille (XII^e - XV^e siècles)*, Turnhout, Brepols, coll. « Histoires de famille : la parenté au Moyen Âge », 2014.

GIRY-DELOISON Charles et Roger METTAM (éd.), *Patronages et clientélismes, 1550-1750 : France, Angleterre, Espagne, Italie*, Villeneuve-d'Ascq, Londres, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, coll. « Histoire et littérature régionales », 1995.

GIULIANI Pierre, « Le sang classique entre histoire et littérature : hypothèses et propositions », *XVII^e siècle*, n° 239, 2008, p. 223-242.

GODEAU Florence et TROUBETZKOY, WLADIMIR (éd.), *Fratries : frères et sœurs dans la littérature et les arts, de l'antiquité à nos jours*, Paris, Kimé, coll. « Détours littéraires », 2003.

GOODY Jack, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Marthe Blinoff (trad.), Paris, Armand Colin, 2012.

GOUSSAULT Bénédicte, « Familles, je vous hais-me », *Espaces Temps. Je et Moi, les émois du je. Questions sur l'individualisme*, n° 37, 1988, p. 69-75.

GRANDIERE Marcel, « Quelques observations sur l'enfant au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 87, 1980, p. 51-63.

GREINER Frank, « La Pucelle d'Orléans de Béroalde de Verville et l'idéal de la femme héroïque », dans Jean Maurice et Daniel Couty (éd.), *Images de Jeanne d'Arc*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Études médiévales », 2000, p. 133-141.

GRIFFEJOEN-CAVATORTA Constance, *Noblesse et franchise : la valeur de liberté dans les écrits des aristocrates au Grand Siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

GRIFFEJOEN-CAVATORTA Constance, « Libertinage et impertinence dans les Mémoires de Bussy-Rabutin », dans *Actes de la rencontre académique Bussy-Rabutin*, Dijon, Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 2010, vol. 143, p. 31-44.

GROS Guillaume, « Philippe Ariès : naissance et postérité d'un modèle interprétatif de l'enfance », *Histoire de l'éducation*, n° 125, 1^{er} janvier 2010, p. 49-72.

GUION Béatrice, *Du bon usage de l'histoire : histoire, morale et politique à l'âge classique*, Paris, H. Champion, coll. « Lumière classique », 2008.

GUSDORF Georges, *Les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, coll. « Lignes de vie », 1991, vol. 1/2.

HÄHNEL-MESNARD Carola, Marie LIENARD-YETERIAN et Cristina MARINAS (éd.), *Culture et mémoire : représentations contemporaines de la mémoire dans les espaces mémoriels, les arts du visuel, la littérature et le théâtre*, Palaiseau, Ecole polytechnique, coll. « Langues et cultures », 2008.

HANLEY Sarah, « Engendrer l'État. Formation familiale et construction de l'État dans la France du début de l'époque moderne », *Politix*, vol. 8, n° 32, 1995, p. 45-65.

HARVEY Sara, *Entre littérature galante et objet précieux : étude et édition critique des Divers portraits de Mademoiselle de Montpensier, 1659*, Paris, Hermann, coll. « La République des lettres », 2013.

HEAD Anne-Lise, Luigi LORENZETTI et Béatrice VEYRASSAT (éd.), *Famille, parenté et réseaux en Occident : XVII^e-XX^e siècles. Mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, Suisse, Droz, 2001.

HENNEQUIN Jacques, « La paternité chez quelques mémorialistes », dans Noémi Hepp et Jacques Hennequin (éd.), *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Strasbourg-Metz, Klincksieck, 1979, p. 289-306.

HEPP Noémi (éd.), *La cour au miroir des mémorialistes 1530-1682*, Paris, Klincksieck, 1991.

HEPP Noémi et Jacques HENNEQUIN (éd.), *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979.

HERSANT Marc, *Le discours de vérité dans les mémoires du duc de Saint-Simon*, Paris, H. Champion, coll. « Les dix-huitièmes siècles », 2009.

HERSANT Marc, « Autodestination et mondanité dans les mémoires de Mme de Staal-Delaunay », *Dix-huitième siècle*, no 39, n° 1, 2007, p. 555-576.

HERSANT Marc, Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (éd.), *Le sens du passé : pour une nouvelle approche des mémoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

HILGAR Marie-France, « Madame de Maintenon et le duc du Maine », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, vol. 10, n° 2, 1999, p. 259-267.

HIPP Marie-Thérèse, « La romanité de Retz », *Revue d'histoire littéraire de la France. Le Cardinal de Retz*, 1989, p. 49-58.

HIPP Marie-Thérèse, « La “galerie des portraits” dans les Mémoires du Cardinal de Retz (II) », *Littératures*, vol. 18, n° 1, 1988, p. 49-66.

HIPP Marie-Thérèse, « La “galerie des portraits” dans les Mémoires du Cardinal de Retz (I) », *Littératures*, vol. 17, n° 1, 1987, p. 49-67.

HIPP Marie-Thérèse, *Mythes et réalités : enquête sur le roman et les mémoires, 1660-1700*, Paris, Klincksieck, 1976.

HOBSBAWM Eric J. et Terence O. RANGER (éd.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Royaume Uni, Cambridge University Press, coll. « Canto », 2010.

HOUCADE Philippe, *La bibliothèque du duc de Saint-Simon: et son cabinet de manuscrits (1693-1756)*, Paris, Éditions Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XVIII^e siècle », 2010.

HUGLO Marie-Pascale, Eric MECHOULAN et Walter MOSER (éd.), *Passions du passé : recyclages de la mémoire et usage de l'oubli*, Paris, L'Harmattan, coll. « L'ouverture philosophique », 2000.

JETTOT Stéphane et Marie LEZOWSKI (éd.), *L'entreprise généalogique : pratiques sociales et imaginaires en Europe (XV^e-XX^e siècle)*, Bruxelles, Belgique, Peter Lang, 2016.

JOUANNA Arlette, *Le prince absolu : apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2014.

JOUANNA Arlette, *Le pouvoir absolu : naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013.

JOUANNA Arlette, « Des réseaux d'amitié aux clientèles centralisées : les provinces et la cour (France, XVI^e-XVII^e siècle) », dans Charles Giry-Deloison et Roger Mettam (éd.), *Patronages et clientélismes, 1550-1750 : France, Angleterre, Espagne, Italie*, Villeneuve-d'Ascq, Londres, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1995, p. 21-38.

JOUANNA Arlette, *Le Devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles études historiques », 1989.

JOUANNA Arlette, « Perception et appréciation de l'anoblissement dans la France du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle », dans *L'anoblissement en France (XVI^e-XVIII^e siècles). Théories et réalités*, Bordeaux, Centre de Recherches sur les origines de l'Europe Moderne, 1982, p. 15.

JOUANNA Arlette, *L'Idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle*, Montpellier, Presses de l'Université Paul-Valéry, 1981, 2 vol.

JOUHAUD Christian, « Roman historié et histoire romancée : Jean-Pierre Camus et Charles Sorel », *XVII^e siècle*, n^o 215, 2008, p. 307-316.

JOUHAUD Christian, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, « La littérature pour politique : étudier les Mémoires », *Les Temps Modernes*, n^o 661, 2010, p. 85-97.

JOUHAUD Christian, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire, littérature, témoignage : écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire Inédit », 2009.

JOUHAUD Christian et Alain VIALA, *De la publication : entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002.

KELLER Edwige, *Poétique de la mort dans la nouvelle classique : 1660-1680*, Paris, H. Champion, 1999.

KETTERING Sharon, *Patronage in sixteenth and seventeenth century France*, Aldershot, Royaume-Uni, Ashgate, coll. « Variorum collected studies series », 2002.

KIRCHNER Thomas, *Le héros épique : peinture d'histoire et politique artistique dans la France du XVII^e siècle*, Aude Virey-Wallon et Jean-Léon Muller (trad.), Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Passages », 2008.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, *L'arbre des familles*, Paris, La Martinière, 2003.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, *L'ombre des ancêtres : essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, *La maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, EHESS, coll. « Civilisations et sociétés », 1990.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, « Le nom "refait". La transmission des prénoms à Florence (XIV^e-XVI^e siècles) », *L'Homme*, vol. 20, n^o 4, 1980, p. 77-104.

KUPERTY-TSUR Nadine, « La valeur argumentative de l'enfance », dans Anne Chevalier et Carole Dornier (éd.), *Le récit d'enfance et ses modèles*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2003, p. 259-270.

KUPERTY-TSUR Nadine, « Réalité et rhétorique des interlocuteurs dans les Mémoires du XVI^e siècle en France », dans Alain Goulet (éd.), *L'écriture de soi comme dialogue*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1998, p. 41-62.

KUPERTY-TSUR Nadine, *Se dire à la Renaissance : les mémoires au XVI^e siècle*, Paris, Vrin, 1997.

KUPERTY-TSUR Nadine, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires au XVI^e siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche (éd.), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 13-25.

LAVERNY Sophie de, *Les domestiques commensaux du roi de France au XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, coll. « Collection Roland Mousnier », 2002.

LE JAN Régine, « Mariage et relations internationales : l'amitié en question ? », *Le relazioni internazionali nell'alto medioevo*, LVIII, 2011, p. 189-224.

LE MAO Caroline et MARACHE (éd.), *Les élites et la terre*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2010.

LEBRUN François, *Les hommes et la mort en Anjou aux 17^e et 18^e siècles : essai de démographie et de psychologie historiques*, Paris, EHESS, 2004.

LEDUC Guyonne (éd.), *Réalité et représentations des amazones*, Paris, L'Harmattan, coll. « Des idées et des femmes », 2008.

LEJEUNE Philippe, *Les Brouillons de soi*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1998.

LEJEUNE Philippe, « Autobiographie et histoire littéraire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n^o 6, 1975, p. 903-936.

LEJEUNE Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1975.

LEMERCIER Claire, « Renouveler l'histoire de la famille », *Informations sociales*, n^o 147, 2008, p. 94-103.

LEMOINE Mathieu, « A la fabrique des Mémoires : la parole du maréchal de Bassompierre ou l'art maîtrisé de l'improvisation », dans Jean Garapon (éd.), *La Parole dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Nantes, Defaut, 2013, p. 57-70.

LEMOINE Mathieu, *La faveur et la gloire : le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2012.

LESNE-JAFFRO Emmanuèle, « Le récit d'enfance à la première personne au XVII^e siècle : entre mémoire et fiction », dans Anne Chevalier et Carole Dornier (éd.), *Le récit d'enfance et ses modèles*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2003, p. 117-134.

LESNE-JAFFRO Emmanuèle, « Les lieux de l'autobiographie dans les mémoires de la seconde moitié du XVII^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n^o 49, 1997, p. 203-221.

LESNE-JAFFRO Emmanuèle, « Les Mémoires et leurs mythes au XVII^e siècle », *Literales. Mythe et Littérature*, vol. 76, 1997, p. 45-64.

- LESNE-JAFFRO Emmanuèle, *La poétique des mémoires (1650-1685)*, Paris, H. Champion, 1996.
- LESNE-JAFFRO Emmanuèle, « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVII^e siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche (éd.), *Le genre des Mémoires : essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 27-44.
- LETT Didier, « L'histoire des frères et des sœurs », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n^o 34, 2011, p. 182-202.
- LEVI-STRAUSS Claude, *Anthropologie structurale II*, Paris, Plon, 1996.
- LOSFELD Christophe, *Politesse, morale et construction sociale: pour une histoire des traités de comportements (1670-1788)*, Paris, H. Champion, coll. « Les dix-huitièmes siècles », 2011.
- LOUBERE Stéphanie et Delphine REGUIG, « Hériter en soi aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Littératures classiques*, n^o 75, 2011, p. 5-26.
- LUCIANI Isabelle et Valérie PIETRI (éd.), *L'incorporation des ancêtres : généalogie, construction du présent, du Moyen Âge à nos jours*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016.
- LUIS Jean-Philippe, « La famille comme objet historique en histoire moderne et contemporaine », dans Pascale Auraix-Jonchière (éd.), *Balzac et consorts : scénographies familiales des conflits historiques dans le roman du XIX^e siècle*, Brill, Pays-Bas, Rodopi, 2015, p. 17-34.
- MACKOWIAK Karin, « De moira aux Moirai, de l'épopée à la généalogie. (Iliade, Odyssée, Théogonie) », *Dialogues d'histoire ancienne, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté*, 1/2010, 36/1, 2010, p. 9-49.
- MACLEAN Ian, *The Renaissance notion of woman: a study in the fortunes of scholasticism and medical science in European intellectual life*, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 1987.
- MAGNE Bernard, « Le procès de la mythologie dans la querelle des Anciens et des Modernes », dans *La Mythologie au XVII^e siècle*, Nice, C.M.R. 17, 1981, p. 49-56.
- MAGNE Bernard, *Crise de la littérature française sous Louis XIV : humanisme et nationalisme*, Lille, Atelier Reproduction des thèses, 1976, 2 vol.
- MANSFIELD Lisa, *Representations of renaissance monarchy: Francis I and the image-makers*, Manchester, Royaume-Uni, Manchester University Press, 2016.
- MARCHAL Roger (éd.), *Grandeur et servitude au siècle de Louis XIV*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1999.
- MARINEZ Sophie, *Mademoiselle de Montpensier: writing, châteaux, and female self-construction in early modern France*, Boston, États-Unis, Brill, 2017.
- MARTIN Martial, « La corruption dans les « Libelle d'Etat » durant la période de la ligue dans les annonces sanitaires (1584-1598) », dans Frank Lestringant et Adrien Paschoud (éd.), *Représenter la corruption en France à l'âge baroque (1580-1660)*, Lausanne, Suisse, UNIL, coll. « Etudes de lettres », n^o 299, 2015, p. 29-48.

- MATHIEU-CASTELLANI Gisèle, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.
- MAYBERRY-SENDER Enid P., « Les cartes allégoriques romanesques du XVII^e siècle. Aperçu des gravures créées autour de l'apparition de la Carte de Tendre de la *Clélie* en 1654 », *Gazette des Beaux-Arts*, 1977, p. 133-144.
- MAYER Denise, « Mademoiselle de Montpensier et l'architecture d'après ses Mémoires », *XVII^e siècle*, n° 118-119, 1978, p. 57-72.
- MECHOULAN Éric, *La culture de la mémoire*, Montréal, Canada, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Champ libre », 2018.
- MEIZOZ Jérôme, *Postures littéraires. Mises en scène modernes de l'auteur*, Genève, Suisse, Slatkine, coll. « Postures littéraires », 2007.
- MENSION-RIGAU Éric, *Aristocrates et grands bourgeois: éducation, traditions, valeurs*, Paris, Plon, 1994.
- MENSION-RIGAU Éric, *La naissance et les valeurs : l'éducation et la transmission des valeurs familiales dans l'aristocratie et dans la grande bourgeoisie de la Belle Epoque à nos jours*, Lille, Atelier national de Reproduction des Thèses, 1993.
- MERLIN-KAJMAN Hélène, *Lire dans la gueule du loup : essai sur une zone à défendre, la littérature*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2016.
- MERLIN-KAJMAN Hélène, « Anthropologie de la littérature, pratiques symboliques et diabolique critique », *Études de lettres*, n° 1-2, 2015, p. 115-142.
- MERLIN-KAJMAN Hélène, « Turbulences autour de liens », dans *Les liens humains dans la littérature (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 105-127.
- MERLIN-KAJMAN Hélène, « Sentir, ressentir : émotion privée, langage public », *Littératures classiques*, n° 68, 2009, p. 335-354.
- MERLIN-KAJMAN Hélène, *L'absolutisme dans les lettres et la théorie des deux corps: passions et politique*, Paris, H. Champion, coll. « Lumière classique », 2000.
- MERLIN-KAJMAN Hélène, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, les Belles lettres, 1994.
- MEROT Alain, *La peinture française au XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1994.
- MEROT Alain, *Retraites mondaines : aspects de la décoration intérieure à Paris au XVII^e siècle*, Paris, Le Promeneur, 1990.
- MEROT Alain, « La place des sujets mythologiques et leur signification dans le décor peint, à Paris, dans la première moitié du XVII^e siècle », dans *La Mythologie au XVII^e siècle*, Nice, C.M.R. 17, 1981, p. 219-224.
- MERTENS François-Antoine, *Bussy-Rabutin, mémorialiste et épistolier*, Louvain-la-Neuve, Belgique, Cabay, 1984.
- MIGNOT Claude, « La galerie au XVII^e siècle : continuités et ruptures », *Bulletin Monumental*, vol. 166, n° 1, 2008, p. 15-20.

- MILLER Naomi J. et Naomi YAVNEH, *Gender and early modern constructions of childhood*, Burlington, États-Unis, Ashgate, coll. « Women and gender in the early modern world », 2011.
- MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2010.
- MONTANDON Alain, « L'invention d'une autosurveillance intime », dans Georges Vigarello, Alain Corbin et Jean-Jacques Courtine, *Histoire des émotions. De l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Seuil, 2016, p. 253-271.
- MONTANDON Alain (éd.), *De soi à soi : l'écriture comme autohospitalité*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, coll. « Littératures », 2004.
- MOREL Marie-France, « Images et représentations figurées du petit enfant : pour une problématique renouvelée de l'histoire de l'enfance (XV^e-XIX^e siècle) », *Mélanges de l'école française de Rome*, n° 109, 1997, p. 465-483.
- MORMICHE Pascale et Stanis PEREZ (éd.), *Naissance et petite enfance à la cour de France : Moyen Âge-XIX^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et civilisations », 2016.
- MOTLEY Mark, *Becoming a French Aristocrat. The Education of the Court Nobility. 1580-1715*, Princeton, Princeton University Press, 1990.
- MOUQUIN DE GARIDEL Delphine, « Au fantôme ! Quelques revenants dans les Mémoires de la Grande Mademoiselle à Chateaubriand », dans Christian Zonza, *Vérités de l'histoire et vérité du moi. Hommage à Jean Garapon*, Paris, H. Champion, coll. « Colloques, congrès et conférences sur le Classicisme », 2016, p. 281-296.
- MOUSNIER Roland, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue, 1598-1789*, Paris, Presses universitaires de France, 2005.
- MOUYSSSET Sylvie, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.
- NASSIET Michel, *Parenté, noblesse et états dynastiques : XV^e-XVI^e siècles*, Paris, EHESS, coll. « Recherches d'histoire et de sciences sociales », 2000.
- NEDELEC Claudine et Jean LECLERC (éd.) *Le burlesque selon les Perrault : œuvres et critiques*, Paris, H. Champion, coll. « Sources classiques », 2013.
- NERAUDAU Jean-Pierre, *L'Olympe du Roi-Soleil : mythologie et idéologie royale au Grand Siècle*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Realia », 2013. [1986].
- NOLDE Dorothea, « Princesses voyageuses au XVII^e siècle. Médiatrices politiques et passeuses culturelles », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 28, 2008, p. 59-76.
- NORA Pierre, *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1986.
- NORA Pierre, « Les Mémoires d'État de Comynnes à De Gaulle », dans *Les Lieux de mémoire, La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, vol. 2/3, p. 355-400.
- ORTEGA Isabelle et Marc-Jean FILAIRE-RAMOS (éd.), *Le legs des pères et le lait des mères ou comment se raconte le genre dans la parenté du moyen âge au XXI^e siècle : colloque tenu à l'université de Nîmes, les 13 et 14 juin 2013*, Turnhout, Belgique, Brepols, coll. « Histoires de famille », 2014.

- ORWAT Florence, « Un genre sous tension : les lettres de Madame Palatine », *Littératures classiques*, n° 71, 2010, p. 255-284.
- PAPASOGLI Benedetta, *La mémoire du cœur au XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, coll. « Lumière classique », 2008.
- PARENT Sabrina, *Poétiques de l'événement : Claude Simon, Jean Rouaud, Eugène Savitzkaya, Jean Follain, Jacques Réda*, Paris, Classiques Garnier, 2011.
- PAVLOVA Svetlana, « L'Espace européen dans les Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini », dans Jean Garapon (éd.), *Les mémorialistes d'Ancien Régime à la découverte de l'étranger : XVI^e-XIX^e siècles*, Nantes, Cécile Defaut, 2015, p. 63-75.
- PELOUS Jean-Michel, *Amour précieux, amour galant (1654-1675). Essai sur la représentation de l'amour dans la littérature et la société mondaines*, Paris, Klincksieck, 1980.
- PERNOT Michel, « Le cardinal de Retz, archevêque de Paris (1654-1662). Grandeur et servitude d'un prélat opposant à la monarchie absolue », dans Roger Marchal (éd.), *Grandeur et servitude au siècle de Louis XIV*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1999, p. 35-40.
- PHILIPPART Guy (éd.), *Hagiographies : histoire internationale de la littérature hagiographique latine et vernaculaire en Occident des origines à 1550*, Turnhout, Belgique, Brepols, coll. « Corpus christianorum », 1994, 7 vol.
- PIETRI Valérie, « Bonne renommée ou actes authentiques : la noblesse doit faire ses preuves (Provence, XVII^e-XVIII^e siècles) », *Genèses*, n° 74, 2009, p. 5-24.
- PILORGE, Marie-Paule de Weerdt-, voir *infra* WEERDT-PILORGE, Marie-Paule de.
- PIOFFET Marie-Christine et Anne-Elisabeth SPICA (éd.), *S'exprimer autrement : poétique et enjeux de l'allégorie à l'âge classique*, Tübingen, Allemagne, Narr Verlag, 2016.
- PLANTIE Jacqueline, *La mode du portrait littéraire en France : 1641-1681*, Paris, H. Champion, 2016.
- POMMIER Édouard, *Théories du portrait : de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 1998.
- POULET Georges, *Études sur le temps humain. 1. La durée intérieure*, Paris, Pocket, coll. « Agora », 2017, vol. 1/2.
- PREVOST Aurélie, *L'amitié en France aux XVI^e et XVII^e siècles: histoire d'un sentiment*, Louvain-la-Neuve, Belgique, Presses universitaires de Louvain, coll. « L'atelier d'Érasme Histoires, littératures, livres », 2017.
- RABINOVITCH Oded, « Stratégies familiales, carrières littéraires et capitalisme de cour dans la famille Perrault », *XVII^e siècle*, n° 264, 2014, p. 403-415.
- RAYNAUD Christiane, *Familles royales : vie publique, vie privée aux XIV^e et XV^e siècles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2010.
- REMOND René, « L'Histoire et la Loi », *Études*, n° 404, 2006, p. 763-776.
- RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « L'Ordre philosophique », 2000.
- RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 3 : Le temps raconté*, Paris, Seuil, 2007, vol. 3/3. [1985].

- RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 2 : La configuration dans le récit de fiction*, Paris, Seuil, coll. « L'Ordre philosophique », 1984, vol. 2/3.
- RICŒUR Paul, *Temps et récit*, Paris, Seuil, coll. « L'Ordre philosophique », 1983, vol. 1/3.
- ROBERT Raymonde, *Le Conte de fées littéraire en France : de la fin du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1981.
- ROCHE Daniel, « « La Mémoire de la Mort » : recherche sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 31, n^o 1, 1976, p. 76-119.
- ROHOU Jean (éd.), *Littératures classiques. La périodisation de l'âge classique*, Paris, H. Champion, 1998.
- RONZEAUD Pierre, *Cardinal de Retz / Mémoires : anthologie critique*, Paris, Klincksieck, coll. « Parcours critique », 2005.
- ROORYCK Guy, *Les « Mémoires » du duc de Saint-Simon : de la parole du témoin au discours du mémorialiste*, Genève, Suisse, Droz, coll. « Histoire des idées et critique littéraire », 1992.
- ROUBEN César, *Bussy-Rabutin épistolier*, Paris, Nizet, 1974.
- ROUCHON Olivier (éd.), *L'opération généalogique : cultures et pratiques européennes entre XV^e et XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2014.
- ROUSSET Jean, « Dernier regard sur le baroque. Petite autobiographie d'une aventure passée », *Littérature*, n^o 105, 1997, p. 110-121.
- RUBEL Alexandre, « Une question d'honneur : la fronde entre éthique de la noblesse et littérature », *XVII^e siècle*, n^o 254, 2012, p. 83-108.
- SABATIER Gérard, *Versailles ou La disgrâce d'Apollon*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016.
- SABATIER Gérard, *Le prince et les arts : stratégies figuratives de la monarchie française, de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Epoques », 2010.
- SABATIER Gérard, « Allégories du pouvoir à la cour de Louis XIV », dans Fernando Checa (éd.), *Arte Barroco e Ideal Clásico : Aspectos del Arte Cortesano de la segunda mitad del siglo XVII*, Madrid, Espagne, SEACEX, 2004, p. 177-193.
- SAINT MARTIN Monique de, *L'espace de la noblesse*, Paris, Métailié, coll. « Leçons de choses », 1993.
- SANGOÏ Jean-Claude, « La transmission d'un bien symbolique : le prénom. Bas-Quercy 1750-1872 », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n^o 4, 1985, p. 70-76.
- SCHAPIRA Nicolas, « Nom propre, nom d'auteur et identité sociale. Mises en scène de l'apparition du nom dans les livres du XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n^o 80, 2013, p. 69-86.
- SCHEID John, *Religion et piété à Rome*, Paris, Albin Michel, coll. « Sciences des religions », 2001.
- SCHMITT Jean-Claude (éd.), *Les Saints et les stars : le texte hagiographique dans la culture populaire*, Paris, Beauchesne, coll. « Bibliothèque Beauchesne », 1983.

SCHNAPPER Antoine, *Curieux du grand siècle. Collections et collectionneurs dans la France du XVII^e siècle. Tome 2 : œuvres d'art*, Szanto Mickaël et Mouquin Sophie (éd.), Paris, Flammarion, 2005.

SELLIER Philippe, *Essais sur l'imaginaire classique : Pascal, Racine, précieuses et moralistes, Fénelon*, Paris, H. Champion, 2005.

SERMAIN Jean-Paul, *Le conte de fées : du classicisme aux Lumières*, Paris, Desjonquères, coll. « L'esprit des lettres », 2005.

SHORTER Edward, *Naissance de la famille moderne : XVIII^e-XX^e siècle*, Serge Quadrupani (trad.), Paris, Seuil, 1997.

SPICA Anne-Élisabeth, « Les jésuites et l'emblématique », *XVII^e siècle*, n° 237, 18 février 2008, p. 633-651.

SPICA Anne-Élisabeth, « Les rêveries du promeneur enchanté. Symbole, allégorie et merveilleux dans le premier Versailles de Louis XIV (1664-1683) », *XVII^e siècle*, n° 184, 1994, p. 437-460.

STEFANOVSKA Malina, « La mémoire vive de l'ami (Pontis, Retz, Saint-Simon) », *XVII^e siècle*, n° 258, 2013, p. 117-129.

STEFANOVSKA Malina, *La politique du cardinal de Retz : passions et factions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2008.

STEFANOVSKA Malina, *Saint-Simon, un historien dans les marges*, Paris, H. Champion, 1998.

STEINBERG Sylvie, « « Au défaut des mâles », In the Absence of Males: Gender, Feudal Succession, and Noble Ideology (France, Sixteenth and Seventeenth Centuries) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 67^e année, n° 3, 2012, p. 679-713.

SURGERS Anne, « Ballet de cour et allégorie au temps de Louis XIII », dans *Ballet de cour et allégorie au temps de Louis XIII*, Paris, 2011 (en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00740922>, consulté le 22 mars 2018).

TATIN-GOURIER Jean-Jacques et Marie-Paule DE WEERDT-PILOGE, *La réception des Mémoires d'Ancien Régime : discours historique, critique, littéraire*, Paris, Le Manuscrit, 2009.

TENENTI Alberto, *Il Senso della morte e l'amore della vita nel Rinascimento, Francia e Italia*, Turin, Italie, G. Einaudi, 1957.

TEYSSÉDRE Bernard, *L'Art français au siècle de Louis XIV*, Paris, Le Livre de poche, 1967.

TRIBOUT Bruno et Ruth WHELAN (éd.), *Narrating the self in early modern Europe*, Oxford, Royaume-Uni, Peter Lang, coll. « European connections », 2007.

TRIQUENAU Maxime, « Le nom des gens. Quelques réflexions sur les enjeux épistémologiques de la désignation des personnes », *Carnet Hypothèses. Imaristo : Imaginaires du pouvoir et de la noblesse (XVIII^e-XIX^e siècles)*, 2017 (en ligne : <https://imaristo.hypotheses.org/>).

TRIVISANI-MOREAU Isabelle, « L'autoportrait manquant dans les Mémoires du cardinal de Retz », *Littératures classiques*, n° 57, 2005, p. 69-84.

- TRUCHET Jacques, « Note sur la mort-spectacle dans la littérature française du XVII^e siècle », dans *Topique*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, p. 281-298.
- TSIMBIDY Myriam, *La Mémoire des lettres : la lettre dans les Mémoires du XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2013.
- TSIMBIDY Myriam, « Canevas, couleurs et motifs : le discours polémique dans la trame des Mémoires », *Littératures classiques*, n^o 57, 2005, p. 141-161.
- TSIMBIDY Myriam et Frédéric CHARBONNEAU (éd.), *Dialogues intérieurs : les écrits des mémorialistes dans leurs Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », 2015.
- VAN DER CRUYSSSE Dirk, *La Mort dans les « Mémoires » de Saint-Simon : Clio au jardin de Thanatos*, Paris, Nizet, 1981.
- VAN DER CRUYSSSE Dirk, *Le portrait dans les « Mémoires » du duc de Saint-Simon*, Paris, Nizet, 1971.
- VAN ELSLANDE Jean-Pierre, « Imiter et désobéir : les enfants dans la littérature pré-moderne (XVI^e-XVII^e siècles) », dans François-Joseph Ruggiu, Denis Lopez et Anne Defrance (éd.), *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle*, Tübingen, Allemagne, Narr, 2007, p. 45-60.
- VERGNES Sophie, *Les Frondeuses : une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2013.
- VIALA Alain, *La France galante*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Les Littéraires », 2008.
- VIALA Alain, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1985.
- VIENNOT Éliane, *Marguerite de Valois : histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Lausanne, Suisse, Payot, coll. « Histoire », 1993.
- VIGARELLO Georges, Alain CORBIN et Jean-Jacques COURTINE (éd.), *Histoire des émotions. De l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2016, vol. 1/2.
- Visages du Grand Siècle : le portrait français sous le règne de Louis XIV, 1660-1715*, Paris, Nantes, Toulouse, Somogy ; Musée des beaux-arts de Nantes ; Musée des Augustins, 1997.
- VIRET Jérôme, *Le sol et le sang : la famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Paris, CNRS, 2014.
- VIRET Jérôme, « Les femmes et la circulation du patrimoine dans la noblesse. L'exemple de la seigneurie de Torchamp en Normandie (XV^e-XVIII^e siècles) », dans Corinne Marache et Caroline Le Mao (éd.), *Les élites et la terre*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 213-222.
- VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 2000.
- VOVELLE Michel (éd.), *Mourir autrefois : attitudes collectives devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Gallimard, 1978.
- WEERDT-PILORGE Marie-Paule de, *Les Mémoires de Saint-Simon : lecteur virtuel et stratégies d'écriture*, Oxford, Royaume-Uni, Voltaire Foundation, 2003.
- WEERDT-PILORGE Marie-Paule de (éd.), *Mémoires et journaux sous l'Ancien Régime*, Paris, Le Manuscrit, 2012.

WEERDT-PILORGE Marie-Paule de (éd.), *L'idée d'opposition dans les Mémoires d'Ancien Régime : actes des journées d'études des 27-28 mai 2004*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2005.

WEERDT-PILORGE Marie-Paule de (éd.), *Mémoires des XVII^e et XVIII^e siècles : nouvelles tendances de la recherche*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2003.

WILD Francine, *Épopée et mémoire nationale au XVII^e siècle : actes du colloque tenu à l'Université de Caen (12-13 mars 2009)*, Caen, Presses universitaires de Caen, coll. « Symposia », 2011.

WINTERMEYER Rolf et Corinne BOUILLOT, « *Moi public* » et « *Moi privé* » dans *les mémoires et les écrits autobiographiques du XVII^e siècle à nos jours*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, coll. « Centre de recherches sur l'Autriche et l'Allemagne », 2008.

WOORDROUGH Elizabeth M. M., « Bassompierre's "mémoire artificielle" », *Seventeenth-century French Literature*, VIII, 1986, p. 88-99.

WREDE Martin, Emmanuel HOURCADE et Lionel LATTY, « Autonomie nobiliaire, mémoire familiale et pouvoir du souverain sous Louis XIV », *Revue historique*, n° 667, 2013, p. 575-600.

YATES Frances Amelia, *L'art de la mémoire*, Daniel Arasse (trad.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1987. [1966].

ZONZA Christian (éd.), *Vérités de l'histoire et vérité du moi : hommage à Jean Garapon*, Paris, H. Champion, coll. « Colloques, congrès et conférences sur le Classicisme », 2016.

ZUBER Roger, « Famille, noblesse, nation d'après la correspondance de Pierre d'Hozier », dans Noémi Hepp et Jacques Hennequin (éd.), *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Strasbourg-Metz, Klincksieck, 1979, p. 155-170.

ZUM KOLK Caroline, Jean BOUTIER, Bernd KLESMANN et François MOUREAU (éd.), *Voyageurs étrangers à la cour de France : 1589-1789*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Jean Nocret, <i>Louis XIV et sa famille en dieux de l'Olympe</i> , 420x305cm, RMN-Grand Palais (Château de Versailles), 1670.....	236
Figure 2. Raphael Custos et Matthias Kager, « Capetani Reges Franciae Christianiss Henrico IV Franciae et Navarrae Regs consecrat », 400x540mm, Augsbourg, 1605, Bibliothèque Nationale de France, Documents numériques, Cote IFN-10051375	271
Figure 3. « Arbre généalogique des Rois de Navarre », s.l., 1610, Bibliothèque Nationale de France, site Richelieu, Estampes, RESERVE QB-201 (17)-FOL.....	272
Figure 4. Galerie des hommes de guerre, château de Bussy-Rabutin (Côte d'Or) - Crédits photographiques : © Colombe Clier / Centre des Monuments Nationaux.....	317
Figure 5. Galerie du salon de la tour dorée, château de Bussy-Rabutin (Côte d'Or) - Crédit photographique : © Philippe Berthé / Centre des Monuments Nationaux	317
Figure 6. L'État glorieux et florissant de la famille royale par le nombre et le mérite des princes et princesses qui la composent, A Paris, J. Mariette, 1699, Bibliothèque Nationale de France, site Richelieu, Estampes, QB-1 (1698)-FOL	323

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Les personnalités régnantes (empereurs, impératrices, rois et reines) sont indexées à leurs prénoms.

- Angoulême (Charles de Valois, duc d'), 79
- Angoulême (Charlotte de Montmorency, duchesse d'), 78, 79, 98
- Anne d'Autriche, 27, 46, 85, 91, 96, 104, 136, 185
- Aristote, 60, 202, 348
- Arnauld (Antoine de la Mothe, grand-père du mémorialiste), 277, 278, 295, 296
- Arnauld (Bertrand, ancêtre du mémorialiste), 272, 277
- Arnauld d'Andilly (Robert), 25, 51, 52, 72, 73, 74, 75, 114, 118, 119, 186, 207, 208, 209, 213, 216, 263, 264, 268, 272, 277, 278, 295, 296, 343, V
- Arnauld de Pomponne (Simon, fils du mémorialiste), 118
- Aubigné (Théodore Agrippa d'), 27, 51, 119, 123, 191
- Autriche (Ferdinand d', cardinal-infant), 104, 108
- Bassompierre (Christophe de), 71
- Bassompierre (François, maréchal de), 18, 25, 41, 49, 51, 57, 58, 63, 70, 102, 103, 115, 129, 130, 135, 187, 188, 212, 250, 251, 258, 263, 264, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 279, 284, 287, 301, 307, 342, 343, 346, 347, 352, 363, 371, II
- Bavière (Élisabeth-Charlotte de, dite Madame Palatine), 67, 99, 100, 101, 244, 245, 353, 355, 356, 367
- Beaufort (François de Vendôme, duc de), 87
- Bernis (François-Joachim de Pierre, cardinal de), 27, 39, 40, 42, 51, 56, 264, 273, 344, 347
- Béroalde de Verville (François), 252, 360
- Boderie (Catherine Lefèvre de la, épouse d'Arnauld d'Andilly), 73
- Boderie (Nicolas Lefèvre de la, beau-père d'Arnauld d'Andilly), 72, 73, 75, 76
- Bouhours (Dominique), 324, 348
- Bourbon (Françoise-Marie de, 2^{nde} Mlle de Blois puis duchesse d'Orléans), 67, 244, 247
- Bourbon (Louis de, dauphin de France, fils de Louis XIV), 121, 244, 245
- Bourbon (Louis-Alexandre de, amiral de France, comte de Toulouse), 272, 277, 302
- Bourbon (Louis-Auguste de, duc du Maine), 64, 66, 67, 246, 316, 361
- Bourbon-Condé (Louise-Marguerite de, duchesse du Maine), 237, 354
- Bourbon-Montpensier (Marie de, mère de Mademoiselle), 137, 138, 244, 247
- Brantôme, 299
- Brienne (Henri-Auguste de Loménie de), 27, 37, 120, 266, 271, 347
- Brunswick-Calenberg (Sophie-Amélie, reine du Danemark), 100

Bussy-Rabutin (Léonor de, père du mémorialiste), 205

Bussy-Rabutin (Roger de), 5, 18, 20, 26, 41, 42, 49, 51, 57, 62, 63, 64, 70, 72, 74, 76, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 94, 95, 110, 112, 114, 115, 119, 120, 121, 124, 138, 144, 151, 154, 155, 156, 157, 159, 164, 165, 168, 187, 189, 190, 199, 205, 206, 212, 218, 222, 225, 237, 264, 272, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 291, 292, 293, 296, 297, 302, 303, 306, 312, 313, 320, 321, 322, 323, 324, 328, 332, 346, 347, 348, 353, 355, 357, 360, 365, 368, III

Campion (Alexandre de, frère du mémorialiste), 169, 170, 171

Campion (Hémeri de, père du mémorialiste), 140

Campion (Henri de), 19, 20, 26, 49, 51, 56, 63, 79, 80, 81, 83, 87, 110, 111, 116, 117, 119, 139, 140, 141, 157, 159, 160, 161, 164, 169, 170, 171, 176, 177, 178, 180, 181, 182, 191, 214, 215, 216, 219, 220, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 229, 230, 233, 253, 263, 264, 272, 279, 297, 305, 306, 307, 317, 318, 338, 340, 346, 353, VI

Campion (Louise-Anne, fille du mémorialiste), 176, 177, 181, 182

Campion (Nicol de, ancêtre du mémorialiste), 272, 279

Campion (Nicolas de, frère du mémorialiste), 160, 169

Castries (M. et Mme de), 246, 247

Chabannes (Maison de), 290, 291, 292

Chantal (Jeanne de), 297

Chapelain (Jean), 252

Charlemagne, 266

Charles II d'Angleterre, 102, 106, 108, 325

Charles II d'Espagne, 99

Charles II du Palatinat, 100

Charles IX, 161

Charles V, 236, 252, 322

Charles VII, 252, 322

Châtillon (Agathe de, mère de Marolles), 140

Christine de France (Madame Royale, duchesse de Savoie), 107, 108

Colbert, 16, 149, 239, 357

Colonna (Lorenzo, connétable de Naples), 26, 85, 175, 241, 336

Commynes (Philippe de), 14, 83, 366

Condé (Henri II de), 70, 71, 218, 219

Condé (Louis II de, dit le Grand Condé), 46, 47, 58, 77, 104

Corneille (Pierre), 47

Cotgrave (Randle), 53, 54, 55, 345

Cognac (Diane de, mère de Bussy-Rabutin), 212

Danemark (Wilhelmine-Ernestine de), 100, 101

Du Chesne (André), 262, 348

Duplessis-Mornay (Charlotte), 25, 39, 49, 51, 57, 91, 92, 111, 112, 113, 115, 119, 120, 124, 174, 191, 223, 230, 231, 232, 264, 341, 343, 346

Duplessis-Mornay (Philippe), 111, 112, 231

Elisabeth de France, reine d'Espagne, 108

Elisabeth de Valois, reine d'Espagne, 161

François Ier, 271, 277, 316

Frédéric V du Palatinat, 126, 142, 159, 188, 309

Furetière (Antoine), 20, 23, 54, 55, 174, 187, 263, 345

Gonzague (Anne de, princesse Palatine), 100, 188, VII

Hanovre (Ernest-Auguste de, mari de Sophie de Hanovre), 126

Hanovre (George-Guillaume de, beau-frère de la mémorialiste), 101, 126, 127

Hanovre (Sophie de), 13, 26, 27, 49, 99, 100, 101, 114, 126, 127, 128, 141, 142, 157, 159, 160, 188, 199, 266, 304, 306, 309, 314, 332, 338, VII

Henri III, 42, 48, 161, 162, 274

Henri IV, 25, 26, 47, 70, 71, 96, 103, 108, 113, 123, 236, 300, 312, 320, 330, 343, 346, 351

Henriette de France, reine d'Angleterre, 102, 105, 106

Holstein (Dorothee-Élisabeth, duchesse de), 285

Hozier (Charles d'), 85, 262, 291, 348, 371

Huguet (Edmond), 53, 54, 55, 295, 345

Jeanne d'Arc, 47, 252, 312, 360

La Bruyère (Jean de), 272, 273, 349

La Fontaine (Jean de), 13, 305, 349, 358

La Guelle (Catherine de), 5, 26, 44, 45, 46, 48, 49, 51, 78, 79, 83, 85, 97, 98, 99, 112, 119, 139, 140, 141, 145, 146, 153, 155, 156, 158, 176, 180, 181, 182, 199, 215, 216, 217, 224, 227, 228, 229, 230, 242, 243, 251, 252, 263, 264, 274, 297, 306, 340, 346

La Guelle (Jean Marius de, époux de la mémorialiste), 79, 181

La Rochefoucauld (François de), 27, 28, 35, 36, 49, 83, 84, 85, 87, 90, 91, 119, 346, 347

Lauzun (Antonin Nompar de Caumont, duc de), 65, 103, 104, 108

Le Nôtre (André), 316

Le Tasse (Torquato Tasso, dit), 240, 349

Lorraine (Marguerite de, duchesse d'Orléans, dite Madame), 149, 171, 172

Lorraine (Roger de, chevalier de Guise), 95, 325

Louis XIII, 25, 49, 69, 71, 85, 87, 96, 108, 164, 166, 185, 236, 240, 307, 310, 320, 343, 351, 369

Louis XIV, 15, 26, 46, 48, 64, 65, 66, 70, 71, 85, 97, 99, 101, 104, 109, 120, 121, 129, 166, 173, 175, 181, 184, 185, 189, 197, 235, 236, 237, 238, 239, 244, 245, 247, 248, 252, 263, 273, 283, 316, 320, 338, 352, 357, 358, 364, 367, 368, 369, 370, 371

Louis XV, 27

Maintenon (Françoise d'Aubigné, marquise de), 66, 67, 68, 246, 316, 361

Mancini (Hortense, duchesse de Mazarin), 27, 87, 150, 163, 346

Mancini (Marie), 26, 27, 49, 56, 57, 85, 102, 117, 118, 119, 150, 151, 157, 163, 164, 167, 168, 172, 175, 176, 199, 240, 241, 242, 243, 307, 312, 329, 336, 337, 338, 346, 358, 367

Mancini (Marie-Anne, duchesse de Bouillon), 87

Mancini (Olympe, comtesse de Soissons), 87, 169, 170

Mancini (Philippe, duc de Nevers), 87, 241

Marolles (Claude de, père du mémorialiste), 140

Marolles (Michel de), 27, 51, 139, 140, 264, 265, 266, 287, 347

Mazarin (cardinal), 26, 35, 76, 85, 86, 87, 97, 150, 151, 163, 167, 172, 336

Médicis (Catherine de), 43, 62, 85, 137, 138, 157, 254

Médicis (Marie de), 315, 316

Mesmes (Henri de), 119, 347

Molière, 299

- Monet (Philibert), 53, 54, 55, 178, 345, 359
- Monluc (Blaise de), 14, 15, 22, 24, 25, 49, 51, 69, 93, 94, 96, 114, 124, 130, 157, 158, 174, 177, 178, 179, 180, 196, 222, 232, 233, 274, 341, 343, 344, 346, 354
- Monluc (Charlotte-Catherine de, fille du mémorialiste), 179
- Monluc (Fabien de, fils du mémorialiste), 130, 178
- Monluc (Jean de, évêque de Valence, frère du mémorialiste), 93, 94
- Monluc (Jean de, fils du mémorialiste), 94
- Monluc (Marc-Antoine de, fils du mémorialiste), 178, 232
- Monluc (Pierre-Bertrand, dit Peyrot, fils du mémorialiste), 130, 178
- Montagu (Claude de, ancêtre de Bussy-Rabutin), 297
- Montespan (Françoise-Athénaïs de Mortemart, marquise de), 64, 65, 67, 68, 244, 247, 316
- Montmorency (Charlotte de, princesse de Condé), 70, 71, 103
- Montpensier (Anne-Marie-Louise d'Orléans-), 5, 13, 18, 26, 28, 36, 46, 47, 48, 49, 51, 57, 58, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 85, 87, 99, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 115, 124, 128, 129, 137, 138, 139, 146, 147, 148, 149, 150, 156, 157, 158, 165, 166, 171, 172, 183, 185, 186, 188, 189, 199, 204, 210, 211, 237, 239, 244, 246, 247, 264, 265, 278, 281, 282, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 310, 311, 312, 314, 315, 316, 317, 320, 324, 325, 326, 328, 340, 342, 344, 346, 349, 352, 359, 361, 364, 365, 366, VII
- Moréri (Louis), 273, 297
- Motteville (Françoise de), 27, 28, 36, 49, 51, 136, 157, 283, 347
- Nicot (Jean), 53, 54, 55, 345
- Nocret (Jean), 236, 238
- Olbreuse (Éléonore d'), 99, 126, 127
- Orléans (Gaston d', dit Monsieur), 46, 48, 61, 71, 80, 95, 106, 107, 108, 137, 138, 146, 147, 148, 149, 150, 166, 171, 185, 210, 211, 307, 359
- Orléans (Marguerite-Louise d', grande duchesse de Toscane, sœur de Mademoiselle), 173
- Orléans (Philippe d', dit Monsieur), 99, 166
- Orléans (Philippe II, duc de Chartres puis d'Orléans, dit Le Régent), 244, 245
- Palatinat (Elisabeth du, sœur de Sophie de Hanovre), 159, 304
- Palatinat (Henriette du, sœur de Sophie de Hanovre), 160, 304
- Palatinat (Louise-Hollandine du, sœur de Sophie de Hanovre, abbesse de Maubuisson), 100
- Pontis (Louis de), 25, 36, 347, 369
- Proust (Marcel), 195, 300, 349, 351, 353
- Rabelais (François), 18, 330, 359, 371
- Rabutin (Hugues de, grand prieur de France, oncle du mémorialiste), 95, 297
- Rabutin (Mayeul de, ancêtre du mémorialiste), 272, 281, 292
- Rapin (René), 124, 348
- Retz (Catherine de Gondi, duchesse de), 168
- Retz (Marguerite de Gondi, dite Mlle de), 167, 168
- Retz (Marguerite de, cousine de Retz, dite Mlle de), 146
- Retz (Paul de Gondi, cardinal de), 18, 26, 27, 28, 49, 51, 56, 62, 76, 77, 78, 83, 85, 87, 90, 115, 123, 124, 145, 146, 149, 157, 167, 168, 169, 171, 183, 184, 208, 237,

253, 263, 299, 300, 306, 312, 324, 342, 346, 347, 351, 352, 353, 359, 361, 367, 368, 369

Richelet (César Pierre), 54, 55, 345

Richelieu (cardinal de), 65, 85, 87, 89, 90, 104, 136

Romegas (Mathurin, chevalier de), 94, 96

Rouville (Louise de), 219

Saint-Aignan (François de Beauvilliers, duc de), 19, 74, 76, 352, 371

Saint-Baslemont (Alberte-Barbe de), 252, 356

Saint-Cyran (abbé de), 335

Sainte-Marie (Anselme de), 262, 348

Sainte-Marthe (Scévole de), 262, 297, 349

Saint-Hubert (chevalier de), 97, 98, 99

Saint-Simon (Claude de Rouvroy de, père du mémorialiste), 201, 265

Saint-Simon (Jacques-Louis de, vidame de Chartres, fils du mémorialiste), 177

Saint-Simon (Louis de Rouvroy de), 18, 24, 27, 28, 49, 51, 52, 69, 70, 74, 83, 85, 177, 178, 191, 199, 201, 202, 203, 204, 208, 222, 237, 239, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 264, 265, 266, 270, 271, 272, 299, 300, 306, 340, 343, 344, 346, 349, 351, 352, 353, 355, 358, 359, 361, 368, 369, 370

Saint-Simon (Marie-Gabrielle de, épouse du mémorialiste), 177

Sales (François de), 297

Savoie (Charles-Emmanuel II, duc de), 104, 107, 108

Scarron (Paul), 246

Senantes (sieur de), 79, 80

Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de), 5, 26, 57, 62, 63, 64, 72, 112, 115, 121, 123, 189, 190, 218, 283, 285, 286, 292, 293, 297, 302, 303, 312, 349, 353, 357, 360

Sublet des Noyers (François,), 88, 89

Tambonneau (Président), 91

Thomas du Fossé (Gentien, grand-père du mémorialiste), 254, 255, 256, 258, 281, 294, 332, 334

Thomas du Fossé (Pierre), 25, 26, 36, 49, 72, 74, 75, 139, 209, 210, 213, 214, 215, 216, 254, 255, 256, 257, 258, 263, 264, 274, 281, 294, 295, 296, 306, 329, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 338, 342, 343, 344, 346, 347

Thou (Jacques-Auguste de), 27, 36, 78, 263, 264, 272, 273, 347

Toulangeon (Gabrielle de), 219

Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne, maréchal de), 62, 108, 300

Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de), 62

Valois (Marguerite de), 14, 25, 38, 39, 42, 44, 47, 48, 49, 51, 62, 64, 85, 113, 114, 136, 137, 139, 157, 161, 162, 253, 278, 299, 329, 330, 331, 338, 341, 346, 359, 370

Vendôme (César de Bourbon, duc de), 80, 81, 271

Vendôme (Françoise de Lorraine, duchesse de), 81

Vendôme (Louis II de, duc de Mercœur, puid deuxième duc de Vendôme), 80, 81

Vigny (Alfred de), 33, 349

Virgile, 246, 316

ANNEXES

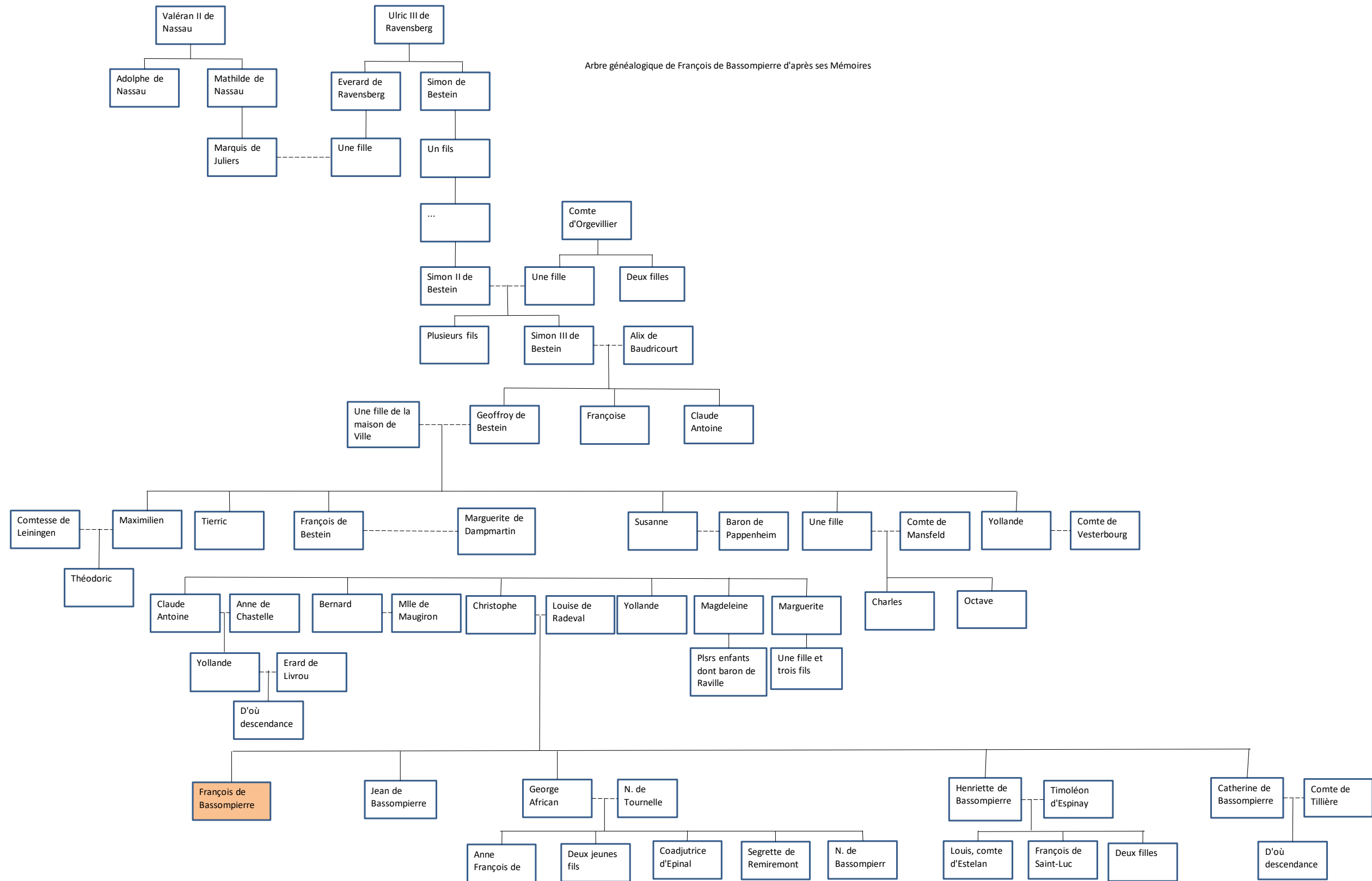
I. Généalogies

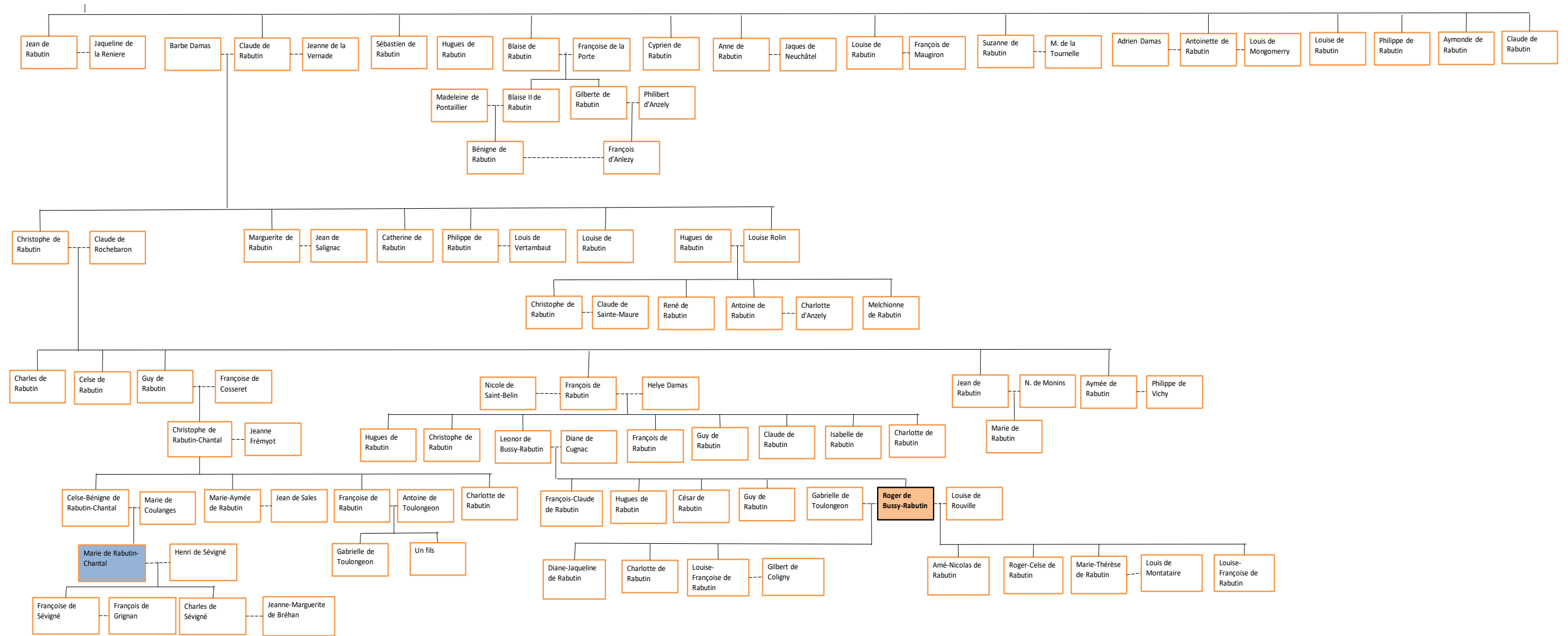
Légende

Mariage - - - - -

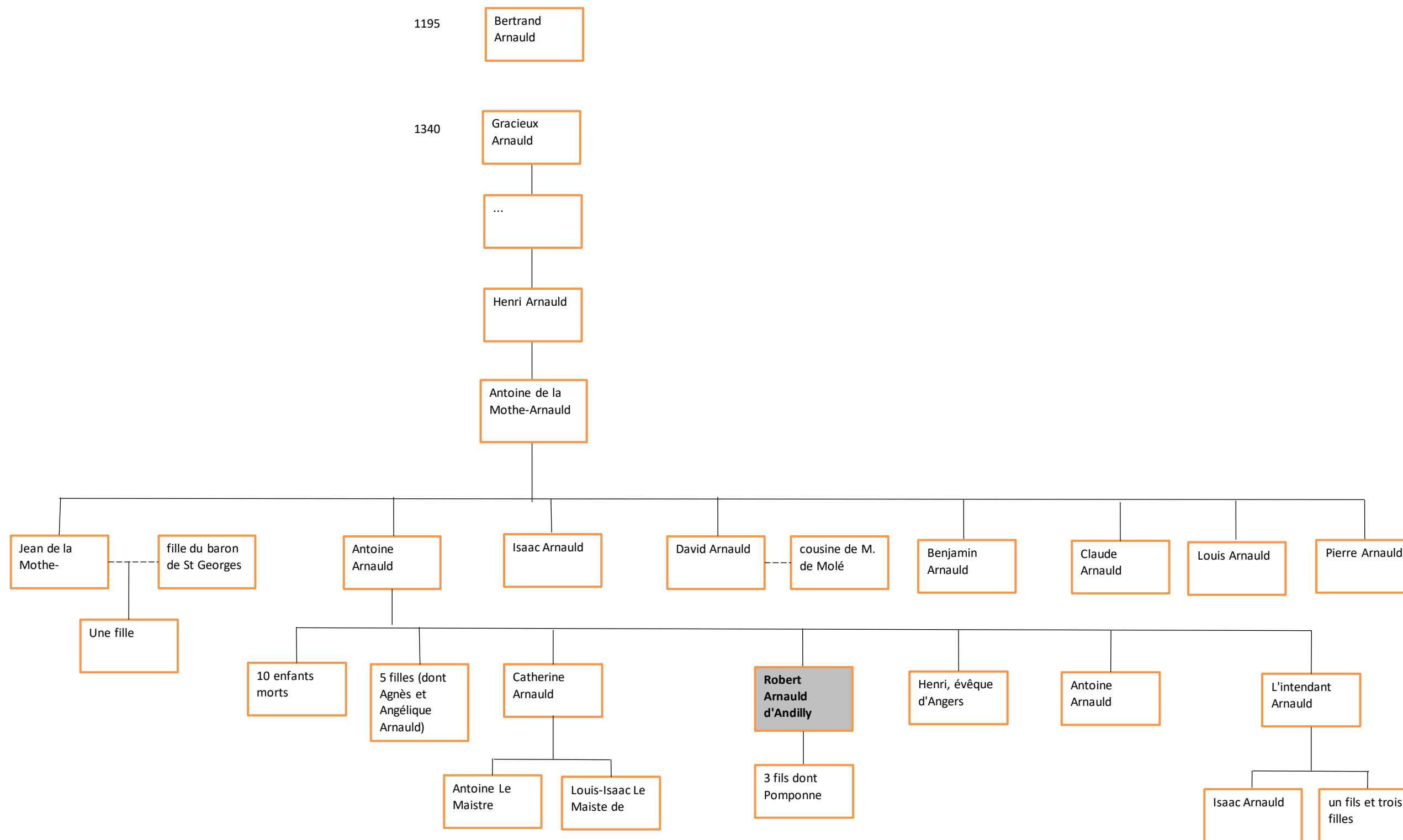
Lignée _____

1. Généalogie de Bassompierre d'après ses Mémoires

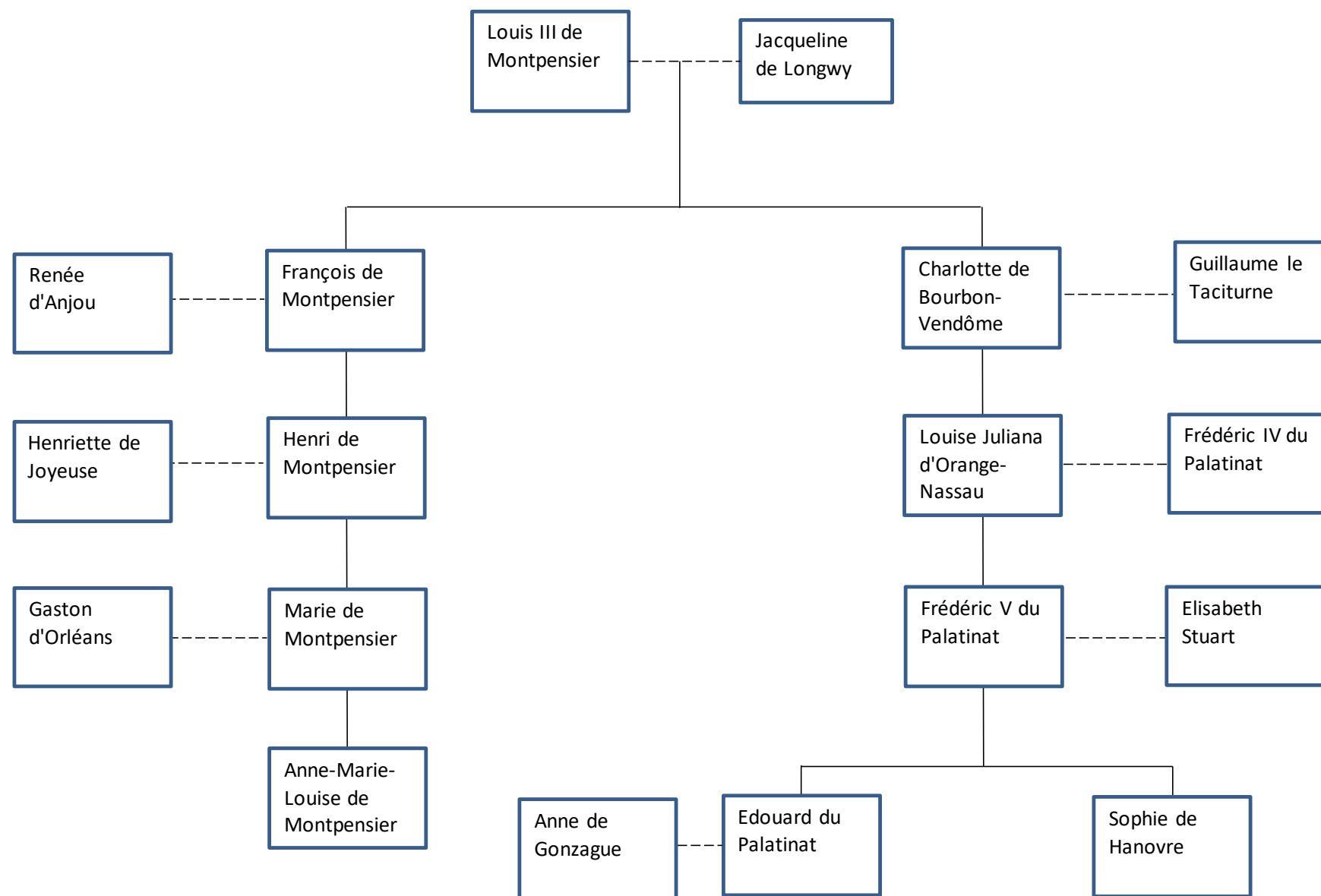




3. Généalogie d'Arnauld d'Andilly d'après ses Mémoires



5. Parenté d'Anne-Marie-Louise de Montpensier avec Sophie de Hanovre et Anne de Gonzague



II. Table analytique

Auteur	Naissance et mort	Rédaction	Narration	Edition princeps	Lieu de rédaction	Lieu d'édition princeps	Titre (original le cas échéant)	Sexe de l'auteur	Disgrâces	Retraites / Exils	Destinataire revendiqué	Destinataire potentiel	Récit d'enfance	Récit généalogique / de filiation	Deuils (familiaux)	Insertion de lettres	Vie personnelle
Monluc	1502-1577	1571-1577	1521-1576	1592	St Puy	Bordeaux ?	Commentaires	M	Oui	Oui	Le duc d'Anjou (Henri III) et les soldats gascons	Des feuillets circulaient : famille, amis,	Non	Court, affirme créer les Montluc	Oui	Oui	+/-
Duplessis-Mornay	1548-1606	1584-1606	1548-1606	1824	France	Paris	Mémoires	F	Oui	Oui	Son fils	Famille	Non	Oui	Oui	Non	+/-
Valois	1553-1615	1570 ?	1559-1582	1628	Nérac	Paris Charles Chappellain	Mémoires	F	Oui	Oui	Brantôme	/	Non	Non	Oui	Non	+
Bassompierre	1579-1646	1630-1640 ?	1579-1640	1665	Bastille	Cologne P. Marteau	Journal de ma vie	M	Oui	Oui	« Vous »	/	Oui	Oui	Oui	Non	+
Arnould d'Andilly	1589-1674	1666-1667	1589-1656	1734	Port-Royal ?	Hambourg, Vandenhoeck	Mémoires écrits par lui-même	M	Oui	Oui	Son fils	Famille	Oui	Oui	Oui	Oui	+
Marolles	1600-1681	1656	1600-1655	1656	France	Paris	Les Mémoires de Michel de Marolles	M	Non	Oui	Amis et proches	/	Oui	Oui	Oui	Non	+
Campion	1613-1663	1654-1660	1613-1660	1806	Manoir de Boscrei (Normandie)	Paris Treutel et Würtz	Mémoires	M	Oui	Oui	Famille et amis	/	Oui	Oui	Oui	Oui	+
Retz	1613-1679	1675-1677	1613-1655	1717	Commercy	Amsterdam et Nancy JB Cusson	Mémoires	M	Oui	Oui	Une dame non nommée	Public ?	Jeunesse	Oui	Non	Oui	+
La Rochefoucauld	1613-1680	1652-1666	1624-1652	1662 (incomplets)	Verteuil	Cologne Van Dyck	Mémoires	M	Oui	Oui	/	Public ?	Non	Non	Non	Oui	--
La Guette	1613-1681	1670s	1613-1676	1681	Gand	La Haye A. Moetjens	Mémoires de Mme de La Guette, écrits par elle-même.	F	Non	Oui	/	Prince d'Orange	Oui	Oui	Oui	Oui	+
Bussy-Rabutin	1618-1693	1665-1680	1618-1667	1696	Bastille, Bussy	Paris J. Anisson	Mémoires	M	Oui	Oui	Louis XIV, Sévigné, ses enfants	/	Oui	Histoire généa	Oui	Oui	+
Motteville	1621-1689	1666	1610-1666	1723	Paris ?	Amsterdam Changuion	Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche	F	Non	Non	/	Public ?	Non	Non	Non	Oui	--
Montpensier	1627-1693	1657-1688 (3 phases)	1627-1683	1718	Paris, St Fargeau	S.l.n.d.	Mémoires	F	Oui	Oui	Elle-même	Public ?	Oui	Enchâssée dans description	Oui	Oui	+
Hanovre	1630-1714	1680-1681	1630-1680	1879	Hanovre	Leipzig Adolf Köcher	Mémoires	F	Non	Non	Elle-même	Famille	Oui	Oui	Oui	Oui + contrats	+
Louis XIV	1638-1715	1661-1668	1661-1668	1806	Versailles	Paris Garnery	Mémoires pour l'instruction du Dauphin	M	Non	Non	Louis de France, Grand Dauphin	/	Non	Non	Oui	Non	+/-
Mancini, Marie	1639-1715	1672-1675	1639-1677	1677-8	Espagne	Leyde Van Gelder	Apologie ou les véritables mémoires de Madame la Connetable de Colonna	F	Oui	Oui + fuite	Le duc de Brunswick	Public	Oui	Non	Oui	Oui	+
Saint-Simon	1675-1755	1743-1753	1694-1723	1829	Multiplés	Paris Hivert & Sautelet	Mémoires	M	Non	Non	Public	/	Oui	Oui + nbses généalogies	Oui	Oui	--
Bernis	1715-1794	1758 ?	1715-1758	1878	France	Paris	Mémoires	M	Oui	Oui	Sa nièce + mains sûres	/	Oui	Oui	Oui	Oui	+

III. Chronologie

